



HAL
open science

Responsabilité sociale des entreprises et transformations des solidarités au Sénégal: l'expérience des industries extractives

Abdoul Mamadou Ndjim

► **To cite this version:**

Abdoul Mamadou Ndjim. Responsabilité sociale des entreprises et transformations des solidarités au Sénégal: l'expérience des industries extractives. Sociologie. Université Paris-Saclay, 2023. Français. NNT: 2023UPASU009 . tel-04651069

HAL Id: tel-04651069

<https://theses.hal.science/tel-04651069>

Submitted on 17 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Responsabilité sociale des entreprises
et transformations des solidarités
au Sénégal : l'expérience des
industries extractives

*Corporate Social Responsibility and solidarities transformations in Sénégal: The
experience of extractive industries*

Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay

École doctorale n° 629 : Sciences sociales et humanités(SHS)

Spécialité de doctorat : Sociologie

Graduate School : Sociologie et Science politique

Référent : Université de-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Thèse préparée dans l'unité de recherche **PRINTEMPS** (Université Paris-Saclay, UVSQ, CNRS),
Sous la direction de **Maryse Bresson**, professeure des universités

Thèse soutenue à Guyancourt le 07 Novembre 2023, par

Abdoul Mamadou NDJIM

Composition du Jury

Membres du jury avec voix délibérative

Emanuel JOVELIN,

Professeur des universités, HDR, CNAM-Paris

Président/Rapporteur

Nathalie CHAPON

Professeure des universités, HDR, Université Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur/Examinatrice

Yankel FIJALKOW

Professeur des universités, HDR, ENSA, Paris-Val de Seine

Examineur

Fatoumata HANE,

Professeure assimilée, Université Assane Seck, Ziguinchor (Sénégal)

Examinatrice

Rima HAWI

Maîtresse de conférences, HDR, UVSQ

Examinatrice

Titre : Responsabilité sociale des entreprises et transformations des solidarités au Sénégal : l'exemple des industries extractives

Mots clés : Solidarités, RSE, Politiques sociales, Entreprises minières, Sénégal, Pauvreté.

Résumé : Les politiques sociales sont devenues, dans un contexte de pauvreté au Sénégal, un sujet qui suscite de plus en plus l'intérêt. Elles ont bénéficié au tournant des années 2000 d'un renforcement de l'Etat social survenu au lendemain de la première alternance politique, qui a consacré l'arrivée au pouvoir du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et fait de la lutte contre le creusement des inégalités sociales, un axe majeur de sa politique d'intervention. En effet, la crise des solidarités de proximité survenue à l'issue des politiques d'ajustement menées pendant plus de deux décennies, a sérieusement ébranlé les capacités des familles sénégalaises à maintenir la viabilité des leviers traditionnels de solidarité. Une des originalités de cette thèse réside toutefois dans la rupture qu'elle entend opérer avec une lecture localisée des questions de pauvreté et des solidarités au Sénégal. En effet, les enjeux des solidarités et celui de la protection sociale sont dans le cadre de cette thèse, replacés dans une dimension plus mondialisée : celle d'une conjoncture globale marquée par des vulnérabilités de masse, généralement associées aux entreprises qui sont par ailleurs, considérées comme de nouveaux acteurs sociaux dans le cadre de leur démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). L'étude cible plus particulièrement le rôle des entreprises extractives au Sénégal dans le cadre de cette alternance politique, afin de revisiter les questions de pauvreté et de transformation des solidarités dans un contexte de mondialisation et d'ouverture.

En particulier, nous interrogeons la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) comme nouvelle variable dans l'analyse des politiques d'action sociale et de redistribution au Sénégal, en étudiant ses formes, ses limites et son impact sur les recompositions des solidarités traditionnelles ou nouvelles. Pour cela, notre enquête de terrain repose sur la collecte d'un matériau pluriel composé de documents chiffrés, d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de divers acteurs et d'observations - nos différents terrains étant investis à partir d'une approche ethno-sociologique. Ce choix méthodologique permet de prendre en compte la spécificité des zones pauvres, rurales et paysannes, souvent enclavées (Kédougou) et abritant des opérations minières de grande envergure. Ce sont aussi des territoires marqués par des problématiques de développement et par le manque de données

disponibles. Pour analyser l'impact de la nouvelle gouvernance de la pauvreté sur ces territoires au Sénégal, nous mobilisons deux niveaux d'analyse : une échelle macro afin d'investiguer les réformes à la fois institutionnelles et juridiques portées par l'État, qui fixent ces nouvelles orientations en matière de politiques sociales et, également, une échelle micro ou territoriale, pour saisir l'impact des actions sociales menées par des entreprises minières au nom de la RSE.

Parmi les résultats de la thèse, nous montrons comment ces différentes actions contribuent à l'échelle de certains villages, à une transformation profonde de l'ordre social traditionnel qui s'observe à travers un bouleversement des interdépendances entre générations et aussi, l'émergence d'une nouvelle condition féminine.

Title : Corporate Social Responsibility and solidarities transformations in Sénégal: The experience of extractive industries

Keywords : Solidarity, CSR, Social policies, Mining companies, Senegal, Poverty

Abstract : Social policies have become in a context of poverty in Senegal, a subject that is increasingly polarizing interest. At the turn of the 2000s, they benefited from a strengthening of the welfare state in the wake of the first political alternation, which consecrated the coming to power of the Senegalese Democratic Party (PDS) and made the fight against the widening of social inequalities, a major axis of its intervention policy. Indeed, the crisis of local solidarity that occurred at the end of adjustment policies carried out for more than two decades, has seriously shaken the ability of Senegalese families to maintain the viability of traditional levers of social protection. The originality of this thesis, however, lies in the break it intends to make with a localized reading of issues of poverty and solidarity in Senegal. Indeed, these issues are placed in the context of this thesis, placed in a more globalized dimension: that of a global conjuncture marked by mass vulnerabilities generally associated with companies, which are also considered as new social actors as part of their corporate social responsibility (CSR) approach. The study focuses more particularly on the role of extractive companies in Senegal in the context of this political alternation, in order to revisit the issues of poverty and the transformation of solidarities in a context of globalization and openness.

In particular, we question openness to the principles of Corporate Social Responsibility (CSR) as a new variable in the analysis of social action and redistribution policies in Senegal, by studying its forms, limits and impact on the recomposition of traditional or new solidarities. For this, our field survey is based on the collection of a plural material composed of numerical documents, semi-directive interviews carried out with various actors and observations - our different fields being invested from an ethno-sociological approach. This methodological choice makes it possible to take into account the specificity of poor, rural and peasant areas, often isolated (Kédougou) and home to large-scale mining operations. These are also territories marked by development issues and lack of data. To analyze the impact of the new governance of poverty on these territories in Senegal, we mobilize two levels of analysis: a macro scale to investigate both institutional and legal reforms carried out by the State, which set these new orientations in terms of social policies and, also, a micro or territorial scale, to capture the impact of social actions carried out by mining companies in the name of CSR.

Remerciements

Je remercie d'abord ma directrice de thèse d'avoir accepté de diriger ce travail de recherche, d'y avoir consacré autant d'efforts et de dévouement. Merci pour le soutien et pour l'encadrement du début à la fin.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'école doctorale de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, à tout le personnel enseignant et administratif qui m'a apporté un soutien nécessaire (pédagogique, logistique) pour la réalisation de cette thèse.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté de lire et de discuter la thèse

Je tiens aussi à remercier mes camarades doctorants pour ce parcours réalisé ensemble dans le monde de la recherche comme dans les enseignements en travaux dirigés. Merci à Ibrahima, Mardochee et Margaret.

Toute ma gratitude, ma reconnaissance et ma fierté à l'endroit de mes merveilleux parents qui ont consacré de si grands efforts pour que nous puissions en arriver là aujourd'hui. À ce valeureux papa, Mamadou Mamoudou Ndjim pour son soutien infailible durant tout mon cursus. À cette merveilleuse dame, ma mère, Aissata Thierno Ndjim pour l'amour et les prières.

Je remercie chaleureusement mes frères et mes sœurs de m'avoir soutenu et encouragé durant toutes ces années. Merci à Fatimata, à Coumbis, à Baba, à Khadija et à Thierno.

Toute ma gratitude et mes remerciements les plus sincères à mon oncle Mouhamadou Lamine Hane pour l'estime, le soutien, pour l'amitié et pour ce parcours qu'on aura fait ensemble depuis mon arrivée en France.

À celle qui partage ma vie, ma femme, Awa Bathily, merci pour le soutien et le réconfort.

Des remerciements chaleureux à l'endroit de mes oncles qui m'ont encouragé et soutenu. Je pense à Amadou Darel Bocoum, à Ibrahima Demba Daff, à Tonton Bocar, à Tonton Nially et tonton Mamoudou.

Ma profonde gratitude à l'endroit de mes tantes qui m'ont chaleureusement accueillie. À Marie Diop, Aissé Bocoum et Aminata Sy, merci à vous pour l'attention et la considération dont vous m'avez toujours témoigné.

Je remercie mon oncle et mon cher ami Abdourahmane Diaw pour les rappels et pour ces discussions fécondes.

À mes Amis et frères Ndarane Diop et Moustapha Elimane Ndoye pour les amitiés et la bienveillance.

Merci à mes amis de toujours, Ibrahima Diedhiou, Ousmane alkhadim Seck, Abdon Malick Ngom

Merci à Rokahaya Diagana pour la considération et les amitiés.

Merci à Jules Ndao, à Bocar Ba, à Omar Djoumanéra, à Seydina Senghor

Merci à Fama Niane, à Oumou Hane, à El Hadji Malick Hane à Oumou Ndjim, à Kadiata Hane

Merci à toutes les communes et aux personnes qui sur place au Sénégal, m'ont accueillie.

À toutes ces personnes non citées, soyez convaincues de ma profonde gratitude et ma reconnaissance à votre égard.

Je dédie ce travail à mon père

Liste des sigles :

ACMU : Agence de la Couverture Maladie Universelle

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ARUP : Association Reconnue d'Utilité Publique

CSS : Caisse de Sécurité Sociale

CE : Commission Européenne

CSR : Corporate Social Responsibility

CMU : Couverture Maladie Universelle

CL : Contenu Local

CMS : Chambre des Mines du Sénégal

DGPSN : Délégation Générale de la Protection sociale et de la Solidarité Nationale

DRSP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EAF : Exploitations Agricoles Familiales

ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages

ESP : Enquêtes Sur les Priorités

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

FRUP : Fondation Reconnue d'Utilité Publique

FECL : Fonds d'Equipements des Collectivités Locales

GCO : Grande Côte Opérations (entreprise)

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

ICS : Industries Chimique du Sénégal

ISO : Organisation Internationale de Normalisation, « International Organisation for Standarization » (anglais)

IB : Initiative de Bamako

IPRES : Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NGP : Nouvelle Gestion Publique

ONU ; Organisation des Nations Unies

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OXFAM : Oxford Committee For Relief Famine

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUD : programme des Nations Unies pour le Développement

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PSE : Plan Sénégal Emergent

PAS : Programmes d'Ajustement Structurel

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'habitat

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

RGE : Recensement Général des Entreprises

SGO : Sabadola Gold Opérations

TPE : Très Petites Entreprises

UE : Union Européenne

Sommaire	p 09
Introduction	p16
Partie 1 : La RSE d'une histoire des pays développés aux enjeux actuels de solidarités au Sénégal	p38
Présentation générale	
Chapitre 1 : La RSE aux USA et en France : d'un modèle gestionnaire et libéral américain au modèle « institutionnel » en France	p39
1. 1. Les origines américaines	
1.1.1. La perspective d'entreprise éthique et morale : la « Corporate Social Responsibility » d'Howard Bowen	p 41
1.1.2. Le modèle d'Archi B Carroll : chantre d'une RSE à visée utilitariste et capitaliste	p 46
1.1.3. Evolution conceptuelle et historique de la RSE	P51
1.2. Les entreprises comme « nouvel acteur des politiques sociales » et environnementales : du cadre européen au contexte français.	
	p53
1.2.1 LA RSE et sa trajectoire européenne : cadre institutionnel, vulnérabilité de masse et « injonction » à la solidarité.	p 53
1.2.2 La RSE et les solidarités en France : les entreprises, nouveaux « acteurs du social » ?	p 60
1.2.3 Contexte transitionnel : le concept de la RSE en usage dans les pays en développement	p 70
Chapitre 2. : La RSE dans le contexte des pays en développement, entre pauvreté et enjeux de solidarité : le cas sénégalais	p75
2.1 La globalisation des discours sur une conscience collective des risques	
2.2 La RSE dans le contexte des solidarités sénégalaises : entre enjeux et défis	p 83

2.2.1. Présentation des acteurs	p88
2.2.2. Les solidarités dans le contexte rural sénégalais : mécanismes de fonctionnement	p 96
2.3 Faiblesse de l'Etat social et crise des solidarités familiales au Sénégal : quel enjeu autour de la RSE ?	p102
Chapitre 3 : Questionner la transformation des solidarités sénégalaises à l'aune de la responsabilité sociale des entreprises. Problématique, terrain, méthode	p111
3.1 Présentation des hypothèses de recherche	
3.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données	p122
3.2.1. Les enquêtes qualitatives pour rendre compte d'interactions complexes	
3.2.2 La pratique de l'observation directe : un moyen d'accès à des situations sociales	p128
Partie 2 : RSE et nouvelle gouvernance de la pauvreté au Sénégal : l'expérience des années 2000.	p 134
Présentation générale	
Chapitre 4 : Pauvreté et crises des solidarités au Sénégal dans les années 1990	p 138
4.1 Crise de l'autorité familiale et nouvelle condition féminine en contexte de précarité : regard sur une volonté de « modernité »	p139
4.1.1 La crise de l'autorité familiale sénégalaise	
4.1.2 La condition féminine dans les années 90 au Sénégal : entre paupérisation et quête d'une nouvelle identité	p143
4.2 Des entreprises « formelles » performantes dans un contexte de précarité généralisé	
4.2.1 Le secteur des grandes entreprises au Sénégal	p 148

4.2.2 Les solidarités traditionnelles et rurales à l'usure.	p152
4.3 Introduction à l'économie populaire : nouvel avatar des économies domestiques sénégalaises au milieu des années 90	
	p154
4.3.1 Regard historique sur une économie de la pauvreté	p155
4.3.2 L'expérience sénégalaise de l'économie populaire : des travailleurs vulnérables et peu protégés	
	p159
4.3.3 L'État Sénégalais et ses politiques de réduction de la pauvreté au milieu des années 1990 : présentation et limites.	p162
Chapitre 5 : Alternance des années 2000 au Sénégal : entre changements et regain de l'Etat social	
	p169
5.1 Une démarche innovante des politiques : le SOPI ou le slogan de la justice sociale	
5.2 Le Sénégal vers le chemin du développement durable : équité sociale et soutenabilité	
	p173
5.2.1 Le cadre juridique des Etudes Impacts Environnemental et Social (EIES) au Sénégal	
	p174
5.2.2 Wade et sa promotion du développement durable-RSE	p177
5.3 Du plan Sésame aux principes de la Couverture Santé Universelle (CSU)	
	p181
5.3.1 Du plan Sésame de 2006 : la redécouverte du social au Sénégal	
5.3.2 De Wade à Macky, des tentatives de consolidation de l'État social : la piste du secteur extractif (minier)	p190
5.3.3 La RSE, finalement à la place de la piste fiscale	p195
5.4 La RSE face au défi de la protection sociale au Sénégal : l'expérience des entreprises extractives.	
	p 200
5.4.1 Un secteur Minier bien portant.	p 203

5.4.2 Le mécanisme de la péréquation dans les ressources extractives	p 206
5.4.3 Le modèle des parties prenantes : l'expérience sénégalaise	p 209
5.4.4 Le modèle des parties prenantes au Sénégal : lecture sociale et culturelle de l'approche	p 213

Chapitre 6 : Le partenariat privé/public : nouvelles « pépites » des solidarités au Sénégal

	p 226
6.1 Le fonds social minier : une disposition de justice sociale	p 230
6.2 Le Contenu local : la nouvelle ingénierie en matière d'intervention sociale	p 233
6.3 Deux « initiatives » : pour une diligence du cadre RSE Sénégal	p 239
6.3.1 L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)	p 239
6.3.2 L'initiative RSE Sénégal	p 247

Partie 3 : Les transformations des solidarités dans les territoires miniers ; les entreprises extractives vecteurs de changements et de mutations

p 250

Chapitre 7 : Les mutations sociodémographiques, économiques et environnementales relatives aux exploitations minières dans les localités étudiées.

p 251

Présentation générale

7.1 Les mines sont « voraces » et polluées : des terres contaminées et des surfaces cultivables englouties

p 251

7.1.1. Les mines se développent et absorbent les champs des paysans

7.1.2. Des solidarités bousculées : des jeunes en mobilité et des femmes « debout »

p 256

7.2 Des vulnérabilités qui s'accroissent à la marge des opérations minières : le cas de Mboro, Darou, Taïba et Diogo

p 262

7.2.1 Regard sur une altération climatique territoriale

p 263

7.2.2 De la problématique de l'eau au creusement des inégalités sociales dans les territoires miniers.

p 270

7.2.3 Le cas du village de Khondio

p 279

7.3 Quand l’or brille à Kédougou : les prémices d’une métamorphose de l’activité sociale p 280

7.3.1 Un morcellement du cadre communautaire dans les territoires miniers et le développement des individualités p 284

7.3.2 Quand l’or brille, les pollutions s’invitent dans les coulisses : des solidarités en transformation dans la commune de Khossanto p 290

7.3.3 Le travail des enfants et la prostitution dans les sites d’orpaillage traditionnels « Diouras ». p297

Chapitre 8: Le rôle des ONG dans le développement des principes RSE et leur contribution à l’aménagement de nouveaux modes de régulation dans les territoires miniers. p 306

8.1 Les ONG au Sénégal : ces militants des droits humains et du développement social inclusif

8.1.1 Enda Pronat et le Sherpa : pour le respect des principes RSE dans la commune de Darou p 309

8.1.2 Le SHERPA : pour un combat contre les nouvelles formes d’impunité liées à la mondialisation des échanges. p 311

8.2 L’expérience du PNUD et d’Enda Lead en faveur d’une gouvernance minières inclusive et responsable p 314

8.2.1 Enda Lead : l’enjeu de l’information, le défi temporel et la critique du mécénat dans les territoires miniers p 315

8.2.2 Enda Lead : pour une capacitation des ressources humaines locales dans les territoires miniers p 316

8.3 De l’or et de la pauvreté à Kédougou : un contraste moteur pour les ONG dans la zone. p 318

8.3.1 L’ONG « La lumière » : protection de l’enfance et lutte contre le trafic humain autour des « Diouras » p 319

8.3.2: le réquisitoire de l’ONG contre l’exploitation des enfants et le trafic de personnes p 322

Chapitre 9 : les métamorphoses des cadres domestiques, familiaux et sociaux des communautaires bénéficiaires des politiques de responsabilité sociale des entreprises

	p 325
9.1 La société Grande Côte Opération (GCO) : Une politique de responsabilité transformatrice des solidarités familiales à Diogo	p 327
9.1.1 Les solidarités intercommunautaires à l'épreuve de la RSE	p 331
9.2 L'existence des « commissions (impenses et emplois) à l'origine des scissions entre villageois.	p 336
9.2.1 La crise du « leadership » traditionnel local : les chefs de village aux bancs des accusés	p 337
9.2.2 Variables appratrices vs variables réprobatrices : quand la RSE divise.	p 339
9.3 Le développement de l'entrepreneuriat féminin et du salariat dans les territoires miniers à Kédougou	p341
9.3.1 Les périmètres maraîchers pour une ouverture vers l'entrepreneuriat féminin	
9.3.2 L'introduction du salariat dans les communautés paysannes	p 346
Conclusion Générale	p 348
Bibliographie	p 359
Liste des tableaux	p 371
Liste figures	p 373
Liste photos	p 374
Annexes	p 375

Introduction générale

La littérature sociologique autour de l'intégration sociale, des solidarités, de leurs principes fondamentaux et de leurs formes, constitue une des thématiques les plus centrales et les plus anciennes de la tradition sociologique (Durkheim, 1893). Dans son ouvrage « Le salarié de la précarité », publié en 2000, Serge Paugam revient sur la notion de *processus de socialisation*, terme important dans la pensée de Durkheim, pour rendre compte de la façon dont la société forme et transforme les individus afin qu'ils s'y intègrent. Dans le prolongement de la pensée durkheimienne, Serge Paugam situe par ailleurs les questions relatives aux situations d'interdépendances et leurs évolutions, comme un axe majeur de la réflexion sociologique. Cet avis est également partagé par Philippe Steiner dans son article *Le processus de socialisation* (2018, p45 à 64) qui estime que Durkheim met en évidence les paramètres structurant les fondements des solidarités modernes comprises entre individuation et cohésion sociale. Les solidarités demeurent encore aujourd'hui un des sujets des plus importants de la pensée sociologique dans un monde contemporain marqué par l'avènement de nouvelles formes de fragilités et de risques sociaux.

Née sous le sceau de la révolution industrielle, de la philosophie des lumières, la sociologie a depuis ses débuts, menée de grandes réflexions sur les bouleversements sociaux, sur les conditions de vie de la société ouvrière, sur la modernité ainsi que sur les dynamiques des rapports sociaux dans un contexte de développement de l'économie industrielle et des entreprises. Jean Pierre Durand et Robert Weil associent la naissance de la sociologie à trois révolutions principales opérées au 19^{ème} siècle : la déstabilisation politique, la révolution industrielle et la révolution silencieuse marquée par les progrès des sciences (Durand, Weil, 2006, P 15- 17). Cette conjoncture étant caractérisée par des changements structurels et par de fortes inégalités sociales, les questionnements sur le sens de « ce qui fait société », des fondamentaux de la cohésion sociale aux principes de solidarité, ont un intérêt particulier pour la recherche sociologique. Les observations sur les conditions ouvrières, elles-mêmes structurantes des analyses sur les pauvretés et sur les dynamiques des liens sociaux, impliquent dans une perspective plus large, le rapport que les entreprises ou le « patronat » entretiennent avec la société dans sa généralité. Dans la tradition marxiste, ce rapport prend la forme d'une rivalité historique, entre d'un côté le monde ouvrier et de l'autre le patronat. La menace sur la cohésion sociale au XIX^{ème} siècle est aussi selon Robert Castel (1995), directement reliée à la « question ouvrière » donc au clivage, dans la société industrielle, entre le patronat et les ouvriers. Toutefois, sans prétendre critiquer les fondements d'un tel clivage,

nous proposons dans le cadre de cette thèse d'essayer de comprendre les évolutions successives qui ont composé aujourd'hui, de nouveaux relationnels entre les entreprises et les questions d'utilité publique, dans le cadre d'une recomposition des solidarités et de la cohésion sociale. Cela renvoie comme l'écrivent Michel Capron et François Quairel-Lanoizelée, aux modes de conciliation entre l'activité économique et les attentes de la société (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016, p5). Parmi les questions d'intérêt général, nous nous intéressons plus particulièrement à celle des solidarités et de la construction de politiques de protection sociale, considérées comme des facteurs déterminants pour le maintien des équilibres sociaux.

Marqué par des phases de crises économiques et politiques, de prospérité, de plein-emploi, de risques sociaux et de vulnérabilités de masse, le XXe siècle est caractérisé par des irrégularités des plus clivant (idem). C'est le siècle de deux guerres mondiales en 1914-18 et 1939-45, de la crise économique des années 1930 appelée « Grande Dépression », de la période des Trente glorieuses (1945-75) souvent présentée comme un âge d'or de la croissance économique et des Etats-providences, suivie de la crise de l'idéologie du progrès, de la naissance du néolibéralisme et de son développement après les années 1980-90. Le rappel de ces tensions sociales, politiques et surtout économiques concourt à situer le rôle et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui devient un terme émergent dans la littérature économique et gestionnaire américaine à partir des années 1950 (Pasquero, 2005). Par la suite, la RSE occupe au fil des années, un champ relativement plus vaste, dans un monde où de nombreuses choses sont liées à la sphère économique (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016, p3). Ainsi, l'expression RSE intègre-t-elle des objets d'analyse sociologique comme les solidarités et leurs dynamiques permettant ainsi de suggérer une lecture innovante et différente des logiques typiquement managériale et gestionnaire. Considérées comme des périodes de rupture de l'équilibre social, les années post Trente-glorieuses favorisent par ailleurs l'adoption d'une vision économique alternative et davantage caractérisée par la mobilisation des principes du développement durable et des économies sociales et solidaires. Sylvain Allemand (2010) évoque à ce titre la notion « *d'entrepreneuriat social* » qui pour lui « *est relativement récente : elle s'est imposée à partir de la fin des années 1980, pour désigner ces personnes qui s'emploient à entreprendre autrement, en conciliant leur activité économique avec une finalité sociale, des préoccupations éthiques ou en impliquant leurs salariés à la prise de décision.* » (Allemand, 2010, p93 à 105)

Assistons-nous à l'ouverture d'un nouveau chapitre de cette histoire qui consacre l'avènement d'un lien innovant entre les entreprises et le secteur de la protection sociale et des solidarités ? En quoi les entreprises peuvent-elles être aujourd'hui considérées comme de nouveaux acteurs du social ?

Ces interrogations qui sont le point de départ de notre thèse renferment une certaine originalité dans le sens où elles tentent d'identifier la dynamique relationnelle qui recompose et organise aujourd'hui la nature des rapports entre les entreprises et la société, tout en questionnant l'impact de ce lien sur les modalités de traitement et de prise en charge des vulnérabilités.

Par ailleurs, quelle est la nature des liens qui peuvent exister entre les dynamiques transformationnelles des solidarités en Europe et l'avènement de la RSE au Sénégal ? À première vue, ce lien ne semble pas évident, mais sa pertinence découle d'une analyse plus approfondie axée sur l'observation des dynamiques collectives et mondialisées. Les notions de risques, d'inégalités sociales et de vulnérabilités en lien avec les entreprises en général, sont aussi présentes dans le contexte sénégalais, et ce, notamment, depuis le début des années 1980 avec les Plans d'Ajustements Structurels (PAS).

Quel lien avec le Sénégal ?

Ces mêmes questionnements trouvent sens en effet dans une pluralité de contextes sociaux, différents des Etats-Unis et de l'Europe, marqués à la fois par un paysage industriel dynamique, mais dans un contexte de grande pauvreté. C'est le cas dans certains pays en développement comme le Sénégal – pays qui, depuis la fin des années 1970, coïncidant avec l'amorce des Plans d'Ajustement Structurels (PAS), est en proie à une crise de son système de protection sociale axée jadis, sur les interdépendances de proximité. La crise des solidarités (Dimé, 2007), désigne ici celles traditionnelles et familiales, dans un environnement social caractérisé à l'instar des pays développés comme la France, par un bouleversement des fondamentaux politiques, économiques et sociaux. L'ouverture du marché sénégalais aux filiales étrangères ayant progressivement favorisé des liens d'interdépendances et de développement des fragilités, y a contribué à un intérêt pour le sujet de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

L'implication des entreprises et les questionnements sur leur rôle social dans le développement des politiques d'action sociale et de solidarité connaissent un tournant décisif

au début des années 2000 au Sénégal. D'où d'ailleurs l'une des originalités de cette recherche qui combine à la fois l'observation des dynamiques internes, donc les facteurs endogènes, mais aussi les facteurs exogènes qui ont projeté ce sujet « venus d'ailleurs » dans l'espace des débats publics et académiques au Sénégal.

L'originalité de cette recherche

Ainsi, l'originalité de cette thèse réside dans le fait qu'elle aborde de manière générale la question de la RSE, au-delà de sa lecture américaine et européenne, la faisant évoluer vers une lecture plus africaine et sénégalaise en particulier. Il s'agit d'une transition particulière, car elle fait sortir le sujet de son cadre habituel, libéral et des pays développés vers l'étude des adaptations plus spécifiques entre pauvretés, crise des institutions étatiques dans les pays en développement. C'est ce regard neuf qui nous intéresse particulièrement puisqu'il permet, à partir du contexte sénégalais, de suggérer la pluralité des modes de réappropriation du sujet selon les pays et selon leurs caractéristiques sociodémographiques, culturelles, politiques et économiques et sociales.

Si nous approfondissons plus loin, dans la première partie de la thèse, les particularités actuelles du sujet de la RSE, il s'agit ici, à l'étape de cette introduction, de présenter succinctement les fondamentaux théoriques et sémantiques de la RSE, dans le cadre de ses évolutions aux USA et en Europe.

Etat de la question : la RSE un sujet naissant vers les années 1950

La Responsabilité sociale des entreprises est un concept polysémique qui a été défini de manière assez variée selon les contextes et selon les régions du monde. Ce concept porte une réflexion critique à l'endroit du capitalisme économique et de la volonté unique des entreprises de ne se préoccuper que du profit (Mignon, Sarant, 2016, p173 à 177). La RSE se structure ainsi historiquement à travers une remise en cause des fondamentaux de l'économie libérale fortement accentués dans les valeurs marchandes et de rentes. C'est un sujet qui n'est cependant pas consensuel mais a connu au contraire des évolutions successives, tant du point de vue substantiel que dans sa dimension proprement pratique. Ces dynamiques sont étudiées dans le champ de la recherche scientifique et plus particulièrement dans cette thèse, dans les sciences sociales. Comme le souligne Corine Gendron, le mouvement de la responsabilité sociale représente un renouvellement fondamental rompant avec les traditions de la recherche

dans le domaine (Gendron, Girard, 2013, P14). La RSE, devenant un sujet transversal a alors pu mobiliser des enjeux sociaux des plus importants comme celui des solidarités et des politiques d'action sociale.

C'est un concept né outre atlantique et son « enfance américaine », pour reprendre une expression de Jacques Pasquero, (Pasquero, *Dans Gendron, Girard, 2013, P 48*) matérialise ses racines gestionnaires en interpellant à l'évidence, les disciplines telles que les sciences économiques et de gestion, mais également les études autour du management des entreprises. C'est dans ce sillage qu'au milieu des années 1950 (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016, p7), qui est une période d'après-guerre, de reconstruction et de plein-emploi que la RSE s'est affirmée à la marge de l'idéologie du progrès alors largement dominante. Les excès attribués au capitalisme, selon Jean Pasquero, précipitent alors une conception de la RSE axée sur un pragmatisme dominant (Pasquero, 2005). En effet l'apparition de nouvelles problématiques relatives à la cadence de cette production de masse, enclenche une série de réflexions à propos des risques sociaux et environnementaux perçus comme des corollaires de l'économie capitaliste. Le développement de la RSE est alors concomitant aux nouveaux enjeux sociétaux émergents au courant des années 1970 et qui sont par ailleurs, fondamentalement marqués par les logiques de risques, de vulnérabilités et de précarités (Bresson, Geronimi, Pottier, 2013).

La période de l'histoire qui suit les Trente glorieuses est en effet marquée par l'avènement d'une nouvelle pauvreté (Paugam, 2000) ou d'une vulnérabilité de masse (Castel, 1999) associée à la crise de la société salariale. Les entreprises, piliers de l'économie capitaliste, sont prises dans une conjoncture politique et sociale traversée à la fois par une insécurité sociale galopante et par des vagues de contestations populaires. Le salariat de la précarité (Paugam, 2000) est devenu une thématique de réflexion de plus en plus dense et les entreprises s'inscrivent dans une série de métamorphoses, entre adaptations et ajustements. Dans le continent européen, les vulnérabilités se multiplient dans un contexte de creuset des inégalités et de dégradation des statuts d'emplois. Les protections sociales et les solidarités fondées dans le cadre d'un État providence s'effritent progressivement. Le rapport entre ces deux évolutions est souligné par Serge Paugam (2000) pour qui : « *Dans les sociétés d'Europe continentale comme la France, ces droits sociaux sont fondés sur le rapport de l'emploi. Avant d'étudier les évolutions majeures dans ce domaine au cours des dernières années, il est utile d'approfondir cette relation étroite entre rapport à l'emploi et rapport aux droits sociaux.* » (Idem, p59).

Ce questionnement s'inscrit dans une logique plus globale qui interroge le rapport entre les entreprises et les conditions de production des politiques de protection sociale. L'effritement des liens sociaux et solidaires n'est pas étranger à la modification de la condition salariale en Europe et en France en particulier, ce qui est à l'origine des analyses sur les impacts de la rupture du compromis fordien (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016, p10). La fin de cette « épopée » de la croissance est aussi caractérisée par une crise profonde de la légitimité des entreprises qui a donné lieu à des dénonciations de ses méfaits, de ses dangers et de ses processus d'exclusion sociale. (Idem). Cette crise est également le moment où les entreprises revendiquent de nouvelles légitimités, et un regain d'intérêt pour le « *marché de la vertu.* » (Voguel, 2008).

Le sujet par ailleurs s'élargit d'un point géographique et il finit par atteindre d'autres régions du monde dont les caractéristiques sociodémographiques, politiques, sociales et économiques, ne sont pas identiques à celle des pays (riches) où la RSE s'est historiquement formée.

Des pays développés aux pays en développement.

La RSE retient l'intérêt d'acteurs pluriels comme bien sûr, les entreprises, mais aussi les politiques, l'État et à une échelle plus large, les organismes internationaux et les ONG. Ces derniers sont les principaux leviers à partir desquels se structure la diffusion et la vulgarisation de la RSE au-delà des pays développés et au-delà des modèles économiques qui leur sont propres. C'est pourquoi, la question de la RSE se diffuse au courant des années 2000 en Europe comme en Afrique (Sénégal), en intégrant aussi de nouvelles dimensions comme des logiques de développement durable. Le concept de RSE donne, d'après Jean Pasquero, (2013) une consistance matérielle et stratégique aux principes humanistes largement diffusés dans le rapport Brundtland depuis 1987.

« Il est vrai qu'entre-temps a été publié le Rapport Brundtland en 1986, et que le concept de développement durable qu'il propose a fait son chemin aussi bien dans les organisations internationales que parmi les États et les grandes entreprises. Le concept de RSE apparaît comme le lien logique entre les grands principes humanistes du rapport et les pratiques quotidiennes des entreprises. Il permet de passer du domaine de l'utopie efficace à celui des stratégies d'action. Partout dans le monde, même dans les pays moins développés, le concept de RSE prend aujourd'hui lentement racine, même si ce n'est bien souvent qu'au niveau du

discours. Toutefois de plus en plus d'industriels se rendent compte que l'irresponsabilité sociale n'a qu'un temps en affaires, car vient un jour où les négligences passées finissent toujours par se payer très cher. » (Pasquero, 2005, p 95)

Le tournant sénégalais de la RSE : entre crises des solidarités de proximité et alternance politique des années 2000.

La question de la RSE connaît un tournant majeur au cours de son extension géographique. Le contexte africain (en particulier, sénégalais) est caractérisé par une conjoncture sociale, politique, économique et culturelle spécifique. La mondialisation de la RSE et sa « globalisation » s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble inspiré profondément par les principes du développement soutenable et socialement plus équitable.

C'est cette économie du partage et de la redistribution qui connaît dans le contexte sénégalais une ascension fulgurante au courant au début des années 2000. Il s'agit d'une période de changements et de transformation de l'ordre politique traditionnel sénégalais comprise comme l'expression d'une alternance. En effet, le Sénégal se trouve alors dans un contexte post programmes d'ajustements structurels, qui fut une période de grande pauvreté. Ce contexte offre également un cadre plus favorable à l'aménagement de discours mieux orientés sur les solidarités et sur la lutte contre les situations d'indigences. Le développement de politiques de redistribution en correction voire, en substitution aux principes directeurs de l'économie de marché, est davantage souhaité en marge de la crise. Les promoteurs de ce modèle économique penchent vers le principe d'indissociabilité (Bourdieu, 1977) qui associe le fait de produire et l'obligation de redistribuer dans une perspective de renforcement des liens d'interdépendances entre les hommes. La prolifération de ce discours davantage centré vers le capital humain est favorable à un regain des questions de solidarités et de partages des ressources. C'est dans ce contexte que les formes de pauvreté observées dans le continent africain et sénégalais plus spécifiquement, interpellent de plus en plus des acteurs comme les ONG et les organismes internationaux. Ces acteurs sont promoteurs dans les pays en développement, d'un ensemble de politiques menées au nom de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre les inégalités sociales, de l'inclusion sociale, de la solidarité et de la gouvernance des ressources dont celles minières en particulier.

La particularité de certains pays africains est qu'ils sont en possession de réserves et d'un potentiel en ressources minérales assez considérables. Toutefois, dans un contexte de pauvreté, les gouvernements de ces pays ne disposent généralement pas des capacités

financières, logistiques leur permettant d'exploiter eux-mêmes leurs propres ressources nationales. Cette conjoncture élargit les possibilités de la part d'entreprises et filiales étrangères occidentales et américaines, d'exploiter ces réserves minières et d'en disposer aux dépens parfois des populations, qui subissent souvent des conditions de vie encore plus précaires : c'est le paradoxe de l'abondance (Carbonnier, 2013). Le contexte d'importation de la RSE, des pays développés aux pays dit en développement comme c'est le cas du Sénégal, s'opère à partir d'un contraste apparent entre le niveau de ressources dont disposent ces pays (pauvres) et l'état des situations d'indigences qui s'y observent. Geraud Magrin parle même de la « malédiction des ressources », considérant ces ressources minières comme les principaux facteurs d'instabilité politique ou de crises militaires (2015). C'est sur la base de telles analyses que la thématique de la RSE connaît un succès de plus en plus important dans le continent. Elle permet à une partie de la classe politique sénégalaise et de la société civile, de s'interroger sur le niveau de contribution des entreprises étrangères à l'utilité générale et la redistribution.

Au Sénégal, le sujet se construit dans un contexte de changement social marqué par une crise des formes de solidarités traditionnelles et familiales (Dimé, 2007). Le système de protection sociale, publique et familiale sénégalais est depuis les programmes d'ajustements, confronté à une crise généralisée, des bouleversements sociaux et politiques ayant grandement contribué à manifester ses fragilités et ses incertitudes. (Fall, Phillippe et al, 1995) (Diouf, 1991). Les politiques de couverture sociale et sanitaire jadis en vigueur dans le pays ont la particularité de ne concerner qu'une infime partie de la population active, principalement les fonctionnaires et une partie des travailleurs du privé. L'immense majorité des travailleurs s'active dans l'économie informelle ou populaire caractérisée par essence, par un système de sociabilité et de solidarité hérité des mécanismes d'interdépendances communautaires et familiaux (Fall, Philippe et al, 1995). Ces travailleurs souvent vulnérables ne relèvent généralement pas des logiques assurantielles. De plus, ils ne bénéficient pas souvent de protection ou de garanties leur permettant d'accéder aux soins ou de jouir de politiques d'enrôlement dans des mécanismes publics d'assistance. En effet, il existe au Sénégal une différence majeure entre le statut de travailleur et de salarié. Le statut de salarié permet l'ouverture de droits sociaux et l'accès à plus de privilèges sociaux. Le système de sécurité sociale sénégalais ne couvre pas l'essentiel des personnes en activités dans le pays (RGE, 2016), encore moins l'essentiel des situations de risques et de fragilités - hormis les accidents de travail, la maladie et la vieillesse. C'est un système qui est par conséquent profondément

marqué par un déséquilibre entre le nombre de personnes en activité dans le pays et le nombre de personnes protégées, et ce, en lien avec l'importance de l'économie informelle pour de nombreuses catégories sociales. Ce phénomène est d'ailleurs largement connu : ainsi dans le cadre de la réflexion nationale entamé en 2013 sur la mise en place d'un régime adapté aux travailleurs du secteur informel, la nécessité de bénéficier d'une couverture sociale et sanitaire a été largement affichée (OIT, 2021)

La présentation du système de protection sociale sénégalais permet de comprendre trois choses principalement : la première est relative à l'ampleur des risques sociaux auxquels est exposée une bonne partie de la population sénégalaise, notamment la population rurale qui est la plus vulnérable. La deuxième chose qui ressort est le constat d'un essoufflement des solidarités traditionnelles et familiales en raison des programmes d'ajustement structurels qui ont été des politiques économiques et sociales très rigoureuses. Depuis plus de deux décennies, de 1978 à la fin des années 1990, des dispositions sévères ont en effet été prises par les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale) à l'endroit du Sénégal. Ces mesures ont sérieusement ébranlé les capacités des familles à mobiliser les ressources nécessaires pour maintenir leur système d'entraides et de solidarité (Diouf, 1991). Les familles peinent à exister dans ce contexte d'austérité et d'effritement des économies locales et familiales (Ly et al, 1999). La troisième chose qui ressort est l'ampleur et l'importance qu'ont pris progressivement les questions de solidarité et de sécurité sociale au Sénégal. Alors que dans de nombreux pays, les observateurs mettent en évidence un effritement des protections acquises pendant les Trente glorieuses (Castel, 1995), la situation au Sénégal est toute autre, se traduisant à partir des années 2000, par un regain de l'État social associé à l'avènement de la première alternance politique du pays (Diop, Diouf, Diaw, 2002) et l'accession au pouvoir d'Abdoulaye Wade. Membre du parti démocrate sénégalais (PDS), il triomphe du régime socialiste en place depuis les indépendances. Ce troisième aspect constitue l'un des points d'ancrage de la thématique RSE dans le contexte sénégalais, car il invite les entreprises à développer un nouveau rapport avec les problématiques de gouvernance des pauvretés et des solidarités. L'enjeu des solidarités devenant un sujet d'intérêt général, tend à mobiliser de plus en plus les acteurs du privé, surtout les filiales étrangères qui dominent largement le secteur de l'extraction minière à l'échelle du pays.

Au-delà d'une vision d'ensemble de la RSE au Sénégal qui repose sur une lecture globale et à l'échelle du pays, le sujet présente par ailleurs un certain nombre de particularités à l'échelle de certains territoires. Au niveau des communes abritant les grandes entreprises extractives du pays, les différentes activités menées par celles-ci, notamment la pratique de la RSE, impacte en effet les modes de vies des communautés locales et sur les modalités de reproduction de leurs liens d'interdépendances. C'est à cette échelle que nous avons mené un travail d'enquête dont cette thèse entend aussi rendre compte.

La RSE à l'échelle des territoires au Sénégal

L'alternance des années 2000 fut un moment de profonde révision de la structure des politiques publiques et particulièrement, des politiques sociales. Le renouvellement de la classe politique associé au progrès démocratique, couplé à un plus grand investissement de la part de la société civile sur les pauvretés, ont contribué à imposer un regain d'intérêt autour des questions de responsabilité. Les critiques s'intensifient autour du paradoxe de l'abondance (Carbonnier, 2013), et ce, surtout dans le rural sénégalais où se situe un certain nombre d'entreprises extractives en opération dans le pays. Dans ces territoires paysans et comme nous le développerons dans la suite de ce travail, la crise des solidarités, dans un contexte où pèsent également des facteurs structurels comme les PAS, impacte des conjonctures locales, confrontées aux difficultés de cohabitation entre les communautés locales et les entreprises extractives.

La proximité territoriale entre les industries extractives qui ont des chiffres d'affaires considérables, et les communautés locales en proie à de grandes pauvretés, cristallise les dissonances et creuse des inégalités sociales dans les territoires miniers. Les communes rurales abritant les opérations minières constituent à cet égard, un lieu d'observation des mutations des mécanismes sociaux de transformations des solidarités en lien avec les entreprises et leur politique de responsabilité sociale (RSE). En s'implantant dans ces territoires paysans, les entreprises contribuent à modifier le cadre des activités sociales et économiques et à instaurer une dynamique mutationnelle de leurs liens sociaux et des mécanismes d'interdépendances. La mise en évidence de telles mutations n'est pas nouvelle en sociologie, ayant déjà été étudiée notamment à propos de l'Algérie dans les années 1960 par Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad (1964). Toutefois nous proposons d'approfondir ses modalités particulières dans le Sénégal actuel, dans un contexte qui interpelle l'entreprise

comme acteur social et pas seulement, comme acteur économique. En effet, les sociétés rurales se transforment de manière globale à la fois, économiquement et dans leur organisation sociale. Les économies domestiques comme l'agriculture, polarisent traditionnellement une partie importante des systèmes de solidarité dans les communautés hôtes des entreprises extractives. Sur les territoires étudiés, la crise de l'économie paysanne est souvent imputée à l'expansion des activités de prospection minière qui impactent considérablement les disponibilités foncières tout en réduisant la surface agricole dans les zones de Kédougou et de Tivaoune. Ce sont des territoires qui recèlent de forts potentiels miniers en or, en Zircon ou encore en phosphate.

Il s'agit à cet effet, d'une première échelle de transformations à laquelle vient s'ajouter, selon l'analyse proposée dans cette thèse, l'impact des politiques de RSE menées dans ses territoires. En effet, le développement de projets-programmes souvent parrainés par les entreprises, contribue substantiellement à faire intégrer dans ces communautés paysannes, de nouvelles formes de rationalités. Ces dernières sont porteuses des « stigmates de la modernité » et imposent aux populations rurales un regard réflexif sur leurs fonctionnements communautaires habituels parmi lesquels, les rapports sociaux de sexe sur lesquels nous porterons une attention particulière.

La particularité du sujet

En lien avec le sujet classique de la transformation des solidarités et du changement social qui fait entrer des communautés villageoises dans la modernité, l'objectif que nous poursuivons dans cette thèse est de proposer une réflexion innovante autour des entreprises en les sortant des cadres habituels d'analyses dans lesquels elles sont souvent inscrites. Cette thématique de recherche marque également une rupture importante en proposant une grille de lecture à notre connaissance, inédite sur la place des entreprises dans le « nouveau » paysage social et solidaire sénégalais. Dans le cadre de cette lecture des métamorphoses des solidarités et des situations d'interdépendances au Sénégal, les entreprises par le biais de la RSE, constituent des acteurs peu étudiés alors qu'ils sont, selon la thèse que nous présentons ici, une variable d'analyse importante. La mise en agenda politique des questions de développement durable par l'État du Sénégal se traduit en effet depuis le début des alternances, par la mise en œuvre de nouvelles dispositions, dont le Code minier de 2003, le nouveau Code de 2016, mais aussi avec le code de l'environnement de 2001 qui impliquent davantage les entreprises dans le traitement des pauvretés et de solidarités. D'un point de vue structurel, le regain de l'Etat

social depuis le début des années 2000, se traduit par un nouveau mode d'intervention publique axée sur le principe d'un partenariat privé-public. L'État mobilise de nouveaux matériaux, de nouveaux leviers de gestion des situations d'indigences en ouvrant des possibilités à la création d'espaces budgétaires favorables à l'exercice de politiques de protection sociale portées par une pluralité d'acteurs y compris, les entreprises. Dans le contexte de la crise des solidarités traditionnelles et familiales, et d'une grande précarité, les dynamiques partenariales entre les parties prenantes, dont l'État, les entreprises, les collectivités territoriales et les communautés à la base, sont les vecteurs d'une modification de la structure des solidarités sénégalaises que cette thèse entend étudier. L'émergence de nouveaux mécanismes d'aides structurés dans les principes fondamentaux de la RSE autour de l'équité sociale, de la redistribution et du partage des ressources, constitue un tournant des plus innovants pour les politiques d'aides et de protection sociale. Les questions de solidarité sont perçues comme des enjeux globaux qui mobilisent des acteurs pluriels (État, ONG, collectivités territoriales, société civile, familles, communautés, entreprise), autour de thématiques nouvelles mais cruciales comme la RSE et la gouvernance.

Problématique de recherche, méthodologie et plan de la thèse

Notre question de recherche suppose ainsi de combiner différents axes d'analyses relatifs au développement de la RSE au lendemain des années 2000 et à son implication dans le nouveau paysage des solidarités sénégalaises, ainsi qu'aux crises de liens sociaux traditionnels au Sénégal. Elle met aussi en exergue les complexités des dynamiques solidaires au Sénégal dans un contexte de vulnérabilité de masse contrastant avec les progrès et l'immense richesse d'un secteur minier suscitant par ailleurs, de plus en plus de réactions populaires.

Pour traiter ce sujet, nous suivons une démarche en trois parties.

Pour commencer nous développerons l'histoire et les enjeux de la RSE en partant de son émergence et sa définition dans les pays développés pour en venir aux enjeux actuels de solidarité au Sénégal (Partie 1)

Nous entamerons cette première partie de notre travail de recherche par une réflexion générale sur les conditions qui ont précipité l'avènement et le discours relatifs à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) à travers le monde, avant de recentrer notre analyse sur le cas particulier du Sénégal (chapitre 1). Dans ce chapitre, nous proposons de reconstruire la trajectoire historique de la RSE ainsi que les différentes conjonctures et contextes sociaux qui

ont au fil des années, participé à refonder ou à réviser ses fondamentaux et ses orientations. À cet effet, cette partie offre une lecture générale (à l'échelle mondiale) puis, particulière (au Sénégal) de la RSE, en l'abordant du point de vue des métamorphoses des structures sociales et économiques. Étudier la RSE, dans un pays comme le Sénégal, c'est aussi parler des vulnérabilités dans leur généralité (économique, sociale, écologique) puisque, la notion de responsabilité renvoie à un devoir de reconnaissance d'un préjudice et appelle par conséquent à une réponse -qui ne serait pas (ou pas seulement) attendue des pouvoirs publics, mais aussi des « entreprises » (ou de certaines d'entre elles) (Peeters, 2004). La formule est donc expressive d'une interpellation faite aux entreprises au sujet de leurs rapports avec le reste de la communauté sociale et humaine.

Le premier chapitre (**Chapitre 1**) sera ainsi consacré à un retour sur l'histoire de la RSE et ses variations selon les contextes régionaux. Nous prendrons l'exemple américain qui l'a vue naître et qui a modelé ses premières acceptions. Les premières théories sur la RSE nous viennent des Etats-Unis et elles sont en outre, très ancrées sur une *logique gestionnaire*. (Acquiers, Gond, 2007 ; Gond, Igalens, 2020). Ce chapitre sera donc consacré en partie, à cette vision de la RSE gestionnaire théorisée principalement par des économistes américains, principalement Howard Bowen auquel est attribué souvent le titre de « père fondateur » de la RSE à travers son ouvrage *Responsabilités of the businessman* paru en 1953 (Lépineux et al, 2016). *Dans la suite du chapitre I*, nous aborderons également le cadre européen de la RSE qui marque par ailleurs une transition importante dans la lecture et l'analyse des principes de responsabilité sociale de l'entreprise. En effet la RSE dans cette partie du monde vers les années 1990, essaye de dépasser sa vision économique et gestionnaire et en mobilisant un contenu différent (Viers, Brulois, 2009).

En France en particulier, nous montrerons comment dans un contexte de « fin des Trente glorieuses » associé à ce qui est parfois décrit comme une crise de l'idéologie du progrès social (Donzelot, 1984), une crise de l'État providence (Rosanvallon, 1981), une question de vulnérabilité de masse (Castel, 1995), la RSE s'impose comme une « *prise en compte des demandes de ce qu'il est convenu d'appeler les « parties prenantes », la réponse à une demande sociale* » (Pesqueux, 2011). L'expression RSE souligne les liens entre l'économie, le marché, les entreprises d'une part et le creusement des inégalités, la crise du lien social et des solidarités d'autre part. C'est pourquoi, la RSE dans le contexte français n'est plus un simple outil gestionnaire, mais plutôt, un nouvel enjeu dans la transformation des formes d'intervention publique. Un dépassement de la pensée philanthro-capitaliste assimilé à une

simple redistribution du résultat *ex post*, (d’Humières, 2013), la RSE matérialise l’ouverture d’une réorganisation plus large de la production et de la répartition via un espace d’engagement public-privé entre l’entreprise et le reste de la société dans sa généralité.

Comme il sera montré, les entreprises ambitionnent aussi d’intervenir de manière plus importante dans les projets d’utilité générale et particulièrement dans les questions de politiques sociales en France. Les entreprises se présentent comme de nouveaux acteurs sociaux en se positionnant dans le nouvel échiquier de l’action publique (Lochar, Bory, 2008). Ainsi, dans ce chapitre 1, nous ferons état de ce mouvement transitionnel dans la réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises qui va de pair avec le *recentrement sociologique des questions de RSE, notamment dans un contexte français*. Ce recentrement nous pousse à essayer de mieux comprendre les nouveaux enjeux sociaux et politiques qui gravitent autour de la RSE.

La mondialisation par ailleurs participe au développement rapide du sujet à l’échelle du monde (Peeters, 2004). Dès lors, le sujet de la RSE commence à être débattu dans d’autres pays, notamment dans ceux en développement avec toutefois, des modes d’expressions régionales et des modalités de déclinaisons particulières de son contenu et de sa démarche. C’est le cas dans certains pays du sud comme le Sénégal.

Dans le prolongement du premier chapitre, la réflexion se poursuit sur : La RSE dans le contexte des pays en développement ; pauvreté et enjeux de solidarité : Le cas sénégalais **(chapitre 2)**

Dans le deuxième chapitre de la première partie, nous tentons de présenter les cadres des solidarités publiques et privées familiales sénégalaises, leurs transformations et leurs dynamiques dans lesquelles s’organise aujourd’hui la réflexion sur la RSE.

La RSE doit en effet aussi être analysée comme une dimension de la mondialisation (Reynaud, 2007). Les conjonctures économiques après le choc pétrolier de 1973 ont favorisé la délocalisation des entreprises et la création de filiales pour mieux exploiter des marchés à l’international. C’est souvent le cas dans le domaine particulier de l’extraction minière. Sous ce rapport, le curseur du débat de la RSE se trouve déplacé dans d’autres régions du monde autre que l’Amérique et les pays développés - notamment dans certains pays en développement où elle devient une question innovante et un enjeu pour les solidarités (Téné, 2019). C’est précisément la question que nous posons dans la thèse, à partir de l’exemple du

Sénégal. La RSE telle qu'elle est mise en œuvre dans des entreprises minières de ce pays est une question désormais débattue dans un contexte de grande pauvreté et de crise des solidarités primaires traditionnelles (familiales, villageoises notamment) (Housseynou Ly et al, 1999). Le sujet acquiert une importance majeure alors qu'il pouvait sembler à la marge des transformations des structures sociales et solidaires du pays ; aussi, il compose de nouvelles vulnérabilités (Bresson, Geronimi, Pottier, 2013). En parallèle, l'évolution observée favorise le développement d'un sentiment d'injustice institutionnelle et sociale dans un contexte d'abondance des ressources minières exploitées par de grandes filiales d'entreprises présentes dans ce pays, justifiant l'expression de « paradoxe de l'abondance » (Auty 2013) ou de « malédiction » des ressources naturelles (Carbonnier, 2013 ; Magrin, 2022). Quand autant de richesses côtoient d'autant près, autant de pauvreté, le sujet de la redistribution et des responsabilités des entreprises s'impose presque comme une évidence. C'est pourquoi dans ce deuxième chapitre, nous revenons sur l'impact de l'émergence de la RSE dans l'espace public dans le Sénégal d'aujourd'hui.

Pour finir la première partie, nous présentons dans le **chapitre 3**, notre problématique formulée comme suit : **Dans quelle mesure, la RSE participe-t-elle à transformer les solidarités sénégalaises ainsi que les politiques de gouvernance de la pauvreté depuis le courant des années 2000 ?**

Cette problématique s'établit dans un rapport au temps qui tend à faire de la RSE, le résultat d'une construction évolutive et contextuelle. On a déjà présenté que le sujet de la RSE s'est posé au Sénégal dans un contexte de crise des solidarités publiques et privées intervenue principalement au début des années 1990 et en raison des dispositions prises dans le cadre des plans d'ajustements structurels (PAS). (Ly, 1997). C'est notamment, l'absence de politiques sociales générales et concrètes, combinées à l'effritement des mécanismes traditionnels et familiaux d'aide et d'assistance, qui matérialisent l'épuisement du système de solidarité sénégalais (Dimé, 2007). C'est précisément cette situation que l'alternance politique des années 2000 entend pallier, dans une lecture différente et via une prise en charge politique plus ambitieuse. (Wong, 2014, Sall, Boidin, 2019). Cette ambition est portée à travers une vision de la gouvernance de la pauvreté plus ouverte au secteur privé sénégalais en général et aux industries extractives plus particulièrement, comme en témoigne l'adhésion de l'État à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE, 2014). Le rôle des entreprises devient un nouvel enjeu de développement social face, un enjeu de société majeur face à des solidarités en crise. Ce chapitre consolidera ainsi notre questionnement sur la

manière dont la RSE transforme les solidarités ainsi que les politiques de gouvernance de la pauvreté au courant des années 2000 ?

L'annonce de nos hypothèses se situe dans la suite logique de la présentation de notre problème de recherche. Les deux s'établissent dans la construction de l'objet de cette étude comme le préconise Gaston Bachelard dans son livre *la Formation de l'esprit scientifique* publié 1965. Cet auteur a résumé la démarche scientifique en quelques mots : « *Le fait scientifique est conquis, construit et constaté.* » (ibid). En amont de la constatation, il nous faut d'abord finaliser l'étape de la construction et mobiliser nos différentes hypothèses allant dans la perspective de présenter les orientations et le cheminement de notre pensée. C'est dans ce sillage que l'on peut également situer la position des auteurs comme Luc Van Campenhout, Jacques Marquet, Raymond Quivy (1995) qui alertent de la nécessité pour le sociologue de ne pas faire « l'impasse sur les hypothèses ». Pour eux, faire cette impasse sur l'une des étapes cruciales de la recherche, est un excellent moyen de mal commencer son travail de recherche. Sous ce rapport, nous mettons en évidence la construction de nos hypothèses avant de procéder à la description générale de notre méthodologie de collecte des données et de la présentation de notre terrain.

Pour étudier cette question de recherche, nous aborderons pour clôturer cette première partie, notre cadre méthodologique et la manière dont il témoigne de notre respect des procédures et démarches scientifiques.

Egalement exposée dans le chapitre 3, **notre approche méthodologique est marquée par le choix d'une double entrée sur le terrain : le choix d'une méthodologie d'enquête qualitative (entretiens) et le choix d'une démarche ethno-anthropologique autour de l'observation directe.**

L'usage des techniques de recueil et d'analyse des données est une étape importante dans la recherche scientifique. Elle témoigne d'une volonté de mobiliser des éléments de preuves qui donneront une consistance scientifique importante au travail tout en faisant face aux différents obstacles qui ne manqueront pas de se dresser devant le chercheur. C'est pourquoi Lousia Yousfi, dans sa lecture de l'œuvre de Bachelard pense que ce dernier « *conçoit l'avancée scientifique comme une lutte permanente contre les « obstacles épistémologiques ».* *Le premier obstacle épistémologique à surmonter, selon Bachelard, est l'observation elle-même, s'opposant, dès lors à la « perception immédiate » comme instrument de connaissance et notamment au principe de l'induction, propre aux empiristes* » (Yousfi, 2013, p161). « La

perception immédiate » pouvant se référer à la reproduction des prénotions que le terrain et les besoins d'administration de la preuve nous permettront d'éviter. La mobilisation des éléments de terrain est pour le sociologue, une sorte de perception contre les « fausses abstractions » (Mendras et Oberti, 2000) et une manière d'opérer une rupture épistémologique à travers le principe de la « neutralité axiologique ».

Dans le cadre de cette démarche, nous présenterons le choix de mobiliser un matériau qualitatif via les entretiens. Il s'agit, comme le dirait Jean Pierre Olivier de Sardan, des « politiques de terrains » (Sardan, 1995) qui nous permettront d'être à l'écoute des enquêtés. Ainsi, le travail de recueil de données s'opère dans le cadre sociologique, par le biais d'interactions prolongées entre le chercheur en personne et son milieu. Dans le cadre de cette thèse, les entretiens semi-directifs avec des acteurs disparates comme des ONG, les populations locales, les acteurs de la société civile, les entreprises, les autorités locales, etc. visent à permettre de procéder à une analyse de fond des différents éléments de langages des enquêtés. Nous nous attacherons à nous détacher des discours des agents tout en rompant avec « les illusions de la conscience pour reconstituer les mécanismes objectifs de la production des pratiques à partir d'un habitus » (Dubar, 2007).

Nous nous baserons aussi sur une méthode ethnographique à partir des observations directes réalisées dans nos terrains de recherche à Kédougou (Sénégal oriental) et à Darou-Mboro-Taiba-Diogo (Centre est). La sociologie de manière générale, est une discipline d'observation de la vie sociale (Arborio, 2007) et le sociologue, un personnage investi par la volonté de comprendre les interactions sociales et les processus sociaux vécus par les agents. Ainsi, le choix de la méthode d'observation directe répond à la particularité de nos terrains d'étude ciblant des zones rurales fortement peuplées par des communautés agricoles. Ce sont des zones marquées également par des opérations minières à grandes échelles, menées principalement par des filiales étrangères autour de l'exploitation du zircon (France), de l'or (Canada) et du phosphate (Inde). Nos observations nous conduisent à la rencontre de ces communautés rurales et paysannes. Elles nous donnent l'opportunité d'accéder à une partie de leur « intimité », de débusquer des pratiques que les populations tentent parfois de dissimuler, ou encore d'observer des circonstances que les acteurs eux-mêmes ont parfois du mal à verbaliser (Arborio, 2007). Pour analyser nos observations, nous pouvons nous appuyer sur un journal de bord tenu régulièrement, ou s'entremêlent des séquences d'observations structurées, des constats spontanés ainsi que des notes prises sur le vif. Suivant la tradition

ethnographique, pour observer la vie des communautés, nous avons essayé de parler leur langue et de citer des *Verbatim* (Marchive, 2012, p 03).

Pour finir, notre démarche méthodologique s'appuie également sur une analyse secondaire de documents : rapports de RSE, données statistiques et démographiques sur nos terrains de recherche (Kédougou, Darou-Mboro-Taiba-Diogo) et produites principalement par l'ANSD¹. Nous exploiterons également des documents administratifs et juridiques (décrets, codes, lois) nous permettant de situer les dynamiques institutionnelles autour de la question RSE au Sénégal ainsi que les modalités de leur mise en œuvre à une échelle macro et micro. Nous exploiterons aussi des documents et des travaux « scientifiques » en lien à notre thématique de recherche dans sa globalité et produit par d'autres chercheurs ou professionnels, dont les questionnements et les analyses pourront participer à mieux éclairer notre cheminement intellectuel sur le sujet.

Faisant suite à la première partie ciblée sur les formes et enjeux de la RSE dans le monde et au Sénégal, la deuxième partie étudie l'impact de la RSE sur la nouvelle gouvernance de la pauvreté au Sénégal, à partir de l'expérience des années 2000 (partie 2).

Dans le chapitre 4, nous approfondissons la question de la pauvreté et des crises des solidarités au Sénégal dans un premier axe temporel : les années 1990. Nous considérons ce chapitre comme une passerelle importante entre la première partie qui confronte l'histoire de la RSE d'une part ; les fondements historiques et traditionnels des solidarités sénégalaises jadis d'autre part, et celle-ci qui s'emploie à en présenter les changements et les évolutions produits par la rencontre de ces deux histoires. La compréhension des différentes mutations et de leur combinaison est, selon nous, capitale. Les multiples transformations enregistrées sont d'ailleurs considérées comme à l'origine de la première alternance politique des années 2000 au Sénégal et de l'instauration qui a suivi des premières dispositions prises en faveur de la RSE et du développement durable dans le pays. En outre, ce chapitre rappelle la précarité ambiante dont font l'objet certains groupes sociaux au Sénégal, en fonction du genre, mais aussi en fonction des territoires, soulignant notamment à la précarité de la condition féminine à cette époque et le creusement des disparités territoriales aux dépens de zones péri-urbaines et rurales. Le constat d'une grande pauvreté va de pair avec celui de la faible participation des

¹ **Agence nationale de la statistique et de la démographie** (ANSD) est le service officiel des statistiques du Sénégal créée en 2005. Elle est l'agence sénégalaise chargée d'assurer la coordination technique des activités du

entreprises dans la lutte contre la pauvreté. Mettant en lumière les difficultés pour le gouvernement socialiste d'aménager des mesures concrètes en matière de protection sociale, ce chapitre confirme l'idée même de crise des solidarités privées et publiques.

Le cinquième chapitre (**chapitre 5**) correspond à notre second axe temporel [*De 2000 à nos jours*]. Dans celui-ci, nous décrirons les principales politiques et réformes définies par l'État sénégalais pour mieux promouvoir une nouvelle gouvernance de la pauvreté. L'une des dispositions phares est structurée autour de la promotion de la RSE comme un mécanisme innovant dans le financement des politiques de protection sociale et d'aide au développement social. À cet effet, en mobilisant une partie de nos données de terrain, nous analyserons les dynamiques transformationnelles des politiques publiques sociales au Sénégal. Nous appuierons nos réflexions par des matériaux collectés sur le terrain et nous essayerons d'établir les liens entre l'avènement de la RSE dans l'espace public sénégalais et les nouveaux enjeux autour des solidarités. Ces liens seront resitués dans le contexte de plein essor du secteur extractif, contrastant avec l'amplification des problèmes sociaux au niveau national. Nous reviendrons donc sur le rôle joué par les entreprises extractives dans la nouvelle conjoncture des solidarités et des interdépendances au Sénégal. À partir de ce chapitre 5, nous nous efforcerons de situer l'impact et la place des entreprises dans le cadre des aménagements d'un espace budgétaire mieux adapté au développement des politiques de protection sociale initiées par l'État post alternance.

Dans le **Chapitre 6**, nous présenterons les mécanismes par lesquels transite le partenariat privé/public au Sénégal. Nous exposerons les différents dispositifs et politiques élaborées par le secteur privé (Fonds social minier, ITIE et Initiative RSE-Sénégal), mais aussi par l'Etat et les acteurs publics qui ont la charge de produire de nouveaux référentiels d'action en matière d'action sociale, de solidarité et de partage des ressources. Les ressources issues du secteur de l'extraction, leurs répartitions ainsi que les orientations stratégiques dans les domaines de l'intervention sociale, seront autant d'indicateurs que nous mobiliserons pour caractériser cette approche nouvelle dans le traitement des situations de pauvreté.

Dans cette troisième partie, nous exposerons plus particulièrement nos résultats d'enquête sur les enjeux locaux en analysant les transformations des solidarités dans les territoires miniers : Les entreprises extractives vecteurs de changements et de mutations (partie 3).

Le septième chapitre (**Chapitre 7**) de notre thèse porte sur les mutations sociodémographiques, économiques et environnementales relatives aux exploitations minières dans les localités étudiées : De Kédougou à Tivaoune.

Ce chapitre mobilise tout particulièrement notre matériau empirique pour décrire et analyser les transformations sociales dans les territoires abritant les opérations minières. Il traite des conséquences sociales, économiques et environnementales de l'exploitation de ces minerais dans les conditions de vie des populations paysannes hôtes. Les modes de production et d'extraction de l'or, du zircon ou encore du phosphate ont des impacts considérables sur les équilibres sociaux et solidaires des communautés autochtones. Nous parlons ici des communautés de petits paysans vivant d'agriculture comme principale activité génératrice de revenus. L'implantation de ces grandes unités d'exploitation dans ces territoires, requiert des besoins considérables en foncier et en eau. Les activités menées par ces entreprises produisent des conséquences assez importantes sur la biodiversité locales en engendrant à cet égard des situations inédites et très peu familières pour les populations locales. Les transformations des solidarités au sein de ses communautés paysannes s'observent suivant un processus qui suit les différentes étapes de l'installation de la logistique de production, de la phase d'exploitation jusqu'aux politiques de RSE mises en œuvre par les entreprises. Nous suivons leur trajectoire marquée par des changements à la fois dans l'architecture des ordres sociaux traditionnels, mais aussi dans la « géographie solidaire », concept que nous avons mobilisé pour rendre compte des mutations des circuits traditionnels d'interdépendance entre les communautés d'autrefois.

Dans le chapitre suivant (**chapitre 8**), nous revenons sur le rôle des ONG et leurs actions en faveur de la RSE, ainsi que leur contribution à l'avènement de nouveaux modes de régulation dans les territoires.

Le mouvement de mondialisation de la RSE nous apparaît en effet, au Sénégal, s'expliquer par le rôle des ONG et leur influence dans la mise en œuvre des politiques RSE au sein des territoires impactés. Parties prenantes des différents impacts enregistrés qu'elles ont elles-mêmes contribué à vulgariser, les ONG, à la différence de l'État central sénégalais, semblent mieux investies que ce dernier dans l'application des politiques de RSE dans les territoires miniers. À l'échelle micro, les ONG en lien avec certaines organisations de la société civile, constituent des piliers majeurs dans le cadre des mobilisations citoyennes tout en contribuant à documenter les problématiques liées aux entreprises extractives. Leurs actions participent

également à modifier voire, à bouleverser les cadres normatifs et traditionnels de gestion de crise ainsi que les mécanismes de régulation interne des communautés locales paysannes impactées.

Dans le dernier chapitre de la partie 3 (**Chapitre 9**), nous analysons les métamorphoses des cadres domestiques, familiaux et sociaux des communautés bénéficiaires.

Le neuvième chapitre faisant suite aux analyses sur les conséquences des activités des entreprises et de l'action militante des ONG, s'attache à présenter les réalisations faites par les différentes compagnies (SGO, GCO, ICS) au nom de la RSE dans les territoires ainsi que leurs conséquences. Les différents projets sociaux menés par les compagnies minières ainsi que les actions sociales et solidaires menées dans le but de répondre aux attentes des parties prenantes sont exposées. Ces parties prenantes sont ici principalement les communautés locales et les collectivités territoriales. Les entreprises extractives créent des cellules chargées de gérer leur volet RSE et leurs rapports avec les communautés hôtes. Ces cellules s'efforcent de mettre en pratique les dispositions et recommandations prises dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), elles cherchent aussi à créer les conditions sociales requises pour le développement des activités des compagnies. Les conditions de redistribution des richesses, les constructions d'écoles, d'hôpitaux, de centres de santé ou encore de marchés, participent à des logiques plus globales de solidarités avec les populations locales. Il en résulte des mécanismes de partage qui interviennent au sein d'un ensemble de transformations, d'impacts sociaux, écologiques successifs. Aux vertus supposées atténuantes, ces mécanismes de partage participent par ailleurs à restructurer eux-mêmes, les rapports sociaux hiérarchiques et normatifs, jadis existant entre membres d'une même communauté ou de même famille. Un certain nombre de projets sociaux portés par les entreprises secouent en eux-mêmes la nature des interdépendances traditionnelles qui se manifestaient dans le cercle domestique, mais aussi au sein des villages. Nous le mettons en évidence en particulier, à propos des rapports intergénérationnels et des rapports sociaux de sexe. Ce chapitre propose donc une analyse des transformations des solidarités à la fois, en amont et en aval des politiques de RSE (restructuration des liens d'interdépendances séculaires) dans le contexte paysan et traditionnel sénégalais profondément transformé par divers facteurs parmi lesquels, l'installation des entreprises extractives et les politiques de RSE qui interviennent à la fois comme des révélateurs et des catalyseurs.

Partie 1

La RSE d'une histoire des pays développés aux enjeux actuels de solidarité au Sénégal

Présentation générale :

Le fil conducteur de cette partie consiste à positionner la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme un double enjeu de gouvernance économique et sociale, recomposant à l'échelle mondiale à la fois, les relations entre les pouvoirs publics et les entreprises et, également, les fondements de la solidarité au sens durkheimien de « ce qui fait tenir ensemble les hommes en société » (Durkheim, *De la division du travail social*, 1893).

Dans un premier chapitre, nous reviendrons sur les origines et les déclinaisons de la RSE dans les pays développés (au « Nord ») avant de présenter, dans le deuxième chapitre, le même objet cette fois dans les pays en développement (au « Sud »), avec un focus sur le Sénégal. Dans le troisième chapitre, nous exposerons alors notre problématique et notre méthode, faisant le lien entre la RSE et les mutations des solidarités publiques et privées.

Chapitre 1. La RSE aux USA et en France : d'un modèle gestionnaire et libéral américain au modèle « institutionnel » en France

Ce premier chapitre constitue une entrée en matière dans le questionnement général de la RSE et de la manière dont elle s'est posée différemment dans sa tradition américaine et gestionnaire d'un côté, et de l'autre, sa réappropriation institutionnelle, sociale et environnementale en Europe et en France. Nous présenterons à chaque étape, les principaux auteurs qui ont participé à la théorisation de ses différents modèles et approches de la RSE.

1.1. Les origines américaines

Traduite de l'expression américaine de « Corporate Social Responsibility », la Responsabilité sociale des entreprises est devenue un sujet de plus en plus débattu malgré les nombreux clivages et divergences qui existent autour de son évolution historique et de ses différentes conceptions. (Swaton, 2015). Il n'existerait pas une définition consensuelle de la RSE cependant, beaucoup d'auteurs et de chercheurs s'accorderaient sur l'hypothèse de ses origines américaines, l'avènement de ses premières constructions théoriques et la genèse de ses fondements pratiques dans un contexte outre-Atlantique. (Gond, Igalens, 2020).

C'est aux USA que le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) a officiellement vu le jour, plus précisément en 1953, date de la parution de l'ouvrage de Howard Bowen que d'aucuns considère comme « l'ouvrage fondateur de la RSE » (Lépineux et al, 2016). D'un point de vue chronologique et historique, certains défendent l'idée selon laquelle la RSE ne serait pas un phénomène neuf (Swaton, 2015), puisqu'il y a tout une histoire autour de la philanthropie patronale qui aurait précédé le succès connu par ce sujet durant la période d'après-guerre. La RSE est un phénomène apparu aux USA à la suite d'une conjoncture sociale et économique qui a concouru à assigner aux entreprises des responsabilités morales envers l'intérêt général. Dans sa réflexion sur les origines et le développement de la RSE, Anne Peeters témoigne de l'avènement de la RSE comme résultant des modalités de construction de la société américaine avec une implication minimale de l'État dans les services d'intérêt général. Toujours selon cette auteure, les entreprises se sont positionnées dès 1930 dans la prise en charge des questions relatives à la pauvreté, à la crise sociale et aux problèmes d'utilité générale. (Peeters, 2004)

Dans une lecture plus axée sur des arguments déontologiques et moraux, la RSE s'inscrit dans une longue tradition américaine marquée par une philanthropie individuelle et organisationnelle fondée sur un « idéalisme pratique » (Pasquero, dans Gendron et Girard (dir), 2013, p50). Un idéalisme construit autour de la foi et des valeurs de la croyance et qui ne sont pas sans rappeler selon Jean Pasquero, les fondements de l'éthique protestante théorisée par Howard Bowen (Gond, Igalens, 2014, p7 à 22). C'est dans ce sens que Jean Pasquero aborde le principe du « *Giving Back to the community* »² qu'il décrit comme un des fondamentaux de la RSE et qui traduit un devoir moral des entreprises envers les autres. C'est un modèle gestionnaire très présent dans la tradition protestante et qui a fortement influencé les premières conceptions théoriques de la RSE, notamment après la période de la crise de 1929. Cependant, la tradition américaine de la RSE est comme nous l'avons susmentionné, un élément historique et caractéristique de son modèle d'entreprise. (Mignon, Sarant, 2016). Une posture qui tend à rappeler ce modèle gestionnaire dont sont inscrites les entreprises américaines et à partir duquel elles déploient des mécanismes pluriels d'assistance, d'aide et de solidarité aux communautés.

En présentant la chronologie historique de la RSE, Dorian Mignon et Jules Remy-Sarant soutiennent que les origines de la RSE ne résident pas dans des fondements théoriques, mais dans le cadre de pratiques d'entreprises en œuvre depuis le XVIII. Pour eux, ce sont des logiques mécènes et patronales mobilisées à l'issue de vives critiques adressées au système capitaliste et aux déséquilibres sociaux post-révolution industrielle. Ces pratiques, comme nous pouvons le comprendre, constituent des réponses portées par des entreprises américaines dans des contextes de crises, de revendications et de grandes incertitudes qui de surcroît peuvent devenir menaçantes pour le climat des affaires.

Il existe véritablement des divergences autour des origines de la RSE. La pluralité des positions sur les évolutions historiques et conceptuelles de la RSE matérialise l'étendue des contradictions qui entourent le sujet. (Swaton, 2015). Dans leur ouvrage *Repenser la responsabilité sociale des entreprises* publié en 2013, Corine Gendron et Bernard Girard écrivent à ce sujet que :

² **Giving back to community** « Le critère d'un engagement « libre », « de son plein gré » ou encore « non contraint » selon les terminologies utilisées apparaît comme le plus petit dénominateur commun des définitions du bénévolat en France comme aux États-Unis. » selon Maud Simonet-Cusset dans son article « *Give back to the community* » : le monde du bénévolat américain et l'éthique de la responsabilité communautaire » revue Française des affaires sociales, 2002

« Au-delà de cette contradiction originelle qui oppose encore certains chercheurs, les débats de ce forum intercontinental furent l'occasion d'embrasser toutes les dimensions du mouvement, la complexité des enjeux et les lectures différenciées qui génèrent des contextes contrastés. Les traditions de pensée se constituent à partir d'environnement différents, voire opposés » (Gendron dans Gendron et Girard (dir), 2013, p 15)

On peut observer qu'il existe des glissements thématiques qui ont participé à la construction de nouveaux enjeux accompagnant le développement de la RSE. De nouvelles perspectives sont créées, de nouvelles mesures socio-politiques prennent formes à partir de l'examen permanent des relations entre les entreprises américaines et la société dans la globalité. Cela renvoie à l'idée d'un « pluralisme démocratique » (Pasquero, dans Gendron et Girard (dir), 2013) qui est compris comme l'un des 4 piliers culturels qui ont fondé le développement de la RSE américaine. Ce pluralisme se situe également dans cette « permanence du capitalisme américain de s'interroger sur sa légitimité » (Pasquero, ibid, 2013) et qu'il décrit comme une crise identitaire qui serait à l'origine de nouvelles formes d'initiatives de la part des entreprises à l'intention des questions d'utilité publique.

Dans, ce sens nous allons voir les particularités du raisonnement de Howard Bowen à propos de la RSE dont d'aucuns lui accordent la paternité.

1.1.1 La perspective d'entreprise éthique et morale : la « Corporate Social Responsibility » d'Howard Bowen

La lecture de l'ouvrage d'Howard Bowen³ *Social Responsibilities of the Businessman* (1953) proposée par Aurélien Acquier et Jean-Pascal Gond (dans Gond, Acquier, 2005) met en lumière les principes idéologiques et religieux qui sont associés au concept de RSE dans le monde des affaires aux Etats-Unis. En effet, cet ouvrage épouse une dimension religieuse assez importante puisqu'il a été publié sous la recommandation d'une association d'Eglises protestantes et orthodoxes américaines dans le cadre d'une série de livres traitant de l'application de la doctrine protestante au monde des affaires. (Peeters, 2005). Ce livre propose une analyse de la pensée de Bowen en adoptant un point de vue diachronique, mettant en évidence le cheminement progressif et très dynamique de l'auteur de sa

³ **Howard Bowen** est l'auteur du livre *Social Responsibilities of the Businessman*. Un ouvrage qui fait écho à des réflexions formulées depuis la grande dépression aux USA sur le rôle social et l'éthique des entreprises en contexte de crise sociale. C'est un livre incontournable pour penser la RSE. Cette étude lui a été commandée par l'église protestante selon certaines sources, d'où la dimension religieuse et morale.

compréhension du sujet. Cet ouvrage montre plus précisément, comment l'évolution de la pensée de cet auteur sur la RSE s'inscrit dans un rapport au temps. Cette évolution est en lien avec les événements marquant d'entre les deux-guerres plus particulièrement. Durant la décennie 1950-1960, période à laquelle le concept a bénéficié de ses premières formalisations théoriques par Bowen, est aussi marquée par de forts débats autour des droits sociaux des salariés et de leurs conditions de travail (Swaton, 2015). En effet, selon elle, les conditions dans lesquelles le concept à émerger est marqué par le croisement des questionnements sur la législation sur le droit du travail et les controverses relatives à la journée légale de travail.

À cet effet, la pensée de Bowen sur la RSE est en partie caractérisée par un contexte politique et social tendu qui a renouvelé sous un jour nouveau, le rôle et la responsabilité des entreprises dans les questions sociétales comme le travail des enfants, la gestion de la pauvreté, les licenciements. Les entreprises sont questionnées sur le sens de leur morale citoyenne « *good citizenship* » (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007) et interpellées dans ce contexte de « *awareness era*⁴», selon la formule que Sophie Swaton repris à Joseph Murphy pour qualifier la prise de conscience des entrepreneurs sur l'implication des entreprises dans les affaires de la collectivité.

Au 20e siècle, l'entreprise entre dans une ère de transformations considérables. Celles-ci, sont d'ordre quantitatif avec l'agrandissement de sa taille (la grande entreprise), mais aussi d'ordre qualitatif avec l'avènement de nouvelles normes organisationnelles que l'on qualifie dans le langage gestionnaire, de « contrôle de gestion » (Bouquin, 2011). En effet, les firmes se réinventent en devenant de moins en moins une affaire familiale. Elles deviennent des groupes avec de nouveaux systèmes de gouvernance et de gestion incarnés notamment par les « managers ». Les entreprises s'agrandissent, elles fusionnent et deviennent de grandes entités dans l'optique de révolutionner et de maîtriser les secteurs d'activités. Des transformations s'opèrent à l'échelle du marché et des politiques, et celles-ci ont la particularité d'impacter particulièrement les conditions de vie et d'existence des populations. En outre, ces changements apparaissent pour Bowen, comme des facteurs stimulant de nouvelles perspectives pour les hommes d'affaires soucieux d'asseoir une posture émergente dans ce nouveau contexte politico-social.

« Soulignons que les origines de la RSE se situent au croisement de la législation sur le droit du travail avec la question récurrente dans les débats sociaux de l'époque sur la journée

⁴ « **Awereness Era** » qui veut dire en français : ère de prise de conscience.

légale de travail. En publiant Social Responsibilities of the Businessman, ouvrage qui prend en compte les débats institutionnalistes de l'époque quant aux objectifs et au statut de l'entreprise, Bowen (1953) est associé à la naissance de la RSE qu'il définit comme l'obligation pour les hommes d'affaire de poursuivre des objectifs conformes aux valeurs de la société» (Swaton, 2015, p 7)

C'est autour de ces nouveaux enjeux que la littérature naissante autour de la nouvelle entreprise traite aussi de ses responsabilités. L'entreprise devient un sujet de débat public et intéresse de plus en plus des acteurs venus d'horizon divers (communautés, sociétés civiles, associations, chercheurs). Elle polarise plusieurs sujets qui lui sont rattachés soit directement soit indirectement. La pensée sur l'entreprise s'ouvre et s'élargit en étant peu à peu assimilée à une société de taille restreinte : *Business and society (Acquiers et Gond, 2005)*. Howard Bowen est l'un des premiers à réfléchir ainsi et à s'interroger simultanément sur le sujet de la responsabilité sociale des entreprises. Selon Howard Bowen, la notion de « *public service* » gagne en notoriété et doit servir de passerelle entre le pôle public (État, communauté) et le monde du privé (entreprises) dans la gestion de la détresse sociale et de la pauvreté. Il milite pour l'instauration d'un lien fort entre les deux pôles car pour lui, le principe de service public a vocation à s'élargir jusque dans l'horizon des entreprises en alliant le principe du volontarisme et la mise en œuvre d'un cadre Étatique et Institutionnel favorable. (Diawara, Lavalée, 2014). Howard Bowen fait déjà à cette époque, une allusion à la construction d'un nouveau rapport inédit. Il s'agit de la construction d'un nouveau modèle partenarial entre le privé/public et qui fait écho au concept protestant de *trusteeship* et de *stewardship* (Acquiers, Igalens, Gond, 2011).

A l'évidence, la réflexion de Bowen sur le sujet est comme susmentionnée, influencée par *l'Eglise Protestante* qui en a fait la commande. En effet, l'éthique protestante réagit défavorablement à l'idée que la conduite des politiques de responsabilité des entreprises soit une tâche uniquement réservée « aux managers ». C'est un principe que la pensée protestante qualifie de « paternaliste ». L'approche de Bowen récuse ainsi l'idée d'une monopolisation de la démarche de responsabilité sociale par un seul acteur - en l'occurrence l'entreprise. De même, on peut penser que la théorie des « parties prenantes »⁵ s'est beaucoup inspirée de cette conception de la RSE développée par l'église protestante américaine. C'est une pensée qui

⁵ **La théorie des parties prenantes** est une théorie qui essaye de promouvoir une nouvelle gestion des entreprises qui serait plus sensible au cadre social et environnemental dans lequel elles évoluent. Une manière de dépasser une vision « étriquée » des entreprises axée que sur la recherche de profit.

encourage le multipartisme dans l'adoption et dans la mise en œuvre des objectifs de responsabilité d'entreprise. Dans la définition préconisée par la Commission Européenne de la RSE, cette logique y est largement soutenue. La Commission définit la RSE comme :

« L'effort des entreprises d'intégrer dans leurs stratégies de base, les consommateurs, les collectivités, l'Etat, les populations et autres parties prenantes. » (Commission européenne, 2011, p 7)

La thèse principale de Bowen réside dans l'idée que ces grandes entreprises ne doivent pas échapper à la vigilance et au contrôle de la société. Elles ne devraient pas non plus se détacher des problèmes sociaux et des questions d'intérêt général à travers lesquels leur rôle devrait être logiquement situé. Bowen sous l'influence de l'éthique protestante, propose donc, une RSE acheminée dans le cadre d'un tutorat collectif. Il suggère d'appliquer un « **contrôle social** » permettant d'améliorer les orientations en matière d'engagements sociaux des entreprises. Cette notion de « contrôle social » ou de « *social control* » est l'une des notions fondamentales de la sociologie (Lécuyer, 1967). Selon lui,

« Il s'agit en effet du processus d'ensemble qui contribue, avec la socialisation, à assurer le maintien et la permanence de la structure sociale » (Ibid, p78)

On retrouve cette idée de contrôle social dans une tradition également fonctionnaliste : correspondant à des auteurs comme Talcott Parsons (1902-1979), R. King Merton (1910-2003), Spengler (1880-1936), E. A. Ross (1866-1951) qui, selon Brigitte Bouquet, l'ont mobilisée dans leurs travaux sur les mécanismes de maintien de la cohésion sociale dans la société (Bouquet, 2012). Brigitte Bouquet poursuit son analyse en mettant en perspective la position d'Emile Durkheim sur la nécessité d'exercer un contrôle social via la socialisation dans le but d'inculquer des valeurs morales aux individus. L'allusion faite à la morale nous semble ici très pertinente, car elle nous renvoie à la position de Howard Bowen sur les exigences morales des hommes d'affaires de participer à la prise en compte des problèmes d'ordre public. Ce lien entre la nouvelle morale gestionnaire et l'évolution des principes d'encadrement du marché a d'ailleurs été mentionné par Nicolas Postel et Sandrine Rousseau dans leur article « *RSE et éthique d'entreprise : la nécessité des institutions* ». Ils disent en effet que :

« Ce n'est que très progressivement que la réflexion sur le principe d'une conduite morale des affaires portant sur la personne même du manager évolue vers la mise en place de règles

communes encadrant les affaires — de la morale en affaire à la morale des affaires. »⁶
(Postel, Rousseau, 2008)

L'approche de Bowen donne à ce titre, moins de légitimité à la concentration du pouvoir, elle encourage plutôt l'idée d'une réflexion commune dans la conduite des politiques de Corporate Social Responsibility (RSE). La décongestion du pouvoir vers d'autres acteurs et l'idéal d'un modèle participatif, constituent désormais des perspectives importantes. On peut en déduire qu'un élan de démocratisation de l'entreprise commence à émerger à l'horizon comme pour rappeler la pensée de Pasquero sur la question (Pasquero, dans Gendron, Girard, (dir) 2013). Dans un contexte de marché fortement individualisé suivant les principes du capitalisme, l'ouverture de l'entreprise vers d'autres cercles de contrôle constitue une vraie révolution. Ainsi, il existe une sorte d'évolution de la pensée sur les obligations de l'entreprise en matière sociale. La philosophie de Bowen sur la RSE signe des avancées notoires en matière de contrôle des entreprises et de valorisation de la RSE.

Toutefois, l'auteur n'en dit pas davantage sur la formalisation et la mise en œuvre de telles procédures de contrôle. « *Si l'institution grande entreprise reste en partie à penser, les modalités de son encadrement et de son contrôle par la société aussi* » (Gond, Acquier, 2005). La taille et « l'élasticité » des grandes entreprises font d'elles un objet de tous les « *fantasmes* ». Leur « légitimité » (Bouquet, 2014) est pour Bowen, l'un des enjeux fondamentaux qui précipitent la RSE dans la sphère du débat public. Cependant, aux USA, la question se pose sur un socle de valeurs idéologiques et gestionnaires, alors qu'en Europe elle se répand avec une étiquette moins idéaliste (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007) et avec un contenu pour le moins différent.

On peut conclure sur Howard Bowen en disant qu'il fut incontestablement l'un des premiers théoriciens de la RSE. Il a participé à l'institutionnalisation de la pratique RSE en l'incorporant dans un registre de débat social et politique. Cependant, sa position sur le sujet fait l'objet de vives critiques, certains lui reprochent des tendances assez « *liberticides* ». L'approche de Bowen est considérée par certains penseurs, comme antinomique avec la philosophie libérale et au développement du capitalisme financier aux USA.

⁶ Les numéros **par page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article.

C'est l'idée défendue notamment par **Archie B. Carroll** qui situe la responsabilité principale de l'entreprise dans sa capacité à produire de la valeur ajoutée et à entretenir les chaînes de l'économie capitaliste. Une posture qui prend le contrepied de la pensée de Bowen qu'il qualifie de particulièrement dangereuse, et que nous allons présenter dans la section suivante.

1.1.2. Le modèle d'Archie B Carroll, chantre d'une RSE à visée utilitariste et capitaliste

La RSE est un concept que l'on peut qualifier de polysémique. Il a longtemps polarisé des débats et des différends sur la nature de ses principes fondamentaux et sur ses démarches. (Mathieu, 2008). Au-delà de l'absence de consensus sur ses fondements théoriques, le choix de son contenu est aussi marqué par une grande diversité, des clivages qui font de la RSE un creuset (Diawara, Lavallée, 2014 ; Carroll, 1979, p 497), sinon le point de convergence de pratiques plurielles et divergentes. Dans un modèle économique américain et capitaliste, l'entreprise est construite autour de la performance économique, de la maximisation du profit et à la réponse des attentes des consommateurs (Carroll, 1979). L'esprit et le modèle de l'entreprise aux USA, sont inspirés par des logiques marchandes -soit, une vision du capital dans laquelle à l'encadrement autoritaire de la RSE par l'Etat (conception associée à Bowen) se substitue le développement de l'individualisme (selon Pasquero, dans Gendron et Girard, 2013) et aussi, une autre vision plus axée sur l'engagement volontaire du « businessman ». Le modèle de Carroll renvoie également, à une priorisation des échelles de responsabilité de l'entreprise, qu'il matérialise autour de quatre points saillants dont le principal est « The Economic responsibilities ». La responsabilité n'est pas d'abord sociale, elle porte premièrement sur les obligations morales des dirigeants à l'égard des « propriétaires ». En 1983, Carroll définit la RSE comme une manière de gérer l'entreprise.

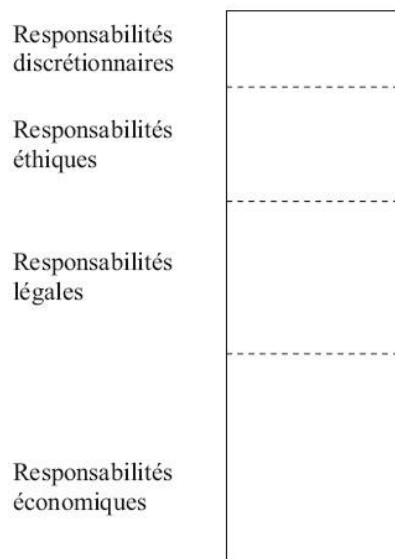
« De telle façon qu'elle soit profitable économiquement, qu'elle respecte la loi, qu'elle respecte l'éthique. » (Carroll, (1983) dans Golli Adel, Yahiaoui Dorra , 2009, p 140)

Dans cette conception de la RSE, le couple **profit/loi** reste l'élément le plus tangible qui doit supporter l'esprit de l'entreprise -incluant la maximisation des profits dans le respect des permis et des interdits fixant le fonctionnement du marché et de la société. Pour certains penseurs, le respect strict de cette condition est sine qua non du développement du marché des affaires. C'est la conception de la RSE portée par des gestionnaires et des « managers »

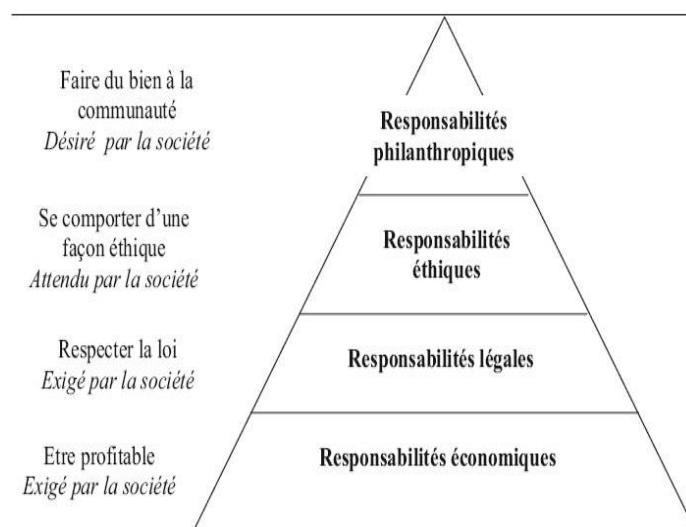
privilégiant concrètement la raison d'être économique de l'entreprise, qui doit se consacrer à la production de biens et services et à la capitalisation des revenus et des moyens d'investissement. L'approche de la RSE de Carroll (1979), contrairement à celle de Bowen (1953), prend ainsi source dans l'archétype du modèle économique classique : une architecture axée sur la logique capitaliste et sur la construction des processus d'échanges, d'achats, de ventes, de fixations des prix et de vivifications de l'épargne. Elle est aussi une vision du « *capital dominant* » ou du « *pouvoir du capital* » (Dockés, dans Hawi, 2018) qui confère au capitalisme un positionnement privilégié et culminant par rapport au reste de la société.

Pour Adele Golli et Dora Yahiaoui (2009), le modèle de Carroll repose sur deux facteurs principaux à savoir : dégager du profit et respecter la loi. Ces deux éléments sont considérés comme les piliers qui prouvent selon eux, l'attachement d'une entreprise à l'éthique et à l'environnement social dans lequel elle évolue.

Figure 1 : La pyramide de la RSE selon Archie B. Carroll



Source : *Les catégories de la RSE, (Carroll, 1979)*



Source : *(Golli, Yahiaoui, 2009)*

Les deux figures présentées sont représentatives du modèle de la RSE de Carroll, mais la figure de droite a la particularité d'avoir été commentée par Adel Golli et Dorra Yahiaoui (2009) en présentant une dichotomie entre les « responsabilités exigées » (par le fonctionnement économique et les lois) et celles « désirées » (par l'éthique et la

philanthropie). Cette pyramide démontre l'attachement profond de Carroll ainsi que la primauté qu'il accorde aux logiques capitalistes sur celles sociales en matière d'entreprise. Il considère que les préoccupations sociales sont pour le moins, relativement subsidiaires comparées à celles strictement financières et économiques. Pour Carroll, ce qui incombe aux entreprises, c'est de manifester *prioritairement* le respect aux lois qui définissent les règles du marché. Les entreprises doivent aussi générer des profits et une plus-value qui matérialisent par ailleurs, leur fondement et leur essence. Dans sa pyramide, l'aspect « service public » et l'éthique ne sont pas des fondamentaux importants comparés aux obligations de compétitivité. À cet effet, les principes qui organisent l'idée d'une entreprise morale sont des principes seconds à la responsabilité économique. L'exercice de la citoyenneté sociale du groupe reste très largement soumis au bon vouloir du « manager » selon la perspective de Carroll. Les aspects sociaux sont considérés comme venant après la rentabilité et le retour d'investissement. À ce niveau, pour Carroll, « le groupe citoyen » est avant tout un groupe performant aux résultats assez considérables, de sorte à pouvoir faire profiter ses actionnaires et la société. Il le dit en ces termes « *all other business roles are predicated on this fundamental assumption* »⁷ (Carroll, 1979, p 500).

Cette approche utilitariste de la RSE (Frémeaux, Lemaître, 2014 p 107-122) tire son essence dans la priorité donnée à l'optimisation des profits et des investissements. La RSE se présente en grande partie en Outre Atlantique, dans le cadre d'un volontariat et de politiques d'incitations sans réelles mesures coercitives. À partir de la pyramide, on peut observer que plus on monte, plus l'étau se resserre. En matière de proportionnalité, celle économique est visiblement privilégiée. A l'instar de Carroll, on retrouve cette approche dans l'essentiel de la littérature académique en science de gestion (ibid). Sandrine Frémeaux, et Christine Noel Lemaître (2014) pensent à ce sujet que cette posture est aussi celle défendue par Andrew L Friedman⁸ et Samantha Miles⁹ (2002) par le biais de la corrélation « positive » qu'ils établissent entre la question de la responsabilité sociale des entreprises et la performance financière.

De manière générale, la vision de Carroll est celle d'une RSE à visée économique n'excluant pas la possibilité de mettre en œuvre des actions à caractère social et solidaire. Mais

⁷ « **Tous les autres rôles de l'entreprise sont fondés sur cette hypothèse fondamentale** ».

⁸ **Andrew L Friedman** est un professeur émérite en gestion à l'université de Bristol en Angleterre.

⁹ **Samantha Miles est Docteur en science et gestion et management à l'université Bookes d'Oxford.**

globalement, sa pensée sur la RSE est marquée par des valeurs capitalistes et de production de valeurs marchandes en précisant toutefois que la dimension « éthique » ouvre une brèche pour une adoption « *optionnelle et facultative* » de mesures sociales et solidaires par les entreprises (soutien scolaire, programmes de réinsertion, mécénat, organisation de dons). Une manière de voir qui assimile la RSE à l'idée d'un volontariat, notion que l'on peut employer sous 3 formes différentes selon Emanuel Jovelin (2005) : Le terme peut être :

« Neutre et désigner « tout ce qui est en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, qui est arbitraire ; qui est sans contrainte par un principe de volonté ». Il peut aussi être connoté positivement (désiré, empressé, généreux, dévoué) ou négativement (impertinent, effronté, libertin, ainsi un cheval volontaire est celui qui désobéit selon le dictionnaire Le Littré). » (Jovelin, 2005)

En dehors de toute logique de contrainte, la priorité pour Carroll est celle de maintenir une performance économique. Il faut produire assez, pour alimenter le circuit financier ainsi que toute la chaîne de valeurs allant des fournisseurs aux actionnaires ; telle est sa position

Vue sous cet angle, la RSE en outre atlantique, reste difficilement objectivable d'un point de vue pratique. D'après cette tradition, l'entreprise manifeste un intérêt latent pour les questions d'utilité sociale et publique. Ces questions sont sujettes de facto aux contingences du moment. La philanthropie (différente de la RSE) devient à l'issue du résultat économique, une possibilité laissée à l'appréciation du « manager ». L'engagement social de l'entreprise apparaît sous le regard de Carroll ou encore sous celui de Milton Friedman, sous le sceau de la relativité. Il reste largement aléatoire et facultatif.

On pourrait être amené à penser que Milton Friedman semble plus rigide à ce sujet qu'Archie B Carroll. Sa conviction est plus rigoureuse et semble considérer comme « insensée », l'idée d'une quelconque forme de responsabilité sociale associée aux entreprises. Dans un article paru dans le New York Times¹⁰ en 1970, il argumente sa position sur le sujet. Il affirme que *« les discussions sur les « responsabilités sociales des entreprises » se distinguent par leur relâchement analytique et leur manque de rigueur. Qu'est-ce que cela signifie de dire que les « affaires » ont des responsabilités ? Seules les personnes peuvent avoir des responsabilités. »* (New York Time, 1970, traduit en français)

¹⁰ **Le New York Time** est l'un des plus grands journaux américains fondé le 18 septembre 1851

Il apparaît évident pour Friedman que le concept même de RSE est de prime abord inapproprié. Il semble ainsi douter des fondements de la RSE et par conséquent de sa nécessité. C'est d'ailleurs ce dont témoigne Carroll considérant que le vrai débat sur le bien-fondé de la question s'est opéré en 1962 quand Milton Friedman a qualifié la RSE de fondamentalement subversive (Carroll, 1979). La RSE est pour Friedman antinomique des valeurs marchandes profondes qui doivent soutenir l'existence de chaque entreprise. Il n'y a d'autres objectifs proprement dits pour une entreprise que celui de satisfaire ses actionnaires par le gain et le profit d'après Friedman dans son ouvrage *Capitalisme et Liberté* (1963) selon Archi B Carroll (ibid).

Le titre de l'article de Friedman « The Social Responsibility Of Business Is to Increase Its Profits » (1970), peut être compris dans sa traduction française comme « La responsabilité sociale de l'entreprise est d'augmenter ses profits ». La doctrine de la RSE qu'il tente de matérialiser repose sur une distinction explicite entre ce qui doit relever du rôle de l'État d'un côté et celui des entreprises de l'autre. Pour lui, les responsabilités économiques sont du ressort de l'entreprise et celles sociales sont à incorporer dans les missions régaliennes de l'État qui en a la charge. D'un côté, l'appareil étatique est en charge de ses missions de protection sociale et de l'autre, l'entreprise doit souscrire sans équivoque à ses objectifs économiques, dans une priorité marchande. C'est pourquoi il pense que la posture de la RSE rejoint la vision socialiste de l'État, qui à travers des moyens politiques et non ceux du marché, entend mobiliser les ressources et l'expertise nécessaires pour résoudre les questions d'utilité publique. (Friedman, 1970).

Sous ce rapport, c'est une distinction catégorique et fonctionnelle qui se dégage. Cette distinction pratique des tâches et des rôles est réalisée au mépris des différentes interactions sociales qui existent entre les activités des entreprises et la société généralement. L'État est dans cette perspective, seul garant des usages sociaux du profit et responsable des aspects sociaux (Goli, Yahiaoui, 2009). C'est à ce niveau que se situe la problématique autour du statut à accorder à la RSE. Elle peut revêtir selon les auteurs un aspect institutionnel, ou bien être assimilée à une action de simple volontariat. Elle se retrouve ballottée dans l'un ou dans l'autre sens en raison des contextes sociaux et politiques. Dans le contexte américain, la RSE est présentée comme une possibilité, une éventualité et davantage soumise à la sensibilité et à la morale du « manager ». Une telle conception de la RSE peut être caractérisée comme l'héritage d'une économie dite classique construite autour de la production de masse et de

l'appât du gain -une économie à visée utilitariste fondée sur un modèle d'entreprise libérale peu sujette à des déterminants institutionnels et sociaux.

Au regard de ces différents modes d'acceptions, nous vous présenterons dans le tableau suivant, les approches plurielles consenties dans la théorisation de la RSE. Elles sont faites suivant une chronologie historique, d'où l'idée de clivages sur les manières de concevoir et de comprendre la RSE.

1.1.3. Evolution conceptuelle et historique de la RSE

Tableau 1 : Evolution des développements théoriques de la RSE des années 50 à aujourd'hui

	publications	Thème dominant	Motivation	Concepts clefs
1950-1970 RS1	Bowen 1953 Friedman 1970	Ethique et obligations sociales de l'entreprise	Clarification des frontières de la RSE pour mieux gérer les externalités	<i>Ethiques des affaires, Philanthropie, et responsabilité sociale des entreprises</i>
1970-1985 RS2	Wallich et McGowan, (1970) Preston (1975) Carroll (1979)	Pratiques de responsabilité sociale et variables de performance sociale	Réconciliation perspective instrumentale et normative de la RSE	Sensibilité sociale des entreprises et performance sociale des entreprises
1980-2000 RS3	Carroll (1989) Freeman (1984) Clarkson (1995)	Management et stratégies des parties prenantes	Développement d'un avantage compétitif par une meilleure gestion des parties prenantes et de l'environnement externe	Parties prenantes, développement durable et citoyenneté d'entreprise
Depuis les années 2000	Matten et Moon (2008) Banerjee (2003) Bowen, Newenham et Herremans (2008)	Intégration des thèmes dominants précédents : business case de la RSE	Intégration de la RSE dans la compréhension globale des organisations en s'intéressant à ses multiples facettes, culturaliste, politique, fonctionnaliste et constructiviste (voir Gond, et Igalens (2008))	<i>Relations entreprises et communautés, acceptabilité sociale, entreprise citoyenne, dimensions locales de la RSE, RSE et politique</i>

Source : La revue électronique en science de l'environnement, volume 16, N 2, 2016

Ce tableau constituera tout au long de notre argumentaire, un référentiel important. Il décrit assez distinctement la trajectoire des idées et discours sur la RSE. Les dynamiques qui structurent ses évolutions conceptuelles sont aussi représentatives des transformations

économiques, sociales et plus tard, écologiques -comme le souligne l'article« La RSE voie de conciliation ou terrain d'affrontements » permettant de souligner cette absence de définition consensuelle (Zaddem, Yedder, 2009). La diversité de ces acceptions dans le contexte américain, traduit également les clivages autour de la conception même du capitalisme, dont les variations et évolutions sont généralement le fruit de processus de réformes post-crise. Par différence avec la lecture libérale de l'économie, dominante dans le contexte américain, c'est une lecture « régulationniste » (Bodet, Lamarche, 2007) qui nous permettra de mieux saisir les changements ainsi que les nouveaux défis structurant la question de la RSE en Europe à la fin des trente glorieuses.

De fait, une lecture diachronique du tableau, démontre une trajectoire de la RSE allant vers un système d'encadrement plus institutionnel, notamment dans un contexte Européen. (Capron-Quairel-Lenoizelée, 2016).

De manière générale, les définitions de la RSE sont évolutives et de plus en plus prononcées vers des logiques de pressions institutionnelles et juridiques. Le cadre *européen en général et français* plus particulièrement, est illustrateur de ce cas de figure. Au tournant du XXI^e siècle, dans un contexte social différent marqué par une vulnérabilité grandissante (Castel, 1995) et une crise environnementale, la RSE prend petit à petit une résonance pour le moins différente -notamment, en Europe. Le contexte social encourage la production de mesures davantage versées dans l'encadrement institutionnel et l'instauration de politiques de contraintes, le tout s'inscrivant dans un enjeu de pouvoir permanent entre les entreprises et l'État. C'est ce que nous allons montrer ci-après, en étudiant la manière dont les entreprises passent des questions de discipline interne à une volonté de construire une légitimité externe (Bodet, Lamarche, 2016). Ce changement matérialise la transition qui s'opère dans la pensée de la RSE particulièrement en Europe et en France à l'issue de l'effritement du compromis fordien (Capron- Quairel-Lenoizelée, 2016)

1.2 Les entreprises comme « nouvel acteur des politiques sociales » et environnementales : du cadre européen au contexte français.

Après avoir exploré, présenté et décrit la tradition américaine de la RSE, il convient maintenant de présenter la particularité de son histoire européenne et plus particulièrement, française, marquée par une étiquette plus institutionnelle à ses débuts et tirant plus-tard vers une conception plus hybridée (institutionnelle et libérale). L'importance de cette section réside aussi dans le fait qu'elle présente les liens qui existent entre les politiques sociales, les solidarités avec la RSE à partir du contexte français. La compréhension de ce lien étant par ailleurs un élément important pour la suite de cette recherche

1.2.1 LA RSE et sa trajectoire Européenne : cadre institutionnel, vulnérabilité de masse et « injonction » à la solidarité.

Le cadre institutionnel

En Europe, la RSE a pris une trajectoire sensiblement différente à la fin des 1970 (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016). Dans le contexte occidental, deux éléments fondamentaux peuvent être considérés comme des piliers dans la construction du sujet de la RSE. Il s'agit principalement de la recrudescence des catastrophes industrielles fréquemment mentionnée dans la période 1980-1990 et aussi de la crise sociale et politique (crise de l'État providence) héritée de la fin des trente glorieuses (Bodet, Lamarche, 2007, 2016) (Rosanvallon, 1981). De la fin des années 1970 au début des années 1990, l'occident et le monde en général, sont particulièrement traversés par un sentiment d'insécurité grandissant. Ulrich Beck (1986, 2001) théorise ainsi une « société du risque » caractérisée par une extension de l'insécurité chez tous les individus en raison de la transformation de la société industrielle (Callens, 2015).

Il s'agit d'une vulnérabilité de masse qui touche une frange importante de la population, dont celle des travailleurs (Castel, 1995). La crise du lien social, combinée au développement des risques sociaux et écologiques, favorise la mise en œuvre d'une série de réformes qui prennent la forme dès les débuts des années 1970, de l'institutionnalisation des principes du Développement durable en Europe et à l'échelle du monde (les sommets de la terre, Stocholm, 1972). Cette particularité Européenne qui consiste à associer la RSE et le développement durable est aussi le résultat d'un regard réflexif et critique porté à l'endroit des

entreprises sur leurs impacts environnementaux. En effet, la RSE en Europe épouse les principes d'un modèle de développement alternatif plus saint et plus porté vers une sensibilité socio-environnementale et solidaire (Mignon, Sarant, 2016). De manière générale, le développement durable se conçoit en lien avec l'intervention de la sphère publique, donc avec une rigueur institutionnelle comparée à l'approche Américaine qui est plus libérale. (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016). Ces auteurs écrivent d'ailleurs que :

« Tous les pays de l'Europe doivent par exemple se doter d'une stratégie nationale de développement durable, impulsée par les pouvoirs publics, les incitations à la promotion de bonnes pratiques, les concertations entre acteurs, les décisions qui aboutissent à de réglementations limitant les conditions d'exercice des actions des entreprises ». (ibid, p14)

Il s'agit là d'une transition importante dans la lecture historique de la RSE. Le sujet polarise dans un contexte européen, des enjeux transversaux. L'effritement des solidarités publiques et privées, la précarité qui sévit dans les rangs du salariat, le chômage de masse et les questions d'exclusion, ont principalement favorisé une révision des modes d'intervention publique et des entreprises par ailleurs (Bodet, Lamarche, 2016). En effet pour Catherine Bodet et Thomas Lamarche (2016), l'éclatement du « deal fordiste » a mis en mal le maintien d'une partie des droits sociaux et des conventions collectives qui participaient activement à la consolidation des systèmes de protection sociale en Europe.

Qu'est-ce que le compromis fordien ?

L'un des piliers de la protection sociale en occident, était construit autour de la réalisation de l'individu par le travail. Cette activité qui donne un sens à une existence sociale participait doublement à la reconnaissance de l'individu : par une reconnaissance inhérente à sa participation à l'effort collectif d'une part, mais aussi, par une reconnaissance de son statut d'ayant droit de l'autre, en raison de son activité salariée. D'ailleurs, d'après Serge Paugam (2000), c'est cet esprit qui a largement influencé la théorie de la solidarité organique de Durkheim. D'après cette théorie, il existe dans les « sociétés complexes », le principe de l'intégration par le travail qui est, par conséquent, l'une des caractéristiques essentielles de leur système de solidarité.

« L'expression « avoir un travail » signifie pour les salariés à la fois la possibilité de l'épanouissement dans une activité productive, mais en même temps la possession de garanties face à l'avenir. On peut donc définir le type idéal de l'intégration professionnelle

comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi » (Paugam, 2000, p 97)

Avec l'essor de la production industrielle, les pressions exercées sur les ressources s'intensifiaient assez logiquement. L'objectif était de mettre à pied d'œuvre un système de consommation de masse. Dans la société fordiste qui associe précisément consommation de masse et production de masse, les entreprises apparaissaient aussi comme des structures productrices de « protections » à travers les conventions sociales entre partenaires. Tout en étudiant par ailleurs les limites de ce système, dans son livre « *La Comédie Humaine du travail : de la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale* » (2015), la sociologue Danièle Linhart détaille la nature de ce compromis qui présentait des avantages productifs et salariaux (protection). Même si pour elle, l'organisation du travail mise en place n'en était pas moins aussi source d'aliénation pour les ouvriers. Fordisme et taylorisme composaient en effet un système d'organisation scientifique du travail conçu par les directions d'entreprises pour augmenter la production, accroître la consommation et « contraindre » les ouvriers à la performance selon des méthodes approuvées et objectives (Stroobants, 2007, 2016). C'est principalement dans la moitié du XXe siècle, que l'entreprise Ford¹¹ avait manifesté cette innovation managériale dans la gestion des entreprises. Le discours porté à ce moment, était que cette réforme devait pouvoir consolider la paix sociale entre les ouvriers et le patronat. La production de masse qui dans la foulée, devait permettre la réduction des prix en plus d'une augmentation des salaires se combinait alors à tous les autres garanties associées aux emplois salariés auxquels de plus en plus de droits étaient attachés (Castel, 1995).

C'est dans les archives d'un tel modèle, que se justifiait la finalité des activités économiques ainsi que les conséquences sociales et écologiques. Une combinaison d'avantages et de protections pour les partenaires devant garantir une stabilité dans les rapports sociaux et un rayonnement de l'économie capitaliste et libérale. Dans ce sillage, les questions relatives à la prévention, à la gouvernance des risques (écologiques) n'étaient pas encore totalement inscrites dans les agendas politiques. La nécessité était plutôt orientée vers la satisfaction des besoins immédiats, l'accumulation, et la préservation des avantages sociaux et salariaux. D'un point de vue « stratégique », le pacte fordiste peut être réinterprété dans l'esprit de l'économie des conventions (Boyer, Orléan, 1991) - ces conventions faisant office d'une forme de RSE

¹¹ **Ford** est un constructeur automobile américain appelé aussi Ford Motor Company.

implicite ou « **douce** » (Capron, Quarel-Lenoizelée, 2007). Elles essayaient en effet de dégager systématiquement des remparts contre les situations de dissensions et de ruptures entre partenaires. On retrouve la même idée chez Renaud Sainsaulieu (Paugam, 2000), pour qui la responsabilité de l'entreprise est de faire d'elle-même un espace d'expression de la vie et de confort pour les salariés. Un lieu hautement symbolique pour eux.

« *L'entreprise peut être un lieu, être en soi une valeur avec les caractéristiques de sécurité, de soutien et de même refuge, que l'on accorde souvent à la maison* ». (Paugam, 2000, p 127).

Une posture qui a contribué à légitimer les principes d'une intégration par le travail et faisant par conséquent de l'entreprise, un élément incontournable dans le maintien de l'équilibre sociale. C'est dans cette même perspective que Serge Paugam s'est attelé à mettre en évidence une typologie des formes d'intégration : il fait mention d'une *intégration assurée (ou réussie)* et en décline trois autres types qui en représentent ses principales variantes incomplètement réussies. À l'instar de *l'intégration incertaine*, il y a *l'intégration laborieuse* et *l'intégration disqualifiante*. (Paugam, 2000). Pour l'auteur, chacune de ses intégrations est relative à une situation dans le travail et dans l'emploi – mesurant le degré de satisfaction dans le travail et l'ensemble des avantages sociaux et de sécurité associés à l'emploi. À cet effet, l'intégration réussie manifeste nécessairement un niveau de protection sociale « satisfaisant pour le salarié ». Cet argument renvoie implicitement aux limites de l'approche des défenseurs d'une responsabilité des entreprises limitée « seulement » à la performance économique. (Archie. B Carroll, Milton Friedman). Nous comprenons alors que la protection sociale a été historiquement concomitante du développement de la société industrielle et du plein-emploi en Europe.

De même, la fin des trente glorieuses a aussi été concomitante à une crise du salariat qui secouait les foyers et les familles -le salariat de la précarité étant la conclusion d'une parenthèse idyllique en économie initiée à la fin de la guerre 1939-45.

Une vulnérabilité de masse

Comme le soulignent Robert Castel (1995) et Serge Paugam (2000), la structure du marché de l'emploi qui était définie en grande partie par les entreprises, a fini par générer de nouvelles formes de vulnérabilités et de risques sociaux. Dès la fin des années 1960, le chômage commence à apparaître et au tournant des années 1980, l'expression « nouvelle pauvreté »

entérine le constat d'une paupérisation qui sévit alors dans les rangs des travailleurs. Cette situation interpelle directement la condition salariale et les nouvelles dispositions adoptées par le secteur privé (entreprises) en matière d'embauche et de rationalité économique. Le calcul budgétaire se substitue aux garanties qui s'étaient progressivement associées aux statuts d'emploi. Le salariat traverse ainsi des heures plus sombres et la souplesse des contrats de travail précipite les travailleurs dans le courant des incertitudes. Une vulnérabilité de masse s'installe et ceci n'est pas sans conséquence sur les solidarités et sur l'entretien du lien social. Les événements de mai 1968¹² pourraient être considérés à cet effet, comme prémonitoires des tensions et des changements qui accompagnent en France et en Europe, la crise de l'idéologie du progrès, du capitalisme et du consumérisme. C'est une révision des principes fondamentaux de l'économie marchande en contexte de précarité.

Parallèlement à ces transformations, le sujet du rôle social des entreprises s'installe progressivement dans l'éventail des débats publics. C'est une dynamique transitionnelle qui fait l'apologie de nouveaux compromis sociaux et solidaires face à une crise qui gagne désormais les cercles primaires de l'entraide et de la protection sociale.

La RSE en Europe : les entreprises entre incitations et injonctions à la solidarité

Michel Capron et François Quairel-Lanoizelée (2016) se demandent si, finalement, la RSE ne serait pas une réponse de la rupture du compromis fordien dont les conséquences d'un point de vue social se traduisent par une dégradation de la situation pour de nombreux travailleurs, entre précarisation et vulnérabilités. Les solidarités publiques et privées se retrouvent sévèrement éprouvées par cette nouvelle conjoncture sociale et économique. Cette analyse tend à placer aux bancs des accusés, le marché des affaires et les entreprises plus particulièrement. La RSE devient un objet d'étude et de réflexion transversale, une question de société et une variable importante dans l'analyse des modes d'exercice du pouvoir. Aussi, divers mécanismes et matériaux sont-ils mis en œuvre pour désormais encadrer la RSE, marquant un tournant institutionnel inédit dans les modalités de traitement du sujet en Europe

¹² **La crise de Mai 1968** fait référence à une période de l'histoire mondiale (et française en particulier) marquée par des mouvements de révoltes et de luttes pour les libertés dans les usines comme dans l'espace public plus généralement. Les jeunes ont fièrement porté le combat contre les politiques autoritaires et contre le capitalisme.

(Lépineux et *al*, 2016). Ces changements se rapportent aux nouvelles exigences et responsabilités désormais rattachées aux entreprises. C'est ainsi qu'en Europe, la question du développement durable concilie à la fois la RSE et les nouvelles dispositions institutionnelles en charge de la promouvoir.

Les entreprises et les pouvoirs publics réagissent alors à l'offensive des nouveaux mouvements sociaux mis en évidence par Alain Touraine (1978) et qui inscrivent désormais ces préoccupations sociales, solidaires et environnementales au cœur de leur agenda politique. La RSE s'institutionnalise en Europe au tournant des années 1970 grâce à l'action des mouvements écologiste et la ferveur du militantisme social et environnemental (Gendron, Girard, 2013) annonçant l'ère d'une société postindustrielle. Les deux auteurs qualifient aujourd'hui cette nouvelle architecture des politiques publiques marquée par le pouvoir de la société civile, de « mouvement social économique ». Un concept construit à partir de la pensée d'Alain Touraine sur le « nouveau mouvement social » qui adapté dans le cadre de la RSE, démontre les objectifs d'institutionnalisation du sujet dans l'espace Européen. Corinne Gendron et Bernard Girard (2013) vont plus loin en soulignant que ces acteurs sociaux investissent le terrain proprement social. On ferait face à une transformation de l'espace public alors qu'émergent des formes d'autorégulation en marge de celles prônées par l'État (Gendron, Yates, Motulsky, 2016). L'étiquette institutionnelle de la RSE en Europe, apparaît ainsi comme la combinaison d'une aspiration naissante au développement durable et d'une volonté d'instruire dans un cadre formel, les attentes sociales et solidaires des populations qui vivent dans une atmosphère sociale marquée par une pauvreté qui s'aggrave.

Ainsi, la RSE en Europe s'observe sous l'angle des orientations géopolitiques, sociales et environnementales. La thèse du professeur en management Archie. B Carroll et celle de Milton Friedman, axée sur une responsabilité quasi exclusivement économique de l'entreprise, tend à s'effriter. La « métamorphose de la question sociale » (Castel, 1995) devient presque une objection, elle signe presque une nécessité, pour les industriels, d'aborder autrement la question de la RSE. Pour certains auteurs, cette transition opérée dans le cadre européen est aussi le synonyme d'une capacité de régulation de la RSE sur le capitalisme financier (Bodet, Lamarche, 2007 ; Mignon, Sarant, 2016). D'après les théoriciens de l'approche régulationniste¹³, la RSE témoigne des capacités de mutation de la logique

¹³ Selon **Jean Pierre Chanteau** « sur le plan empirique, on verra que la régulation est une *fonction d'intégration sociale*, c'est-à-dire un ensemble de prescriptions et de pratiques concourant à ordonner des situations d'interactions pouvant menacer (divergences, incertitudes, conflits...) à court ou long terme l'existence d'une

capitaliste et de ses possibilités d'évolutions consécutives selon les crises. La métamorphose de la question sociale n'aurait-elle pas précipité une métamorphose de la posture des industriels sur les questions de solidarité publique et de prise en charge de la précarité ? En tout cas, Catherine Bodet et Thomas Lamarche dans leur article « la Responsabilité sociale des entreprises comme innovation institutionnelle : une lecture « régulationniste » (2016), insistent et maintiennent leur position sur cette résilience opérée par les entreprises dans le but de répondre « intelligemment » aux injonctions nouvelles en matière d'attentes sociales, de bonnes pratiques et de solidarité. Ils citent à cet effet, l'économiste français Robert Boyer¹⁴ qui est l'un des chantres de la théorie « régulationniste », qui serait finalement une théorie du changement et de la transformation des rapports sociaux. Ce dernier définit la théorie de la régulation comme :

« La conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur » (Boyer, 1986 cité dans Bodet, Lamarche, 2016, p 2).

Pour conclure sur ce processus d'institutionnalisation de la RSE observé dans le contexte européen, nous pouvons retenir que la RSE signifie, dans ce continent, que l'entreprise est désormais en charge de faire évoluer les principes du développement durable, ouvrant ainsi la voie vers de nouveaux compromis sociaux. L'établissement de ce lien entre la RSE et les institutions en Europe s'opère dans le cadre d'un renouveau de la critique sociale et du développement du militantisme écologique. Ce sont les appareillages des nouveaux mouvements sociaux développés par les organisations de la société civile et les ONG à l'ère post-industrielle.

Parmi les pays européens, il s'agit de voir maintenant comment le lien entre la RSE et les solidarités se pose dans le contexte français, en définissant une trajectoire novatrice pour les entreprises comme nouveaux acteurs sociaux.

entité sociale (une entreprise, une nation...). L'étude de cette fonction est l'objet de la théorie de la régulation (dans Cahiers d'économie politique, 2017/1, n°72,, pp 69-113).

¹⁴**Robert Boyer** est un économiste français. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), il est connu comme l'un des principaux théoriciens de l'école de la régulation.

1.2.2 La RSE et les solidarités en France : les entreprises, nouveaux « acteurs du social » ?

Le développement de la RSE en France s'inscrit dans le cadre de la logique européenne. Elle inscrit sa vision de la RSE dans une dimension plus institutionnelle que la conception étatsunienne. Les exigences légales de transparence et l'importance de prendre en compte les attentes de la société sont des éléments cruciaux dans la conduite des politiques de RSE en France. Si le lien que nous étudions dans cette thèse entre politiques sociales et RSE reste peu étudié, il prolonge un autre lien déjà bien connu, entre problèmes sociaux, travail et entreprise. Robert Castel dans « *les métamorphoses de la question sociale* » (Castel 1995), présente et interroge les conjonctures sociales, économiques et politiques qui ont conduit à une refonte de la question sociale en France. Pour lui, la pauvreté a reculé au cours du XXe siècle grâce à un système social garanti par l'Etat, reposant sur les contributions financières (cotisations obligatoires) prélevées sur les employeurs (part patronale) et les salariés (part salariale). L'étude des métamorphoses de la question sociale vers la fin des années 1970, début des années 1980 met en évidence l'émergence d'une nouvelle pauvreté, car le travail salarial n'est plus gage d'une protection assurée (Peteers, 2004). Par ailleurs, les politiques sociales « actives » menées (selon la formule de Rosanvallon, 1995) reposent sur des allègements de charge pour les entreprises, ce qui interroge la part que les entreprises prennent dans les mécanismes de solidarité.

Couplé à la recrudescence des revendications collectives sur fond de tensions entre le marché et les populations, la politique d'allègements de charge pour favoriser l'embauche contribue à expliquer que les entreprises sont aussi sollicitées pour proposer de nouvelles réponses aux problématiques sociales. De plus en plus d'entreprises revendiquent aussi de s'impliquer sur les questions de solidarité, d'appui et de soutien aux catégories vulnérables. Une posture à partir de laquelle des entreprises en France, tentent de se ressaisir de problèmes d'ordres publics et sociaux. En France, l'instauration d'un environnement juridique favorable au respects des principes de responsabilité et de développement durable (Desbarats, dans Gendron, Girard, 2016) a permis d'opérer l'institutionnalisation de la RSE dans l'action publique. Dans ce contexte, il s'agit pour les entreprises d'opérer une alliance entre des choix de gestion et le réinvestissement d'une partie de leur capital dans des secteurs à fort connotation environnementale et *sociale* (Ibid). Le lien qu'entretiennent les entreprises avec les politiques sociales en France peut être également lu comme une volonté pour les industriels de restaurer leur légitimité aux yeux de l'opinion (société civile) dont les

appareillages susmentionnés (boycott, consumérisme) sont devenus des outils de pressions désormais non négligeables contre le capitalisme financier.

À la suite, nous allons étudier maintenant le rôle joué par le mécénat dans le contexte français et le rôle des entreprises qui souhaitent être des acteurs des politiques publiques sociales, des « bienfaiteurs » qui s'investissent dans des missions sociales et solidaires de plus en plus plurielles. Le marché de la légitimité précipite l'action sociale comme un nouvel enjeu pour ces entreprises soucieuses de manifester ce que d'aucuns appellent « le business case » de la responsabilité sociale (Gendron, Girard, 2016).

La « légitimité » des entreprises comme acteur du social : regard sur le nouvel esprit du capitalisme en France

D'après les théoriciens de la sociologie néo-institutionnelle, les conditions de l'environnement sont intrinsèquement liées aux différentes représentations dont sont porteurs les différents acteurs qui le composent. (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016). Aussi, il existe une dimension symbolique importante associée à la question de la RSE. Cette dimension est structurée autour de l'externalisation de l'entreprise – c'est-à-dire, la manière dont celle-ci confie la réalisation de certaines tâches qui lui incombent (ou pourraient lui incomber) à des prestataires externes et de la manière dont cette externalisation est perçue à l'échelle de la société. En effet, le souci de l'opinion et de l'image devient un enjeu de survie fondamental pour les entreprises. La RSE mobiliserait ainsi une dimension cognitive importante et elle serait l'interface à partir de laquelle les représentations sur les entreprises sont désormais construites (incluant leur engagement dans les questions sociales et environnementales). Suivant ces représentations, les entreprises s'invitent dans les projets d'utilité publique, financent des projets et s'organisent pour devenir des points de relais stratégiques de l'Etat central. Les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP), les associations reconnues d'utilité publique (ARUP) deviennent par exemple, des structures qui mettent en exercice la nouvelle formule de l'engagement des industriels auprès des populations. Renouant avec une tradition philanthropique ancienne, certaines créent ainsi des associations caritatives, ou encore, définissent des agendas de politique d'action sociale et se mobilisent pour des causes dites plus humanitaires. Elles tentent de se positionner comme des relais d'une action publique insuffisante voire même défailante. Elles se situent dans l'optique de conjurer les carences du service public (Hély, 2009) ce qui justifie qu'on les retrouve, dans des sphères où elles ne se trouvaient pas traditionnellement. Une telle évolution pose la question de la légitimité des

différents acteurs dans l'espace des interventions publiques. L'action des entreprises et leur implication dans les projets d'intérêt commun est souvent perçue comme une course pour reconquérir une certaine légitimité (Hely, 2009). Cette notion de légitimité, nous pouvons aussi l'aborder dans une perspective plus sociologique en la mettant en lien avec les théories qui définissent la RSE comme un ordre social négocié (Pasquero, 2006 ; Capron, Qauirel-Lanoizelée, 2016).

L'idée de « responsabilité » de l'entreprise signifie en effet aussi, qu'elle ambitionne de participer en tant qu'actrice (et non seulement, au titre de financements obligatoires dans le cadre du système social) à des projets d'utilité publique. La nouvelle question sociale va de pair avec une transformation de la posture et des rôles du secteur privé en matière d'action sociale. *Les solidarités d'entreprises* deviennent parties prenantes du paysage social français et elles revendiquent de participer aux efforts publics de lutte contre la pauvreté. Publicité ou campagne de charme, la souscription des entreprises à des logiques d'aide et de solidarité apparaît comme un tournant majeur dans l'histoire des politiques sociales en France. Cette posture innovante qu'elles occupent dans l'ingénierie sociale et dans le financement de projets sociaux, est révélatrice de changements dans la conduite des logiques d'actions sociales. Certaines associations, comme par exemple ADMICAL¹⁵, illustrent bien cette offensive du secteur privé capitaliste dans les questions relatives à l'ordre social et aux solidarités. Certaines grandes entreprises en France créent des associations pour gérer leur mécénat et adoptent la solidarité comme une thématique légitime d'intervention pour les associations mécènes (Gautier, 2015).

« Sans surprise, les années 1990 sont celles de la diversification des domaines soutenus par le mécénat. Si la culture reste la plus financée, la solidarité au sens large (humanitaire, pauvreté, handicap, solitude...) effectue une percée remarquable et s'impose comme le thème le plus en vogue. En 1986, le jeune patron d'AXA Claude Bébéar créait l'Institut du mécénat de solidarité (IMS, devenu aujourd'hui IMS-Entreprendre pour la Cité) afin de partager conseils et outils pratiques pour mener des opérations de mécénat humanitaire et social, en capitalisant sur l'expérience d'AXA » (Ibid, 2015, p22)

En s'organisant en association, ces structures bénéficient d'une légitimité institutionnelle leur permettant d'agir au nom de l'intérêt général. En effet, les structures associatives sont

¹⁵ **ADMICAL** est une association créée en 1979 qui développe le mécénat des entreprises et des entrepreneurs. Elle rassemble et représente tous les mécènes.

présentes dans le champ de l'aide sociale bien avant même que l'État s'y engage (Lafore, 2010). Ainsi Robert Lafore, dans son article intitulé « *le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale* » remonte dans l'histoire et marque la prédominance de ces structures dans les questions sociales autour de handicap, de l'enfance, des personnes âgées et de toutes les formes de précarités situées à l'échelle des territoires. Le rôle de ces associations d'entreprises comme nouvelles composantes de la recomposition de l'action publique française (Hély, 2009), est aussi d'adopter une posture similaire de gestionnaire de la précarité. Les associations sont généralement un des piliers incontournables de la décentralisation, elles mobilisent selon les territoires, des offres sociales adaptées pour les publics et s'exercent à apporter des réponses dans le cadre d'une action sociale de proximité (Lafore, 2010).

Les associations mécènes sont également dans l'esprit de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, puisqu'elles poursuivent des buts autres que le partage des bénéfices; ce qui semble relever d'une nouvelle démocratie participative, où la place des entreprises dans la gestion publique et des affaires sociales sonnerait telle une évidence (Gendron, Girard, 2013). La légitimité des entreprises à intervenir dans le domaine de l'action sociale serait une réponse à la critique de l'État central et de sa lourdeur bureaucratique -donc aussi, une réponse au procès de l'Etat (Ibid), qui se traduirait dans un contexte français, sous le pseudonyme de « L'État animateur » (Donzelot, Estèbe, 1994). Les associations de mécénat portent des valeurs de secours aux catégories les plus vulnérables, tout en participant au décroisement de l'intervention publique. La RSE dans cette évolution d'ensemble intervient discrètement comme une forme, parmi d'autres, de remise en cause de la centralité de l'État et de sa dimension hyper-techniciste, nourrissant peu à peu l'idée d'un tournant néo-libéral en France depuis la crise économique qui a suivi le choc pétrolier (Jobert, 1994 ; Michel, 2008). Les limites et les critiques associées à l'État central vont de pair avec la remise en cause de la dichotomie privé/public, qui s'employait avant, à instaurer des frontières entre les acteurs (État, entreprise, ONG) -distinctions qui renvoyaient jadis, à une approche fonctionnaliste¹⁶ et à l'idée d'une segmentation organique qui est à l'état actuel des choses de moins en moins évidente. (Hély, 2009).

¹⁶ **Le fonctionnalisme** : il s'agit ici, plus précisément, du structuro-fonctionnalisme qui est un courant anthropologique initié principalement par Bronislaw Malinowski et Radcliffe Brown. C'est un courant de pensée qui associe à chaque élément de la culture une tâche spécifique. Une fonction a un rôle primordial et irremplaçable dans le bon fonctionnement de l'ensemble de la structure. On peut éventuellement associer Durkheim à ce courant, avec son approche de la solidarité « organique »

Globalement, les fondations d'entreprises et les associations mécènes sont ainsi porteuses de nouvelles praxis dans le cadre d'une action publique décentralisée en France. La RSE serait dans ce sens, un nouvel avatar du capitalisme (Capron, Quairel-Lanoizelée) qui poursuivrait son idéal de légitimité dans le cadre d'un modèle de partenariat privé/public. Plus généralement, la RSE pourrait être comprise comme le fruit d'une construction sociale de la (Berger, Luckman, 1966 *in* Molénat, 2015), celle de la légitimité : soit une approche socio-constructionniste de la RSE selon Jean Pasquero (2005) inspiré précise-t-il, des courants constructivistes de la psychologie sociale (ordre négocié de Strauss, structuration de Giddens).

Arrivés à cette étape de notre revue de littérature sur la RSE dans le cas français, nous considérons comme acquis que l'investissement des entreprises dans les politiques sociales et dans les solidarités de manière générale en France, est aussi le résultat d'une construction sociale de la légitimité promue dans un cadre institutionnalisé de la RSE. Les transformations de la société post-trente glorieuses sont également à l'origine d'une évolution des normes et règlements associées aux activités des entreprises. Ces dernières, en vue d'anticiper des régulations plus contraignantes (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016) mobilisent à leur tour, des mécanismes d'autodéfense et investissent en masse le thème de la solidarité en France à partir des années 1990 (Gautier, 2015). Les associations créées par les entreprises, en œuvrant dans les politiques d'action sociale, veulent incarner ce nouveau visage d'un capitalisme plus ouvert aux attentes sociales. La légitimité des entreprises comme acteur des politiques sociales en France, est une question sociologique complexe, car elle résulte d'une construction de la réalité sociale, dans le cadre d'une interaction permanente entre parties prenantes, dont l'État Français, les entreprises, la société civile et les ONG. À partir des questions de solidarité et de mise en pratique de nouvelles politiques d'aide sociale, L'État et les entreprises tentent alors de se réinventer. L'ensemble de ces acteurs se métamorphosent à l'ère des nouvelles injonctions écologiques et sociales produisant comme conséquence, une modification des limites qui séparaient traditionnellement le secteur du privé avec celui du public. Ce repositionnement de l'État et des institutions publiques se structure entre « *délégation* » de pouvoir et « *offensive* » du secteur privé (entreprises). C'est précisément à ce niveau de transformation dans la gestion publique que le sociologue est interpellé. Ses analyses sur l'action publique, sur la gouvernance de la pauvreté, questionnent ces changements intervenus dans le paysage politique. Les entreprises tentent de se frayer un chemin dans le cercle de l'action sociale à travers le (**mécénat**).

Dans la section suivante, nous allons revenir sur l'évolution récente du mécénat en France, la présenter en chiffres et en lettres. C'est une conjoncture qui fait état d'une cartographie bouleversée de l'espace public ainsi que de nouveaux enjeux, de nouvelles matrices d'interventions et des modes de régulations revisités, marquant une recomposition stratégique et contextuelle des différents acteurs dans le secteur du social. La prise en compte par les entreprises de leur extériorité, c'est-à-dire de leur capacité à exister en dehors d'elles-mêmes, se solde par l'adoption de nouvelles dispositions parmi lesquelles, des financements de projets sociaux, des actions d'intérêt général, du mécénat et des gestes philanthropiques.

Un regard sur le mécénat en France

En France, plusieurs structures associatives ont été fondées par le biais d'initiatives patronales afin de s'adonner à l'exercice d'activités mécènes -des activités qui doivent concourir à l'engagement des groupes d'entreprises dans des causes d'intérêt général. À ce titre, l'exemple de l'**ADMICAL**, association créée en 1979 nous semble particulièrement intéressant. Il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique, pionnière de la culture mécène en France et rédactrice de la charte du mécénat. Il y a également la fondation mécénat humanitaire qui deviendra plus tard Institut du Mécénat de Solidarité (IMS) et la **Fondation de France** (1969). IMS a été fondée en 1986 par Claude Bébéar, fondateur du **groupe AXA**, qui voulait joindre l'effort des entreprises à la réalisation de projets d'utilité publique. (Gautier, 2015). Pour ADMICAL, le mécénat peut être défini comme :

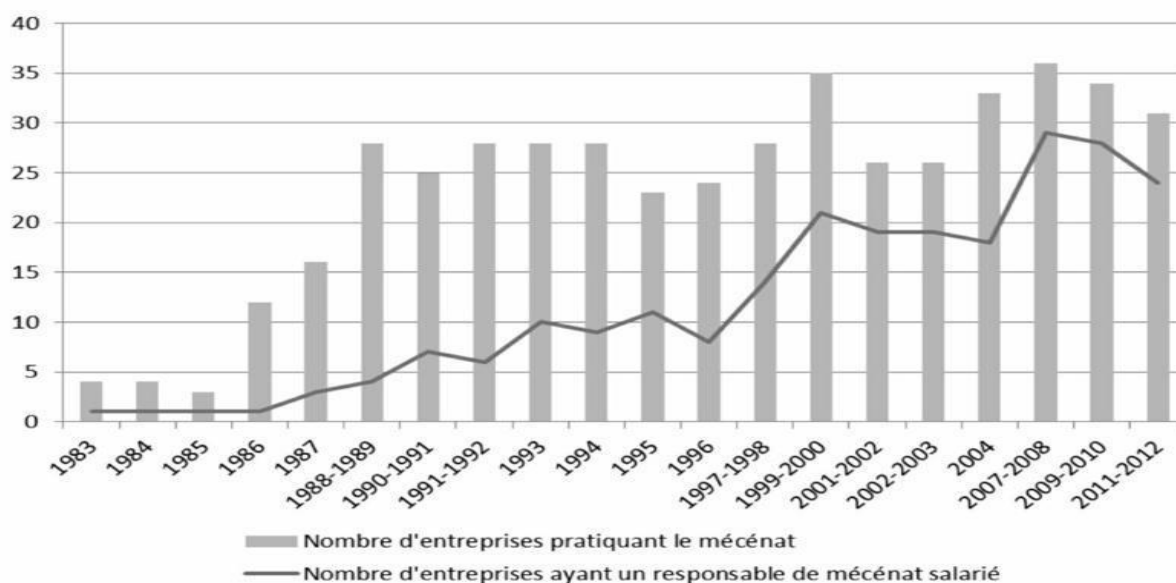
« Un don d'une entreprise ou d'un particulier à une activité d'intérêt général. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétence et concerner des domaines très variées : social, éducation, santé, sport, environnement, recherche ». (admical.org, site de l'Admical, 2023)¹⁷

La quête de l'intérêt général est le nouveau « slogan » qui a participé à la promotion du mécénat. Elle a débouché sur l'adoption de la loi n 2003-709 du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Cette loi est une révision de la loi **1^{er} juillet 1901** relatives aux statuts des associations. De nouveaux dispositifs juridiques et des aménagements fiscaux sont mis en œuvre pour les organismes d'intérêt général ou à l'endroit

¹⁷ Cité par <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Democratisation-Action-territoriale/Mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenat>, consulté le 16/07/2023

de fondations ou associations reconnues d'utilité publique : des dispositions qui essaient de plébisciter les entreprises, leur impact social ainsi que leur rôle dans la gestion des problèmes de la cité. Le graphique ci-dessous témoigne des évolutions considérables des financements du secteur privé, notamment des entreprises du Cac 40¹⁸ dans les actions mécènes.

Figure 2 : La pratique du mécénat dans les entreprises du CAC 40



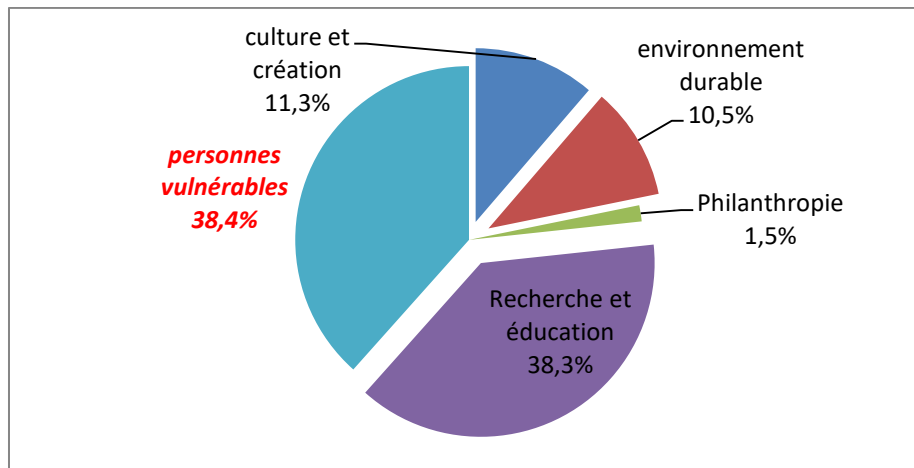
Sources : (Gautier, 2015)

Lie graphique confirme la pratique nettement à la hausse du mécénat par les entreprises du CAC 40 puisqu'alors que cette pratique était quasi-anecdotique jusqu'au milieu des années 1980 (3 entreprises sur 40 en 1985), elle concerne plus d'une entreprise sur deux à la fin de cette décennie puis, tend à se généraliser (avec un pic à 36 entreprises sur 40 en 2007-2008). De 1983 à 2012, l'évolution du nombre d'entreprises mécènes du CAC 40 n'a cependant pas connu une trajectoire linéaire. Ce nombre varie selon les années et les fluctuations sont aussi caractéristiques de la volonté d'adhésion ou pas des grands groupes à une telle pratique. Par ailleurs, outre la dynamique du nombre d'entreprises mécènes, un autre indicateur des évolutions de l'engagement des entreprises dans le secteur social et environnemental consiste

¹⁸ Le Cac 40 c'est le regroupement des 40 plus grosses capitalisations boursières des grandes entreprises françaises.

en France, dans la répartition sectorielle des dons et dotations reçus par la fondation de France en 2020 et s'élevant à 238,6 millions d'euros.

Figure 3 : Financement réalisé par secteur par la Fondation de France en 2020



Source : [rapport-annuel-2020.pdf \(fondationdefrance.org\)](#)

De manière générale, ces indicateurs confirment l'engagement des entreprises dans les causes sociale et environnementale. Le mécénat a connu un développement fulgurant. Par le biais de la RSE, les entreprises se réclament comme des piliers fondamentaux dans la conduite et le financement de projet sociaux. Elles deviennent des leviers importants dans le processus de financement de l'action sociale, comme le confirme ici, les 38,3% du budget de la Fondation de France alloués aux personnes vulnérables. Si en France, la RSE connaît une percée remarquable, un auteur comme Arthur Gautier n'en affirme pas moins que l'arsenal juridique français est faiblement incitatif (Gautier, 2015). C'est pourquoi Arthur Gautier considère que la loi portée par Jean-Jacques Aillagon, alors ministre de la Culture, visait à corriger ce point faible : mais que dit précisément la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ?

Cette loi dite : loi Aillagon vise à encourager le mécénat des particuliers grâce à la mise en place de déductions fiscales incitant aux dons. Notamment, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 %

Encadré 1 : Article 6 Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

I- L'article 238 bis du Code général des impôts est ainsi modifié :

1° Le 1 est ainsi rédigé :

1. Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit :

a) D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, notamment quand ces versements sont faits au bénéfice d'une fondation d'entreprise, même si cette dernière porte le nom de l'entreprise fondatrice. Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes ;

b) De fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France et répondant aux conditions fixées au a, ainsi que d'associations culturelles ou de bienfaisance qui sont autorisées à recevoir des dons et legs et des établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle. La condition relative à la reconnaissance d'utilité publique est réputée remplie par les associations régies par la loi locale maintenue en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin lorsque la mission de ces associations est reconnue d'utilité publique. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions de cette reconnaissance et les modalités de procédure permettant de l'accorder.

Source : Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Comme on l'a constaté, des associations d'entreprises s'orientent de plus en plus vers le secteur du social et dans la gestion des fragilités. Une intervention dans ces domaines qui démontre les ambitions d'un secteur privé plus ouvert aux questions sociales et environnementales en France. Par ailleurs, ces objectifs sont encouragés par des logiques d'optimisation fiscale que prévoit la loi. C'est bien en ce sens, avec l'encouragement des pouvoirs publics (mobilisant l'outil d'une fiscalité avantageuse) que des multinationales se

positionnement de plus en plus dans les sphères qui étaient traditionnellement occupées par l'Etat régalien. Il s'agit pourtant de transitions que Matthieu Hély interprète comme une logique de « dé- légitimation » » *d'un Etat social et de légitimation de l'entreprise dans sa quête à la production de bien public*¹⁹ » (Hély, 2008)

Sous ce rapport, certaines entreprises en France promeuvent des modalités de gestion publique novatrices et s'investissent dans des projets plus orientés vers des considérations humanitaires, éthiques, de coordination et de coopération. De par le mécénat, les entreprises veulent témoigner de leur nouvelle expérience citoyenne, elles réclament leur place dans ce paysage et contribuent ainsi à la métamorphose de l'action sociale et associative en France. (Hély, 2008). A l'instar de Matthieu Hély, d'autres parleront de l'ouverture de l'économie française et mondiale en général, du « *marché de la vertu* » (Voguel, 2006 *dans Capron et Quarail-Lenoizelée*, 2016). À cela, s'ajoute le fait que les associations d'entreprises s'orientent également vers des secteurs d'innovations sociales, de la recherche et de la protection de l'environnement. Des logiques d'anticipation qui démontrent l'émiettement et le morcellement des modes de solidarités publiques et privées ainsi qu'un désenchantement lié au recul du monopole de l'Etat dans les questions d'utilité publique.

Conclusion partielle et transition

Le morcellement des solidarités publiques et privées s'est effectué comme susmentionné, à travers de nouvelles formes de compromis, dont sont parties prenantes désormais les entreprises et les États. Un émiettement à travers lequel s'observe aussi une place de plus en plus importante occupée par les ONG et ce, dans une dimension mondiale (Pasquero, *dans Gendron et Girard*, 2013). Les solidarités ne sont pas seulement sur le volet habituel de la lutte contre la pauvreté. On peut constater qu'il s'est opéré au fil des années, un élargissement du spectre des risques pris en charge en raison des urgences socio-environnementales et écologiques dans le monde, dans une définition plus large des vulnérabilités. Au niveau des territoires, à travers la RSE et par le biais des ONG, les modes de gouvernance locale et nationale sont de plus en plus concurrencés par les logiques internationales et communautaires. La gouvernance devient ainsi un concept réunissant des modes de réflexions pluriels sur les transformations de la régulation politique et sociale (Pitseys, 2010) en contexte de

¹⁹ Les numéros par page ou par feuille ne sont pas indiqués dans cet article.

vulnérabilité, impliquant une diversité d'acteurs y compris, privés. Les contextes de pauvreté sociale, de crise des solidarités (Ly, et al, 1997) ou de fragilités institutionnelles (Peteers, 2004) on les retrouve aussi dans le cadre africain, y compris, sénégalais, avec toutefois un certain nombre de particularités et de paradoxes ; parmi eux, nous verrons le paradoxe que Gilles Carbonnier (2013) désigne comme étant « une malédiction des ressources » - quand un pays « en développement » possède des ressources importantes (par exemple minières), mais peine à les convertir en développement social et en solidarité.

En effet, après le choc pétrolier des années 1970, de grandes entreprises se sont délocalisées sur le continent africain et au Sénégal en se positionnant dans des secteurs clés comme l'extraction minière. Cette situation au cours des deux dernières décennies, a encouragé la tenue de débats et réflexions sur le rôle social de ces multinationales à l'égard des problématiques de pauvreté à l'échelle du pays et du continent en général. C'est ce que nous allons traiter dans cette section qui présente maintenant une lecture mondialisée de la RSE appliquée à tous les pays, depuis les pays développés jusqu'aux pays en développement -en Afrique et au Sénégal en particulier.

1.2.3 Contexte transitionnel : le concept de RSE en usage dans les pays en développement

Une mondialisation qui s'étend aux pays du Sud

Au tournant des années 1990, on pouvait observer une tendance à l'adoption de politiques moins sectorielles et plus ouvertes globalement en matière de droits sociaux et de préservation de l'environnement. En se mondialisant hors d'Amérique, la RSE a fini par incorporer d'autres enjeux à l'échelle de la planète, relatifs à des questions disparates (Pasquero *dans Gendron et Girard*, 2013). Les faiblesses des Etats nations ont favorisé la promotion d'une gouvernance sociale et écologique à l'échelle du monde et dont les ficelles semblent principalement tirées par des organismes internationaux (ONU, OIT). Pour Jean Pasquero (dans Gendron et Girard 2013), certaines dimensions de la RSE considérées comme moins pertinentes aux USA, se sont révélées ailleurs, comme étant des enjeux fondamentaux du sujet.

Nous pouvons mentionner l'aspect « *qualité du travail décent* », , ou encore le cas du « *travail des enfants* » et également, la « **pauvreté** » qui sont des dimensions importantes dans une

logique occidentale. Or, l'ensemble de ces dimensions sont des problématiques que l'on retrouve fréquemment dans le contexte africain et dans les pays en développement plus généralement. Aussi, les organismes susmentionnés, dénoncent simultanément les dérives environnementales et sociales associées aux modes de production industrielle. Les problématiques autour de l'exploitation des travailleurs, les disparités sociales, les catastrophes industrielles et les dangers de la surexploitation des ressources, polarisent désormais l'attention internationale. C'est donc dans ce contexte que la RSE s'étend aux pays en développement, notamment, en Afrique.

L'Afrique. Un continent entre richesses et pauvretés.

« L'accélération des processus de risque » selon la formule de Patricia David (2011) corrélée à la mondialisation, a aussi et simultanément mobilisé une nouvelle perception des modes de gestion et de régulation. Dans ce sillage, la RSE devient également l'interface à partir de laquelle s'organisent les recompositions actuelles des modes de gouvernement. Ainsi, l'extension des principes de la RSE dans le continent africain résulterait pour partie, d'une accélération des principes de délocalisation des entreprises, avec l'installation de filiales de grosses entreprises en particulier dans les pays pauvres. Ces pays disposent d'une main d'œuvre bon marché, de potentiels miniers souvent considérables. L'autre facteur du déploiement de la RSE dans le continent africain est attribué au développement du discours sur les limites des actions unilatérales des États dans la gestion de certaines problématiques sociales et environnementales (Piteys, 2010). Le succès et la propagande organisée autour de la bonne gouvernance à laquelle il faudrait participer a contribué à projeter le discours de la RSE dans le continent africain, en particulier dans certains pays dans la partie ouest et du sud du Sahara, en proie à des faiblesses institutionnelles majeures (Bampoky, 2015). Il résulte de ces faiblesses des modes de traitement différents et partiels de la question dans le contexte africain. La RSE se décline différemment selon chaque pays et selon chaque région. Relevant d'une forme de construction sociale pour encore citer Pasquero (*dans Gendron, Girard, 2013*), elle est en effet construite, comprise et abordée selon les exigences sociales et politiques en vigueur dans chaque pays.

Dans une perspective intellectuelle et philosophique, le tournant des années 1990 a aussi promu le renouvellement de la pensée autour d'une nouvelle manière d'habiter le monde. C'est l'idée défendue par la philosophe Myriam Revault d'Allones qui considère la RSE comme une « réévaluation de l'idéologie du progrès » (d'Allones, 2012). À partir de son

analyse sur le développement durable et selon une perspective philosophique, cette auteure démontre les évolutions de la pensée relatives à l'idée même de responsabilité dans un contexte de fragilité de masse. Selon elle, les fragilités appellent à repenser notre conduite par rapport au changement et à être plus vigilant sur la puissance technologique et par extension, sur celle industrielle. Le continent africain constitue à cet effet, un cadre propice à ce renouveau de la pensée incarné par le développement durable. Le passage de la vulnérabilité à l'éthique de la responsabilité relève pour Myriam Revault d'Allones de deux éléments fondamentaux. En premier lieu, il met en exergue l'impératif pour l'humanité, d'épouser une vision nouvelle de l'éthique marquée par la préservation d'un avenir pour les générations futures -ce que l'auteure exprime en ces mots : « *agis de telle sorte qu'il existe encore une humanité après toi et le plus longtemps possible* » (Ibid, p 17). En second lieu, sa vision du développement durable et du passage vers un idéal de responsabilité est aussi traversée par une vision humaniste qui va au-delà de « l'éthique de la proximité » (d'Allones, 2012).

À ce titre, la promotion du discours RSE en Afrique, bien qu'elle reste encore à ses débuts, apparaît comme caractéristique d'une évolution de la pensée politique et philosophique à visée moins sectorielle et plus ancrée vers des considérations holistiques. Par ailleurs, dans leur article, « *peut-on parler de l'émergence d'un modèle RSE africain : la situation du Sénégal*, Cheikh Mbacké Diop et Angélique Ngaha Bah (2018) font état d'une institutionnalisation progressive de la RSE en Afrique et au Sénégal en particulier grâce, notamment, à l'action des acteurs secondaires. Ce sont des universitaires, des ONG, et des organismes internationaux qui participent aux efforts de mise en agenda politique du sujet. Les auteurs parlent d'une démarche encore ambiguë, mais d'une question qui se pose toutefois, en mobilisant de nouveaux compromis entre les acteurs du privé et du public.

La présence assez importante d'entreprises extractives dans certains pays en Afrique constitue à cet égard, un autre facteur favorable aux discours sur la RSE. En effet, si dans les pays développés, la responsabilité sociale des entreprises est revendiquée par les industriels dans le cadre d'une mouvance critique de l'État central et d'une volonté de participer à répondre aux défis sociaux et environnementaux (Gendron, Girard, 2013), dans le contexte africain, les enjeux autour d'une telle volonté n'étaient guère aussi affirmés (Peeters, 2004). Essayant d'interpréter une telle différence de traitement du sujet dans les pays développés et en développement, Anne Peeters utilise la notion de « *zones franches* ». Selon la définition du dictionnaire Larousse, ce sont des :

« Zones limitativement énumérées qui, compte tenu des difficultés économiques et sociales qu'elles connaissent, bénéficient d'un dispositif d'exonération de charges sociales au profit des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales (installation ou création d'emplois). [La loi du 14 novembre 1996 a également créé dans le même esprit les zones de redynamisation urbaine et de revitalisation rurale.] » www.Larousse.fr

Adapté dans le contexte de la RSE, ce qualificatif de « zones franches » s'applique selon Anne Peeters à des pays souffrant par ailleurs d'une absence de moyens ou de volonté pour mettre en œuvre les principes de l'Organisation Internationale du Travail, situation entraînant par conséquent des atteintes aux droits humains fondamentaux. Or, la faiblesse des régulations dans ces pays semble profiter aux multinationales, dont certaines en Afrique, useraient de ces carences institutionnelles pour mener leurs activités lucratives sans pour autant se reconnaître de responsabilités à l'égard du pays d'accueil. Aussi, la RSE en Afrique s'est-elle construite à travers des mouvements de contestation de la mondialisation généralement portés par les partisans du discours altermondialiste²⁰ (Peeters, 2004). Alors que dans d'autres pays (comme les USA et l'Europe occidentale) les discours sur la RSE restent souvent dans une perspective plus gestionnaire, dans d'autres pays comme l'Afrique, la RSE émerge comme un mot d'ordre contestataire, remettant en cause l'accroissement du modèle capitaliste dont les caractéristiques devraient être, aux yeux des promoteurs de la RSE, mieux enchâssées dans des logiques de bonnes pratiques d'entreprises. C'est l'une des idées défendues par Jean Pasquero (2005), celle de la « poussée mondialiste » comme un élément amplificateur de la RSE. Dans le contexte africain, cette poussée oblige aux entreprises étrangères par exemple, à développer de nouvelles solidarités, de nouveaux compromis avec les populations locales en l'absence de réglementations concrètes.

Pour Jean Pasquero, l'extension de la pensée capitaliste, de la liberté d'entreprendre sont ainsi devenues des corollaires de la RSE (Pasquero, dans Gendron, Girard, 2013). L'auteur dit à ce propos que

« Toute liberté gagnée s'accompagne d'un besoin accru de responsabilité, ne serait-ce que pour mériter la confiance d'autrui et assurer un minimum de stabilité sociale » (ibid, p 55).

D'un autre côté, l'intérêt grandissant à l'égard de la RSE dans le continent africain est aussi le résultat de la grande percée des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont

²⁰ **Le discours altermondialiste** : C'est une pensée qui s'oppose au libéralisme économique et au capitalisme mondial.

devenues des acteurs incontournables dans les arènes de concertations nationales et internationales (Lefèvre, dans Gendron, Girard, 2013 ; Diop, Bah, 2018). Cette action des ONG dans le continent, s'inscrit dans le prolongement des dynamiques déjà existantes ailleurs comme le besoin d'inscrire le continent dans le jeu de la démocratie participative, dont les entreprises sont devenues elles-mêmes porteuses dans les pays développés. (Peeters, 2004). Les campagnes menées par les ONG visent ainsi à rappeler aux entreprises leur obligation de participer au développement social, surtout dans les zones marquées par des fragilités importantes.

Suivant la logique de la démocratie participative, l'humanité et son avenir sont à penser dans leur globalité, ce qui entraîne implicitement le besoin d'une redynamisation des espaces de délibération collégiale et collective. Il se dessine dans certains pays en Afrique, une nouvelle conjoncture politique plus ouverte et plus encline aux interactions, notamment avec le secteur privé (y compris, lucratif). À travers cette conception de la gouvernance, et par le biais des logiques de répertoires d'action (Boussaguet, 2009) mobilisées par les ONG en Afrique, les entreprises sont de plus en plus interpellées dans le cadre de leur relation et de leurs « obligations » vis-à-vis du reste de leur environnement social. Des cadres de concertation avec la société civile se créent dans l'optique de promouvoir une « normalisation » urgente des pratiques d'entreprises à l'échelle du continent. À l'échelle mondiale, un ensemble de pays dont, divers pays africains s'emploient aussi à construire une ligne de conduite disciplinaire qui pourrait s'appliquer aux grands groupes et aux multinationales.

Dans ce premier chapitre, nous avons rappelé les origines étasuniennes et les formes plurielles des conceptions de la RSE dans le monde, en soulignant les continuités et les différences entre les pays développés et les pays en développement (notamment, dans le contexte africain). Nous avons relevé la pluralité des conceptions, sur un continuum qui va de l'intervention des entreprises limitée au seul secteur économique à l'idée de répondre à des revendications sociales de justice ou de redistribution (en Afrique), en passant par des conceptions larges de responsabilité à l'égard de l'humanité et de l'environnement climatique. Afin de réaliser cet état des lieux, nous sommes partis de travaux de chercheurs issus de disciplines différentes pour mettre en lumière les dynamiques, les évolutions thématiques et géographiques répertoriées dans le traitement du sujet de la RSE. A travers la mondialisation, la RSE est

devenue comme nous l'avons montré, un sujet de plus en plus débattu dans les pays en développement et en Afrique toute particulièrement.

Il s'agit maintenant pour nous d'approfondir ces questions en étudiant plus particulièrement sur ce que signifie l'émergence et la mise en œuvre de la RSE dans le contexte sénégalais, en particulier, dans les territoires d'étude de cette thèse (en régions minières).

Chapitre 2 : La RSE dans le contexte des pays en développement, entre pauvreté et enjeux de solidarité : le cas Sénégalais

Ce deuxième chapitre, que nous ouvrons, s'inscrit dans la continuité du premier. En effet, il a pour objectif de montrer la trajectoire du débat RSE dans le contexte sénégalais en considérant la manière dont le questionnement s'est établi dans un « pays pauvre » mais à fort potentiel minier. Pour mieux comprendre la manière dont la RSE se déploie dans le contexte sénégalais, il nous faut revenir d'abord sur quelques éléments qui caractérisent le contexte général africain afin de mieux appréhender ensuite, la trajectoire sénégalaise de la RSE.

2.1. La globalisation des discours sur une conscience collective des risques

Depuis plusieurs années, le discours sur le risque ou sur le cumul de facteurs de risque est devenu une thématique importante dans les champs aussi divers que l'écologie, le social, le travail. En effet, selon Ulrich Beck dans son ouvrage « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité* » (1986), les dangers encourus par nos sociétés à cause de l'industrialisation doivent inciter au changement ainsi qu'à une mobilisation politique contre ces dérives (Démortin, 2019). L'appel d'Ulrich Beck à une conscience collective du risque peut être interprété comme une réaction à cette sorte de domination industrielle qu'il accuse de ne point agir suivant les règles de la pensée démocratique (Callens, 2015). Cette vision structurelle du risque était très au tournant des années 1990. Une période où on peut noter simultanément une montée en puissance des organismes internationaux dans la promotion des valeurs telles que le développement durable (Rémillard, Wolff, 2009) en Europe, en Afrique et à l'échelle de la planète. En effet, les enjeux sociaux et environnementaux sont devenus des problématiques d'intérêt global pour ne pas dire planétaire. Des « généralités », qui dans leur

processus de mise en agenda politique, transcendent les réflexions sectorielles. Par ailleurs, on a vu que les problèmes organisés autour de l'action des entreprises, consacrent des points de vue multiples et mobilisent des approches plurielles dans leur modalité de traitement.

Depuis plus de trois décennies, les grandes institutions mondiales de veille se sont alors attelées à l'exercice de nouvelles dispositions en faveur de la biodiversité, des solidarités et de la RSE. Entre questions sociales et préoccupations environnementales, il s'est opéré une avalanche de mesures destinées à encadrer l'activité des entreprises. *La déclaration de la conférence de RIO*²¹ *sur l'environnement et le développement durable* en 1992 signée par 172 pays à laquelle s'est joint le programme d'action mondiale « **Agenda 21** » et la Convention-cadre sur la biodiversité, matérialisent une sorte de volontariat commun pour l'avenir du monde. Dans cette perspective, l'idée était d'essayer de dépasser les clivages « nationaux » et d'entamer des procédures de mise en commun des efforts. Beaucoup de pays Africains ont été signataires de cette Convention dont le Sénégal, l'Angola, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Burkina, le Cameroun, le Burundi etc.

La Convention avait pour but, de garantir une action collective susceptible de contrebalancer la courbe de la recrudescence des infractions anthropiques sur l'écosystème mais aussi, de promouvoir la lutte contre la pauvreté. En 1987, *la commission de l'ONU sur l'environnement et le développement* avec son rapport « **Brundland** »²², avait esquissé une telle idée. Ce rapport était intitulé précisément : « **Notre Avenir à tous** ». Le titre est assez révélateur de l'esprit d'ensemble souhaité, tout en mettant surtout en exergue l'idée d'une destinée commune à toute l'humanité -un avenir commun pensé comme le socle d'une nouvelle forme de gouvernance et d'organisation sociale axée sur la responsabilité. Ainsi, il s'agissait d'édifier une conscience collective du risque et non pas d'affirmer un individualisme incarné. À cette occasion, les débats sur les responsabilités des entreprises essayent de substituer aux approches sectorielles, des modes de réflexions plus concertées et mieux adaptées à l'ampleur des problématiques socio-écologiques. On assiste à la promotion de pratiques universalisées

²¹ **Déclaration de RIO sur l'environnement et le développement** : suite à la conférence des Nations Unies à RIO 1992, il est déclaré que les « êtres humains sont au cœur des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

²² En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED) publiait le **Rapport Brundtland**. Le rapport s'intitule « **Notre avenir à tous** » et met en lumière les principes fondamentaux du développement durable

et standardisées en matière de prévention et de gestion des risques relatives aux activités des entreprises (les normes ISO)²³.

Ce changement s'opère dans le sillon des discours sur la nécessité d'une gouvernance collégiale et sociétale dont deviennent parties prenantes les entreprises ainsi que les États – discours qui s'intègrent dans la lecture d'un ensemble de bouleversements ayant considérablement brouillé les schémas classiques traditionnellement associés à l'État Nation. Il s'agit d'une transformation de la pensée sur l'État, qui devient un acteur dans un contexte de pluralisme des acteurs (Pinson, 2015) notamment à côté des acteurs privés qui deviennent des éléments à considérer dans le jeu de l'action publique. Gilles Pinson écrit à ce sujet :

«Ainsi, selon le postulat pluraliste, le pouvoir n'est pas la propriété durable et stable de certains acteurs mais une relation toujours instable mettant aux prises des acteurs, des organisations, des niveaux institutionnels qui ont peu de chance d'être totalement dépourvus de ressources pour peser dans les rapports de force et atteindre leurs objectifs, mais qui les mobilisent de manière différenciée selon les domaines et les situations.» (Pinson, 2015, p 487).

À partir de ce constat effectué par cet auteur sur la nouvelle posture de l'État, on peut comprendre que ce néo-pluralisme va de pair avec une nouvelle complexité dans les rapports que les gouvernements nationaux peuvent entretenir désormais avec un cercle d'acteurs disparates, dont les ONG et les organismes internationaux -ces derniers revendiquant par ailleurs la mission de vulgariser les bonnes pratiques d'entreprises, les principes de respect des droits sociaux et des droits humains en général. Parmi ces nouveaux acteurs émergents à la fin des années 1970, nous proposons de revenir sur le Club de Rome dont les recommandations interpellent les entreprises et les modes de productions industrielles à l'échelle du monde.

Le club de Rome est l'une des premières consécration de cette nouvelle dynamique. Il voit le jour le 07 avril 1968, sous la forme d'une assemblée multidimensionnelle, transversale, interdisciplinaire et internationale, regroupant des scientifiques, des industriels, des économistes et des hommes d'Etat. Tous ensembles ont pour mission de réfléchir sur les différentes problématiques qui interpellent l'humanité. Dans cette perspective, le club de Rome se présente aussi comme un observatoire des changements environnementaux et

²³ **L'organisation Internationale pour la normalisation** est une association qui met en place des procédés normatifs et standardisés en matière de production et de services dans divers secteurs d'activités.

sociaux, en raison des fortes pressions exercées sur les ressources non- renouvelables. Critique d'un modèle de consommation immodérée, ce club s'inscrit dans une démarche prospective. Celle-ci se solde par un rapport intitulé the « **Limits of Growth** » et se traduit en français par les « **limites de la croissance** » ou « halte à la croissance ». Commandité par le club de Rome, ce sont les chercheurs de *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) qui ont réalisé l'étude. Celle-ci présente des projections et une vision prospective sur le devenir des ressources énergétiques -une vision corrélée avec des simulations démographiques et économiques. Les principaux résultats, très alarmistes, suggéraient de nouvelles constances à propos d'une gouvernance d'avenir plus équilibrée et plus ouverte aux luttes contre les situations de vulnérabilités sociales.

Ce nouveau paradigme, (déjà) fondé sur le risque (Démortin, 2019), devient le socle sur lequel s'appuie la matérialisation de nouvelles combinaisons politiques, de nouvelles lois, de nouveaux espaces de délibération et de nouveaux acteurs. C'est un assemblage de renouveaux et de remaniements qui se solde par une réévaluation des rapports que certaines multinationales entretiennent par exemple avec les pays pauvres. À cet effet, la montée de l'exclusion sociale et la mise en concurrence des travailleurs Nord/Sud (Peteers, 2004) accélère le processus d'installation et d'animation du débat RSE par les ONG, hors des pays développés.

Tableau 2 : Synoptique de la gouvernance mondiale environnementale, socio-économique de 1968 à 1992

Repères historiques	Actions scientifiques	Mobilisations politiques
1968 : création du club de Rome 1972 : premier sommet de la terre	Publication par le club de Rome avec le (MIT) du rapport intitulé « the limits of Growth » (halte à la croissance)	- Premier sommet de la terre à Stockholm et principalement ou les questions écologiques ont fait l'objet d'un regard important et crucial - création du PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement)
1973 crises pétrolières , catastrophe environnementales et industrielles début des années 1980 (Sevesso, Bohlen, Amoco Cadiz, Three Mile Island)	Auditions et contributions d'experts, consultations scientifiques et action pluridisciplinaire	Création de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : commission Brundtland
1984 (catastrophe de Bhopal en Inde) et 1986 Tchernobyl (Ukraine) 1987, rapport Brundtland	Parution du rapport Brundtland communément appelé « notre avenir à tous », un rapport synthétique des observations scientifiques sur l'environnement, l'économie et le sociale	Les premières lignes d'un développement « durable » ou soutenable » ont été édifiées et vulgarisées à l'échelle mondiale « sustainable développement »
1988, création GIEC , 1992, sommet de la terre de RIO	Réflexions sur les fondamentaux scientifiques du développement durable	La création de l'Agenda 21 , promotion des principes de développement durable dans les modes de gouvernance économique et sociale. le protocole de Kyoto en 1997

Source : « *Le développement durable : repère historique* », rapport du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec, gouvernement du Québec 2020, travaillé et adapté pour cette thèse.

Une analyse de ce tableau montre le niveau d'engagement dont les organismes internationaux ont fait preuve. Leur engagement est toutefois adossé à des principes scientifiques qui doivent attester d'une certaine légitimité. Par le biais de la problématique RSE et du développement durable, le monde est en train de se recomposer d'un point de vue organique. Le sujet des responsabilités sociales constitue un dénominateur commun au-delà des aspirations nationales, sous-régionales ou même territoriales.

Dans ce cadre, certains organismes internationaux se sont investis dans la mise en œuvre de cette nouvelle forme de gouvernance du risque et de la pauvreté.

Topographie de cette Gouvernance internationale du risque et des pauvretés.

Dans la poursuite des objectifs de transitions climatiques, est également acté en 1997, le *protocole de KYOTO*. C'est un traité international dont l'adhésion a enrôlé **184 des 193 Etats**

membres de l'ONU. Il s'agissait alors de statuer sur la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle du monde. Cet engagement traduit une redynamisation du rôle des organismes internationaux qui se positionnent comme des piliers dans la gouvernance des risques. Ils sont des acteurs incontournables sur les questions de RSE et de changement climatique. Les entreprises sont directement interpellées dans ce processus. Les catastrophes environnementales et les dérives climatiques et sociales enregistrées au cours des périodes de « croissances économiques » (marées noires, pollution atmosphérique, précarité sociale, travail des enfants, corruption) ont sérieusement contribué à entériner les obligations de recomposition d'un nouvel « **ordre écologique et social** ».

Le protocole de KYOTO a ainsi mobilisé beaucoup de gouvernements, notamment ceux des pays les plus industrialisés. A travers cette assemblée, les grandes puissances sont invitées à diminuer fortement leur empreinte écologique par la réduction des gaz d'origine anthropique. L'objectif est de revoir le niveau d'émission de certains mastodontes, d'écorner assez sérieusement leur volume de rejet toxique, mais sans réelles dispositions contraignantes à cet effet. Le nouvel ordre susmentionné, est alors un ordre tout à fait négocié et peu soumis à des mesures de droits encore moins à des protocoles de sanctions.

- ❖ **L'Organisation Internationale du Travail (OIT)** est déterminante notamment avec sa déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et sa politique sociale. Elle travaille pour une articulation entre activités économiques et le respect du droit du travail. L'OIT milite également pour l'amélioration des conditions sociales de travail, notamment dans les pays à faible représentativité étatique. Ses adhérents sont pluriels : des Etats, des multinationales aux syndicats de travailleurs.

- ❖ **l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)** : c'est une organisation à visée plus stratégique et commerciale. Elle invite les entreprises à plus de transparence et au respect des engagements envers les principes de droits de l'homme et envers leurs partenaires sociaux. À cet effet, elle préconise aux entreprises de s'adonner à des publications de bulletins d'informations²⁴ et à s'employer à la communication d'entreprise. L'objectif de l'organisation, étant de favoriser la

²⁴ **Bulletins d'information** : notamment la publication des rapports environnementaux et sociaux, des Etudes d'impacts

diffusion et le partage de bonnes pratiques entre les pays. Elle milite également pour le bien-être économique et social à l'échelle du monde.

- ❖ **Organisation des Nations Unies et ses principes directeurs (ONU) :** elle veille au respect des droits de l'homme et lutte contre la violation de ceux-ci (exploitation). L'ONU rappelle aux différents Etats, leurs obligations en matière de protection des droits des individus. Elle interpelle par la même occasion les entreprises contre les dérives humanitaires (exploitation, maltraitance, travail des enfants qui pourrait entraîner des situations d'échec scolaire). L'organisation n'a également cesse d'inciter les entreprises de participer au renforcement de la démocratie notamment dans les pays du sud. Ces différents points constituent des objectifs cruciaux que s'était fixé dans les années 2000, le **Pacte Mondial de l'ONU (global compact of ONU)**. L'organisation était alors dirigée par le secrétaire d'Etat Kofi Annan. Ces objectifs couvraient 9 exigences principales : « *Le respect des droits de l'homme, veiller à ne pas se rendre complice du non-respect de ces principes, la liberté d'association et de reconnaissance des collectifs, les luttes contre le travail forcé, contre le travail des enfants, les luttes contre les discriminations au travail, la prévention des défis environnementaux, la promotion de la responsabilité environnementale, encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales* ».

- ❖ **L'Organisation internationale de normalisation (ISO) :** Les normes ISO sont créées en 1947 à la suite de la conférence des organisations nationales de normalisation s'est tenue à Londres du 14 au 26 octobre 1946. (ISO, 1997). Ces normes s'appliquent à circonscrire le périmètre des responsabilités sociales des entreprises, notamment autour de 7 points saillants : gouvernance, droit de l'homme, conditions et relations de travail, responsabilité environnementale, loyauté des pratiques (corruption, concurrence), questions relatives à la consommation et à la protection du consommateur. (ISO, 2010). Les normes ISO traduisent une approche qui synthétise les différentes suggestions et recommandations des organismes susmentionnés. Elles procèdent à un ratissage large des dispositions préconisées par les différents organismes autour des questions de droits humains fondamentaux (ONU), de droits sociaux (OIT) et de performance économique (OCDE).

❖ **L'Union européenne (UE)** : l'initiative de la Commission européenne en faveur de la RSE en 2011, et l'adoption de la directive RSE en 2014, mettent en exergue le rôle des organisations supranationales et régionales dans la gouvernance écologique et sociale. L'UE est une structure opérante à l'intérieur de différentes régions du continent par l'exercice de fortes recommandations en matière de RSE. Elle promeut la mise en œuvre d'une harmonie organisationnelle des politiques RSE dans ses pays membres. L'initiative de la Commission européenne en faveur de la RSE est caractérisée par une présence plus importante des pouvoirs publics, ce qui lui confère des penchants plus institutionnels. Cependant, ces consignes et ces recommandations sont promues dans un registre incitatif. L'organisation manifeste par ailleurs une rigueur disciplinaire à l'endroit des États et des entreprises en matière d'appels d'offres, de réalisation de projets et d'octroi des marchés publics. Elle essaie d'anticiper sur les questions de transparence et de reddition des comptes. L'UE participe à la formulation d'un engagement pour une démocratie environnementale, concourant à la création d'une communauté de valeurs, et d'acteurs investis par des motivations tant territoriales que régionales.

Ces différentes initiatives, promues dans des structures à visées internationales, témoignent d'une tendance qui consacre une volonté d'action collective géographiquement élargie et également, une aspiration vers des régulations plus concertées au-delà des divergences. Ces organisations sont promotrices d'une gouvernance de « l'ensemble » - chimère ou vœux pieux, la RSE et le développement durable remobilisent ainsi considérablement les réflexions autour de l'humanité dans sa globalité.

En conclusion provisoire, nous pouvons dire à ce stade de notre lecture diachronique et contextuelle de la RSE que celle-ci s'inscrit dans différentes transformations inhérentes aux rôles sociaux des entreprises dans le temps et dans l'espace. De ses filiations traditionnelles américaines ([1929-1955] ; [1955-1975] (Friedman, Carroll, Bowen)), à son ouverture vers l'occident souvent comprise sous l'étiquette : développement durable [fin années 70-1990] (Capron, Quairel-Lanoizelée.), la RSE-développement durable s'étend, jusqu'à atteindre progressivement le continent africain et les pays en développement en général [de la fin des

années 1990 à aujourd'hui] (Pasquero, Peeters) grâce aux campagnes de promotion menées par les ONG et les organismes internationaux.

Toutes ces étapes de transformation s'inscrivent dans des contextes d'instabilités politiques et sociales, aboutissant à une révision, présentée comme nécessaire, des rapports que les entreprises entretiennent avec le reste de la communauté. Dans le contexte français, la question de la RSE croise celle des solidarités et de l'action sociale. Les multinationales qui ont pris position dans ce domaine en occident et en France particulièrement, sont également présentes dans certains pays en Afrique comme le Sénégal. Pierre Jacquemot (2015), défend l'idée selon laquelle, le capital d'investissement détenu en Afrique par des firmes françaises reste très élevé. Ce capital est estimé selon le Conseil français des investisseurs en Afrique, à 58 milliards de dollars en 2013 (Jacquemot, 2015).

Aussi, nous allons étudier maintenant comment la RSE est progressivement devenue un sujet d'actualité dans le continent africain, et surtout, dans le contexte Sénégalais, dont les rapports historiques avec la France expliquent le nombre d'entreprises de ce pays dans le territoire. Nous verrons comment les difficultés relatives aux conditions de pauvreté, les défaillances de couvertures sanitaires et les problèmes d'exclusion sociale, mobilisent les entreprises de « gré ou de force » dans la prise en charge de ses situations d'urgences sociales. La RSE au Sénégal s'inscrit dans un rapport plus normatif (Jacquemot, 2015), plus institutionnel (Diop, Bah, 2016) qui favorise l'implication des entreprises dans les logiques d'actions sociales et de solidarités.

2.2 La RSE dans le contexte des solidarités sénégalaises : entre enjeux et défis

Dans cette section, notre objectif est de présenter la manière dont différents acteurs à savoir ; les ONG, l'État, les universitaires ou encore des entreprises, ont participé à introduire et diffuser la RSE dans l'espace des débats publics au Sénégal.

Encadré sur le contexte sénégalais

La république du Sénégal est un Etat d'Afrique de l'Ouest, indépendant depuis 1960. Encore considéré comme un pays en voie de développement, le Sénégal (17,2 millions d'habitants) fait désormais partie des pays à croissance rapide d'Afrique subsaharienne (source : FMI, 2016). Concernant sa politique économique, le Sénégal a pour ambition d'être un pays

émergent (PSE) d'ici à 2035. C'est à cette fin que le gouvernement a lancé, en 2014, le Plan Sénégal Émergent.

Bien que les secteurs des services et de la construction soient les principaux moteurs de l'économie sénégalaise, le secteur agricole représente tout de même 17,5% du PIB (2013) du pays et 36% des exportations globales du pays (29% en 2012), 44% hors pétrole. Ce secteur emploie plus des deux tiers des actifs (69%). La population du pays est encore majoritairement rurale (57%) (source : agence AFD²⁵). Le taux de chômage est estimé à 24,5% de la population active au 4^e trimestre 2021. La valeur de l'indice de développement humain (IDH) du Sénégal pour 2019 s'établit à 0.512 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 168^e rang parmi 189 pays et territoires (source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2020).

Le contexte de ce pays est ainsi caractérisé par des conditions sociales, familiales, politiques différentes de celles des pays développés, mais dans un contexte de grande richesse des ressources minières. Un paradoxe qui met en lumière un système de protection sociale familiale éprouvé (Dimé, 2007) dans un pays au potentiel extractif considérable et principalement exploité par des multinationales étrangères.

L'équation pauvreté, RSE et solidarités au Sénégal

La responsabilité sociale des entreprises est devenue un sujet de réflexion sociologique, une interpellation évidente du sociologue (Viers, Brulois, 2009), ce qui permet d'observer une lecture du sujet en dehors d'une dimension strictement gestionnaire. Dans le cadre d'une lecture générale et structurelle, la RSE constitue un sujet qui polarise aujourd'hui des enjeux sociaux, politiques majeurs. Au Sénégal, elle apparaît comme un des points focaux où convergent représentations sociales, poids de la communauté, rapports de domination, place des pouvoirs publics, enjeu de solidarité. C'est pourquoi elle s'impose comme une question transversale à la fois intéressante et complexe (Sall, Boidin, 2019). Ces auteurs, soulignant cette configuration sénégalaise de la RSE, présentent comme suit les facteurs de contingence locaux et nationaux qu'ils considèrent comme des éléments de contexte incontournables dans l'analyse du sujet :

²⁵ <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/senegal>, consulté le 23 07 2023.

« Cette recherche apporte un éclairage sur le sens donné à la RSE au Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest où les actes individuels sont ancrés dans les valeurs sociales et communautaires, et où le cadre institutionnel et économique influence le choix des entrepreneurs et de leur organisation. La prise en compte de ces facteurs de contingence nous permet de mieux comprendre de quelle façon les pratiques sociétales ou environnementales des entreprises sont perçues par les parties prenantes proches de l'entreprise et par les dirigeants eux-mêmes ²⁶ » (Sall, Boidin, 2019)

Ce pays dispose d'une configuration socio-économique et politique différente de ceux dans lesquels le sujet de la RSE s'est constitué historiquement (USA et Europe). Le Sénégal présente ainsi, un certain nombre de particularités à partir desquels nous allons nous efforcer de comprendre les politiques, les usages et pratiques des entreprises déployées au nom de la RSE.

Le contexte de la démographie sénégalaise, la nature et les positions des pouvoirs publics, le rôle de l'État social sont des facteurs cruciaux qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de la dynamique RSE dans le pays. Dans sa lecture du sujet, Pierre Jacquemot soutient l'idée selon laquelle, la défaillance des politiques de protection sociale formelles a historiquement rattaché les entreprises en Afrique et au Sénégal, aux thématiques de solidarité et de sécurité sociale des salariés (Jacquemot, 2015). Une défaillance de l'État social déclenche simultanément, l'activation de mesures de protection sociale interne (entreprise) en direction des seuls salariés des entreprises. Toutefois, pour l'auteur, un changement de cap autour des politiques de RSE s'est opéré partout en Afrique et au Sénégal au courant des années 2000. Les dynamiques sociales et politiques en œuvres dans le continent, ont stimulé simultanément l'action des ONG et des organisations de la société civile. Ces organisations militent pour une extension des protections sociales et une réévaluation de l'action des entreprises étrangères dans les politiques de solidarités interne des pays africains.

Ce lien entre solidarité, politique d'action sociale et RSE est également confirmé par Fatou Diop Salle et Bruno Boidin (2019) qui estiment que le développement de la RSE au Sénégal est en partie lié au regain des enjeux de protection sociale à l'échelle de l'État. La redécouverte d'un État social au Sénégal au tournant des années 2000 apparaît comme un moment privilégié pour le pays, afin de promouvoir un nouveau modèle de gestion des précarités et des vulnérabilités. Les nouvelles dispositions politiques prises en faveur du

²⁶ Les numéros **par page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article.

social, sont consolidées depuis 2014, par les différentes initiatives prises par le nouveau régime en place. On retrouve dans le « Plan Sénégal Emergent »²⁷ considéré comme le nouvel agenda politique de la gouvernance du président actuel, des axes majeurs autour de la protection sociale et du développement durable.

Ainsi l'axe 2 propose : « de renforcer le capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers notamment l'amélioration de l'état de santé et de la nutrition des populations, la promotion d'une offre éducative de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux et culturels, la promotion du travail décent, la promotion de la protection sociale et la réduction de la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique (source : Plan Sénégal Émergent. Plan d'actions prioritaires 2019-23)²⁸.

Ces orientations sont saluées par les auteurs comme un nouveau tournant décisif des politiques sociales au Sénégal.

« Enfin, des initiatives d'Etat social reviennent après plus de 20 années d'ajustement structurel. L'axe « capital humain, protection sociale et développement durable » constitue ainsi un des trois socles du Plan Sénégal Emergent lancé en 2014 »²⁹ (Diop, Boidin, 2019)

La thématique de la responsabilité sociale des entreprises RSE prend place dans ces évolutions globales des solidarités publiques au Sénégal. Le sujet s'institutionnalise à travers des déterminants moins marchands et en mettant davantage en valeur des indicateurs du lien social. Cette conception de la RSE s'inscrit par ailleurs selon Alexandre Wong (2014), dans le prolongement d'une tradition africaine spécifique de l'entreprise. Ce modèle d'entreprise promeut historiquement un intérêt privilégié au social au détriment de l'économie. Alexandre Wong nous dit à ce propos :

« Plus précisément, à la différence de l'entreprise sociale et solidaire occidentale, l'entreprise sociale africaine ne crée pas le lien social là où il n'y en a pas ; elle le perpétue. Le social y précède l'économique, et non l'inverse » (Wong, 2014, P 7).

²⁷ **Le Plan Sénégal Émergent (sigle PSE)** : selon la présidence de la république du Sénégal le Plan Sénégal Emergent, est le nouveau cadre de référence des politiques de la « gouvernance Macky Sall » visant à conduire le Sénégal sur la voie de l'émergence à l'horizon 2035.

²⁸ Consultable sur : https://www.sentresor.org/app/uploads/pap2_pse.pdf (consulté le 23 juillet 2023).

²⁹ Les numéros **par page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article.

Dans une perspective de mieux comprendre la nature du lien entre RSE et solidarités au Sénégal, il s'agit désormais de présenter plus amplement le cadre des situations d'interdépendances à l'œuvre dans le pays. En effet, notre objectif est d'abord de comprendre les mécanismes des solidarités au Sénégal pour ensuite, mieux saisir la nature de leur articulation avec les politiques de responsabilités sociales des entreprises. En particulier, dans le contexte sénégalais, le discours sur la RSE constitue à nos yeux une ouverture pour aborder les nouveaux ancrages des solidarités dans un contexte de changements et de métamorphoses des conditions familiales. Les différentes dynamiques en cours dans le pays obligent les autorités à procéder à des remaniements en profondeur de la gestion publique des fragilités. À cet effet, les caractéristiques sociodémographiques et économiques du pays invitent à définir comme une priorité la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté (Diop, Bah, 2018), via notamment, l'accès aux services sociaux de base et la lutte contre les handicaps du sous-développement. De ce point de vue, les entreprises y compris, étrangères au Sénégal et particulièrement celles du secteur extractif, sont de plus en plus conviées à répondre aux exigences des solidarités dans un contexte de grande pauvreté. Selon les chiffres de la World Bank³⁰ de 2020 sur le Sénégal, une bonne partie de la population et plus particulièrement les jeunes et les femmes évoluent dans des conditions de précarité importante. Pour la Banque Mondiale, le PIB du Sénégal s'élevait la même année à 24,9 milliards de dollars en termes courants. Le revenu national brut (RNB) par habitant était évalué à \$1 430 en 2020, ce qui situe le Sénégal comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Source : World Bank, 2020).

C'est dans ce contexte à la fois, de renouveau de l'Etat social et de maintien de la pauvreté que différents acteurs à l'image des universitaires, mais aussi des ONG et des acteurs de la société civile, s'efforcent d'analyser ce nouveau tournant des solidarités sénégalaises où la RSE, comme nous le développons dans cette thèse, joue un rôle particulièrement intéressant. Mais avant de développer cette question sous cet angle en particulier, nous proposons de présenter les fondamentaux de la structure sociale et solidaire sénégalaise. Il s'agit, en effet pour nous, de décrire en particulier ses principes et ses « lois » qui avaient composé depuis plusieurs décennies, un modèle de protection sociale familiale et communautaire (Dimé, 2007). Nous exposerons également dans cette section, une première réflexion sur les

³⁰ **World Banque** c'est l'équivalent de la Banque Mondiale

dynamiques changeantes et les altérations subies par ce système traditionnel de protection sociale sénégalaise afin de mieux resituer les transformations structurelles qui ont fragilisé son équilibre ainsi que ses mécanismes de reproduction. Ces fluctuations précèdent dans une large mesure et contribuent à éclairer en effet la manière dont les politiques, les ONG ainsi qu'une partie de la société civile, ont été conduites à prendre de nouvelles dispositions en matière de sécurité sociale, de lutte contre le creusement des inégalités et contre la mal gouvernance (y compris, en promouvant la RSE).

2.2.1. Présentation de ses acteurs

Pour nous immerger au cœur des solidarités sénégalaises, la réflexion qui suit est basée sur une observation chronologique des transformations structurelles de l'économie sénégalaise et par conséquent, de son système de solidarité. Pour le sociologue sénégalais Mamadou Dimé, les fondamentaux des solidarités sénégalaises et leurs évolutions sont sensiblement liés aux mutations des structures économiques du pays (Dimé, 2007 ; 2019). La corrélation de ces deux éléments sous l'axe du changement, présente l'avantage de comprendre les évolutions du système de protection sociale sénégalaise en prenant en compte le socle sur lequel il est resté longtemps basé à savoir, le cercle familial. Les mutations économiques ont en effet tendance à « déteindre » sur les structures sociales et solidaires des communautés sénégalaises, d'autant que le pays est marqué par une grande ouverture vers les capitaux étrangers. Il en résulte une économie de plus en plus extravertie, le marché sénégalais étant caractérisé par une présence massive de firmes étrangères qui se sont positionnées dans des secteurs-clés du pays. Les enjeux de solidarités actuels doivent dès lors être replacés dans un contexte de transformation plus global, où l'impact de l'économie sur les fonctionnements sociaux traditionnels demeure un élément important d'analyse.

Dans cette section, nous proposons ainsi de nous immerger dans « l'intimité » du système solidaire sénégalais, ses moteurs ainsi que ses principes fondamentaux. Il s'agit pour l'essentiel, d'une lecture monographique du pays que nous composons ici par le biais d'études et de travaux menées par des chercheurs sur la thématique. Nous aborderons les questions comme le rôle de la famille, les principes de l'économie populaire, la construction des imaginaires collectifs, le système de créances familiale ou encore les principes de l'entreprise familiale (qui sont en même temps des paramètres importants dans l'analyse de la question RSE au Sénégal) (Diop, Boidin, 2019). Ces différents points nous fournissent un matériau de référence pour caractériser dans la suite de la thèse, les recompositions des solidarités dans

l'espace public et privé sénégalais (Dimé, 2007). Cette recherche présente aussi les dynamiques socio-temporelles ayant fabriqué l'enjeu de la RSE dans un pays encore enclin à certains réflexes précapitalistes et à des logiques communautaires.

Au Sénégal, les solidarités sont profondément associées à la structure familiale et à des déterminants communautaires. Un système de redistribution et d'interdépendance organisé à travers les canaux de *la parenté* et de la *filiation* que l'on peut considérer comme des liens d'origine ou comme des liens pour la vie pour la vie (Dekeuwer-Defossez et coll, 2001 *dans* Chapon 2017). C'est dans un socle de valeurs séculaires et de représentations sociales que se matérialisent les mécanismes familiaux et traditionnels de protection sociale. Le Sénégal présente aussi la particularité d'être traversé par une complexité culturelle, religieuse et mystique. Chacun de ses éléments est un maillon de la chaîne qui entretenait la reproduction des identités collectives et des solidarités de proximité. (Brossier, 2007). La famille a toujours été le pilier dans la construction des filets sociaux dans le pays. Elle établit en quelque sorte les ayants droits et les inscrits dans un régime de contraintes, entre obligations et devoirs. Dans les développements à venir, nous proposons une lecture assez détaillée de la famille sénégalaise et ses caractères distinctifs.

Les solidarités traditionnelles au Sénégal : entre éligibilités et ordonnances.

La famille contre les individualités.

La famille au Sénégal constitue l'un des piliers les plus importants de la socialisation et de la construction identitaire. Elle traduit le lien par lequel l'individu apprend de son histoire, de sa lignée, de son rang et de sa position hiérarchique (Simen, 2012). Culturellement, la famille sénégalaise s'adresse à ses membres à travers des « obligations fonctionnelles et symboliques » qui leur sont assignées. Chaque position sociale dans la structure est assimilée à un degré d'influence et de responsabilité, que ce soit entre les sexes ou entre les générations. C'est ce que montre en particulier Claude Meillassoux (1960) dans son analyse des mécanismes sur lesquels repose l'autorité des aînés dans les sociétés traditionnelles autosubsistance.

La famille joue un rôle de sociabilité et de transmission des dispositions sociales culturelles, religieuses et économiques. Une transmission sous le régime de l'âge et de l'ancienneté (ibid) qui doit permettre aux « vieilles personnes » de faire profiter les plus jeunes de leurs expériences. Dans la famille sénégalaise, le rapport à l'âge est un facteur crucial dans la

fabrique des identités et dans l'expression de ses solidarités : une valeur symbolique, culturelle et politique lui est attachée, ce qui rappelle d'ailleurs, l'importance accordée à la solidarité intergénérationnelle (Dimé, 2019). Dans les champs, dans les cérémonies, et même dans le cadre d'une entreprise familiale, la place de l'ainé est associée souvent à un statut de chef de famille ou de « leader » -ce qui lui vaut par conséquent, un certain nombre de prérogatives. La solidarité sénégalaise traditionnelle telle que l'analyse la littérature socio-anthropologique, est doublement caractérisée : par les mécanismes de fonctionnement d'un côté, mais aussi par la capacité de cette dernière à structurer d'un point de vue normatif, les relations d'interdépendances d'origines.

Les solidarités de proximité sont donc enchâssées dans ce même circuit familial qui en fonde par ailleurs, une partie de sa complexité et ses symboles. Les solidarités au sein des familles ou dans le cadre des échanges marchands au Sénégal, s'expriment à travers des valeurs familiales dominantes (Diop, Boidin, 2019). Ces auteurs mettent aussi en avant la prééminence de l'esprit religieux dans les formes d'interaction, à travers l'apologie des comportements qui encouragent les logiques de « partage », « de don », « d'ambiance familiale ».

Les logiques d'aide et d'interdépendance ne sont donc pas présentées comme le résultat d'une simple assistance financière, elles sont d'abord construites à partir d'une moralité exigeante et transcendante. C'est tout le principe de la sacralisation de la famille sénégalaise que décrit Serge Simen (2012). Des figures symboliques et représentatives sont alors investies d'une mission de responsabilité et d'assurance dans ce modèle familial et communautaire, elles sont aussi porteuses de cet esprit solidaire qui lui est associé. Il s'agit d'abord des parents qui occupent une place primordiale -spécialement, le père de famille qui d'après Sylvie Cadolle, citant l'analyse de Freud, le considère comme le prototype de l'autorité, légitimé par toute l'organisation sociale, la religion ou encore par la tradition (Cadolle, 2009).

On retrouve également dans le contexte sénégalais, les guides spirituels qui estampillent d'un sceau religieux le poids déterminant de la famille sur les individus. Aussi, un élément important de cette architecture est la « mémoire des anciens ». À cet effet, il existe une dimension psychique qui s'emploie à définir le rapport que les sénégalais entretiennent avec la famille. Suivant ce point de vue, l'individu est pris dans un rouage fait d'obligations lui assurant une *éligibilité* dans le circuit des interdépendances familiales (Dimé, 2007). Qu'il

soit créancier ou débiteur, les conditions d'emprunt, d'assistance et d'aide sont matérialisées à travers son alignement aux ordonnances familiales et communautaires. (Marie et al, 1997)

Par exemple, la présence familiale à l'occasion d'une cérémonie (mariage, rites de passage, baptême, etc..), témoigne généralement de la dévotion du membre vis-à-vis de la structure elle-même. Il s'en suit l'expression d'une reconnaissance morale et d'un effort matériel collectif qui sera ensuite consenti à son endroit -soit, une manière pour les autres de lui payer sa « dette » relative à des précédentes (ndawtalle, diaxale, ndieuké³¹...). Au Sénégal, particulièrement en territoire rural, les individus sont traditionnellement sous le joug d'une solidarité prescrite et communautaire. Le système normatif considère l'individu comme étant une entité dissoute dans un univers plus large. Mamadou Dimé, sociologue et spécialiste sur les questions de précarité et de solidarité au Sénégal, décrit cette logique en des termes quasi-similaires à propos du Sénégal contemporain. Pour lui :

« Les structures sociales restent caractérisées au Sénégal par l'importance et la prégnance de la solidarité. Divers systèmes de légitimation et une panoplie de mécanismes institutionnels ont été mis en place pour régir le fonctionnement de cette solidarité » (Dimé, 2007, p 151).

La société sénégalaise reste ainsi largement scandée, segmentée, stratifiée en communautés ethniques, religieuses, confrériques, territoriales, clans, rang social, castes... (Marie et al, 1997) : avec à chacune de ses entités, une volonté d'entretenir l'idée de cette conscience collective. Le maintien de cette pensée normative dans le fonctionnement des rapports sociaux et solidaires, manifeste une volonté d'enserrer davantage les individualités, de rattacher davantage les individus à leur milieu domestique, par conséquent aux traditions.

« (...) le contrôle social est rigoureux, et que, d'autre part, dans l'ordre de la dichotomie, identique structurale et homogénéité sociale (de type communiste) induisent une temporalité elle-même segmentaire et répétitive » (Marie et al, 1997, p 55)

Sous ce rapport, les personnes dissidentes ainsi que celles soupçonnées d'individualisme sont comprises comme sources de désacralisation de l'ordre familial ou communautaire. Elles sont associées à l'expression d'une anomalie sociale qu'il faut à tout prix taire, voire, conjurer. On comprend dès lors, que l'une des fonctions de la sanction s'établit dans un processus de conditionnement du sujet communautaire. Ce sont les familles qui encouragent les projets,

³¹ Ce sont les avances octroyées par les membres de la famille à un autre en raison d'une manifestation particulière (mariages, baptêmes, etc).

elles construisent des réseaux de solidarités commerciaux, politiques, en raison de la filiation, de l'appartenance éthique ou confrérique : la famille a une fonction plurielle (Simen, 2012). Toutefois, ces réseaux ne sont pas des structures figées, encore moins « intouchables », en témoignent d'ailleurs les transformations structurelles qui en démobilisent en partie les évidences et ceci, jusque dans les communautés rurales.

Cependant, nous pouvons affirmer que la famille sénégalaise et dans un large éventail, la communauté, est encore détentrice dans le Sénégal contemporain d'un « clientélisme politique » (Dedieu, 2005) à travers lequel, elle joue un rôle primordial dans la carrière des individus. Dans sa lecture critique de l'ouvrage de Tarik Dahou, Jean Philippe Dedieu³², soutient que ce dernier a démontré le degré d'ancrage de ces pratiques clientélistes à l'échelle des territoires et qu'elles s'enracinent dans toute une série de rapports hiérarchiques lignagers et partisans. (Ibid). La famille peut ainsi décider de la carrière politique, elle peut mobiliser, légitimer, décrédibiliser ou bannir. Elle est un levier incontournable dans la construction des rapports sociaux et des solidarités. Cette observation traduit une réalité bien fondée, d'autant que la famille est l'un des principaux acteurs de l'économie du pays. Elle est une créancière reconnue et demeure à cet égard, un élément stratégique dans le paysage de l'entrepreneuriat sénégalais. En matière d'entrepreneuriat, les fonds de départ proviennent généralement de la famille et non pas obligatoirement d'une structure de créance impersonnelle (banque) (Simen, 2012).

De manière générale, les fonds d'investissement familiaux sont dans le cadre d'une économie populaire, un moyen de créance solidaire. Tout en astreignant par ailleurs les élans émancipateurs des Sénégalais, ces fonds ont porté sous un jour nouveau les dynamiques de l'économie sénégalaise en contexte de crise. C'est dans ce sillage que se sont développées les micro-entreprises familiales, ces petites ou moyennes entreprises (PME) qui sont parfois des composites d'une économie classique en bouleversement. C'est ce que nous allons voir ci-après à travers une présentation de l'entreprise locale sénégalaise qui est une structure particulièrement conditionnée par une vision familiale et lignagère de l'économie.

³² **Jean Philip Dedieu** est un docteur en sociologie, aussi diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales. Il est chercheur à l'Institut de Recherche Interdisciplinaire.

Les entreprises locales sénégalaises et leurs systèmes de solidarités

Il s'agit pour nous ici de rendre compte d'une frange de l'économie sénégalaise très basée sur les petites et moyennes entreprises (PME). Celles-ci s'organisent généralement autour de l'unité familiale. Leur développement peut être daté de la fin des années 1970 et des débuts des années 1980, période à laquelle le Sénégal a connu un tournant majeur de son histoire. Il s'agit des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS)³³ qui ont secoué et modifié profondément les fondements de l'économie sénégalaise. Les PAS ont été accompagnés d'une cohorte de conséquences sociales et politiques (Ly et al, 1999). La paupérisation a pris des proportions inquiétantes, poussant dès lors, les franges en proie aux difficultés, à mobiliser des stratégies de survie, d'assistance et dans certains cas, d'investissement. C'est ce qui a influencé la bonne dynamique des PME ou encore des très petites entreprises (TPE), des unités qui ont fait exploser le compteur du nombre d'entreprises dans le pays. Elles sont des conséquences directes de l'intérêt et du rôle associé à la mobilisation de fonds d'investissement communautaire et familial. Chaque agent économique a ainsi un « bailleurs de fonds » et le vocable « aide » demeure une variable centrale dans le processus de décision (Mbodj, 1996 *dans Ly, 1999*).

Très présente dans la rhétorique religieuse, le dicton Wolof³⁴ « niit niit moy garabam³⁵ » vient ainsi corroborer cette idée que Moustapha Mbodj (1996) applique aux bailleurs de fonds sociaux. Ce dicton est chargé symboliquement et son évocation vise à rappeler la nécessité d'une certaine vitalité des interdépendances entre les personnes. Un adage de « wolof ndiaye³⁶ » qui essaye de prévenir contre les pratiques jugées un peu trop individualistes. Le lien entre PME, TPE au Sénégal et les solidarités, peut être compris comme le prolongement des mécanismes familiaux de redistribution dans le champ économique. Dans un tel contexte, le facteur économique reste un matériau, c'est-à-dire un moyen d'expression de la solidarité plutôt qu'une fin en soi. Généralement, les difficultés d'accéder au marché « formel » ou à la fonction publique, convainquent les membres des familles à s'autofinancer les uns pour les autres dans le cadre du cycle de la dette sociale et intergénérationnelle (Dimé, 2019). Dans le

³³ **Les programmes d'ajustement structurels (PAS)** sont des programmes de réformes politiques menées par les institutions internationales comme la Banque Mondiale ou le FMI dans l'objectif de remettre sur pied l'économie des pays en crise conformément aux principes de l'idéologie libérale.

³⁴ **Wolof** est une ethnie au Sénégal mais aussi la langue nationale du pays.

³⁵ Cet adage wolof très courant au Sénégal rappelle l'importance des principes de réciprocité entre les personnes.

³⁶ **Wolof Ndiaye** désigne un personnage fictif de l'imaginaire collectif sénégalais, réputé pour sa sagesse et ses lumières sur la manière de vivre en société en toute harmonie.

cadre de cette solidarité exprimée dans les colonnes des PME ou des TPE, on peut constater l'importance du « capital social » défini par Pierre Bourdieu (1980)

«L'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance» (Bourdieu, 1980, p 02)

À cet effet, les liens de filiations, l'honneur, l'engagement moral, l'appartenance à une même communauté villageoise ou territoriale, deviennent des garants en matière d'investissement et de solidarité. Cette appartenance serait en amont et en aval, le facteur ayant conditionné le financement et la conduite des projets d'entreprise.

Le modèle sénégalais ainsi décrit semble ainsi proche de la notion d'« entreprise africaine » au sens d'Alexandre Wong (2014).

Encadré 2 : Le principe de l'entreprise africaine (Alexandre Wong, 2014, p 7)

L'entreprise africaine préexistant aux colonisations européennes et lui survivant a en effet par définition une responsabilité sociale et solidaire, n'étant pas détachable de la communauté qui la porte. Plus précisément, à la différence de l'entreprise sociale et solidaire occidentale, elle ne crée pas le lien social là où il n'y en a pas ; elle le perpétue. Le social y précède l'économique, et non l'inverse. Comme le souligne Urbain K.-S. Yaméogo (2007), « l'entreprise africaine n'a pas pour seul objectif de maximiser les profits au bénéfice de ses propriétaires. Au-delà de l'objectif de rentabilité, l'entrepreneur assume une certaine responsabilité vis-à-vis des proches, amis et parents voire de la société. Le lien social et relationnel précède l'entreprise et l'entreprise est un moyen plutôt qu'une fin. Ressort de là que la responsabilité sociétale d'une entreprise est fondée sur sa relation au social : plus l'économique détermine le social, plus l'entreprise peut se décharger de sa responsabilité sociétale ; inversement, plus le social conditionne l'économique, plus l'entreprise doit rendre des comptes à la société.

(Wong, 2014)

Ces PME et TPE sont parties prenantes de l'environnement économique du pays, mais au-delà, demeurent des éléments importants dans le paysage social et solidaire en milieu urbain principalement. Didier Van Caillie et André Marie Mbili Onana, dans leur article intitulé ;

L'influence de la gouvernance familiale sur la transmission de la PME familiale au Sénégal (2012), cherchent ainsi à expliquer l'ascension fulgurante des Petites et Moyennes Entreprises (PME) entre 1999 et les débuts des années 2000 - époque à laquelle l'économie sénégalaise en crise, faisait objet d'une campagne de restructuration et de redressement à grande échelle à travers des programmes d'ajustement. Les auteurs montrent comment les communautés et les familles se sont alors positionnées comme des acteurs incontournables dans le tissu économique et social du pays. Sous ce rapport, le principe de l'entreprise sociale au Sénégal est marqué par des modes de recrutement familiaux et parentaux -la famille s'imposant comme un bassin d'emplois et d'employabilité immédiat. C'est ce que Goran Hyden surnomme une « **économie de l'affection** » qu'il définit comme suit :

« Ensemble de soutiens d'interactions constatés au sein d'un groupe structuré par des liens de parenté, de sang, d'ethnie, de clan, de langage ou encore d'autres affinités comme la religion et la famille »³⁷ (Hyden, 1990 dans Simen, Nkoa, 2019)

Pour une large part, le modèle d'entreprise (notamment, très petite, petite ou moyenne) au Sénégal est donc largement structuré autour des liens familiaux et suivant le principe du respect de la hiérarchie générationnelle. Il s'agit d'une caractéristique sur laquelle s'arcboutent les modes de transmission du pouvoir et de délégation des responsabilités. C'est dans ce contexte, qu'André Marie Mbili Onana et Didier Van Caillie (2012) parlent de « **gouvernance familiale** ».

« Au Sénégal, les entreprises familiales sont présentes dans tous les secteurs économiques et elles y représentent un poids significatif. L'âge des chefs d'entreprises familiales, par ailleurs, est souvent compris entre 40 et 50 ans, ce qui montre qu'elles seront très bientôt confrontées au défi de la transmission. Pour réussir ce défi et donc assurer la continuité de ces activités, il est nécessaire de garantir la cohésion des liens familiaux qui fondent l'entreprise, notamment par le truchement de la gouvernance familiale ».³⁸ (Mbili Onana, Van Caillie, 2012,)

Au final, beaucoup d'auteurs se sont accordés à souligner le niveau d'imbrication important entre l'économie et le social au Sénégal (tels Dimé, 2007 ; Simen, 2012). Or, la viabilité des

³⁷ Les numéros **par page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article.

³⁸ Les numéros **par page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article.

liens sociaux, particulièrement familiaux est pour ces auteurs, une condition importante de l'entretien d'un tel système. « *Il nous semble qu'il existe dans ce pays une interdépendance quasi-naturelle entre relation sociale, réseau de parentèle, système d'entraide et création d'entreprise ; c'est le fameux contrat social de Rousseau version sénégalaise* » (Simen, 2012, p 35).

Par ailleurs, dans son expression rurale, ce rapport entre l'économique et le social est marqué au Sénégal, par le principe de « l'indissociabilité » (au sens de Bourdieu, 1977), c'est-à-dire que la propriété est dans ce sens une évidence *collective et pas individuelle*. L'expérience du monde paysan sénégalais en est une illustration. Les concessions familiales, les champs familiaux, les récoltes collectives et le rapport au devoir et à l'honneur sont des leviers d'action puissants. Les acteurs (collectifs) étant ainsi présentés, nous allons maintenant présenter plus précisément les modes de fonctionnement des solidarités dans le contexte rural sénégalais.

2.2.2. Les solidarités dans le contexte rural sénégalais : mécanismes de fonctionnement

Comme on l'a brièvement rappelé, l'activité agricole est l'un des principaux secteurs d'activités génératrices de revenus dans le rural sénégalais. En effet, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) au Sénégal fait en 2013, le pays était constitué de près de 55 % de ruraux. Plus de la moitié de la population était alors agraire, ce qui induit un nombre conséquent de paysans à l'échelle du pays. Plus précisément, le nombre de ménages vivant de l'agriculture était alors évalué à **755.540** sur un total de **1.573.389** ménages (48%). (RGPH, 2013). C'est un ratio important et par ailleurs, en phase avec l'éthos social et solidaire en vigueur dans le pays. Ces chiffres constituent en outre un bon indicateur du rapport que les Sénégalais entretiennent avec la terre (le foncier) : un lien composé de dimensions culturelles et symboliques, des croyances et d'un certain mode d'occupation de l'espace. Sous ce rapport, le temps de travail est largement assimilé aux temps de reproduction des liens simples et de la solidarité. La terre symbolise par essence l'unité et les familles sont dans ce sillage, les principaux acteurs qui produisent via l'activité agricole, les mécanismes de solidarité, de soutien et de protection sociale entre les membres. Ces différents mécanismes impliquent par ailleurs, la nécessité d'avoir « conscience d'une appartenance commune » (Pevenage, 2010). La terre préfigure l'exercice des rapports d'interdépendance entre les différents composants.

Dans le contexte rural sénégalais, les solidarités familiales et communautaires dépendent de ce sentiment d'adhésion à la structure de la part de chaque membre. On retrouve ici un mécanisme déjà décrit par Pierre Bourdieu comme la « reproduction simple » (Bourdieu, 1977). D'après ses analyses sur le cas algérien, il ressort que les solidarités à l'œuvre dans le monde paysan et rural sont profondément marquées par l'idéal communautaire et familial. Le sociologue décrit l'ancrage du modèle paysan algérien dans les solidarités de proximité à travers un schéma qui nous semble assez proche de la réalité sénégalaise. On y retrouve en effet un lien similaire entre structures économiques et formes de redistribution chez les paysans algériens, ce qui rejoint aussi l'analyse d'El Housseynou Ly et al (1999) dans leur diagnostic des politiques sociales au Sénégal. Cet ouvrage restitue la chronologie et les mutations des solidarités privées et publiques sénégalaises dont le point de départ n'est autre que la désintégration de l'économie arachidière, principal pilier de la reproduction des solidarités communautaires et familiales à l'échelle du rural sénégalais jadis. Sous cet angle, le modèle économique en vigueur dans le rural sénégalais peut ainsi être assimilé à une économie solidaire encastrée dans des déterminants sociaux et culturels. L'aide sociale s'opère à la survenue d'un événement inattendu. Il peut s'agir d'une aide en cas de coup dur dans le travail agricole, pour couper le bois, ou un simple dépannage : c'est la description de l'esprit de la « *sociabilité dans le monde rural* » décrit par Anne Marie Granié (2003).

Dans le cadre de cette description des solidarités dans le monde rural sénégalais, les économies sont elles-mêmes présentées comme des productions sociales. Elles ne sont pas extérieures à la condition de classe au Sénégal (Simen, 2012). Cela veut dire que leur existence-même et la place qu'elles occupent répondent aussi à des réalités particulières, à des enjeux sociaux et à une vision du monde. De manière liée, dans une perspective plus large, c'est-à-dire à l'échelle du pays, Serge Simen montre que ceux qui ne disposent pas au Sénégal d'une couverture sociale leur permettant d'accéder à des prêts bancaires, se tourne généralement vers la grande famille faisant office d'institution créancière dont le patrimoine financier sert à huiler les rouages des interdépendances entre membres. A cet effet, l'économie s'apparente davantage à une fonction mobilisée pour des fins sociales et d'entretien des solidarités qu'à une réponse à des utilités marchandes. Ici encore, on peut faire le lien avec l'analyse de Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1977 ; 1961) : en effet selon cet auteur, les pratiques économiques répondent généralement à des manières particulières, par lesquelles les groupes humains ont consenti à accommoder leur système d'échange et de solidarité. Sous ce rapport, les solidarités paysannes sénégalaises sont inscrites elles-mêmes dans des

considérations traditionnelles et séculaires, étant formées dans l'esprit de l'indivision (Bourdieu, 1997) entre propriétés privées et propriétés sociales. Dans la logique d'un tel principe, les individualités sont proscrites au profit des principes moraux, des préceptes religieux et des obligations sociales qui encadrent les mécanismes de solidarités familiales sénégalaises (Dimé, 2007). Il prédomine un esprit de partage repoussant toute aventure solitaire et toute rationalité calculatrice comme le présente Pierre Bourdieu en parlant des paysans algériens :

« L'interdépendance de l'économie et de l'éthos est si profonde que toute l'attitude à l'égard du temps, du calcul et de la prévision se trouve comme inscrite dans le mode d'appropriation du sol, à savoir l'indivision. On a souvent remarqué qu'en empêchant le calcul de la part respective de chaque membre du groupe (ou de chaque ménage) dans la consommation et, à plus forte raison, dans la production, cette institution tend à interdire la novation individuelle et à étouffer l'esprit d'entreprise ». (Bourdieu, 1977, p 29)

C'est donc traditionnellement dans ces principes d'indivision communautaire et familiale que l'économie mais aussi, les solidarités se mettent en œuvre.

Tableau 3 : Les caractéristiques des solidarités familiales (Isabelle Van Pevenage, 2010)

Composante	Définition	Indicateurs empiriques
ASSOCIATIVE	Les activités réalisées en commun selon leur fréquence et les modes d'interaction entre les membres de la famille.	Fréquence d'interactions intergénérationnelles (en personne, au téléphone, etc.) ; types d'activités partagées (loisirs, fêtes, etc.).
AFFECTIVE	Sentiments positifs partagés par les membres de la famille (type et degré) et réciprocité de ces sentiments.	Estimation de l'affection, de l'intimité, de la confiance, du respect, etc. ; taux de réciprocité des sentiments positifs perçus par les membres de la famille.
CONSENSUELLE	Degré d'entente à propos des valeurs, des attitudes et des croyances entre les membres de la famille.	Estimation du degré d'accord entre les membres de la famille ; perception des similitudes avec les autres membres de la famille.
FONCTIONNELLE	Niveau d'assistance et d'échange de services.	Fréquence des échanges d'aide intergénérationnels (aide financière, physique ou émotionnelle) ; taux de réciprocité dans l'échange intergénérationnel.
NORMATIVE (FAMILIALISME)	Force de l'engagement à remplir les rôles et les obligations dans la famille.	Estimation de l'importance des rôles familiaux et intergénérationnels ; estimation de la force des obligations filiales.
STRUCTURELLE	Possibilité de relations intergénérationnelles en fonction du nombre de membres dans la famille et de la proximité géographique.	Proximité résidentielle, nombre de membres, santé des membres de la famille.

Van Pevenage, Isabelle, 2010 « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, vol. 162, no. 4, pp. 6-15.

Suivant ce tableau, il est possible de mettre en évidence la manière dont les modes de production villageoise et agricole au Sénégal s'inscrivent dans une conception particulière de l'activité sociale et des situations d'interdépendances. Les solidarités familiales et communautaires sont rythmées par un ensemble de principes normatifs qui sont « polyvalents » (Pévenage, 2010) et participent à sa reproduction. Ce tableau présente un récapitulatif des différentes caractéristiques des solidarités familiales qui éclaire bien la situation observée au Sénégal.

Pour une population à moitié paysanne, l'économie agricole et domestique traduit une imbrication des modèles économiques avec les modèles d'assistance sociale et de protection. Les familles sont des composantes essentielles des solidarités et du système de production. L'exemple des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) illustre cet état de fait tout en réaffirmant par ailleurs l'importance des tutelles traditionnelles.

Le rôle des exploitations agricoles familiales en milieu rural (EAF)

Les exploitations agricoles familiales (EAF) sont rattachées à une vision de la solidarité intrafamiliale et intracommunautaire, elle-même inhérente à une culture paysanne et traditionnelle. Selon la Direction de l'analyse de la Prévision et des statistiques Agricoles (DAPSA), les EAF sont constitutives d'une bonne partie des économies domestiques sénégalaises et rurales. D'après leur étude menée en 2021, l'agriculture sénégalaise est en effet largement dominée par des exploitations agricoles détenues par des ménages pour une superficie estimée à 3,36 ha répartie en moyenne sur deux parcelles et demi exploitées (DAPSA, 2021). Les EAF matérialisent ainsi, les avoires et les propriétés domaniales familiales considérées en outre, comme des éléments centraux dans le positionnement des familles dans l'échelle sociale (Daff, 2001). Les EAF fortifient et consolident dans une certaine mesure, la prééminence des tutelles traditionnelles et des solidarités de proximité. Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture Food and Agriculture Organization (FAO) « *l'agriculture permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale qui sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes* » (CGER-Vallée, 2014)

Les EAF polarisent sous ce rapport, une dimension anthropologique très importante. Elles sont organisées sur les bases de la parenté, du lignage ou de l'alliance. Dans certaines unités de production familiale comme les EAF, la main d'œuvre et le recrutement sont en partie subordonnés aux liens de parenté (Bah, Boussaguet et al, 2017). D'un point de vue institutionnel et juridique, la loi d'Orientation Agro-Pastorale de 2004,³⁹ dans son article 8, veut imposer « la main d'œuvre familiale » comme un critère distinctif. Cette loi ambitionne de dissocier les activités agricoles familiales avec d'autres du même secteur d'activité régis quant à elles, par le code du travail. À cet effet, à la différence des autres structures agricoles industrielles, les EAF peuvent être régies par des ordres non-gouvernementaux. Elles sont sous l'encadrement d'une autorité morale familiale (les aînés), culturelle ou religieuse qui en vulgarise les principes à l'échelle des communautés et des familles.

Le cycle de la dette

L'expression : cycle de la dette désigne un système d'aide et d'assistance généralement adopté par les familles sénégalaises en vue de maintenir une dynamique des solidarités intergénérationnelles. (Dimé, 2007). Le « sentiment de la dette » (Pevenage, 2010) fonctionne comme une assurance collective et mutualiste face au poids de l'âge et contre les fragilités. Pour Isabelle Van Pevenage, l'aide familiale qui intervient dans un contexte de fragilité du bénéficiaire relève d'une volonté de protéger (ibid). Cette fonction protectrice agit comme un rempart contre les effets du temps (vieillesse), contre les aléas sociaux et contre les conjonctures malencontreuses (maladie, licenciement, mort). Ce sont des modes d'expression de la solidarité qui sont très présentes au Sénégal. Dans les territoires ruraux, leur objectif est traditionnellement de conjurer les effets indésirables d'une récolte mauvaise ou insuffisante (Bourdieu, 1997). Dans ce cadre-là, une famille en détresse pouvait toujours piocher dans les réserves d'une autre concession familiale moins impactées.

Le cycle de la dette fonctionne à ce niveau comme un service d'aide, un dispositif d'atténuation des « malheurs » selon la formule de Pierre Bourdieu (ibid) et qui est régi par une obligation de restitution. Celle-ci devra se faire dans une logique de **majoration** de la valeur prêtée : cette condition est un symbole d'honneur pour le débiteur et une marque de reconnaissance pour le créancier (Marie et al, 1997). Le sentiment de la dette est un mécanisme qui a pour vocation de renforcer le jeu social de l'avance et de la restitution en

³⁹ **La loi d'Orientation Agro-Pastorale de 2004** se présente comme un cadre global du développement agricole au Sénégal pour 20 ans.

milieu rural sénégalais. Une pensée qui n'est pas sans rappeler celle de Marcel Mauss (1923-1924) dans sa lecture analytique du don et du contre don. Elle est aussi très proche de la réflexion sur les cycles agraires menée par Claude Meillassoux et autour du mode de production domestique (Panoff, 1977) : selon Meillassoux, les cycles agricoles sont parfois déterminés par des périodes improductives conduisant à une solidarité entre paysans.

Il s'ensuit une description des rites d'échanges, mais aussi des dispositions symboliques, sociales et culturelles organisant le jeu de la solidarité dans la famille rurale sénégalaise et dans la famille sénégalaise en général. Le système d'avance - restitution constitue une stratégie d'assistance intergénérationnelle au Sénégal (*jeunes/seniors*) (Dimé, 2007, 2019), elle matérialise l'idée d'une temporalité de la solidarité articulée à l'âge et à ses modes de représentations hiérarchiques. Le système de la dette contraint les plus jeunes à restituer les efforts collectifs, consentis par leurs aînés pour leur éducation et leur socialisation. Pour Alain Marie et al (1997) dans son ouvrage coécrit de « *l'Afrique des individus* », les principes de la dette sont aussi structurants des rapports de tutelles du groupe vis-à-vis du sujet. Dans cette perspective, la réussite est considérée comme le résultat des sacrifices observés par les parents en direction des enfants. La réussite ne serait pas l'expression d'un mérite individuel. Elle caractérise à bien des égards, l'idée d'une redevance à partir de laquelle le sujet ne saurait jouir seul, moralement et économiquement, des privilèges associés à son ascension sociale. La réussite se présente comme un gain commun, le dénouement d'un processus co-construit et conduit collectivement.

Finalement, il importe de souligner que cette section que nous venons d'aborder, est d'une importance capitale pour la suite de notre réflexion. Nous y avons décrit les principes et les mécanismes des solidarités traditionnelles au Sénégal et leurs prolongements jusqu'à aujourd'hui en nous appuyant sur des travaux menés par des auteurs sénégalais, mais aussi par d'autres, dont les analyses permettent également d'éclairer le rôle de la famille dans les solidarités de proximité. Ces différentes réflexions convergent à montrer que le système de protection sociale est traditionnellement incarné par la famille : c'est précisément ce système qui apparaît aujourd'hui en proie à une crise et à des incertitudes très fortes.

La crise des tutelles traditionnelles devient aujourd'hui une problématique en soi dans un pays marqué par des changements profonds. L'installation de la vulnérabilité de masse consécutive aux programmes d'ajustements sociaux relance les débats et les questionnements autour des solidarités publiques. Au Sénégal, les remarques sur les limites ou sur les défaillances de

l'État social s'intensifient dans un contexte d'ébranlement progressif des solidarités de proximité. Ce contexte facilite, comme nous le verrons, l'intervention d'acteurs sociaux nouveaux comme les entreprises et les progrès de la RSE.

2.3 Faiblesse de l'Etat social et crise des solidarités familiales au Sénégal : quel enjeu autour de la RSE ?

Parler de juxtaposition entre Etat social et solidarités familiales dans le contexte sénégalais est une manière de poser la nature des liens historiques et actuels qu'entretiennent ces deux acteurs en charge de garantir une sécurité sociale aux individus. Ces deux niveaux de protection sont pourtant représentés dans la tradition française comme dichotomiques (Hély, 2009) ; d'où l'idée qu'ils agiraient selon des leviers différents et avec des acteurs tout aussi différents. Cependant, dans le contexte sénégalais, cette dichotomie ne s'observe pas. En effet la thèse d'un État social imposant doit être nuancée selon Mamadou Dimé (2007). Pour ce sociologue sénégalais, cette faiblesse institutionnelle au Sénégal a systématiquement conduit la famille à prendre le rôle « d'amortisseur de choc » (ibid) et à être le premier rempart contre « les vastitudes de l'existence » (ibid). C'est pourquoi l'évolution des structures familiales au Sénégal est couplée aux évolutions de « l'État social » dont les reculs ont conséquemment altéré les mécanismes de solidarité familiale en contexte sénégalais (Ly, 1997). Cette relation entre solidarité familiale et État social est un facteur déterminant selon Isabelle Van Pevenage (2010), pour estimer et apprécier la capacité des familles à entretenir durablement leur fonction de protection sociale. Dans son article « *La recherche sur les solidarités familiales* » (2010), elle établit la corrélation entre les défaillances de l'Etat social et les difficultés pour les familles à maintenir des mécanismes d'assistance et d'aide à long terme. Cette auteure mobilise aussi la notion de « *surcharge* » pour démontrer la surévaluation des capacités des familles à pérenniser leur mission.

C'est précisément cet accord tacite entre l'État et les familles sénégalaises qui a été mis à rude épreuve (Dimé, 2007). C'est aussi l'analyse développée par El Housseynou Ly et al (1997) : ces auteurs ayant montré les difficultés de l'État sénégalais à produire des mécanismes de protection sociale, considèrent que cette situation a fini par essouffler les stratégies alternatives de solidarités développées par les familles et les communautés (ibid). Ce diagnostic s'applique à la conjoncture sociale et économique du pays au début des années 1990, alors que les finances publiques sont en déficit de 4 % du PIB, et le déficit du compte

courant de 9,3% du PIB en 1992 (ibid). Dans un registre similaire, Mamadou Dimé (2007) décrit la défaillance de l'Etat social sénégalais à l'aune des crises économiques, des perturbations politiques et des dérapages dans les modes de gestion publique. Pour lui, ces différents points ont fini par impacter profondément les capacités des familles en tant qu'acteur principal des solidarités au Sénégal.

L'encadré suivant décrit ces dégradations observées dans les années 1980 et 1990 de manière concomitante pour l'Etat social et les solidarités familiales.

Encadré 3 : Un Etat social éprouvé dans un contexte de pauvreté des ménages : des années 1980 à la fin des années 1990 au Sénégal.

À partir des années 1980 et surtout de la dévaluation du F.CFA de 1994, les indicateurs macro-économiques se sont certes améliorés mais les revenus sont restés assez faibles et précaires, et ce, en partie en rapport avec l'accroissement rapide de la population sénégalaise (3,5 millions d'habitants en 1960, 6,9 millions d'habitants en 1988 et 8,8 millions d'habitants en 1996). Le rythme d'accroissement démographique, relativement élevé, contraste en effet avec celui de la croissance du PIB réel par habitant, en baisse au cours de ces quinze dernières années : la croissance annuelle du revenu réel par habitant, qui est actuellement de 90.476 ECFA, s'est réduite continument passant de 1,1 % entre 1979 et 1983 à -1,2 % entre 1989 et 1992. Cette relative dégradation des revenus explique la forte prévalence de la pauvreté, notamment dans les zones péri-urbaines et dans le milieu rural : le revenu moyen du paysan est égal au dixième du revenu moyen du travailleur du secteur public alors que le citadin a un revenu quatre fois plus élevé que celui d'un habitant du milieu rural. Les plus grandes disparités de revenus sont surtout observées entre Dakar et le reste du pays, et entre les salariés du secteur moderne et les travailleurs du secteur traditionnel. La raréfaction des ressources publiques particulièrement observée à partir du début des années 1980 a entravé le développement des secteurs sociaux. En effet, la demande en services sociaux (éducation, santé, protection sociale etc...) s'accroît assez rapidement, en rapport avec l'augmentation des effectifs de la population, alors que la part du budget national consacrée à ces services a tendance à diminuer. La part du budget national consacrée à la santé est par exemple tombée de 9% en 1970 à 6,5% en 1995 celle de l'éducation l'a été de 36% en 1992 à 28% en 1995.

(LY et al, 1997, p13)

Les données présentées soulignent que la dynamique démographique forte dans le pays contraste avec la faiblesse des capacités économiques des familles. En effet, leurs revenus ont drastiquement fléchi. Cette dégradation de leurs revenus se surajoute à l'absence plus prononcée de l'État dans les secteurs sociaux clé du pays comme la santé, l'éducation, la protection sociale (ibid). C'est dans ce cadre général marqué par l'avancée de la paupérisation au Sénégal (Dimé, 2007) que les protections sociales familiales et communautaires s'étiolent, et principalement dans le contexte rural où la pauvreté paysanne atteint des grandes proportions (Ly et al, 1997).

Des multinationales dans un contexte de pauvreté au Sénégal : état des lieux

Le contexte social au Sénégal est marqué par des tensions et des incertitudes en raison des facteurs conjoncturels susmentionnés. En effet, Le Sénégal n'a pas été épargnée par un ensemble de bouleversements socio-politiques qui ont créé des situations inédites. Petit pays de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est par ailleurs réputé pour sa stabilité politique et pour son climat social favorable aux affaires et aux investissements. De fil en aiguille, l'économie apparaît largement plus extravertie et est essentiellement basée sur l'importation et sur des capitaux étrangers. En effet le commerce extérieur du Sénégal représente 63% de son PIB (données de la Banque mondiale 2021). Le compte de biens est marqué par un déficit commercial de 10,9% en pourcentage du PIB, soit -1.662,5 milliards de franc Cfa en 2021, en légère atténuation (+0,5 point) comparativement à l'année précédente d'après la direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cependant, on observe qu'il existe un déclassement progressif de certains groupes sociaux dont les activités économiques, traditionnelles et agricoles concurrencent difficilement les grandes entreprises étrangères. Le monde rural en particulier, se heurte à ce choc exogène (Ly et al, 1997)

De manière générale, la vulnérabilité de masse se combine à des inégalités importantes de situations socio-économiques selon les milieux sociaux et selon les territoires – avec sur chaque indicateur, des difficultés d'accès à l'énergie, à l'alimentation et aux services éducatifs et sociaux particulièrement fortes pour les ménages ruraux.

Encadré 4 : Disparités des situations de pauvreté au Sénégal selon le milieu de résidence.

Eclairage : Alors que l'électricité est dominante à Dakar (83,0 % des ménages) et dans les autres villes (57 %), en milieu rural, la lampe tempête (près de 48 %) et la lampe à pétrole artisanale (34,3 %) sont les principales sources d'éclairage. Malgré la mise en place de programmes d'électrification rurale, c'est une minorité de ménages ruraux (moins de 8,0 %) qui ont accès à l'électricité.

Mal nutrition : La malnutrition chronique mesurée par l'indice T(A) affiche les taux les plus élevés aussi bien à l'état modéré (31,40 %) qu'à l'état sévère (17,40 %). Le milieu rural demeure toujours la zone la plus touchée par la malnutrition aussi bien modérée que sévère avec taux respectifs de 38,10 % et 22,20 %. L'écart entre les milieux urbain et rural est notoirement très élevé puisqu'il avoisine les 20% à l'état modéré : 19,80 % contre 38,10 %.

Taux de scolarisation : Cet indicateur rend davantage compte de l'effort de scolarisation dans l'enseignement élémentaire. Le taux net de scolarisation atteint 45,4% au Sénégal. Il varie de 36% en milieu rural à 61,4% en milieu urbain, mettant ainsi en évidence les inégalités criardes d'accès à l'instruction selon le milieu de résidence au Sénégal (Tableau 11)

Dépense de consommation des ménages :: • **Dakar** : 2,5 % de personnes et 2,0 % de ménages avec moins de 100 000 francs et 11,4% de personnes et 20,8 % de ménages avec plus de 600 000 francs; • **Autres villes** : 11,6 % de personnes et 9,4 % de ménages avec moins de 100 000 francs et 2,7 % de personnes et 6,6 % de ménages avec plus de 600 000 francs; • **Milieu rural** : 43,7 % de personnes et 35,2 % de ménages avec moins de 100 000 francs et 0,4% de personnes et 0,6% de ménages avec plus de 600 000 francs.

(Source : ESAM,⁴⁰ 2004)

Ces données confirment que la pauvreté est une problématique structurelle (Ly et al, 1997). Sa progression dans les années 1980-90 est proportionnelle aux échecs essuyés par l'État dans ses tentatives de produire des réponses politiques aux fragilités sociales. Ses modalités d'arbitrage des dépenses sont aussi questionnées ainsi que sa faible performance en matière de recouvrement fiscal (ibid).

⁴⁰ **ESAM** : L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages entre dans le cadre d'un programme d'enquêtes qui fournissent des informations nécessaires à la mise en œuvre d'une politique économique et sociale basée sur une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages.

Aussi, l'évolution des conditions de vie de la majorité de la population contraste avec la présence et les progrès constants des multinationales qui produisent à elles seules près 69,6% des chiffres d'affaires totaux des entreprises dans le pays (ANSD, 2017). Le chômage endémique, la non-employabilité d'une partie de la jeunesse, les défauts d'encadrement institutionnels et juridiques ou encore l'improductivité et le manque de transparence des politiques, apparaissent dès lors comme symptomatiques d'une grande crise sociale au Sénégal (Dimé, 2007).

Ce contraste sénégalais entre l'évolution des situations de précarité et la multiplication des multinationales, notamment des filiales étrangères, a nourri beaucoup de questionnements sur leur rôle social. L'enjeu de la RSE et sa place dans les solidarités sénégalaises sont aussi justifiés par la montée en puissance de la notion dans les initiatives institutionnelles et dans les discours des entreprises elles-mêmes (Wong et Yaméogo, 2011, p. 36). La diffusion du discours RSE chez les ONG (Pasquero dans Gendron, Girard, 2013) et chez des organisations de la société civile conduit finalement au recours accru aux modèles occidentaux (anglo-saxons et européens) de la RSE. Les entreprises au Sénégal se réapproprient leurs normes de conduite et leurs codes déontologiques (Wong, 2014).

Les pouvoirs politiques au Sénégal et au-delà, un peu partout en Afrique Subsaharienne (Daouda, 2014), tentent de mobiliser une plus grande participation des entreprises dans les questions d'utilité générale. Ces mobilisations rencontrent un écho de la part de certaines entreprises, elles même porteuses d'initiatives dans une conjoncture mondiale marquée par une injonction à produire de manière plus responsable. L'auteur dit à ce propos :

« En Afrique subsaharienne, la construction du modèle RSE s'est faite par rapport à la vision environnementale et sociale du développement. Étant donné que la majorité de ces pays sont confrontés à la pauvreté et aux conditions qui y sont généralement associées (faible niveau d'éducation et de couverture sanitaire, faiblesse des infrastructures et des conditions de vie, fortes pressions sur les ressources naturelles, etc.), la RSE pourrait contribuer à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux du développement » (Ibid, p 3).

Ainsi, les entreprises sont prises à travers la RSE dans de nouvelles formes d'engagements multiples mais avec, cependant peu de contraintes pour les accomplir. Elles sont davantage mobilisées dans les pays en développement en l'absence de gouvernance mondiale et de règles internationales d'application obligatoire (Brulois, Viers, 2009). Plusieurs facteurs sociaux, politiques et économiques participent au foisonnement du discours sur la RSE. Dans

le contexte sénégalais, l'idée qui revient le plus souvent a trait à la pauvreté et la sévérité des situations de vulnérabilités ressenties, particulièrement dans le rural sénégalais, durant les Plans d'Ajustement Structurels.

Dans une lecture plus politique, certains auteurs estiment que les années 2000 marquent une rupture majeure dans l'histoire institutionnelle du pays (Chetboun, 2015). Elles coïncident à une période « d'alternance politique » et de changements majeurs. Cette révolution est conduite sous le sceau des revendications et des mobilisations, notamment portées par des médias sénégalais plus avertis sur la question de la justice sociale et des démocraties. Dans la même foulée, les populations sont devenues par la force des choses, plus enclines à utiliser les matériaux démocratiques. C'est aussi le point de vue que partagent Tarik Dahou et Vincent Foucher, qui estiment que la recomposition de l'économie politique du pays autour de la migration se poursuit. Si cette évolution n'échappe pas totalement à l'État, elle conforte une « détotalisation », une pluralisation de la société qui est le véritable moteur de l'alternance (Dahou, Foucher, 2004). Notamment, selon ces auteurs, certaines catégories jusque-là considérées à la marge, sont devenues plus influentes dans l'espace public sénégalais.

La diffusion des pratiques de RSE dans un contexte de mondialisation s'adosse ainsi à une dynamique favorable de changement à l'œuvre au Sénégal et ceci, à partir des années 2000 (Pasquero, 2005). Elle prend place dans tout un discours promouvant « révolution » et « rupture » qui organise alors les principes d'une révision des institutions. Ce discours fait l'apologie du renforcement des contrôles, de la promotion de la démocratie participative, de revendications communautaires et de la lutte contre la mauvaise gouvernance, dans une logique de changement qui a gagné les cercles politiques, mais aussi une large partie de la société civile (RFI, 2010). Sous ce rapport, les grandes filiales d'exploitation sont assez souvent ciblées par des ONG, qui veulent les inciter à prendre leur responsabilité sociale. Ces actions s'appuient sur le renouvellement de la classe politique sénégalaise plus dynamique sur les questions de RSE. La RSE devient au final une problématique qui se popularise en exprimant des besoins de changements dans les modes d'intervention publique et dans les politiques de redistribution et de partage. Aussi, le débat sur la RSE en contexte sénégalais a-t-il la particularité d'être également structurant des mobilisations citoyennes critiquant la mauvaise gouvernance et le statu quo de la pauvreté.

Dans le Sénégal contemporain, la RSE finit par apparaître comme la résultante d'une volonté populaire et politique de lutter contre le paradoxe de l'abondance (Carbonnier, 2013) ou la

« malédiction » des ressources naturelles (Magrin 2015). Ceci dans un contexte où la crise des liens sociaux et des solidarités de proximité porte cette exigence de repenser les situations d'interdépendances au Sénégal et de s'ouvrir à de nouvelles pistes pour une gestion plus optimale des précarités. Lutter contre « la malédiction des ressources devient à cet effet, un moyen de conjurer les inégalités, de favoriser un système de partage des richesses via la RSE, dans un contexte où les formes de redistributions traditionnelles et familiales semblent de moins en moins aller de soi (Dimé, 2007).

Encadré 5 : Les rentes extractives : une malédiction des ressources. Une idée de Géraud Magrin

En Afrique, l'évocation de la « malédiction des ressources naturelles » se généralise à la fin des années 1990. C'est à la fois un moment de montée en puissance de la demande mondiale en ressources extractives et donc de l'exploitation, et un temps de grande crise économique et politique sur le continent. La thèse de la « malédiction » prend couramment la forme d'une dénonciation du contraste entre des pays détenteurs d'immenses richesses naturelles et la grande pauvreté de la population. Ainsi, le Nigeria a reçu 300 milliards de dollars de revenus pétroliers en vingt-cinq ans, sans que cela permette au PIB par habitant de dépasser 1 dollar par jour en moyenne, soit le niveau de 1960 (Gary, Karl, 2003). De même, l'Angola a reçu 18 milliards de dollars de rente pétrolière entre 1997 et 2002, dont 25 % ont disparu sans laisser de traces dans la comptabilité nationale. L'éducation ne percevait alors que 3,4 % du budget, laissant 60 % des jeunes sans scolarisation (Sébille-Lopez, 2006 : 172). La guerre n'explique pas tout. Au Gabon comme au Cameroun, les rentes forestières et pétrolières successives des années 1970 permirent d'établir un record de consommation de champagne par habitant, malgré la pauvreté dominante persistante (Pourtier, 1989 : 279).

Un élément de critique récurrent réside dans l'investissement à l'extérieur de l'Afrique d'une partie conséquente des rentes issues des ressources naturelles. Un chiffre souvent avancé envisage que 40 % de la richesse du continent serait ainsi placée à l'extérieur (Soares de Oliveira, 2007 : 142). Les élites africaines détiendraient 800 milliards de dollars dans des centres financiers mondiaux, soit deux fois le PIB continental (Hugon, 2009a : 108). La partie émergée de cet iceberg d'évasion financière serait visible à travers le patrimoine immobilier des présidents africains dans certains pays d'Europe, comme l'a montré la récente affaire en France sur les « biens mal acquis » de quatre présidents de pays pétroliers (Gabon, Congo-Brazzaville, Guinée Équatoriale, Tchad).

Les travaux consacrés à la « malédiction des ressources naturelles » mettent finalement l'accent sur **la responsabilité des logiques rentières** selon quatre dimensions principales (Rosser, 2006) : de faibles performances macro-économiques ; des régimes à tendance plus autoritaire et moins démocratique que la moyenne ; des conflits particulièrement fréquents et violents ; enfin, des dégradations de l'environnement.

(Magrin, 2013, P 7)

Cette lutte contre « le paradoxe de l'abondance » (ibid) prend forme dans un contexte où le pays devient attractif en raison de la flexibilité fiscale et douanière en œuvre. En effet, il s'agit d'une manœuvre politique qui ne manque pas de séduire les investisseurs étrangers. Dans le domaine de **l'extraction minière** par exemple, l'ITIE⁴¹ soutient que l'État Sénégalais a déployé des outils promotionnels pour la diversification de l'activité minière industrielle et celle de la filière phosphates-fertilisants (**Mboro-Darou-Diogo-Taiba**) (ITIE, 2023). L'exploitation du phosphate est considérée historiquement comme l'une des branches majeures de l'économie du pays et ce, depuis 1960 (ibid.). Ainsi, l'État Sénégalais dans le cadre de sa politique de flexibilité, a également accéléré l'exploitation du secteur aurifère dans la région de **Kédougou** ainsi que l'encadrement et la promotion des mines artisanales. Des dispositifs promotionnels multipliés se traduisent dans le domaine de l'extraction en 2003, par une révision du Code minier : c'est la loi N 2003- 36 du 24 novembre 2003 portant Code minier. Le passage repris ci-dessous illustre assez bien la politique fiscale de l'État qui, il faut le souligner a connu plus tard un certain nombre d'évolutions.

« Sur le plan fiscal et douanier, les contraintes qui régissent présentement les investissements miniers appellent des aménagements fiscaux et douaniers plus conséquents. À cet effet, les innovations portent notamment sur :- l'introduction d'avantages fiscaux en phase d'exploitation permettant au titulaire de concession minière de bénéficier, pendant une période de sept (7) ans, d'exonérations visant à inciter le promoteur à procéder, dans les meilleurs délais, à la réalisation des investissements et à démarrer la production » (Code minier Sénégalais, 2003).

⁴¹ ITIE : **Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives** est une norme internationale.

ITIE Sénégal est né de l'intérêt croissant que le secteur des mines a suscité auprès des populations, des organisations de la société civile et des autorités gouvernementales, dans un contexte où l'activité minière enregistrait un volume d'investissement jamais égalé. Selon la Direction des Mines et de la Géologie (DMG), le secteur minier a accueilli des investissements de l'ordre de 2.000 milliards entre 2005 et 2012.

Cette histoire éclaire comment des entreprises venues des quatre coins du monde sont devenues des figures importantes de l'économie du pays. Mieux encore, elles se positionnent dans des secteurs porteurs de croissance et d'avenir. C'est dans ce cadre qu'on note une prééminence des entreprises étrangères dans l'exploitation de certaines filières stratégiques, dont celle **minière**. En effet le sous-sol du pays regorge d'un potentiel minier extrêmement conséquent (or, phosphate, zircon, gaz et pétrole). Au milieu des années 1990, le pays devient progressivement une niche pour les entreprises de ce secteur (ITIE, 2019). Les firmes étrangères et les filiales deviennent parties intégrantes du paysage économique et financier du pays, maîtrisant pour l'essentiel le marché des exploitations minières sénégalaises.

À ce stade notre raisonnement, il convient maintenant de présenter les choix que nous avons effectués pour nos différentes enquêtes de terrain. En effet, cette partie découle directement à la précédente, car le choix de nos terrains respectifs est guidé par l'emplacement et la localisation territoriale des grandes entreprises exploitant les principaux minerais du pays dont particulièrement l'or, le phosphate, le zircon ou encore l'ilménite. La présentation de notre terrain d'étude répond ici à une exigence méthodologique, mais elle permettra par ailleurs, d'établir la nature du contraste entre les richesses minérales dans certains territoires et les vulnérabilités sociales.

Par ailleurs, le choix de ce terrain s'inscrit aussi dans la visée de répondre à notre questionnement sur la RSE. Sur l'ensemble du pays, les premières heures de la RSE au Sénégal, sont en général caractérisées par des discours révolutionnaires. Elles nourrissent l'ambition d'adjoindre les entreprises à mieux participer aux questions de développement, de réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural. Cette ambition se nourrit du contraste qui existe entre d'un côté, la genèse de grands profits par les entreprises, et de l'autre, une avancée de la précarité socio-économique des populations. Le débat sur la RSE se pose dans le contexte sénégalais de cette manière très particulière en visant donc à définir une trajectoire novatrice pour des solidarités en transformations.

C'est dans ce sillage que s'est formulée notre problématique de recherche.

Chapitre 3. Questionner la transformation des solidarités sénégalaises à l'aune de la responsabilité sociale des entreprises. Problématique, terrain, méthode.

La question que nous posons dans cette thèse se situe au croisement des deux histoires que nous venons de présenter : celle des modalités et de la diffusion de la RSE à l'échelle mondiale, d'une part ; et celle des solidarités communautaires et familiales qui s'affaiblissent au Sénégal, d'autre part. Aussi notre **problématique** peut être formulée comme suit : **dans quelle mesure la RSE participe à transformer les solidarités sénégalaises à l'échelle des territoires ainsi que les politiques de gouvernance de la pauvreté des années 2000 à nos jours ?**

Dans la continuité de ce qui précède, nous posons cette question en particulier, dans des zones minières où s'observe le contraste entre richesse des filiales étrangères et pauvreté des populations. Suivant le fil conducteur de la problématique, nous poserons d'abord nos hypothèses et décrirons notre terrain, avant de présenter les méthodes d'investigation mises en œuvre pour vérifier nos hypothèses sur ce terrain.

3.1. Présentation des hypothèses de recherche

Hypothèses

Pour répondre à notre question, nous mobilisons des hypothèses construites en rapport avec nos différents choix de lectures et les premiers éléments de connaissance que nous avons du terrain.

La première hypothèse qui s'est structurée dès le début de cette recherche est que par le biais de la mondialisation, la RSE est devenue un enjeu politique et social et qu'elle participe à la transformation des solidarités au Sénégal.

1 Suivant cette hypothèse, nous prendrons en considération des variables micro/macro, les distinctions espace public/privé, rural/urbain, dont les auteurs déjà cités ont montré l'importance pour comprendre les enjeux sociaux et solidaires de la RSE en contexte de pauvreté au Sénégal.

Nous retenons aussi l'idée que la RSE ne désigne pas une simple logique participative, mais revêt aussi une dimension plus globale autour de la gouvernance de la pauvreté au tournant des années 2000 dans le pays.

2 Surtout, nous considérons l'enjeu de RSE comme un facteur et un catalyseur⁴² des logiques de transformations des solidarités traditionnelles et paysannes dans les communautés rurales bénéficiaires des politiques dites de RSE. Pour mieux comprendre ce phénomène, il faut :

- prendre en compte les actions sociales déployées par certaines entreprises (extractives) implantées dans un contexte rural.
- prendre en compte les questions relatives à l'emploi, à la modification de la structure économique de ces communautés.

Deuxième hypothèse : la seconde hypothèse structurante de la thèse est que la conception de la RSE qui s'applique au Sénégal relève d'une approche institutionnelle, souvent portée par les pouvoirs publics - l'État principalement. C'est une hypothèse qui soulève un certain nombre de paradoxes toutefois car :

- Les ONG constituent par ailleurs l'un des acteurs majeurs, sinon pionniers dans la construction et l'animation du débat RSE au Sénégal. Leur mobilisation s'explique aussi par leur forte présence dans les territoires ruraux sénégalais largement secoués par la pauvreté et par les problématiques foncières. Celles-ci impliquant parfois les Industries extractives et minières.
- Un autre paramètre à prendre en compte est que les entreprises utilisent également des leviers d'action variés selon les territoires, ce qui implique des approches plurielles de la RSE fondées sur des variables locales et territoriales ;

Notre troisième hypothèse mobilise un élément souvent très peu documenté dans le cadre des lectures sur la RSE au Sénégal. Dans l'opérationnalisation des politiques RSE, la dimension genre est de plus en plus mobilisée par certaines entreprises, ce qui participe à une révision progressive des rôles sociaux dans le cercle domestique de certains bénéficiaires.

- Dans le cadre de certains projets promus par certaines multinationales, les priorités indiquées ainsi que les critères de sélection tiennent de plus en compte de l'aspect genre. Ce qui n'est pas sans conséquences dans certaines communautés traditionnelles bénéficiaires, dont les rapports sociaux de sexe sont traditionnellement enchâssés dans des considérations séculaires et hiérarchiques.

⁴² Un catalyseur au sens physique, est une substance qui augmente la vitesse d'une réaction chimique sans paraître participer à cette réaction.

Pour vérifier nos hypothèses, nous mobilisons deux entrées simultanées sur le terrain : une entrée par les entretiens, relevant de la méthodologie d'enquête sociologique qualitative. L'autre entrée quant à elle, se rapporte à une tradition ethnologique et anthropologique : celle de l'observation directe.

Le choix des terrains : justification et présentation

Cette section fait donc écho à la précédente puisqu'elle propose de présenter notre terrain de recherche, c'est-à-dire l'environnement social dans lequel évolue une partie de nos enquêtés et dont sont justement parties prenantes des entreprises extractives. La présentation du terrain articule une photographie des entreprises et multinationales situées dans certaines zones du pays (nos terrains de recherche) avec une présentation des communautés paysannes hôtes. Cette présentation sera aussi restituée dans une dimension territoriale et nationale.

Nous allons maintenant présenter nos deux terrains de recherche, l'un se situant à Kédougou, dans le Sénégal oriental, l'autre dans la région de Thiès et plus précisément dans les communes de Darou, Diogo, Taiba et Mboro. Ces quatre communes sont situées dans le département de Tivaoune. Dans le cadre de cette thèse, les entreprises sur lesquelles nous avons porté nos choix de recherche s'activent dans les domaines de l'extraction minière au Sénégal. L'une dans l'exploitation de l'or dans la région de Kédougou, c'est la Sabadola Gold Opération (SGO). Il s'agit d'une filiale canadienne implantée dans le pays depuis 2010. Les deux autres entreprises minières sont les Industries chimiques du Sénégal (ICS) et la Grande Côte Opérations (GCO) qui sont respectivement une filiale indienne du Groupe INDORAMA et une filiale française du groupe ERAMET. La première exploite des gisements de phosphate à Darou et à Taiba, et l'entreprise française, quant à elle, se concentre sur l'exploitation du zircon et de l'ilménite dans la commune de Diogo.

Le choix de ces zones répond aussi au fait que ce sont des territoires qui sont à la croisée des enjeux de la RSE dans le pays. En effet, nos terrains de recherche sont localisés dans des zones rurales qui sont encore très ancrées dans des formes de solidarités traditionnelles et villageoises. Ainsi, les populations de ces villages partagent leur espace de vie depuis des décennies avec des multinationales, dont les responsabilités sont de plus en plus débattues dans un contexte de fragilité des situations d'interdépendance et de gestion de leurs externalités.

Le cas de la région de Kédougou : un grenier pour l'exploitation de l'or (premier site de recherche)

La région de Kédougou, située au sud-est du pays est un territoire qui polarise un grand potentiel minier. Plusieurs gisements sont répertoriés dans l'étendue de cette zone : du fer, de l'or, de l'uranium, du nickel et bien d'autres ressources. Ce faisant, la région est réputée pour être un pôle d'attraction pour les bailleurs étrangers en quêtes de marché. C'est ce qui sans doute pourrait expliquer l'intérêt porté par les filiales minières étrangères à la région. En 2019, Kédougou comptait 184 276 habitants, soit près de 1,1 % de la population totale sénégalaise (ANSD, 2019). En comparaison aux autres régions, Kédougou occupe sur différents critères la dernière place de la liste d'un point de vue démographique. Elle reste une zone très peu peuplée avec un taux d'urbanisation très faible à hauteur de 25 % (ANSD, 2013). À ce titre, elle est donc caractérisée par une prédominance de la ruralité qui couvre près de $\frac{3}{4}$ de sa surface regroupant aussi, 75 % de sa population. L'essentiel de cette population rurale est concentrée dans les deux départements de Salémata et de Saraya. Ce dernier, abrite aussi plusieurs foyers d'orpaillage traditionnel ainsi que la Sabadola Gold Opération (SGO)⁴³, la filiale canadienne de la Téranga Gold Corporation et principale société industrielle d'exploitation de l'or dans la zone et dans le pays. Toutefois, la région connaît actuellement un certain nombre de bouleversements démographiques en raison des vagues migratoires venant principalement de la sous-région et des pays limitrophes, en particulier la Guinée et le Mali. Le développement de l'orpaillage est un facteur très attractif, ce qui explique que la région est devenue une zone de plus en plus prisée.

Tableau 4 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2019 (ANSD, 2019)

Désignation/ Année	1976	1988	2002	2013	2018	2019
Population résidente	63 549	71 125	103 430	151 357	178 272	184 276
Taux d'accroissement moyen intercensitaire %		0,9	2,7	3,5	3,4	3,4

(ANSD, 2019)

⁴³ **Sabodala Gold Operations (SGO)**, une filiale de la firme canadienne Teranga Gold Operations (TGO). Elle a racheté de MDL (Mineral Deposits Limited) la mine de Sabodala en 2010 puis les permis d'exploration d'Oromin Joint Venture Group.

Malgré les mutations démographiques qui se sont opérées, la région de Kédougou a encore du mal à résorber le gap qui le sépare avec les autres territoires. En outre, la région est paradoxalement caractérisée par une population relativement jeune ; la tranche d'âge des moins de 15 ans représente 44,9 % de la population et le pourcentage de la population active ou en âge de travailler (15-64 ans) s'élève à 52,1 %. (ANSD, 2019)

Tableau 5 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2016	48 908	43 871	99 779
2017	50 338	45 223	95 561
2018	51 820	46 647	98 467
2019	53 359	48 134	101 493
Evolution 2017/2018	3,0%	3,2%	3,1%

Source : ANSD, projections démographiques 2019

La région de Kédougou abrite un fort potentiel de main d'œuvre, mais dans un contexte de vulnérabilité et de pauvreté très prononcée. C'est une région qui possède une force vive et une ressource humaine, numériquement importante, mais aussi faiblement formée. Employabilité et cursus scolaires restent des variables intrinsèquement liées dans l'analyse des parcours professionnels et sociaux.

Par ailleurs, qu'en est-il réellement de la couverture sanitaire dans la zone ?

Tableau 6 : Espérance de vie : tableau comparatif entre Kédougou et le reste du pays

Éléments comparatifs	Kédougou	Reste du pays (moyenne nationale)	Points
Espérance de vie (années)	55 ans	64,8 ans	Soit 9,8 points de différence
Taux de mortalité %	12,4%	7,7%	Soit 4,7 point de différence

ANSD, 2013

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose d'aucun hôpital. Cependant, la région en disposait (un seul) dans le village de Ninéfécha mais celui-ci est fermé. Entre 2017 à 2018, la région ne dispose que de 3 centres de santé dont celui de Kédougou qui fait office du pôle hospitalier » (source : Rapport de Situation Economique et Sociale (SES) de la région de Kédougou, Ed. 2019 / DEMOGRAPHIE)

En outre, si l'on considère le pourcentage d'hommes et de femmes : le rapport de masculinité au niveau de la région fait état d'un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes à Kédougou. A l'instar du niveau national, qui compte 52 % d'hommes contre 48 % de femmes (ANSD, 2013), le rapport global de masculinité dans cette partie du pays en 2019 est de 107 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait être due selon ANSD à la surmortalité féminine constatée dans la région lors des grossesses et des accouchements, mais aussi à la forte présence d'immigrants ouvriers masculins travaillant dans les sites d'orpaillage (source : SES de la région de Kédougou, Ed. 2019 | DEMOGRAPHIE). La question du veuvage intervient toutefois en sens inverse pour nuancer ce déséquilibre. En effet, sur 10 personnes veuves, 9 sont des femmes (ANSD, 2019).

Kédougou et son potentiel minier

La région de Kédougou est un foyer important de l'exploitation de minerais. La présence des sociétés minières notamment, étrangères contribue à faire de ce territoire un réceptacle d'investissements conséquents. Au Sénégal, l'or, tout juste derrière les produits halieutiques, prend la seconde place dans le total des exportations du pays. Les exportations du Sénégal de ce métal passent de 313,4 milliards en 2018 à 375,7 milliards en 2019 (ANSD, 2019). En volume, ces exportations augmentent aussi, de 15 tonnes en 2018 à 16 tonnes en 2019. Dans la région de Kédougou, les activités industrielles sont principalement marquées par l'exploitation d'or (source : SES de la région de Kédougou, Ed. 2019 | MINES ET INDUSTRIES)

Les mines sont dans la région de Kédougou un secteur dominant, qui a polarisé de fil en aiguille diverses autres activités connexes très variées. Les richesses minérales de la zone ont attiré plusieurs filiales qui se consacrent à l'exploration, à l'exploitation et à la production des minerais, dont principalement la SGO.

Tableau 7 : La répartition des industries extractives en années et selon les départements à Kédougou

Industries extractives	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
2018	3	2	0	5
2019	3	2	0	5

SES de la région de Kédougou, Ed. 2019 | MINES ET INDUSTRIES

Tableau 8 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité

Substances	Réserves		Ressources		Total (T)
	Localité	Quantité (T)	Localité	Quantité (T)	
OR	Douta	2,01	Douta	31,07	278,31
	Sabadola	50	Sabadola	90	
	Massawa	76	Massawa	85	
	Boto	40	Boto	44,31	
Fer	Boféto	800 millions	NS	NS	
Marbres	Bandafassi	348 500	Bandafassi	1 067 000	1 414 500
Uranium	NS	NS	Saraya	2 000	

SES de la région de Kédougou, Ed. 2019 | MINES ET INDUSTRIES

Les deux tableaux ci-dessus convergent à présenter Kédougou comme l'un des fleurons de l'économie minière du pays. Pour notre recherche, c'est dans le département de Saraya que notre travail d'enquête s'est concentré, notamment autour de l'exploitation de l'or avec la SGO. Pour une ressource estimée à près de 90 tonnes, rien qu'à Sabadola⁴⁴, les périmètres miniers de l'entreprise s'étalent sur plusieurs kilomètres. Plus précisément, le périmètre de la SGO dans sa convention minière signée avec l'Etat du Sénégal en 2015, faisait mention de 245,635 Km², sans compter le projet d'intégration du périmètre minier de Massawa dans la SGO. Ceci étant dit, ce territoire reste aussi une grande attraction pour les orpailleurs traditionnels. A partir du second tableau, on peut voir que les ressources minières sont situées dans l'étendue du territoire régional, même si l'essentiel des unités d'exploitation est polarisé au niveau du département de Kédougou et de Saraya. La production d'or a nettement augmenté au cours des dernières années avec une hausse de 29,8 % notamment entre 2018 et 2019 (ANDS, SES 2019).

Le potentiel minier dans le département de Tivaoune (région de Thiès, second site de recherche) : les communes de Darou, Mboro, Taiba, Diogo

La région de Thiès est depuis longtemps considérée comme le second pôle urbain du pays après la région de Dakar. L'exploitation minière industrielle remonte au Sénégal bien avant

⁴⁴ **Le village de Sabadola** a accueilli la Sabadola Gold Opération (SGO) filiale canadienne de la Téranga Gold Corporation. La filiale porte le nom du village.

les indépendances, puisqu'elle existait déjà vers les années 1950 (ANSD, 2020) : on voyait alors déjà la région de Thiès accueillir les premières opérations d'exploitation du phosphate à LAM LAM et à Taiba. La région est connue pour détenir un fort potentiel économique autour d'activités plurielles comme la pêche, l'agriculture, le tourisme grâce à son ouverture à l'Atlantique, ses carrières, mais aussi et particulièrement ses mines. Ce territoire est situé à 70 Km de la capitale, sa position géographique et sa proximité avec la capitale sont des avantages cruciaux pour le flux des marchandises et pour la mobilité des personnes de manière générale. La région de Thiès, deuxième pôle économique du pays, dispose de plus d'infrastructures, de services, d'un réseau routier relativement plus dense et un potentiel très varié comparé à la région de Kédougou. D'ailleurs l'ANSD, dans son rapport de Situation Economique et Sociale de la région de Thiès (SES, 2019) souligne que la région occupe la première place en matière de pêche artisanale (plus de 40 % de la production nationale) et de l'horticulture (avec un tiers de la production nationale (ANSD, 2019)

A la différence de la région de Kédougou, caractérisée par une faible densité démographique, la population Thiésoise est estimée à 2 105 707 habitants en 2019 (ibid). Elle a connu des évolutions au fur et à mesure, avec un taux d'accroissement progressif en raison des nombreux avantages que présente ce territoire. Par exemple, la région occupe la première place dans le cadre de la pêche artisanale (ANSD, 2019) qui a toujours été le second levier le plus puissant de l'économie du pays après l'agriculture. La pêche étant en outre une activité très prisée, elle polarise une large partie des populations de la petite côte et d'autres qui viennent du nord comme de Saint-Louis⁴⁵.

La région de Thies (Mboro-Darou-Diogo-Taiba) : un portrait de son potentiel minier.

La région dispose de grandes réserves minières (phosphate, zircon, ilménite) situées sur plusieurs communes dont quatre (4) nous intéressent particulièrement. Il s'agit de Darou, Diogo, Taiba et Mboro. C'est la Grande Côte Opérations (GCO), filiale du groupe Français ERAMET et qui a démarré en 2014 son exploitation du zircon dans le village de Diogo. Il y a

⁴⁵ **Saint-Louis** est une ville qui se situe dans le nord du pays, elle était la première capitale du pays.

aussi le groupe indien INDORAMA⁴⁶ qui a repris les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) en s'activant dans l'exploitation du phosphate et dans la production d'engrais chimiques.

Figure 4 : Portrait satellite du potentiel minier du département de Tivaoune



Ressources estimées à **1,9 milliards de tonnes de sables minéralisés** @ 1,4% de minéraux lourds.

Production annuelle:

- **70000 à 80 000 tonnes de zircon**
- **400 000 à 500 000 tonnes d'ilménite**
- **Environ** 10 000 tonnes de rutile et leucoxène

Source : Rapport ITIE, 2017

⁴⁶ **Indorama** : c'est la compagnie Indienne qui est devenue actionnaire principale des Industries Chimiques du Sénégal (ICS)

Tableau 9 : Les productions minières en « hausse »

Type du minéral	Unité	Quantité de Production	Valeur Production (en FCFA)	Exportations 2017	
				Quantité	Valeur (en FCFA)
Phosphate	Tonne	1 501 963	53 524 869 186	154 794	6 245 409 594
Attapulgite	Tonne	160 351	4 518 556 253	159 293	4 464 892 480
Ilmenite 54	Tonne	357 416	34 634 325 232	328 617	31 843 493 659
Premium Zircon	Tonne	36 856	22 526 313 488	34 933	21 298 111 565
Standard Zircon	Tonne	24 706	14 130 621 406	25 763	14 911 911 170
Ilmenite 58	Tonne	135 022	11 405 173 318	135 260	12 136 218 115
Basaltes	M3	1 597 254	25 556 064 000	N/A	N/A
Rutile	Tonne	2 729	1 199 469 183	3 078	1 352 637 933
Calcaires	Tonne	7 405 220	15 459 456 939	N/A	N/A
	M3	454 942	3 639 536 125	N/A	N/A
Argile	Tonne	533 632	1 707 088 236	N/A	N/A
Latérite	Tonne	172 613	500 298 739	N/A	N/A
Leucoxene	Tonne	7 245	1 862 490 102	7 180	1 865 231 208
MEDIUM GRADE ZIRCON SAND	Tonne	20 186	3 551 565 212	18314	3 222 232 112
Total Secteur Minier			194 215 827 419		97 340 137 836
Gaz (*)	normo mètre cube	17 647 366	2 911 815 370	N/A	
Total Secteur Pétrolier		17 647 366	2 911 815 370		

Source : Rapport ITIE, 2017

Le secteur de l'extraction engendre un volume financier important, mais dont la redistribution et aussi, les conditions inhérentes à sa production sont sujettes à des questionnements multiples. Ces questionnements participent à ouvrir l'espace public sénégalais à la réflexion sur la responsabilité des entreprises et sur de nouveaux mécanismes de lutte contre la pauvreté. Selon le rapport de l'ITIE Sénégal en 2018, le secteur minier reste le premier contributeur au revenu extractif. Il fait rentrer dans le budget de l'État un total de 104,3 milliards FCFA soit 94,7% des recettes provenant du secteur extractif suivi du secteur pétrolier avec une contribution totale de 5,8 milliards FCFA représentant 5,3%. Le total de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat sénégalais a continué à progresser de 1,38 milliards de FCFA en 2018 représentant un taux d'accroissement annuel de 1,27% (ITIE, 2018)

Tableau 10 : Revenus générés par le secteur extractif au Sénégal en 2018

Revenus du secteur extractif 2018	milliards	%
revenus provenant du secteur minier	111,9	93%
revenus provenant du secteur des hydrocarbures	8,4	07%
total revenus du secteur extractif	120,3	100
Paiements sociaux	02	
Total revenus du secteur extractif	122,2	

ITIE, 2018

Pour compléter ces chiffres, après un ralentissement lié à la période Covid, les revenus générés par le secteur extractif augmentent fortement en 2020 par comparaison avec 2018 et 2019. Cette information corrobore l'importance et la place des multinationales dans le paysage économique et financier du pays, et plus particulièrement les sociétés minières qui nous intéressent dans le cadre de cette recherche.

Tableau 11 : Revenus générés par le secteur extractif au Sénégal en 2020

En milliards	2020	%	2019	%	2018	%
Sociétés minières	162,85	91,2%	132,17	86%	111,9	93%
Société pétrolières	16,7	8,98%	22,58	14%	8,4	7%
Total secteur extractif	178,91	100%	154,75	100%	120,3	100%
Evolution annuelle	24,16	15,6%	34,45	29%	-4,2	-3%

ITIE, 2020

Le terrain étant présenté, nous en venons maintenant à exposer nos méthodes d'enquête.

3.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données

3.2.1. Les enquêtes qualitatives pour rendre compte d'interactions complexes

L'usage des techniques de recueil et d'analyse des données est une étape importante dans la recherche scientifique. Elle témoigne d'une volonté de mobiliser des éléments de preuves qui donneront une consistance scientifique importante au travail tout en faisant face aux différents obstacles qui ne manqueront pas de se dresser devant le chercheur. C'est pourquoi Lousia Yousfi, dans sa lecture de l'œuvre de Bachelard pense que ce dernier « *conçoit l'avancée scientifique comme une lutte permanente contre les « obstacles épistémologiques »*. *Le premier obstacle épistémologique à surmonter, selon Bachelard, est l'observation elle-même, s'opposant, dès lors à la « perception immédiate » comme instrument de connaissance et notamment au principe de l'induction, propre aux empiristes* » (Yousfi, 2013, p161). « La perception immédiate » peut se référer à la reproduction des prénotions que le terrain et les besoins d'administration de la preuve doivent nous permettre d'éviter. La mobilisation des éléments de terrain est pour le sociologue, une sorte de rempart contre les « fausses abstractions » (Mendras et Oberti, 2000) et une manière d'opérer une rupture épistémologique à travers le principe de la « neutralité axiologique ».

De manière plus précise, notre démarche méthodologique s'appuie sur une **analyse secondaire de documents et sur des données d'enquête directe**. Concernant la première source, que nous avons commencé à mobiliser dans la présentation des terrains, il s'agit d'exploiter des rapports de RSE, des données statistiques et démographiques sur nos terrains de recherche (Kédougou, Darou-Mboro-Taiba-Diogo) et produites principalement par l'ANSD⁴⁷. Nous exploiterons également des documents administratifs et juridiques (décrets, codes, lois) nous permettant de situer les dynamiques institutionnelles autour de la question RSE au Sénégal ainsi que les modalités de leur mise en œuvre à une échelle macro et micro. Enfin, nous continuerons à mobiliser des documents et des travaux « scientifiques » en lien avec notre thématique de recherche dans sa globalité et produits par d'autres chercheurs ou

⁴⁷ **Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)** est le service officiel des statistiques du Sénégal créée en 2005. Elle est l'agence sénégalaise chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

professionnels, dont les questionnements et les analyses pourront participer à mieux éclairer notre cheminement intellectuel sur le sujet.

Dans ce travail de recherche, nous mobilisons également des cas pratiques tirés de notre terrain de recherche, grâce à nos entretiens et nos observations.

Les données d'entretiens

Nos entretiens comme, nos observations s'inscrivent dans un cadre d'interactions dont il nous faut ici rendre compte d'abord. En effet, la collecte des données est toujours étroitement liée aux interactions complexes que le chercheur entretient avec son terrain.

Les entretiens comme situation d'interaction

Dans le cadre de notre démarche, nous avons aussi fait le choix de mobiliser un matériau qualitatif via les entretiens. Ce sont des techniques, ou comme le dirait Jean Pierre Olivier de Sardan, des « politiques de terrains » (Sardan, 1995) qui nous permettent d'être à l'écoute des enquêtés. Ainsi, ce travail de recueil de données s'opère par le biais d'interactions prolongées entre le chercheur en personne et son milieu (ibid). Ce qui nous a conduit dans le cadre de cette thèse, à interagir à travers des entretiens semi-directifs avec des acteurs disparates comme des ONG, les populations locales, les acteurs de la société civile, les entreprises, les autorités locales, etc. Les données d'entretiens doivent nous permettre de procéder à une analyse de fond des différents éléments de langages des enquêtés. Ces analyses sont d'autant plus nécessaires qu'elles nous permettent de nous détacher des discours des agents tout en rompant avec « les illusions de la conscience pour reconstituer les mécanismes objectifs de la production des pratiques à partir d'un habitus » (Dubar, 2007).

Les entretiens : une épreuve pour le sociologue

Les enquêtes qualitatives de terrain ont pour vocation de comprendre des phénomènes et des faits à travers la production de matériaux qualitatifs. Pour Serge Paugam, l'enquête sociologique au sens large, peut être définie à partir de l'ensemble épistémologique complet qui comprend la posture scientifique du sociologue, la construction de l'objet, la définition des hypothèses, les modes d'objectivation, la méthodologie d'enquête, les instruments d'analyse des résultats et les formes d'écriture (Paugam, 2012).

Elle est souvent réalisée dans le cadre d'un travail d'enquête mobilisant des acteurs stratégiques, des personnes ressources aux fonctions et aux statuts parfois différentes (social, professionnel, lieu de résidence, économique, culturel). Ainsi, le travail de recueil de données s'opère dans le cadre sociologique par le biais d'interactions prolongées entre le chercheur en personne et son milieu (Sardan, 1995). Le milieu est ici un élément déterminant, car la situation d'entretien est en elle seule une scène d'observation. Plus exactement, seule l'observation de la scène sociale (lieux et personnes) que constitue l'entretien donne des éléments d'interprétation de l'entretien (Beaud, 1996)

À travers les enquêtes qualitatives, le chercheur se frotte à la réalité du terrain qu'il est censé étudier, la pratique du milieu est un facteur déterminant. Dans le cadre de cette thèse, la production de données nous à nous-même confronté à certains nombres de réalités en œuvre dans nos terrains de recherche. Par exemple, dans certaines communes (qui restent quand même de petits villages), il est de coutume ou même, une obligation fondamentale de s'adresser premièrement au chef de village, dont les aïeux ont été les fondateurs de celui-ci. C'est à la suite de son approbation que les autres auront la possibilité de se prononcer. Dans des cas particuliers, certains chefs de villages ne se gênaient pas d'indiquer ou de suggérer de potentielles personnes dans le village qu'ils jugeaient susceptibles de mieux nous éclairer. Tout autant, ils pouvaient volontairement en exclure d'autres. Ce sont aussi ces enjeux de pouvoir et d'alliances qui existent sur le terrain au Sénégal.

Les enquêtes de terrain ou plutôt, « la politique du terrain » pour reprendre Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995), est une véritable épreuve pour l'anthropologue aussi bien pour le sociologue épris d'une volonté de produire des connaissances *in situ*, contextualisées et transversales. Celles-ci devant lui permettre de rendre compte du point de vue des acteurs, ces représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones. (ibid).

Nous soumettre à l'épreuve du terrain au Sénégal, notamment dans le contexte rural, c'est aussi une occasion de réfléchir sur les questions de représentations collectives en œuvre dans certaines communes rurales abritant les opérations minières. Saisir la manière dont ces communautés se représentent ces grandes filiales implantées dans « leur terre »⁴⁸ comme ils le disent, peut se révéler intéressant dans l'analyse des enjeux sociaux et solidaires de la RSE. Il existe aussi dans le pays, une espèce de pluralisme normatif (Marie et al, 1997) qu'il nous faut prendre en compte afin de comprendre nos différents enquêtés en rapport avec leurs

⁴⁸ « **Leur terre** » symbolise chez les paysans la terre de leurs ancêtres

appartenances multiples et variés : ethnique, religieuse, confrérique, territoriale, communautaire ou familiale.

Pour mieux comprendre les situations d'enquêtes, nous repartons de la distinction faite par Jean-Pierre Olivier de Sardan entre techniques d'entretiens et « savoir-faire » qu'il juge comme étant pertinente. Cet auteur décline sa politique d'entretien dans des axes dont nous reprenons quelques-uns ici en ce qu'ils traduisent, quelque part, nos expériences sur le terrain.

L'entretien comme conversation

Jean-Pierre Olivier de Sardan perçoit la conversation comme une contrainte méthodologique, celle qui peut épouser la forme ordinaire de l'échange, mais comportant une manne d'informations importante. Il peut y avoir dans ce sens, un caractère d'imprévisibilité qu'il convient pour le chercheur d'assimiler avant de s'appuyer sur sa capacité d'improvisation. C'est pourquoi il propose à la place du « guide d'entretien », la notion de « canevas d'entretien » qui sera de nature plus flexible à une improvisation utile de la part du chercheur. Par exemple, on a vécu dans certains de nos entretiens, des situations assez imprévisibles comme l'énervement de certains paysans qui accusent encore difficilement la perte de leurs champs. Majoritairement, ces paysans se disent victimes de « spoliation » en raison des prospections minières à grandes échelles menées par des multinationales.

L'énervement de la personne enquêtée est un fait qui s'est souvent soldé durant notre recherche par un arrêt de la conversation qu'il s'est alors agi, par voies et moyens subtils, de faire redémarrer. C'est pourquoi, en plus du guide d'entretien, il faut une capacité d'improvisation souvent très utile en cas d'imprévu. Toutefois, pour Stéphane Beaud, le guide d'entretien a quelque part une valeur symbolique. Pour lui c'est un « Brevet de sérieux et de compétence » qui permet d'atténuer les soupçons qui ne peuvent manquer de peser sur cette « bête sociale » étrange qu'est aux yeux des personnes enquêtées, le sociologue (Beaud, 1996)

La récursivité de l'entretien

Elle interroge la capacité du chercheur à rebondir sur des questions et des thématiques initialement imprévues. Sous ce rapport, les divagations de l'enquêté ne sont en rien une mauvaise chose. Bien au contraire, elles sont le moyen par lequel s'ouvre une brèche vers de nouvelles réflexions toutes aussi utiles.

L'enquête comme négociation

Elle pose la problématique de « l'intérêt » vis-à-vis d'une situation d'enquête. En effet, l'enquêté et le chercheur peuvent avoir des intérêts divergents, ce qui oblige ce dernier à s'employer dans la pratique de la négociation. Elle relève ici de la dextérité du chercheur qui doit essayer de comprendre et de gérer les différentes stratégies mobilisées par les enquêtés, soit pour tirer profit (gain, social, symbolique, économique), soit pour se protéger. La dynamique de l'entretien ainsi que sa qualité dépendent fortement de cette capacité de négociation du chercheur.

Le réalisme symbolique de l'entretien

Il se rapporte à cette tension existant chez le chercheur entre la prise de distance objective et son « obligation » d'accorder du crédit aux paroles de son enquêté. Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, c'est la condition pour que le chercheur accède à « l'univers de sens » de l'enquêté (Sardan, 1995). Il faut que le chercheur puisse analyser ces données subjectives en les référant à l'ensemble du cheminement socioprofessionnel de l'individu. Ce réalisme symbolique est une chose qui nous interpellera souvent dans le cadre de cette recherche. En effet, la particularité de notre terrain de recherche est surtout relative à la nature des enquêtés. Les différents acteurs clés proviennent en effet, d'univers variés ce qui nous renvoie à des complexités géographiques, culturelles et professionnelles, mais aussi à des subjectivités plurielles. Elles constituent en elle-même des sources d'informations. Les questions de responsabilité sociale des entreprises se confrontent aussi à ces subjectivités et à des modes de représentations contrastées et conflictuelles entre les acteurs.

L'entretien et la durée

Pour Sardan, un entretien n'est jamais un dossier bouclé, il s'inscrit dans une temporalité plus large. C'est un dossier encore inachevé qu'il conviendrait peut-être, de rouvrir à la demande des circonstances sur le terrain. Contrairement aux autres axes, que nous avons intégrés dans notre pratique avec plus de facilité, dans celui ici, il nous était très difficile de maîtriser la durée de nos entretiens, surtout ceux réalisés avec les femmes. La durée de l'entretien dépend aussi des considérations locales et normatives en vigueur dans le monde rural. Le temps des entretiens ou même la possibilité de s'entretenir avec une personne, peut dépendre ainsi de sa « position hiérarchique », de son « âge », de son « sexe » ou tout simplement de son « rang ». Tous ses facteurs influent sur la dynamique de nos enquêtes

Au final, nos entretiens sont réalisés avec plusieurs types d'acteurs :

- ❖ Les populations locales qui incluent : les chefs de village, chefs de quartier, chefs de famille, les orpailleurs traditionnels, des femmes, des jeunes, des paysans
- ❖ Les services déconcentrés et directions de l'administration publique
- ❖ Les représentants territoriaux, maires de ville et conseillers municipaux
- ❖ Les représentants d'entreprises chargés de la coordination et des relations avec les villages hôtes (direction des relations communautaires) et les professionnels du secteur minier
- ❖ Le médecin-chef adjoint de district, l'infirmier chef de poste
- ❖ Des représentants d'ONG et organisations de la société civile

Tableau 12 : Récapitulatif des entretiens

Enquêtés (chiffres)	Fonction ou statut	Durées	Remarques
Populations locales : une composition plurielle. 48 entretiens au total réalisés	Les statuts des enquêtés sont disparates : (8) chefs de village et de quartiers. (31) familles (femmes, orpailleurs, paysans) (6) focus groupes avec les jeunes, (1) Responsable d'un Groupement de femmes. (2) Fonctionnaires de l'école (enseignants)	La durée des entretiens est très variée selon les statuts. En moyenne, nos échanges avec les populations durent 45 mn . Les jeunes étant plus loquaces, nos focus groupe ont duré plus d'une heure (1h)	Les entretiens réalisés avec les chefs de village favorables à l'entreprise durent généralement plus longtemps, contrairement à ceux qui lui sont défavorables (pour cause d'énerverment.) Les femmes : nos échanges avec elles se sont généralement passés dans un cadre familial, ce qui limite aussi leur discours.
Représentants d'entreprise, salariés et professionnels du secteur (03)	Un Responsable de la direction en relation avec les communautés (DRC ⁴⁹) Le Chef contremaitre aux ICS Un ingénieur géologue et responsable de la prospection de Torogold ⁵⁰	La durée de ces entretiens est nettement plus longue. Ils durent plus d'une heure et trente minutes (1h30)	La longueur des entretiens s'explique parce que les entreprises comme mentionnés plus haut, sont très souvent inaccessibles ainsi que leurs employés qui ont parfois très peur de s'exprimer. Une politique de l'omerta s'est déployée autour de ce sujet.

⁴⁹ **Les directions des relations avec les communautés** sont les structures dans les entreprises en charge de créer et de maintenir le dialogue entre elles et les communautés locales

⁵⁰ **Toro gold** est une compagnie minière britannique implanté au Sénégal et ayant acquis en 2018 la mine de Mako situé à Kédougou pour y exploiter l'or.

			Cependant, quand l'occasion se présente, ceux qui acceptent de parler ont beaucoup à dire. C'est pourquoi les entretiens sont allongés.
Collectivités territoriales (05)	(Kédougou, Taiba, Mboro, khossanto, Méouane)	La durée de ces entretiens ces entretiens sont quasi-similaires. (1h)	Ces entretiens se distinguent par la présence d'un argumentaire politisé. Ces échanges sont aussi révélateurs des rapports de ces « jeunes » collectivités avec les entreprises et l'Etat
ONG et société civile (03)	ONG La lumière (personnes vulnérables). EndaPronot (agriculture, protection de l'environnement) Société civile : Publiez ce que vous payez (transparence et RSE)	Ces entretiens sont les plus longs : pas moins (1H45) chacun.	Les ONG ont été des piliers dans l'amorce du débat de RSE au Sénégal. Ce sont de véritables mannes d'informations à ce sujet.
Services déconcentrés, direction, hôpitaux et hauts-fonctionnaires de l'Etat (11)	Agence régionale de développement (ARD) Agence de l'assurance maladie (CMU) Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (1) Préfet (1) Sous-préfet (1) Secrétaire exécutif de la gouvernance (1) Responsable direction développement rurale. (1) médecin chef adjoint (1) Médecin chef de post. (1) Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) (1) Ministère de l'environnement	Un timing très varié mais des durées en moyenne d' 1h10mn	Ces entretiens ont été réalisés avec des acteurs différents présentent de grandes différences dans le discours et dans la compréhension même du sujet. Ils sont dans des postures différentes et leur statut détermine largement leur position sur le sujet.

3.2.2 La pratique de l'observation directe : un moyen d'accès à des situations sociales

En complément des entretiens, nous avons également fait le choix d'une **méthode ethnographique** en menant des observations directes dans nos terrains de recherche respectifs à Kédougou (Sénégal oriental) et à Darou-Mboro-Taiba-Diogo (Centre est). La sociologie de

manière générale, est une discipline d'observation de la vie sociale (Arborio, 2007) et le sociologue, un personnage investi par la volonté de comprendre les interactions sociales et les processus sociaux vécus par les agents. Ainsi, le choix de la méthode d'observation directe répond à la particularité de nos terrains d'étude qui comprend des zones rurales fortement peuplées par des communautés agricoles. Ce sont des zones marquées également par des opérations minières à grande échelle, menées principalement par des filiales étrangères autour de l'exploitation du zircon (France), de l'or (Canada) et du phosphate (Inde). Nos observations nous ont conduit à la rencontre de ces communautés rurales et paysannes. Elles nous ont donné l'opportunité d'accéder à une partie de leur « intimité », de débusquer des pratiques qu'ils tentaient parfois de dissimuler, ou encore d'observer des circonstances qu'ils avaient probablement du mal à verbaliser (Arborio, 2007). Dans la dynamique de nos observations, nous avons également tenu un journal de bord, ou s'entremêlent des séquences d'observation, des constats spontanés ainsi que des notes d'observation pris sur le vif. Comme dans la tradition ethnographique, nous avons ainsi observé la vie des communautés, essayé de parler leur langue et nous nous efforcerons de citer *Verbatim* (Marchive, 2012, p 3).

Les sciences sociales et la sociologie en particulier, sont des disciplines d'observation de la vie sociale. La pratique de l'observation directe vise à rendre compte d'une configuration sociale des acteurs et des relations. Lorsque ces observations s'intéressent à des objets contemporains, les chercheurs ont la possibilité d'aller vers les acteurs en situation et de saisir les pratiques sociales en temps réel (Arborio, 2007). C'est cette démarche que nous désignons aussi ici comme l'observation directe. De manière générale elle est un moyen d'accéder à des situations sociales que l'activité verbale ne saurait presque pas retranscrire. Toutefois, il peut exister des biais relatifs à la présence du chercheur. Celle-ci peut altérer le déroulement courant et habituel des pratiques observées. C'est ce qu'Olivier Schwartz nomme « le paradoxe de l'observateur » (Schwartz, 1993 dans Arborio, 2007).

Dans le cadre de cette étude, le recours à l'observation était un moyen privilégié de nous détacher principalement des discours dominants (Bourdieu, 1998). Surtout dans un contexte de stratification sociale, de concentration de l'autorité où la « violence symbolique » est souvent intériorisée, comme le rappelle Pierre Bourdieu ci-dessous :

« *(La violence est) Douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance -*

ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment » (Bourdieu, 1998)

Ainsi, nos « petites escapades » se sont révélées très efficaces, nous permettant de rentrer en contact avec des personnes que les chefs ne nous auraient pas forcément suggérées. Certaines de nos observations ont été réalisées à l'insu des recommandations faites par les autorités locales. Nous avons tantôt exploré, seul et à pied, une partie des villages (Khossanto, Diogo, Mboro), visité les marchés, déjeuné dans les gargotes, regardé la structuration des habitats, observé les modes de cohabitation. Nous avons « gambadé », échangé avec des inconnus, observé les méthodes d'extraction traditionnelle de l'or, fréquenté les niafas⁵¹ et les petits bistros de fortunes. Nos différentes observations dans le village de Diogo, à Khossanto, à Sabadola, à Taiba, ou encore à Darou, ont eu un effet retentissant. En effet, « l'étranger » que nous étions, était interpellé assez fréquemment. Les populations devinaient comme une évidence que nous n'étions pas de la commune ou du village. Notre présence interrogeait, elle attisait la curiosité et à cet effet. Nous étions souvent interpellés par des « salam aleykoun » très courtois. C'est à travers ses rencontres inattendues, ces conversations plutôt « banales » que se sont révélées des informations parfois importantes.

Nous allons présenter pour illustrer deux extraits de nos observations qui se sont déroulées dans nos deux sites de recherche. L'une s'est faite à Kédougou et plus précisément dans la commune de Khossanto qui abrite l'une des plus grands foyers d'orpailleurs de la région. ***Dans ce premier encadré***, Nous étions allés visiter leur lieu d'habitation que l'on appelle les « niafas » et observer par là même, les conditions dans lesquelles évoluent ces différentes personnes venues d'horizons divers en espérant toucher un jour le « pactole ».

Le deuxième encadré revient sur la visite effectuée dans notre second site de recherche qui se trouve dans la région de Thiès et particulièrement dans le département de Tivaoune. Ce département abrite historiquement, la première industrie d'exploitation minière du pays. Aujourd'hui reprise par une filiale Indienne, l'activité des Industries Chimiques du Sénégal polarise plusieurs communes de la zone, dont Taiba-Darou-Mboro-Diogo. Ce deuxième encadré est le fruit de nos observations dans l'un des villages rattachés à la commune de Taiba. Ce village surnommé « Ngade Ngoméne » est le plus proche foyer humain vivant

⁵¹ **Les niafas** sont les abris de fortune installés par les villageois et destinés à la location des orpailleurs étrangers.

auprès des ICS, dont la production d'engrais chimique et l'installation d'une centrale à charbon ont relativement consommé les ressources, les champs et les bétails des villageois.

Encadré 6 : Quelques extraits de mes observations directes

Le décor dans les « niafas » : insalubrité et prostitution à Khossanto

Dans les niafas à Khossanto, tous les toits sont recouverts d'une toile bleue en prévision des pluies. Ces maisons de fortune abritent les orpailleurs traditionnels et saisonniers. Elles offrent à première vue, un spectacle très particulier. Les petits bistrotts en paille sont plantés dans un décor d'insalubrité innommable. Le ballet des motos et la présence des prostitués, rythme également le quotidien de ces chasseurs d'or. Les niafas sont en effet, un village dans le village, ils sont situés à quelques pâtés des concessions des autochtones. Ces derniers louent leur maison ou font construire de petites cases moyennant un paiement de la part des orpailleurs et des personnes qui viennent se prostituer-ce qui n'est pas sans conséquences sur le niveau vie et les situations d'inflation au niveau local. Les orpailleurs (ceux qui recherchent l'or) sont généralement issus de la sous-région (Mali, Guinée, Congo, Ghana etc..) et ils font preuve d'une grande mobilité, tournant d'un site d'orpaillage à un autre. L'orpaillage, est devenu au détriment de l'agriculture, la principale activité génératrice de revenus dans le département de Saraya et particulièrement à Khossanto et à Sabadola et ce, depuis l'implantation de la SGO.

Source : enquête de terrain, Khossanto, Juillet 2018

Un décor presque macabre à Ngade Ngoméne (Taiba) :

Dans la commune de Taïba, nos observations nous ont conduit à l'intérieur de la concession minière des Industries Chimique du Sénégal (ICS). On y retrouve encore un petit village nommé NgadeNgoméne. Le portrait de celui-ci, laisse paraître une grande tristesse, une aridité violente qui donne l'impression que la vie y semble être arrêtée. C'est un village pollué et dont les organismes (plantes, cheptel, arbres fruitiers, anacardiens) ont succombé à la toxicité des matériaux utilisés par l'entreprise locale. La cause de la dégradation de ce village est sans-doute, la Centrale à charbon implantée par l'usine dans le cadre de ses besoins énergétiques. Les rejets permanents de particules et de dioxyde de carbone, ont littéralement compromis la flore et la faune du village. Or, l'essentiel des moyens de survie de la population locale reposait sur celles-ci. D'où ce décor « macabre », des eaux intoxiquées et un chef de village qui semblait à bout de souffle. Je me rappelle que j'ai été convié à déjeuner et j'avoue que ma sérénité a été brutalement mise à l'épreuve. La gorgée d'eau que j'ai prise par la suite, me terrifiait encore plus, car la pollution des eaux dans ce village semblait atteindre des proportions inquiétantes. Mais comme mentionné plus haut, il était presque de mon devoir de partager leur quotidien dans un contexte de Téranga et ceci malgré les « dangers » et les peurs.

Source : enquête de terrain, Taiba, Darou, juillet 2019

Pour conclure cette première partie de notre travail, nous avons essayé dans les développements ci-dessus d'établir le cadre qui structure notre thématique de recherche, nos concepts principaux et notre champ d'analyse de manière générale. Il était nécessaire de mobiliser des auteurs issus de différentes disciplines et dont les travaux nous ont permis de mieux contextualiser d'un point de vue scientifique, les fondamentaux de notre sujet. Nous avons replacé les thématiques de la RSE et des solidarités dans leur cadre scientifique et épistémologique, afin de souligner leur consistance scientifique, mais aussi leur intérêt sociologique. La revue de la littérature nous est apparue comme une étape primordiale pour entreprendre la suite de notre recherche. Cette première partie a aussi été le moment pour nous, de mieux objectiver notre rapport vis-à-vis du sujet. En effet, nous avons essayé d'établir et de fixer le cadre de nos questionnements en nous efforçant de mieux situer nos objectifs de recherche. Nous avons ainsi cherché à stabiliser le sujet, présenter les orientations générales de nos interrogations afin de définir un problème de recherche. Cette dimension théorique et méthodologique est au fondement de la démarche scientifique et de la manière

dont nous voulons aborder le terrain, dans le contexte du rural sénégalais. Dans la continuité de ce travail, nous avons formulé des hypothèses de recherche et exposé nos méthodes de recueil et de collecte des données. Les enquêtes qualitatives, l'exploitation de données quantitatives ainsi que la technique de l'observation directe sont nos principaux alliés méthodologiques dans nos différents terrains de recherche.

À l'issue de cette première partie, nous voilà donc en passe d'aborder une nouvelle fenêtre de ce travail de thèse. Dans la logique de notre cheminement intellectuel, nous entamons après la revue de littérature, le travail de problématisation et l'exposé de méthodes, une présentation de nos différents résultats de recherche. Cette deuxième partie est particulièrement constituée de nos éléments d'analyse, d'interprétations de nos données et d'exploitation de nos différents matériaux. Nous y traiterons des transformations des solidarités au Sénégal et de l'enjeu opérationnel de la RSE au niveau du pays suivant deux temporalités successives : d'abord l'axe qui s'étend sur les années 1990, du début à la fin de la décennie 90 ; puis l'axe qui va du début des années 2000 coïncidant avec l'alternance politique jusqu'à maintenant. Cette deuxième partie de notre thèse ayant comme pivot le tournant des années 2000 est ainsi intitulée : **RSE et nouvelle gouvernance de la pauvreté au Sénégal : l'expérience des années 2000**. Cette partie s'inscrit dans la suite logique des bouleversements structurels relatifs aux programmes d'ajustements initiés au milieu des années 1970 au Sénégal. Dans la troisième partie qui suivra, nous étudierons les particularités des changements induits par ces entreprises et l'enjeu de la RSE sur nos terrains d'enquête, au niveau local et leurs impacts sur les solidarités de proximité.

C'est dans ce sens que la lecture en profondeur de ces différentes métamorphoses constituera notre entrée en matière pour étudier de manière approfondie les remises en cause et aussi, les dynamiques de recompositions de solidarités dans le Sénégal contemporain.

Partie 2

RSE et nouvelle gouvernance de la pauvreté au Sénégal : l'expérience des années 2000

Présentation générale :

Les années 2000 ont constitué, au Sénégal, une période de transition importante dans l'histoire politique et sociale du pays. Ces années marquent l'achèvement d'un cycle d'interventions marqué par les politiques d'ajustement menées dans le pays depuis le début des années 1980. Le constat qui s'impose après 20 ans de ces politiques est que l'ensemble des mesures et dispositions prises dans ce sens, ont concouru à limiter l'exercice d'une solidarité publique concrète : une conjoncture qui a fini par créer des situations d'indigence assez polarisées dans les villes comme dans les territoires périphériques. C'est dans un tel contexte que la notion de transition susmentionnée prend tout son sens. En effet, au lendemain de la première alternance politique matérialisée par l'accession au pouvoir de Me Abdoulaye Wade le 19 mars 2000, le Sénégal s'est engagé dans une série de réformes politiques et sociales. « *Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal* », c'est le titre de l'article coécrit par Momar Coumba Diop⁵², Mamadou Diouf⁵³ et Aminata Diaw⁵⁴ (2000) à la suite de la chute du Parti Socialiste aux élections de cette année, après 40 de règne.

Cette alternance a par ailleurs consacré un changement important dans les modes d'intervention publique, notamment autour de la problématique de la pauvreté. Le gouvernement nourrit l'ambition de conduire des politiques de solidarité plus prononcées en direction des catégories vulnérables. Il tente dans la foulée de créer des conditions budgétaires plus opportunes afin de financer sa politique d'action sociale. On assiste progressivement à un regain de l'Etat social au Sénégal à l'entame de ces années 2000. Le gouvernement d'Abdoulaye Wade, en raison d'une conjoncture mondiale assez favorable, entend également s'appuyer sur un mécanisme innovant pour mieux asseoir sa politique de sécurité sociale : la responsabilité sociale des entreprises. En effet, les politiques de RSE connaissent au début de

⁵² **Momar Coumba Diop** est chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (Dakar, Sénégal) et professeur de lettre à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar de 1981 à 1987.

⁵³ **Mamadou Diouf** est un historien sénégalais, professeur à l'Université de Columbia (USA) ou il dirige depuis 2007 l'Institut d'études africaines à l'école des affaires internationales et publiques (New York)

⁵⁴ **Aminata Diaw** est une enseignante à l'Université Cheikh Anta Diop et une philosophe politique

ce 21^e siècle, un intérêt accru à l'échelle du monde. A cet égard, le gouvernement visant un renforcement de ses capacités en matière d'intervention sociale, s'ouvre progressivement à l'apport du secteur privé. Les dispositions institutionnelles prises dans ce sens, tentent de mobiliser les entreprises, notamment, extractives autour de la pratique de la RSE. Cette dernière est considérée comme un levier innovant dans l'exercice d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté au Sénégal. Ce mode de gouvernance est structuré à travers des échelles différentes. Dans la deuxième partie, nous présentons à l'échelle du pays, les réformes générales mises en œuvre au niveau grandes lignes politiques nationales et qui ont, par essence, participé au regain de l'Etat social au Sénégal. Les gouvernements du président Abdoulaye Wade puis, plus tard, celui de Macky Sall, s'engagent dans le chantier de la transformation générale des modes d'intervention publique. Ils procèdent à des modifications de la politique fiscale, de la politique budgétaire et financière, du Code de l'environnement et de la politique minière afin de créer les conditions optimales pour des solidarités en transformations au Sénégal. Les situations d'indigences héritées des programmes d'ajustements structurels favorisent cette campagne de restructuration de l'action publique autour du principe de gouvernance de la pauvreté. L'objectif de prise en charge des vulnérabilités mobilise des moyens innovants ainsi que des acteurs pluriels et disparates. Les espaces des solidarités s'étirent au-delà de la structure familiale sénégalaise. L'État et les entreprises deviennent acteurs des solidarités au Sénégal et leurs interventions sont orientées par des principes comme, principalement, la RSE et le partenariat privé/public.

Cette deuxième partie de notre travail de recherche se rapporte donc à une dimension macro, plus précisément, à un cadre national. Il s'agit de présenter un ensemble de dispositions politiques visant à renforcer le partenariat privé-public en matière d'action sociale et de solidarité. Le gouvernement s'appuie alors beaucoup sur les entreprises extractives comme nouveau levier dans la promotion de la RSE et de l'engagement solidaires des entreprises.

Cette deuxième partie est composée de deux chapitres présentant une lecture évolutive et chronologique des pauvretés et des transformations des solidarités publiques et privées dans le pays. Nous les présentons comme des *axes temporels d'analyse*.

Dans le chapitre 4, correspondant à l'axe [1990 - fin des années 90], nous parlerons de la pauvreté et des crises des solidarités au Sénégal dans les années 1990. En effet, nous considérons ce chapitre comme une passerelle importante entre la première partie présentant les fondements historiques et traditionnels des solidarités sénégalaises jadis, et la suite de la

thèse qui s'emploiera à en présenter les changements et les évolutions. La compréhension de ces différentes mutations est, en effet, le cœur de notre sujet. Les multiples transformations enregistrées dans le domaine des solidarités sont considérées comme à l'origine de la première alternance politique des années 2000 au Sénégal. Elles ont justifié l'instauration des premières dispositions prises en faveur de la RSE et du développement durable dans le pays. En outre, ce chapitre apporte des éléments essentiels sur la précarité différenciée dont font l'objet certains groupes sociaux au Sénégal, en fonction du genre, mais aussi en fonction des territoires -ce qui renvoie à la précarité de la condition féminine sur la période et au creusement des disparités territoriales aux dépens de zones péri-urbaines et rurales. Les années 1990 sont le moment d'une prise de conscience à la fois, qu'une grande pauvreté s'installe et que cette réalité coexiste avec celle de la faible participation des entreprises dans la lutte contre la pauvreté. Ce premier axe temporel met également en lumière les difficultés pour le gouvernement socialiste à aménager des mesures concrètes en matière de protection sociale, contribuant à l'idée de crise des solidarités privées et publiques.

Le **chapitre 5** correspond à notre second axe temporel [*De 2000 à nos jours*]. Dans celui-ci, nous décrivons les principales politiques et réformes définies par l'État sénégalais pour mieux promouvoir une nouvelle gouvernance de la pauvreté depuis les années 2000. L'une des dispositions phares est structurée autour de la promotion de la RSE comme un mécanisme innovant dans le financement des politiques de protection sociale et d'aide au développement social. À cet effet, en mobilisant une partie de nos données de terrain, nous analyserons les dynamiques transformationnelles des politiques publiques sociales au Sénégal. Nous développerons cette réflexion en mobilisant des matériaux collectés sur le terrain et nous essayerons d'établir les liens entre l'avènement de la RSE dans l'espace public sénégalais et les nouveaux enjeux autour des solidarités. Dans un contexte de plein essor du secteur extractif contrastant avec l'amplification des problèmes sociaux au niveau national, nous présenterons le rôle joué par les entreprises extractives dans la nouvelle conjoncture des interdépendances au Sénégal. À partir de ce chapitre 5, la question qui se pose est celle de situer l'impact et la place de ces entreprises au sein des aménagements d'un espace budgétaire mieux adapté au développement des politiques de protection sociale initiées par l'État post alternance.

Dans **le chapitre 6**, nous présenterons les mécanismes par lesquels transite ce partenariat privé/public au Sénégal. Nous exposerons les différents dispositifs et politiques élaborées conjointement par le secteur privé et par l'Etat (Fonds social minier, contenu locale, ITIE et Initiative RSE-Sénégal), qui ont la charge de produire de nouveaux référentiels en matière d'action sociale, de solidarité et de partage des ressources. Les ressources issues du secteur de l'extraction, leur répartition ainsi que leurs orientations stratégiques dans les domaines de l'intervention sociale, matérialisent cette approche nouvelle dans le traitement des situations de pauvreté.

CHAPITRE 4: Pauvreté et crises des solidarités au Sénégal dans les années 1990

Axe temporel 1 [début des années 1990 – fin des années 90]

On pourrait considérer ce chapitre comme la passerelle nécessaire afin d'harmoniser les différentes étapes de notre raisonnement, dans une perspective de rendre plus cohérente la structuration de notre travail et de notre cheminement intellectuel. Il convient en effet de présenter les causes fondamentales qui ont amené le Sénégal vers l'adoption d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté au courant des années 2000. Ces raisons étant d'ordres structurels, elles sont politiques, sociales, économiques et culturelles. Le Sénégal est plongé à l'époque des années 1990 dans une insécurité généralisée. Une situation de déliquescence s'est installée ainsi qu'un ébranlement des liens sociaux primaires. La crise a affaibli des « certitudes » en révélant des fragilités de « l'autorité familiale sénégalaise » ainsi que l'avènement d'une nouvelle condition féminine, notamment en contexte urbain.

Nous reviendrons aussi dans ce chapitre sur l'éclosion de « l'économie populaire » au Sénégal. Portée par une diversité d'acteurs, souvent en situation de vulnérabilité, qui s'investit dans le système de production et de distribution à travers une logique d'économie sociale, elle est vue comme une réponse ou comme une alternative à la crise des solidarités primaires et familiales durant la période des ajustements structurels. Cette activité économique se présente ainsi dans les années 1990 comme une voie de recours face à la crise de l'État social, notamment pour les catégories les plus précaires. L'effritement des modes de protection sociale publique et privé a en effet désarmé une bonne partie des familles sénégalaises, impuissantes face à ces nouveaux aléas sociaux. Souvent considérée comme une économie de la pauvreté, l'économie populaire s'est développée à la marge des marchés « formels » dominés par de grandes entreprises et multinationales. Toutefois, leurs apports en matière de développement social se sont avérés fortement mitigés et modestes. Elles ne permettent pas de pallier les conséquences des politiques d'attractivité conduites dans le sillon de la libéralisation de l'économie sénégalaise et qui se situent dans une posture fortement appréciée dans le cadre des plans d'ajustement structurels. Un article publié par le journal le Monde

Diplomatique⁵⁵ souligne ainsi les conséquences sociales inhérentes à l'exercice des politiques d'ajustement au Sénégal. Il dit :

« De nombreux défis sont lancés au programme d'ajustement structurel : la progression du secteur informel, la montée de la pauvreté et des tensions sociales (grèves, insécurité urbaine). Ces tensions viennent s'ajouter au coût social des politiques de développement menées sans succès, depuis l'indépendance ». (Le Monde Diplomatique, 1998)

C'est pourquoi, la crise des années 1990 est aussi une crise des politiques publiques de lutte contre la pauvreté qui n'ont pas réussi à avoir les effets escomptés. C'est l'ensemble de ces facteurs conjoncturels qui conduisent le pays vers l'adoption de nouveaux compromis notamment, autour d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté -une gouvernance dont les entreprises extractives et le secteur privé en général, deviennent progressivement partie prenante au cours de la décennie suivante. Mais à cette étape de notre réflexion, il nous semble nécessaire de revenir sur le cadre de ces incertitudes et de cette insécurité sociale, alors grandissante à l'échelle du pays.

L'axe temporel matérialisé par l'intervalle [début des années 1990 – fin des années 90], est pris ici comme une référence pour décrire l'évolution des situations d'indigences au Sénégal pré-alternance 2000. Il s'agit de présenter les caractéristiques de cette crise socio-économique ainsi que les catégories particulièrement touchées par celle-ci, comme c'est le cas des femmes. Nous montrerons également la faible mobilisation du secteur privé sénégalais dans la prise en charge de ces vulnérabilités - faiblesse qui sera plus tard vigoureusement décriée par les acteurs de la société civile, par les ONG, mais aussi certaines associations.

4.1 Crise de l'autorité familiale et nouvelle condition féminine en contexte de précarité : regard sur une volonté de « modernité »

4.1.1 La crise de l'autorité familiale sénégalaise

Durant les années qui ont suivi les grands chantiers des Programmes d'ajustements structurels⁵⁶, le Sénégal est pris dans un élan de changement assez profond. Une série de

⁵⁵ **Le Monde Diplomatique** est un journal Français créé en 1954, et il sert de supplément au quotidien le Monde

⁵⁶ Les "**programmes d'ajustement structurel**" sont un ensemble de dispositions résultant d'une négociation entre un pays endetté et les organismes internationaux tel, le FMI (Fonds monétaire international). L'aide est conditionnée à la mise en place de **réformes pérennes** pour libéraliser le

mutations socio-politiques ont participé à créer une incertitude quant aux possibilités d'assurer une reproduction de certains mécanismes traditionnels et familiaux des solidarités. Les politiques d'ajustements ont concouru à établir de nouvelles perspectives en matière d'intervention étatique, la norme étant pour les dirigeants, d'assouplir non seulement les conditions d'investissement dans le pays pour des bailleurs étrangers, mais aussi de s'assurer d'une intervention publique minimale dans l'économie de marché. La consigne était aussi de ne pas investir dans les secteurs non-porteurs de croissance, ce qui était le cas du secteur de la protection sociale. Il en est résulté à l'échelle du pays, un climat de fragilité généralisée, un climat social austère obligeant les familles, mais aussi les individus à adopter de nouvelles normes de conduites jusqu'à là, inédites (Dimé, 2007). À partir de ces transformations, les structures familiales sénégalaises sont prises dans les enjeux de restructurations, de recompositions et d'adaptations. La conjoncture met en exergue les difficultés des tutelles traditionnelles à remplir leur rôle d'autorité et de garant d'une sécurité sociale. Dans ce contexte, les pratiques individualistes commencent à prendre forme, elles favorisent la naissance d'une démarche de plus en plus réflexive, mettant à distance certaines évidences traditionnelles et communautaires. Parmi les conséquences, une partie de la condition féminine est en cours de mutations conformément aux dynamiques en cours. Dans ce sens, Marie Brossier écrit que :

« La précarisation des conditions socio-économiques sénégalaises [Diop, 2002] amorcée avec la crise économique des années 1980 et le désengagement de l'état (politiques d'ajustement structurel, dévaluation du franc CFA en 1994) conduisent à un accroissement de la demande sociale et à un élargissement de la pauvreté des familles entraînant la déstabilisation des structures sociales de participation communautaire. Les transformations socio-économiques produisent ainsi des mutations au sein des familles, notamment avec l'entrée des femmes sur le marché du travail informel, qui leur permettent d'acquérir une certaine indépendance économique [Creevey, 1996] : on parle de femmes « soutiens de famille » [Bop, 1995 : 5]. (Brossier, 2007, p 106)

Dans cette période de bouleversement social et de transformation des solidarités, le Sénégal oscille entre ancrage et ouverture. Le cercle familial sénégalais exprime un pluralisme, comme une réaction au sentiment d'uniformité qui semblait être la norme jusqu'alors. Dans ce contexte, on observe un ballotement entre « *le dedans* » et « *le dehors* », manifeste d'une

fonctionnement économique du pays. Ces programmes ont été mis en œuvre dans de nombreux pays à partir des années 1980.

conjugaison de deux éléments qui étaient jusque-là opposés. À titre d'exemple, malgré les mutations en cours, l'idée de « grande famille » reste prégnante dans les territoires urbains comme dans les territoires ruraux, et dans l'imaginaire sénégalais.

L'ébranlement de la capacité d'assistance des familles a produit une ruée vers de nouvelles logiques d'alliances et de sécurisation des parcours sociaux. Une des causes majeures en est la crise de la créance familiale qui était considérée comme un mécanisme primordial dans la reproduction des solidarités intergénérationnelles. Les tensions sociales précipitent chez les populations, une nécessaire adaptation à la nouvelle conjoncture. Dans ce sens, on peut constater une mise en œuvre progressive des logiques contractuelles dans l'espace public et privé sénégalais. Elles caractérisent une norme innovante en matière d'engagement. Le développement de la contractualité a propulsé au Sénégal, les germes d'une protection sociale basée sur le principe de la mutualisation des risques, construisant une trame autour de la négociation des rapports de solidarité. Ceux-ci se présentent dans des formes désormais plurielles et non plus seulement dans les logiques injonctives et moralisantes jadis en œuvre au sein des familles et des communautés. Ces transformations produisent un changement profond de l'autorité familiale sénégalaise. Nous comprenons dans ce sens, que le contexte social a fini par aménager de nouveaux espaces de sociabilité et d'interdépendances. Ces espaces sont positionnés dans une logique parallèle, souvent en déphasage avec les modes de représentations traditionnelles de l'aide sociale. Les solidarités contractuelles fondent les initiatives naissantes en matière de protection sociale. À ce stade, notre analyse fait écho à la nomenclature des liens sociaux et des solidarités proposée par Serge Paugam (2000). Suivant la typologie de cet auteur, vers les années 1990, on observe au Sénégal le développement des liens de participation élective et des liens de participation organique. Leur dynamique témoigne de la transformation des solidarités en contexte de crise et d'incertitude. On remarque toutefois, le développement modeste de l'assurance et des mutuelles notamment dans le domaine sanitaire.

En outre, la poussée démographique couplée à la conjoncture économique en vigueur, font que l'accès aux soins est devenu une problématique assez sérieuse dans le pays. Cette carence se polarise surtout en milieu rural, car l'essentiel des infrastructures sanitaires, est alors concentré dans les villes et principalement à Dakar, la capitale. C'est dans ce contexte que certains Sénégalais se lancent dans de nouvelles aventures sociales. Des populations du monde rural rejoignent en masse les villes, amplifiant le phénomène de « désertification » du cadre paysan en proie à plusieurs crises. Dans leur ouvrage intitulé « *les familles Dakaroises*

face à la crise » (1995), Antoine Philippe, Abdou Salam Fall et al, partent de cette crise du monde paysan pour analyser les transformations et les difficultés des familles dakaroises. Leur recherche se situe principalement entre la période de la fin des années 1980, et du début des années 1990. Ils analysent les transformations sociales du monde rural sénégalais en le corrélant aux nouvelles dispositions prises dans le cadre des plans d'ajustements structurels. Ces plans ont fini selon les auteurs, par imposer une Nouvelle Politique Agricole (NPA) au Sénégal. L'État s'y désengage en matière de solidarité aux paysans ; les subventions se tarissent et les agriculteurs ne peuvent compter que sur des politiques d'encadrement susceptibles de mettre à leur disposition des équipements modernes (Fall, Antoine, 1995)

Dans ce contexte, les expériences individuelles se multiplient, particulièrement dans le contexte urbain sénégalais. L'expression d'un « soi » en quête de « liberté » est devenue une réalité existant en filigrane des politiques d'ajustements et des crises des solidarités. Dès lors, les parcours sociaux reflètent des ambivalences de plus en plus marquantes. D'un côté, il continue d'exister un attachement fort de la part des Sénégalais à un ensemble symbolique de valeurs traditionnelles. Cependant, d'un côté opposé, s'observent des volontés manifestes d'émancipation et de réalisation de soi. Le processus d'individuation met en exergue la crise des modes d'intégration séculaires et des mécanismes d'homogénéisation- au fondement des solidarités traditionnelles. Il émerge dans l'espace public sénégalais, de nouvelles catégories fortement attachées aux principes de liberté et d'autonomie. La paupérisation des catégories paysannes et l'urbanisation massive produisent de nouvelles rationalités. De nouvelles « filiations » se créent au gré d'appartenances non dictées et non imposées. Antoine Philippe, Abdou Salam Fall et al (1995) rappellent à cet effet, que les réseaux de sociabilité et d'accueils des migrants sont d'abord des structures marquées par des rapports traditionnels de solidarité, de hiérarchie et d'inégalités. Toutefois, elles se modernisaient à vive allure dans le contexte urbain. Pour ces auteurs, cette modernité urbaine se traduit par l'accomplissement et la création de nouveaux liens, de nouvelles affiliations politiques, syndicales, associatives, professionnelles, sportives. Les processus d'intégration sont traduits par le passage de réseaux à fondements villageois à des réseaux tirant vers des particularités urbaines.

La nouveauté dite modernisatrice s'accroît à mesure que les cloisons communautaires s'affaiblissent. Elles implosent en raison du contexte de marasme économique. Toutefois, les communautés ne manquent pas d'imagination. En effet, elles font preuve de résilience dans le contexte urbain, en particulier autour de l'économie populaire. Au cours de cette période de changements et de mutations socio-politiques, la conscience de soi s'autorise davantage et la

modernité s'opère à la marge de la crise des solidarités. Cette modernité ne signifie pas pour autant, le rejet des logiques communautaires ni, des logiques traditionnelles, car la famille continue de conserver des prérogatives en matière de protection sociale. Cependant, ses insuffisances ont encouragé l'adoption de mesures alternatives et innovantes. Les populations sont à cet égard, ballottées dans deux sphères que tout semblait jusqu'ici opposer. Il n'existe dès lors aucune régularité qui puisse prédire de manière systématique, un basculement des Sénégalais dans un individualisme marqué ou dans un régime communautaire inflexible.

Les incertitudes et les insuffisances de l'Etat en matière de protection sociale vont de pair avec l'émergence d'une société sénégalaise désormais plus négociatrice dans ses rapports avec les tutelles traditionnelles. Il n'y a plus d'opposition viscérale entre individu et société, même si un nombre conséquent d'impératifs communautaires et familiaux sont désormais passés à la loupe.

Les mutations sociales au Sénégal reflètent la nouvelle complexité des rapports sociaux qui résulte de la crise de l'assurance familiale. Les solidarités qui étaient très ancrées dans les canaux de la parenté se retrouvent très éprouvées par la conjoncture économique difficile. Dans le même temps, les rapports entre les sexes sont traversés par de profonds changements, ce qui contribue à bouleverser les conditions d'entretien d'un certain ordre traditionnel et domestique. La condition féminine au Sénégal est elle aussi sujette à de nouvelles problématiques et à de nouveaux enjeux sociaux.

4.1.2 La condition féminine dans les années 90 au Sénégal : entre paupérisation et quête d'une nouvelle identité

Les femmes dans l'archétype du modèle familial traditionnel sénégalais.

Les femmes ont toujours constitué les piliers de l'équilibre familial au Sénégal. Leur rôle est principalement d'assurer l'éducation des enfants, mais aussi d'entretenir le cadre de l'unité familiale. Les femmes bénéficiaient ainsi traditionnellement d'une protection à travers une division du travail social leur conférant ainsi un statut de « gardiennes » des équilibres familiaux. La répartition des rôles sociaux leur donnait une responsabilité généralement tournée vers l'entretien du cercle domestique - position qui leur offrait sécurité et couverture sociale sans qu'elles aient la nécessité « absolue » d'exercer une activité génératrice de revenus. On retrouve ce constat établi par Fatou Bintou Dial, Agnès Adjamagbo et al, à travers leur

réflexion intitulée : « *Comment les femmes concilient elles mariage et travail à Dakar et à Lomé* » (2006). Les auteurs affirment à ce propos, qu'il existe une dimension normative pour la femme sénégalaise de laisser l'homme comme chef de ménage, de subvenir à ces besoins et à ceux de la famille. Les auteurs décrivent cette conception du mariage au Sénégal en l'opposant à celle en vigueur à Lomé (Togo). En effet dans la tradition togolaise, le travail des femmes est une réalité sociale adoubée, car elle est considérée comme une contribution importante pour le revenu des ménages. Ce n'est pas le cas de la condition féminine à Dakar, selon ces mêmes auteurs:

« A Dakar, le modèle conjugal socialement reconnu attend d'une femme qu'elle soit une épouse parfaite (c'est-à-dire soumise et obéissante) et une bonne mère... le modèle idéal du mariage décrit par les femmes est celui qui garantit un confort matériel et financier et exclut toute obligation de travail pour l'épouse » (Dial, Adjamagbo et al, 2006, p 7)

Toutefois, les femmes dans ce modèle traditionnel sénégalais pouvaient accessoirement et en marge de leur rôle, mener une petite activité monnayable. Celle-ci restait toutefois minimale et permettait de satisfaire des besoins élémentaires comme « combler la popote⁵⁷ » ou s'inscrire dans les tontines⁵⁸, etc. Le mécanisme de solidarité ici était de ce fait, inscrit dans les mécanismes de production des rôles et des positions sociales. Les hommes étaient en charge d'assurer l'aspect financier et de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation d'un tel appareillage. Ce système ne pouvait toutefois exister que dans le cadre d'une absolue tranquillité, c'est-à-dire à travers un climat social propice et sans réels bouleversements.

Dans ce mode de fonctionnement très proche d'une tradition « fonctionnaliste », le rôle social endossé par l'agent, lui fournissait en retour les garanties d'une sécurité. Ce mécanisme renforçait l'exercice d'un contrat tacite dans les rapports de solidarité et d'interdépendance au sein de la famille sénégalaise. Les besoins en formation et en apprentissage pour les femmes n'étaient pas considérés comme fondamentaux. En dépit des injonctions portées par les institutions internationales (FMI, Banque Mondiale), qui sont par ailleurs, les principaux bailleurs de fonds du pays, la question de la scolarisation pour tous restait problématique au

⁵⁷ **Popote** : Le montant alloué à toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la maison (repas, lessive, achats)

⁵⁸ **Tontine** : Il s'agit d'un système très ancien d'épargne collective : les membres de la tontine mettent en commun des biens ou des capitaux en cotisant à intervalles réguliers. Les tontines africaines permettent de constituer une épargne et de bénéficier d'un crédit en dehors du système bancaire. Elles permettent également de faire face à des aléas tels que le décès, la maladie et l'hospitalisation.

Sénégal (Moguéro, 2009). L'entrée précoce des femmes dans la nuptialité était aussi une barrière même si aujourd'hui de grandes avancées sont enregistrées sur la scolarisation des filles au Sénégal.

Toutefois, en contexte de précarité généralisée, ce système d'interdépendance et de solidarité familiale était à l'usure. Il a subi une véritable altération en raison de la forte récession économique liée, en particulier, à la mise en œuvre des politiques d'ajustements structurels.

De la dégradation de la condition féminine en temps de crise au Sénégal

Les femmes font partie des catégories qui ont été les plus touchées par les situations de pauvreté ayant sévi durant les années 1990 dans le pays. Leur inexpérience dans le monde du travail et leur handicap en matière de formation les exposaient en effet davantage à la pauvreté. La condition féminine était traditionnellement rattachée à cet univers domestique et normatif, aussi les femmes ont-elles été les premières victimes des profonds changements qui ont sérieusement ébranlé les solidarités privées et familiales. Les situations de paupérisation atteignant un niveau de paroxysme alarmant, les populations ont cherché à surmonter leurs difficultés en s'employant à l'exercice de nouvelles activités. Celles-ci étaient considérées comme particulièrement dégradantes, mais se concentraient progressivement dans le contexte urbain sénégalais -une zone désormais prise d'assaut par différentes catégories sociales de la population. Les personnes les plus vulnérables comme les femmes et les jeunes, occupaient l'espace des activités informelles. Elles en sont devenues des acteurs privilégiés dans ce processus de recomposition de l'économie sénégalaise.

En particulier pour les femmes, la prostitution est devenue activité en plein essor, notamment dans les pôles urbains comme Dakar. Dans ce contexte, les infections sexuellement transmissibles ont également proliféré. Ces pathologies témoignaient en même temps de la faillite du système sanitaire sénégalais et de son plateau médical. En effet, ce système était particulièrement éprouvé par des carences au niveau des infrastructures, mais également au niveau de l'offre de santé. Selon les chiffres repris dans un article publié dans le journal *Le Monde* du 20/10/1989, la prolifération de l'épidémie du SIDA en Afrique de l'Ouest s'est observée y compris, au Sénégal, avec un taux de séropositivité de 5,3 % et de 6,4 % à Abidjan.⁵⁹ Dans un tel contexte, le mot d'ordre de la santé pour tous a fait place à l'objectif politique d'une couverture minimale - l'Etat exprimant alors une volonté progressive de

⁵⁹ **Abidjan** : est la ville la plus peuplée de la côte d'Ivoire et l'ancienne capitale administrative et politique du pays.

solliciter le contribuable sénégalais au paiement des frais sanitaires. Cette politique était toutefois en discordance avec la ligne directrice de l'action sanitaire, d'autant que la crise avait nécessairement réduit la solvabilité et le pouvoir d'achat des familles sénégalaises. Cette situation s'est d'ailleurs soldée par une incapacité avérée d'une frange importante de la population, dont les femmes en particulier, à accéder aux soins.

Ainsi, la structure sociale sénégalaise se réinventait, dans une dynamique de métamorphose en même temps que les conditions sociales d'existence se dégradait. C'est dans ce contexte que beaucoup de femmes ont opté pour une logique de reconversion, de révision du rapport qu'elles entretenaient avec le monde du travail en général et avec elles-mêmes en particulier. Pour certaines, l'investissement dans la prostitution pouvait ainsi être, certes, un moyen de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, mais cette activité était aussi l'expression d'un exutoire pour elles. C'est le point de vue développé par Jean-Francois Werner dans son livre intitulé « *Marché sexuel ou femmes libres au Sénégal* » (1991), qui tente de mettre en lumière cet aspect du rôle des femmes dans la scène urbaine. Dans son analyse de la prostitution en milieu urbain sénégalais, l'auteur établit ainsi une corrélation entre les nouvelles dynamiques sociales et économiques de cette période et l'investissement des femmes dans l'économie du sexe. Entre besoins de survie et nouveau désir d'autonomie, le « trottoir » est selon cet auteur, devenu un espace investi économiquement, socialement et symboliquement par certaines femmes sénégalaises. Ainsi, les situations de précarité sont vues comme le point de départ des changements opérés par toute une catégorie de femmes à Dakar.

« Le phénomène de la prostitution apparaît lié à des remaniements sociaux (urbanisation), culturels (individualisme) et économiques (le triomphe de la marchandisation dans une économie de pénurie) qui le rendent inévitable. Dans ces conditions, toute tentative de contrôle autoritaire paraît vouée à l'échec (on a vu avec quelle facilité A et ses amies passaient à la clandestinité) dans la mesure où c'est un moyen de survie pour des milliers de femmes jeunes ou moins jeunes ». (Werner, 1991, p 261)

Selon cette analyse, la situation socio-économique des années 1990 a donc contribué à renforcer doublement :

- La vulnérabilité des femmes, car les déficits du plateau sanitaire et les difficultés de formalisation de cette activité (la prostitution), ont exacerbé la clandestinité et par

conséquent les risques d'exposition et de prolifération des Infections sexuellement transmissibles (IST).

- la complexité de la question urbaine. Avec la nouvelle poussée démographique, la ville est devenue le lieu où se concentrent de nombreuses problématiques (insécurité, banditisme, promiscuité, insalubrité, chômage de masse, pauvreté).

Femmes et économie populaire

Dans cette dynamique de changements et mutations sociales, les aspirations à ce qui apparaissait comme la nouvelle « modernité » ont multiplié les tendances innovantes et de remise en question des ordres sociaux. De nouveaux parcours sociaux sont désirés qui diffèrent de ceux fixés dans un cadre plus normatif, familial ou communautaire. Ainsi, l'entrée dans le mariage, la taille de la famille, l'âge du conjoint, le rôle de la femme et sa place dans le tissu social et productif, deviennent progressivement des sujets de débats et de réflexions. En effet, le développement du secteur informel et le nouveau statut des femmes dans l'économie sociale et solidaire, ont contribué à produire une modification progressive des rapports sociaux de sexe. Le système d'interdépendance étant mis à mal par le contexte d'inflation économique, les femmes se sont alors mobilisées en masse dans des activités génératrices de revenus. Leur intégration massive dans le commerce, témoigne principalement de leur volonté de participer au maintien des filets sociaux. La mobilisation féminine est, par ailleurs, un tournant important dans l'analyse des transformations structurelles du cadre domestique sénégalais. Les nouveaux enjeux sociaux ont substantiellement transformé certains principes qui étaient gage de la reproduction d'un ordre séculaire et traditionnel. Le contexte social et économique a ainsi fortement incité à la mise en œuvre de compromis sociaux à partir desquels se recompose la place nouvelle de la femme dans l'espace public et privé sénégalais.

Pour conclure provisoirement ici notre analyse sur les transformations de la condition féminine durant cette période de récession économique, nous pouvons dire que la crise des solidarités a fait émerger de nouvelles réalités pour la femme sénégalaise. Tout au long des années 1990, l'exacerbation des situations de vulnérabilité a poussé les femmes au Sénégal à adopter de nouveaux rôles et de nouvelles postures mieux adaptés à la conjoncture sociale et économique. L'aspiration au travail et leur investissement dans l'économie populaire,

manifestent cette quête engagée par les femmes sénégalaises en faveur d'une révision identitaire et statutaire.

Toutefois, la crise des solidarités dans cette décennie 1990 a aussi cristallisé la faiblesse de la participation du secteur privé sénégalais et notamment, des entreprises dans la résolution du problème. Les politiques d'ajustements sous la tutelle des institutions de Bretton Woods, ont imposé aux États comme le Sénégal, un cadre d'action limité dans le marché des affaires - l'objectif de ses politiques étant de redresser la structure économique du pays en promouvant des orientations libérales, le rôle incombant aux entreprises (en particulier, extractives), était de produire plus afin de favoriser une logique de croissance. Les politiques de redistribution et de partage des richesses n'apparaissent pas comme une réelle priorité à cet effet, contribuant d'ailleurs ainsi au creusement des inégalités sociales.

4.2 Des entreprises « formelles » performantes dans un contexte de précarité généralisée

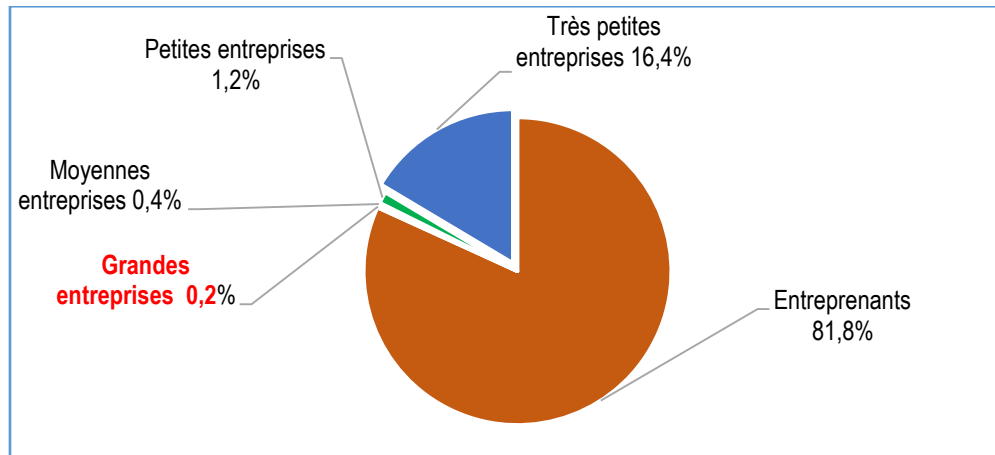
4.2.1 Le secteur des grandes entreprises au Sénégal

Au niveau de la nomenclature sénégalaise relative aux statuts des entreprises, l'attribut « informel » désigne : l'absence de tenue d'une comptabilité définie selon des standards internationaux. Autrement-dit, l'inexistence d'une comptabilité normée est la marque principale d'une entreprise dite « informelle » au Sénégal. Or, ce secteur compose près de 97 % des unités économiques au Sénégal (ANSD, 2016). Cette proportion écrasante corrobore la prééminence de pratiques économiques « populaires », encadrées dans des considérations socioculturelles particulières. En plus d'être un phénomène structurel, le caractère « informel » de l'économie sénégalaise, n'est pas sans susciter des questionnements sur sa possible compatibilité avec les questions de responsabilité sociale d'entreprise.

Par ailleurs, malgré la faible proportion des entreprises « homologuées », les chiffres connus énoncent que le secteur « formel » sénégalais génère 83,7 % du chiffre d'affaires global - les grandes entreprises générant à elles seules 69,6 % du chiffre d'affaires dans le pays (ANSD, 2016). On peut en déduire qu'il existe une représentativité numérique assez faible des grandes entreprises au Sénégal, mais avec des revenus pour le moins importants et très conséquents. On comprend dès lors que, dans un contexte social où le taux de pauvreté monétaire est

estimé à 37,8 %, soit 6 032 379 personnes concernées (ANDS, 2016), les questions de partage des ressources, de solidarités publiques et de l'implication du secteur privé dans le développement social, sont devenues des sujets assurément cruciaux.

Figure 5 : Répartition des unités économiques selon la taille au Sénégal



Sources, ANSD, 2016

Comme nous pouvons le remarquer, la proportion des grandes entreprises comparée aux autres structures, est très faible en nombre d'entreprises puisqu'elle se situe autour de **0,2 %**. Cependant, ces entreprises polarisent des chiffres d'affaires faramineux en raison de leur positionnement stratégique dans les secteurs-clés du pays. L'un de ces secteurs est celui de *l'extraction*, car le Sénégal est doté d'un potentiel minier important. L'exploitation industrielle du phosphate est un secteur d'activité traditionnel dans l'économie sénégalaise et ceci, depuis les années 1970. Fleuron de l'industrie minière du pays, les Industries Chimique du Sénégal (ICS) et la Compagnie Sénégalaise des Phosphate de Taïba (CSPT) ont connu une fusion-absorption importante en 1996. Les entreprises extractives ont constitué à la fin des années 90, un secteur dynamique d'autant que le pays dispose d'un bassin sédimentaire très riche et diversifié (fer, cuivre, or, zircon, etc). Le Sénégal offre alors un climat social et fiscal propice aux affaires et aux investissements. Les flexibilités institutionnelles et douanières caractéristiques de la période des ajustements avaient conséquemment attiré les bailleurs. Sous ce rapport, l'économie du pays était et reste majoritairement dominée par des filiales étrangères. C'est le cas dans les télécommunications, de la construction d'infrastructures, de certains chantiers publics, le gaz, et surtout dans le secteur minier et extractif.

L'expertise étrangère a toujours été présente dans la plupart des secteurs d'activités du pays. Elle domine largement le secteur secondaire, ce qui a valu au pôle privé sénégalais d'occuper

une place prépondérante dans l'environnement financier du pays. Comme on l'a vu, dans la décennie 1990, une frange importante de la population vivait encore sous le seuil de pauvreté⁶⁰. Ainsi, il n'y avait pas d'implication établie du secteur privé dans les projets de développement social et communautaire. Cette situation contrastée produisant des effets « corrosifs ». L'environnement des affaires n'encourageait pas vraiment le développement d'une logique de partages des richesses dans un contexte où les solidarités privées et publiques fléchissaient à tout point de vue. Les faiblesses institutionnelles déjà mentionnées, et les stratégies de l'État sénégalais en faveur du marché libéral, n'offraient que très peu de garanties pour l'implication du secteur privé dans les questions d'utilité générale. Dans ce contexte, l'obtention d'allègements fiscaux pour les bailleurs étrangers se multipliait en vue de favoriser l'investissement. Comme le mentionne Marielle Deméocq dans le rapport commandité par le bureau du SEPED du PNUD, la Nouvelle Politique Industrielle menée durant ces ajustements s'est soldée par une libéralisation et une baisse des protections sociales, avec aussi la confrontation du secteur industriel national à une concurrence extérieure brutale (Deméocq, 1998).

La problématique du rôle social de ces entreprises n'était pas posée concrètement, c'était un débat considéré comme presque obsolète et quasi-inexistant à cette époque. Les ajustements, fondés dans une logique libérale, avaient pour finalité de désengager l'État des secteurs non-lucratifs comme celui des politiques sociales. Cependant, les caisses de l'État pouvaient être oxygénées en principe par ces dispositifs d'ouverture du marché sénégalais. Le poids de la mauvaise gouvernance a par ailleurs constitué un frein majeur à l'activation des politiques de protection sociale. La reproduction d'un clientélisme politique a paralysé en quelque sorte, le déploiement de mesures d'assurance notamment en contexte rural. Ces zones du pays ont été fortement malmenées par la crise inhérente aux plans d'ajustements structurels. Cette situation est d'autant plus complexe et paradoxale que l'essentiel des entreprises extractives étaient et restent géographiquement situées dans ces zones péri-urbaines et rurales. Les solidarités de proximité étant dans l'impasse, le paysan sénégalais était confronté à une double vulnérabilité :

- Une vulnérabilité climatique et environnementale : en effet, l'économie agricole est fortement tributaire des conditions pluviométriques, qui sont très instables.

⁶⁰ L'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) de 1994- 1995 a révélé que la pauvreté touchait 58% des ménages, soit plus de 69% des individus. Pour comparaison en 2016, ce taux a baissé - mais encore plus de la moitié des 15,4 millions d'habitants vit au-dessous du seuil de pauvreté (PNUD 2018).

- La seconde vulnérabilité est due aux problématiques d'inégalités territoriales et d'inaccessibilités aux services sociaux de base. Elle met en lumière les problématiques relatives au maillage dans la répartition des infrastructures sociales, qui fut nettement préjudiciable aux communautés paysannes sénégalaises.

Tableau 13 : Le contraste entre la répartition des potentiels minéraux selon les régions et leur niveau de pauvreté au Sénégal

Zone géographique	Caractère économique et social	Potentiel minier extractif
Nord : Matam	Zone à caractère rural, région des plus pauvres du Sénégal. selon l'ANSD 45% de sa population vit en dessous de la pauvreté (ANSD/SRSD, 2015)	Depuis 1984, gisement phosphate de l'ordre de 40 millions de tonnes. Exploitant actuel SOMIVA
Centre : Thies, Lam Lam	Région proche de Dakar, la pauvreté y est moyenne, mais reste relative selon les communes. Dans les territoires ruraux le niveau de pauvreté est très important, c'est le cas de la commune de Lam Lam, Mboro, Darou, Diogo et Taiba	80 millions de tonnes de phosphate à Lam Lam. La production d'ilménite et de zircon par la société Grande Côte Opération (France) est respectivement estimée à 521000 et 85 tonnes (quatrième gisement de zircon le plus important au monde)
Sud oriental : Namel		7 millions de tonnes de phosphate
Sud oriental : Bandafassi		Phosphate avec un gisement de 350 millions de tonnes
Sud oriental : Kédougou, Sabadola	Selon l'Enquête Harmonisé sur les Ménages (EHSM), la région de Kédougou est à un niveau de pauvreté estimé à 61,9%. Ce qui en fait la région la plus pauvre du pays malgré sa richesse minière	Le gisement d'or de Sabadola Gold opérations avec des ressources de 3 millions d'onces. Réserve de Sabadola 1,63 millions d'onces ; production 140.000onves/an

Sources : catalogues des ressources minérales du Sénégal, direction de la prospection et de la promotion minière, 2010

Le tableau ci-dessus, illustre le paradoxe de l'abondance en démontrant l'état de la pauvreté dans les territoires ruraux au Sénégal et hôtes de plusieurs entreprises extractives. Cette situation difficile, vécue par le monde paysan, remonte à la fin des années 1970. Depuis, se sont succédées des périodes marquées par de forts cycles de sécheresse conjuguées à la mise en exercice des plans d'ajustements. Tout ceci a conduit le rural sénégalais vers de plus grandes vulnérabilités. La paupérisation paysanne des années 1980-90 est une réalité, mise en évidence par Fall Abdou Salam, Antoine Philippe et al (1995) qui montrent que les revenus monétaires se sont largement raréfiés dans les campagnes sénégalaises. Ces auteurs mobilisent par ailleurs le concept de « *migrants* » pour décrire la mobilité des paysans, quittant leur cadre rural pour aller vers les pôles urbains comme Dakar. Nous proposons maintenant d'analyser cette densification des situations d'indigences dans les territoires ruraux sénégalais, compte-tenu que c'est dans les campagnes que s'observaient particulièrement les solidarités de proximité, communautaires et villageoises.

4.2.2 Les solidarités traditionnelles et rurales à l'usure.

Des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990, il a existé des tensions sociales au sein des campagnes sénégalaises. À la recherche d'un avenir meilleur, la mobilité régionale s'est imposée comme une stratégie de résilience de plus en plus utilisée par les communautés villageoises. Encore aujourd'hui, les difficultés vécues par une partie de la population paysanne les poussent au voyage et à la mobilité internationale cette fois-ci. C'est le cas d'une partie des anciens agriculteurs du village de Mbar Diop, Mbar Ndiaye⁶¹. C'est ce que confirment les témoignages recueillis dans notre enquête de terrain : suite à la délocalisation causée par l'extension des périmètres miniers des ICS, beaucoup d'habitants selon le chef de village de Mbar Diop, ont pris le chemin de l'Europe. Dans le cadre de notre entretien, il affirme que ce n'est toutefois plus possible :

« Il y en a qui sont partis à l'étranger mais cette migration est devenue aujourd'hui trop chère, Il faut compter aux environs de 4 millions de francs CFA par personnes » (chef de village Mbar Diop)

Par ailleurs, dans le contexte des années 1990, certains soulignaient le manque de compétence des anciens paysans ayant migré pour intégrer le marché de l'emploi dans les centres urbains.

⁶¹ **Mbar Diop et Mbar Ndiaye** : ce sont deux villages de paysans délocalisés dans la commune de Pire en raison de l'exploitation du phosphate dans la zone. Les deux villages d'origine ont été « engloutis » par l'expansion des périmètres miniers des Industries Chimiques du Sénégal (ICS)

En effet, le marché requérait de plus en plus de qualification intellectuelle. Il en résultait un décalage entre les déficits d’alphabétisation, sur certains territoires du pays et les attentes du marché (formation professionnelle, entrepreneuriat). Les communautés paysannes sénégalaises étaient ainsi très limitées dans leur capacité à s’adapter aux changements structurels dominants et en cours dans le pays. Le monde rural était confronté à un « séisme » économique et social. L’ossature du système de redistribution traditionnel dont l’équilibre tenait à une certaine articulation entre l’économie et le social, commençait à être ébranlée. La faiblesse de la productivité et le coût relativement élevé des intrants réduisaient la compétitivité de l’économie agricole sénégalaise. Dans cette configuration, le monde rural éprouvant des difficultés à maintenir à flot les concessions agricoles et familiales, avait tendance à offrir à la ville les services de sa jeunesse. La crise paysanne avait accentué la question urbaine et favorisait la fulgurante ascension de l’économie populaire. Tous ces mécanismes se combinaient dans l’apparition d’une nouvelle pauvreté à la marge du redressement économique du pays.

Les incertitudes ayant accompagné les programmes d’ajustements s’érigeaient en normes pour certains producteurs, cependant que le monde rural demeurait marqué par le sceau de l’aléatoire comme l’analysait Robert Castel (1995) La problématique des précarités au Sénégal n’était pas inscrite dans les limites du salariat (qui au vu du contexte sénégalais, n’englobe qu’une infime partie de la population active en plus des travailleurs de l’informel), mais plutôt dans le renforcement des inégalités territoriales et régionales qui avait précipité les zones périphériques et rurales sénégalaises dans le gouffre de la pauvreté structurelle

Finalement, l’inégalité de l’accès aux ressources a contribué à alimenter des vagues de migrations régionales en raison de l’élasticité du marché informel ou populaire dans les centres urbains comme Dakar. Les refontes du modèle économique sénégalais ont produit ainsi des effets inédits dans l’architecture des solidarités au Sénégal.

- D’un côté, elles ont remobilisé l’investissement dans une économie populaire et alternative, notamment en milieu urbain.
- D’un autre côté, elles ont produit des mutations et changements dans le monde rural suite au redéploiement de sa main d’œuvre vers d’autres activités. La mobilité géographique s’est additionnée à la mobilité professionnelle d’anciens paysans reconvertis ou en cours de reconversion.

L'économie informelle ou populaire, c'est l'histoire d'une économie de la pauvreté. Pour comprendre la transformation des solidarités et des évolutions de l'action sociale sénégalaise, il est primordial de saisir les dynamiques économiques qui en sont des factrices très importantes. Dans le contexte sénégalais, on pourrait définir l'économie populaire comme le substitut d'une économie agricole et de subsistance. Elle est composée d'activités jugées à la marge des exigences définies par l'économie « formelle ». L'économie populaire matérialise un bouleversement des solidarités traditionnelles en contexte de crise. Toutefois, sa particularité tient au fait qu'elle reste dans une perspective de reproduire l'imaginaire des mécanismes d'assistances anciennes et familiales, mais dans un registre plus urbain.

4.3 Introduction à l'économie populaire : nouvel avatar des économies domestiques au Sénégal au milieu des années 90.

L'économie populaire propose un modèle « d'entreprise » caractérisée par sa capacité à se réappropriier les mécanismes des solidarités de proximité. C'est un modèle qui est très ancré dans l'usage de déterminants familiaux et communautaires, c'est-à-dire les réseaux primaires comme la parenté. Les cadres qui fondent l'économie populaire au Sénégal observent un intérêt particulier pour la reproduction des logiques de solidarités historiquement en vigueur dans le pays. Pour certains, il s'agit d'une économie sociale et solidaire, pour d'autres, une simple économie de subsistance ; autant de subtilités qui ont en commun de ne pas inscrire systématiquement les adhérents dans une démarche exclusivement marchande.

Les rôles et les fonctionnalités de l'économie populaire produisent assez ordinairement des modes d'entrepreneuriat et de redistribution du capital distincts de l'économie marchande classique. On pourrait se poser la question de savoir comment les populations se représentent les grandes filiales implantées dans le pays, qui elles s'inscrivent dans une vision capitaliste de l'entreprise. Ces filiales fonctionnent par le biais de codes de conduite pour le moins différents de ceux de l'économie populaire.

La question de la RSE au Sénégal ne pouvait échapper à l'existence d'un tel choc culturel. La RSE, comme nous l'avons développé dans la première partie de la thèse, est une problématique autour de laquelle se réunissent divers acteurs privés et publics dans des cadres de concertation. Leur objectif est de co-construire une vision plus globale de l'entreprise par l'intégration d'enjeux sociaux et environnementaux. Dans le cas du Sénégal, ces acteurs s'inscrivent toutefois dans des imaginaires économiques et sociaux différents voire

conflictuels. C'est toute cette complexité qui caractérise le débat RSE dans le pays, notamment après la période de l'alternance des années 2000. Ainsi, la présentation des fondamentaux de l'économie populaire nous permettra de mieux aborder plus tard, les différents contrastes, paradoxes, difficultés et particularités inhérents à la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociale. Donner à voir ce qu'est l'économie populaire au Sénégal constitue ainsi une étape charnière pour la suite de notre raisonnement.

4.3.1 Regard historique sur une économie de la pauvreté

Pour les sociologues brésiliennes Anna-Mercedes Sarria Icaza et Lia Tiriba, l'économie populaire désigne « *l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur force de travail et des ressources disponibles la satisfaction des besoins de base autant matériels qu'immatériels* ». (Dictionnaire de l'Autre économie, 2006)

L'économie populaire caractérise un nouveau type d'entreprises qui associent le profit et la redistribution. Ce sont de petites unités de production qui sont fortement marquées par des déterminants sociaux et non-marchands. Selon Odile Castel, l'économie populaire est une :

« *mise en œuvre par des populations très pauvres, celles-ci doivent mobiliser les ressources (financières, relationnelles, savoir-faire, informations) de leur groupe de parenté ou de leur communauté. Ces initiatives solidaires ne cherchant pas la maximisation du profit, lorsqu'elles dégagent des surplus, ceux-ci sont distribués au sein du groupe* » (Odile Castel, 2007, p 9).

C'est dans ce sillage que certains chercheurs utilisent aussi le mot "**d'écocialité**" qui se présente comme une fusion entre la capitalisation et le système de partage communautaire. C'est tout le sens du facteur « C » de Rozeto (coopération, collaboration communauté, collectivité) cité par Sambou Ndiaye dans son article « *Situation de l'économie populaire en contexte de précarité : l'expérience sénégalaise* » (2008). Dans cet article, il y est dit que l'activation et la mobilisation économique du monde populaire sont portées par trois types d'acteurs. Il s'agit principalement d'initiatives individuelles de travailleurs indépendants, mais aussi des micro-entreprises familiales impliquant quelques personnes, ou encore, de groupes ou d'associations réunissant un plus grand nombre de personnes ou de familles. (ibid)

L'économie populaire désigne une économie longtemps rattachée aux pays dits en voie de développement. Elle se trouve dans des régions du monde où les questions de pauvreté, de mal de développement et d'exclusion sociale constituent des problématiques persistantes. C'est dans ce sens qu'elle est souvent assimilée à une économie « de la pauvreté », car elle offre aux catégories les plus vulnérables des moyens de subsistance et de survie. Elle a par ailleurs émergé à l'issue d'un tournant majeur de l'économie capitaliste, au cours d'une période où l'idéologie du progrès social connaissait des revers importants. Principalement, c'est une économie positionnée à la marge d'un calcul marchand. Elle est moins axée sur la rationalité productive, mais elle est plutôt structurée par une rationalité sociale (Odile Castel, 2006). L'économie populaire est investie à travers des activités diverses et plurielles. Hétérogène, elle produit des modes de compétences variés dans plusieurs secteurs d'activités : le commerce, les services à la personne, les petits ateliers de confection de meubles, d'art, la maçonnerie, la domesticité. Dans une approche plus collective, elle regroupe les quartiers, les communautés, les familles ou villages dans des structures comme les GIE, les Tontines, les coopératives agricoles, etc.)

D'un point de vue géographique, c'est une économie que l'on retrouve souvent dans les territoires urbains. En effet, l'idée de modernisation et la diffusion des principes du développement ont contribué au foisonnement de villes dans certains pays du sud, en Afrique et en Amérique Latine. Cela s'est traduit au Sénégal comme un peu partout dans les pays pauvres, par la formation de villes et de pôles urbains où se concentre l'essentiel des services sociaux et administratifs de base. Malgré leur croissance, ces services n'ont pas été concomitants à la mise en œuvre de mesures sociales contre la pauvreté ni, de politiques capables de contenir et de maîtriser le flux des migrations internes et régionales. Les agglomérations sont un concentré de problématiques peu maîtrisées. Dans les villes, s'agglutinent désormais chômage de masse, pauvreté et promiscuité. D'ailleurs pour le sociologue sénégalais Sambou Ndiaye, l'avènement de l'économie populaire au Sénégal, correspond à une «*une appropriation endogène de l'économie qui n'est pas nouvelle, mais dont l'expansion ou la redécouverte actuelle traduit à la fois l'atonie du secteur moderne et formel, la disjonction entre normativité officielle et pratiques populaires ainsi que l'épuisement du mode de régulation postcolonial (Enda Ecopop, 1991; Ndione, 1994; Peemans, 1997; Fall et Gueye, 2002).* ». (Ndiaye 2008, p 14)

Les politiques de développement menées aux lendemains des indépendances, ont promu graduellement l'avènement de nouveaux groupes en quête de meilleures conditions

d'existence. Dans cette évolution, certaines populations se sont organisées en associations, en mutuelles et (ou) sont devenues plus actives en matière d'entrepreneuriat ; sans nécessairement avoir les qualifications attendues à ce niveau. Ce sont des stratégies de survies individuelles et collectives (Odile Castel, 2006) développées pour pallier les conséquences sociales et politiques des programmes d'ajustements structurels. À cet effet, les petits commerces prolifèrent avec ou sans concessions, le "**clientélisme social**" **s'intensifie au Sénégal** et le recrutement devient tributaire des relations de parenté. L'économie populaire multiplie les ventes à la sauvette ainsi que les **stratégies de la multiplication des créanciers**.

Tableau 14 : Tableau présentant l'économie populaire.

Économie populaire			
	Organisations économiques populaires	Micro-entreprises familiales	Initiatives individuelles
Niveau de croissance	Ateliers autogérés	Ateliers productifs	Chauffeurs de taxi
Niveau de subsistance	Groupes d'achat	Petits magasins	Petites réparations
Niveau de survie	Cuisines collectives	Récolte des déchets	Vendeurs de rue

Source : Louis Favreau, « qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire ? Quelques paramètres de base, 2004, Presses de l'Université de Québec

Ces petites unités d'entreprises sont alors une nouveauté dans le décor sénégalais ce qui peut justifier par ailleurs les difficultés relatives à leur compréhension et à leur maîtrise. Elles présentent des singularités vis-à-vis de l'entreprise classique. Par rapport à ce modèle économique, des tentatives de théorisation ont échoué sur plusieurs points. Selon Isabelle Hillenkamp, des essais de formalisation théorique avaient été entrepris sans que celles-ci ne parviennent à en produire une lecture objective. Selon cette auteure, trois (3) théories ont tenté de rendre compte de la complexité de l'économie populaire. (Hillenkamp, 2009). Dans le

cadre de notre analyse, appliquée au Sénégal, nous mettrons principalement l'accent sur deux d'entre elles⁶². Il s'agit du modèle :

- ❖ D'analyse duale de W.Arthur Lewis⁶³ qui fonde son analyse sur les travaux réalisés par l'anthropologue Veth Hait. Ce dernier été le premier à introduire le concept d'économie informelle ou populaire lors de ses observations dans la ville d'Accra au Ghana. Reprenant ses principales conclusions, Lewis défend la thèse selon laquelle l'économie informelle (ou populaire) est un condensé d'activités « modernes » et « traditionnelles ». Le point de départ de son analyse est que la société dont il est question dispose de deux secteurs économiques : un traditionnel (agriculture de subsistance et artisanat) et l'autre capitaliste, urbain et industrialisé. (Lewis, 1954) Selon lui, le secteur informel est un secteur encore peu maîtrisé et très peu légiféré par les autorités publiques. De plus, Lewis le conçoit comme une source de revenu subversive par rapport au système de production capitaliste. Pour lui, l'économie informelle serait le résultat d'un encadrement institutionnel contraignant vis-à-vis du marché des affaires. Elle serait la conséquence d'un modèle de gestion bureaucratique du marché. Cette explication est qualifiée de fonctionnaliste par Odile Castel (2006).
- ❖ La deuxième approche théorique qui tente d'expliquer l'émergence de l'économie populaire est celle qui relie son avènement à une situation de classe. L'économie populaire serait une pratique « *vulgaire* » des classes populaires qui n'arrivent pas à s'intégrer dans les sphères de l'économie formelle. Cette explication est qualifiée comme marginaliste par Odile Castel (2006). L'économie informelle étant ici identifiée au segment du marché du travail le moins productif. Pour ces auteurs, l'économie populaire est un canal d'investissement pour les catégories pauvres et qui sont en marge de la philosophie de la croissance. Ils les considèrent comme de petites unités de production avec un niveau d'organisation également à la marge des compromis fiscaux ; d'où aussi l'idée d'une « économie parasitaire » selon eux.

⁶² **La troisième théorie** fait état des disparités dans les relations entre pays riches et pays pauvres et des dépendances des derniers qui entraînent le développement du sous-développement : économie populaire. C'est une approche abondamment traitée- à cet effet, nous avons jugé nécessaire de mettre en exergue d'autres approches qui nous paraissent aussi importantes

⁶³ **Artur Lewis** est un économiste de formation, pionnier dans la théorisation de « l'économie duale » -terme qu'il a introduit en 1954. L'économie duale est une économie du développement, une hybridation entre une économie capitaliste traditionnelle et une économie jugée plus moderne.

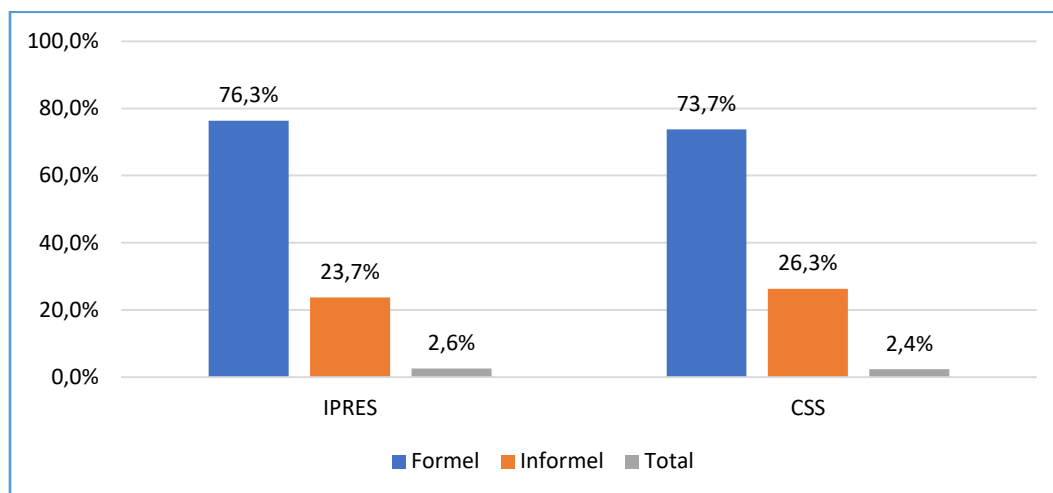
4.3.2 L'expérience sénégalaise de l'économie populaire : des travailleurs vulnérables et peu protégés

Au Sénégal, certaines catégories sont confrontées à un niveau de précarité particulièrement élevé les années 1990. Il s'agit principalement des jeunes et des femmes. En effet, une bonne partie de la population en âge de travailler se trouve encore confrontée aux incertitudes relatives au marché de l'emploi. Les politiques de recrutement et de promotion de l'emploi sont particulièrement soumises aux aléas du marché. Par ailleurs, la population sénégalaise est passée de 2,8 millions d'habitants en 1960 à 5 millions en 1976 et à plus de 8 millions en 1994, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 2,7 %. C'est une population jeune, 47,2 % de jeunes de moins de 15 ans, du fait d'une fécondité élevée et stable, 6 enfants en moyenne par femme en 1992. Pour comparaisons, l'analyse de la structure de la population sénégalaise en 2017 et 2018 met en évidence une croissance démographique avec un taux d'accroissement de 2,5 % (ANSD 2016). Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), cette croissance se caractérise par une concentration dans les zones urbaines, des personnes de 15-40 ans. Ce poids numérique important engraisse généreusement les activités de l'économie populaire. Les difficultés d'accès au marché dit « formel » ou dans l'administration, ne ménagent que très peu de possibilités pour une partie de la jeunesse, à part celle de rejoindre les rangs de l'économie populaire. Les fluctuations économiques engendrent un certain nombre de conséquences sociales. La paupérisation s'intensifie considérablement dans une frange de la population, notamment chez celle en âge de travailler. Cette conjoncture économique, politique et sociale a considérablement fragilisé les sécurités qui pouvaient exister dans les parcours professionnels. Les revendications collectives se concentrent alors contre les collapsus juridiques, contre l'affaiblissement du niveau de recrutement des entreprises et enfin contre les facilités de licenciement. Le paysage social et professionnel sénégalais est traversé par de grandes incertitudes rendant difficile la promotion de politiques de protection sociale adaptées et concrètes. D'ailleurs, la posture de l'État quelques années avant l'alternance, n'était pas favorable à la mise en œuvre de solutions viables. Dans un contexte d'effritement des solidarités, le gouvernement agissait de sorte à ne pas court-circuiter les dynamiques libérales en vigueur ainsi qu'à favoriser les tendances à la privatisation. Cette situation complexifiait l'exercice de politiques de couverture sociale, alors que le contexte de marché intensifiait les disparités sociales et territoriales à l'échelle du pays. Ainsi, les faiblesses de l'architecture institutionnelle du pays, dont les orientations générales étaient fixées par les institutions internationales, constituaient de véritables contraintes. Loin

d'être un cas isolé, le Sénégal comme beaucoup d'autres pays en développement, a été dans le cadre des plans d'ajustements structurels, soumis aux orientations des institutions de « Bretton Woods » qui ont été instigatrices de ces politiques dites « de rigueur ». De manière générale, ces pays éprouvaient à cette époque des difficultés à légiférer par eux-mêmes, les droits et règlements constitutifs de leur politique économique et d'emploi. C'est dans ce contexte socio-politique que l'économie populaire écrivait ses lettres de noblesse au Sénégal.

Les conséquences au niveau social sont généralement aujourd'hui qualifiées de désastreuses. Ainsi, selon l'ANSD, une faible proportion des travailleurs bénéficiait, et bénéficie encore aujourd'hui de la protection sociale. Par exemple, il n'y a que, 2,6 % des unités économiques du pays qui sont inscrites à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et seulement 2,4 % à la Caisse de Sécurité sociale (CSS) (Source : Recensement Général des Entreprises RGE, 2016).

Figure 6 : Répartition des entreprises formellement inscrites à l'IPRES et à la CSS



Recensement Général des Entreprises (RGE), 2016

Comme l'illustre ce schéma, une proportion assez importante de travailleurs ne dispose pas en 2016 d'une sécurité sociale – et encore moins d'un fonds de retraite. Il s'agit là d'un déficit de protection important face aux soubresauts d'un marché en constants bouleversements. Dans ce contexte les échecs des mécanismes d'insertion relatifs à l'économie classique ne pouvaient qu'encourager une forte adaptation de la part des populations : les couches les plus vulnérables étant tentées de construire de nouvelles trajectoires en contournant le secteur formel de créance (les banques) et d'emplois (les entreprises).

Dans cette situation, les objectifs de compétitivité et de concurrence étant premiers devant la production des conditions d'assurance sociale, fragilisées celle-ci battait de l'aile, en situation d'inflation. Or, les programmes d'ajustements structurels ont aussi eu comme conséquences le développement du chômage de masse et également, le dégraissage progressif de la fonction publique (l'État ne recrutant plus et proposant des retraites anticipées). Les investissements dans les équipements industriels étaient privilégiés aux dépens des dépenses salariales. (Fall, Antoine et al, 1995). Makhtar Diouf⁶⁴, va plus loin dans son analyse en parlant d'un processus de déflation de la main d'œuvre avec plus de 20.000 emplois perdus entre janvier 1981 et janvier 1989 (Diouf, 1992). Dans la suite de son argumentaire, il défend l'idée selon laquelle des entrepreneurs auraient profité de cette situation pour procéder à des compressions arbitraires de leurs personnels ou à des fermetures d'usines simples pour se transformer en importateurs. (ibid).

Dans un autre registre, la période étudiée est aussi marquée par la multiplication des départs volontaires et l'intensification des problèmes relatifs à la formation professionnelle. L'improbable compétitivité des producteurs locaux vis-à-vis des producteurs étrangers, ont renforcé l'investissement et la ruée vers ce nouveau paradigme économique de l'économie populaire, ainsi née à peu près sous le sceau des ajustements structurels au Sénégal. Cette dernière regroupait en effet les franges qui se retrouvaient en exclusion vis-à-vis des nouvelles dynamiques marchandes. Cependant, bien que située d'abord à la marge, l'économie populaire est devenue progressivement dans les années 1990 la norme productive pour certaines catégories. Au Sénégal, elle matérialise encore aujourd'hui un système de solidarité familiale et communautaire largement pour les populations en proie à la précarité.

Pour conclure provisoirement sur les années 1980 et 1990, nous pouvons dire que pendant deux décennies, les pénibilités se sont accentuées et accumulées au sein des communautés sénégalaises. Les précarités se sont généralisées, particulièrement dans les années 1990. Les inégalités sociales et régionales se sont creusées alors que le monde paysan et agricole ne disposait plus de ressources nécessaires pour se nourrir et nourrir le reste du pays (production arachidière déficitaire). Les communautés paysannes sont ainsi devenues des populations « à risques », d'autant que le développement des entreprises extractives devenait progressivement un poids foncier pour ces territoires plus qu'une opportunité.

⁶⁴ **Makhtar Diouf** est économiste et ancien professeur des sciences juridiques et économiques à l'université de Dakar (nommé en 1984) UCAD.

C'est dans ce sillage que l'État sénégalais, malgré les limites, a tenté de réagir face à l'accroissement de la pauvreté chez certaines catégories sociales. Le gouvernement a investi la mission de lutter contre la dégradation progressive des conditions de vie des Sénégalais. Une série de mesures, d'enquêtes et de politiques ont été partiellement mises en œuvre dans une volonté d'endiguer cette vague de paupérisation en cours. Des dispositions correctives ont été entreprises par l'État que nous allons maintenant examiner..

4.3.3 L'État Sénégalais et ses politiques de réduction de la pauvreté au milieu des années 1990 : présentation et limites.

Les politiques de stabilisation de la fin des années 1990 d'un côté, les programmes d'ajustements structurels du milieu des années 1980 de l'autre, ainsi que la dévaluation du CFA⁶⁵ en 1994, sont différentes mesures adoptées dans le cadre des plans d'ajustement au Sénégal. A posteriori, il apparaît qu'elles n'ont pas pu assurer une véritable amélioration des conditions de vie des populations. De manière générale, la question sociale dans les régions Ouest Africaines n'avait pas, à cette époque, bénéficié d'une attention particulière. Elle a dans ces deux décennies, encore moins fait l'objet d'une mobilisation effective de la part des Etats centraux (Ly et al, 1999). Les conditions de vie des populations s'étiolaient au moment où les grandes campagnes de réformes économiques ne parvenaient pas à assurer un développement social harmonieux. L'État sénégalais dans sa démarche, n'avait pas suffisamment anticipé les effets corrosifs de ces mesures sur le tissu social et solidaire. La situation était d'autant plus alarmante que les investissements sociaux en direction des catégories vulnérables n'apparaissaient pas, à ce moment, comme très importants pour le gouvernement. Cet état de fait a d'ailleurs été souligné au niveau du préambule du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Dans ce document conclusif d'un travail initié par l'État sénégalais sous l'impulsion de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire International (FMI) en 2001, il était ainsi mentionné que :

« Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente des ressources publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de redistribution de l'Etat et au ralentissement de développement des infrastructures sociales. »
(DRSP, 2001, P6)

⁶⁵ **Dévaluation de Franc CFA** : le 11 janvier 1994, le gouvernement Français d'Edouard Balladur décide de dévaluer de moitié le Franc CFA. Désormais 100 franc cfa =1 franc français)

La nouvelle pauvreté, notamment paysanne et le développement du précaire en milieu urbain, ont toutefois repositionné la question des solidarités à l'épicentre des débats publics au milieu des années 1990 au Sénégal. C'est seulement alors que la redécouverte du social semble revigorer l'engagement de la part de l'État en direction des populations indigentes. On observe en effet un regain de sensibilité de la part du pouvoir concernant les problématiques d'urgences sociales. En même temps, la production intellectuelle s'accroît considérablement à ce sujet, notamment avec les enquêtes sur les ménages. Elles confirment que les familles voient leurs revenus fléchir drastiquement. En 1994, l'Etat a initié le projet d'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) qui se déroule de mars 1994 à avril 1995. L'enquête estime la population sénégalaise à hauteur de 7.884.257 fin septembre 1994 avec un pourcentage de femmes estimé à 52,3 %. (ANSD, 2015). Les femmes, d'après cette enquête, sont la catégorie la plus exposée au plan social et sanitaire. L'objectif est alors d'estimer quantitativement les modalités de dépenses des ménages pour pouvoir ensuite situer leurs besoins et leurs priorités. L'ambition est de construire une politique d'intervention sociale plus axée sur un matériau empirique. Les recherches se déploient dans la sphère familiale sénégalaise en s'imprégnant des conditions réelles d'existences des familles.

Parmi les initiatives nationales, c'est-à-dire celles promues par l'État lui-même, l'Enquête Sur les Priorités (ESP), est menée dans le cadre des dimensions sociales de l'ajustement (DSA). L'ESP est une enquête exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) entre 1991 et 1992. Toutes ces enquêtes sont financées par le biais des Projets d'Appui à la Gestion du Développement (PAGD). Elles soufflent un air novateur dans la prise en charge des problématiques relatives à la pauvreté et aux solidarités au Sénégal. L'idée principale est de concevoir des indicateurs macro et socio-économiques sur les conditions de vie des Sénégalais. Les Enquêtes Sur les Priorités (ESP) et l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) sont menées respectivement auprès de 33.000 et 10.000 ménages. D'ailleurs, selon les résultats présentés par les ESP,

« 32 % des ménages sénégalais étaient pauvres à mesure que le seuil était fixé à un équivalent de consommation de 2400 calories/jour ». (ANSD, 2015).

L'accès à la consommation est promu comme un indicateur fiable, mais il témoigne en même temps des difficultés à s'attaquer à la source du problème. Diverses solutions ont été proposées à la sortie de ces études, sont souvent perçues aujourd'hui comme des corrections superficielles. C'est le cas par exemple des *opérations Kiosques à pain* reflétant l'adoption de politiques

d'assistance de l'État à court-terme. En effet, ces dispositifs ne s'attaquent pas véritablement aux mécanismes qui entretenaient le cycle de la pauvreté dans le pays. L'Etat, pris dans une dynamique corrective, multiplie aussi la création d'autres dispositifs parmi lesquels, la création de l'Agence des Travaux d'Intérêt public (AGETIP), la création des petits projets ruraux (PPR), le Fonds National de l'Emploi (FNE). Globalement, l'ensemble de ces dispositifs n'a eu l'effet social escompté. Ces mesures ont par ailleurs révélé l'improbable maîtrise des situations de pauvreté par le pouvoir socialiste jadis aux commandes.

Limites de ces initiatives politiques : la tyrannie d'une vision économique de la pauvreté.

Conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et sous la tutelle des organisations internationales susmentionnées (FMI, Banque Mondiale), le gouvernement sénégalais s'est investi dans la lutte contre la pauvreté. Il a tenté de proposer des plans sectoriels et correctifs des inégalités sociales à l'échelle du pays. Ces différentes initiatives devaient encourager une meilleure orientation des politiques de ces années 1990 vers le développement social humain : une stratégie qui, dans l'idéal, devait conjurer le recul des solidarités privées et publiques au Sénégal. Toutefois, les modes d'intervention de l'État restaient alors principalement axés sur la création de richesses et l'augmentation du pouvoir d'achat pour les ménages. Mais de manière globale, l'État déclinait un plan stratégique de lutte contre la pauvreté qui restait essentiellement marqué par des principes marchands et par l'objectif de dynamisation des courbes de la croissance économique. C'est aussi la thèse défendue par Makhtar Diouf (1992), selon qui, les économistes de l'ajustement n'envisageaient pour les pays africains, qu'une croissance extravertie ; ce qui a d'ailleurs contribué à éliminer le mot « *développement* » dans leur jargon au profit de celui de la « *croissance* ».

L'argumentaire en faveur de politiques d'action sociale restait très modeste, voire, quasiment inexistant. Les orientations définies par le gouvernement n'envisageaient pas ou très peu, la production de filets sociaux nécessaires et viables. Pour des raisons structurelles, les catégories pauvres n'étaient pas toutes sensibles aux manœuvres du marché et n'étaient pas bénéficiaires des mesures prises dans le cadre des politiques d'ajustement. Pour certaines, elles n'étaient pas non plus dans des conditions optimales pour s'intégrer dans le marché de l'emploi en raison d'un handicap ou d'un cumul de handicaps. C'est pourquoi, tout un ensemble de catégories se retrouvait à la marge des nouvelles dispositions de lutte contre la pauvreté : principalement les personnes âgées, des personnes en situation de handicap, les

femmes (paysannes en majorité), les anciens paysans en tentative de reconversion, et surtout les personnes en situation d'exclusion sociale -ces dernières étant par ailleurs, déjà victimes de l'ébranlement des liens de solidarité traditionnelle et de proximité.

Ces différents composants de groupes sociaux se trouvaient ainsi largués par la conjoncture politique, économique et sociale du pays du milieu des années 1990. « L'inemployabilité » de ces personnes articulée à la crise de l'économie agricole qui était, jadis la principale activité génératrice de revenus du pays, ne rendait pas évidentes les politiques correctives engagées par l'État. Ces dernières privilégiaient paradoxalement une approche par la croissance dans un contexte de chômage de masse, d'incertitude du marché libéral et de crise des liens sociaux. Sous ce rapport, les politiques d'assistance ne s'amélioraient pas alors que se multipliaient les difficultés à développer les principes de l'assurance. L'orientation générale des politiques de l'État tirait vers des compromis plus économiques que sociaux. Elles continuaient de viser à l'amélioration du scénario de la croissance, ce qui restreignait la possibilité d'inciter ou d'exiger des mesures de redistribution et de partage. La libéralisation du cadre économique sénégalais a eu un coût social et humain assez élevé (Diouf, 1992). Les entreprises sont restées dans ce contexte, très peu impliquées dans les questions d'utilité générale et le secteur privé étant resté, sur toute la période, en dehors des manœuvres concrètes de lutte contre la pauvreté.

Les dynamiques marchandes ayant par ailleurs comme on l'a montré, contribué à fragiliser l'entretien des solidarités familiales et communautaires continuaient d'être le baromètre des actions du gouvernement en faveur du développement social. Concrètement, le pouvoir d'achat était le principal levier sur lequel s'appuyait l'Etat pour faire des concessions et alléger les dépenses des ménages. Ces politiques d'apaisement social (ibid) comme on les nommait, se matérialisaient à travers la réduction des prix des denrées alimentaires, comme le sucre, le riz, l'huile, etc. (Diouf, 1992). Toutefois, étant centrées sur la variable « pouvoir d'achat » des personnes ayant un emploi, les politiques ne tenaient pas suffisamment en compte le fait que les revenus d'une personne ne servaient pas à couvrir seulement ses propres dépenses, mais aussi celles de la « grande famille ». Cette situation témoignait également des limites inhérentes aux Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ils ne s'imprégnaient pas suffisamment de l'endogénéité des situations d'interdépendances en cours dans le pays. Ainsi, la prééminence d'une lecture économiste avait fini par réduire la pauvreté à l'expression d'un simple déficit de pouvoir d'achat. L'imagerie de la pauvreté selon l'État sénégalais était marquée par la prévalence d'indicateurs quantitatifs (accès aux soins, accès à

l'eau, taux d'alphabétisation). Il y avait une préférence accordée aux outils statistiques ; d'où la priorité accordée à une vision macro au détriment de la compréhension des particularités territoriales ou régionales.

La dimension qualitative était en effet, souvent absente dans les analyses de la pauvreté au Sénégal durant les années 1990. Le rapport entre la pauvreté et les dynamiques des liens sociaux n'était pas considérée comme pertinente dans l'analyse des vulnérabilités et des fragilités. Or, l'effritement des liens sociaux, en impactant sur la reproduction des solidarités privées, affaiblissait le système de protections qui étaient traditionnellement associées à la condition familiale et communautaire. Cette corrélation n'était toutefois que très peu prise en compte. Les conditions de production des analyses « scientifiques » étaient fortement adossées à l'emploi d'indicateurs chiffrés à cette époque. Cela représentait pour les bailleurs étrangers, un gage de rigueur de la part de l'État qui pouvait, sur le fondement de ces analyses, prétendre à d'autres subventions. Les données statistiques, constituant le support principal des différentes études menées alors, aboutissaient finalement à produire une analyse étriquée et partielle des conditions d'indigence au Sénégal.

Les problématiques d'exclusion sociale, les situations de désaffiliation, la marginalisation de certaines catégories, le travail des enfants, le développement « clandestin » de la prostitution et de ses activités connexes étaient des sujets très peu présents -voire, quasiment absents des grilles d'analyses institutionnelles de la pauvreté. De ce point de vue, les conditions de vie concrètes et le stigmatisme du pauvre (Fakir, Badolloo, new di Dollé)⁶⁶ étaient davantage pris en considération dans un registre religieux, islamique. Ainsi l'expérience du « don » légal, c'est-à-dire la « *Zakat* »,⁶⁷ met en lumière les obligations de redistribution de la part des musulmans sénégalais. Cette catégorie représentait selon les dernières données publiées par l'ANSD en 1998, 93,8 % de la population totale sénégalaise⁶⁸. Ce chiffre suggère l'importance des formes de redistribution ancrées dans des liens sociaux, ici dans le cadre de la religion musulmane, pourtant non prises en compte par les données institutionnelles.

⁶⁶ **Fakir, Badolloo, new di Dollé** : ces différents concepts décrivent les personnes démunies, en état de dénuement et de pauvreté.

⁶⁷ **La Zakat** : est le 3^e pilier de l'Islam. C'est une obligation divine enjoignant au musulman possédant une richesse atteignant un certain niveau de reverser une partie de ses biens. C'est un droit dû aux pauvres sur les biens du riche.

⁶⁸ Nous n'avons pas aujourd'hui d'actualisation de ce pourcentage. En effet, l'État sénégalais, avec la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la Protection des données à caractère personnel, a établi que les données sur les convictions religieuses doivent être considérées comme « sensibles » et interdites à la collecte (article 40).

De manière générale, la pauvreté telle qu'elle était présentée par les institutions au Sénégal, était caractérisée comme un état de privation de gain et de pouvoir d'achat, dans le cadre d'une analyse située dans un registre fondamentalement économique. Par ailleurs, la protection sociale institutionnelle était limitée puisqu'il y avait seulement les fonctionnaires et une partie des salariés du privé qui étaient couverts contre les risques de maladies, d'accidents et de vieillesse. Autrement-dit, une partie importante de la population -notamment, celle qui s'activait dans l'économie populaire n'était pas prise en compte mais, comme « oubliée » de l'État social.

Cette situation permet de comprendre pourquoi le système de protection sociale au Sénégal est considéré d'après l'OXFAM⁶⁹, comme très restreint. Les ouvertures de droits restent une particularité pour les fonctionnaires et pour les salariés du privé. Plus précisément, le régime de sécurité sociale des travailleurs sénégalais vise tous les risques sauf le chômage. Deux institutions sont en charge de la gestion et de la mise en œuvre des politiques d'assurance sociale. Il s'agit principalement de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) et de l'institut de prévoyance retraite au Sénégal (IPRES). La Caisse de Sécurité Sociale et l'IPRES couvrent essentiellement des travailleurs salariés, répartis entre des salariés du privé par le biais de l'institut de prévoyance maladie (IPM) et les travailleurs des collectivités territoriales, les Fonctionnaires civils et militaires étant affiliés au Fonds National de Retraite (FNR). Les travailleurs indépendants sont quant à eux, renvoyés aux assurances et aux mutuelles de santé privées auxquelles ils peuvent souscrire en s'assurant d'indemnités en cas d'accidents de travail ou de maladies. Ces institutions couvrent leurs différents ayants droits concernant la retraite, la prévention, les réparations pour cause d'accidents et l'exercice de certains minimas sociaux.

En conclusion de ce premier chapitre, nous avons montré qu'à la fin des années 1990, certaines catégories sociales au Sénégal étaient l'objet d'une paupérisation grandissante. Les vulnérabilités se multipliaient, et s'installaient dans le paysage social et familial sénégalais en étouffant progressivement les capacités de résilience des populations. Des contestations populaires se multipliaient dans un contexte de crise sociale profonde, alors que les solidarités étaient éprouvées par le poids des ajustements économiques structurels menés depuis le début

⁶⁹ **Oxfam** : est une organisation internationale œuvrant dans la lutte contre les inégalités et l'injustice de la pauvreté.

des années 1980. L'avenir paraissait incertain pour une partie des Sénégalais aspirant au changement à l'orée de ce 21ème siècle. L'annonce de ce siècle nouveau est justement marquée par un événement marquant au Sénégal : il s'agit de la tenue des élections présidentielles. Celles-ci se sont déroulées autour des enjeux de l'exigence d'un renouveau dans les modes de gestion publique et dans le traitement des questions sociales : souveraineté, pauvreté et solidarité devenant des éléments fondamentaux à partir desquels se sont structurées les nouvelles doléances des Sénégalais : *c'est l'alternance des années 2000, que nous allons aborder dans le chapitre qui suit.*

Chapitre 5 : Alternance des années 2000 au Sénégal : entre changements et regain de l'Etat social

Axe temporel 2 : [De 2000 à nos jours]

5. 1. Une démarche innovante des politiques : le SOPI⁷⁰ ou le slogan de la justice sociale

Le 19 mars 2000, la coalition « Front pour l'alternance » accède au pouvoir après plus de 40 ans de règne du Parti Socialiste. Maître Abdoulaye Wade succède ainsi à Abdou Diouf, dans un contexte de tensions sociales. La notion d'« *alternance politique* » matérialise l'effondrement du système politique classique sénégalais associé depuis les années 1960, à une tradition socialiste du pouvoir. Momar Coumba Diop, dans son analyse des faits, revient sur les raisons fondamentales ayant débouché sur la perte de contrôle, de la part du régime sortant, de la situation politique et économique du pays. Pour cet auteur, ce qui caractérise principalement le Sénégal de Senghor⁷¹ à Abdou Diouf⁷² c'est :

« Un pouvoir présidentiel prédominant grâce à une centralisation politique et administrative, une logique clientéliste, la cooptation de personnalités politiques susceptibles de renforcer le leadership présidentiel, un souci constant de promouvoir l'image du Président sur la scène internationale en raison de la forte dépendance du régime envers les ressources extérieures. »
(Diop, 2006, p 104).

Le concept « d'alternance » est révélateur de deux objectifs fondamentaux. Il manifeste premièrement, une volonté d'instaurer un cadre promoteur d'une nouvelle gestion publique, transparente et plus vertueuse. Les principes revendiqués sont ainsi ceux de la lutte contre la corruption, de la promotion de la démocratie et d'une politique de reddition des comptes. L'autre objectif, qui est celui qui nous intéresse particulièrement, marque une position innovante de l'État sénégalais visant à mobiliser de nouvelles dispositions en faveur des politiques de protection sociale et sanitaire pour les plus vulnérables. Des dispositions politiques et législatives ont donc été édifiées dans ce sens et elles s'inscrivent dans la logique d'encourager les principes d'un développement social plus viable, et plus inclusif. En outre, le nouveau régime s'engage sur le terrain en définissant une dynamique novatrice : celle de

⁷⁰ SOPI est un mot wolof qui signifie changement ou transformation.

⁷¹ Léopold Sédar Senghor est le premier président du Sénégal. Il était académicien, socialiste, poète et penseur de la Négritude.

⁷² Abdou Diouf : il fut Premier Ministre puis successeur de Senghor à la présidence en de 1981 à 2000.

mobiliser davantage les acteurs du privé (entreprises) dans la prise en charge des précarités à l'échelle nationale.

L'alternance des années 2000 au Sénégal exprime une révolution, une mutation profonde de l'environnement politique du pays. Scandée sous le nom de « **SOPI** », cette alternance se caractérise par un engagement de la nouvelle classe dirigeante, à se désolidariser des modes de gestion, jadis en vigueur. La Notion de « **SOPI** » peut être transcrite littéralement en français sous le vocable de « transformation ». Dans une perspective de sociologie politique, le terme peut se référer au « changement ». Il s'agit pour le président élu Me Abdoulaye Wade,⁷³ de créer les conditions d'un changement de paradigme dans la gestion publique sénégalaise. Selon Pierre Muller (2005), la définition même d'une politique publique se réfère toujours à la question du changement, soit pour freiner une évolution, soit pour impulser une dynamique transformatrice du milieu. Dans son article *l'Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique* (ibid), l'auteur s'inspire des travaux de Peter Hall sur le changement en matière d'action publique selon lesquels, on peut parler de changement de politiques publiques lorsqu'on identifie trois choses fondamentalement :

- Un changement des politiques et plus généralement des cadres normatifs qui orientent l'action publique
- Un changement des instruments, c'est-à-dire des matériaux utilisés pour conduire le changement.
- Un changement des cadres institutionnels structurants de l'action publique dans le domaine concerné (Muller, 2005).

Le changement dans les politiques d'intervention publique est ainsi caractérisé par un ensemble de métamorphoses visant à produire de nouvelles rationalités d'actions et de conduites. Toujours selon Peter Muller, ces différentes transformations s'observent d'un point de vue structurel, c'est-à-dire au niveau des cadres de l'action publique. Toutefois, ces transformations peuvent aussi être analysées sous l'angle des acteurs qui les portent et de la manière dont ces derniers mobilisent chacun leur marge d'autonomie pour participer au *policy-making*⁷⁴. Ainsi, suivant cette analyse du changement, celui-ci apparaît comme le résultat d'un processus d'hybridation entre des logiques holistes d'un côté et des stratégies individuelles de l'autre. Pierre Muller s'appuie également sur la pensée du sociologue

⁷³ **Abdoulaye Wade** est le successeur d'Abdou Diouf à la présidence en 2000. Il est considéré comme le « père » de l'alternance.

⁷⁴ *Policy-making* est une expression anglaise qui signifie élaboration des politiques publiques.

Norbert Elias qu'il considère comme un des défenseurs d'une telle posture. Ce dernier cherche en effet à comprendre le changement comme étant, à la fois, le résultat d'actions individuelles et le produit de contraintes structurelles. Suivant cette manière de raisonner, l'hybridation des deux logiques est marquée dans le contexte sénégalais des années 2000 par :

- d'abord, les contraintes d'une pauvreté structurelle qui ont fini par imposer des réformes institutionnelles majeures.
- mais ensuite, par la multiplication d'acteurs politiques, sociaux, privés, publics et civils qui viennent composer de nouveaux enjeux autour de la gouvernance de la pauvreté. C'est le cas des politiques de responsabilité sociale (RSE) menées par des entreprises (acteurs) dont celles extractives au Sénégal.

Ainsi, le slogan « SOPI » est rattaché à un nouveau socle de valeurs. On peut analyser cette nouveauté comme la traduction d'une longue frustration vécue par des populations pauvres et largement dépourvues de ressources. Pour une partie de la population, cette frustration est le produit d'une histoire longue, elle n'est pas le résultat d'une simple conjoncture. Elle serait aussi liée aux dispositions politiques prises, jadis, par le premier gouvernement du Sénégal post indépendance. C'est le ressenti et le discours porté par certains chefs de villages, dont les communautés ont été délocalisées de la terre de « leurs ancêtres » via la loi sur le domaine national⁷⁵. En effet, dans le cadre des entretiens que nous avons menés dans les communes de Taiba, Darou ou encore à Sabadola (Kédougou), nous avons pu constater qu'un discours accusateur est porté à l'endroit de l'ancien président Léopold Senghor, chef de file du Parti Socialiste sénégalais, jadis et instigateur de la loi de 1962 portant sur le domaine national. Les deux extraits d'entretiens qui suivent sont ceux, respectivement, des chefs de deux villages délocalisés en raison de l'agrandissement des périmètres miniers octroyés par l'État aux Industries Chimiques du Sénégal (ICS), spécialisées dans l'extraction du Phosphate.

« Ce sont leurs eaux, et ces terres sont du ressort du domaine national, c'est Senghor qui nous a causé préjudice, à nous les paysans. Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ont récupéré des terres, mais il faut savoir que les ICS sont récents. Elles datent de 1984, mais il y avait les phosphates de Taiba. Darou Khoudouss, nous avons été les premiers à être déplacés, et il n'y avait pas de dédommagements » Chef de village Diogo, août, 2018

⁷⁵ **La loi sur le domaine national au Sénégal** est définie selon l'article 64-46 du 17 juin 1964 : celui-ci englobe « toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques ».

« En effet tous les clans avaient des champs. Depuis nos aïeux nous ne faisons que cultiver. Le village (...) quand mon grand-père l'érigait, il était accompagné du roi que l'on nommait Amary Ngoné Sobel, ce village existe depuis 500 ans. Toutefois c'est à partir de Senghor que la loi sur le domaine national est venue changer nos vies » Chef de village Mbar, août, 2018

Cette loi, sur laquelle nous reviendrons plus tard dans la thèse, avait pour principe directeur de lutter contre l'aristocratie foncière et paysanne longtemps à l'œuvre dans le pays. Pour le professeur Amsatou Sow Sidibé⁷⁶ :

« Le Président Senghor affirmait qu'il s'agissait « de revenir du droit romain au droit négro-africain, de la conception bourgeoise de la propriété foncière à la conception socialiste qui est celle de l'Afrique Noire traditionnelle » (Sidibé, 1997).

Sous ce rapport, les témoignages recueillis mettent cependant en exergue le sentiment pour certains paysans, notamment ceux dont les concessions sont proches des industries extractives, d'avoir été en réalité expropriés de la terre de leurs aïeux. Pour autant, il ne s'agit pas pour nous ici de mener une réflexion sur la légitimité de telles postures occupées par certains chefs de villages mais plutôt d'analyser les conditions générales dans lesquelles s'est réalisée l'alternance politique des années 2000 au Sénégal.

En effet, les caractéristiques de l'économie sénégalaise et le poids des ajustements structurels avaient alors considérablement exacerbé les tensions sociales. On a déjà évoqué la baisse de pouvoir d'achat des populations rurales et des catégories moyennes principalement, confirmée par de nombreux auteurs (comme Diop, 2006). Les dynamiques sociales ayant conduit au renouvellement de la classe politique en mars 2000, sont aussi promotrices d'un nouveau type de discours : celui de la défense des intérêts nationaux. Ce nouveau discours a largement intensifié les réflexions qui ont abouti à la révision de l'environnement institutionnel et juridique des affaires. L'argumentaire presque révolutionnaire - se nourrit des critiques relatives à la longue dépendance du régime sortant vis-à-vis de l'extérieur (ibid). Ce sont ainsi différentes formes de revendications populaires, culturelles et politiques qui ont fini par acheminer le Sénégal vers sa première alternance en 2000. Un des arguments majeurs de la nouvelle élite gouvernante est sa volonté de porter le combat contre la pauvreté vers de jours nouveaux, grâce à de nouvelles résolutions politiques en faveur des solidarités qui marquent

⁷⁶ **Amsatou Sow Sidibé** est professeur en droit et femme politique sénégalaise

le regain de l'État social au Sénégal (Sall, Boidin, 2019). Comme le soulignent ces auteurs, cette évolution a constitué un facteur déterminant dans le déclenchement et la mise en œuvre de politiques de Responsabilité Sociales des entreprises (RSE) dans le pays.

De manière générale, l'alternance des années 2000 au Sénégal promeut un discours favorable à l'idéal d'un développement socialement plus équitable, grâce à de nouvelles orientations menées à l'échelle nationale. Il est question de conjurer les grandes disparités héritées des décennies précédentes. Sous ce rapport, l'adoption des principes du développement durable apparaît comme le fer de lance des nouveaux modes d'intervention publique. Les premières recompositions de l'action publique sénégalaise posent d'abord les jalons d'une révision de la relation qu'entretient l'État avec le secteur privé. De plus en plus prise à l'échelle internationale, l'adoption des principes du développement durable participe dans le contexte sénégalais, à introduire une vision innovante dans le traitement des vulnérabilités. L'objectif est de mener des réformes profondes, manœuvrées pour l'essentiel, dans le but de concevoir les bases d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté. Les logiques de développement durable prennent forme dans l'agenda politique de l'État en engageant progressivement certaines entreprises, notamment étrangères, à prendre aussi part dans cette démarche naissante et innovante.

5.2 Le Sénégal vers le chemin du développement durable : équité sociale et soutenabilité.

Les prémices de la RSE

La particularité de l'alternance des années 2000 est comprise dans la relation désormais posée comme intrinsèque entre la nouvelle gestion publique et la promotion des solidarités. Ainsi, l'opérationnalisation des principes du développement durable a vocation à accompagner l'institutionnalisation de nouvelles politiques plus axées sur des questions d'ordre social et environnemental. D'ailleurs, *la révision constitutionnelle de 2001*, à la suite d'un référendum, est posée comme la base d'un nouvel engagement social de la part de l'État, en faveur d'une gestion publique plus « viable » des ressources. Le gouvernement de Wade, se mobilise aussi pour instaurer une loi intitulée : Code de l'environnement. C'est la loi 2001-01-du 15 janvier 2001. Elle fournit des instruments et des matériaux de planification, parmi lesquels : le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et le Plan d'Action Nationale de lutte contre

la désertification (PAN/LCD). Ces deux plans sont essentiels, car ils œuvrent à maintenir un cadre plus propice à la pérennité des activités agricoles dont vivent principalement plus de la moitié de la population sénégalaise. Cette révision du Code l'environnement entend maintenir les équilibres sociaux et environnementaux, notamment pour les communautés dont le niveau d'imbrication entre les deux secteurs reste assez élevé. C'est le cas des groupes paysans dont l'activité agricole est fortement corrélée à la production et reproduction des situations d'interdépendances. C'est pourquoi dans l'article 4 du nouveau Code (2001-01) portant sur les principes fondamentaux, l'Etat énonce ce lien entre l'environnement et la question du développement social.

« La protection et la mise en valeur de l'environnement sont parties intégrantes de la politique nationale de développement socio-économique et culturel. Tout projet de développement mis en place dans le pays doit tenir compte des impératifs de protection et de mise en valeur de l'environnement » (Code l'environnement du Sénégal, article L3, 2001, p 6).

Les entreprises extractives sont concernées par l'obligation ainsi énoncée, de respecter la préservation du cadre social des communautés, l'entretien de leur équilibre et de leur système de solidarité. Conformément aux principes de l'article 4, l'État exige une planification intégrée en matière de développement durable, la participation du public dans les prises de décisions ainsi que la décentralisation dans la gestion de l'environnement et des ressources (ibid). Ces différentes mesures seront par la suite renforcées à travers un ensemble d'obligations requises pour l'obtention d'un certificat de conformité environnemental. Ce certificat marque l'épilogue d'un processus mené pour le compte de l'application des procédures et règlements relatifs à l'Étude d'Impact Environnemental et social (EIES) au Sénégal (dispositif préventif et réglementaire mené dans le cadre de la loi environnementale de 2001).

5.2.1 Le cadre juridique des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) au Sénégal

L'État mobilise dans le cadre de la réforme du Code l'environnement de 2001, des signaux forts qui vont, notamment, dans le sens de construire des passerelles entre le secteur privé et les communautés « à la base ». Les projets portés par les entreprises ne devraient pas se dissocier du bien-être des populations, encore moins, l'entraver. C'est pourquoi, les

conditions d'une gouvernance d'ensemble et participative, notamment autour des questions sociales et environnementales, constituent des exigences majeures de ce nouveau Code de l'environnement. Il s'agit d'une ouverture significative vers des modes de régulation plus « responsables » visant à davantage interpeler la vigilance des entreprises. Dans son article L9 du Code de l'environnement de 2001, le ministère de l'environnement mentionne que :

« sont soumis aux dispositions de la présente loi, les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières et, d'une manière générale, les installations industrielles, artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée et toutes autres activités qui présentent soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. » (Code de l'environnement Sénégal, 2001, P8)

Dans le sillage de cet article 9, la loi sénégalaise distingue deux catégories de projets selon leur taille et selon leur envergure. Il y a les projets de catégorie un (1) qui nécessitent une étude d'impact environnemental et social (EIES) et les projets de catégorie deux (2) pour qui, une analyse environnementale initiale est suffisante. Sous la tutelle du ministère de l'environnement, c'est la Division de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) qui est chargée de la validation des EIES. En sa qualité d'appui technique, la Division des Études d'Impact Environnemental (DEIE) se charge de la supervision scientifique des études et de l'opérationnalisation des règles de contrôle et de conformité. À la suite d'une telle procédure, des promoteurs industriels, comme c'est le cas des entreprises extractives, disposent d'un document de conduite de référence : il s'agit du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Pour le gouvernement sénégalais, ce document est constitutif d'une nouvelle approche en matière de gestion des vulnérabilités. Il doit impliquer des usages plus responsables de la part des industriels, pour la préservation des cadres écologiques, sociaux et solidaires. C'est pourquoi « *la participation du public* » est un point crucial pour la validation des PGES au Sénégal. Cela a d'ailleurs été notifié par le biais de l'arrêté ministériel N° 9468 de 2001 portant sur la participation du public dans les études d'impact. Un pas considérable a ainsi été franchi dans la promotion des premières dispositions en faveur de la RSE.

Dans un entretien que nous avons mené avec un agent du ministère de l'environnement, nous pouvons lire l'importance qu'il accorde aux mots tels que « mesures d'évitement »,

« atténuation de l'intensité des impacts » ou « compensation ». Ce vocabulaire fait référence à des situations de vulnérabilité sociales et environnementales qui doivent mobiliser plus d'intérêts de la part des acteurs publics et privés. Cette préoccupation est formulée en ces termes :

« Le PGES est le document opérationnel d'une EIES. Les mesures adoptées à la suite de l'étude sont, soit des mesures d'atténuation, de compensation et d'évitement. Sur le plan social, c'est la même chose. Si la mise en œuvre d'un projet nécessite le déplacement de quelques populations, il va sans dire qu'il y a des impacts sociaux et que ceux-ci sont liés à la mise en œuvre du projet : dans ce cas, le porteur a l'obligation de relogement ou de prendre en charge le coût du déplacement de ces personnes ou avec des activités de substitution. Il doit faire en sorte que cette perte soit compensée par le projet » Représentant du ministère de l'environnement, Juillet 2018

De manière générale, l'ensemble de ces éléments mettent en exergue la volonté de l'État de multiplier les dispositions institutionnelles plus regardantes sur les questions sociales et de précarités. L'approche par le développement durable a jeté les bases d'un modèle de responsabilité institutionnelle orientée vers la promotion d'un développement socialement plus harmonieux et écologiquement plus soutenable. Lors de l'élaboration de la loi sur l'environnement en 2001, la notion de RSE n'était pas encore très investie par le gouvernement, et encore moins par le secteur privé sénégalais. C'est en 2007, période coïncidant avec le second mandat du Président Abdoulaye Wade, que la RSE a été institutionnellement présentée comme un enjeu des solidarités au Sénégal. Rétrospectivement, le premier septennat⁷⁷ a été un moment d'impulsion et de consolidation des logiques de développement durable. Ce sont ces logiques qui ont créé les conditions idoines à l'avènement de la RSE dans l'espace public sénégalais. Le Code de l'environnement de 2001 a été en ce sens, un réel catalyseur des politiques de responsabilité dans le pays. Il a incité à l'établissement d'une meilleure collaboration entre les entreprises, les collectivités territoriales et les communautés locales. Autour des questions sociales, de solidarités et environnementales se sont articulés de nouveaux cadres de concertation.

⁷⁷ **Septennat** fait ici référence à la durée du mandat présidentiel au Sénégal avant la réforme de 2016 où elle passe à 5 ans

5.2.2 Wade et sa promotion des valeurs de développement durable-RSE

Les mobilisations sociales avant l’alternance de 2000, étaient marquées par les revendications en faveur de politiques plus responsables et plus enclines au partage. Les réponses apportées à la suite s’inscrivent dans une perspective de gouvernance transparente et de mise en œuvre de politiques de protection sociale et de redistribution des ressources. Les deux chercheurs sénégalais Cheikh Mbacké Diop et Angélique Ngaha Bah, ont essayé d’analyser les différentes réformes institutionnelles qui ont mené le pays vers la voie de la RSE et du développement durable. Dans leur article, « *peut-on parler de l’émergence d’un modèle RSE africain : la situation du Sénégal ?* » (2018), les auteurs font l’inventaire des mesures législatives et promotionnelles en faveur de la RSE. L’un de leurs principaux résultats est que les mobilisations de l’Etat du Sénégal expriment son attachement aux principes du développement durable et sa volonté de faire contribuer les acteurs du secteur privé dans les questions d’utilité publique.

*« En synthèse, les actes posés par l’État et les organisations privées comme RSE Sénégal, la prise de conscience des organisations de plus en plus notées sur les questions relatives à la création d’emplois ; la lutte contre le chômage ; le respect des droits humains, de la législation du travail, de la liberté syndicale ; la gestion des externalités négatives sur l’environnement ; le réchauffement climatique etc. ; peuvent présager une montée progressive, depuis les années 90, d’une RSE au Sénégal et en Afrique. Elle s’institutionnalise de plus en plus avec un cadrage reposant sur les accords, les décrets, les programmes, les stratégies et les initiatives privées pour encadrer, anticiper et quelques fois contraindre (surtout sur le plan social) les entreprises à avoir un comportement socialement responsable. »*⁷⁸ (Bah, Diop, 2018)

Les enjeux de gouvernance de la pauvreté franchissent ainsi après l’Alternance des années 2000, une étape « politique » assez décisive. En outre, l’allocution du président *Abdoulaye Wade lors du sommet de Johannesburg*⁷⁹ (Afrique du Sud) du 02 septembre 2002, est aussi révélatrice de sa position dans le traitement des questions de développement durable et des solidarités. Dans son discours, il interpelle les entreprises afin qu’elles soient plus sensibles à leur environnement social.

⁷⁸ Les numéros par page ou par feuille ne sont indiqués dans cet article

⁷⁹ La ville de **Johannesburg** accueillait en 2002 le sommet mondial sur le développement durable du 26 août au 4 septembre.

Encadré 7 : Discours du président Abdoulaye Wade, lors du sommet de Johannesburg, le 02 juillet 2002

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à présent me pencher sur la question de la gouvernance du développement durable.

Nous voici en train de parler du développement durable sans avoir défini ce terme. Je ne crois pas qu'un développement puisse être durable s'il n'est pas doté de mécanismes endogènes d'auto-alimentation. Je crois plus au développement auto-entretenu ou "self sustained development", en anglais, qui exclut toute idée de développement fonctionnant avec principalement des ressources extérieures de dons. L'économie visée doit générer des revenus distribués, en partie épargnés, puis l'épargne investie, le tout dans un mécanisme durable. Sans un niveau dynamique qui assure en hausse de longue durée des ressources d'épargne suffisantes pour faire avancer la machine, il ne peut y avoir de développement durable.

Ce mécanisme, vous le voyez, repose aussi sur des comportements. Il doit être alimenté dans le long terme par des ressources humaines ayant une éducation adéquate et une formation continue. C'est dire que le développement "durable" repose fondamentalement sur l'éducation et la formation.

L'adoption de mesures **justes et équitables** dans ce sens, serait de nature à permettre **aux populations démunies**, d'accéder à la nourriture, à l'éducation, à la santé, à un toit et à la sécurité.

Source : <https://sustainabledevelopment.un.org>

L'amélioration des dispositifs institutionnels est aussi l'un des objectifs principaux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique NEPAD en 2001⁸⁰. Dans le cadre de ses actions, l'organisme manifeste une sensibilité particulière pour le développement durable ou soutenable⁸¹. À cet effet, il s'investit dans la promotion d'une économie socialement plus équitable et plus « juste ». Le NEPAD s'est fixé trois objectifs majeurs à savoir : promouvoir la croissance accélérée et le développement durable, éradiquer la pauvreté généralisée et extrême, et mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation. Par la suite, le cadre qui doit servir à l'opérationnalisation de ses différents objectifs se fonde sur quatre (4) éléments fondamentaux à savoir : la démographie et

⁸⁰ Le NEPAD est un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socio-économique du continent, est à la fois une vision et un cadre stratégique pour l'Afrique au XXI^e siècle. Ce partenariat a été adopté par les Chefs d'État africains lors du 37^{ème} Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) organisé à Lusaka, en Zambie, en juillet 2001.

⁸¹ Les deux termes sont souvent employés comme synonymes. Il existe toutefois une différence, l'expression : « développement soutenable » insistant sur ce que notre environnement peut absorber alors que le terme « durable » conduit à questionner ce qui doit durer (à cause de limites écologiques et aussi, sociales).

gouvernance politique ; la gestion économique ; le développement social et économique et la **gouvernance d'entreprise**. D'un point de vue stratégique, le NEPAD emprunte une démarche prospective et cherche à promouvoir, notamment auprès du secteur privé sénégalais et africain, des modes de production plus soutenables écologiquement et plus enclines à la redistribution des ressources vers les populations.

L'Alternance politique des années 2000 au Sénégal propulse significativement la question du rôle des entreprises dans la gestion de la pauvreté endémique. Sous l'égide du président Abdoulaye Wade, de nouveaux leviers politiques ont été aménagés en faveur d'une responsabilité collective, auxquels les entreprises sont priées de prendre part. Cette alternance est présentée comme la conséquence de l'épuisement d'un modèle de régulation publique hérité des programmes d'ajustements. Elle se traduit aussi par une révision de l'armature juridique et institutionnelle vis-à-vis de certains secteurs stratégiques, dont le secteur extractif et minier. En renforcement de ces dynamiques nationales, le climat politique international se prononce également largement en faveur des questions de RSE au début des années 2000. Le rôle des entreprises dans la lutte contre les inégalités sociales et contre toutes formes de discriminations est devenu une problématique portée par des organismes internationaux, dont l'ONU en particulier. En effet, c'est en 1999 qu'a été adopté le Pacte Mondial de l'ONU⁸², en référence aux orientations prises pour l'instauration d'une nouvelle économie mondiale plus soucieuse des solidarités et du respect des droits humains. L'objectif de ce pacte était de donner un aspect plus humain au marché mondial. Sous ce rapport, les dirigeants d'entreprises ont été conviés lors du forum économique mondial de Davos à plus de responsabilités autour des enjeux sociaux et solidaires. Le président Abdoulaye Wade s'appuie donc sur cette conjoncture internationale pour mieux asseoir les fondamentaux d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté à l'échelle du Sénégal.

À partir des années 2000, les dispositions adoptées par les pays membres du NEPAD constituent des fondamentaux qui favorisent largement les interventions des ONG internationales et de la société civile. À cet égard, certaines entreprises et filiales sont assez souvent critiquées par ces organismes de droits humains et de lutte contre la pauvreté. Les ONG en particulier, s'appuient sur le renouvellement de la classe politique sénégalaise qui manifeste désormais, une plus grande attention aux questions de pauvreté et de partage des

⁸² **Le Pacte Mondial de L'ONU** : c'est une initiative lancée en 2000 par l'ONU. L'objectif est de permettre aux entreprises de s'engager dans une logique de durabilité à travers des principes de responsabilité sociale et sur la base d'un engagement volontaire.

ressources. Ces sujets sont devenus des problématiques essentielles et elles sont conduites dans le sillon des contestations qui s'expriment à l'encontre des contrats dits « léonins » dont étaient signataires l'Etat avec certaines entreprises étrangères particulièrement. C'est d'ailleurs l'avis exprimé en 2011 par le Ministre des Mines de l'époque, M. Abdoulaye Baldé:

« Malgré qu'elle bénéficie de ressources naturelles suffisantes, l'Afrique n'en tire pas profit. Pour le Ministre des Mines, les pays africains sont perdants en raison des contrats léonins qui ont pendant longtemps caractérisé ce secteur...[mais aussi] en raison, des politiques minières passives, des termes contractuels et des arrangements fiscaux défavorables [et]...de la faiblesse des capacités de négociations contractuelles [des] Etats et de leurs représentants. » (Dans le Journal Sud Quotidien, 2011)

Ainsi, l'avènement de la RSE en contexte sénégalais a contribué à structurer des mobilisations citoyennes issues des critiques sur la mauvaise gouvernance et sur une mauvaise répartition des dividendes. La politique d'action sociale de l'Etat post alternance 2000, se présente comme la promotion d'une nouvelle forme de gouvernance politique et sociale, plus élargie. Les principes de la RSE et de développement durable définissent les nouveaux objectifs affichés alors par les autorités. Les entreprises sont davantage incitées à participer à lutter contre les effets de la pauvreté et aider à la conception de filets sociaux pour les plus vulnérables. Leur contribution apparaît comme nécessaire pour atténuer la crise des solidarités de proximité, notamment à l'échelle de certains territoires, y compris, ceux abritant les opérations minières. L'ingénierie politique de l'État sénégalais est ouverte à ces nouvelles perspectives, à de nouvelles voies et moyens, mais aussi à de nouveaux acteurs en matière de solidarité.

En résumé, les conjonctures sociales post-alternance étaient favorables à une redéfinition de la nature des relations entre le privé et le public. Les liens établis entre solidarité, principes de redistribution et respect de l'équilibre écologique ont été moteurs des métamorphoses de l'intervention publique au Sénégal. Ces valeurs étant largement plébiscitées auprès de l'opinion, une partie du secteur privé sénégalais, dont les entreprises extractives, se les réapproprient dans un contexte de changement structurel. La solidarité se réinvente dans le contexte sénégalais en mobilisant de nouveaux acteurs et de nouveaux engagements. Ces derniers sont pensés comme capables de corriger, d'appuyer ou même de suppléer les solidarités familiales et traditionnelles très largement éprouvées durant les 30 dernières

années. Une nouvelle ère se dessine en matière d'assistance et de partenariat entre le privé et le public.

De plus, ce regain de l'Etat social au Sénégal préfigure les politiques d'extension de la couverture sociale et sanitaire en direction des catégories vulnérables. C'est dans ce cadre que l'État met en œuvre, sous le régime d'Abdoulaye Wade, une politique de ciblage en matière d'accès aux soins et destinée principalement aux personnes âgées. Cette initiative en faveur des seniors, marque une transition importante dans les modes d'appréhension de la pauvreté et de sa prise en charge par conséquent : c'est le plan Sésame.

Nous allons donc maintenant présenter ce plan, qui a constitué un renouveau dans l'expression des situations d'interdépendances à l'échelle nationale. Par ailleurs, il a aussi été un canal par lequel ont transité les signaux d'alerte sur les difficultés et les défis relatifs au financement de la protection sociale au Sénégal. Les limites du Plan Sésame ont suscité plus tard de la part de l'État, la recherche de nouveaux compromis et de nouveaux partenaires, dont principalement les entreprises extractives. Le retour de l'Etat social ne se faisant pas *ex-nihilo*, la RSE est présentée comme le nouveau support stratégique pour l'exercice de politiques de protection et de couverture sociale et sanitaire. Le plan Sésame de 2006 est l'un des points de départ de cette transformation des solidarités au Sénégal.

5.3 Du plan Sésame aux principes de la Couverture Santé Universelle (CSU)

5.3.1 Du plan Sésame de 2006 : la redécouverte du social au Sénégal

Le plan Sésame est défini par l'Agence Sénégalaise de la couverture maladie universelle (ACMU) comme « *une politique de gratuité des soins élaboré à des fins d'assurer aux Sénégalais âgés de 60 ans et plus une prise en charge des soins de santé éligibles, au niveau des structures de santé publique.* » (Portail ACMU Sénégal, 2021)

Dans le cadre des réformes socio-politiques engagées depuis le début des années 2000, la refonte du système de protection sociale sénégalais était un des objectifs majeurs affichés par le nouveau régime. Le gouvernement s'est engagé dans un processus d'enrôlement des catégories éprouvées par la crise, dans des filets sociaux. L'État agit afin de restaurer les solidarités publiques dans un contexte de fragilité de masse. Les interventions sociales reposent principalement sur une politique de ciblage. Ainsi, le gouvernement s'active dans la

prise en charge sanitaire des personnes âgées. Cette catégorie de population à la santé fragile est aussi l'une des plus exposées en raison de sa fréquente impossibilité à accéder aux soins. A l'instar d'autres pays, le Sénégal a mis en place, depuis les années 2000, des politiques de suppressions du paiement ciblant certains types de services et de personnes (Mbaye, Ridde, Ka, 2013). Initié en 2006 par le régime libéral sénégalais, le président Abdoulaye Wade disait à propos du Plan sésame que :

« *Chez nous, chacun nourrit le rêve secret de vivre avec ses parents et de prendre soin d'eux. Mais lorsque, par la force des choses, ce rêve ne peut être réalisé, il est juste que la nation s'en charge* » extrait du discours à la nation du président Abdoulaye Wade du 3 avril 2006.

Photos 1 : couverture du journal « Jeune Afrique » à propos du Plan Sésame (Sénégal)



Source photos : Jeune Afrique, à propos du plan Sésame, 2016

Cette assertion du Président témoigne de la nouvelle orientation adoptée par le pays en matière de solidarité et de développement de politiques sociales. Les paiements directs des frais sanitaires étaient jusqu'alors en grande partie supportés par les familles, dont les conditions sociales et financières s'étaient toutefois considérablement étiolées pendant la crise. La gratuité des soins a pour objectif désormais de couvrir un certain nombre de prestations, principalement, les consultations, les bilans para-cliniques et les médicaments génériques. « *Le Sénégal aux petits soins avec ses seniors* » avait d'ailleurs intitulé le journal JEUNE AFRIQUE au sujet du plan Sésame dans sa rubrique du 17 mars 2016.

Le Plan Sésame de 2016, puisqu'il semble connaître un souffle nouveau sous le régime de Macky Sall, devait ainsi corriger les disparités d'accès aux soins dont faisait l'objet près de 70% des personnes âgées au Sénégal. Ce pourcentage de seniors ne bénéficiait avant le plan

Sésame, d'aucune couverture sociale (Ousseynou Kâ et al, 2016). Pour ces auteurs, le climat social « morose » avait accentué les paiements directs qui finissaient par appauvrir davantage les ménages déjà les plus précaires. Jusqu'alors, selon Valéry Ridde et Jacques Girard, l'argument habituellement utilisé par les politiques depuis les années 1990, était que les réseaux primaires allaient supporter la charge financière des besoins de santé. Cependant, cet argument a fini par montrer ses limites, surtout à l'issue de la dévaluation du franc CFA en 1994 (Ride, Girard, 2004). Avec la mise en œuvre de l'Initiative de **Bamako**⁸³ (IB), qui consistait en une politique de recouvrement des coûts médicaux par les usagers, une majorité écrasante de seniors était dans l'impossibilité d'être protégée d'un point de vue sanitaire. Une des raisons évidentes de cette vulnérabilité chez les aînées, était aussi liée à l'ébranlement de la condition familiale sénégalaise, dans sa capacité à assurer ces missions traditionnelles d'assistance. Dans cette conjoncture économique difficile, les capacités financières des familles étaient considérablement éprouvées. La répartition de leur budget donnait davantage la priorité à l'alimentation et aux jeunes, au détriment de l'assistance sanitaire pour les personnes âgées. Mamadou Dimé (2019), dans ses recherches sur la précarité à Dakar, analyse la question sous l'angle de la rupture ou de la recomposition du contrat intergénérationnel.

« Les discours juvéniles sur la crise recueillis dévoilent une inversion des flux d'entraide et de soutiens entre les générations de même que la redéfinition des bases idéologiques de légitimation et de structuration des liens de solidarité entre parents et enfants. » (Dimé, 2019, p 92)

C'est dans ce contexte que le gouvernement d'après-alternance des années 2000 a manifesté sa volonté de venir à la rescousse de cette population vulnérable. Il a institué la gratuité des soins pour les 60 ans et plus. Dans l'enquête menée par Ousseynou Kâ et al (2016) sur le plan Sésame, les auteurs ont mené leur étude dans l'une des communes d'arrondissement de la ville de Dakar - en l'occurrence Ouakam⁸⁴. Les auteurs présentent leur travail comme une étude quantitative, transversale et exhaustive effectuée durant la période du 21 février au 21 mars 2011. Cette étude concernait des personnes âgées venues en consultation externe au niveau du centre de gérontologie et gériatrie d'Ouakam. Ces différents seniors remplissaient les critères d'inclusion dans le plan Sésame. (ibid). Ainsi, dans les résultats, ils bénéficiaient

⁸³ L'initiative de Bamako a été lancée en 1987 pour faire évoluer les systèmes de santé des pays en développement. A la suite des réunions des ministres de la santé africains à Bamako, le plan adopté est le recouvrement des coûts, c'est-à-dire une tarification des soins de santé publics aux usagers.

⁸⁴ Ouakam est l'un des 10 communes d'arrondissement de la ville de Dakar.

de certaines prestations liées aux soins gériatriques désormais à la charge de l'Etat social sénégalais.

Tableau 15 : Récapitulatif des prestations prises en charge (depuis le plan Sésame)

Prestations	Cout moyen en F CFA	Pourcentage %	Prise en charge
Transport	1500	4 %	Patient/Famille
Consultation	2500	7 %	Plan sésame
Bilan para-clinique	6700	18 %	Plan sésame
Médicaments essentiels	2000	5 %	Plan sésame
Médicaments de spécialités	25000	66 %	Patient/Famille
Total	37700	100 %	

Source : Kâ et al, 2016, p 96

L'allongement de l'espérance de vie selon les projections actuelles, est passé de 58 ans à 66 ans en 2013 avec le plan Sésame de 2006. Une frange importante de la population, notamment celle qui s'active dans l'économie populaire reste cependant encore majoritairement absente des institutions de protection sociale (IPRES, CSS, IPM). En effet, l'économie populaire reste dominante au Sénégal alors qu'elle présente par ailleurs des carences au niveau de la souscription assurantielle. Cela concerne également des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs qui vivent souvent dans des territoires ruraux où les conditions de vie et d'accès aux services sociaux restent très précaires. (Léye et al, 2013). Le rappel de cette conjoncture témoigne de l'importance que recouvre le plan Sésame pour les aînés non-salariés de la fonction publique et du privé.

Le plan Sésame constitue une politique d'assistance marquant une rupture vis-à-vis des politiques classiques de lutte contre la pauvreté. Ces dernières étaient essentiellement orientées au renforcement du pouvoir d'achat comme nous l'avons mentionné plus haut. Le plan Sésame témoigne également d'un détachement de l'Etat vis-à-vis de l'initiative de Bamako. La politique des frais aux usagers avait constitué une barrière financière pour les

classes modestes, dans l'incapacité d'accéder aux soins et à la couverture santé minimale. Les seniors sénégalais sont donc pris en charge sans réelles contreparties avec ce plan. Ainsi, en plus des mécanismes assurantiels de l'Institut de Prévoyance Retraites (IPRES) et du Fonds Nationale de Retraite (FNR), le plan Sésame couvre des personnes qui ne sont affiliées à aucun de ces régimes de protection de base. Cette politique entend, dans l'idéal, prendre le contre-pied des modes d'expression traditionnels de l'assistance publique au Sénégal. Elle sort en effet du cadre des aides sporadiques, spontanées ou saisonnières pour s'inscrire dans une approche longitudinale des solidarités étatiques. L'État social sénégalais s'ouvre au champ de la vieillesse et cette politique gérontologique caractérise un bouleversement et une transformation des solidarités. Elle se propose de réhabiliter les principes d'égalité des chances, de justice sociale en mobilisant une nouvelle expertise autour de la gouvernance des situations de pauvreté.

Tableau 16 : Les inégalités des couvertures vieillesse et médicale au Sénégal

Dispositifs institutionnels	Type de personnes concernées	Pourcentage
IPRES/ FNR	IPRES : couvre les employés du secteur privé, les agents non fonctionnaires et les employés des administrations locales FNR : couvre les fonctionnaires civils et militaires	30% soit 200.000 seniors à l'échelle nationale
Plan Sésame	Essentiellement pour les personnes les 60 ans sans couverture sociale et partiellement en appui à l'IPRES et au FNR	70% des seniors (sans couverture) soit une population de 450.000 personnes

Sources : *tableau retravaillé par nos soins à partir des données du Ministère de la santé et de la prévention, Plan Sésame de soins gratuits pour les personnes âgées de 60 ans et plus au Sénégal, 2008*

Cette politique gérontologique innovante est, en effet, porteuse de changements quant à la couverture sociale mais aussi, de modifications sur la perception sénégalaise des vulnérabilités. Le plan Sésame a en ce sens ouvert un chapitre neuf et émergent dans l'analyse des solidarités au Sénégal. Cependant, ce plan ambitieux n'a pas été un succès complet, ni dans son déroulement ni dans ses modalités de financement. Dans les lignes qui suivront, nous exposerons les limites du plan Sésame, qui ne lui ont pas permis d'atteindre ses objectifs initiaux. Ces limites ont d'ailleurs convaincu l'Etat de la nécessité de trouver de nouveaux partenaires pour le financement de ses ambitions politiques dans le secteur des solidarités et de l'action sociale.

Les limites du Plan Sésame :

Le plan Sésame connaît plusieurs limites qui ont considérablement impacté la bonne marche de l'initiative. Sans pour autant lister ici toutes les contraintes relatives à l'exercice pratique et efficient de cette politique, nous en retiendrons trois (3) principalement. Il s'agit :

- D'une défaillance dans les politiques de ciblage impliquant des doublons au niveau des bénéficiaires. Ainsi, certains seniors bénéficiaient à la fois des prestations de leur Institut de prévoyance maladie (IPM) et de celles proposées par le plan Sésame : cette situation a alors produit des effets pervers qui ont compromis l'équilibre financier du plan et également, les objectifs de réduction des inégalités sociales et d'accès aux soins pour les plus vulnérables. Dans le cadre de leur recherche sur le plan Sésame, Mamadou Makhtar, Mbacké Leye et al (2013), ont relayé ce constat, fait par deux responsables de bureaux des entrées de l'hôpital le « Dantec » et de l'hôpital « Principal » qu'ils avaient interrogés.

« C'est à partir de l'année 2009 que le nombre des personnes âgées bénéficiaires du plan Sésame commençait à baisser » (Léye et al, 2013).

En effet, les déficits financiers des hôpitaux dus au non-remboursement de la part de l'Etat, ne permettait plus aux bénéficiaires d'accéder à certains médicaments et services. Selon leur estimation, 97 % des bénéficiaires déclaraient que la prise en charge du Plan Sésame n'était pas totalement gratuite (ibid).

« Nous, les personnes âgées, nous ne pouvions plus être prises en charge. Nous étions partis à Le Dantec en consultation au cours de l'année 2009, mais le responsable du bureau des entrées nous avait signifié qu'il y avait arrêt de prise en charge par le Plan Sésame et certains parmi nous étaient obligés d'aller chercher une lettre de garantie en qualité de retraités de l'IPRES. » (ibid)

- En plus de ces limites autour du ciblage, un autre problème persistait dans le cadre de cette politique de gratuité des soins. En effet, les populations paysannes avaient d'énormes difficultés à accéder à des soins de qualité en dépit du plan Sésame. Ces difficultés étaient particulièrement dues aux inégalités de répartition des structures sanitaires à l'échelle du pays. Les pôles urbains concentraient (et c'est encore le cas

aujourd'hui), l'essentiel des infrastructures sanitaires, cette situation étant en défaveur du monde rural. Les territoires ruraux sont considérés comme les grands perdants dans l'élaboration de la pyramide sanitaire au Sénégal.

- La troisième limite majeure du plan Sésame est relative à son mode de financement et aux déficits budgétaires constatés. En effet, l'État sénégalais a accusé des nombreux retards de paiement en direction des hôpitaux. Cette situation s'est soldée par des difficultés d'approvisionnement en médicaments par les structures de santé. Ces remboursements devaient permettre aux hôpitaux d'avoir en permanence les médicaments essentiels à prescrire aux patients. Les ruptures de stocks ont eu comme conséquence l'obligation pour les personnes âgées de payer de leur poche les prescriptions médicamenteuses, malgré la faiblesse de leur retraite pour certaines.

Il en résulte un constat d'échec encore souligné en 2017 par le Ministère de la santé et de l'action sociale dans le cadre de la Stratégie Nationale de financement de la Protection Sociale (SNFPS). Il y est noté que :

«Les systèmes de financement de la santé du pays ont pris une trajectoire où les contraintes d'accessibilité financière aux soins de santé et l'exposition aux dépenses catastrophiques associées aux soins de santé sont devenues des sources d'exclusion dans la santé, d'inégalités sociales et d'appauvrissement des ménages. En somme, le système de couverture maladie n'est plus adapté aux aspirations et exigences démocratiques et d'éradication de la pauvreté du Sénégal actuel.» (Ministère de la santé et action sociale, plan stratégique de développement de la couverture maladie universelle, 2013-2017, p 7).

Au total, malgré les initiatives de gratuité portées par le président Abdoulaye Wade en direction des personnes âgées, l'essentiel des dépenses sanitaires reste ainsi à la charge des ménages sénégalais. La contribution de celles-ci dans les dépenses totales de santé est estimée à hauteur de 55,24 %, selon le Ministère de la santé et de l'action sociale (Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS) en 2013). Ce constat s'applique au plan Sésame mais aussi, dans une certaine mesure à la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), mise en place à partir de 2013, et également pénalisée par la faible part du budget alloué par l'Etat sénégalais au secteur médico-social : seulement 8 % du budget national (ibid). Ce pourcentage était

largement en deçà des engagements pris par les chefs de l'Etat africain à Abuja,⁸⁵ de porter ce budget à hauteur de 15 %.

Les réseaux primaires et familiaux continuent ainsi de supporter l'essentiel du coût des dépenses sanitaires malgré les efforts de l'État.

Tableau 17 : Part des différents régimes et du paiement direct des ménages dans les dépenses en santé

Rubriques	Montants (FCFA)	Proportions
Régimes de l'administration publique	131 111 703 580	31,2%
Régimes contributifs obligatoires de financement de la santé	27 125 218 550	6,62%
Régimes volontaires de paiement privé des soins de santé	25 218 393 40	6,15%
Paiements directs des ménages	226 368 492 040	55,24%
Total	409 823 807 510	100%

Les comptes nationaux de la santé, (CNS) 2013 in SNFS, 2017

L'analyse de ce tableau confirme la nécessité de nuancer les effets du plan Sésame dans l'allègement du poids des paiements directs par les ménages. Ce plan constitue certes, dans l'esprit, un renouveau essentiel dans la manière d'aborder institutionnellement et politiquement la problématique de la pauvreté dans l'espace public sénégalais. Cependant, bien qu'il ait constitué une piste prometteuse pour un changement de paradigme en matière de solidarité publique, le plan Sésame a, dans son fonctionnement et dans ses effets, achoppé sur plusieurs points. L'un d'entre eux, le plus important d'ailleurs, est inhérent à son mode de financement. En effet, l'aspect financier a constitué un obstacle majeur pour l'État sénégalais qui a buté sur la problématique budgétaire.

C'est dans ce sillage qu'en 2013, le nouveau gouvernement de la seconde alternance, dirigé par Macky Sall, a mis en place la Couverture Maladie Universelle (CMU). Successeur d'Abdoulaye Wade à la suite des élections de 2012, le président Sall a, quant à lui, entrepris

⁸⁵ La déclaration d'ABUJA, au Nigéria est une réunion des Etats membres de l'Union Africaine en 2001, qui ont pris l'engagement de porter chacun à hauteur de 15% de leur budget gouvernemental, leur budget alloué à la santé..

un autre grand chantier : celui de l'instauration de politiques sociales directes et verticales destinées aux familles les plus pauvres. Il tente par la même occasion de conjurer les carences financières qui avaient largement miné l'effectivité du plan Sésame antérieurement. C'est dans ce contexte que l'Etat se tourne résolument vers de nouveaux bailleurs et vers d'autres sources de financements additionnels. Ainsi, les entreprises extractives apparaissent aux yeux de l'État sénégalais, comme de véritables sources de financement. L'objectif du gouvernement est d'éviter de tomber dans les travers qui ont précédemment entravé la pertinence des politiques de gratuité et des programmes de protection sociale en général.

La bonne dynamique du secteur extractif depuis le début des années 2000, a encouragé le gouvernement à explorer cette voie : celle de la participation des entreprises de ce secteur (des entreprises minières en particulier) aux solidarités. Le Sénégal est devenu une « niche » pour les compagnies minières internationales depuis l'adoption du nouveau Code minier en 2003, réputé très attractif. En comprenant des allègements fiscaux importants, ce Code a attiré beaucoup de promoteurs étrangers qui se sont positionnés dans l'exploitation du zircon, de l'or, du phosphate ou encore de l'ilménite à l'échelle du pays. Sous ce rapport, l'Etat compte désormais sur leurs efforts afin de mieux asseoir sa stratégie de lutte contre les précarités : d'où la promotion des politiques de RSE qui sont devenues des éléments centraux dans le paysage social et solidaire du pays. L'Etat en s'appuyant sur une conjoncture internationale favorable, mobilise la thématique de la « responsabilité » comme un moyen efficace pour créer les conditions d'une gouvernance élargie de la pauvreté. Il s'agit, pour le pouvoir, de mettre en exercice de nouveaux compromis. Ces derniers reposent sur une révision de l'environnement fiscal minier et une institutionnalisation progressive des politiques de RSE dans les entreprises.

Ainsi, dans le paragraphe suivant, nous traiterons de l'avancée et des évolutions des politiques de protection sociale au Sénégal qui ont connu, avec le nouveau régime, un investissement plus conséquent. La pluralité des différents programmes ainsi que l'ampleur des ambitions affichées par le nouveau gouvernement en matière de solidarité, ont conduit les autorités à s'ouvrir à de nouveaux points de financement. Les entreprises extractives sont progressivement enrôlées dans le champ des acteurs sociaux au Sénégal, à travers la RSE.

5.3.2 De Wade à Macky, des tentatives de consolidation de l'État social : la piste du secteur extractif (minier)

Les politiques de gratuité des soins ont connu un sursaut d'intérêt aux lendemains de l'alternance des années 2000 avec le plan Sésame. Le lancement de la CMU en 2013 matérialise tout autant cette volonté de consolidation des acquis du régime précédent, en élargissant la gratuité des soins. Ainsi, outre pour les personnes seniors, la gratuité concerne également les soins relatifs aux césariennes, à la dialyse et pour les enfants de moins de 5 ans (ACMU, 2021). Comme son prédécesseur, le Président Sall, dans son discours à la Nation du 3 avril 2012, dit miser énormément sur le capital humain. Il le considère comme l'un des axes majeurs de sa politique générale, consignée dans son document du Plan Sénégal Émergent (PSE)⁸⁶.

En effet, selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) au 31 décembre 2017, le taux de couverture du risque maladie enregistré au Sénégal est de 49,3 % de la population, ce qui représente 7 519 693 personnes (ANSD, 2017). Dans un climat social marqué par des parcours sociaux fragilisés, l'Etat a poursuivi sa politique visant à mettre en œuvre un ensemble de mesures de protection sociale en direction des plus pauvres depuis 2013 : il s'agit de l'ensemble des programmes de sécurité sociale, dont le Programme Couverture Maladie Universelle (CMU), du Programme National de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). La particularité de ces programmes, c'est qu'ils prennent beaucoup en compte les inégalités territoriales ainsi que les disparités régionales longtemps en défaveur des zones rurales. La CMU et PNBSF se mobilisent pour étendre la couverture sanitaire et sociale suivant une logique de discrimination positive en faveur des plus précaires.

Le principe de la gouvernance sanitaire devient un élément central dans l'agenda politique du nouveau régime. Pour éviter les désagréments financiers qui ont constitué de véritables limites au Plan Sésame, le Président Macky Sall veut, quant à lui, mobiliser des moyens nécessaires pour sa politique sociale. Il entend lever des fonds supplémentaires en entamant une batterie de réformes dont les premières sont orientées vers une révision de l'environnement fiscal minier du pays. Cette politique est fondée sur le sentiment d'un manque à gagner qui s'est installé vis-à-vis d'un secteur extractif en plein essor, mais dont la rentabilité est jugée très

⁸⁶ PSE : le plan Sénégal Emergent est le nouveau cadre de référence des politiques « de la gouvernance Macky Sall » visant à conduire le Sénégal sur la voie de l'émergence à l'horizon 2035 (Présidence du Sénégal, 2023)

faible pour le pays. La démarche menée est celle d'une révision de la politique minière suivant deux directions fondamentales. Premièrement, il s'agit de renverser la courbe des dépenses fiscales,⁸⁷ jadis favorisée par l'adoption du Code minier de 2003. Deuxièmement, cette révision est sous-tendue par la volonté de créer un cadre plus incitatif à l'accomplissement de politiques de partage et de redistribution de la part des compagnies minières, grâce à la RSE.

La réévaluation des redevances minières : contre les dépenses fiscales pour plus de soins.

Le Code minier de 2003 de la loi N 2003-36 du 23 novembre 2003 du Sénégal, est marqué par une flexibilité fiscale en faveur des entreprises extractives. Ce Code est traversé par un champ étendu d'exonérations. L'objectif d'une telle politique fiscale, était de redynamiser le secteur minier du pays en mettant en œuvre les conditions d'attractivité capables de booster les investissements, notamment ceux étrangers. Toutefois, les objectifs du nouveau gouvernement en matière de sécurité sociale ont incité l'État à aménager un espace budgétaire mieux adapté. Le rapport entre le gouvernement et les entreprises du secteur extractif a ainsi connu un tournant majeur. En effet, l'élaboration d'un nouveau Code minier en 2016 apparaît comme une offensive menée par le gouvernement élu. Ce Code est censé garantir la disponibilité de ressources additionnelles pour le financement des politiques de couverture sociale et sanitaire au Sénégal. C'est dans ce sens que M. Aly Ngouille Ndiaye, alors ministre de l'industrie et des mines parle « *d'un champ étendu d'exonérations qui n'avait pas favorisé une répartition équitable des revenus entre l'investisseurs et l'Etat* » comme principale raison qui fonde la réforme du secteur minier (Ali Ngouille Ndiaye, Chambre des mines du Sénégal, magazine, n° 2, 2017, p17-18). L'objectif affiché par le gouvernement est de procéder à un rééquilibrage de la gouvernance des ressources minérales dans le but de mieux répartir les ressources entre l'Etat, les investisseurs mais aussi avec les populations.

Au Sénégal, l'État social mise donc beaucoup sur le rééquilibrage des finances publiques. Ce travail sur ses comptes devient un des points focaux de sa stratégie de financement de sa politique de sécurité sociale. À cet effet, le gouvernement convie les entreprises du secteur extractif à ratifier de nouvelles conventions autour d'enjeux sociaux. Le point de départ de ce processus est bien la révision de son rapport fiscal avec les compagnies extractives. Ce

⁸⁷ **La dépense fiscale** est définie comme « une moindre recette découlant d'encouragements fiscaux, découlant d'une dérogation, ou d'un système général d'impôt déterminé en faveur de certains contribuables au motif de certaines activités économiques, sociales, culturelles et qui pourrait être remplacée par une subvention directe » (Valenduc Christian, 2004)

préliminaire lui semble essentiel, surtout à l'échelle macro où l'État s'est engagé dans le déroulement de différents programmes sociaux.

De la fiscalité à la création d'un espace budgétaire en faveur de l'action sociale

Le financement de la protection sociale au Sénégal est composé de trois sources de recettes différentes. Il s'agit des lois de finances, des régimes contributifs obligatoires et autonomes, mais également des ressources extérieures. Pour ces dernières, le rôle joué par les organismes internationaux, parmi lesquels, les ONG et les partenaires, reste assez important. Le contexte sénégalais présente quelques particularités relatives à la structuration de son cadre économique (économie populaire). Il présente aussi comme particularité ses institutions souvent présentées comme faibles. Ce pays en développement est profondément marqué par une économie populaire comme nous l'avions présenté dans le chapitre I. C'est une économie dont les modalités de recouvrement fiscal sont considérées tantôt comme très complexes, tantôt comme inopérantes.

En outre, ce qu'on appelle : les dépenses fiscales constituent une réelle problématique dans le processus d'optimisation et la mobilisation des ressources en direction du secteur du social. « *Les dépenses fiscales sont des dispositions fiscales dérogatoires observées à l'endroit d'une certaine catégorie sociale, à des fins d'équité sociale ou d'incitations économiques* » (Tome II, annexe au projet de loi de finances 2023, France, P 6). Ce document présente les dépenses fiscales comme « *l'analyse des dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'Etat une perte de recettes et donc pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme.* » (ibid)

Compte-tenu de ce mécanisme, la faiblesse du budget alloué à la protection sociale au Sénégal, outre qu'elle relève d'un choix politique, est aussi inhérente aux faiblesses de la couverture fiscale. Elle peut, en ce sens, être considérée comme la conséquence des multiples mesures exonératoires consenties au secteur privé sénégalais : le partenariat entre les deux secteurs (public/privé) étant déséquilibré entre l'Etat et les investisseurs, cette conjoncture avait fini par diminuer considérablement les capacités de l'Etat dans l'exercice de sa politique de protection sociale.

Tableau 18 : Sénégal, dépenses fiscales, 2008, 2009, 2013 (en milliards de Francs)

Dépense fiscales en milliards	Pourcentage des recettes			Pourcentage du PIB					
	2008	2009	2013	2008	2009	2013			
Impôts directs	202,00	144,00	208,00	22,60	17,50	15,60	3,40	2,40	2,80
Impôts indirects	31,00	41,00	243,00	3,40	5,00	18,20	0,50	0,70	3,30

OIT, 2021

Comme nous pouvons le voir, ce tableau fait état des dépenses fiscales qui ont connu une hausse entre la période qui va de 2008 à 2013. En effet, au cours de ces années, il s'est opéré une batterie de changements allant dans le sens de renforcer les mécanismes opérants dans la prise en charge de la pauvreté. L'opérationnalisation des politiques de protection devait en parallèle encourager l'application de nouveaux dispositifs de financement. Ceux-ci devaient pouvoir offrir de meilleures garanties quant à la viabilité du système d'assistance et de solidarité publique. Dans cette perspective, « *la mobilisation des ressources du secteur privé* » pour reprendre le document sur la SNFS, est enclenchée depuis 2013. Une initiative majeure et une réforme importante sont constituées respectivement par la mise en place de *la Couverture Maladie Universelle en 2013* et par l'adoption d'un *nouveau code général des impôts* en janvier de la même année. Les effets sur le financement de la protection sociale restent toutefois incertains : en ce qui concerne le système contributif, selon le BIT, s'appuyant sur les chiffres de la Banque Mondiale de 2017, on observe que sur la période de 2010 à 2015 au Sénégal :

« *Les dépenses de protection sociale représentent entre 3 % et 3,5 % du PIB. Les ressources issues du système contributif incluent toutes les contributions des employeurs, des employés, du solde créditeur des organismes du système d'assurance pour le secteur privé. La part du système contributif a légèrement baissé sur la période de 2010 à 2015, passant de 37 % à 32 %* » (OIT-Sénégal, 2021, p 41).

D'après ces éléments fournis sur la baisse du secteur contributif, les entreprises sont en part relative, moins sollicitées dans le financement de la protection sociale au Sénégal de 2010 à 2015. Autrement-dit, leur apport est de plus en plus nuancé par rapport aux autres sources de financement. Pour le Ministère de la santé et de l'action sociale, cette situation renforce les inégalités d'accès aux soins. En ce qui concerne ces inégalités, dans son document de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS), le ministère estime que l'offre de service en santé et dans le domaine du social est inadéquate, insuffisante et mal répartie sur

l'étendue du territoire sénégalais (Ministère de la santé et de l'action sociale, SNFS, 2017). Le régime des Institutions de Prévoyance Maladie (IMP) composé des cotisations patronales et de celles des salariés du privé, est en proie à des difficultés. Dans le cadre de la SNFS, la participation du secteur privé par le biais des IMP est d'ailleurs interrogée, notamment en raison de la prédominance de l'Évasion Sociale.⁸⁸

« Le régime des IMP est confronté cependant à plusieurs faiblesses, dont l'évasion sociale des employeurs, l'insuffisance de l'équité, la faiblesse dans la gouvernance et la gestion. Par ailleurs, la gestion de la consommation des services fait face aux dérapages dus à la fraude des bénéficiaires, des professionnels de santé et à l'absence de contrôle médical et de médecin-conseil. » (ibid, p 19)

Au final, les dépenses fiscales d'un côté, l'évasion sociale de l'autre, ont tendance à affaiblir les capacités de l'Etat sénégalais. Ces faiblesses compromettent la recherche d'un cadre budgétaire adéquat et à la hauteur de ses ambitions pour une gouvernance de la pauvreté. C'est dans ce contexte que le gouvernement a souhaité impulser une nouvelle dynamique partenariale avec le secteur privé.

En effet, en termes d'évolution, les dépenses publiques de protection sociale n'ont pas connu une croissance : au contraire, elles ont même régressé aux lendemains de la crise de 2008. On peut corréliser cette baisse avec les incertitudes inhérentes aux financements issus de l'extérieur. C'est aussi l'explication retenue par l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans son analyse du système de protection sociale sénégalais et de son espace budgétaire. Selon cet organisme, dans la période de 2010 à 2015, les fonds extérieurs de financement de la protection sociale ont fluctué entre 6,4 % et 10,2 %. (OIT-Sénégal, 2021). De manière complémentaire, le Bureau international du Travail (BIT) en charge de cette étude, explique ne pas avoir une nomenclature détaillée des dépenses de protection sociale au Sénégal pour les années précédentes. Cette situation est aussi révélatrice des incertitudes institutionnelles qui restent des défis majeurs pour la consolidation des politiques de sécurité sociale dans le pays.

En 2020, le projet de loi de finances comprend une part des dépenses sociales qui représente 6% du total.

⁸⁸ **L'Évasion Sociale** est caractérisée par le non-respect des obligations en matière fiscale et/ou sociale (cotisations sociales), qu'il s'agisse d'actes volontaires ou involontaires, de bonne foi ou de mauvaise foi (Andréoni, Erard, et Feinstein, 1999, dans Joubert, 2009).

Tableau 19 : Projet de loi de finances 2020 au Sénégal en milliards de francs CFA

Classification	Budget (en milliards de francs CFA)	%
Services généraux	867	23%
Défense	187	5%
Ordre et sécurité publique	170	5%
Affaires économiques	994	27%
Protection de l'environnement	135	4%
Logement et équipements collectifs	104	3%
Santé	194	5%
Loisirs et culture	54	1%
Enseignement	780	21%
Protection sociale	222	6%
Total	3709	100%

Source : Organisation Internationale du Travail (OIT), 2021

Ce tableau confirme les limites de la piste fiscale, compte-tenu de la part qui reste finalement, assez faible et aussi fluctuante du budget de l'Etat alloué aux dépenses de protection sociales. Ces limites de la piste fiscale justifient l'impulsion donnée par le gouvernement à une autre piste : l'appel à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

5.3.3 La RSE, finalement à la place de la piste fiscale

Dans le document introductif de la CMU en 2013, le gouvernement sénégalais a exprimé son ambition de lever les barrières financières pour mieux faciliter l'accès aux soins. Aussi, il s'est mobilisé dans l'application d'une réforme fiscale majeure. Le gouvernement était ainsi dans une perspective de rééquilibrage de ses rapports avec les entreprises. Le partenariat avec le secteur privé devait au préalable reposer sur une révision de l'architecture juridique et institutionnelle. Cependant, selon les constats établis par le Fonds Monétaire International (FMI) en 2016, le nouveau Code des impôts, s'il a fait disparaître un certain nombre de régimes spéciaux, intègre tout de même les incitations fiscales dans les dispositions générales (OIT, 2021).

Son n'application n'a finalement pu réduire les dépenses fiscales dont on a vu qu'elles peuvent être considérées comme des ressources perdues par l'État. Ces dépenses fiscales sont constituées en effet à hauteur de 60 % par des exonérations fiscales accordées aux entreprises (ibid). Ces dispositions d'aménagements fiscaux doivent cependant, selon le FMI, permettre aux entreprises bénéficiaires de soutenir des objectifs sociaux. Ce qui nous ramène à la question de la RSE que l'on peut comprendre dans ce cadre, comme un corollaire des aménagements fiscaux observés en faveur des grandes entreprises.

En effet, les difficultés de financement de la protection sociale ainsi que l'objectif de viabilité des politiques de gratuité des soins nécessitent l'examen d'une nouvelle piste en dehors de la piste fiscale. Celle de la RSE apparaît à cet effet, une option sérieuse. Elle est d'ailleurs présentée dès 2013, comme un pilier central dans le financement de la CMU. Dans la rubrique « *Axe partenariat* » du document introductif de la couverture maladie au Sénégal (2013), on peut lire assez clairement la volonté de l'Etat de s'appuyer sur les initiatives du secteur privé, aux différents échelons de la mise en œuvre des programmes de couverture santé.

« Le PNCM⁸⁹ compte développer un axe « partenaire privé » à travers lequel il est recherché l'appui des grandes entreprises afin que ces derniers soutiennent le financement de la CMU. Ce soutien est multiforme. Cela va de la prise en charge de l'enrôlement dans les Mutuelles de santé (MS) de groupes vulnérables au financement de supports de communication en passant par l'organisation d'activités de communication hors média. » (CMU, 2013)

Ainsi, les difficultés relatives à la création d'un espace budgétaire adéquat pour financer les dépenses de protection sociale, ont incité le gouvernement sénégalais à se rabattre vers de nouvelles formules. Parmi celles-ci, la RSE occupe une place privilégiée. Elle ne s'exerce plus à la marge des dispositions légales et fiscales qui ont montré des limites, mais elle devient plutôt un élément au cœur de la nouvelle gouvernance de la pauvreté. À Kédougou, un des médecins chef adjoint de l'hôpital considère que la région (de Kédougou) devrait être davantage outillée médicalement en raison de la présence massive des entreprises extractives. Pour lui, le potentiel minier que regorge ce territoire doit être un gage pour l'amélioration des conditions sociales et médicales des communautés. Il voit en la RSE un moyen de pallier les insuffisances de la couverture sanitaire et sociale persistante depuis des décennies dans la région.

⁸⁹ Le Plan national de communication et de marketing (PNCM) prévoit d'améliorer la visibilité et la communication autour des mesures de protection sociale.

« Kédougou devrait faire partie des régions les plus outillées parce que j'ai été dans d'autres pays où il y a des mines, c'est l'industrie qui gérait tout ce qui était eau, électricité : mais malheureusement quand on s'adresse aux industries minières, elles nous disent travailler uniquement avec les collectivités locales et avec le gouvernement ». Médecin Chef adjoint Hôpital de Kédougou, août 2017

Sous ce rapport, l'importance acquise par la dimension RSE est un effet de l'échec de l'Etat d'assurer une politique fiscale plus efficiente. Toutefois, l'attention portée à la RSE est aussi significative des attentes exprimées par les populations à l'endroit de l'exploitation des minerais. Ces dernières années, le secteur extractif polarise au Sénégal une attention populaire croissante. Elle est renforcée par la découverte des hydrocarbures et du gaz dans le littoral sénégalais. D'ailleurs selon le secrétaire adjoint permanent à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), l'adhésion du Sénégal à cette norme internationale répond à un souci d'apaisement et de transparence autour du secteur. À travers nos échanges, il souligne que :

« Le comité national appuie en matière de conseils sur la transparence, pour promouvoir tout ce qui est lutte contre la corruption et améliorer la qualité du débat public. Pour que cela soit un débat informé et apaisé, basé sur les faits, parce que quand c'est factuel, il y a moins de tensions que lorsque c'est basé sur des rumeurs, c'est plus difficile à canaliser » Secrétaire adjoint permanent d'ITIE Sénégal, août, 2017

La problématique de la RSE est devenue, comme le confirme ce témoignage, un sujet très prisé. Elle est au Sénégal, progressivement articulée avec la question des pauvretés et du développement des « territoires ». Le lien avec la pauvreté est souvent établi, surtout à travers les impacts socio-économiques des opérations minières sur les conditions de vie des communautés hôtes. Ces dernières font en effet souvent face à des bouleversements de leurs équilibres sociaux, économiques, démographiques, et culturels. Nous reviendrons particulièrement sur ce sujet au courant de la troisième partie, consacrée aux transformations des solidarités à l'échelle des territoires dans lesquels se fait l'exploitation du zircon, de l'or et du phosphate.

Notre enquête de terrain confirme que l'établissement d'une corrélation entre les activités des entreprises et les situations d'indigence dans certaines zones du pays, est devenu de plus en plus courant. Dans le cadre de nos entretiens, ce lien est habituellement repris dans les discours de certains chefs de village interrogés. C'est le cas par exemple d'un chef de village

selon qui, en raison du volume des surfaces minières octroyées aux Industries Chimiques du Sénégal (ICS), les villageois ont été dépossédés de leurs terres. Il s'en est suivi selon ce chef de village, une perte de leur principale activité génératrice de revenus.

« La seule chose dont nous disposons dans notre nouveau village, ce sont nos maisons, que ça, mais on a plus de champs ». Chef de village, août, 2018

Avec cette assertion, le dignitaire local semble associer la précarité des villageois au sentiment d'expropriation « de la terre de leurs aïeux » par les ICS, l'une des pionnières de l'extraction du phosphate dans le pays. Un avis similaire est exprimé par le chef de village de Ngade Ngoméne, un village situé dans la commune de Taïba. Dans cette commune, l'exploitation du phosphate bouleverse souvent ses frontières ainsi que sa dynamique démographique. La particularité de ce village (Ngade Ngoméne) est qu'il se trouve à l'intérieur des concessions minières des ICS. Il s'agit là d'une situation périlleuse car, en plus d'exploiter le phosphate, l'entreprise s'active également dans la production d'engrais chimiques. En évoquant les difficultés relatives à leur cadre de vie, le chef de village accuse la pollution d'être la cause meurtrière de leur cheptel et de leur récolte. Il affirme que :

« Ce sont les résidus toxiques émis par l'usine qui se déversent et polluent le tapis herbacé dont se nourrit principalement notre bétail. Le village aussi grand qu'il est, il n'y a plus que deux chevaux, les autres sont morts, ainsi que nos bétails. Une fois qu'ils mangent l'herbe dehors ils ne s'en remettent plus. A part ceux qui sont enfermés dans nos maisons. » Chef de village de Ngade, août, 2018

Ainsi, les grandes filiales extractives implantées dans le pays, se retrouvent au cœur des enjeux sociaux et politiques. Dans ce contexte, les appels à contribution des entreprises extractives dans les questions d'utilité générale se multiplient. Les dispositifs incitatifs développés par l'État, s'efforcent de créer un cadre adapté pour que le secteur extractif puisse mieux participer au renforcement de la protection sociale au Sénégal. C'est ce qu'explique une Note Politique publiée en février 2022 dans ce sens, par des chercheurs sénégalais et québécois : Fatoumata Hane *et al*, estimant que les recettes issues du secteur minier devraient pouvoir supporter l'essentiel des initiatives de gratuité dans le secteur sanitaire et social, à partir de l'analyse de la situation en 2019.

Encadré 8 : Résumé final de la Note politique

Cette Note politique démontre le potentiel majeur que représente le secteur minier sénégalais pour financer les services publics, en prenant l'exemple d'un investissement intergénérationnel, la Couverture Maladie Universelle (CMU). Si la moitié des revenus budgétaires tirés du secteur minier en 2019 avaient été alloués au financement de la santé, ils auraient pu couvrir toutes les initiatives de gratuité mises en œuvre au Sénégal pendant cinq ans : la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et pour les personnes de 60 ans et plus, ainsi que la gratuité de la césarienne et de la dialyse. Toutefois, la faible transparence dans l'allocation des recettes minières, l'inexistence d'une politique minière articulée aux objectifs de développement national, et la persistance de cadres réglementaires et fiscaux avantageux pour les compagnies extractives représentent quelques-uns des obstacles limitant la mobilisation des ressources minières pour financer la santé. Cette note conclut en formulant une série de recommandations concernant la révision du régime fiscal, la gouvernance du secteur minier et l'harmonisation des interventions gouvernementales

Hane, F., Diallo, M.L., Ly, I., Coderre, M., et B. Campbell. « Les recettes du secteur minier comme source de financement de la couverture maladie universelle au Sénégal. » Note de Politique, projet de recherche Accès à la santé, ressources minières et le rôle des politiques publiques, Dakar, Février 2022

Ainsi, la synthèse de cette note est assez suggestive de l'importance acquise par le secteur extractif au Sénégal. L'action des entreprises représente un potentiel innovant dans la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement de la sécurité sociale. Pour certains observateurs, le regain de l'Etat social au courant des années 2000, s'est accompagné d'un développement fulgurant du secteur minier. À cet effet, l'ampleur prise par le débat autour du financement de la protection sociale au Sénégal par les ressources extractives peut aussi être considéré comme une conséquence de ces différentes mutations structurelles à l'œuvre.

La RSE est davantage mobilisée à travers des formes diverses et plurielles. Elle revêt des caractéristiques particulières, et celles-ci depuis l'exercice du Code minier de 2003 qui incluait des dispositifs tirant dans ce sens. Le secrétaire municipal de la ville de Kédougou, nous certifiait d'ailleurs, que la commune avait reçu un chèque de 50 millions en 2015 dans le cadre des fonds d'appui aux collectivités territoriales de la part de Sabadola Gold Opération (SGO). Il s'agit de la filiale canadienne qui exploite l'or dans la région de Kédougou. Cet argent, selon le responsable municipal, entrait dans le cadre du Fond Social Minier. C'est un

Fonds d'Appui aux Collectivités Locales (FDCL) voté et inscrit dans le cahier des charges des entreprises minières au Sénégal depuis le Code de 2003. Le secteur minier et le domaine du développement social sont progressivement associés. Les entreprises extractives deviennent de fil en aiguille des acteurs dans le nouveau paysage de l'action sociale et solidaire du pays.

5.4 La RSE face au défi de la protection sociale au Sénégal : l'expérience des entreprises extractives.

Dans les pays dit en développement, le secteur extractif est souvent sujet à des tensions majeures. Ces dernières sont généralement associées à un certain nombre de problématiques, précédemment évoquées dans la première partie et liées aux irrégularités et aux faiblesses inhérentes aux cadres juridiques et institutionnels dans ces pays. Ces tensions sont aussi caractéristiques de l'existence du « paradoxe de l'abondance », formule désignant le fort contraste dans le cadre de la répartition des richesses qui caractériser les lieux et territoires polarisant un fort potentiel minéral. Le cas de Kédougou est un exemple assez édifiant. En effet, la région abrite le bassin aurifère le plus important du pays, sans par ailleurs disposer d'aucune structure hospitalière sur l'étendue de son territoire. Selon l'ANSD, les 57 493 habitants de la région, n'ont pas accès à des soins de santé du niveau des normes de l'OMS. De manière plus générale, le pays ne s'alignerait pas non plus au respect des normes de l'OMS concernant les ratios : ceux-ci sont fixés à hauteur de 50 000 habitants pour un hôpital (ANSD, 2019).

Par ailleurs, dans le contexte sénégalais, des efforts commencent à être consentis pour corriger les limites relatives à l'encadrement du secteur. L'exemple des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) symbolise la volonté de l'État, de prendre des dispositions réglementaires mieux adaptées. L'objectif de ces réformes est de favoriser une meilleure assimilation de la part des entreprises extractives, des conditions sociales et environnementales d'exploitation. Le gouvernement fait le pari de la durabilité et de la soutenabilité sociale et économique comme les moteurs d'une nouvelle gouvernance minière. Ainsi, le gouvernement travaille sur l'établissement de mécanismes de partage des richesses et d'incitation à la solidarité pour les entreprises extractives. Dans le prolongement de cette dynamique, on note l'accroissement des investissements sociaux réalisés par des compagnies minières en direction de leur communauté hôte. Ces projets sociaux sont censés contenir des

compromis et des orientations importantes autour des axes « développement social », de « capacitation des ressources humaines locales » et de « solidarités ».

Dans leur article « *Industries minières et programme de développement durable au Sénégal* » (2016), Bruno Boidin et Serge Francis Simen rendent aussi compte de cette posture adoptée par le gouvernement sénégalais. Ces auteurs mettent en exergue les fondamentaux structurant le partenariat entre l'Etat et le secteur minier sénégalais. La RSE y est présentée comme un outil essentiel et incontournable. Elle constitue un argumentaire qui doit concourir à la promotion d'une nouvelle gouvernance de la pauvreté. Ils disent à ce propos que :

« Dans les pays pauvres, les entreprises minières sont aujourd'hui soumises à des demandes de mesure de leur impact extra-financier. Elles sont également sollicitées pour construire, avec les parties prenantes, des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Les entreprises du secteur minier sont ainsi appelées à contribuer au développement durable » (Boidin , Simmen, 2016, p 1).

Ces auteurs précisent par ailleurs que l'État du Sénégal agit de sorte à mettre à pied d'œuvre, un cadre opportun pour dialoguer avec les parties prenantes, dont les entreprises extractives. Elles sont appelées à manifester plus d'engagement autour de la gestion des vulnérabilités et des pauvretés, surtout dans leur territoire d'accueil. Par exemple, on peut citer : la construction d'une école dans le village de Khossanto⁹⁰, l'installation des périmètres maraîchers dans la commune de Sabadola⁹¹ (Kédougou), la gratuité de l'eau dans la commune de Darou, (Tivaouane), la construction de l'école de Darou, la construction du centre de santé dans le village de Khondio (Tivaouane). La piste fiscale apparaissant comme compromise, l'État sénégalais se rabat sur des dispositifs comme le Fonds Social Minier (FSM), les Fonds de péréquation issue des ressources extractives, et aujourd'hui, du Contenu Local⁹².

L'importance qu'acquiert la RSE est aussi relative à la régulation des conditions d'attractivité largement promues dans le Code minier de 2003. Ce Code ouvrait la voie vers une meilleure prise en compte des termes du développement durable dans les nouveaux chantiers politiques du gouvernement sénégalais. Selon Bruno Boidin et Serge Francis Simen, en 2004,

⁹⁰ **Khossanto** est une commune dans le département de Saraya dans la région de Kédougou. Elle est aujourd'hui réputée dans l'orpaillage traditionnel.

⁹¹ **Sabadola** est une commune (village) très connue au Sénégal en raison de l'exploitation de l'Or. Elle abrite la plus grande entreprise extractive d'or du pays : la Sabadola Gold Opération (SGO)

⁹²Le contenu local désigne, pour une entreprise multinationale, le fait d'intégrer dans l'économie locale du pays un pourcentage de matériaux, de personnel, de financement, de biens et services produits. Pour le Sénégal, l'objectif fixé est de parvenir en 2030 à 50% de contenu local dans toutes les activités concernées.

d'importants moyens avaient été mobilisés autour des Programmes d'Appui au Secteur Minier (PASMI) au Sénégal. Les principaux financements provenaient de l'Union Européenne (EU). Ainsi, le plateau infrastructurel s'était alors modernisé pour pouvoir accueillir davantage d'entreprises et d'investisseurs. La maximisation de la production devait concomitamment s'accompagner d'une série de mesures qui devait stimuler une meilleure implication des entreprises dans le traitement des questions sociales et des solidarités. La hausse des dépenses fiscales dans le pays est d'ailleurs imputable à la nature de ce compromis entre l'Etat et les entreprises. Celui-ci fixait moins d'obligations fiscales aux grands groupes en contrepartie d'une politique de redistribution à l'échelle des territoires.

En conclusion, nous pouvons dire que ces mesures politiques ont considérablement accru la production minière, en or, en phosphate et par la suite, en zircon. Cette situation a fortement stimulé le secteur extractif du pays qui a connu un rebond important et décisif au début des années 2010. Cette évolution devait toutefois, s'accompagner d'une politique de redistribution et les entreprises devaient mobiliser des fonds supplémentaires dans ce sens. Cette approche devait servir au gouvernement de cette époque, de support pour le rétablissement d'un « Etat social » au Sénégal. À cet effet, l'Etat est en charge de composer de nouvelles modalités de collaboration avec les entreprises et plus particulièrement, avec celles du secteur minier. Le financement de la protection sociale apparaît ainsi de plus en plus corrélé au développement du secteur extractif. Le niveau de production en or et en phosphate intéresse par ailleurs d'autres acteurs stratégiques. Outre l'État, les acteurs de la société civile, les ONG ainsi que les populations en général, deviennent de plus en plus sensibles à la question de l'exploitation des minerais. Cette situation exerce aussi une influence sur les entreprises extractives, désormais prises dans le jeu de l'opinion et des légitimités. La RSE est aujourd'hui, un sujet très observé par ces acteurs de la démocratie.

Le développement du secteur extractif nourrit la teneur des débats et des discussions sur les retombées sociales des richesses minérales dont dispose le pays. Les entreprises extractives sont, en effet, bien portantes et leurs poids dans l'économie du pays restent très considérables. Le secteur est en effervescence et cette réussite est visible à travers une hausse de la productivité de 2015 à nos jours.

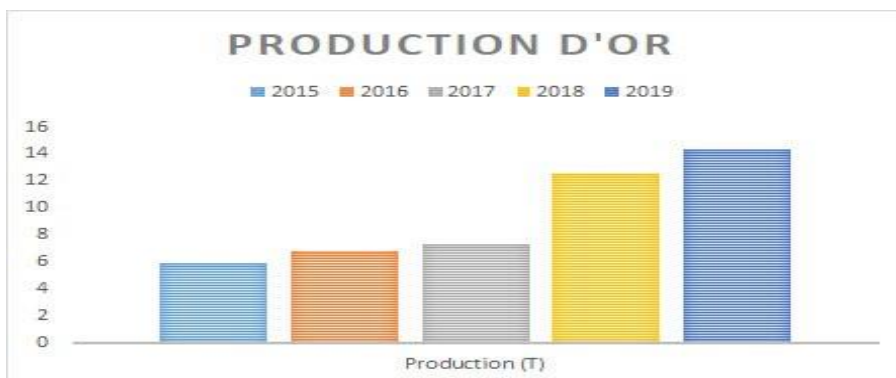
5.4.1 Un secteur minier bien portant.

Photo 2 : Exploitation du Phosphate à Thiès



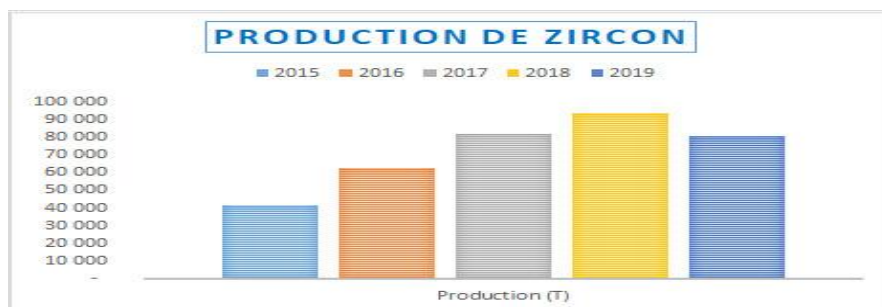
Sources : ITIE Sénégal

Tableau 20 : production d'or en tonnes au Sénégal de 2015 à 2019



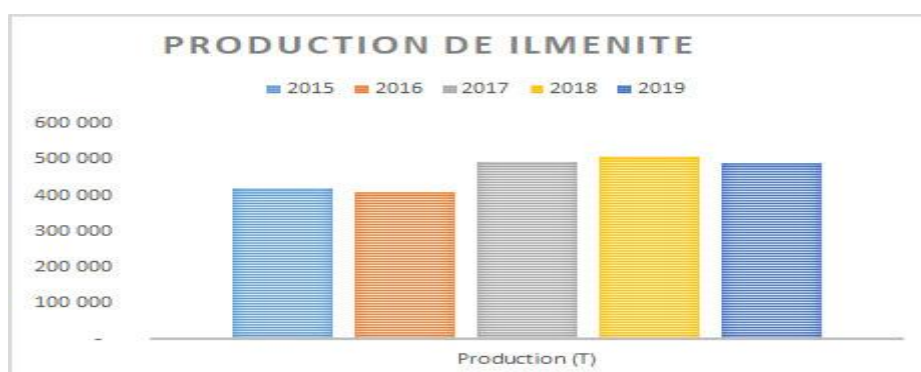
Source : Ministères des mines et de la géologie, Sénégal, 2021

Tableau 21 : production de zircon en tonnes au Sénégal de 2015 à 2019



Source : *Ministères des mines et de la géologie, Sénégal, 2021*

Tableau 22 : production d'ilménite en tonnes au Sénégal de 2015 à 2019



Source : *Ministères des mines et de la géologie, Sénégal, 2021*

Les tableaux qui précèdent concernant la croissance de la production en tonnes pour l'or, le zircon et l'ilménite confirment le dynamisme économique du secteur. D'après la chambre des mines du Sénégal, l'application de la réforme minière de 2003 a en effet, rendu plus compétitif le secteur minier sénégalais. Pourtant, paradoxalement, le Sénégal présente un potentiel aurifère moins important comparé aux autres pays de l'UEMOA comme la Côte d'Ivoire, le Burkina, le Mali ou encore le Ghana, etc (Chambre des mines du Sénégal, magazine n° 2, 2017, p 10).

Ces données en tonnes sont confirmées par les montants en valeur financière.

Tableau 23 : évolution des exportations d'or non monétaires de 2014 à 2018 au Sénégal

	2014	2015	2016	2017	2018
Valeurs en milliards (FCFA)	170,744	150,517	193,347	220,144	313,375
Valeurs unitaires (FCFA/kg)	16 836 959	19 255 035	19 899 842	18 864 134	21 043 185

Source : OIT, 2021

À partir de ce tableau, nous pouvons retenir que les exportations d'or ont connu une hausse considérable depuis 2014. Avant cette date, il semble difficile de retrouver des chiffres réels sur les productions minières au Sénégal. Cependant, les hausses enregistrées ces dernières années, attestent des dispositions antérieures prises par le gouvernement, notamment sous le régime d'Abdoulaye Wade. La seule exception concerne l'année 2015, qui est une année de repli à cause d'une baisse des cours mondiaux de l'or (la valeur des exportations diminue alors, passant à 150,5 milliards FCFA contre 170,7 milliards FCFA en 2014, soit un repli de 11,8 %). Cependant, la hausse reprend dès 2016 et atteint même deux pics en 2017 et en 2018 avec consécutivement 220,1 et 313,3 milliards.

Le tableau suivant confirme cette croissance du point de vue des recettes tirées de l'activité d'extraction de minerais après 2019, et les prévisions jusque 2035.

Tableau 24 : Recettes tirées des mines et carrières (en milliards de Frans CFA)

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2025	2030	2035
Montants exportation en or	378,89	458,34	554,30	670,36	1185,74	3067,55	7935,89
Taxes sur les exportations en %	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Montants des taxes sur l'or	18,95	22,92	27,72	33,52	59,29	153,38	396,73

Source : estimations CRES à partir de la Note d'analyse du commerce extérieur (NACE, ANSD, 2018)

Malgré l'instauration d'un nouveau Code minier en 2016 jugé par certains, comme contraignant et plus équitable, il n'en reste pas moins que le secteur reste encore « performant » : une performance qu'il doit également au principe de non-rétroactivité du

Code actuel. En effet, celui-ci ne s'applique pas sur les contrats miniers signés précédemment. Ces derniers continuent d'être régis par les anciennes dispositions relatives au Code de 2003. Abdou Aziz Sy, président de la chambre des mines, y voit l'exercice d'une « clause de stabilité » qu'il salue au passage (Chambre des Mines du Sénégal, magazine n° 2, 2017, p 3)

Après avoir présenté les évolutions positives enregistrées depuis près deux décennies par le secteur minier sénégalais, nous allons dans la suite de notre travail de recherche, analyser son implication dans les solidarités au Sénégal. L'augmentation de la production comme nous avons pu le voir, est pensée comme devant servir d'élan pour une meilleure répartition. Ce système, en mobilisant plus de recettes pour les finances publiques, doit aussi servir à amortir le choc des impacts socio-écologiques dans les territoires abritant les opérations minières au Sénégal : c'est l'objectif *des Fonds de Péréquation*. Le principe est que les territoires deviennent prioritaires dans la redistribution des ressources extractives. Leur développement social est l'un des points focaux des compromis menés par l'État avec les entreprises extractives.

5.4.2 Le mécanisme de la péréquation dans les ressources extractives

La formule de l'Etat social dans les territoires miniers au Sénégal

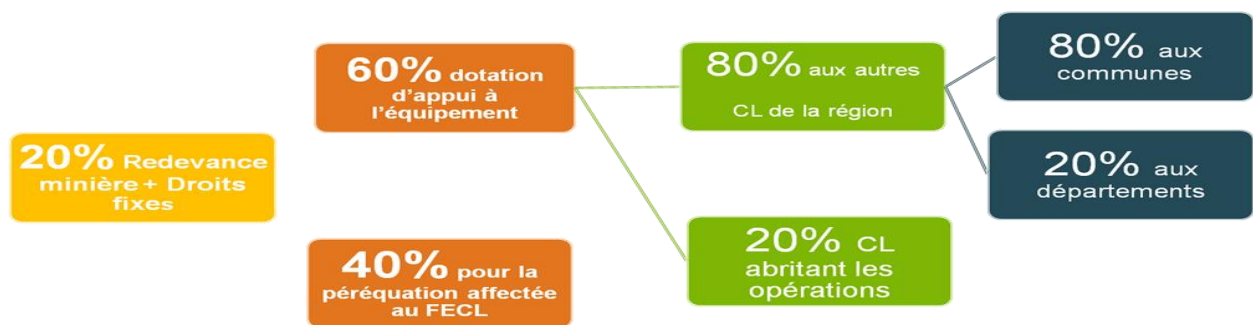
Hormis la patente et les contributions foncières, il existe au Sénégal ce qu'on l'on appelle les paiements perçus *ou devant être affectés* aux collectivités locales par le biais de mécanismes tels que la péréquation. Cette politique de redistribution verticale est caractéristique de la posture innovante de l'État social en direction des zones minières du pays. L'idée est de doter les territoires abritant les opérations minières de plus d'équipements et d'infrastructures, y compris, sociaux et sanitaires. En effet, selon l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive (ITIE),⁹³ la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales (ITIE, 2017). Dans le contexte du Sénégal, *l'article 113 du Code minier de 2016* reprend les dispositions de *l'article 55 du Code de 2003*, qui prévoit « qu'une partie des ressources fiscales provenant des opérations minières est versée dans un fonds de péréquation

⁹³ **ITIE** est une norme internationale dont les pays membres s'engagent à divulguer les informations sur l'ensemble des informations autour de la chaîne de valeur des industries extractives.

destinée aux collectivités locales. Les taux et les modalités de répartition du fonds sont fixés dans le décret 2015-1879 du 16 décembre 2015 modifiant le décret 2009-1334. » (ibid)

L'idée de la péréquation est de rétablir une certaine équité territoriale en mobilisant une part importante des recettes minières en direction des populations qui vivent les effets indésirables de l'exploitation minière. L'État du Sénégal mobilise les revenus directs du secteur minier dans l'optique d'harmoniser sa politique de redistribution et de solidarité. Ainsi, **20 %** des recettes de l'Etat provenant des opérations minières sont alloués à un Fonds d'appui et de péréquation destiné aux collectivités locales concernées : c'est le Fonds d'équipement des Collectivités Locales (FECL).

Figure 7 : Schéma de la redistribution des fonds de péréquation au Sénégal



Source : ITIE, 2017

Comme nous l'avons mentionné, les entreprises du secteur minier deviennent progressivement des acteurs essentiels dans la nouvelle architecture des politiques sociales au Sénégal. L'Etat s'appuie énormément sur ce levier pour consolider sa politique de décentralisation. Par ailleurs, le mécanisme de péréquation permet que les territoires qui accueillent les activités minières en soient directement bénéficiaires. En effet, une grande majorité des entreprises extractives est localisée dans des territoires ruraux et paysans. Or, ce sont généralement des territoires très peu desservis en matière de services publics.

La péréquation : un stimulus pour plus de RSE dans les territoires à fort caractère minier

Outre l'objectif social de redistribution en faveur de collectivités rurales défavorisées, l'objectif de la disposition réglementaire que constitue la péréquation était pour l'État de créer un « stimulus » pour davantage aiguïser la sensibilité des entreprises aux enjeux sociaux territoriaux. Dans ce sens, l'État ne se contente pas de créer un espace budgétaire adapté pour financer ses programmes sociaux, il s'engage aussi pour la création d'une communauté d'acteurs autour de la RSE : une communauté dont la responsabilité est de jeter les bases d'une gestion publique concertée et participative autour des fragilités et des indigences dans les territoires. Dans ce cadre, le gouvernement à recourt à la théorie des parties prenantes (PP)⁹⁴ comme outil afin d'appuyer sa politique de gouvernance minière et sociale. Le modèle des parties prenantes marquait déjà les premiers instruments à l'initiative du gouvernement de Wade. Qu'il s'agisse du Fonds de Péréquation ou du Fonds Social Minier, l'État veut créer une dynamique autour des solidarités dans les territoires.

L'approche par les parties prenantes est, en effet, un mécanisme et une vision de la RSE théorisée au Canada et plus particulièrement par l'école de Montréal. Elle préconise la mise en œuvre de politiques de responsabilité co-construites dans le cadre d'assemblées constitutives d'acteurs divers et pluriels : ce sont des acteurs du privé (entreprises, ONG, associations) mais également du public, dont les autorités locales, les communautés de base et bien d'autres acteurs liées de près ou de loin aux activités des entreprises. Cette approche est mise en œuvre dès 2003 avec la révision du Code minier qui comprend les premières manœuvres étatiques pour davantage mobiliser le secteur privé minier dans le financement des actions sociales. Les mots « social » et « minier » se retrouvaient alors souvent associés dans l'analyse des enjeux de développement social, notamment à l'échelon local. Ainsi, la logique des parties prenantes est progressivement devenue le moyen par lequel l'État articule le développement du secteur extractif avec l'élaboration de politiques de redistribution substantiellement plus viables.

Cependant, la mise en œuvre de cette orientation n'est pas facile. En effet, le partenariat entre les entreprises et les autres parties prenantes est souvent marqué par des clivages idéologiques et par des tensions permanentes. La réaction du chef de village de Sabadola, lors de notre

⁹⁴ **Les parties prenantes** sont l'ensemble des acteurs directs ou indirects qui sont les partenaires sociétaux des entreprises.

entretien, symbolise aussi l'état de malaise et de désaccords qui peut parfois exister entre parties prenantes. Dans l'entretien, il nous dit « *je ne veux même pas entendre le nom de cette société* ». Il s'agit en l'occurrence de la Sabadola Gold Opération (SGO), l'entreprise qui exploite l'or dans le département de Saraya et dont les locaux sont situés dans la commune de Sabadola.

Dans ce contexte, il nous semble intéressant d'analyser les sens et les modes de compréhension différentiels de la RSE au sein des parties prenantes et également, de présenter les particularités relatives à la théorie, son esprit et ses différentes acceptions. Dans le contexte sénégalais, la RSE est de plus en plus plébiscitée par les autorités. Le modèle préfigure aujourd'hui le renforcement du partenariat privé/public souhaité à l'échelle nationale comme dans un registre plus décentralisé. Ce partenariat aux allures mécènes, évolue graduellement vers une gouvernance territoriale des situations de pauvreté au Sénégal.

5.4.3 Le modèle des parties prenantes : l'expérience sénégalaise

Au cours des trois dernières décennies, les questions sociales et environnementales sont devenues des enjeux cruciaux à l'échelle du monde. Les réflexions autour du changement climatique, du creusement des inégalités ou de la multiplication des vulnérabilités, ont aménagé de nouveaux cadres d'échanges sur les responsabilités des entreprises. Souvent interpellées, les entreprises sont exhortées, incitées voir contraintes de composer avec des demandes sociétales plus insistantes. Elles sont aussi conviées à se conformer à des exigences environnementales qui sont devenues des sujets transversaux et globaux à la fois. Ainsi, la nature des liens entre les entreprises et la société est-elle devenue sujette à beaucoup de rebondissements et d'incertitudes. La nécessité de produire un relationnel nouveau, plus conforme aux exigences sociales, a encouragé l'adoption d'une nouvelle vision structurée autour des « responsabilités » et du partenariat. Un Responsable de l'ITIE au Sénégal, nous a confié lors d'une entrevue, que les fondamentaux de la norme (ITIE) sont par exemple édictées au nom du principe de la bonne gouvernance des ressources minérales. Ce principe promeut un partage équitable des ressources à travers l'instauration de cadres de concertation et de dialogue marqués par le multipartisme et le partenariat.

« C'est un comité qui a mis en œuvre le plan ITIE au Sénégal, l'équivalent de ce que l'on appelle le groupe MULTIPARTIS. Cela regroupe les agences gouvernementales, les

entreprises privées et la société civile : c'est donc tripartite » Un Responsable de l'ITIE au Sénégal, août 2017

Ce multipartisme s'est constitué sur le terrain dans un registre plus vaste en intégrant d'autres acteurs, dont les collectivités territoriales et les communautés locales et paysannes hôtes. L'exigence pour les entreprises et la société de communiquer et d'interagir est au fondement des nouvelles normes productives et de partage- des normes plus durables et socialement plus équitables. Dans le contexte sénégalais d'aujourd'hui, la réflexion menée sur les impacts socio-écologiques des entreprises extractives pose avec acuité les questions sur la gestion de leurs externalités. Cela questionne également la nature de leurs liens avec le reste de la population, notamment celle avec laquelle elle partage le même territoire. , un enseignant au Collège Taiba ICS, confirme la difficile cohabitation avec les entreprises.

« Je vis dans cette commune et on est ceinturé par de gigantesques entreprises qui génèrent énormément de bénéfices, mais en retour nous ne sentons pas réellement leur impact dans les collectivités » (enseignant, collège de Taiba ICS, août 2018)

Cette assertion souligne les problématiques de voisinages que posent les opérations d'extraction, et les tensions qui en résultent en particulier entre les entreprises et les communautés locales et paysannes hôtes. Selon l'analyse de Jean Pasquero, il conviendrait de discuter de ses sujets dans un processus de concertation : c'est l'essence du modèle des parties prenantes. Avec l'intensification des prospections minières, des équilibres sociaux sont souvent bousculés, des tensions intercommunautaires jaillissent et les économies paysannes font face à de véritables obstacles dans le rural sénégalais. Dans le cadre de cette recherche, on a aussi pu observer que ces différentes problématiques se posent régulièrement chez les différentes communautés concernées. Pour pallier ces difficultés, l'approche des parties prenantes se présente comme une manière de réunir les différents partenaires autour d'espaces d'échanges et d'interactions : l'idée étant de mieux harmoniser leurs relations et leurs modes de collaboration pour prévenir contre les risques, les endiguer ou créer les conditions d'un meilleur partage des ressources.

Pour mettre en œuvre, ces orientations, les autorités s'appuient sur des outils. Dans le domaine de l'extraction au Sénégal, les entreprises doivent acquérir ce qu'on appelle les *« permis sociaux d'exploitation »*. C'est un document attestant de la validation sociale du projet à l'issue d'un long processus de discussion et d'échanges entre les entreprises et les populations hôtes. Ce permis social d'exploitation est devenu un concept très prisé et de plus

en plus institutionnalisés. Il doit engager les entreprises dans la construction d'un relationnel durable avec les territoires abritant les opérations minières autour d'enjeux sociaux, de gestion des risques et de solidarité. Le permis social est présenté comme un moyen de promouvoir le dialogue social entre exploitants et communautés locales. Il doit organiser les conditions requises à la mise en œuvre de politique de responsabilités sociales (RSE) à l'échelle de ses territoires.

L'acquisition des permis sociaux doit préfigurer les premières opérations d'exploitation. Ils en sont des préalables essentiels sinon incontournables. Par ailleurs, il s'avère que dans le cadre de ces assemblées d'échanges très composites, les différents acteurs (parties prenantes) sont mus par des intérêts différents et forts divergents. Les enjeux de pouvoir sont permanents, provoquant des tensions et des rapports de force entre partenaires. Ces permis sociaux sont ainsi structurants de luttes sociales, mais par ailleurs aussi, ils fondent des nécessaires accords qui doivent encadrer la gestion de l'externalité des entreprises. Cette gestion est organisée autour de points cruciaux, dont le volet social et solidaire constitue un point charnière.

Comme mentionné ci-dessus, dans son versant canadien, l'approche des Parties Prenantes a été théorisée par l'école de Montréal. Dans ce modèle, le rôle de l'État est de définir le cadre des mutualisations entre les entreprises et les autres fractions de la société. L'État adopte le rôle « d'animateur » en s'efforçant de créer les conditions de production d'une entente future entre les différents acteurs. Cette posture de l'État pourrait éventuellement faire écho à la pensée de Jacques Donzelot et de Philippe Estèbe (1994) au sujet de l'avènement de la politique de la ville en France. Le concept d'« *État animateur* » développé par ces auteurs, renvoie à une analyse de l'action publique marquée par les critiques adressées à la position centrale et techniciste de l'État nation -très critiquée en France au cours des années 1980. Dans ce modèle, la perspective d'une action publique de proximité, décentralisée et portée par les territoires, doit suppléer aux logiques de planification centralisée. Le rôle de l'État se situe ainsi dans sa capacité à animer les logiques de décentralisation et de mise en place d'un environnement institutionnel propice et favorable. Les structures d'une telle organisation doivent être portées par des acteurs territoriaux qui seraient mieux à même de définir les réponses les plus adaptées aux problématiques locales.

L'analogie entre le principe d'« État animateur » et le modèle RSE des parties prenantes, n'est pas tout à fait fortuite. En effet, ces deux modèles intègrent tous deux, une pensée particulière et en vogue à la fin des années 1980 : il s'agit des principes de la Nouvelle Gestion Publique

(NGP). De manière générale, l'école de Montréal essaie de réduire la lourdeur des échelons et de soustraire à une démarche bureaucratique, dans une approche « libérale » de la RSE. La proposition de l'école de Montréal peut sembler aussi proche de la pensée de Milton Friedman⁹⁵ à ce sujet. Cet auteur en effet observe une certaine méfiance et même, une défiance à l'égard de l'État. Il défend l'idée selon laquelle les hommes sont producteurs de l'ordre social et qu'ils peuvent eux même se mobiliser dans des cadres de concertation plus libres. C'est dans le dialogue que siégerait désormais, l'idéal d'un modèle de gouvernance sociale et écologique respectivement plus équitable et plus soutenable. L'échange est considéré comme la nouvelle charpente qui soutiendrait les relations entre les « *Stakeholders* », c'est-à-dire les parties prenantes. Ces dernières sont en général, définies comme l'ensemble des acteurs qui ne sont pas directement détenteurs des moyens de production, mais dont les intérêts peuvent être affectés par les activités des entreprises. L'approche constitue à cet effet, une invitation à la collégialité et à la co-régulation. De nouvelles dispositions doivent accompagner la construction des interdépendances entre les entreprises et ses partenaires. Dans le cadre de ces assemblées, un cahier de charge est élaboré et doit porter sur des sujets divers comme les pauvretés, les solidarités, les risques sociaux et écologiques.

Au Sénégal, la lutte contre la dégradation de la biodiversité, les questions de redistribution et de solidarité, la lutte contre le chômage, contre la corruption, sont autant de problématiques discutées autour des « *audiences publiques* ».⁹⁶ Ces audiences sont à l'initiative des entreprises et des politiques, dans le but de présenter les projets miniers aux populations locales concernées. Il est question d'en exposer les atouts, les risques ainsi que les conséquences. Ces audiences publiques doivent permettre aux communautés locales, qui sont majoritairement paysannes dans le cadre de nos observations, de matérialiser leurs doléances ainsi que leurs souhaits autour de projets sociaux structurants.

⁹⁵ **Milton Friedman** est un économiste américain très influent, d'inspiration libérale et dont les idées ont connu un grand succès au courant des années 1980.

⁹⁶ **Les audiences publiques** au Sénégal sont les réunions organisées généralement par les entreprises (extractives) dans le but de présenter et d'échanger avec les populations locales hôtes autour du projet d'exploitation, de son bien-fondé, des questions sociales, écologiques et solidaires.

5.4.4 Le modèle des parties prenantes au Sénégal : lecture sociale et culturelle de l'approche

Généralement, la composition de l'assemblée des parties prenantes au Sénégal est composée d'acteurs très divers. Chaque acteur aborde les enjeux et les questions problématiques à l'aune de ces certitudes. Dans ce cadre, les résolutions demeurent une compilation d'objectifs, de doléances, de projections et de compromis. Au Sénégal, les entreprises, l'État, les communautés paysannes, les collectivités territoriales, les ONG ou encore la société civile, sont des composants essentiels des assemblées des parties prenantes. De par leurs différences, ces acteurs mobilisent souvent des croyances divergentes à partir desquelles ils abordent la question de la RSE et des solidarités.

Tableau 25 : La RSE au Sénégal vue par nos différents types d'enquêtés (parties prenantes)

Personnes enquêtées	Statut/ profession	Compréhension ou observation de la RSE au Sénégal
Enquêté 1	Maire adjoint de Darou	La RSE telle que je le vois et je suis un ancien des ICS... La commune a des problèmes sur l'excellence des élèves : on la sollicite, ils appuient. Dans une partie de la commune il y a des problèmes d'eau, ils appuient techniquement. Il y a une mosquée qui a un problème, ils sortent une enveloppe de 200 000 frs, voilà ce que j'ai vue de la RSE ici.
Enquêté 2	Société civile : Coalition publiez ce que vous payez	Par rapport à la RSE, elle est laissée à la volonté de l'entreprise, ce n'est pas légiféré. Les études d'impact environnemental sont escamotées. Un document de 1000 pages et vous voulez faire une restitution dans une population où les 70% sont analphabètes en une journée. Il fallait remettre ce document au moins 3 à 4 mois avant et programmer la restitution. Les gens vont se débrouiller pour trouver des experts et apporter les réponses qu'il faut... mais c'est ce qui ne se fait pas.
Enquêté 3	Ingénieur des mines/Mako	Ça devient un peu du marketing et cela fait partie aussi du permis social minier. Si tu ne fais pas la RSE, tu n'auras pas l'accord des populations, l'Etat peut te donner l'autorisation mais sans les populations, tu ne peux pas travailler. Encore que, maintenant les investisseurs sont plus regardants par rapport au fait que l'entreprise fait de la RSE ou pas.
Enquêtée 4	ONG Enda PRONAT	L'investisseur quand il vient, il fait des promesses d'emplois et parfois ce sont des aménagements de terrains : construction d'école, budget à la mairie, il regroupe un nombre limité de personnes et en général cela se limite aux conseils municipaux ou ruraux et quelques leaders locaux, après c'est validé c'est fini.
Enquêté 5	Chef de village Darou	On est très content de ce partenariat. Avec l'entreprise, on forme une seule unité car nous ne pouvons pas aller sans eux et l'entreprise aussi ne peut également pas aller sans nous. C'est Dieu qui nous a unifié. On essaie de fluidifier nos relations. Ils ont beaucoup fait, même s'il reste encore des choses à faire.
Enquêté 6	Jeune, Chômeur et né à Diogo	Oui bien sûr, mais la moitié de nos terres ont été prises par l'entreprise. Nos champs ont été pris et parfois on se retrouve sans emploi ni travail. Par défaut de champs, ou en raison de la diminution des effectifs pas l'entreprise. C'est tuer la jeunesse particulièrement. Les dédommagements sont mauvais et la plupart des jeunes de Diogo ne sont pas pris par la GCO.

Dans le cadre de ce tableau, nous présentons différentes perceptions des acteurs sur la RSE ou leur expérience sur le sujet. Dans la dernière partie de ce travail de recherche, nous traiterons leurs vécus autour des transformations des solidarités, à l'aune des divergences nées ou mises en lumière par les projets RSE dans les territoires. Par ailleurs, il s'agit pour nous ici de souligner que la variable « territoire » est intéressant pour analyser les politiques RSE au Sénégal. L'une des particularités dans l'opérationnalisation de la démarche dans le pays, tient au fait des singularités territoriales. Celles-ci favorisent l'existence d'un pluralisme des modèles d'application de la RSE (parties prenantes) à l'échelle de chaque région, de chaque commune ou de chaque village.

En effet, la mise en œuvre en matière de RSE est faite par chaque entreprise sur la base de facteurs intrinsèques au territoire d'accueil. Les modalités d'appréhension, d'acceptation et de légitimation sont différentes selon les communautés, selon les régions, les croyances et les valeurs dominantes dans chaque groupe social. Si la RSE est perçue par certains comme l'expression d'un volontariat de la part des entreprises, pour d'autres son caractère obligatoire n'est plus à discuter. Entre obligation et liberté, ou entre caractère optionnel et impératif, ce débat autour de la RSE est un catalyseur de profonds bouleversements dans certains territoires ruraux du pays. C'est le cas dans la région de Kédougou (communes de Sabadola, Khossanto) comme dans le département de Tivaouane (communes de Diogo, Taiba, Mboro, Darou).

Les assemblées des parties prenantes comportent en outre, une dimension sociale et culturelle prégnante au Sénégal. Les catégories d'âge, le sexe, le niveau d'alphabétisation, le rang social, les contraintes territoriales, les enjeux politiques territoriaux, la composition démographique sont autant de variables qui influencent sur la mise en œuvre du modèle de la RSE. Les ambitions de la part du gouvernement de faire éclore une nouvelle gouvernance de la pauvreté à l'échelle des territoires, sont aussi articulées à l'existence de ces enjeux pluriels et de ces variables déterminantes. Le dialogue devient un composé de complexités, il ouvre la réflexion sur les modalités de délibération, mais aussi sur le ciblage des catégories bénéficiaires des projets sociaux portés par les entreprises minières.

De ce point de vue, le niveau d'ancrage des entreprises dans leurs territoires hôtes comme la SGO à Sabadola (Kédougou), la Grande Côte Opération (GCO) à Diogo (Tivaouane) ou encore les ICS à Darou-Taiba-Mboro, (Tivaouane), permet de comprendre et d'apprécier la dynamique des interdépendances entre elles et les communautés locales. La question de l'enracinement des compagnies minières ouvre la réflexion sur leurs inclusions dans les

« terroirs ». La dimension identitaire inscrit les relations qu'entretiennent les entreprises avec les populations locales, dans une logique de reconnaissance, d'adhésion ou d'exclusion. La capacité pour les entreprises minières de se réappropriier des enjeux sociaux et solidaires locaux est sujette à ces différents éléments de contexte.

Lors de la 3^e édition du *Forum de Dakar sur la RSE*, la dernière thématique abordée était d'ailleurs centrée sur ce point de « *L'ancrage territorial des entreprises dans le cadre de la RSE* ». Elle s'est tenue du 22 au 24 mars 2011. L'objectif de ce forum était de rendre compte de la pratique RSE dans les territoires dans le cadre d'un renforcement du dialogue sociétal entre les entreprises et les collectivités locales. Ce forum était aussi l'occasion *de mieux plaider le développement de projets, de partenariats publics-privés (PPP) dans des contextes sociaux marqués par des vulnérabilités* (rapport général du Forum de Dakar sur la RSE, mars 2011). Ce forum était par ailleurs coparrainé par l'Ambassade du Canada au Sénégal, ce qui pourrait accréditer l'idée de l'influence de l'approche théorique des parties prenantes de l'École de Montréal dans l'aventure sénégalaise de la RSE. Le discours porté par l'ambassadeur du Canada au Sénégal lors de ce forum, semble corroborer cette thèse. Il présente le *partenariat* comme la clé de voûte de l'engagement du secteur privé dans les questions sociales et solidaires.

Encadré 9 : discours de Son Excellence M. Perry Calderwood, Ambassadeur du Canada au Sénégal en 2011 au 3eme Forum de la RSE à Dakar

Ce Forum célèbre le renforcement de l'intérêt et l'engagement du Secteur privé avec les parties prenantes afin d'intégrer les considérations sociales, environnementales dans leurs opérations. Ce Forum est important car il réunit des acteurs clés locaux, régionaux et internationaux autour d'une thématique d'intérêt globale. Notre proposition est de positionner le Canada comme un "partenaire stratégique, de choix et responsable", à travers lequel nos partenaires perçoivent notre pays comme une plateforme importante pour les affaires avec l'Amérique du Nord. Ces propos sont appuyés par le fait que le Canada est un important partenaire pour l'Afrique avec une forte présence comme investisseur étranger dans le secteur extractif (mines, pétrole & gaz) estimé à plus de \$25 milliards, dont près de \$7 milliards en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de cette réalité, le gouvernement du Canada attend des entreprises canadiennes actives à l'étranger le respect des lois et des normes

internationales en vigueur, l'exercice de leurs activités de manière transparente et en consultation avec les gouvernements des pays d'accueil et les communautés locales, et un comportement responsable sur les plans social et environnemental, et il les encourage en ce sens. Notre Gouvernement du Canada travaille donc en collaboration étroite avec les gens d'autres parties intéressées afin de promouvoir la RSE afin de s'assurer qu'elles intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs valeurs et dans leurs activités d'une manière transparente et responsable. La Stratégie renforce également l'engagement du Canada de travailler avec des pays hôtes, pour augmenter le développement économique et les avantages aux communautés émanant de la gestion responsable de ressources naturelles.

Source : Rapport Général du Forum de Dakar sur la RSE – Mars 2011

À travers ce discours, nous pouvons souligner l'importance que le représentant diplomatique accorde à des notions comme « engagement », « partenaires », « communautés », « parties prenantes », « social et environnemental ». Ces différents concepts renvoient à l'esprit de dialogue et aux principes qui fondent les interactions entre les entreprises (notamment, minières) et la communauté d'acteurs avec laquelle elle partage le territoire. La théorie des parties prenantes est aussi une réflexion sur les usages des effets de proximité selon Jean Benoit Zimmermann (2005). Dans son article *Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial (2005)*, l'auteur présente une analyse sur la structure relationnelle des entreprises à l'échelle des territoires : une relation selon lui, fondée sur la notion de proximité avec par exemple ses fournisseurs ou avec ses clients. Des variables comme le gain de temps, la proximité clientèle, la proximité avec les fournisseurs entrent ainsi dans une logique plus globale, celle d'une organisation industrielle et stratégique de l'espace.

Par ailleurs, il faut souligner que la réflexion de Jean Benoit Zimmermann est articulée globalement, à des considérations économiques et capitalistes. Cependant, sa pensée sur les effets de l'ancrage territorial des entreprises comme enjeu de performance peut-être, analogiquement reprise ici, mais dans un registre plus social. L'effet d'ancrage des compagnies extractives peut en effet être considéré ici comme un prétexte légitime pour optimiser les ressources de l'action sociale locale au Sénégal. Cette logique est de plus en plus plébiscitée institutionnellement, car l'action sociale fait partie des neuf (9) domaines de compétences transférées aux collectivités territoriales sénégalaises. La proximité est présentée comme une source d'inclusion sociale, comme un moyen de pallier les limites et les inégalités

relatives à la planification centralisée. Le modèle de décentralisation tel qu'il se présente aujourd'hui au Sénégal (acte III) est, de plus, orienté vers une optimisation des rapports public/privé.

Dans ce sens, les attentes se multiplient chez les acteurs politiques locaux et chez les populations locales sur l'apport de la RSE dans l'amélioration à la fois, de la gouvernance sociale et de leurs conditions de vies. Cette situation suscite espoirs et frustrations, car les solidarités dans les territoires sont devenues un enjeu financier souvent clivant entre l'État central et certaines entreprises extractives. Comme mentionné plutôt, la frustration du chef de village de Sabadola s'exprime dans un discours âpre et réprobateur à l'encontre de la SGO : « *ceux-là ne nous considèrent pas* ». Toutefois, du côté de l'entreprise, un tel ressenti, certes légitime au vu des conditions de vie des populations, n'en traduit pas moins la responsabilité centrale de l'État dans cette affaire. En effet, certains dirigeants des compagnies extractives pensent que l'État fait montre d'un opportunisme autour de la RSE. Ils estiment injuste que le gouvernement leur demande de se positionner en entreprise providence dans des territoires alors qu'il les a lui-même laissés en friche depuis des décennies. Pour le Dr Moussa Sylla,

« La RSE ne doit pas amener à croire ou faire croire qu'il appartient aux compagnies minières de financer le développement des localités-hôtes. Cela est du ressort de l'État. » (Dr Moussa Sylla, chambre des mines du Sénégal, magazine n°2, 2017, p 21)

Malgré la persistance d'un tel désaccord, il faut la resituer dans un contexte où la posture de l'État vis-à-vis de ces entreprises n'a eu cesse d'évoluer. De la mise en œuvre de l'acte III⁹⁷ de la décentralisation en 2013 à la réforme du Code minier en 2016, le principe de la gouvernance de la pauvreté par les acteurs territoriaux s'institutionnalise davantage. La RSE y est par ailleurs, de plus en plus confortée dans sa place de levier de ces transformations.

Encadré 10 : acte III de la décentralisation au Sénégal : le rôle prépondérant des entreprises

Dans le cadre d'un processus multi-acteurs, **la solidarité, la synergie** des interventions dans le cadre d'une **co-production** et de la territorialisation des **responsabilités** restent des indicateurs importants pour une action territoriale performante. Il faut à cet égard :

⁹⁷ L'acte III de la décentralisation au Sénégal caractérise la troisième réforme territoriale et administrative du pays, menée en 2013.

Une réhabilitation de la déconcentration à travers les autorités administratives dans leur rôle d'interlocuteurs territoriaux ;
Un renforcement de la décentralisation avec plus de responsabilités des territoires, notamment des élus, de la société civile et **du secteur privé local** ;
Une clarification des rôles et responsabilités de chaque acteur et une simplification des échelles de gouvernance territoriale.

Source : Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires (Sénégal)

Les différents concepts utilisés tels que responsabilités, co-construction, privé local, solidarité, réitèrent les positions de l'État en matière de gouvernance et de co-fabrication des politiques de solidarités à partir du modèle des parties prenantes. L'action sociale doit être conçue dans ce sens, comme l'émanation d'une harmonisation des forces vives territoriales, dont principalement le secteur privé local. La RSE y est perçue comme un atout premier. En effet, dans l'exposé des motifs de l'acte III de la décentralisation, « *l'inefficience des financements locaux* » et le « *manque de moyens* » sont désignés comme des facteurs explicatifs du passage à un nouvel acte de la politique décentralisée au Sénégal (ibid). Les objectifs de développement social local et de gouvernance de la pauvreté seraient ainsi discutés, négociés à l'aune des interdépendances territoriales.

De manière générale, l'Etat du Sénégal, en manque de moyens pour sa politique décentralisée, s'appuie sur des acteurs stratégiques (entreprises) et sur des dispositions innovantes, comme la RSE. Toutefois, les parties prenantes sont issues d'univers sociaux différents. Leurs actions composent de nouvelles rationalités en matière de solidarité, de partage des ressources et de prévention des risques sociaux et environnementaux. Ainsi, il est important de mieux les identifier, par rapport à leur positionnement et aussi, par rapport à leur niveau d'influence.

Typologie des parties prenantes : des acteurs multiples aux croyances plurielles.

Les parties prenantes sont définies par la note de recherche du Stanford Research Institut en 1963 comme « *Ces groupes sans le soutien desquels l'organisation cesserait d'exister* » (Gendron, Girard, 2014-2013). Cette définition établit un lien fort, presque « intime » entre

les entreprises et les autres parties prenantes. Elle reconnaît l'impératif pour les industriels de se mobiliser pour animer le débat de la RSE. Selon cette définition, la RSE matérialise l'idée d'une nécessaire collaboration des entreprises avec les autres acteurs, avec lesquels elles doivent former une *communauté de Destin* (Zimmermann, 2005). Cette définition est aussi similaire à celle de Corine Gendron selon qui la « *Responsabilité sociale est envisagée à travers le prisme d'un ensemble d'enjeux sociaux ou de controverses « Social issues », mettant en jeu des acteurs avec des intérêts spécifiques.* » (Gendron, dans Gendron et Girard, 2013). Comme pourrait en témoigner la liste des participants de la troisième édition du forum de Dakar sur la RSE.

« *Les Participants : durant 3 jours, plus de 300 représentants des entreprises, des associations professionnelles du secteur privé, des syndicats de travailleurs, des milieux universitaires et écoles de commerce (enseignants et étudiants), des ONG de la société civile et associations de consommateurs, des représentants de l'Etat et des collectivités locales* » (Forum de Dakar, 2001)

Tableau 26 : Exemples de définitions des « parties prenantes »

Auteurs	Définitions
Freeman (1984)	Individu ou groupe qui peut influencer ou être influencé par la réalisation des objectifs de l'organisation
Hill et Jones (1992)	Participants possédant un droit légitime sur l'entreprise
Clarkson (1995)	Personnes ou groupes qui encourent un risque en ayant investi une forme de capital humain ou financier dans une firme

Source : Gond et Mercier, 2005, dans Capron, Quairel-Lanoizelée, 2016, p 33

L'interprétation du tableau montre des acceptions plurielles issues de modes de déclinaisons différentes. Les divergences enregistrées sont à la base de variations importantes dans l'exercice pratique du modèle, qui sont souvent portées par les entreprises. En effet, chaque entreprise a tendance à adopter une orientation et une définition de la théorie à laquelle elle s'identifie le plus. Cette conjoncture ouvre la réflexion sur les modalités d'arbitrage conçues

par les entreprises. L'élection d'un acteur dans l'assemblée des parties prenantes peut être sujette à l'arbitrage des compagnies. Les entreprises ont la possibilité de définir des critères d'éligibilité ou de conditionner les légitimités d'adhésion des acteurs selon leur importance et leur poids. Elles peuvent aussi choisir les acteurs avec lesquels elles décideront de construire une communauté de destin. Dans nos zones de recherche, on s'est rendu compte que la sélection des acteurs est souvent décriée. Elle crée des divergences internes dans les communautés et dans les familles. Ce fait ne peut toutefois pas être généralisé, mais il reste un facteur assez clivant à Kédougou comme à Tivaouane. Par ailleurs, cette situation interpelle aussi notre curiosité sur le regard que les « entreprises » projettent sur chaque acteur. L'assemblée des parties prenantes, serait-elle le résultat de choix unilatéraux et opérés dans un contexte d'asymétrie des positions entre les entreprises et les autres acteurs ? La composition de l'assemblée peut aussi prendre une forme croisée, c'est-à-dire co-construite par les communautés locales et les entreprises par exemple.

Tableau 27 : Typologie des parties prenantes.

Auteurs	Typologie des parties prenantes (PP)	Définitions
Caroll, 1989	<i>Les parties prenantes primaires et secondaires</i>	Les PP primaires sont impliquées directement dans le processus économique et ont un contrat explicite avec la firme. Les PP secondaires ont des relations volontaires ou non avec la firme dans le cadre d'un contrat plutôt implicite ou moral : associations de riverains, collectivités territoriales, ONG
Clarkson, 1995	<i>Parties prenantes volontaires ou involontaires</i>	Les PP volontaires acceptent généralement d'être exposées au risque, les PP involontaires subissent le risque sans n'avoir noué aucune relation avec la firme
Mitchell et al, 1997	<i>Parties prenantes urgentes, puissantes, légitimes</i>	La légitimité d'un groupe correspond à sa reconnaissance et son acceptation sociale. Selon leurs attributs, les PP seront incontournables, dominantes, dangereuses, dormantes.. ;

Source, Capron et Quairel-Lanoizelée, 2016, p 33 (tableau adapté par nous)

La théorie des parties prenantes est supposée porter les germes d'un mouvement de décrispation des relations entre l'entreprise et la société dans sa globalité. Elle est au fondement d'une vision de la RSE conçue comme une démarche innovante et libérale entre acteurs et autour d'enjeux sociaux importants. Cependant, un certain nombre de critiques lui sont adressées.

La thèse d'un « monologue » est souvent reprise pour caractériser le modèle partenarial entre les entreprises et ses autres parties prenantes. Cela rejoint l'idée de l'asymétrie des positions susmentionnée, notamment pour ce qui concerne les « parties prenantes volontaires » (tableau ci-dessus). Dans une lecture plus radicale, certains auteurs assimilent la RSE comme étant une stratégie défensive mobilisée par les entreprises (Gendron, Girard, 2013). Elle leur permettrait de se prémunir d'éventuels dommages ou d'entraves par rapport à leurs activités. Dans le paragraphe suivant, nous proposons une synthèse des différentes limites associées à ce modèle de RSE, ses insuffisances ainsi que les problématiques qu'il soulève autour des disparités entre acteurs.

Limites et critiques adressées à la théorie des parties prenantes

De manière générale, les principales critiques formulées à l'égard de ce modèle, sont axées autour des inégalités structurantes des rapports entre les différentes parties prenantes. Comme nous l'avons souligné, le choix des partenaires et la nature des objets et sujets à négocier, constituent de réelles problématiques. Elles interrogent la pertinence et l'intégrité même de la démarche. D'autres critiques sont également soulevées par les acteurs. Nous les exposons ici en les intégrant dans une vision plus large, c'est-à-dire dans les critiques qui sont souvent formulées à l'égard même de la RSE.

- ❖ Dans l'atteinte des objectifs de performances économiques et de score financier, la prise en compte des attentes des parties prenantes peut être très sujette à la santé financière de l'entreprise. La RSE serait elle-même dépendante de l'état financier des entreprises, surtout dans les pays en développement où elle est souvent présentée comme facultative. L'agent du Ministère de l'environnement que nous avons interrogé, la qualifie comme « *une obligation morale* » ou comme un « *devoir de la part de l'entreprise mais, sans texte légal* » (Agent, Ministère de l'environnement).
- ❖ La théorie des parties prenantes est aussi confrontée à la problématique de la représentativité et de la légitimité de l'assemblée des parties prenantes. En effet, comme exprimé précédemment, la question du choix des acteurs produit des classifications et une hiérarchisation des collaborateurs. C'est une typologie définie selon leur niveau de « pertinence », selon leur capacité de « nuisance » ou selon leur niveau d'influence dans la chaîne de valeur. Selon les acteurs que nous avons rencontrés, l'école de Montréal n'a pas assez, de ce point de vue, conceptualisé sur

les modalités de prise en charge des contradictions au sein de la communauté des parties prenantes. Les situations de conflits ou de désaccords sont résolues par le biais des arbitrages à l'initiative des entreprises qui en définissent les issues généralement.

- ❖ D'un point de vue institutionnel et politique, l'esprit véhiculé par la théorie des parties prenantes est marqué par une certaine défiance à l'endroit de l'Etat. Il repose sur un postulat très libéral qui entre en conformité avec les nouveaux objectifs de la Nouvelle Gestion Publique (NGP). C'est pourquoi, cette approche récuse la possibilité que l'Etat monopolise toutes les responsabilités dans le pilotage de l'action publique. Ainsi, la théorie des parties prenantes milite également pour le renforcement des prérogatives et des libertés des entreprises.

Le modèle des parties prenantes est aujourd'hui largement repris à l'échelle du monde. Elle est adoptée par différentes entreprises en raison des flexibilités qu'elle promeut et qu'elle met en avant. Toutefois, dans certains pays en développement, les gouvernements sont encore en proie à des instabilités permanentes. La législation en matière de droits sociaux et écologiques, peine à mobiliser des outils nécessaires pour faire respecter les dispositions prises dans ce sens. À cet égard, l'approche par les parties prenantes peut aboutir, dans des pays comme le Sénégal, à des situations parfois complexes. En effet, la présence de filiales étrangères « puissantes » peut entraîner une recomposition de l'intervention publique dans certains pays du sud. Certains auteurs évoquent même le principe d'institutionnalisation des entreprises : un statut qui leur conférerait presque un rôle de régulateur social à l'échelle de ces pays. Cette conjoncture produirait *in fine*, une complexité relationnelle entre ces Etats « faibles » et certaines grandes entreprises.

« Les justifications de la RSE proposées par les théories contractuelles et la théorie des parties prenantes confèrent à l'entreprise un rôle de régulation sociale, qui organise les interactions entre les divers acteurs, mais elle ne prennent pas en compte le rôle des règles, des valeurs et normes sociales sur la construction des attentes des parties prenantes. Ces approches, essentiellement fonctionnalistes, analysent les comportements effectifs comme des réponses aux attentes ou aux pressions des groupes d'acteurs, mais ne permettent pas de rendre compte de l'encastrement social de ces comportements comme tentent de le faire les théories sociologiques. » (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2016, p 38-39)

De cette citation, on propose de retenir deux choses principalement.

- Premièrement, le modèle des parties prenantes peut favoriser une consolidation des prérogatives institutionnelles en faveur des entreprises. Elles sont présentées comme une instance de régulation sociale ce qui vient conforter leur puissance, a fortiori dans les pays en développement où elles peuvent disposer d'un pouvoir discrétionnaire assez large.
- Deuxièmement, l'opérationnalisation de cette démarche RSE (parties prenantes), ne paraît pas prendre suffisamment en compte les particularités territoriales, culturelles et sociologiques dont sont imprégnés les différents acteurs. Ainsi, dans les processus d'application du principe, on peut observer des décalages majeurs dûs, notamment, aux différences et à la pluralité des répertoires d'action définis par chaque partie prenante. Dans des situations géographiques particulières, la production des sens répond à des variables distinctes. Dans le cadre de cette étude, notre enquête confirme que les entreprises étrangères et les communautés endogènes observées, se situent à des degrés différents de compréhension, d'appréciation et d'assimilation de certains objets et sujets. La « *dimension genre* » peut, par exemple, être considérée comme un point de dissonance majeur. En effet, les femmes sont souvent choisies comme les principales bénéficiaires des projets sociaux à l'initiative des compagnies minières. Elles acquièrent, à travers ces politiques RSE, davantage de responsabilités et de charges et ce, même dans le cadre domestique. Cette conjoncture, jadis très peu courante, est porteuse de profondes transformations, surtout dans des contextes ruraux et traditionnels marqués par une prééminence des responsabilités masculines. Nous y reviendrons notamment dans la dernière partie de ce travail autour des recompositions des solidarités traditionnelles familiales, communautaires, et territoriales.

Conclusion partielle

Pour conclure ce chapitre 5, nous pouvons attester que l'État sénégalais a entrepris un ensemble de dispositions socio-politiques afin de renforcer les modalités de prise en charge de la pauvreté. Il a mis en place des mécanismes innovants de solidarité publique et de ciblage des catégories des plus vulnérables. C'est dans ce cadre, que le développement de la RSE, inhérent à la dynamique positive enregistrée par le secteur extractif, vient se greffer à d'autres

dispositifs promus par l'Etat social sénégalais. Par ce moyen, les solidarités portées par les entreprises sont de plus en plus articulées avec les grands chantiers de l'État en matière de lutte contre les vulnérabilités. Cette articulation s'inscrit dans un processus évolutif depuis la loi portant Code minier en 2003, dont l'entrée en vigueur a favorisé des flux massifs d'investissements vers le Sénégal et prévoir aussi des mesures de développement social. Les sociétés minières sont ainsi mobilisées depuis cette date, dans la mise en place d'un fonds de dotation et de partage intitulé le Fonds Social Minier (FSM). Cette politique a été menée depuis l'arrivée au pouvoir de l'ancien président Abdoulaye Wade en 2000. Celui-ci a fait du renforcement des relations privé/public, la trame soutenant sa nouvelle politique dans le domaine social et sanitaire. La dynamique de ce partenariat a connu, avec le temps, des revers importants certes, mais sans réellement être remise en cause. Dans un souci de cohérence et de continuité, la seconde alternance de 2012 menée par l'actuel président Macky Sall, s'appuie énormément sur ses acquis institutionnels. Si les ambitions du premier gouvernement post-alternance ont achoppé sur plusieurs incertitudes, surtout en matière de planification, le nouveau gouvernement a essayé toutefois de les contourner. L'ensemble des réformes menées : le Code général des impôts (2013), le Code des collectivités locales (acte III, 2013), la révision du Code minier (2016), la politique sociale (CMU, programmes sociaux, 2013) ont participé à l'organisation d'un cadre innovant. Ce dernier promeut la mise en opération d'un modèle participatif dans la gestion publique des urgences sociales, largement inspiré du modèle de RSE dit, modèle de Montréal des parties prenantes. Le gouvernement affiche un intérêt de plus en plus prononcé autour de la gestion collaborative des questions d'intérêt général.

Ce partenariat devient le fondement d'un modèle d'action publique plus axé sur les principes de gouvernance. Il est le pilier sur lequel s'élabore une stratégie d'intervention sociale plus ouverte et plus inclusive, développée à l'échelle des territoires (notamment, ceux qui sont partagés entre les communautés villageoises et les entreprises extractives). L'ancrage des solidarités au Sénégal enregistre des mutations importantes. Elle s'exerce aussi en dehors d'une vision strictement fonctionnaliste (familiale, communautaire) pour s'instruire dans un rapport au contractuel. Depuis l'exploitation des minerais d'hier jusqu'à aujourd'hui, à laquelle s'ajoute aussi au Sénégal, celle des hydrocarbures (pétrole, gaz), nous avons montré une réelle évolution des cadres de concertation en faveur des politiques de redistribution sociale et environnementale. Les usages sociaux et solidaires des ressources extractives polarisent l'attention et génèrent des tensions sociales, surtout dans cette période de crise des

interdépendances traditionnelles. C'est dans ce contexte que l'on passe du « Fonds Social Minier » avec Wade au « Contenu Local » aujourd'hui avec le président Sall. Les entreprises extractives constituent une constante dans le cadre de ces deux dispositions politiques. C'est pourquoi dans le dernier chapitre de cette partie, nous présenterons de manière plus détaillée ces deux politiques et les principes fondamentaux qui les structurent. Nous mettrons l'accent sur leurs différences ainsi que sur les améliorations contenues dans le Contenu Local comme nouveau référentiel des politiques RSE au Sénégal. Dans ce chapitre 6, nous présenterons ensuite, toujours dans une lecture des transformations de l'action publique sénégalaise, deux autres initiatives inscrites dans les principes de RSE et des solidarités d'entreprises.

Leur point commun repose sur le partenariat privé/public, qui promeut un modèle d'intervention hybridée. Il constitue une perspective pour l'Etat sénégalais dans son désir de construire une nouvelle forme de régulation en matière de gestion publique. En quête d'une nouvelle légitimité (Hély, 2009), les entreprises extractives deviennent elles aussi favorables à l'établissement de ce partenariat. À l'épreuve des représentations collectives et du « tribunal de l'opinion sénégalaise », la RSE est souvent perçue dans le pays comme relevant d'une forme d'utilitarisme.

Chapitre 6 : Le partenariat privé/public : nouvelles « pépites » des solidarités au Sénégal

Présentation de la notion de « partenariat » : lectures théoriques et expériences pratiques au Sénégal

L'évolution des modèles de partenariat promus entre le pouvoir public sénégalais et le secteur privé, peut être considérée comme un reflet des mutations inhérentes à l'exercice de la solidarité dans le pays. Ces évolutions se retrouvent dans l'usage d'outils d'intervention publique qui se veulent mieux adaptés aux enjeux sociaux, solidaires et écologiques du moment. Les situations d'urgence conduisent les acteurs à établir des rapports conventionnels et à s'accommoder de nouvelles formes d'exigences et de responsabilités. Ainsi, la notion de partenariat aboutit souvent à des situations « *semi structurées et semi-aléatoires* » (Rémy 2015, dans Blanc et al, 2016). Ce sont des conjonctures dans lesquelles s'observent un ensemble de décisions prises entre injonctions et flexibilités. Le partenariat public/privé détermine ainsi une série d'ajustements opérés par l'État Sénégalais et par les entreprises

extractives. Le contexte d'urgence est ici matérialisé par le niveau de pauvreté existant dans les territoires abritant les opérations minières comme dans la région de Kédougou et dans le département de Tivaouane.

L'essor de l'exploitation minière au Sénégal a été conjugué avec l'observation de pratiques innovantes et de nouvelles stratégies de coordination. L'État et les entreprises se confortent à manœuvrer des dispositifs porteurs de changements au sein des communautés qui occupent des territoires sur lesquels se sont installées des exploitations minières. Leur référentiel d'action s'établit autour de valeurs sociales et de solidarités, ce qui est à l'origine de nouvelles régulations des actions sociales à l'échelle macro comme dans les territoires. Ces régulations sont considérées par Maurice Blanc, Jean Foucart et Josiane Stoessel-Ritz comme « *des produits transactionnels* » émanant de compromis pratique entre contraintes et intérêts divergents (Rémy, 1998, p 35 dans Blanc et al, 2016, p 8).

Dans le contexte sénégalais, ces nouvelles options d'intervention sont considérées comme des mécanismes nouveaux en charge de restaurer une justice sociale dans le pays. Les insuffisances des finances publiques, les tensions sociales pré- alternances (2000 et 2012), la crise des solidarités traditionnelles et les urgences dans les communes abritant les opérations minières, ont fondé la nécessité de reconsidérer les fondamentaux de la gestion publique sénégalaise. Dans ce contexte, le gouvernement s'autosaisit de la RSE comme support innovant lequel, qui plus est, bénéficie d'une grande aura à l'international. « Cette nouvelle ingénierie en développement social, ou ce « modèle voyageur », pour reprendre une formule de Jean Pierre Olivier de Sardan (2022), s'installe au cœur de l'action gouvernementale sénégalaise pour des solidarités en transformations. Dans sa réflexion sur les aspects pratiques des partenariats public/privé, Bachir Mazouz (2009) liste quatre (4) axes d'analyses qui ont influencé le développement de ce modèle partenarial. On peut situer la dynamique sénégalaise dans plusieurs d'entre eux, car on y retrouve des facteurs qui sont des composantes actuelles de la transformation de son action publique.

« En effet, quatre niveaux d'analyse se combinent à l'heure actuelle pour expliquer le développement des PPP comme formes d'association entre le secteur public et le secteur privé : « la persistance de la fragilité des finances publiques, la frustration grandissante de l'opinion publique à l'endroit de la qualité des services publics, la montée en puissance d'une rhétorique d'inspiration néolibérale qui fait la part belle au recours à des mécanismes de marché pour la fourniture de services publics, et la propension des gouvernements à imiter,

*en les adaptant, des expériences étrangères jugées positives (mimétisme institutionnel) »*⁹⁸(Mazouz, 2009)

C'est donc dans le sillage de ce modèle qu'au Sénégal, la construction d'un nouveau relationnel avec le secteur privé est vue par l'Etat comme une possibilité de procéder à un développement local inclusif et durable. Les propos suivants, sont ceux d'Abdoul Aziz Sy, Directeur général de Sabadola Gold Opération (SGO). Ils sont reportés dans la revue « Bonne Gouvernance » du Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) en 2015. S'exprimant à propos du développement inclusif, il explique que la filiale canadienne exploitant l'or dans le sud-est du pays a

« Initié un programme régional de développement. On veut impacter de manière plus significative la région de Kédougou. On a ouvert un bureau à Kédougou qui a pour rôles de créer un tissu d'entrepreneurs afin qu'ils puissent gagner plus de marchés dans nos mines » (Abdoul Aziz Sy, décembre, 2015, CESTI, dossier : Bonne gouvernance, n° 3, p 17).

À partir de ce positionnement commun inscrit dans leur partenariat, le gouvernement sénégalais et les entreprises extractives sont dans l'optique de construire des passerelles afin d'élaborer une approche transitionnelle dans le financement des politiques d'action sociale et de solidarité. Ces dispositions, qui prennent sens dans les territoires à forte consonance minière, ne sont pas sans rapport avec les incertitudes qui composent aussi le quotidien des communautés locales impactées. « Les mouvements d'entreprises » tels que nous proposons de les nommer, désignent l'ensemble des bouleversements sociaux imputés aux industries extractives. Ces dernières sont, dans le cadre de leurs activités, productrices de situations inédites et même d'épreuves pour certaines communautés paysannes voisines : comme nous le développerons plus loin, les fondamentaux de leur organisation traditionnelle se retrouvent parfois bousculés, éprouvés voire sérieusement écorchés.

Par ailleurs, la volonté de promouvoir ce partenariat privé-public en le centrant autour des questions sociales n'est pas spécifique au Sénégal : en particulier, il fait aussi écho à la réflexion de Robert Lafore (2010). En effet, cet auteur opère une analyse chronologique des relations entre l'Etat français et le secteur privé, notamment le secteur privé non-lucratif. En prenant en exemple les associations, il tente d'étudier le rôle de celles-ci dans le déploiement et dans la mise en œuvre des politiques de solidarité. Sa réflexion est axée autour de 3 phases

⁹⁸ Les numéros par **page ou par feuille** ne sont pas indiqués dans cet article

principalement. Ces différentes étapes nous semblent assez proches de la dynamique actuelle au Sénégal, jusqu'à la troisième étape se référant en particulier aux questions des territoires.

En effet, dans la première étape, Robert Lafore exprime l'idée d'une coexistence entre les deux secteurs (privé-public), dans le cadre d'un parallélisme relatif à la segmentation de leurs fonctions et de leurs frontières. Cette situation caractérise aussi le cas sénégalais avant la période de l'alternance des années 2000. La deuxième étape est décrite par l'auteur comme un processus de recherche de *régulation* autour de points cruciaux, où les acteurs sont appelés à taire leur appartenance idéologique au nom de l'intérêt général. Dans le contexte sénégalais, cette recherche de régulation s'observe à travers l'ensemble des réformes institutionnelles, fiscales et politiques engagées à l'échelle macro depuis le début des années 2000. Enfin, la troisième étape, qui est d'ailleurs celle qui nous semble la plus importante, est décrite comme une « pratique décentralisée qui s'appuie sur les initiatives locales » (Lafore, 2009, P4). Selon l'analyse de Robert Lafore, l'action sociale et solidaire dans les territoires est ainsi devenue un élément important dans l'évolution du partenariat privé-public en France. Nous pouvons donc faire l'analogie avec le cas sénégalais, où les politiques d'intervention sociale à l'échelle du local sont de plus en plus préconisées, plébiscitées. La proximité devient un enjeu de gouvernance et de coopération notamment autour des questions de précarité et des solidarités.

Autour de la RSE, s'articule donc désormais l'ingénierie d'une action sociale décentralisée et mieux adaptée au contenu local. Les territoires polarisent des enjeux sociaux et politiques assez importants : ce sont des territoires d'action publique. Ce lien entre territoire et action sociale au Sénégal peut également s'inscrire dans la réflexion sur les « *territoires vécus de l'intervention sociale* » menée par Maryse Bresson, Fabrice Colomb et Jean-François Gaspard en 2015. Cet ouvrage se penche sur le rôle des territoires en matière de politiques sociales ainsi que les usages qu'en font chaque catégorie d'acteurs en France (les décideurs politiques, les travailleurs sociaux et les habitants-usagers de l'intervention sociale). Dans le cas du Sénégal, Abdoul Aziz Sy, aussi président de la Chambre des mines depuis 2015, revient sur les références au local dans le cadre de la réforme du Code minier de 2016. Il affirme dans la deuxième édition des magazines publiés par la Chambre des Mines du Sénégal :

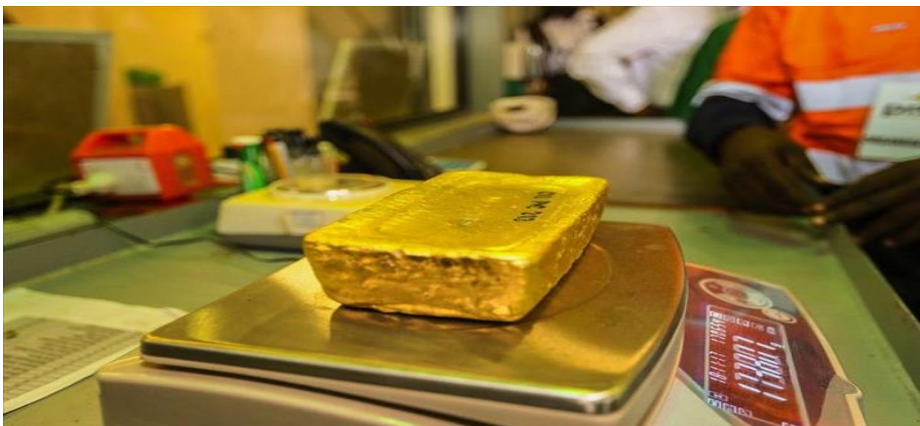
« *une volonté des pouvoirs publics de tirer le maximum de profits des ressources minérales du pays en termes d'emplois de recettes fiscales, d'achats locaux et de contributions sociales pour les populations locales* » (Abdoul Aziz Sy, Chambre des mines du Sénégal, magazine n° 2, 2017, p 3).

Cette citation rappelle les attentes des populations locales. La forte croissance du secteur extractif sénégalais suscite l'exigence d'instaurer des conditions de partage des ressources davantage favorable aux territoires impactés. L'Etat veut animer le débat sur les solidarités et ambitionne dans ce sens, de ramener progressivement les problématiques sociales et territoriales dans les cahiers de charge des compagnies minières. Les solidarités se négocient dans le cadre d'un processus coopératif à établir entre les communautés hôtes et les entreprises. Les pouvoirs publics sénégalais sont en charge de créer les conditions de production d'un tel lien. Parmi les dispositions plus ciblées visant à réaliser cet objectif, nous allons maintenant présenter l'exemple du Fonds Social Minier.

6.1 Le fonds social minier : une disposition de justice sociale

« Pour qui brille l'or de Sabadola »

Photos 3 : lingot d'or issu de la production sénégalaise



Sources : ITIE, 2023

En application à l'article 115 de la loi de n° 2016-32 du 8 novembre 2016, portant Code minier, il est créé un fonds d'appui au développement local. C'est un fonds spécialement destiné à la lutte contre le paradoxe de l'abondance. Il a aussi vocation à soutenir et à capaciter les communes minières afin de mieux gérer les impacts sociaux et économiques inhérents à l'exploitation. En effet, le constat s'impose que les communes abritant des opérations minières sont devenues des creusets d'inégalités. Les disparités *dans* les territoires sont des phénomènes récurrents et ils démontrent, dans la foulée, les irrégularités relatives aux maillages et aux conditions de partage des dividendes miniers. Au Sénégal, « deux

mondes » se dessinent et s'opposent dans le sillon de l'exploitation des ressources minérales. Ainsi Sabadola, village « mythique » et traditionnellement associé à l'exploitation de l'or dans le pays, est comme le rappelle le chef

« Un village assis sur de l'or, mais sans avoir accès à des commodités basiques comme l'électricité ; les locaux de l'usine sont fournis et nous, on sombre dans le noir ». Chef de village de Sabadola

C'est pour répondre à ce reproche de désinvolture souvent exprimé à l'encontre des compagnies et des pouvoirs politiques, que des mesures ont été prises pour atténuer ou corriger le paradoxe de l'abondance associé à l'exploitation minière. Provoquant des tensions multiples, les inégalités *dans* les territoires sont source de colère et de revendications. Récemment encore, des échauffourées ont éclaté en 2022 entre les forces de l'ordre et les populations de la commune de Sabadola. Ces dernières refusent de quitter leur village pour rejoindre le site de recasement en raison de l'absence de commodités comme l'électricité dans les nouveaux logements prévus à cet effet. En outre, le paiement des indemnités de déplacement ne serait pas effectif selon les villageois, ce qui a embrasé la situation mardi 20 décembre 2022. Ainsi, l'ambivalence des situations de proximité entre entreprises minières et populations hôtes, génère un état de dissonance très profond. Dans le cadre de nos observations de terrains, l'anecdote ci-après, donne une idée sur le niveau de contraste à l'œuvre dans cette partie orientale du pays. En effet, en 2016, nous nous sommes rendus dans le village de Sabadola pour y mener nos enquêtes de terrains. En provenance de la commune de Khossanto, nous avons fait plus d'une heure de route à moto, sur une piste quasiment impraticable. Arrivés dans le village vers 20h, nous sommes accueillis par un décor marqué par un flagrant contraste lumineux qui sépare cette zone en deux parties distinctes. Sabadola est un village de paysans et d'orpailleurs non électrifié mais il abrite en son sein, les locaux de la SGO équipés avec toutes les commodités d'usages. Aussi, à environ un kilomètre, les lumières de l'entreprise extractive (SGO), réfléchissent aux abords des concessions des villageois qui vivent eux dans l'obscurité la plus totale : soit un paradoxe majeur pour un village dont le nom est constamment associé à l'idée de richesse et d'espoir. En effet, dans la conscience collective, Sabadola est considéré comme le grenier de la plus importante des matières minérales du pays : l'or. Entre cette image et la réalité, il existe un grand fossé rappelant les enjeux de solidarités et justifiant leur mise à l'agenda politique actuelle par le gouvernement sénégalais.

C'est dans un tel contexte que la contribution de la SGO au Fonds Social Minier tend à augmenter : en 2015, l'entreprise SGO prévoit selon son directeur Abdoul Aziz Sy, d'abonder le Fonds d'Investissement Communautaire à hauteur de 125 millions de francs CFA par an afin de financer des projets sociaux et économiques en direction des populations locales. (dans CESTI, 2015, dossier : Bonne gouvernance, p 17). La somme était équivalente, selon M. Sy, à un prélèvement de cinq (5) dollars, prévu sur chaque lingot d'or. Dans cette même année, la production était estimée à 50 000 lingots d'or.

Malgré ces efforts réalisés en faveur des communautés locales, on a pu observer que les conditions de vie des cadres et travailleurs de ces entreprises, qui au demeurant, résident parfois dans ces communes (villages), sont nettement meilleures que celles du reste des populations autochtones. Avec un pouvoir d'achat plus conséquent, ces travailleurs « *venus du dehors* » comme les villageois les surnomment, personnalisent ces inégalités profondes. Ils incarnent eux-mêmes les déséquilibres sociaux engendrés à la marge de l'exploitation minière dans les villages paysans.

« *A l'heure de la descente, vous aurez aisément constaté qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes qui travaillent dans l'usine* » nous confie un jeune chômeur que nous nommons Moussa, résident village de Diogo où la compagnie Française GCO exploite le zircon.

Dans ces communes de Sabadola et de Diogo, les trajectoires de vie entre autochtones et résidents (composés souvent de travailleurs étrangers ou venant d'autres régions du pays) sont souvent très différentes. Ce sont même parfois des destinées que tout semble opposer. Ainsi, les populations paysannes accueillent et hébergent sur leur territoire des catégories avec lesquelles elles partagent difficilement les mêmes perspectives, encore moins les mêmes conditions d'existence. Le Docteur Moussa Sylla, ancien directeur des Mines et de la Géologie du Sénégal, et actuel président de GEOMIN⁹⁹, évoque cette difficile relation entre les entreprises minières présumées riches et leurs communautés hôtes souvent composées de paysans en situation de pauvreté. Le contraste conduit nécessairement selon lui, à l'échafaudage de dispositifs législatifs, mais aussi de politiques RSE comme réponses partielles.

⁹⁹ **GEOMIN** est un cabinet d'étude, d'ingénierie, de conseil - formation dans le domaine des géosciences, des mines, de l'Energie, des infrastructures et de l'environnement.

« Du reste, c'est conscient que les populations locales subissent directement des impacts négatifs que l'Etat a mis en place un mécanisme de discrimination positive en faveur des population riveraines. De même c'est par pragmatisme et bon sens que les compagnies minières, à travers la RSE, investissent également dans le développement communautaire dans le but d'apaiser les relations sociales et obtenir un permis social d'exploiter » (dans Chambre des Mines du Sénégal, magazine, n° 2, 2017, p 21,).

Ce creuset des inégalités suscite donc chez l'État, des mesures promptes et ciblées. La crainte que ces territoires soient l'expression de foyers de tensions des plus sensibles, favorise le développement des questions de responsabilité à l'échelle des entreprises. Ces responsabilités se présentent comme des engagements exprimés dans un cadre plus réglementaire.

Le fonds social minier est alors investi de la mission de construire une paix sociale durable et harmonieuse dans ces territoires. C'est une politique de discrimination positive, qui fixe le versement de chaque entreprise extractive à la commune qui l'abrite, pour une somme équivalente à **0,5%** de son chiffre d'affaires hors taxe annuel. C'est une innovation importante supposée corriger cette situation contre-intuitive, dont font objets certaines communautés paysannes victimes de ce paradoxe de l'abondance. Le fonds social minier est plus particulièrement chargé de financer des projets de développement local dans les secteurs-clés des politiques sociales sénégalaises comme la santé, l'accès à l'eau, l'assainissement, l'emploi et la construction de services sociaux et des équipements collectifs (Hane et al, 2022)

Par ailleurs, d'autres dispositifs existent avec des principes convergents, comme le Contenu Local que nous allons maintenant présenter plus particulièrement.

6.2 Le Contenu Local : la nouvelle ingénierie en matière d'intervention sociale

Dans le cadre de la loi n° 2009-04 du 1^{er} Février 2019, le Sénégal a mis en place un dispositif réglementaire et institutionnel relatif au Contenu Local dans le secteur de l'extraction et des hydrocarbures. Cette loi est considérée comme le nouveau référentiel en matière de RSE dans le pays. Elle polarise un ensemble de mesures et de recommandations incluses dans les nouvelles conventions signées avec le secteur de l'extraction au Sénégal en 2019. À l'initiative du gouvernement de Macky Sall, ces conventions sont régies par des initiatives plurielles et transversales. L'une d'entre elles est la promotion des biens et services nationaux et locaux dans le processus d'exploitation du pétrole et du gaz. Le Contenu Local accentue

l'argumentaire sur la priorité à accorder à la main d'œuvre sénégalaise et particulièrement celle des communautés hôtes dans toute la chaîne de valeur.

Les entreprises minières, pétrolières et gazières sont invitées à davantage mobiliser les ressources humaines locales dans les différentes échelles de production. De manière globale elles sont tenues, dans le cadre de leur démarche RSE, de poursuivre des objectifs d'inclusion sociale et d'amélioration de l'environnement financier des communes et communautés les abritant. Sous ce rapport, le principe de renforcement des capacités devient le tremplin à partir duquel transitent d'autres engagements connexes et supplémentaires. Le travail sur l'humain est ainsi posé comme un élément central et stratégique dans le nouveau cahier de charge des entreprises extractives au Sénégal.

Encadré 11 : Article 32 de la convention minière ; obligation de la société d'exploitation et des sous-traitants en matière de contenu local

- a. accorder la préférence au personnel sénégalais à qualification et compétence égales ;
- b. favoriser la création et l'offre d'emplois en direction des communautés locales afin de donner au projet un impact social positif.
- c. **utiliser la main d'œuvre locale¹⁰⁰** pour tous les emplois ne nécessitant aucune qualification professionnelle particulière ;
- d. En concertation avec les autorités et **élus locaux** développer, dans la mesure du possible, d'autres opportunités d'amélioration de l'environnement social des **populations vivant dans la zone du périmètre de recherche ;**
- e. procéder au remplacement progressif du personnel expatrié par le personnel sénégalais notamment pour les poste de responsabilité;
- f. promouvoir l'égalité des chances à l'emploi entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle;
- g. garantir l'équité salariale entre les employés **féminins et masculins** à qualification égale;
- h. Également favoriser le transfert de connaissances et de technologies au profit du personnel sénégalais affecté aux opérations minières, par la mise en œuvre de programmes de formation adaptés.

Sources : *Convention minière Sénégal, 2016*

¹⁰⁰ C'est nous qui soulignons

Avec ces mesures du Contenu Local, le volet « ressource humaine » constitue une dimension majeure des politiques menées. L'Etat sénégalais se place dans l'optique de consolider les dispositions normatives et institutionnelles établies en matière de formation professionnelle. Le Contenu Local s'active principalement dans le renforcement des compétences locales et nationales en mobilisant la RSE comme un outil privilégié dans ce sens. On peut remarquer deux choses fondamentales.

- En premier lieu, on peut observer une insistance de la part de l'Etat sur la nécessité de remplacer progressivement le personnel expatrié par du personnel sénégalais, notamment pour les postes de responsabilité. Le recrutement de la main d'œuvre locale est largement recommandé surtout pour les emplois à faible exigence qualificative. Faire de ces territoires un *bassin d'emplois* pour les entreprises extractives est un point crucial sur lequel travaillent de plus en plus les différentes parties prenantes.
- En second lieu, la dimension genre est progressivement mobilisée dans la mise en œuvre des programmes du Contenu Local. Les femmes sont perçues comme l'une des catégories les plus exposées à l'insécurité et aux vulnérabilités. Les conventions minières insistent sur le respect d'un certain équilibre entre les sexes en matière de recrutement local. L'Etat demande, à cet effet, aux compagnies extractives de veiller à la réduction des inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Ce point fait écho à l'un des principes majeurs du Pacte de l'ONU initié en 2000. À travers ce Pacte, l'organisation demande aux entreprises d'aligner leurs politiques et leurs stratégies d'intervention et de recrutement sur les principes fondamentaux des droits de l'homme. Ainsi, il en va de la responsabilité des industriels de se mobiliser contre toute forme de discrimination en matière d'emploi et d'évolution des carrières dans leurs structures.

Une analyse de l'article 32 de cette nouvelle Convention minière sénégalaise, démontre la recrudescence des termes référentiels mobilisés dans le dialogue entre parties prenantes. Deux acteurs sont particulièrement ciblés : il s'agit des autorités locales et des entreprises. Le terme : « autorités locales » en plus d'indiquer les collectivités territoriales, peut aussi regrouper d'autres personnalités moins institutionnelles comme les chefs culturels et les chefs religieux. L'Etat souhaiterait que les groupes exploitants entreprennent des démarches de concertation et de dialogue afin de créer de meilleures conditions de ciblage et d'identification

des enjeux sociaux territoriaux. Les collectivités territoriales sont censées jouer le rôle de tampons et d'interlocuteurs privilégiés des entreprises.

Dans les communes de Darou, Diogo, Taiba, Méouane, Khossanto ou encore à Sabadola, les entreprises appuient la confection des Plans Locaux de Développement (PLD) et des Plans d'Investissement Communautaire (PIC). C'est sur la base de ceux-ci que des appuis budgétaires sont délivrés et que s'effectue le choix des programmes sociaux cofinancés. La forte relation entre la RSE et la décentralisation au Sénégal, soumet les collectivités territoriales aux exigences d'une expertise plus pointue en matière de planification : celle-ci devenant un préalable fondamental pour les entreprises partenaires dans le cadre de leur politique d'aide sociale. Cependant, il est important de souligner aussi l'utilisation du conditionnel dans certaines prescriptions incluses dans le Contenu Local. D'un point de vue sémantique, on retrouve dans certains passages du texte, une tournure davantage incitative que normative. « *L'expression dans la mesure du possible* » utilisée peut en témoigner. En exemple, l'article 7 de la convention minière du Sénégal, consacré aux mesures sociales des entreprises en phase de recherche, dit dans son point 8 :

« **7.8** (*nom de la société*), en concertation avec les autorités et élus locaux est tenue de développer, **dans la mesure du possible**, d'autres opportunités d'amélioration de l'environnement social des populations vivant dans la zone du périmètre de recherche » (Convention minière du Sénégal, 2016, p 14)

De manière générale, le Contenu Local est surtout caractérisé par l'articulation de plusieurs sous-dispositions déjà établies dans le cadre de la politique minière du pays. L'objectif est d'améliorer substantiellement les bases de la RSE au Sénégal dans un contexte de transformations structurelles de l'économie. Comme on l'a vu, la dynamique de la RSE dans le pays s'accompagne d'ajustements politiques et sociaux permanents. À l'échelle macro (nationale), les travaux engagés par l'État concourent à maintenir et réaffirmer cette logique, en particulier avec l'axe III de la décentralisation qui célèbre le principe de communalisation intégrale.¹⁰¹

La suppression des communautés rurales, remplacées par des communes, est une politique qui consent à davantage fragmenter les espaces territoriaux. La décentralisation de l'action sociale fait que les enjeux de financement des solidarités sont devenus un sujet d'ordre premier. Les

¹⁰¹ **La communalisation intégrale** est la transformation des communautés rurales et des communes d'arrondissements en communes.

entreprises minières deviennent des piliers sur lesquels se fondent les mesures d'une nouvelle action publique de proximité dans les zones minières. Dans un contexte de solidarité et de lutte contre la pauvreté, les interventions sont ainsi fragmentées. Face aux vulnérabilités qu'elles soient écologiques, économiques voir sociales, la mobilisation des différents partenaires est significative de la multiplicité des acteurs qui s'activent aujourd'hui dans le secteur du social à l'échelle du pays. Nous assistons à un morcellement des modes d'intervention et à l'hybridation du système de protection sociale au Sénégal.

L'État à travers son rôle « d'animateur », inscrit par ailleurs son action dans l'élaboration d'un cadre favorable à l'harmonisation des différentes interventions. Le Contenu Local est considéré comme la politique référentielle en matière de RSE, elle doit cependant, être accompagnée par des dispositions techniques et opérationnelles capables de superviser les travaux. À cet égard, le gouvernement sénégalais a mis en place en 2019 le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL). C'est une structure chargée de piloter et d'assurer le suivi des cahiers des charges comprise dans la nouvelle convention signée.

Le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL)¹⁰²

Le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) est un organe mandaté dont l'objectif est d'assurer le respect de l'intégralité des mesures auxquelles sont soumises les entreprises intervenant directement ou indirectement dans le secteur des hydrocarbures (CNSCL, 2023). Sa première mission est définie comme étant celle de la régulation du secteur des hydrocarbures et du gaz. En outre, c'est aussi une structure qui a la charge de veiller à la mise en application des dispositifs réglementaires définies dans le cadre des logiques de responsabilité sociale des entreprises. À ce titre, le décret n° 2020-2048 du 21 octobre 2020 et le n° 2021-248 du 22 février 2021 fixe les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL). C'est un fonds dédié à la mise en œuvre des orientations en matière de contenu local. Les acteurs du secteur privé et particulièrement les entreprises en activités dans le secteur pétrolier et gazier au Sénégal, sont tenues de participer à l'alimentation dudit fonds. Les compagnies extractives sont affirmées comme une option stratégique dans le financement des politiques de solidarités et de développement social et humain.

¹⁰² <https://cnscl.sn/>

Le renforcement infrastructurel, la promotion des initiatives en matière d'emplois et la capacitation de la main d'œuvre locale, sont définis comme des questions fondamentales inscrites dans l'agenda des entreprises. Le CNSCL devient le point focal pour les différentes parties prenantes. C'est en son sein que s'expérimente le principe de la co-régulation, considéré comme un idéal type dans le cadre du modèle canadien de la RSE.

En résumé, la période qui a suivi la première alternance politique de (2000) au Sénégal, a été un moment de profondes révisions de l'action publique. La Gestion publique de la pauvreté se restructure alors au gré des nouvelles exigences fonctionnelles et stratégiques. Celles-ci sont structurantes des logiques partenariales initiées par l'État avec le secteur privé, dont le secteur minier qui est devenu le fer de lance de l'économie du pays. C'est un secteur porté majoritairement par des promoteurs étrangers, d'où toute la question symbolique autour des entreprises extractives. Par dimension symbolique, nous entendons ici les représentations sociales associées à l'image de certaines entreprises, en particulier, étrangères (France, Canada, Inde etc.) En effet, pour une bonne partie de la population, notamment pour les plus jeunes, ces entreprises étrangères sont considérées comme de nouveaux leviers de la « **colonisation** » -l'existence d'un clivage hérité de l'histoire coloniale a entretenu au sein de cette élite dirigeante renouvelée (composée d'opposants politiques, d'acteurs associatifs, d'ONG, ou de la société civile) et au sein de la jeunesse, un discours modernisateur et émancipateur.

Par ailleurs, dans la continuité de ces réformes, d'autres initiatives ont également jailli. Elles s'inscrivent également dans le processus de maturation des politiques de RSE. En 2008, une initiative avait été portée par le secteur privé lui-même. Il s'agit de l'Initiative RSE-Sénégal (IRSES). Plus tard, en 2013, l'État s'est illustré dans ce sens par sa souscription aux normes ITIE (Initiatives pour la transparence dans les industries extractives). La particularité de ces deux initiatives est relative au fait qu'elles sont toutes deux créées pour répondre aux enjeux spécifiques de la RSE. Elles témoignent que le secteur privé sénégalais s'organise aussi en tenant compte des évolutions de l'opinion et des métamorphoses en vigueur du cadre institutionnel et réglementaire dans le pays.

6.3 Deux « initiatives » : pour une diligence du cadre RSE Sénégal

À l'initiative de l'Etat ou du secteur privé, plusieurs actions s'imposent progressivement comme déterminantes dans l'analyse des nouveaux équilibres sociaux et solidaires au Sénégal. Les entreprises sont considérées comme des partenaires stratégiques dans la gestion de la crise sociale qui a fortement secoué l'architecture des modes de redistributions classiques, familiales et traditionnelles. Leur rôle et leur implication sont souhaités dans la fabrique d'une nouvelle matrice organisationnelle d'aide et d'assistance sociale -une refonte qui doit participer à la mobilisation d'une formule privée-publique de l'aide sociale et de correction des inégalités. La RSE s'illustre comme un nouveau palier dans le bouleversement des solidarités sénégalaises.

À ce titre, deux initiatives, l'une émanant de l'Etat (ITIE) et l'autre du secteur privé (RSE-Sénégal) se positionnent comme des piliers dans l'animation du débat RSE au Sénégal. Par la première, le gouvernement sénégalais rejoint en 2013 l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)¹⁰³ mise en place à l'international en 2003 ; tandis que l'Initiative RSE-Sénégal a été créée en 2008¹⁰⁴. Ces deux initiatives matérialisent des avancées dans la diligence d'un cadre RSE au Sénégal. Elles expriment la volonté de dépasser les « bricolages » et actions sporadiques (comme le mécénat) pour s'inscrire dans une vision d'ensemble, afin de construire un cadre sénégalais de la Responsabilité Sociale plus ouvert aux dynamiques mondiales sur la question et aux standards internationaux.

6.3.1 L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

Le Sénégal a été admis comme pays de mise en œuvre de l'ITIE en octobre 2013. Cette mise en œuvre est suivie par un comité national institué par le décret N° 2013-881 du 20 juin 2013. Il est présidé par un ministre rattaché à la Présidence de la République et comprend 13 représentants de l'Administration y compris le Président, 6 représentants des sociétés extractives, 6 représentants de la Société Civile (ordre des experts-comptables et presse inclus), et 2 représentants de l'Assemblée Nationale.

L'ITIE est une norme internationale visant la promotion de la bonne gouvernance des ressources extractives (gazières, pétrolières et minières) et leur meilleure répartition. La

¹⁰³ Source : <https://itie.sn/historique/>

¹⁰⁴ **Initiative RSE-Sénégal** est l'une des premières initiatives privées en matière de RSE au Sénégal. Elle fait la promotion de la RSE auprès des entreprises et des parties prenantes. Elle crée ou contribue au forum sur la question RSE et sur le développement durable plus généralement.

souscription du Sénégal à cette norme, marque une démarche de consolidation et d'institutionnalisation des principes RSE. L'ITIE fixe un cahier des charges et décline une série de recommandations aux États et aux entreprises pour le respect des normes internationales sur la transparence et le partage des ressources issues du secteur extractif. Elle incite à la publication périodique des bulletins de revenus et de capitaux de la part des entreprises (reporting). Elle invite à la publication des rapports de RSE, mais aussi des rapports présentant les investissements sociaux réalisés par les entreprises en direction des communautés locales hôtes.

D'un point de vue global, l'État Sénégalais et le secteur privé national sont pris dans le nouveau tournant néolibéral à l'échelle mondiale. Celui-ci prévoit d'instaurer dans l'idéal, une plus grande sensibilité des entreprises extractives aux projets d'utilité publique. L'ITIE est une norme qui a vocation à renforcer une mouvance à l'œuvre depuis les années 1990 : celle du développement durable, dont le sommet de la terre à Rio (Brésil) en 1992 a véritablement catalysé la question des « responsabilités ». Cette conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) avait milité pour l'instauration d'un agenda capable de produire des équilibres entre l'économie, l'environnement et le social. Le principe de développement intégré et durable devait susciter un changement de perception sur nos modes de consommation ainsi que sur la nature de nos liens de solidarité. Les critères de la soutenabilité et de l'équité soumettent les dirigeants du monde ainsi que les entreprises à l'exercice de nouvelles stratégies d'investissement et de redistribution. La norme ITIE travaille au renforcement de la gouvernance publique des ressources extractives. Elle œuvre à davantage rattacher le volet économique aux exigences des droits humains fondamentaux, en conformité aux objectifs des Conférences des Nations-Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED).

L'ITIE au Sénégal : le pari de la transparence et de l'utilité sociale

L'objectif pour le gouvernement sénégalais, en souscrivant aux normes internationales de l'ITIE, est justement de mieux promouvoir cette dimension sociétale à l'échelle du pays. Il s'agit de mieux imprégner les partenaires contractuels, dont les entreprises, au respect des mesures de transparence et de solidarité, comme l'illustre notre entretien avec le secrétaire adjoint permanent du comité de l'ITIE Sénégal

« C'est un processus inclusif, car on est à la fois l'État, les entreprises privées et la société civile, même si c'est l'État qui porte l'ITIE. Le travail que nous faisons nous pousse à prendre en compte

toutes ses parties prenantes. On rend compte à l'Etat du Sénégal en lui faisant part des constats et de nos recommandations et vous êtes tenues de mettre en œuvre ces recommandations selon la norme. On demande aux entreprises de nous fournir leurs pièces justificatives par rapport à leurs dépenses et pas seulement celles sociales, mais aussi le paiement des taxes, redevances minières, impôts sur les salaires, paiement des employés, les exportations, les ventes au niveau local, leur capital, etc¹⁰⁵. Ce sont des informations qu'on a recueillies et qu'on met dans le rapport. Les informations qui sont relatives à l'action sociale, on les recueille et on demande aux entreprises de fournir les détails et les pièces justificatives. À la fin, on pourra comparer avec les engagements en termes de RSE inclus dans les conventions. Par exemple, on va dire que la SGO doit verser 1Millions de dollars par an aux communautés pour les actions sociales et on verra si réellement les engagements signés en amont ont été réalisés. C'est l'Etat qui fixe le montant avec les entreprises, par contre la distribution n'est pas gérée par l'Etat. C'est l'entreprise qui la fait en concertation avec les Collectivités locales. » Un Responsable de l'ITIE Sénégal, août, 2017

L'objectif de l'ITIE, au-delà de la politique de reddition qu'elle propose, c'est aussi d'instaurer une meilleure visibilité des contributions sociales menées par les industries extractives au Sénégal, afin d'identifier et mesurer leurs apports dans l'amélioration des conditions de vie des populations et dans le renforcement du développement social et économique. L'ITIE s'emploie alors, à mieux diffuser et vulgariser ce nouveau portail de la solidarité sénégalaise, dans une version plus hybridée et en faisant coexister des actions du privé et du public. C'est dans ce cadre que l'on peut situer les initiatives prises pour la formation des jeunes de Kédougou et des autres communes abritant les opérations minières (Sabadola, Tomboronkoto) par la Sabadola Gold Opération (SGO).

Dans la logique de ces initiatives, la dynamique des exploitations minières devait susciter dans ces territoires, le renforcement de l'employabilité des jeunes aux métiers de l'extraction et de ses secteurs d'activités connexes. L'idée était aussi de former des ingénieurs et de faire de cette partie du pays, un conséquent bassin d'emplois : un projet matérialisé par l'envoi de jeunes de ces contrées au Maroc et en France, nous confiera un des responsables du comité ITIE. Toutefois, il nous semble difficile de corroborer cette thèse avec des preuves concrètes. En effet, selon le responsable du comité avec lequel nous avons échangé, c'est une initiative qui n'a pas porté ses fruits, en raison d'une mauvaise compréhension de la part des populations locales des attentes liées à une telle politique de formation et de renforcement des compétences.

¹⁰⁵ C'est nous qui soulignons

« Malheureusement, pour le programme qui s'est déroulé avec les jeunes qui ont été envoyés entre 2007 jusqu'à 2010 faire les formations en France et au Maroc, ils sont revenus sans avoir fait les formations nécessaires. Certains ont fait l'informatique, d'autres le commerce, ils n'ont jamais fait les formations en mine ou les choses relatives au développement local.... Ils vont vous dire que les "toubabs" vous promettent des choses qu'ils ne font pas et malheureusement restant dans ce schéma, ils ne vont pas évoluer.» Un responsable de l'ITIE Sénégal.

Toujours dans sa rubrique « Contenu Local », l'ITIE présente, dans son rapport 2020, un descriptif de l'apport du secteur extractif sénégalais en matière de recrutement des nationaux dans les mines. Il y est mentionné que :

« Les entreprises pétrolières et minières du périmètre de réconciliation emploient 7951 personnes, soit au total 0,19 % du total de la population active au Sénégal. La majorité des effectifs, soit 95 %, sont des nationaux. Le secteur minier artisanal emploie 31359 personnes, soit 0,74 % de la population active ». Quant au montant payé aux fournisseurs, il s'élèverait à « 891 milliards, dont 216 aux entreprises locales » Rapport ITIE, 2020

Il ressort de cet extrait que l'État travaille à donner une nouvelle perception du degré d'implication des entreprises dans le développement social des territoires miniers. Cependant, les résultats présentés ne sont pas tout le temps partagés par les différents acteurs. C'est le cas des communautés locales qui ont rejeté de telles conclusions, en assurant n'avoir pas eu d'échos ni, ressenti de telles avancées supposées sur leur condition de vie. C'est aussi le cas des jeunes de Tomboronkoto¹⁰⁶, dont les revendications en direction de la filiale Petowal Mining Company (PMC) du groupe Britannique « Toro Gold », manifestent l'existence de tensions et de dissensions importantes entre la compagnie et les populations locales. Selon le Journal Tambacounda. Infos,¹⁰⁷ il y a de grandes différences entre le contenu des rapports de RSE et les réalités du terrain. De manière générale, il existe des désaccords profonds relatifs aux publications périodiques de l'ITIE. Cependant, ces tensions matérialisent aussi l'attention et l'intérêt porté par les populations locales, les ONG et la société civile à l'endroit de la RSE comme nouveau mécanisme de financement de l'action sociale au Sénégal. Les solidarités au

¹⁰⁶ **La commune de Tomboronkoto** est située dans la région de Kédougou, département de Kédougou. Elle héberge l'entreprise minière de **Petowal Mining Company**, filiale du groupe britannique **Toro Gold**

¹⁰⁷ **Tambacounda Info** est un site régional d'information en ligne se situant dans la région de Tambacounda (Sénégal)

Sénégal s'ouvrent vers de nouveaux compromis, vers de nouveaux chantiers pour une plus grande efficacité des politiques de protection sociale. Les entreprises en deviennent des pièces maîtresses, elles sont au cœur de ces nouveaux dispositifs. L'ensemble de ces bouleversements est aussi représentatif des crises structurelles qui ont secoué les modes d'assistances traditionnelles. De cette conjoncture, l'Etat s'est engagé à mobiliser des ressources additionnelles qui lui permettront de financer sa politique de protection et d'assistance sociale.

Selon l'ITIE, la création de cet espace budgétaire est aussi centré autour des paiements sociaux réalisés par les entreprises du secteur extractif.

À titre d'exemple, on présente ci-dessous un tableau sur les revenus générés par le secteur extractif sénégalais, totalisant un montant de 122,2 milliards FCFA pour l'année 2018. Sur la totalité de cette somme, 2 milliards ont été selon l'ITIE, investies dans le volet « *développement social* ». Il s'agit de la contribution des entreprises dans le renforcement des conditions de vie des populations abritant les opérations minières en particulier et des Sénégalais en général.

Tableau 28 : revenus du secteur extractif par origine (2018)

Revenus du secteur extractif 2018	Milliards	%
Revenus provenant du secteur minier	111,9	93%
Revenus provenant du secteur des hydrocarbures	8,4 7	7%
Total revenus du secteur extractif	120,3	100%
Paiements sociaux	2,0	
Total revenus du secteur extractif	122,27	

<https://eiti.org/files/documents/rapport-itie-senegal-2018-cnitie-version-finale.pdf>

Sur la base des déclarations fournies par les entreprises, les dépenses sociales réalisées par les compagnies représentent un pourcentage très faible de leurs revenus (1,6%). Par ailleurs, ces dépenses sont orientées dans des secteurs-clés comme l'éducation, la santé, la capacitation des femmes, les investissements en direction de la jeunesse, la culture et la formation. Selon l'ITIE, ces dépenses ont atteint un montant de 4 047 558 943 FCFA en 2021. Cette somme correspond à la mobilisation du secteur privé via la RSE dans la prise en charge de certaines urgences sociales. Dans la suite de notre travail de recherche, nous essayons de voir la place des (3) entreprises extractives ciblées dans le cadre de cette thèse et de leur apport en matière d'action sociale. Pour rappel, il s'agit de la SGO (filiale canadienne de la Téranga Gold

Opération), de la GCO (filiale Française du groupe Eramet) et des ICS (filiale indienne du groupe Indorama). Elles exploitent successivement l’or (région de Kédougou), le zircon, l’ilménite (commune de Diogo) et les phosphates (communes de Darou, Taiba, Mboro).

Tableau 29 : détail des dépenses sociales par entreprises (les paiements sociaux volontaires)

Sociétés	Paiement sociaux volontaires	Pourcentage
GCO	302 818 069	18%
ICS	553 148 446	33%
SGO	19 345 886	1%
Autres		48%
Total	1 666 667 716	100%

ITIE, 2021, p 176

À travers ce tableau, il ressort que plus de la moitié (52 %) des paiements sociaux volontaires (RSE) au Sénégal, a été réalisée par les trois entreprises que nous suivons dans le cadre de cette recherche. Nous pouvons également constater qu’il y a un faible niveau d’investissement et de participation de la part de la SGO, juste à hauteur de 1 % -e qui semble très peu et assez paradoxal au vu de la croissance exponentielle de la production d’or dans le pays ainsi, que des différentes problématiques sociodémographiques que pose l’exploitation de ce minerai dans le sud-oriental du pays. Toutefois, la faiblesse des paiements sociaux volontaires de la filiale canadienne (SGO) contraste avec le niveau de ses paiements obligatoires qui sont allés directement dans les caisses de l’Etat. Ceux-ci sont estimés à hauteur de 56 milliards de francs CFA (Impôts, droits de douane, taxes, redevances et dividendes) sur un chiffre d’affaire globale de 470 milliards de Francs CFA en 2021¹⁰⁸. Ces sommes versées au titre des prélèvements obligatoires constituent pour certains, un manque à gagner pour les communautés locales abritant les opérations minières. Cette idée semble corroborée par les lenteurs relatives à la distribution des fonds de péréquation. Encore ineffectifs, ces fonds sont encore à la disposition de l’Etat central, ne bénéficiant pas encore aux populations abritant les opérations minières auxquels ils sont en théorie destinés.

Il reste par ailleurs important à souligner que ces différents chiffres relèvent entièrement des déclarations faites par les entreprises minières elles-mêmes. Ainsi, elles sont souvent

¹⁰⁸ [DIRECT-SABADOLA GOLD OPÉRATIONS : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LA CONTRIBUTION ÉCO. ET FISCALE - Bing video](#)

soumises à des critiques sur leur fiabilité et leur exhaustivité. La production des rapports de RSE est parfois réalisée de manière unilatérale, ce qui renforce les doutes et le degré de suspicion sur l'intégrité du processus et sur les modalités de recueil des données fournies.

Toujours sur la base des déclarations des sociétés extractives, 32 % des dépenses sociales obligatoires en 2021 ont porté sur le domaine de l'éducation et 24,3 % des dépenses sociales volontaires ont porté sur des appuis divers. En ce qui concerne le domaine d'intervention, les sociétés déclarantes n'ont pas communiqué d'informations sur le domaine d'intervention de 23 % des dépenses sociales dites volontaires (ITIE, 2021).

Tableau 30 : répartition du budget des investissements sociaux (volontaires) de la part des entreprises selon les domaines d'intervention

Domaine d'intervention	Païement	pourcentage
Appuis divers ¹⁰⁹	644 218 053	24,30%
Non communiqué	631670 801	23,83%
Santé	588 983 939	22,22%
Education	469 276 322	17,70%
Sport	86 393 177	3,26%
Infrastructures	59 000 000	2,23%
Evènements religieux	53 150 000	2,01%
Social	39 931 361	1,51%
agriculture	23 225 000	0,88%
hydraulique	23 044 059	0,87%
Dons	17 815 056	0,67%
Culture	13 482 730	0,51%
Capacitation des femmes	567 000	0,02%
Total	2 650 757 498	100%

ITIE, 2021, p 177

Ce tableau présente l'ensemble des domaines dans lesquels les entreprises extractives ont participé à travers leur politique RSE. Ces différentes interventions entrent dans la logique d'une mobilisation du secteur privé dans le renforcement des politiques de couverture et de dynamisation des logiques de solidarité et de redistribution. Ce tableau présente l'investissement des compagnies au profit des territoires les abritant, dans les questions

¹⁰⁹ Ils n'ont pas spécifié à quoi « divers » correspondait

d'utilité générale en contexte de pauvreté. Les domaines d'intervention sont variés, mais peuvent parallèlement poser un certain nombre d'interrogations. La déclinaison des rubriques ainsi que la répartition des enveloppes sont traversées par un flou et des incohérences. En effet, il n'existe aucune indication précise sur les deux premiers postes de dépenses. « *Appuis divers* » et « *Non communiqué* », qui toutefois sont les plus importants d'un point de vue financier, représentant à eux deux 48,13 % du total des dépenses participatives des compagnies minières dans le développement social. Concrètement, il n'y a pas d'indication sur ce à quoi se réfèrent ces deux postes de dépenses en direction des communautés hôtes et des collectivités territoriales abritant les opérations extractives.

En outre, les dépenses dites pour le « social » ne sont représentées qu'à hauteur de 1,51 % soit, une proportion particulièrement faible comparée aux dynamiques de pauvreté et aux risques sociaux et écologiques dont font souvent objet les communautés hôtes des compagnies. C'est le cas dans la région de Kédougou (SGO) et des communes de Darou, Taiba et Diogo (ICS, GCO) souvent secoués par les bouleversements économiques, fonciers et sociaux inhérents aux activités d'exploitations. De même, les dépenses allouées aux rubriques « *agriculture* » et « *hydraulique* » restent timides pour des investissements sociaux en direction de communautés, dont la principale activité génératrice de revenus est l'agriculture.

Généralement, le rôle de l'ITIE consiste aussi dans la vulgarisation de l'apport social des entreprises et de leur mission en tant que partie prenante dans la gouvernance de la pauvreté au Sénégal. Les notions telles que « *paiements sociaux* » ou encore celle de « *dépenses sociales* » sont devenues des vocables et des concepts particulièrement utilisés dans le contexte actuel du pays. Elles servent à exprimer l'idée d'une RSE comme mécanisme innovant d'expression de la solidarité.

Outre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), une autre forme d'initiative provenant du secteur privé cette fois-ci, avait déjà ouvert la voie à la valorisation et à la création d'une plateforme RSE au Sénégal. Il s'agit de l'Initiative RSE-Sénégal créée en 2008. Cette initiative incarne un espace de dialogue et d'interactions entre acteurs privés et publics : des échanges que l'Initiative tente de dynamiser tout en accordant une priorité absolue à l'harmonisation des logiques de bonnes pratiques, de transparence et de partage.

6.3.2 L'initiative RSE Sénégal

En parallèle de l'ITIE, il existe une « offensive » du secteur privé pour promouvoir la RSE au Sénégal. Moins récent, l'Initiative-RSE-Sénégal créée en 2008, est l'une des premières organisations à se positionner comme pilier majeur sur les questions relatives aux responsabilités sociétales dans le pays. Elle a été fondée par le Cabinet de Formation et de perfectionnement aux métiers des industries (CFPMI). Son objectif est de stimuler un plus grand intérêt des entreprises au Sénégal à l'adoption de politiques de transparence et de partage. Ainsi, une charte avait été élaborée et dont sont d'ailleurs signataires plusieurs grandes entreprises. Elle concrétise la consolidation de ce sujet en gestation depuis le début des années 2000 au Sénégal.

Encadré 11 : Préambule de la charte RSE et Développement durable des entreprises du Sénégal

Les entreprises signataires de la présente Charte considèrent que l'intégration de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans la conduite de leurs activités contribue à l'amélioration des conditions économiques, environnementales et sociales du Sénégal, et par voie de conséquence à la Création d'emplois, à une meilleure Compétitivité des entreprises et au Développement durable.

Ainsi, la présente Charte constitue un cadre de référence dans lequel toutes les entreprises du Sénégal, doivent s'inscrire dans la conduite de leurs activités en conformité avec les valeurs et principes de la RSE. Ces valeurs tournent autour de l'Éthique, la Légalité, le Principe de Rendre compte en toute Transparence, la Prise en compte des intérêts et des attentes des parties prenantes dans le cadre d'une concertation libre et permanente.

L'adhésion à la présente Charte, qui suit les lignes directrices de la norme ISO 26000, constitue pour les entreprises signataires une formalisation de leurs engagements.

NOUS, ENTREPRISES SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTE, CONSIDERANT QUE :

- l'Etat de Droit, l'Éthique et la Bonne Gouvernance constituent un préalable fondamental pour un Développement Durable du Sénégal,
- la Promotion et l'Adoption de conduites socialement responsables doivent être érigées en priorité par toutes les entreprises exerçant au Sénégal,
- la préservation de l'Environnement est indispensable pour favoriser l'harmonie entre le Développement des entreprises du Sénégal et l'amélioration du Bien-être des populations sénégalaises,

- le Développement de partenariats locaux à fort impact sur l’emploi, la qualité de l’environnement, la création de valeurs, la santé des populations et la décentralisation relèvent de la responsabilité des entreprises du Sénégal

<https://www.forumrse.sn/ressources-rse-senegal/charte-rse-dd/>

Cette structure peut être considérée comme un observatoire de l’évolution des politiques de RSE dans le pays. Les entreprises minières sont toutefois, timidement représentées dans la liste des entreprises signataires. Dans cette liste, seules les deux premières compagnies en haut de la liste sont des entreprises extractives.

Encadré 12 : Liste actualisée des Entreprises signataires de la Charte RSE&DD (2021)

SGO/TERANGAGOLD	Abdoul Aziz SY
IAMGOLD	Oumar TOGUYENI
EIFFAGE	Gérard SENAC
WARTSILA	Marc THIRIET
SONATEL	Sékou DRAME
BHS	Mamadou Bocar SY
DP WORLD	Clarence RODRIGUES
LIMAK AIBD SUMMA	Askin DEMIR
VERITAS	Malick DIOP
SGS	Pape Chimère SIBY
SOCOCIM	Youga SOW
SENELEC	Pape Mademba BITEYE
LES SPECIALISTES DE L'ENERGIE (LSE/VINCI)	Christophe GAUDEFROY

<https://www.forumrse.sn/ressources-rse-senegal/charte-rse-dd/>

Globalement, cette structure pionnière dans la promotion de la RSE au Sénégal, a jeté les bases de ce partenariat public/privé. Ce partenariat est caractérisé aujourd’hui par des initiatives plurielles abordées dans le sens d’une gouvernance concertée et coordonnée en

matière d'intervention sociale. Cette nouvelle approche nécessite l'implication des entreprises dans le registre de traitement des situations d'indigence et particulièrement, dans le milieu rural sénégalais. Les entreprises doivent contribuer à la recherche de solutions aux vulnérabilités, qu'elles participeraient selon certains, à créer ou à intensifier suivant les contextes. Les acteurs (entreprises) qui semblaient jusque-là, épargnées par de telles obligations morales ou juridiques sont ainsi mobilisées en faveur de la solidarité générale. Le rôle des entreprises dans l'accomplissement des projets de développement social est devenu une réalité au Sénégal. Un objet très débattu et largement documenté, notamment par une partie des organisations de la société civile sénégalaise.

Conclusion partielle

Au terme de cette deuxième partie de la thèse, nous pouvons en conclure que la RSE s'est installée au cœur des nouveaux enjeux de gouvernance dans un contexte de pauvreté au Sénégal. Les ressources minières ainsi que les politiques de RSE menées par les entreprises extractives sont devenues un moyen de renforcer l'espace budgétaire pour le financement des politiques d'actions sociales et des solidarités. Le développement du partenariat public-privé est également apparu dans un contexte de crise des solidarités familiales et de proximité, comme une nouvelle manière d'aborder les questions de précarité et surtout dans les territoires. Dans ceux abritant les opérations minières, cette notion de partenariat entre les entreprises et les populations prend une dimension importante. Elle prend forme avec le développement des politiques de RSE qui interviennent dans des communes désormais très enclines, avec les prospections minières, à des changements et à des vulnérabilités plurielles.

Dans la partie 3 de la thèse, nous mettrons l'accent sur les transformations en cours dans les territoires miniers du Sénégal en contexte de RSE. Nous aborderons la question en mettant en lumière les métamorphoses des conditions sociales des communautés observées ainsi que les bouleversements qui secouent l'architecture de leur situation d'interdépendance. Pour des solidarités en transition, nous verrons la place, le rôle et les impacts des politiques de RSE dans l'avènement d'une modernité transformatrice dans les territoires miniers du pays.

Partie 3

Les transformations des solidarités dans les territoires miniers ; les entreprises extractives vecteurs de changements et de mutations

Présentation générale

Le développement du secteur minier au Sénégal a été, comme nous l'avons montré dans la partie précédente, largement influencé par la mise en œuvre d'un cadre politique favorable et stratégique. C'est à partir du Code minier de 2003 que l'État sénégalais s'était engagé à rendre plus attractifs les domaines de l'exploitation de ses minéraux à l'échelle du pays. Forts d'un potentiel géologique intense et pluriel, les minerais d'or, de phosphate et de zircon deviennent prisés et principalement par des groupes d'exploitant étrangers (France, Canada, Inde). Ces différentes matières sont réparties dans différentes régions du pays en couvrant de très grandes superficies, dont les principales se situent dans les régions du Sénégal Oriental pour l'or (Kédougou et Tambacounda) et une large partie du département de Tivaoune (région de Thiès) pour le phosphate et le zircon.

On a par ailleurs présenté, également dans la partie précédente, le développement fulgurant du secteur depuis 2014 qui correspond simultanément à un accroissement des revenus, mais aussi des ambitions de la part des compagnies à vouloir maintenir ce cap. Ces évolutions, enregistrées par le secteur minier sénégalais, suscitent un grand engouement autour du nouveau statut du pays en tant que l'un des grands producteurs miniers de la sous-région d'Afrique. Toutefois, il faut en outre souligner, comme nous allons le faire maintenant, que cette dynamique s'est aussi accompagnée par une série de changements et de bouleversements sociodémographiques, économiques et écologiques profonds et inédits.

Chapitre 7 : Les mutations sociodémographiques, économiques et environnementales relatives aux exploitations minières dans les localités étudiées.

Les différentes entreprises qui exploitent l'or, le zircon et le phosphate accroissent continuellement leur surface, renégocient le cadre de leur périmètre d'exploitation et multiplient les opérations de densification de leur secteur et de leurs activités, ce qui n'est pas sans conséquences pour les populations et contribue à transformer leur cadre de vie ainsi que leur organisation économique et sociale.

7.1 Les mines sont « voraces » et polluées : des terres contaminées et des surfaces cultivables englouties

7.1.1. Les mines se développent et absorbent les champs des paysans

Déjà en 2015, le Centre d'Etude Scientifique et Techniques de l'Information (CESTI) parlait dans sa revue « *Gouvernance* » consacré aux mines d'or de Kédougou, de « *l'hégémonie* » du groupe Teranga Gold, en le présentant comme la figure principale de l'exploitation de l'or dans la région de Kédougou depuis 2010. Ce groupe a acquis la Sabadola Gold Operation (SGO) des mains de la compagnie australienne du Minéral Deposits Sarl (MDL). Depuis le rachat, l'hégémonie de la filiale (SGO) au niveau de la région s'est exprimée à travers une politique d'expansion très vigoureuse. En 2014, la compagnie a racheté les parts du groupe Oromin Joint-Venture, jadis propriétaire d'une licence minière à quelques kilomètres de la mine de Sabadola. À la suite d'une telle opération, la compagnie Teranga a acquis une superficie de 1000 km², soit deux fois la taille de la région de Dakar. Outre cette acquisition, l'entreprise s'est également étendue en comptabilisant un nouveau site en l'occurrence la mine de GORA. C'est un nouveau site qui regroupe plusieurs villages situés dans la commune de Khossanto.

À l'instar de la SGO, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS-Phosphate) ainsi que la Grande Côte Opérations (GCO-zircon), font également bonne figure en matière de production minière. Les chiffres d'affaires des ICS est passé par exemple de 220 milliards CFA en 2020 à 344 milliards en 2021 selon les informations fournies par le ministère du développement industriels et des petites et moyennes entreprises dans le cadre des sessions d'examen des budgets à l'Assemblée Nationale sénégalaise pour l'année 2023 : une évolution fulgurante qui atteste des politiques de densification des productions et d'extension des périmètres des

usines. Ces pratiques sont devenues des données intégrantes dans la réalité minière du pays, engendrant alors des mutations profondes des cadres sociaux, sanitaires, fonciers, économiques et solidaires pour une grande majorité des populations paysannes du pays. Les territoires concernés sont en effet marqués par la vie en communauté et les hommes y composent des relations privilégiées et mystiques avec leur environnement. Ces sont des autochtones qui s'activent principalement dans le domaine agricole de subsistance et dont les repères fondamentaux d'un point de social, solidaire, culturel et normatif sont grandement associés à la culture de la terre.

La terre est le lieu de convergence d'un certain pluralisme pour ces communautés paysannes, entre traditions et reproduction. Toutefois, en dehors de cette dimension symbolique, ces mêmes terres sont caractérisées par une grande richesse en ressources minérales. À cet égard, elles deviennent convoitées, exploitées, attribuées pour des questions d'intérêt général. Un ensemble de politiques est ainsi aménagé en faveur de l'exploitation de ces minerais par l'État sénégalais. Il s'agit d'une politique foncière, économique, minière, fiscale et financière qui a composé de nouvelles rationalités au sein de ces communautés paysannes autochtones. Une partie de leur patrimoine historique et culturel consentis autour de la terre, semble être réduit à une simple activité économique à grande échelle. Il y va donc d'une ambivalence dans la manière de concevoir la terre entre les autorités étatiques et les entreprises extractives d'un côté, et les populations locales de l'autre. D'un idéal symbolique à un objet économique, des champs familiaux aux galeries d'exploitation, la dichotomie est structurante des rapports entre les industries extractives à Kédougou et à Tivaoune et les communautés locales.

En outre, dans leur dynamique d'expansion, les activités et les techniques d'extraction minières, la logistique installée et les transports des minerais, ainsi que les matériaux et produits utilisés dans les mines, sont souvent caractérisées par une empreinte écologique assez considérable. Il en résulte une altération de leur cadre de vie qui influe sur les activités génératrices de revenus des communautés hôtes et par conséquent aussi, sur leur solidarité de proximité.

La pollution dégrade le cadre de vie des populations hôtes et secoue les solidarités.

Dans le rapport provisoire de son étude d'impact social et environnemental de 2015, l'entreprise SENERGY PV SA, projetant de construire une central solaire à Sinthiou Mekhé dans le département de Tivaoune, rappelait déjà que le Plan National d'Action pour

l'Environnement (PNAE) de 2015 mettait en garde sur le niveau de nuisances sociales et écologiques de certains industriels. Le rapport mentionnait à ce propos que :

« Le PNAE relève que certaines industries créent une forte dégradation du couvert végétal, un accroissement des maladies respiratoires chroniques chez les populations et l'existence de rejets d'effluents industriels non traités qui participent à la dégradation des plages. L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement au Sénégal se caractérisent notamment par l'implantation des unités industrielles dans des zones d'habitation, qui posent des problèmes de sécurité et provoquent des pollutions et nuisances liées à l'absence de système de traitement des rejets provenant des industries. »
(EIES, SENERGY PV SA, 2015)

Les techniques d'exploitation des minerais d'or à Sabadola, de phosphate et de production d'engrais chimique par les ICS ont nécessité successivement l'utilisation de métaux lourds et la construction d'une centrale à charbon. Les rejets de substances toxiques dans les eaux et dans la terre, sont devenus assez courants dans ces zones des Niayes et à Kédougou. Dans son rapport environnemental et social de 2016, la SGO, filiale Canadienne qui exploite l'or à Sabadola, mentionne qu'à la suite de ses résultats d'inspections environnementales, quatre-vingt-dix-neuf (99) non-conformités environnementales sont recensées depuis janvier 2016, dont soixante-huit (68) corrigées en fin décembre 2016 (SGO, Rapport environnemental et sociale, 2016). L'entreprise avait d'ailleurs listé et catégorisé ces non-conformités environnementales : déchets, stockage des huiles, produits chimiques, système de drainage, érosion des sols, contamination des sols, fuite d'eau, propreté du milieu (ibid).

En marge de l'exploitation, subsistent des conséquences d'ordres sanitaires, sécuritaires et écologiques. Malgré les précautions prises et ratifiées dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les productions d'or, de zircon, d'acide et de phosphate sont porteuses de problématiques socio-sanitaires et soulèvent des sujets de santé publique au Sénégal. En effet, les méthodes d'exploitation utilisées sont différentes. Elles vont de l'utilisation de métaux lourds comme du cyanure ou du mercure dans le cadre de l'exploitation de l'or ou encore, le déversement de la géo-flore, un résidu toxique dans le processus de fabrication des acides par les ICS. Toutes ces méthodes sont à l'origine de dommages environnementaux majeurs et de problèmes sanitaires importants. Dans le cadre de cette recherche, on s'est rendu compte en parcourant nos terrains respectifs que certaines dimensions de la vie sociale de ses communautés hôtes sont particulièrement exposées aux

impacts des activités extractives. Les plus visibles sont relatives à l'eau, au cadre de vie, à la qualité de l'air, à l'économie, aux solidarités, et à l'environnement. Ces différents aspects de la vie des communautés paysannes hôtes ont subi des transformations profondes. Il n'est pas exagéré de dire que certaines formes de vulnérabilités sont nées sous le sceau de l'implantation de ces unités d'exploitation et que ces dernières participent à reconfigurer et à transformer les interdépendances de proximité et familiales de ces communautés. En effet pour que l'entreprise continue de réaliser son activité productive, des villages sont déplacés, des champs absorbés à la suite de l'extension des périmètres miniers : c'est ce qui s'observe dans les communes de Taiba, Darou, Diogo et Sabadola. De plus, des terres sont contaminées par les substances toxiques rejetées par les ICS à Ngade Ngoméne et par la GCO dans le village de Diogo. La nappe phréatique dans ces territoires est également surexploitée et contaminée par les métaux lourds.

Photo 4 : Un arbre asséché par les rejets toxiques de la centrale à charbon des ICS dans le village de Ngade Ngoméne.

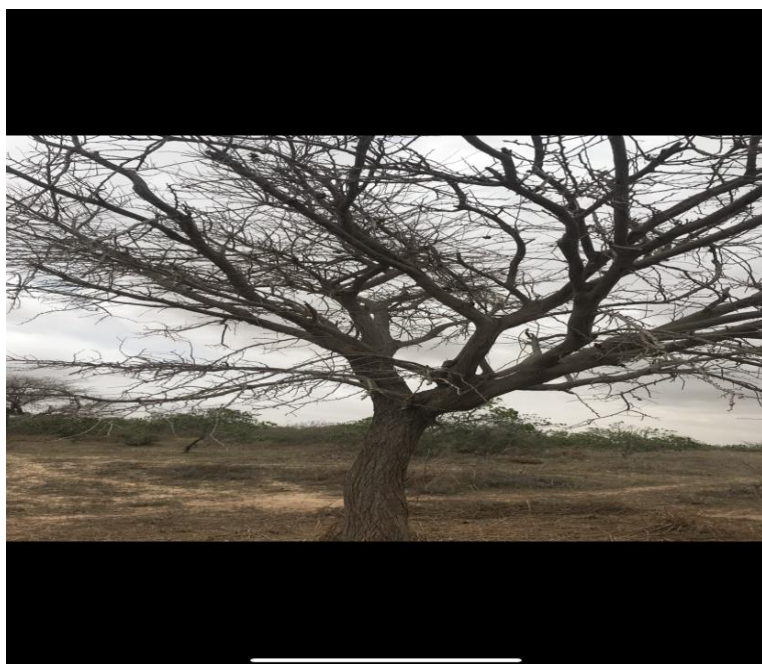


Image prise le 1 Aout 2018 dans le village de Ngade Ngoméne

Cette image représente un arbre tordu et un tapis herbacé asséchés, ce qui s'explique en grande partie par les résidus toxiques rejetés par la centrale à charbon des ICS sur le village de Ngade Ngoméne. Ce village se situe en effet à l'intérieur de la concession minière et les

villageois subissent quotidiennement les désagréments sonores, climatiques et sanitaires relatifs à la production d'acide et d'engrais chimiques par les ICS. C'est ce que confirme la photo ci-après de la pancarte indiquant l'emplacement du village par rapport aux périmètres miniers de l'entreprise.

Photo 5 : l'emplacement géographique du village Ngade-Ngoméne



Image prise le 1 Aout 2018 dans le village de Ngade Ngoméne

Le village de Ngade Ngoméne est au cœur de la zone minière des ICS. Mais alors qu'il est situé dans ces terres depuis plus de 300 ans selon le témoignage du chef de village, c'est précisément en 1959 que la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (actuelle industrie chimique du Sénégal ICS), s'est implantée dans la zone. La fusion absorption de 1996 a permis à l'entreprise d'étendre le champ de ses activités, ce qui l'oriente vers la production d'acide phosphorique. Suite à cette extension, la question environnementale dans la zone est devenue un sujet de plus en plus débattu à l'échelle de ce territoire. Le cas du village de Ngade reste très particulier, car les discussions pour parvenir à des procédures et accords visant la délocalisation ne présagent, en tout cas au moment de notre enquête de terrain en 2018, aucune issue favorable. La problématique reste entière et les villageois évoluent dans un cadre de vie marqué par plusieurs sortes de risques et de vulnérabilités. Il s'agit entre autres, selon le chef du village, de la contamination de leur source d'eau, de l'abandon des activités agricoles, de l'assèchement des arbres fruitiers comme les mangues et les anacardiens, du nombre d'avortements en hausse et pour finir d'une chute drastique de la population animale du village - mais ce témoignage n'est nullement corroboré par des chiffres officiels. Il est toutefois manifeste qu'il s'est opéré une transformation du cadre de vie de la population en raison de la politique d'expansion de l'usine et de ses multiples activités. Le

chef de village fait état aussi de la logique de mobilité qui s'est emparée des jeunes à la recherche d'un avenir meilleur ailleurs :

« Maintenant, il y a l'abandon de l'agriculture, les jeunes sont désormais dans les jardins et dans le maraîchage. La culture saisonnière est progressivement abandonnée. Les autres vont aller ailleurs. » (Chef de village Ngade Ngoméne, août 2018)

Le développement de la mobilité et particulièrement, celle des jeunes de ce village ou du village de Ndoiyene¹¹⁰, située à quelques encablures, a logiquement un impact sur la dynamique démographique locale ainsi que sur l'entretien des solidarités intergénérationnelles.

7.1.2 Des solidarités bousculées : des jeunes en mobilité et des femmes « debout »

Cette conjoncture difficile qui secoue les communautés hôtes des entreprises extractives favorise les départs des jeunes vers les villes principalement. En particulier, la mobilité provoque la ruée de ces jeunes vers les grands pôles urbains comme Dakar où ils trouvent une activité principalement dans l'économie populaire. Ce constat est également posé par l'un des adjoints au maire de la commune de Taïba qui parle d'une jeunesse pratiquement ignorée par les ICS :

« Malheureusement, les jeunes partent ailleurs. Les entreprises pouvaient quand même les aider et les accompagner. Certains empruntent des terres, d'autres envoient leur fils en France avec l'achat de visa. Certains achètent des voitures pour faire du transport, mais la plupart vivent en dessous du seuil de la pauvreté. » (Adjoint au Maire de la commune de Taïba, août 2018)

Parmi les conséquences qui en résultent au niveau local, les personnes âgées, souvent les chefs de ménages et des hommes dans la majorité des cas, ne sont plus dans les dispositions physiques requises pour aller aux champs. L'économie domestique agricole s'étiole, elle est en voie de disparaître dans une zone traditionnellement marquée par une forte activité en matière de production céréalières et de légumes. En même temps, le rôle des femmes dans ces contrées prend une autre dimension que celle qui était traditionnellement associée à leur

¹¹⁰ **Ndoiyéne** : est aussi un village non loin de celui de Ngade –Ngoméne, mais qui se trouve par contre, à l'extérieur du périmètre miniers des ICS

condition d'antan. En effet, quand la population juvénile déserte, ce sont les femmes, généralement moins âgées que leur mari, qui prennent le relais du travail agricole pour nourrir leurs familles. Bien qu'elles aient toujours été actives dans la vente et dans la commercialisation d'une partie des récoltes, leur apport aujourd'hui prend une ampleur de plus en plus importante dans ce contexte de métamorphose et de changements dans les deux villages (Ngade Ngoméne et Ndoyenne). Les activités extractives produisent ainsi des conséquences multiples qui bouleversent les schémas classiques des rapports sociaux dans ces territoires. Elles contribuent à l'émergence d'une dynamique nouvelle chez les femmes qui deviennent *in fine*, des leviers économiques indispensables pour la survie de la famille et de la communauté en générale. Elles s'activent dans des petits commerces et deviennent de véritables « *goorgorlu* ¹¹¹ » dans ce climat social en bouleversement.

Photo 6 : une maman et sa fille, en route vers le marché pour vendre du citron (Ngade)



Photo prise le 1 août 2018 à Ngade-Ngoméne

Ces deux photos sont prises sur le chemin de mon retour du village de Ngade Ngoméne pour rejoindre la route nationale. Nous sommes ici à l'intérieur du périmètre minier des ICS. Cette femme, accompagnée par sa fille, se dirige comme moi à l'extérieur du village et elles convoient chacune, un seau de citrons qu'elles vont aller vendre au marché le plus proche. La

¹¹¹ « **Goorgorlu** » : est une expression qui signifie dans le langage courant sénégalais débrouillard. C'est un terme qui est traditionnellement utilisé pour les hommes

distance qui sépare le village et la route principale peut être estimée entre 2 à 3 km, soit plus d'une demi-heure de marche pour rejoindre leur point de commerce dans cette chaleur estivale.

Photo 7 : Les femmes au marché de Darou



Photo prise le 1 août 2018 dans le marché de Darou

Cette autre photo, quant à elle ; est prise dans la commune de Darou, à quelques kilomètres des villages de Ngade et Ndoyéne. Elle montre des femmes qui étalent leur marchandise, principalement des légumes qu'elles revendent au bord de la route nationale. Cette activité n'est pas récente toutefois, mais elle s'est largement répandue en raison des difficultés économiques inhérentes à la perte de leurs champs pour la plupart des familles paysannes évoluant dans la zone. Si en effet les jeunes des villages prennent le chemin de la mobilité (pôles urbains) ou de l'exil (migration clandestine ou légale), ce sont tout particulièrement les femmes qui se retrouvent dans les marchés de proximités et hebdomadaires en quêtes de ressources additionnelles ou principales pour leurs foyers.

Cette situation n'est pas cependant une donnée que l'on retrouve à l'identique dans toutes les familles. Les capacités de résilience des familles sont en effet variables, selon la composition par âges dans le foyer, selon le nombre d'enfants ou selon la position et le statut du chef de famille à l'échelle de la communauté. Les réponses mobilisées par chaque famille ou foyer devant les chocs exercés par les conséquences des activités extractives sont disparates et plurielles. Ainsi, il est intéressant de noter que les stratégies développées par chaque famille en vue de sortir de la précarité, les impliquent également dans une vision presque individualiste. La rationalité économique et les calculs se multiplient et l'idée même de

communauté, bien qu'elle continue d'exister, ne peut empêcher le développement de logiques parcellaires et personnelles longtemps prohibées par ailleurs.

De manière générale, la condition féminine que nous décrivons n'est pas une donnée complètement nouvelle, car les femmes ont toujours exercé, à la marge des campagnes agricoles, de petites activités de vente. Toutefois, la nouveauté de leur position, qui peut être attribuée dans une large mesure aux différentes conséquences des activités des ICS dans la zone, les projette vers des responsabilités familiales plus larges et plus conséquentes. En termes de charges économiques, les femmes remplacent souvent les jeunes hommes partis vers la ville. Les solidarités intergénérationnelles sont ainsi bouleversées ; à défaut d'être transmises de manière routinière par transmission coutumière, désormais, elles doivent intégrer une restructuration des relations domestiques, qui se présente au premier abord comme située dans un registre spécifiquement économique et financier. C'est néanmoins une question qui n'est pas des moindres, surtout dans un contexte villageois souvent caractérisé par un attachement aux valeurs traditionnelles impliquant une division des rôles sociaux de genre dans le cadre domestique et familial. Le bouleversement de leur cadre de vie ouvre ainsi la voie à l'expérience de nouveaux compromis. L'une des conséquences sociales engendrées par l'installation des ICS est donc d'avoir rendu plus flexibles et plus molles les rigidités relatives aux mécanismes de fonctionnement des communautés locales. Ainsi, les besoins de survie de ces populations les poussent à épouser de nouvelles rationalités.

Pour des hommes d'un certain âge, et qui n'ont plus de champ pour cultiver, ils basculent souvent dans une forme de sédentarité. Leur possibilité d'épouser une nouvelle activité est souvent amoindrie par leur inflexibilité à se fondre dans le nouveau marché informel ou formel. Ce sont principalement d'anciens paysans, qui n'ont pas d'autres vocations que celles rattachées à la culture de la terre. Sous ce rapport, ils sont victimes de deux handicaps majeurs. L'un, c'est l'étroitesse de leur possibilité à intégrer le marché, parce que très peu familiers à ses manœuvres ; l'autre est relatif au poids considérable de l'âge tel qu'ils se le représentent. On a ainsi observé à notre arrivée dans le village de Ndoiyène vers 12H que la plupart des hommes relativement âgés, restent essentiellement chez eux. On les retrouve souvent sous l'ombre des arbres qui couvrent généralement les façades de leurs domiciles. Nous y avons rencontré par exemple la famille Thioune ; ce sont trois frères âgés approximativement entre 50 à 60 ans. En leur demandant de décrire leur situation actuelle, on se rend compte que l'évaluation qu'ils en font, les place aujourd'hui, dans une position de

retraite et d'inéligibilité à une reprise d'activité autre que l'agriculture. « *Nous, on connaissait que l'agriculture* » nous confie l'un d'eux, assis devant chez lui et en compagnie de ses frères.

Les femmes bénéficient alors d'un atout dont les hommes ne disposent pas vraiment. En plus d'être relativement plus jeunes, elles n'étaient pas vraiment détachées de l'univers marchand. Dans les champs et dans les marchés, les femmes retrouvent dès lors plus de facilités et de repères que les hommes à l'entretien d'une activité marchande. Par ailleurs, il y a aussi une variable qui nous est apparue comme assez importante, quoique très peu abordée. Il s'agit de la question de *l'Honneur* qui est une donnée majeure au sein de ces communautés. La perte de leurs champs a souvent été indemnisée, au moins partiellement. Cependant, les difficultés gestionnaires rencontrées par les familles indemnisées remettent en cause leur manière de gérer une certaine somme d'argent, les ayant conduit dans leur situation de désuétude. Les chefs de ménages n'ont pas été selon certains, assez vigilants et méticuleux sur la manière de dépenser leur argent. Les soupçons de dilapidation se sont largement répandus à cet effet. Même si la question semble un peu plus complexe, il n'en est pas moins qu'en perdant une partie de leur patrimoine historique (leurs terres), certains hommes éprouvent de grandes difficultés à s'installer et à s'accommoder de leur nouveau statut. Ils sont devenus des locataires de terres et de champs et non plus des « propriétaires auto désigné ». La sédentarité ou leur retraite anticipée du circuit productif, est en partie dûe à ce constat d'échec lui-même attribué aux conséquences majeures produites par les activités des ICS.

Conclusion partielle

De manière générale, l'installation des entreprises extractives, et aussi les matériaux et les méthodes d'exploitation qu'elles utilisent participent souvent à l'effondrement d'un cadre écologique et des équilibres environnementaux et sociaux dans la majeure partie des territoires miniers que nous avons étudiés. Comme nous l'avons présenté, il existe aussi une véritable métamorphose de la condition sociale des habitants et surtout de la condition féminine, qui connaît des bouleversements multiples et variés. Des évolutions sont enregistrées dans le cadre des rapports sociaux de sexe et elles renforcent, elles concrétisent voire, généralisent une dynamique qui émergeait jadis plutôt à la marge des logiques normatives et habituelles en vigueur. D'un point de vue sanitaire, les activités extractives favorisent et participent également à la prolifération de pathologies de nature infectieuse. Ces pathologies sont causées principalement par les rejets de substances toxiques dans la nappe phréatique, dans l'air ou encore dans les cours d'eau. Ainsi des infections pulmonaires aux

maladies cardio-vasculaires en passant par les infections sexuellement transmissibles, les territoires abritant les opérations minières comme Toivaoune et Kédougou, constituent des foyers de maladies chroniques. Or, dans ces territoires, les infrastructures sanitaires sont soit quasi absentes, soit dans un état de déliquescence très avancé.

Ainsi, il existe des formes de conséquences multiples et variées de l'installation des entreprises minières, qu'elles soient directes ou indirectes. Cependant, elles participent toutes aux bouleversements des socles des valeurs et des mécanismes traditionnels d'interdépendance à l'échelle des territoires miniers. Les conséquences directes sont pour la plupart liées aux modes de productions utilisés par les entreprises extractives. Ces conséquences sont généralement de nature écologique, car elles produisent des altérations immédiates et visibles à l'échelle des communautés. Il peut s'agir de l'altération de la qualité de l'air, de la couleur et du « goût » de l'eau, de l'aridité des terres cultivables ou encore de la destruction de la communauté végétale locale et territoriale.

Les conséquences indirectes prennent quant à elles, la forme de corollaires de situations inédites héritées des bouleversements causés par les entreprises minières. Certaines conséquences sociales, démographiques, économiques ou encore culturelles sont générées à la suite de changements immédiats. Ces changements interviennent souvent à posteriori des modifications des cadres de vie des communautés hôtes. Ce sont des mutations qui altèrent premièrement, la dynamique des rapports que ces groupes paysans entretiennent avec leur environnement et avec leur milieu immédiat. La dégradation d'un tel lien, matériel et intelligible, déteint considérablement sur les difficultés pour les communautés abritant les opérations minières à entretenir la vitalité de leurs structures sociales et solidaires. Ces conséquences sociales découlent bien, à cet égard de l'activité minière. Elles semblent conjoncturelles, mais s'installent et s'allongent dans la durée. Ces changements connaissent alors, une temporalité élastique et continue justifiant l'idée de transformation des solidarités. Elles combinent, au final, de nouvelles logiques sociales qui émergent des mécanismes innovants de survie.

Au-delà de cette observation générale, il nous faut toutefois attirer l'attention sur le fait que les conséquences de l'exploitation des minerais (or, zircon et phosphate) suivent des trajectoires différentes en raison de plusieurs variables. Beaucoup d'entre elles dépendent initialement et en grande partie, de la nature même du minerai exploité. Cette variable conditionne logiquement les matériaux utilisés, par conséquent, les modes de production

développées, qui ont chacun une empreinte écologique et sociale particulière. Les autres variables sont notamment liées à l'emplacement géographique des communautés hôtes, à la démographie de celles-ci, aux offres de services sociaux dans chaque territoire et surtout, à leur niveau de développement. La compréhension de ces variables territoriales dans leur diversité, est essentielle pour avoir une lecture ancrée des transformations et de leurs caractères disparates selon les régions et les communes.

Nous allons préciser ce résultat en étudiant le cas des communes de Diogo, Darou, Mboro et Taïba qui sont dans la même zone et où on exploite le zircon et le phosphate. Dans le sud-est du pays, on se focalisera sur l'exploitation aurifère dans les communes de Khossanto et de Sabadola, toutes deux situées dans le département de Saraya (Kédougou).

7.2 Des vulnérabilités qui s'accroissent à la marge des opérations minières : le cas de Mboro, Darou, Taïba et Diogo

Cette large partie de la zone des Niayes du Sénégal peut être présentée comme plus ou moins victime de sa position géographique et de l'immensité de son potentiel minier et énergétique. Cette partie du Sénégal que l'on surnomme la zone « Up énergie » concentre en effet une large gamme de compagnies productrices d'énergie et d'entreprises qui exploitent des carrières, du phosphate ou encore du zircon comme l'illustre l'exemple de la filiale française (GCO) à Diogo. L'ouverture d'une partie du département de Tivaoune à l'océan confère à ces territoires une position stratégique tant du point de vue de la mobilité que de l'acheminement des productions au port de Dakar. La proximité de ces sites d'avec le grand port de Dakar par voie ferrée et par les eaux, est aussi un atout majeur pour les différentes entreprises extractives en activité dans le département.

Deux entreprises sont ici concernées par cette étude. Les ICS et la GCO regroupent ces différentes communes autour d'une dynamique d'exploitation territoriale des minerais de phosphate et de zircon. Par le biais des activités de forage, de creusement, de pompage d'eau, de concassage, de transport et de construction d'unité de production, elles mettent en œuvre une multitude de procédés et de mécanismes qui influent directement sur le cadre de vie de ses communautés paysannes hôtes. Nous allons dans les lignes qui suivent, en nous basant sur les cas des villages de Ngade Ngoméne et de Ndoiyene, procéder à la présentation et à une analyse des transformations sociales et des solidarités vécues identiquement ou différemment par les communes et villages sur l'étendue du territoire.

7.2.1 Regard sur une altération climatique territoriale.

Les conséquences sanitaires des fuites de gaz et de la centrale à charbon des ICS

Les ICS s'activent principalement dans la production de phosphate, de matériaux chimiques, mais aussi d'engrais. Désormais fusionnées dans une même entreprise, celle-ci a une activité que l'on pourrait considérer comme particulièrement sensible. La nature d'une telle appréhension est souvent relative à la nature de ses activités (production d'acide) qui laisse présager l'existence de risques considérables tant pour les salariés que pour l'essentiel des communautés riveraines. La bonne santé financière de l'entreprise, comme nous l'avons souligné plus haut notamment entre 2020 et 2021, atteste de la vigueur productive dont fait preuve ce groupe indien depuis quelques années. Parallèlement à ce succès, les interpellations en direction des ICS se multiplient. L'entreprise est accusée généralement de pollution et de non-respect d'un certain nombre de dispositions sécuritaires et environnementales. Selon les témoignages reçus principalement dans la commune de Taïba et de Darou, il existe des fuites de gaz assez habituelles et elles sont particulièrement ressenties par les différentes communautés locales.

Lors de notre déplacement dans la commune de Taïba, nous avons ainsi pu constater une altération de la qualité de l'air, toutefois sans réelle confirmation scientifique de la nature de la substance en question. Le président du réseau des personnes affectées par les opérations minières et point focal de la Coalition « Publiez ce que vous payez », insiste beaucoup sur la pollution atmosphérique qui existe sur l'étendue de la zone. D'après son témoignage, il existe en effet des rejets habituels de résidus de substance chimique et de gaz sur l'ensemble de la zone polarisée par les ICS. Un constat délicat et périlleux, souvent fustigé par les représentants villageois, les ONG mais surtout par les organisations de la société civile, comme c'est le cas de la Coalition « *Publiez ce que vous payez* ».

« ... Avec les ICS, il y a parfois des fuites de gaz et nous le ressentons. En 2012, il y avait une fuite et le sous-préfet je m'en souviens avait demandé à l'infirmier chef de poste de Taïba Ndiaye d'aller dans ce village et de faire un rapport. Le rapport a révélé des conséquences de ces fuites de gaz ; tout a été déposé et envoyé, mais sans suite. » (Président du réseau national des personnes affectées par les opérations minières et point focal de la coalition nationale « Publiez ce que vous payez » au niveau de la commune de Darou Khoudouss, août 2018)

Les ressentis de gaz sont par ailleurs souvent décrits par les habitants, comme particulièrement fréquents et « embêtants ». Cependant, cette sensation est parfois adoucie par les vents de l'alizée maritime soufflant dans la zone et qui prennent généralement l'avantage sur l'alizée continentale, sauf pendant les périodes d'hivernage. L'alizée maritime évacue les ressentis de gaz vers le continent, ce qui allège considérablement la pression au niveau de la zone. À cet égard, les populations vivent donc cette pollution atmosphérique au gré des conditions météorologiques et par effet d'intermittence entre la saison sèche et la saison des pluies. Les sensations de pollution au gaz se matérialisent par une oscillation entre des périodes de « bols de pollution » très intenses et des périodes de « bols d'air frais ». Par ailleurs, cette situation pour le moins inquiétante est parfois tournée à l'ironie. C'est une manière pour les villageois de signifier que ce ballotage fréquent est devenu partie prenante de leur quotidien, notamment pour les habitants de la commune de Taïba. L'expression « c'est la journée des ICS », en plus de notifier la proximité avec l'entreprise, sert ainsi à exprimer et à matérialiser également les pics de pollution.

Les conséquences socio-sanitaires de cette pollution sont importantes puisqu'elles exposent des populations déjà fragilisées à d'autres formes de vulnérabilités variées et encore plus dangereuses. L'infirmière-chef de poste de la commune de Darou nous notifie à cet égard l'existence et la prolifération de pathologies spécifiques dans la zone. Il s'agit selon son témoignage principalement de la diarrhée, de la tuberculose et à une échelle plus large, des infections respiratoires aiguës.

« On a beaucoup de pathologies et spécifiquement, il y a la diarrhée. Il y a beaucoup d'hyper-tension artérielle (HTA), de personnes diabétiques et beaucoup de tuberculoses, de pneumonies et des infections respiratoires aiguës. Ce sont des pathologies qui sont très fréquentes au niveau de la zone. Il y a beaucoup de facteurs que l'on a trouvés déclencheurs et il faut faire avec. La seule chose que l'on peut faire, c'est sensibiliser les populations sur l'hygiène de vie, il n'y a que ça à faire. On ne peut pas déplanter l'usine si je peux me permettre, elle est déjà là. » (Infirmière chef de poste, commune de Darou, août 2018)

En croisant les différents discours de nos enquêtés, et à la suite de nos observations sur le terrain, certains facteurs importants reviennent assez souvent. Pour la plupart, les maladies sont en lien avec une pollution prononcée de la nappe souterraine et le rejet de gaz qui constitue un véritable enjeu de santé publique dans ces territoires miniers. L'extraction minière en cours interroge les problématiques environnementales dans cette partie du pays,

surtout avec l'installation d'une centrale à charbon par les ICS. En effet, en plus de la production de matériaux chimique, les ICS se sont aussi dotés d'une centrale à charbon. Aux coûts moins onéreux, la centrale permet aux ICS de maximiser leur production tout en réduisant leur dépense énergétique. Cependant, parmi les énergies fossiles, le charbon est considéré comme l'un des plus grands pollueurs au monde et l'une des causes premières de la déforestation. En effet, il existe des rejets permanents de cendre, mais surtout de résidus toxiques contribuant alors, au renforcement de la pollution locale et à l'exacerbation des changements climatiques dans la zone. Cette centrale à charbon génère des particules fines qui sous l'effet du vent, se déversent sur les habitats des populations riveraines, mais aussi à des kilomètres à la ronde. Ainsi, les communes de Mboro-Darou-Taiba et Diogo sont en proie à une forte exposition de composants toxiques directement liée à l'installation de cette centrale.

Photo 8 : Inauguration de la centrale à charbon des ICS

INAUGURATION DE LA NOUVELLE CENTRALE À CHARBON 



Inauguration de la nouvelle centrale à charbon

COMMUNIQUÉ — 16 DÉCEMBRE 2016

A Darou Khoudoss, le Chef de l'Etat a inauguré la nouvelle centrale à charbon qui devrait permettre à la société des Industries chimiques du Sénégal (ICS) d'être autonome dans l'approvisionnement en énergie.

La nouvelle centrale, une nouvelle page s'ouvre pour les ICS qui disposeront désormais d'une capacité de production annuelle en électricité de

presidence.sn

Site de la présidence de la république du Sénégal, en 2016

Les éléments qui sont avancés afin de justifier le bien-fondé de l'installation de la centrale, mettent en avant le facteur de l'autonomie énergétique pour l'entreprise. L'autre élément avancé fait état de la capacité de cette centrale à favoriser une couverture en électricité plus optimale sur l'étendue du territoire. Ainsi, son existence vient répondre à des objectifs mutuellement fixés par l'Etat et par les ICS, afin d'assurer une autosuffisance énergétique. La centrale à charbon sert selon ces arguments, à davantage renforcer le volume distributif de la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) dans cette partie du pays. Toutefois, les impacts enregistrés à l'issue de la mise en service de cette centrale font aussi état d'une série de dégradations multiples et importantes. Le charbon étant un combustible particulièrement pollueur, est en effet à l'origine des « ravages » d'une partie de la faune et de la flore observés sur l'étendue de ces territoires. Cette situation pose finalement, une véritable problématique de santé et de sécurité publique dans des territoires miniers déjà enclins à une pauvreté.

De leur ouvrage intitulé « *La contamination du monde, une histoire de la pollution à l'âge industriel* » paru en 2017, les deux auteurs François Jarrige et Thomas le Roux, proposent une analyse de ce qu'ils désignent comme « la face sombre du progrès », dans une perspective historique et chronologique. Ils insistent particulièrement sur le recours au charbon comme l'une des composantes essentielles de cette philosophie de la modernité et du progrès. Selon eux, « *le charbon progresse en incarnant dorénavant l'étendard des pollutions du monde moderne* » (Jarrige, le Roux, 2017).

Sous ce rapport, le recours au charbon par les ICS augmente les risques d'exposition des populations paysannes en ouvrant encore des brèches au niveau du maintien des mécanismes sociaux et des solidarités de ces communautés. En effet, la prolifération des maladies infectieuses, en plus d'être un enjeu sanitaire, mobilise en parallèle des enjeux financiers assez importants ; entre consultations de santé, coûts des médicaments et respect longitudinal des traitements en cas d'infection aigüe. Pour une population paysanne frappée de plein fouet par ces bouleversements, il en résulte la nécessité d'établir une logique prioritaire dans les dépenses de santé, reconfigurant la spontanéité des interdépendances de proximité et familiale. Dans un contexte où certains besoins augmentent de manière importante, les solidarités se discutent, elles ne fonctionnent plus de manière aussi évidente et instantanée par comparaison à « avant ». En effet, elles sont soumises à de rudes épreuves, d'autant que la conjoncture sociale caractérisée par la perte, pour ces paysans, de leur principale activité génératrice de revenus, les contraint à des réajustements inédits. Les positionnements sont de

plus en plus calculés et les choix d'aide et de soutien répondent également à des enjeux d'alliance et de pensée stratégique et même politique.

Par ailleurs, les populations des communes de Darou, Mboro, Taiba et Diogo sont aussi exposées à des masses poussiéreuses très importantes. Il s'agit d'une autre forme de pollution atmosphérique due principalement à la densité des trafics des gros-porteurs utilisés par la GCO et les ICS. L'intensité du trafic réalisé par des véhicules avec des gros chargements et des camions se réalise par ailleurs dans un contexte où les infrastructures routières dans la zone sont dans un état de délabrement avancé. Cette situation accentue la multiplication des maladies respiratoires dans un contexte marqué par de faibles dotations en matériels et en moyens des structures sanitaires de ces différentes communes. La bonne santé financière des entreprises et la richesse géologique de ces contrées du Sénégal, contrastent en effet avec le faible niveau d'équipements de leurs services sociaux de base. Cette pauvreté structurelle dans ces territoires peut être mise en lien avec l'histoire de la décentralisation au Sénégal, et également, avec la définition et la mise en œuvre de la pyramide médicale du pays.

Encadré 12 : Le système de santé sénégalais, une pyramide à trois niveaux

L'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire, l'échelon régional qui correspond de la région médicale et l'échelon central. Voici les trois niveaux qui forment le système de santé au Sénégal.

Le district sanitaire est assimilé d'une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département.

Le Sénégal compte actuellement 50 districts sanitaires. Chaque district ou zone opérationnelle est géré par un médecin chef.

Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs-lieux de communautés rurales ou les villages relativement peuplés. Ils s'appuient au niveau rural sur les infrastructures communautaires de villages (*cases de santé et maternités rurales*) créées par les populations qui en assurent la gestion par l'intermédiaire des agents de santé communautaires ou des matrones qui ont été choisis.

La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond d'une région administrative. Elle est dirigée par un médecin de santé

publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés de la région médicale.

Le niveau central comprend outre le cabinet du ministre, les directions et les services rattachés. Rappelons que la Direction des Etudes, de la Recherche et de la Formation est chargée de la gestion du soutien informationnel du programme

Sources : Ministère de la santé et de l'action sociale, Sénégal, 2020

Au niveau des communes de Darou, Taiba, Diogo et Mboro, on est à l'échelle des districts sanitaire. Ceux-ci sont composés essentiellement par des postes de santé et majoritairement mal dotés dans les différents territoires d'étude. Ceinturées par différentes opérations minières avec un ensemble de risques et de conséquences sociales et environnementales, ces communes ne disposent pas pour autant, des ressources nécessaires pour faire face aux nouveaux défis sanitaires majeurs qui se posent à elles. Parmi leurs ressources elles peuvent évidemment compter sur les solidarités de proximité et familiales qui permettent de conjurer les carences d'une politique sociale encore limitée à l'échelle du pays. Avec le développement des exploitations minière dans la zone, les évidences solidaires qui s'étaient structurées autour du noyau familial sont toutefois aujourd'hui fortement secouées. À cet égard, l'accès aux soins est devenu un véritable problème dans les communes de Darou, Mboro, Taiba et Diogo, qui par ailleurs, sont fortement exposées à des pollutions multiples et variées.

« Il y a l'ambulance, mais c'est payant, car c'est au patient de payer le carburant. On n'a pas de subventions. Vous savez, on ne peut que demander, on est en collaboration avec la mairie et ça, je l'avais demandé personnellement à la mairie, mais il n'y a rien eu véritablement. Quand il leur arrive de nous aider pour le carburant, c'est lors des grandes campagnes. Lors des campagnes de masse comme quand on doit faire des DDM (distribution de masse). »
(Infirmière Chef de poste commune de Darou, août, 2018)

Photo 9 : poste de santé de la commune de Darou



Photo prise le 02 août 2018

Le carburant nécessaire pour le transfert des malades par ambulance, est à la charge du patient et de sa famille. Il s'agit-là d'un constat d'échec et d'impuissance rappelé par l'infirmière, alors même que ces territoires miniers sont devenus des foyers de maladies infectieuses. De l'autre côté, nous avons pu constater que le poste de santé se résume à un étalage de lits d'hôpitaux en ruine dans un cadre vraiment précaire compte-tenu de l'implantation géographique caractérisée par de fortes tensions sanitaires. Cette problématique interroge et interpelle aussi la gestion des externalités de la part des ICS et sur les modalités de partage des ressources. Les pathologies pulmonaires, au traitement parfois coûteux, surgissent dans un contexte de désarroi social, d'incertitude et de crises des solidarités traditionnelles dans ces territoires. Le lien entre les transformations des solidarités, du cadre socio-économique des populations et les activités des entreprises extractives, est de plus en plus évident. Les ICS sont au cœur des processus de changement et de bouleversement des ordres sociaux et séculaires qui ont longtemps régis les dynamiques sociales dans ces territoires.

Le territoire d'étude, faisant partie du département de Tivaoune est depuis longtemps caractérisée par l'importance accordée à l'agriculture et à la culture maraîchère. Les légumes

constituent une source traditionnelle de revenus pour ces communautés paysannes. Par conséquent, l'eau est un élément indispensable et crucial pour l'entretien de leurs activités agricoles et maraîchères. Cependant, la présence de plus en plus importante d'entreprises issues du secteur extractif et des énergies a considérablement accentué les besoins et la consommation hydraulique. Cette situation n'a pas tardé à se répercuter sur l'équilibre de la nappe phréatique. Il existe aujourd'hui un manque criant d'eau dans les différentes communes, en plus d'une pollution de la nappe qui a altéré la qualité de l'eau et des puits sur l'étendue de la zone. À cela s'ajoute le constat que les conditions d'accès à l'eau se présentent différemment selon les familles. Dans cette période de manque d'eau, les familles les plus précaires sont davantage exposées, ce qui contribue à creuser les inégalités dans la zone.

7.2.2 De la problématique de l'eau au creusement des inégalités sociales dans les territoires miniers.

Le tarissement de la nappe, une crainte à l'échelle de ces communes.

En plus de produire des conséquences atmosphériques négatives, les industries extractives ont aussi comme caractéristique de recourir à un volume important en eau pour les besoins des activités d'extraction. Très importants d'un point de vue quantitatif, les besoins hydrauliques de ces compagnies constituent une véritable problématique au niveau des communes de Diogo, Darou, Taiba et Boro mais aussi à Sabadola. Concrètement, l'accès à l'eau pour les populations locales et paysannes est devenu une vraie corvée. Les pressions au niveau de la nappe sont majeures, surtout dans le cadre des exploitations des gisements d'or dans la région de Kédougou.

D'un point de vue qualitatif et hygiénique, la consommation d'eau dans ces territoires miniers est aussi un autre problème, tout aussi important. Les pollutions sont devenues fréquentes aussi bien au niveau de la nappe qu'à celui des cours d'eau habituellement utilisés pour les besoins des activités de marchéage et agricoles. Les capacités d'approvisionnement en eau potable pour les communautés hôtes des entreprises minières, sont ainsi vraiment compromises. Nous essayerons de le montrer sur nos différents terrains.

Dans chacune des parties du pays fortement polarisées par les questions extractives, la gestion de l'eau ainsi que la préservation des cours d'eau (le fleuve Gambie à Kédougou), sont devenues des enjeux essentiels de survie pour les communautés hôtes des entreprises

extractives. Les difficultés pour les habitants de combler leur besoin en eau sont corrélées aux besoins importants d'eau nécessités par le fonctionnement des compagnies extractives.

Les ICS et la GCO dans le viseur

Deux énormes entreprises de l'exploitation minière cohabitent dans la zone des Niayes. Cette zone a longtemps été très réputée pour ses cultures maraîchères et vivrières. Traditionnellement, c'est une zone dont les ressources en terme hydraulique étaient considérées comme très importantes comme en attestaient ses activités agronomiques. Toutefois, cette partie du pays, dont les terres regorgent de potentiel minier, est également devenue une niche pour les entreprises extractives. Les mines ont, en effet, la particularité d'avoir besoin de beaucoup d'eau et pour s'en procurer, les compagnies s'alimentent par leur propre réseau, au niveau de la nappe. Les ICS et la GCO ceinturent géographiquement les communes de Diogo, Taiba, Mboro et Darou. Le volume qu'elles utilisent a ainsi commencé à entraver les circuits traditionnels de consommation ainsi que les réseaux de distribution domestique en eau.

C'est le constat qui a été posé par un des travailleurs cadre des ICS qui a préféré garder l'anonymat par peur de représailles de la part de l'entreprise. Il nous fait état de ses craintes par rapport à la rareté de la ressource en eau qui va devenir en outre, une problématique sanitaire dans ces communes.

« Bien sûr, une réelle crainte. Il y a d'ailleurs l'ingénieur géologue qui disait que Mboro est assis sur de l'eau mais qu'il n'a pas d'eau. Les entreprises utilisent énormément d'eau pour leur process. Quand on nous dit par exemple que pour faire fonctionner un central à charbon, il faut un stade de foot rempli d'eau... Sans compter que la centrale Africa Energy va démarrer sous peu. La mine a besoin de beaucoup d'eau pour « leur process », le lavage du minerai, la chimie aussi pour la réfrigération des turbos. Nous avons plus de 30 forages entre la GCO, les ICS et la Chimie. Globalement nous avons 30 forages qui s'alimentent sur la nappe plus les draglines qui creusent jusqu'à la nappe » (un employé des ICS, août 2018)

Le nombre de forages en activité dans la zone atteste d'une surexploitation de la ressource et de l'existence d'une détresse hydraulique qui restreint aussi la capacité pour ces communautés paysannes de faire tourner leurs activités de maraîchage. Les puits qu'ils utilisent pour l'arrosage tarissent assez souvent, les condamnant à un chômage certain. Leur principale activité génératrice de revenu est donc compromise ainsi que l'ensemble des mécanismes

d'interdépendances et de solidarité qu'elle polarisait. Les vulnérabilités se cumulent pour ces communautés hôtes, s'ajoutant à celles écologiques, foncières, et sanitaires. Cependant, celles relatives à l'accès à l'eau semblent encore plus inquiétantes. De manière générale, les besoins hydrauliques pour la GCO, la SGO et les ICS sont pour le moins conséquents. Les demandes en eau croissent, s'intensifient en raison des volumes de production et de la multiplication des activités prospectives. Dès lors, on n'observe que les trois variables : besoins hydrauliques, surfaces exploitées et augmentation de la production, entretiennent d'étroites relations et également, que l'eau et le foncier deviennent des éléments majeurs pour assurer la pérennité des activités extractives.

Il en résulte que l'eau est devenue un enjeu majeur à Kédougou et dans cette partie de la zone des Niayes et qu'« *une soif de plus de 10 ans s'est installée dans ces territoires* » selon la formule d'un enseignant de la zone et professeur des écoles au lycée des ICS de Taïba. C'est ce que nous verrons encore dans la section suivante traitant, en particulier, les inégalités d'accès à l'eau qui créent des disparités majeures au sein de ces communes abritant les opérations minières.

La problématique de l'eau : un creuset des inégalités sociales dans la zone

Comme nous l'avons souligné antérieurement, les conséquences des activités d'extraction du phosphate et du zircon dans la zone Mboro, Darou, Taïba, Diogo conditionnent une série de transformations chez les communautés hôtes. Une grande détresse environnementale s'installe dans ces territoires miniers ; ce qui précipite un bouleversement des mécanismes traditionnels de production, et aussi, de reproduction des situations d'interdépendances locales et familiales. Dans le sillon de ces différents changements, il a aussi été noté que les difficultés d'accès à l'eau sont devenues un phénomène de plus en plus prégnant, et récurrent. Par ailleurs, il s'avère que les populations sont inégalement dotées pour faire face à ces pénuries d'eau potable. Autrement-dit, des inégalités se forment par rapport à cette carence en eau. Les catégories les plus riches, comme les professeurs d'écoles ou les cadres des ICS, ont la possibilité de se doter de pompes hydrauliques spécifiques. Ce sont généralement des pompes utilisées à de faibles profondeurs pour l'irrigation de certaines surfaces ou pour les besoins domestiques courants. Les pompes de transmission d'eau sont communément appelées au

Sénégal « pompes Diambars ». Diambars qui signifie « *fort* », « *courage* » en wolof. L'expression a vocation à rappeler plus ou moins le caractère robuste de l'outil, et de ses matériaux de fabrication utilisés, ainsi que sa capacité à s'adapter en milieu rural parfois hostile. Toutefois, ces pompes ne sont pas à la portée de tout le monde, notamment pour les familles à revenus modeste. Dans ce contexte de tensions sociales, les catégories les plus défavorisées sont souvent les catégories paysannes, à la fois secouées par les problématiques foncières et par le caractère intermittent de leurs activités génératrices de revenus. Sous ce rapport, face à la crise de l'eau en cours dans la zone, ces catégories précaires ne disposent pas de moyens suffisants pour s'offrir ces pompes. Elles vivent au rythme des irrégularités d'accès à l'eau, ce qui participe à un creusement des disparités sociales à l'échelle de ce territoire.

Les cas des Mbar Diop et de Mbar Ndiaye, deux villages déplacés par les ICS, est assez révélateur de ces inégalités. Délocalisés à la suite de l'absorption de leurs anciens villages par la compagnie (ICS), les paysans sont redéployés dans un site de recasement où les conditions d'accès à l'eau sont devenues extrêmement difficiles. Composées essentiellement d'anciens paysans, les populations de ces deux villages, malgré leur indemnisation, vivent aujourd'hui dans une grande précarité. En perdant leurs terres, elles n'ont pas pu rebondir dans d'autres secteurs d'activité. Aussi, face à la crise de l'eau, ces populations sont d'autant plus touchées, car leur nouvel emplacement semble les éloigner des circuits de distribution. À cela s'ajoute le fait que ces deux communautés, ne disposent aujourd'hui de moyens nécessaires pour s'offrir de ses mécanismes autonomes de pompage d'eau. Le témoignage suivant que nous allons vous présenter est celui du chef de village de Mbar Diop. Il compare leur situation d'avant déplacement et celle dans laquelle ils se trouvent actuellement, par rapport à leur accès à l'eau.

« Il suffirait que vous restiez peu, vous verrez les charrettes qui commenceront leurs défilés. Les bouteilles qui servent à conserver l'eau sont lourdes et ont causé des complications physiques chez plusieurs d'entre nous. Normalement, en nous amenant ici la société aurait pu nous aider à régler ce problème. Avant, nos villages ne manquaient pas d'eau. Mais il faut savoir que quand leurs exploitations commençaient à se rapprocher de nos villages, nos puits n'avaient plus d'eau. Les activités de l'entreprise ont affecté sérieusement la nappe souterraine ce qui causait à son tour, le tarissement des points d'eau des villages environnants. Donc, ils étaient obligés de nous ramener de l'eau dans nos villages. Maintenant, quand nous sommes venus ici, les ICS ont ramené de l'eau via des tuyaux jusqu'à

l'entrée de la ville. Sous nos demandes respectives, elle a accepté de prolonger les branchements jusqu'à l'école. À ce titre, les concessions les plus proches de cette canalisation bénéficient d'eau. Les autres sont vouées à en chercher vers les seuls points d'eau des deux villages. Depuis, on sollicite les ICS, mais rien n'est fait. » (Chef de village de Mbar Diop, août 2018)

Photo 10 : village de Mbar où des bouteilles d'eau sont placées devant chaque maison



Image prise dans le village de Mbar Diop, août 2018

À partir de cette photo, on s'aperçoit un alignement de contenants, de grandes bouteilles d'huile converties en réservoir d'eau. C'est le décor devant chaque concession du village, en tout cas pour celles qui n'ont pas encore accès aux réseaux de distribution.

Généralement, les inégalités face à l'accès à l'eau sont dans la continuité des inégalités qui prévalaient jadis, notamment entre les cadres des ICS et le reste de la population. Toutefois, l'entreprise avait mis en place avant la crise de 2008, une politique de gratuité de l'eau qui devaient permettre aux habitants de la commune de Mboro de bénéficier gratuitement des avantages octroyés aux cadres de l'entreprise avec lesquels ils partageaient les mêmes quartiers. Ainsi, les habitants des quartiers de la « Cité 2000 » ou de « Mbaye Mbaye », où s'entremêlaient des cadres de l'usine avec les populations locales, étaient dotés d'un réseau de distribution permanent en eau, et même en électricité. Une situation que n'a pas manqué de souligner un enseignant au collège de Taïba et qui réside depuis des décennies dans la commune de Mboro. Il dit :

Quand je suis venu, j'ai été frappé par l'existence de deux Mboro : mbaye mbaye, la cité 2000 et les HLM. Un Mboro éclairé par les ICS, Mboro avec voiries ; et un Mboro sans toutes ces infrastructures. À la cité 2000 vivaient les ouvriers et à mbaye mbaye vivaient les ingénieurs, les patrons de l'usine. » (Enseignant, Mboro, août 2018)

Cependant, c'est précisément vers les années 2007-2008 que les ICS ont contracté des dettes à des taux élevés, à court terme et le tout, dans une période d'instabilité économique et financière mondiale. Le prix du soufre a augmenté (un intrant important dans le processus de production) alors que les cours des prix du phosphate ont chuté. Ce qui a presque conduit à une faillite de l'usine qui a finalement été reprise par une filiale indienne (Indorama) en 2014. Une lueur d'espoir pour les uns et le début d'un long marathon pour les autres, car un certain nombre d'acquis, comme les gratuités, ont été remises en question juste après. C'est par exemple le cas pour l'eau, ce qui marque un retournement retentissant au sein de ses territoires miniers. En effet, ces initiatives de gratuités et de solidarités mettaient en exergue les ententes tacites et informelles entre l'Etat, les communautés locales et les entreprises extractives, en l'occurrence les ICS. Ces ententes n'étaient pas donc soumises à un cadre formel et réglementaire, mais leurs conditions étaient aléatoires et dépendaient assez largement des conjonctures socioéconomiques et politiques. C'est pourquoi ces solidarités organisées par les ICS comme la gratuité de l'eau, sont aujourd'hui fragilisées et très peu viables.

Le manque d'eau : une cause d'insalubrité

Depuis la crise de 2008, l'entreprise a donc été prise dans une logique de rationalisation budgétaire et d'augmentation progressive de la production. Cette situation a remis en cause certains efforts consentis avant en direction des populations riveraines en matière de distribution d'eau. Par ailleurs, les besoins en eau des ICS se sont largement accrus.

Une telle situation menace l'approvisionnement quotidien des ménages et entrave ainsi, l'entretien effectif de leur cadre de vie et de leur environnement proche. Au cours de notre série d'observations dans les communes de Darou, de Diogo et de Mboro, nous avons pu constater l'importance des situations d'insalubrité, de vulnérabilités sanitaires et résidentielles. Une forme de vulnérabilité qui renvoie selon le sociologue Yankel Fijalkow :

« tant à la fragilité des choses (l'habitat) qu'à celles des populations. Mais ces dernières ont été tardivement prises en considération » (Fijalkow, 2013, p 33)

En effet, ces communes ne disposent pas encore d'un système d'assainissement au point. Il existe souvent à l'arrière des maisons qui donnent directement sur la voie publique, des petites sorties d'eau usées. Celles-ci s'accumulent progressivement pour former de petites flaques d'eau. Elles dégagent une odeur nauséabonde et constituent, selon l'infirmière chef de poste, une véritable niche pour les bactéries et les moustiques. Or, cette situation s'est beaucoup amplifiée en raison du manque d'accès à l'eau potable pour les habitants de Darou, de Mboro et de Diogo. Il s'opère à cet égard, une véritable dégradation des conditions sanitaires de ces communes abritant les opérations minières. C'est pourquoi, les pénuries d'eau et la contamination des points d'approvisionnement (puits, réseau de distribution) nourrissent des critiques mettant en cause les compagnies minières et la gestion de leur externalité en contexte de pauvreté. Les habitants du village de Diogo, et plus particulièrement les jeunes, sont par exemple remontés contre la filiale Française de la GCO qui exploite le zircon dans la zone. En effet, ils accusent l'entreprise de les avoir privés de leur droit d'accès à une eau potable.

Photo 11 : la couleur d'une bouteille d'eau à Diogo prise par un habitant



Photo prise le 31 juillet 2018 dans le village de Diogo

Cette image prise par un des jeunes avec lesquels nous nous sommes entretenus dans le village de Diogo, montre une bouteille d'eau d'une couleur rougeâtre. L'eau est issue selon le témoignage de ces jeunes, des circuits domestiques de distribution d'eau dans le village (puits,

robinets). L'eau semble contaminée, ce qui altère sa couleur ainsi que sa qualité. Les jeunes décrivent cette situation comme particulièrement éprouvante pour le village et pour les femmes en particulier, car elles ont habituellement la charge de réaliser les tâches domestiques. Un autre élément confirme l'ampleur du problème. Les villageois sont régulièrement alertés par les entreprises (ICS, GCO) qu'elles leur déconseillent d'utiliser l'eau provenant des puits, car elle est souvent polluée par les résidus toxiques issus des méthodes d'extraction. Les consommations d'eau à Darou et à Diogo sont ainsi périodiquement compromises à l'issue des recommandations faites par les entreprises minières dans ses territoires

De manière générale, tous les propriétaires de puits domestiques dans les zones de Darou, Diogo, Taiba et Mboro subissent le caractère pour le moins incertain de leur accès à l'eau. Ainsi, au-delà des inégalités sociales relatives à son approvisionnement, les interdictions et les alertes successives tendent à généraliser les conditions de fragilités sanitaires dans une zone désormais encline à des bouleversements sociaux des plus complexes. Sous cet aspect, les entreprises en cause, communiquent souvent par le biais de la Mairie ou des chefs de quartier, des alertes et des notes d'interdiction à la consommation. L'impureté de la nappe occasionne alors des périodes de disette et de recherches acharnées d'eau. Cet état de fait est considéré par l'infirmière chef de poste de la commune de Darou, comme la source principale des maladies telle la diarrhée. Cette maladie en particulier présente beaucoup de dangers, notamment pour les enfants. L'infirmière parle d'une urgence de santé publique dans un contexte d'explosion démographique dans ces communes minières. Ces questions de santé publique semblent persistantes au niveau de la zone, et ce, malgré des dispositions prises par les autorités locales comme les Distributions De Masse (DDM)¹¹².

« Chaque 6 mois on intervient au niveau des écoles, on déparasite les enfants et on leur donne des médicaments associés. Dans ces campagnes, la Mairie est impliquée et d'autres partenaires. » (Infirmière chef de poste à la commune de Darou, août 2018)

Cette remarque confirme le défi auquel les populations sont confrontées de faire face à un cumul des vulnérabilités économiques, écologiques, sanitaires et sociales. Comme on l'a énoncé plus haut, l'action des entreprises n'est pas la seule cause de ces situations, la nappe souterraine dans cette zone est aussi souillée par une absence d'un réseau d'assainissement

¹¹² **Les DDM** : sont des campagnes de distribution de médicaments et de moustiquaires. Elles servent aussi à mener une politique de sensibilisation auprès des populations locales de la commune de Darou

adéquat. Dès lors, les résidus des fosses septiques¹¹³ dont font usage tous les foyers dans les villages de Diogo, Darou, sont également une source de contamination assez importante. Ces fosses favorisent la multiplication de bactéries au niveau de la nappe ce qui amplifie encore la problématique de la pollution au niveau local.

Conclusion partielle

De manière générale, nous avons montré que la problématique de l'eau dans ces territoires est devenue un sujet vital et également, que , les entreprises extractives participent grandement aux bouleversements des cadres domestiques de ces communautés. Provoquant des dépossessions de terres, des déplacements, elles sont à l'origine de la question foncière qui remet en cause l'économie paysanne comme source de revenus et les situations d'interdépendances familiales. En outre, les activités menées par les entreprises extractives fragilisent également l'entretien du cadre sanitaire des différents foyers. Si la dégradation de situation s'observe pour les communautés en général, ses effets sont différenciés selon les catégories sociales. Ainsi, la pollution de la nappe souterraine relative à la présence de résidus toxiques voire chimiques, à la marge de l'exploitation des minerais de zircon et de phosphate, oblige les familles à recourir à des dépenses nouvelles y compris, en soins médicaux, ce qui favorise le creusement des inégalités au sein de ses communautés. Les mesures déployées afin d'accéder à l'eau, dépendent aussi de la capacité financière de chaque famille. Ainsi, les effets observés dépendent des écarts de salaire et des inégalités de revenus assez conséquentes entre les familles. Les fonctionnaires qui sont affectés dans la zone, les salariés des entreprises ou les cadres, sont mieux lotis et plus à même de se procurer des matériaux d'appoints comme les pompes d'eau à domicile. Les problématiques sociales, solidaires et sanitaires posées par les entreprises, ne produisent pas les mêmes effets selon les foyers. Cependant, le changement est perçu par toutes les familles et se traduit à la fois, par une dégradation de l'environnement et une remise en cause des modes d'organisation traditionnels et des anciennes solidarités. Enfin, nous pouvons ajouter que la croissance démographique due à une forte présence d'une population ouvrière dans la zone, en plus des activités de commerces qui se sont multipliées, complexifie encore la problématique d'accès à l'eau. Cette question surtout est devenue une source de tension permanente entre les usines (la GCO, les ICS) et les communautés riveraines à Mboro, Darou, Taiba et Diogo.

¹¹³ **Les fosses septiques** : sont des installations d'assainissement utilisées par les ménages

7.2.3 Le cas du village de Khondio

Dans le village de Khondio également, en plus de la contamination de la nappe, cette zone très maraîchère est aussi confrontée à une pollution fréquente des cours d'eau. Réputée être une terre fertile, cette zone des Niayes correspondant à la frange littorale entre Dakar et Saint Louis, est un bassin important de production de plantes et de légumes. Elle est en outre, une réserve importante d'eau potable. C'est une zone nourrissante et hydrauliquement vivante, mais elle est de plus en plus menacée par l'ampleur des exploitations minières dans la zone. Les déversements de produits se multiplient dans l'océan et dans les lacs. Ils occasionnent à cet effet, une perte de la biodiversité, mais aussi une perte d'activité pour les petits producteurs locaux. Ce sont généralement des exploitations familiales destinées à la consommation et résiduellement à la commercialisation. La pollution des cours d'eau entraîne des changements et accroît les situations d'incertitudes chez les petits producteurs locaux ainsi que leur capacité à maintenir un certain soutien social et un lien solidaire dans leurs foyers respectifs.

Ce sont les Industries chimiques du Sénégal, produisant de l'engrais phosphorique qui génère un taux important de déchets. Ces résidus sont directement reversés auprès du village de Khondio dans la commune de Darou. Ce village de presque 3000 habitants est ainsi marqué par une pollution industrielle pour le moins importante. Plus précisément, les ICS dégorgeant sur la plage de Khondio, des substances résiduelles comme de l'acide fluosilicique¹¹⁴. Une substance qui peut être absorbée dans l'organisme par inhalation de ses aérosols ou par ingestion. Ce sont donc des rejets hautement toxiques qui exposent par conséquent les villageois à des multiples dangers tant d'un point de vue sanitaire que dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La mer et la plage de Khondio deviennent des déversoirs ou encore, les principaux réceptacles de résidus d'acide sulfuro-phosphatique. Une situation qui a contribué à rendre de plus en plus vulnérable la faune et la flore marine dans cette partie du département de Tivaoune.

Les ICS y ont par ailleurs construit une case de santé dans l'optique d'assouplir les tensions avec les populations locales. Toutefois, face à la vigueur et à la multiplication des revendications des villageois, les autorités à l'image du Ministre de l'environnement et du développement durable, M. Abdou Karim Sall, en visite dans les lieux, ont sommé les ICS de prouver la non-toxicité des substances déversées au niveau du village. Une mise en demeure

¹¹⁴ **L'acide fluosilicique** : est un composant chimique utilisé dans le traitement des eaux

formulée le 13 Juillet 2019 stipule que l'entreprise doit « avant la fin de la première quinzaine du mois d'août, pour prouver que les déchets dégorés au niveau de la mer de Khondio, ne sont pas nocifs »

À une échelle plus large, ces résidus chimiques ont en effet ébranlé les sols et les champs des paysans environnants qui font désormais face à un assèchement et à une infertilité progressive et agressive de leurs terres. Le Lac Khondio qui a tari, a entraîné avec lui, une perte conséquente de la production maraîchère et par le même effet, une baisse du pouvoir d'achat des ménages. Ces éléments ont concouru à un bouleversement de leur équilibre social ainsi qu'un frémissement des économies domestiques et du système de solidarité qu'elles servaient à entretenir. Une insécurité s'installe dans les rangs de cette population paysanne qui vit désormais au rythme des entreprises (ICS-GCO).

Aussi, on peut dire que l'exploitation du phosphate et du zircon, menée respectivement par les ICS et la GCO ont considérablement modifié le cadre de vie des populations locales dans les communes de Diogo, Darou, Taiba et Mboro. Les entreprises sont de véritables moteurs à changements à l'échelle de ses territoires.

Dans une dynamique presque similaire, l'exploitation de l'or a elle aussi secoué l'architecture des interdépendances familiales sur une bonne partie de la région de Kédougou. Nous allons voir à Khossanto principalement, mais aussi dans la commune de Kédougou et à Sabadola, les impacts des activités minières sur l'architecture des solidarités et les conditions sociales d'existences de ces communautés marquées désormais par l'orpaillage. Cette activité s'est, comme on l'a vu dans les premières parties de la thèse, considérablement développée à l'issue des politiques de désescalades ou dites de « RSE » pratiquées par l'État et les entreprises comme la SGO.

7.3 Quand l'or brille à Kédougou : les prémices d'une métamorphose de l'activité sociale

Située dans le Sénégal oriental, la région de Kédougou est le principal bassin aurifère du pays. Elle concentre l'ensemble des industries extractives d'or du pays. Ce sont principalement des filiales d'origines étrangères qui maîtrisent l'essentiel de ce secteur. La filière de l'or concentre dans cette région du sud-est sénégalais, des acteurs divers œuvrant aussi bien dans

la production industrielle à grande échelle que dans le domaine de l'extraction traditionnelle, appelé communément l'orpaillage. À cette étape de notre analyse, il est important de rappeler l'étroitesse des rapports qui existent entre ces deux modes d'extraction. En effet, il faut garder à l'esprit que même si l'orpaillage a existé en amont des activités industrielles, cependant son expansion et son développement s'expliquent largement par la multiplication des unités industrielles dans la zone. La prolifération des entreprises extractives d'or dans ces territoires, notamment dans le département de Saraya et de Kédougou, a largement incité les populations locales à se tourner vers cette activité et à montrer un intérêt plus prononcé pour les « Diouras¹¹⁵ ».

Le développement de l'orpaillage : le résultat d'une politique de désescalade dite de « RSE »

Les Diouras se sont substitués progressivement aux champs et les houes¹¹⁶ sont remplacées par de nouveaux matériaux de détection d'or. Cette dynamique transitionnelle que connaissent aujourd'hui les anciennes communautés paysannes, est légitimée institutionnellement : une légitimité qui confère aux populations locales, le droit de mener à l'instar des entreprises extractives, des activités de recherche d'or. L'État du Sénégal a ainsi octroyé plusieurs permis d'exploitation artisanale aux locaux. Ceci a favorisé leur investissement vers d'autres secteurs d'activités que la paysannerie, et notamment, polarisés autour de l'orpaillage. Il s'agit d'activité de vente, de location immobilière, de restauration ou de transport etc. Ces dispositions prises par les autorités publiques et par les entreprises, sont censées permettre aux populations autochtones souvent contestataires et très critiques vis-à-vis des entreprises étrangères qui s'enrichissent en terre sénégalaise, d'accéder elles aussi aux richesses de « leurs » terres. Ce sont en ce sens, des aménagements politiques et stratégiques qui ont vocation à prévenir ou amortir les hostilités qui secouent cette partie du Sénégal oriental, notamment entre les communautés locales hôtes et les compagnies minières. Comme nous l'avions susmentionné, ces mesures ont été rendues possibles, avec l'accord et grâce à l'action des entreprises. Concrètement, la SGO accepte de céder temporairement une partie de son périmètre pour les besoins de l'orpaillage. Ce sont des arrangements tacites entre les entreprises et les communautés riveraines. Ces arrangements sont souvent perçus comme des politiques de responsabilité sociale de l'entreprise et de partage des ressources à l'échelle des

¹¹⁵ **Les Diouras** sont les sites d'orpaillage traditionnels dans le dialecte local

¹¹⁶ **La houe** est un instrument traditionnel et rudimentaire utilisé par les paysans

territoires miniers, qui sont opérées parfois, en dehors de l'intervention des autorités étatiques -ce qui les rend aussi fragiles. C'est ce que semble nous dire l'adjoint au maire de la commune de Khossanto :

« Les deux sites d'orpaillage découverts, ce sont mes frères de lait qui l'on fait. Ce n'est pas des sites qui sont légaux. Ce ne sont pas des couloirs d'orpaillage, c'est le fruit d'un consensus entre les sociétés minières et les populations. Comme la société n'est pas en phase d'exploitation, elle peut tolérer cette activité, mais une fois que l'exploitation débutera, la population va céder » (adjoint au maire, commune de Khossanto, août 2017)

Les sites d'orpaillage sont des lieux où se concentrent un ensemble d'individus issus de la région ou des pays de la sous-région. Cette concentration a des effets de dérégulation sociale. Ce sont ainsi des orpailleurs traditionnels qui ont considérablement accentué les exploitations clandestines sur l'étendue de la zone. Les sites d'orpaillage mobilisent en effet toutes les catégories d'âge et de sexe ; des enfants aux personnes âgées en passant par les mamans et les jeunes filles. À cet égard, ces sites favorisent une métamorphose des conditions de vie qui s'est largement installée en combinant des bouleversements sociaux pluriels et complexes. L'implantation des entreprises extractives dans la région de Kédougou, a ainsi modifié le cours des activités sociales des communautés locales, tout en produisant des effets sur les équilibres environnementaux et sanitaires. On retrouve de ce point de vue des similitudes entre les situations observées dans la région de Kédougou et celles qui prévalent dans le département de Toivaoune autour de l'exploitation du zircon et du phosphate (Mboro, Darou, Taiba et Diogo).

En évoquant ces différents changements qui transforment sa communauté aujourd'hui, l'adjoint au maire de la commune de Khossanto nous dit à ce propos.

« Nous sommes situés à 85 km de la région de Kédougou. Nous sommes une collectivité locale qui vient être érigée en commune lors de la décentralisation passée. Avant, on n'était qu'une simple communauté rurale qui regroupait l'ensemble des deux communautés rurales de Sabadola et de Khossanto. C'était Sabadola qui était le chef-lieu de la communauté rurale, c'est après la décentralisation qu'il y a eu séparation. Nous sommes une commune qui s'active de plus en plus dans l'orpaillage, notamment durant ces 4 et 5 dernières années.

Auparavant c'était l'agriculture qui dominait, mais maintenant, on peut dire que 99% de la population s'active dans l'or » (adjoint au maire de la commune Khossanto, août 2017)

Ce témoignage rappelle que l'orpaillage a été pendant longtemps une activité d'appoint, car les populations sont traditionnellement paysannes et agricoles dans cette partie du pays. Cependant, la ruée vers les Diouras a été largement encouragée grâce aux échos qu'ont reçus les villageois sur les richesses générées par les exploitations industrielles d'or hébergées sur « leurs terres ». Les bénéfices astronomiques enregistrés par les compagnies ont ainsi fini par composer de nouvelles rationalités et de nouvelles postures de la part des communautés paysannes locales.

Photo 12 : Le processus de traitement des sables aurifères issus des Diouras (les galeries d'or)



photos d'orpailleurs prises le 11 août 2017 dans le village de Khossanto.

Cette photo présente les différents procédés par lesquels les orpailleurs assurent le traitement des sables issus des profondeurs des galeries et chantiers d'orpaillage traditionnel. Le sable récupéré et mis dans des sacs est, en effet, compact et humide. Il est constitué par de petites roches qu'il faut concasser et assécher à l'air libre. Ce sont des procédés techniques artisanaux

et endogènes. Par ailleurs, cette expertise est souvent additionnée à d'autres, généralement portées par des orpailleurs étrangers ayant une grande expérience à ce sujet. En effet, ces orpailleurs venus la plupart de la sous-région d'Afrique, comptent des années de pratique dans différentes mines au Mali, au Burkina, au Congo. Or, le développement de ces activités d'orpaillage participe à la métamorphose des activités sociales et des solidarités dans ces territoires miniers. En effet leur attrait contribue à détourner une partie des populations des activités de subsistance et domestiques qui composent le socle des valeurs socio-économiques et culturelles de ces communautés villageoises. Celles-ci sont manifestement déstabilisées par le développement de l'orpaillage qui fragilise aussi les rapports d'interdépendances autrefois organisés autour de l'unité familiale. Comme l'a montré Pierre Bourdieu à propos de l'Algérie (1977), le principe d'indivision était la pierre angulaire des économies de subsistance et précapitaliste. Il servait à maintenir les fondamentaux de l'économie agraire et familiale ainsi que les systèmes d'échange, d'entraide et de solidarité qui lui sont associés. C'est précisément ce principe d'indivision qui est mis à mal par la possibilité de choisir des activités sources de revenus (orpaillage, mines) en-dehors de ces systèmes d'échange traditionnels.

Les changements que l'on peut observer se manifestent alors sous l'angle de l'émiettement du cadre communautaire en sous-groupes et en sous entités. Le développement des vulnérabilités à l'échelle de la région est également exacerbé par les activités minières et l'orpaillage, qui rendent difficile l'entretien des protections familiales. Désormais, les personnes s'affilient davantage par de biais d'intérêts communs et les solidarités transitent aussi dans ce contexte, via les circuits associatifs ou corporatifs. Dans ce sillage, le veuvage apparaît comme une réelle difficulté pour certaines femmes de la région, par ailleurs victimes de cette conjoncture sociale marquée par une transformation des mécanismes d'assistance communautaires et classiques. Relevant désormais d'un statut de précaires, certaines en font cependant une force pour s'inscrire dans un registre nouveau en matière de solidarité.

7.3.1 Un morcellement du cadre communautaire dans les territoires miniers et le développement des individualités

L'épreuve du veuvage : quelle nouveauté ?

Les veuves sont souvent considérées comme particulièrement fragiles et vulnérables dans cette partie du pays et plus généralement, au Sénégal. À Kédougou, elles essaient de résoudre leurs difficultés en ne se limitant plus aux seules aides familiales marquées désormais par une

grande incertitude. Désormais, elles se sont organisées en association pour pouvoir, comme le dit l'adjointe au maire, pallier mutuellement leurs difficultés et essayer de capter des financements de la part de l'Etat et des ONG. Il s'agit là d'une innovation importante dans l'analyse des dynamiques solidaires dans ces territoires miniers. En effet, dans l'ancien système marqué par la prédominance de la pratique agricole familiale, les vulnérabilités et les fragilités bénéficiaient d'une prise en charge collective au sein-même de l'unité familiale. C'était la famille qui soignait, elle aidait et prenait en charge les personnes frappées par une tragédie comme l'accident, la maladie ou le veuvage. L'unité familiale qui s'exerçait autour de l'activité agricole maintenait ces liens de solidarités entre les différents membres.

Toutefois, l'arrivée de l'orpaillage, surtout dans le département de Saraya, a provoqué des mutations qui ont affaibli la pratique de l'agriculture, tout en favorisant de nouvelles conditions sociales locales marquées par des risques sociaux, environnementaux et sanitaires importants. L'économie domestique est éprouvée, elle est secouée ainsi que les protections sociales familiales qui s'y accrochaient. Sous ce rapport, l'augmentation du nombre de morts dans la population masculine a entraîné de surcroît, une nouvelle manière de vivre l'épreuve du veuvage. Les veuves semblent être livrées à elles même, ce qui a renforcé leur désir de mutualité. La mise en place d'une association s'inscrit dans un nouveau registre de solidarité reposant sur des solidarités publiques (Etat), mais aussi privées (ONG) afin de se substituer aux mécanismes traditionnels d'assistance défaillants. Avec l'exemple de l'association des veuves, de nouvelles perspectives d'aides et de supports jaillissent pour répondre aux conséquences de l'orpaillage traditionnel et de l'exploitation de l'or dans cette partie du pays.

En même temps, on observe la mise en place de sous-groupes, de sous entités qui se forment sous la bannière d'intérêts communs et convergents. Les logiques corporatives se développent, incluant aussi des associations d'orpailleurs. Les nouveaux collectifs se constituent sur la base de l'éclatement de l'univers communautaire en plusieurs sous entités. Ces dernières développent des stratégies et des mécanismes innovants pour défendre leurs intérêts, pour se prémunir des dangers ou trouver des sources de financements. Les postures se multiplient et cette fragmentation fait immerger des situations d'individualisme de plus en plus assumées.

Les solidarités dans un registre associatif et corporatif : le cas de Khossanto

Ce morcèlement du cadre communautaire se présente comme source de tension dans la commune de Khossanto. Celle-ci hébergeant un foyer important d'orpailleurs, beaucoup d'étrangers affluent dans cette commune. Les nationalités y sont plurielles et chaque groupe s'organise en association pour pouvoir défendre sa cause dans cette mosaïque ethnique et identitaire. Toutefois, l'entente semble faire défaut entre certains groupes, principalement entre les Maliens et les Burkinabés. Cette fragmentation qu'elle soit exogène ou endogène, a aussi des impacts sur le maintien de l'ordre, de la cohésion sociale et du cadre normatif dont s'imprègnent les villageois. À notre question sur leur manière de gérer le flux migratoire, l'adjoint au maire nous répond ceci :

« Pour que la cohésion sociale puisse exister entre ces différentes communautés, on les organise en groupements et en associations qui ont des chefs. Ainsi, je convoque souvent ces chefs pour discuter, pour régler des tensions comme c'est le cas entre les Burkinabés et les Maliens qui se confrontent parfois. » (Adjoint au maire, commune de Khossanto, août 2017).

Le nombre et la taille des sites d'orpaillage traditionnels sont directement liés à l'impact des entreprises extractives et leur politique de « responsabilité » (RSE) en direction des communautés locales. En effet les politiques de RSE s'accommodent de l'existence des Diouras, et parfois les encouragent pour faire valoir qu'elles acceptent de partager l'or des territoires : c'est notamment le cas dans les périmètres miniers de la Sabadola Gold Opérations (SGO). Or, il en résulte le développement de sous-structures qui aspirent à plus d'autonomie et dont l'existence est directement redevable aux métamorphoses des conditions sociales et des nouvelles conjonctures provoquées par la ruée vers l'or. Les solidarités se forment de plus en plus à l'échelle de ces « petits » cadres sociaux. On comprend alors qu'il y a une démultiplication des cadres de sociabilité dont on a vu les effets négatifs en termes de vulnérabilité mais par ailleurs, à certains égards, cette situation permet aussi davantage de relations choisies ce qui permet une certaine démocratisation des systèmes d'interdépendances à l'intérieur de ces communautés paysannes et rurales.

Les individualités y semblent moins proscrites, elles sont de plus en plus tolérées. Le rapport à l'argent a aussi changé au sein de cette population, car le calcul marchand est une condition

sine qua non pour exercer le métier d'orpailleur. C'est ce que nous allons essayer de voir dans cette section suivante.

L'existence du calcul marchand : des économies domestiques en transition

Comme nous l'avons montré précédemment, il existe aujourd'hui dans ces zones paysannes et rurales, un foisonnement de nouvelles activités génératrices de revenus autour de l'or. Ceci produit des effets sur l'ensemble des activités connexes et qui produisent par ailleurs de la valeur ajoutée pour ces communautés. Dans ce contexte, à l'instar de ce qu'a montré Max Weber à propos de l'évolution occidentale, la rationalité marchande se développe largement au niveau local. D'après nos observations, nous pouvons l'expliquer principalement pour deux raisons :

Le pouvoir d'achat

Le premier mécanisme que nous soulignons est l'apparition ou l'avènement d'un pouvoir d'achat plus conséquent dû aux activités d'orpaillage. En effet, c'est une activité qui génère beaucoup de revenus malgré son caractère très aléatoire. Les orpailleurs, en revendant leur butin dans le marché informel et parallèle qui s'est développé sur place, disposent de sommes d'argent astronomiques. Cette situation a largement favorisée la ruée vers ce métal précieux, mais surtout, cet argent a créé des besoins des plus disparates autour de la consommation, du logement, de l'alimentation et des loisirs. Sous ce rapport, le développement des économies marchandes et capitalistes s'opère dans le cadre d'une réponse aux besoins en croissance au niveau local et rural. Les communautés hôtes se mobilisent afin de répondre à ces besoins et tirer leur épingle du jeu dans un contexte de métamorphose de leur cadre domestique et social. Le fort déclin des activités agricoles s'intensifie alors qu'en parallèle, les processus de reconversion des anciens paysans se multiplient. L'ensemble de ces changements est associé aux logiques de déconstruction, de déstructuration et de recompositions des solidarités familiales et traditionnelles. La percée de la pensée marchande et celle des logiques de calculs de coûts, de bénéfices et de dividendes ne permettent plus en effet, de reconduire systématiquement les situations d'interdépendances organisées jadis autour de l'uniformité des activités. La séparation des activités et la multiplication des centres d'intérêts ont manifestement participé à un processus de recul et de recomposition des solidarités traditionnelles et familiales.

Les mobilités opérées par les paysans, qui passent de paysans à un statut d'entrepreneurs, modifient le rapport qu'ils entretiennent avec le système d'inter-échanges classique. Les rapports sociaux et solidaires au sein des communautés et même, au sein des familles ne vont plus de soi mais se négocient de plus en plus, et les mécanismes de protection sociale s'ouvrent à de nouveaux compromis, fondés sur de nouveaux mécanismes comme le corporatisme - même s'il semble encore à un stade embryonnaire. Les solidarités se définissent de plus en plus par le biais des logiques intérêts et d'enjeux partagés. Les nouvelles activités génératrices de revenus développées autour de l'or, s'organisent socialement dans un esprit différent, comparé aux économies de subsistance et agricoles. Même les principes de redistribution qui sont insérés dans un cadre normatif et familial, se transforment dans une tendance capitaliste, en assumant une dimension plus sélective et plus orientée. Le choix du réseau devient de plus en plus, un facteur crucial dans la création et l'entretien des liens sociaux.

Les solidarités se réorganisent ainsi progressivement à l'échelle de la petite commune de Khossanto. Toutefois, il demeure aussi important de rappeler que les protections sociales familiales continuent aussi d'être perpétuées, mais avec une intensité et dans des formes pour le moins différentes dans ce contexte de métamorphoses et de transformations.

Une démographie locale galopante

La deuxième raison qui, selon notre analyse, explique le développement de la logique marchande au sein des communautés hôtes des entreprises extractives, est relative au bouleversement de la démographie locale et régionale (comme l'illustre la région de Kédougou). En effet, la présence des compagnies minières dans ces territoires est avant tout un facteur d'attractivité important. Leur implantation dans ces zones périphériques provoqué d'importants mouvements de population, généralement des étrangers venus d'autres villes ou d'autres pays, suscitant de fortes mutations démographiques. La structure démographique locale est ainsi modifiée avec l'arrivée de nouveaux groupes salariés.

Comme on l'a vu, l'augmentation de la population s'accompagne de segmentations nouvelles et les différenciations de groupes qui, dès lors, ne se considèrent plus comme faisant partie d'une communauté homogène et développent des relations sur une base utilitaire et souvent marchande. En particulier, les salariés qui travaillent dans les entreprises bénéficient d'un pouvoir d'achat différent de celui des populations locales et disposent d'un train de vie tout aussi différent. C'est pourquoi, ces groupes sont considérés comme une aubaine pour les

populations autochtones qui ne tardent pas à investir sur ce nouveau marché des besoins particulièrement exprimés par les salariés extérieurs qui travaillent à la SGO.

En outre, le développement des sites d'orpaillage traditionnel et des couloirs d'orpaillage, est aussi un facteur de changement de la démographie locale. L'or attire toutes sortes de nationalités de la sous-région. Certains orpailleurs viennent souvent avec leurs familles et leurs enfants en quête d'une vie meilleure. Ce flux migratoire favorise lui aussi l'installation d'une nouvelle catégorie de population dans les territoires miniers. À la différence de la population salariale venue d'ailleurs, cette population migrante composée essentiellement d'orpailleurs, s'implante avec un statut différent et dans un cadre tout aussi différent (vivant dans des logements à part du village, appelés les Niaffas¹¹⁷).

Pour ces raisons, les mutations démographiques ont donc suscité sur ces territoires le développement de nouvelles perspectives marchandes. La concentration de populations nécessite le développement de la location immobilière et de secteurs économiques comme la restauration dans les « Niaffas ». Il s'agit, à l'écart des grandes concessions familiales, de petites cabanes servant de logement en location aux étrangers qui passent sur le territoire en quête d'or. L'expression : « l'or est dans la terre et l'argent court dans les rues » exprime dès lors la perception que ces anciens paysans ont de leur condition actuelle. Par cette métaphore, nous mettons en exergue le fait que de véritables métamorphoses sociales, démographiques, politiques, solidaires et culturelles sont aujourd'hui en train de questionner les évidences traditionnelles dans ces territoires. Or, les mines ont accentué ces changements par le biais les politiques de « RSE » qui résultent de compromis entre les parties prenantes, à savoir les compagnies minières et les communautés locales hôtes.

Au final, l'installation des entreprises minières a produit des effets différents selon les territoires mais qui convergent à transformer l'organisation économique et les solidarités traditionnelles. Dans les communes de Mboro, Darou, Diogo et Taïba (département de Tivaoune, nous avons montré ainsi l'impact très inquiétant de la captation de l'eau et des rejets toxiques sur la situation environnementale et écologique. Dans la région de Kédougou, l'exploitation de l'or encouragée par la politique RSE de l'entreprise produit des conséquences tout aussi importantes.

¹¹⁷ Les Niaffas sont les maisons de fortune où réside la plupart des orpailleurs étrangers

Dans la section suivante, nous allons revenir sur la problématique environnementale qui secoue par ailleurs aussi cette partie du Sénégal orientale et qui participe à bouleverser et à transformer les solidarités au sein de ses communes.

7.3.2 Quand l'or brille, les pollutions s'invitent dans les coulisses : des solidarités en transformation dans la commune de Khossanto

En devenant le berceau de l'exploitation aurifère au Sénégal, la région de Kédougou, dans sa globalité, s'est davantage exposée à des risques environnementaux qui prennent des proportions assez importantes. L'exploitation industrielle de l'or, à l'instar de celle du phosphate et du zircon dans le département de Tivaoune, est en effet aussi polluante. Avec l'or, l'utilisation de métaux lourds comme le cyanure¹¹⁸ et le mercure¹¹⁹ est particulièrement nécessaire. Leur présence dans les sols, dans la nappe et dans les cours d'eau, inquiète de plus en plus les autorités locales. Ces craintes sont plus importantes encore pour les populations locales dans le cadre des exploitations artisanales, car la situation semble échapper au corps de contrôle sanitaire et sécuritaire de l'Etat. En effet, on assiste à une détresse écologique grandissante qui se traduit principalement, par la dégradation des sols, par la contamination de la nappe phréatique et du fleuve Gambie. Il s'agit plus généralement là d'une crise écosystémique profonde. Cette crise tend à modifier par ailleurs assez considérablement l'architecture culturelle et le mode de vie des communautés rurales et paysannes abritant les opérations minières.

En effet, le fleuve Gambie représente une espèce de « poumon hydraulique » dans cette région, car il favorise la culture irriguée et la pêche. C'est un cours d'eau qui constitue par ailleurs, la principale source de breuvage du bétail. Ce fleuve alimente donc des activités génératrices de revenus et de subsistance pour ces populations autour de l'agriculture, et de l'élevage. Cependant en raison du développement de l'orpaillage, le fleuve Gambie subit régulièrement des déversements de résidus de métaux lourds, utilisés dans les processus d'extraction des minerais d'or. Si dans le cadre de la production industrielle les risques semblent mieux encadrés et minimisés, toutefois, dans le cadre de l'orpaillage traditionnel, l'utilisation de ces substances se fait dans un cadre frauduleux et irrépressible. Les ventes et achats sont réalisés dans des conditions illégales, ce qui constitue toute la problématique du développement de l'économie souterraine et clandestine autour de l'or. C'est une économie

¹¹⁸ **Le cyanure** : est une substance chimique souvent utilisée pour l'extraction de l'or

¹¹⁹ **Le mercure** : est un élément chimique lui aussi utilisé pour extraire l'or et l'argent

jalousement entretenue par des réseaux de trafiquants dans la zone. Or les orpailleurs, dont les effectifs ne cessent de croître avec l'affluence d'hommes et de femmes de la sous-région (Mali, Congo, Guinée, Ghana), utilisent quotidiennement ces composants chimiques comme le cyanure sans une réelle maîtrise technique et des risques. Ainsi, en perforant des galeries sur des mètres en profondeur, les orpailleurs qui utilisent ces produits finissent par contaminer régulièrement la nappe dans cette partie de la région (département de Saraya). Cela crée un réel déséquilibre dans les modes de vie des communautés locales. Elles sont privées d'eau et parfois même de la possibilité d'irriguer leurs champs. Les vulnérabilités se multiplient et les autorités locales s'inquiètent des risques qui pèsent sur le cadre écosystémique, social et solidaire de ces nouveaux territoires miniers puisque, quand l'agriculture se détériore, c'est toute l'architecture des liens sociaux qui s'étiole.

Toutefois, l'inquiétude des autorités locales est à la hauteur de leur résignation, car comme l'exprime l'adjoint au maire de Khossanto « *l'activité d'orpaillage ne peut être réalisée sans l'utilisation de ce produit* » (adjoint au maire, Khossanto, août 2017).

C'est donc une conjoncture locale qui est aussi permise par la tolérance des autorités villageoises. Dans ce contexte, l'ouverture de certains couloirs d'orpaillage résulte aussi d'un rapport de force entre l'État et les populations, ou parfois d'un accord tacite entre les communautés locales et les entreprises. À la marge de ces accords, s'organise un ensemble d'activités parallèlement menées dans un contexte d'insécurité environnementale et sanitaire. Il s'agit notamment de la commercialisation illicite de métaux lourds comme le mercure et le cyanure, mais aussi, du développement de la prostitution.

Nous allons maintenant étudier comment les relations entre les communautés abritant les opérations minières et l'Etat influent sur leur existence d'abord, d'un point de vue environnemental puis, social et solidaire.

Crise du lien de citoyenneté et risques écologiques dans les territoires d'orpaillage : quel lien avec les solidarités de proximité ?

Pour les communautés villageoises, la crise des solidarités traditionnelles et celle de l'environnement interviennent dans un contexte où les solidarités publiques sont historiquement quasi inexistantes. En effet l'État n'a jamais, ou presque, vraiment développé de politiques sociales ni environnementales dans ces zones, historiquement dépourvues de services sociaux. Cependant avec l'or, il s'est structuré de fil en aiguille, un regain d'intérêt

de la part des politiques vis-à-vis de ces territoires, mais souvent, sans réellement assumer la logique « régaliennne » concomitante à l'autorité de l'Etat. L'idée que l'Etat devrait interdire certaines pratiques voire, qu'il « cède aux pressions » nous a ainsi été confiée par un responsable de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Sénégal, mettant en cause notamment le « laisser faire » au sujet de l'orpaillage :

« Quelque part, à cause des invectives et du fait que l'on considère que les entreprises étrangères sont le mal absolu, on a éludé une grande partie de la question : celle de l'orpaillage. L'impact sur l'environnement, l'utilisation du cyanure n'est pas contrôlée et cela peut déboucher sur des cancers et l'impact sur l'environnement n'en parlons même pas » (responsable ITIE Sénégal, Dakar août 2017)

Plus généralement, l'historique des rapports entre l'Etat sénégalais et les communautés locales dans cette partie du pays constitue une variable d'analyse importante des évolutions et des bouleversements environnementaux enregistrés depuis l'installation des filiales d'exploitation industrielle d'or et de l'orpaillage. L'idée d'une rupture du lien de citoyenneté, pour reprendre une expression de Serge Paugam (2017) peut être mobilisée pour analyser la nature des rapports entre l'État du Sénégal et ses territoires miniers et reculés du pays. Les retards enregistrés au sein de ces zones, relatifs à la protection sociale et à la reconnaissance de la part de l'État, justifient aux yeux des communautés locales leur légitimité à utiliser les moyens nécessaires pour assurer leur survie face à un État qui ne les a jamais considérés et qui de surcroît a « vendu » leur terres aux étrangers. C'est en mobilisant un tel discours que les populations locales s'accordent le droit d'agir à la marge des prescriptions juridiques et des lois qui, selon nos observations et les témoignages recueillis, sont perçues comme particulièrement lointaines et injustes dans ces territoires. Ainsi, répondant à notre question de définir la particularité de cette région de Kédougou, des élus locaux, des professionnels de la santé et des agents de l'État évoquent en premier lieu, l'absence d'équipements publics, le problème d'accès aux services socio-sanitaires ainsi que les situations d'indigence dont sont depuis longtemps victimes les populations de cette région.

« La première chose que l'on peut constater, c'est une accessibilité difficile. Les gens qui peinent à venir aux centres de santé. Les gens sont toujours en moto. Même une femme enceinte est transportée en moto. Cela à cause de l'état des routes qui sont impraticables en voiture » (Dr, médecin chef adjoint à l'hôpital de Kédougou, août 2017)

« La première singularité de la ville, c'est l'éloignement, on est très loin de Dakar et très loin des centres de décisions. Il y'a beaucoup d'obstacles pour le développement » (secrétaire municipale, mairie de Kédougou, août 2017)

« Il y a des zones où en période d'hivernage, ce sont des ponts en lianes qui maintiennent la mobilité des populations. Certaines zones sont complètement coupées avec le débordement des marigots » (Chef de Division de la planification, du renforcement des capacités et de la bonne gouvernance de l'Agence Régionale de Développement de Kédougou, août 2017)

À la lumière de ces différentes déclarations, il apparaît que la présence de l'État sénégalais dans cette région, en termes d'infrastructures et de services, reste depuis les indépendances, très mitigée. Ceci peut expliquer pourquoi la dynamique des liens entre l'État central et les populations locales de la région, est également caractérisée par un sentiment d'éloignement et un rapport à l'autorité tout aussi mitigé. Afin de maintenir la paix sociale locale, selon l'expression consacrée, certaines entreprises et même l'État deviennent alors tolérants à l'égard de certaines pratiques qui frisent l'illégalité. Parmi celles-ci, alors qu'il existe des couloirs d'orpaillage reconnus, d'autres le sont moins. En effet ce sont des sites de fortune dont la charge et la gestion relèvent de la responsabilité ou du « leadership » traditionnel de certaines familles dans les villages : ce sont les « Tonglumans ¹²⁰ ». Comme le souligne un responsable de l'ITIE au Sénégal, les « Tonglumans » assurent la sécurité dans les « Diouras », c'est-à-dire dans les sites d'orpaillages traditionnels. Ils régulent les conflits et veillent aux respects des codes et principes en vigueur qu'ils ont eux-mêmes établi. A cet effet, ils disposent de leur « propre police », en parallèle des institutions légales de maintien de l'ordre, comme la police nationale et la gendarmerie. Les « Tonglumans » étant souvent issus des familles composant l'élite locale et villageoise, ont la charge de maintenir le développement de l'activité d'orpaillage ainsi que la collecte des redevances auprès des orpailleurs étrangers installés dans leur village.

Sous ce rapport, la gestion de la crise environnementale causée principalement par l'utilisation de produits lourds pour extraire l'or des masses rocheuses, s'éclaire des dynamiques relationnelles entre l'État central et ses antennes territoriales. Elle s'éclaire aussi des modes de cohabitation entre les entreprises et les populations locales. En effet, la dégradation de la biosphère régionale résulte alors d'un ensemble de facteurs, à la fois

¹²⁰ « Les Tonglumans » est le qualificatif utilisé pour désigner ceux qui font régner l'ordre dans les sites d'orpaillage traditionnels appelés communément « Diouras »

politiques, historiques et économiques. Les lacunes de l'encadrement de l'activité des orpailleurs et des industries extractives, mais aussi de la gestion de la crise environnementale actuelle dans cette partie du pays, interrogent de plus en plus alors que les dégradations environnementales exposent les populations, et plus particulièrement des travailleurs à des problèmes de santé publique. Le secrétaire municipal de la mairie de Kédougou, nous raconte la mort d'un membre de sa famille qui travaillait dans l'une des entreprises minières de la place. Il a été exposé à des substances extrêmement nocives selon lui. Il dit :

« Il y a le mercure et tout un tas de choses. La population y meurt, mais rien n'est fait. Moi personnellement, on a un jeune frère à nous qui est mort de problèmes de poumons. Ses poumons ont été percés, il a eu des trous sur ses poumons. À son décès, l'entreprise a juste donné 500000 milles à sa famille. » (Secrétaire municipale, mairie Kédougou, août 2017)

D'après ce témoignage, les problématiques environnementales s'expliquent ainsi par le développement de la filière de l'or dans la région, mais aussi par les carences enregistrées au plan sécuritaire et les lacunes des dispositifs étatiques dans ces territoires (comme l'indique la formule : « rien n'est fait »).

L'exploitation de l'or produit de nombreuses conséquences environnementales comme la pollution de la nappe, la contamination des sols et des cours d'eau. Ce faisant, elle contribue à altérer aussi profondément le niveau de la production agricole ainsi que les situations d'interdépendances traditionnellement organisées autour de ces activités. Les restrictions apportées au développement de la filière agricole contribuent à l'aggravation de la problématique de l'insécurité alimentaire dans une région déjà en proie à une pauvreté parmi les plus sévères du pays. Le délitement des rapports sociaux et des solidarités est aussi inextricablement lié à la crise de la condition paysanne dans la zone. C'est ce lien que nous allons mettre en évidence ci-après en rappelant les rapports qui ont toujours existé entre les mécanismes de solidarité entre villageois et les différents éléments de leur cadre de vie dont, l'environnement.

Crise de la condition paysanne et des solidarités en lien avec les problématiques environnementales

Les impacts écologiques de l'extraction de l'or dans la région de Kédougou se traduisent par l'avancée fulgurante de l'insécurité alimentaire due également à l'appauvrissement des sols. Les cultures vivrières et commerciales enregistrent de véritables revers, également causés par

la mobilité observée chez la main d'œuvre agricole vers l'orpaillage. Les membres des familles, notamment les plus jeunes et les mineurs, poursuivent de nouveaux buts, ils peuplent les Diouras et se détachent progressivement des mécanismes traditionnels de subsistance, dans lesquels sont enchâssés les principes directeurs des solidarités de proximité et familiales.

En plus des dégâts environnementaux, le développement du secteur minier produit une indisponibilité foncière pour certains des paysans locaux. Pour ces derniers il est souvent difficile d'exercer dans des terres déjà exploitées par les industries. Ils sont en outre, souvent contraints aux déplacements causés par l'élasticité des périmètres miniers. Les rendements des champs, puisqu'il en existe encore, sont tout aussi mitigés dans ce contexte de dégradation et de pollution. Par exemple, les inspections environnementales qui sont des procédures de suivi et de contrôle fixées dans le cadre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ont démontré en 2016 l'existence de situations de non-conformités environnementales concernant les activités de la Sabadola Gold Opération. Le rapport environnemental et social du quatrième trimestre de 2016 de la SGO mentionnait déjà quelques non-conformités concernant en particulier la bonne gestion et le tri des déchets ainsi que la contamination des sols (SGO, rapport environnemental et social, 2016, p 6). Toutefois, dans le cadre de l'orpaillage traditionnel, la gestion de ces risques n'est soumise à aucune expertise avérée. Cette observation tend à confirmer l'appréciation d'un encadrement défaillant de cette activité que l'Etat a tenté de conjurer à la marge en 2016. C'est d'ailleurs une situation que n'a pas manqué de souligner l'agent du ministère de l'environnement lors de notre entrevue pour qui :

« Est-ce que ces couloirs d'orpaillage sont attribués sans l'aval des autorités administratives ? Quand on parle d'orpaillage, c'est une activité menée dans un endroit qui n'a pas été dédié dans ce sens. L'encadrement n'est pas effectué, les substances prohibées qui sont utilisées comme le mercure. L'impact de cet orpaillage est d'appauvrir le sol en rendant l'agriculture impossible dans cette zone. Ces orpailleurs vont exercer leurs activités dans les zones classées à l'insu de tout le monde. Sur le long terme cela entraîne une déforestation et une dégradation de la zone. » (Agent du ministère de l'environnement, août 2018)

La problématique de l'insécurité alimentaire devient presque une urgence au niveau de la région dans sa globalité. La dégradation des conditions environnementales et agricoles ne permet pas aux paysans locaux d'optimiser la forte pluviométrie qu'enregistrent annuellement ces territoires. Par conséquent, les précarités se multiplient, elles se propagent chez beaucoup

de familles paysannes. Cette situation d'appauvrissement généralisé rend plus difficile l'activation des mécanismes d'assistance et d'interdépendances, car le niveau des récoltes ne permet pas de garder une partie de la production en réserve ni, pour les besoins sur le long terme, ni, pour aider durablement une autre famille. L'uniformisation et la dégradation des conditions réduisent la reproduction des solidarités chez des communautés paysannes.

Il existe de ce point de vue, un véritable paradoxe entre les caractéristiques météorologiques de la région d'une part, ses rendements agricoles d'autre part, qui couvrent difficilement les besoins nutritionnels des ménages et des familles. L'appauvrissement des sols en contexte d'expansion de l'orpaillage et des périmètres miniers industriels, influe sur les consommations locales et menace ainsi la sécurité alimentaire dans ces territoires miniers. Ceci menace alors les principes de la cohésion sociale et des solidarités, car il s'opère une dislocation des grandes unités familiales laissant progressivement place à des trajectoires plus morcelées. Les parcours individuels motivés par le gain, remplacent la concentration de la main d'œuvre pour les travaux agricoles des communautés familiales et villageoises. L'or marque un tournant social pour ces communautés paysannes. Il modifie aussi les rapports de domination et favorise la quête des jeunes vers des nouvelles aspirations. Par ailleurs, avec l'abandon de l'agriculture, la faim gagne certaines familles qui peinent à assurer un minimum nutritionnel. C'est dans ce contexte que s'est opérée sur l'étendue de la région de Kédougou, la mise en œuvre de projets-programmes nutritionnels en lutte pour une autosuffisance alimentaire ainsi que, par ailleurs la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) menées sur ce territoire par la SGO.

Photo 13 : Projet de nutrition mené par l'ONG Canadien PINKK à Kédougou



Photo prise le 9 août 2017 à Kédougou

Le décalage entre les réponses apportées par les autorités et par les entreprises, eu égard à l'ampleur des problèmes, est exprimé par le directeur régional du développement rural (DRDR) de la région, dont la mission est de définir la conception et la mise en œuvre de politiques agricoles mieux adaptées aux conditions régionales et locales. Ce dernier dit à ce propos :

« En-tout-cas, c'est l'une des régions les plus pauvres en matière de nutrition, mais également l'une des régions les plus riches d'un point de vue ressources. C'est une question qui me dépasse, mais je crois que les repas sont assurés et les projets et programmes travaillent pour essayer de relever le niveau de vie des populations. On a un programme de nutrition qui vient d'arriver avec le PNUD et cela s'ajoute à d'autres programmes qui viennent aussi d'arriver. Cela fait partie d'une mission de lutte contre l'insécurité alimentaire » (DRDR de Kédougou, août 2017)

Finalement, il ressort de ces témoignages que les succès enregistrés par la filière aurifère dans la région de Kédougou, d'un point de vue artisanal comme industriel, ont largement impacté le cadre social, environnemental et des solidarités des communautés locales. Outre les impacts environnementaux, il existe d'autres conséquences qui ont également participé à bouleverser les contextes familiaux dans ces territoires ainsi que les systèmes d'interdépendance au sein des communautés villageoises.

Pour compléter ces résultats, nous évoquerons maintenant la problématique du travail des enfants dans les sites d'orpaillage traditionnel ainsi que le développement de la prostitution dans la région. Ces deux problématiques sociales s'inscrivent dans la continuité des transformations évoquées au sujet de la généralisation du calcul marchand et de l'émergence d'une nouvelle condition féminine dans la région de Kédougou.

7.3.3 Le travail des enfants et la prostitution dans les sites d'orpaillage traditionnels « Diouras ».

Comme on l'a montré, les sites d'orpaillage traditionnel (Diouras) ont connu un réel succès à l'issue de l'explosion de la filière industrielle de l'or dans la région. Les Diouras sont l'expression d'une métamorphose des conditions sociales de vie des communautés hôtes. Les chercheurs d'or qui vivent dans ces sites estiment en effet que ces terres et cet or ne doivent pas uniquement revenir aux étrangers (c'est-à-dire, aux entreprises extractives). C'est pourquoi, de tels sites ont proliféré un peu partout dans la région, notamment dans le

département de Saraya. Cette zone concentre à la fois plusieurs activités et une population de plus en plus importante et hétérogène. La diversité est l'une des caractéristiques principales des communes abritant les Diouras et les opérations minières. Il y existe une grande variété de catégories de population et également, d'activités (la vente, l'achat, la location immobilière, la prostitution, les boutiques, la restauration etc). Cette population est hétérogène en termes de classe d'âge, de sexe, de nationalités et d'ethnies. Les Diouras, dont l'existence est tolérée et structurée à la marge de l'exploitation industrielle, constituent un microcosme résultant des politiques d'apaisement et de RSE menée par l'État et les entreprises. Largement prisés par les anciennes familles paysannes de ces territoires, notamment à Khossanto, à Kharakheyne, les Diouras concentrent aujourd'hui beaucoup de problématiques notamment, celles de la situation des femmes prostituées et des enfants travailleurs.

La filière de la prostitution dans les sites d'orpillages

Une étude investiguant ce phénomène a été menée par des journalistes sénégalais en 2015. Le Centre d'Etude des Sciences et Technologiques de l'Information (CESTI), titrait symboliquement: « Dans la chaleur des Diouras » pour exprimer le boom de la prostitution en marge de l'orpillage. Le lieu de leur activité est principalement les Niaffas, logements de fortune occupés par les orpailleurs. Dans ce décor, nous retrouvons selon Souleymane (notre guide), des femmes prostituées et des compagnes d'occasion pour beaucoup d'orpailleurs. Dans ce paysage qui est souvent présenté comme particulièrement « pervers » dans l'imagerie populaire, le rythme de vie est en effet marqué par l'alcool, le sexe, la drogue, la pauvreté et la richesse.

Photo 14 : Le décor dans les Niaffas



Photo prise le 11 août 2017 dans les Niaffas de la commune de Khossanto

L'or à la particularité de susciter beaucoup de passions et d'intérêts. Les sites d'orpaillage traditionnel génèrent beaucoup d'argent, attirant par la même occasion, beaucoup de femmes notamment issues de la Guinée, du Mali, de la Côte d'Ivoire, mais aussi des communautés locales. Un des responsables de l'ITIE, nous présente les Niaffas et les Diouras comme des zones de non-droit où la prostitution s'est établie dans l'illégalité la plus totale. Il dit à ce propos :

« La prostitution est bien organisée, quand vous allez dans les Diouras, la sécurité est assurée par les « Tonglomans », ce sont des gens qui n'ont rien à voir avec la police sénégalaise légale, mais qui font leur propre police. Le chef des Diouras, lui il raquette tout le monde, c'est ça la réalité. Moi, ce sont mes parents, ma mère est Bambara comme eux, mais je sais être équilibré dans le jugement. Ils font cette dichotomie entre l'extérieur du « Dioura » et l'intérieur du Dioura. La loi qui règne à l'intérieur du Dioura, la prostitution elle est légale sans carte, donc je vais vous dire tous les délits du code pénal, la raquette de Tongloman, la vente d'alcool au marché noir, en effet, tout est légal chez eux. Et ils ont un grand pouvoir d'achat à Saraya. À Kharakheyne la même chose aussi, ce sont des zones où les gens se concentrent. » (Responsable ITIE de Dakar, août 2017)

La prostitution est donc exercée dans la clandestinité, ce qui pose par ailleurs une énorme problématique de santé publique au niveau de la zone. Les maladies sexuellement transmissibles deviennent un problème majeur et parmi elles, le VIH avec un taux de prévalence un peu au-dessus de la moyenne nationale. Selon le Conseil National de Lutte contre le Sida au Sénégal (CNLS), l'épidémie du sida dans le pays est de type : concentré avec une prévalence basse dans la population générale et élevée dans certaines localités et chez les populations les plus vulnérables (CNLS, rapport annuel 2021). Il existe alors de fortes disparités selon les régions, et surtout selon les vulnérabilités. Ces dernières se retrouvent dans la région de Kédougou où le développement de la filière de l'or (orpaillage, industries extractives) a provoqué la désintégration de l'économie agricole et paysanne et dans la foulée, encouragé la prostitution. On retrouve ce schéma explicatif décliné selon trois niveaux que sont : la présence des entreprises extractives, qui crée des tensions et occasionnent des bouleversements sociaux et la détérioration des solidarités au sein des communautés hôtes. La seconde échelle est celle des compromissions existantes entre l'État et les entreprises, souvent ratifiées au nom de la RSE. Pour compenser les dommages supposés ou réels imputés aux activités des sociétés minières, ces accords organisent à l'échelle des communautés de nouvelles activités, de nouvelles logiques rentières et individualistes comme,

en particulier, l’orpaillage. Pour finir, la troisième échelle mise en exergue ici, est celle des conditions d’existences des communautés hôtes et de la métamorphose des situations d’interdépendances. Dans la commune de Khossanoto (Kédougou), l’or a attiré l’intérêt des réseaux de jeunes prostituées qui se sont installées dans des maisons closes ou dans des abris de fortune. Cette situation a alors exacerbé le risque d’exposition des orpailleurs et de la population régionale dans sa globalité, au VIH. Les territoires miniers sont devenus particulièrement vulnérables à la maladie du Sida et ce, dans un contexte où l’offre sanitaire reste très faible ainsi que les capacités des familles à assister les malades.

Tableau 31 : prévalence des populations en contexte de vulnérabilité

Groupes vulnérables	ENSC 2015	ENSC 2019
Forces armées (gendarmes, militaires)	0,3%	
Policiers	0,5%	<0,3%
Camionneurs	0,6%	0,3%
Pêcheurs	0,6%	0,3%
Orpailleurs	1,5%	0,9%
Personnes handicapées	1,9%	-
Prisonniers	2%	2,1%

Sources : (ENSC, 2015 & 2019 dans Rapport CNLS, 2021)

À partir de ce tableau, on peut lire que les orpailleurs constituent l’une des populations les plus exposées à l’épidémie du SIDA au Sénégal. Exercée dans des conditions frauduleuses, la prostitution dans les Diouras, est l’un des facteurs principaux de la propagation du virus à l’échelle de ces territoires miniers. De plus, au sein de certaines familles locales, les filles sont elles aussi tentées par une telle activité, menée généralement par des femmes issues de la sous-région. Ces regroupements hétérogènes, caractéristiques des Niaffas s’expliquent par les importantes sommes d’argent générés par l’orpaillage, et impactent la démographie locale. Elles se traduisent par le départ de la communauté villageoise de certaines jeunes filles de la région, dont les parents, souvent d’anciens paysans, ne peuvent désormais assumer les charges de la famille. Elles ont aussi des conséquences sur les taux de morbidité et de mortalité. En effet, les vulnérabilités sociales précèdent celles sanitaires dans un climat également marqué par des disparités de revenus notamment entre paysans et orpailleurs. C’est ce qu’explique le secrétaire municipale de la mairie de Kédougou :

« Nos filles, elles ont la prostitution sous les yeux et c'est devenu du n'importe quoi. C'est pourquoi d'ailleurs, il fallait même la police rapidement. Bien évidemment, il y a des filles de la ville qui copient sur les autres femmes étrangères. On a plus de 2000 ghanéennes à Kédougou. Il y'a des Maliennes, des Ivoiriennes des Nigérianes. Elles sont installées et louent des maisons closes. Il y a eu un changement total, et gérer tout ça est devenue difficile parce que les gens disent que l'or a fait un boom mais, il a fait plus de dégâts. Finalement, l'or nous profite en quoi ? - mais à absolument rien » (Secrétaire municipal de la mairie de Kédougou, août 2017).

D'après cette déclaration, on peut comprendre l'attractivité des Diouras et la nature des activités qui y sont menées. L'orpaillage traditionnel procure aussi ce sentiment d'indépendance et de liberté financière. Les Diouras expriment les possibilités de réalisation d'un certain idéal individualiste, désormais en vigueur chez les jeunes de la région. Dans ce contexte, la prostitution cumule beaucoup d'adhérentes, de jeunes ou de moins jeunes, locales ou étrangères en quête de prendre leur part de cette manne d'or.

À l'instar des filles, les jeunes de manière générale semblent pris par une certaine euphorie à l'idée de vite réussir. Cette notion de réussite leur semble de plus en plus accessible grâce aux Diouras. En effet, malgré le niveau de pauvreté dans les ménages, certains jeunes conduisent souvent des motos facturées à plusieurs millions, selon le médecin-chef adjoint de l'hôpital de Kédougou. Avec l'orpaillage, le gain et l'argent semblent s'ouvrir à tout le monde, aux hommes, aux femmes, aux enfants, mais aussi aux anciens paysans qui voient en l'orpaillage un moyen de concurrencer l'immigration clandestine ou légale. Un des orpailleurs, que nous appellerons orpailleurs 1, avec qui nous avons échangé, nous confie :

« Si tu es vraiment un bonhomme, chaque jour tu peux gagner un peu d'or, ne serait-ce que 10 grammes ou 20 grammes. Le gramme est à vingt-deux mille, mais en ce moment, le cours de l'or a chuté. Le gramme se vend à vingt mille francs. Avec l'or, il y a des gens qui investissent je te jure, Tu n'envieras pas un immigré (kawman). Ce que tu oses dépenser ou faire, ce kawman n'aura pas le cran de le faire, il risque même de vendre son passeport et son visa pour se mettre à l'orpaillage lui aussi » (orpailleur 1 à Khossanto, août 2017)

Ainsi, l'or séduit une partie de la jeunesse de cette région et même les enfants, les attirant vers de nouvelles aspirations et une nouvelle temporalité, différente de celle de leurs anciens ou de leurs parents.

Les solidarités s'organisent différemment dans ce contexte de multiplication des activités rémunératrices. Ce constat nous pousse à étudier la problématique du travail des enfants dans les sites d'orpaillage traditionnels. Alors que les trajectoires deviennent de plus en plus individualisées, l'appât du gain n'épargne aucune catégorie et même les enfants, dont la présence dans les Diouras est devenue un réel problème à l'échelle du territoire.

Des enfants aussi séduits par les Diouras : des temporalités solidaires chamboulées

La filière de l'or, artisanale comme industrielle, a largement modifié les perceptions que les communautés locales hôtes des entreprises extractives ont de l'argent. La question de la réussite n'est plus associée qu'à une simple récolte généreuse et familiale, mais elle devient davantage l'objet d'une convoitise personnelle estampée par des envies de richesse. Ainsi, au péril des dangers relatifs à l'orpaillage, on retrouve dans ce milieu hostile, beaucoup d'enfants qui ont abandonné l'école pour se consacrer aux gains journaliers. De leur propre chef ou ramenés par leurs parents, le constat semble unanime sur le fait que les blouses d'écoles sont par les enfants au profit de l'orpaillage.

Le travail des enfants dans les Diouras a pour le moins chamboulé la temporalité des interdépendances entre générations, car le temps du travail et de l'effort est ainsi précipité, accéléré chez les plus jeunes. L'investissement ou la participation des enfants dans les charges et dans les dépenses familiales, substitue aux temps de l'apprentissage et de la formation, les temps de travail et d'exercice d'une activité génératrice de revenus. L'argent et l'or, dessinent de nouveaux schémas en matière de solidarité dans un nouveau paysage sociale caractérisé par l'accumulation et la rente. Deux orpailleurs, que nous appellerons orpailleur 2 et orpailleur 3, nous confient qu'à l'issue de leur court séjour à l'école et ce, bien qu'ils ont tous les deux des métiers, ils n'en sont pas moins épargnés par l'appel de l'orpaillage. Ils nous disent à ce propos que :

« J'ai arrêté l'école très tôt, en CM2 précisément, mais j'ai quand même appris un métier de soudeur métallique » (orpailleur 2, orpailleur à Khossanto, août 2017)

« Moi j'étais mécanicien et j'ai tout laissé pour venir ici. Je suis dans ce Damas (sites d'orpaillage) que depuis deux semaines, j'étais dans un autre village qui est à côté » (orpailleur 3 à Khossanto, août 2017)

Les enfants sont particulièrement sollicités dans les Diouras en raison du faible coût de leur rémunération. À cet effet, l'orpaillage devient une activité qui empiète sur la formation scolaire des enfants de la région. C'est une activité qui vide particulièrement les salles de classes. Elle pose aussi la problématique de la protection de l'enfance dans ces territoires miniers. C'est aussi l'observation faite par le chef d'antenne de l'ONG « la lumière » dans la région de Kédougou. Dans le cadre de leurs activités, le volet protection de l'enfance constitue une dimension importante de leur intervention : il nous en dit à cet effet :

« Nous avons aussi un programme sur la protection des enfants. C'est un programme pour l'insertion des enfants qui travaillent dans les mines d'or. Nous avons ouvert un centre d'accueil, d'écoute et d'orientations pour ces enfants et de manière plus large pour tous les enfants en situation difficile. Il s'agit de les retirer et de les mettre dans les ateliers d'apprentissage professionnel. » (Chef d'antenne, ONG la lumière)

Le travail des enfants dans les Diouras est devenu un phénomène grandissant dans la région. Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, la présence de l'État dans la région reste mitigée malgré les efforts consentis. Cependant, une bonne partie des réponses apportées à certaine question d'utilité publique dans la région, comme la protection de l'enfance, résultent d'initiatives portées par les ONG. Dans ce sillage, l'ONG « la lumière » qui travaille de concert avec le Bureau International du Travail (BIT), s'est particulièrement penchée sur la question. Ces organismes ont essayé de mettre en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpaillage traditionnel sur l'étendue du territoire régional de Kédougou.

Encadré 13 : Projet de prévention et d'élimination du travail des enfants: Près de 1200 enfants ciblés à Kédougou [Sénégal]

Le projet de prévention et d'élimination du travail des enfants dans les mines est lancé à Kédougou. Quelque 1200 enfants officiant dans les sites d'orpaillage traditionnels...sont ciblés. C'est une trouvaille du BIT/AECID, en partenariat avec l'ONG « La Lumière »...Selon les conclusions d'une étude de base, ce sont exactement 1109 enfants dont 986 autochtones et 123 migrants qui sont concernés...ces enfants, du fait de la poussière, de la fumée, du bruit, des températures élevées, des outils dangereux et des produits chimiques, en particulier le mercure et le cyanure, sont exposés à plusieurs risques dont le cancer...Sans compter les maladies arthrosiques précoces, l'intoxication au mercure ou encore le VIH/Sida. C'est pourquoi, « la place de l'enfant n'est pas dans les sites d'orpaillage mais plutôt à l'école ou dans des structures de formation professionnelle » [a dit]...[l]a...coordinatrice nationale du projet Bit/Aecid...[les] facteurs [qui] expliquent la présence des enfants dans les sites d'orpaillage...[sont] [l]a pauvreté galopante dans les ménages, l'inexistence d'un système de protection, l'absence d'informations sur les risques et les conséquences, la désaffection des parents et des enfants vis-à-vis de l'école.

Sources : Centre de ressources sur les entreprises et les droits de L'homme, 2012

Conclusion partielle

Nous arrivons à la fin de notre chapitre consacré à analyser les bouleversements économiques, sociaux, environnementaux et écologiques relatifs aux activités des industries extractives et de leurs politiques de responsabilité sociales. Les communautés locales hôtes de ces compagnies, font alors face à un ensemble de mutations, principalement de leurs mécanismes d'interdépendances, et l'architecture de leur système d'assistance et de protection sociale. Souvent organisées autour de l'unité familiale, ces communautés entretenaient aussi avec les éléments de leur environnement, tels que la forêt, la terre, l'eau, des relations privilégiées et socialement investies. C'est l'architecture d'un tel équilibre qui se retrouve bouleversé par les entreprises extractives qui ont participé à composer chez ses communautés paysannes, à Mboro, Darou, Diogo, Taiba (Toivaoune) et à Khossanto, Sabadola (Kédougou), de nouvelles rationalités entre individualisme et calcul marchand.

Sous ce rapport, les défis dans ses territoires miniers sont nombreux et disparates, ce qui nous ramène à traiter dans le chapitre suivant, le rôle les postures occupées par certaines ONG dans la diligence d'une nouvelle politique d'assistance et d'entraide. En effet, dans un contexte de pauvreté structurelle, les réponses apportées par l'État sénégalais dans ces territoires ruraux et miniers, n'est pas toujours viables et suffisantes. Dans ce sens, les transformations du cadre de vie des communautés hôtes des opérations minières et l'exacerbation de leur exposition à des vulnérabilités de plus en plus prononcées, ont favorisé l'intervention progressive des ONG dans ses territoires. Les solidarités de proximité en crise dans ceux-ci, les ONG tentent d'apporter une aide et leur contribution dans ce sens. Leur intervention autour de l'aide, de l'assistance et de la protection sociale, matérialisent une voie nouvelle en matière de solidarité chez ses communautés villageoises. Les interdépendances communautaires ou familiales s'y retrouvent soit articulées, soit remise en cause par une expertise nouvelle apportée par les ONG dans ce contexte minier et rural.

Chapitre 8: Le rôle des ONG dans le développement des principes RSE et leur contribution à l'aménagement de nouveaux modes de régulation dans les territoires miniers.

Dans le contexte international, comme dans celui Sénégalais, le rôle des ONG dans l'animation et dans la promotion des principes de RSE et de développement durable, est largement connu. Au Sénégal, la place particulière qu'elles occupent est inhérente au fait qu'elles ont beaucoup documenté les problèmes d'ordres socio-politiques et environnementaux à l'échelle du pays. De manière générale, elles ont traditionnellement occupé les zones laissées en friche par l'État. À cet effet, les questions relatives à la justice sociale et à l'équité, sont directement parties intégrantes de leurs champs d'action. Les ONG et une partie de la société civile se sont très largement distinguées dans l'animation et dans l'entretien du débat RSE au Sénégal. Nous verrons dans les lignes suivantes, la manière dont certains ONG au Sénégal, se sont positionnées sur la thématique de la RSE et comment elle l'ont problématiser dans le cadre de leurs missions et de leurs différentes activités. Nous présenterons brièvement aussi quelques impacts socio-économiques et environnementaux qui sous-tendent particulièrement l'action des différentes ONG.

8.1 Les ONG au Sénégal : ces militants des droits humains et du développement social inclusif

Le débat sur la RSE au Sénégal est avant tout une histoire de révision politique et de changements dans les modes d'intervention publique et de gouvernance. Cette vigilance populaire, qui se construit autour des principes de transparence, de partage et de solidarité, a été le prétexte qui a conduit à l'échafaudage des principales réformes institutionnelles en œuvre dans le pays depuis le début des années 2000. En effet, les politiques d'attractivité ont consenti depuis la fin des années 1970 (Ly et al 1997) à la création d'aménagements douaniers et fiscaux. Cette situation s'était plus ou moins soldée par une souplesse au niveau des modes de contrôle et de régulation en direction du secteur privé. On présentait ces dispositifs de facilitation fiscale, comme un désengagement partiel ou stratégique de l'Etat dans l'optique de mieux capter les investissements issus de bailleurs étrangers, dont ceux des filiales minières en particulier. La réforme du code général des impôts de 2012 au Sénégal, soulignait déjà cet état de fait :

« L'étude sur les dépenses fiscales réalisées par le Ministre de l'économie et des finances au titre des années 2008 et 2009 avait relevé le coût exorbitant des exonérations pour le budget de l'Etat. Paradoxalement, ces mesures de dépenses fiscale ne sont pas toutes efficaces au regards des objectifs économiques et sociaux qu'elles poursuivent » (Code général des impôts (CGI), 2012)

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre les actions « rebelles » posées par des ONG et des organismes de la société civile. Elles se sont longtemps positionnées en sentinelles sur les questions de prévention des risques et de redditions des comptes. La pertinence de leur intervention est à la lumière du contraste entre les structures économiques héritées des programmes d'ajustements structurels et les nouvelles exigences exprimées en matière de transparence et de bonne gouvernance au début des années 2000. Pionnières des premières mobilisations en faveur de la RSE dans le pays, les ONG se dotent de toute une artillerie autour de dispositifs promotionnels et communicationnels à ce sujet. Il s'agit entre autres du renforcement des capacités, de la mobilisation des collectivités territoriales et de la publicisation des rapports d'études impacts sociaux et environnementaux.

Le développement et la présence remarquée des ONG dans le pays, peuvent être corrélés à la crise de l'État central. En effet, les défaillances associées à l'État et les critiques sur l'inefficacité de la planification centralisée, ont participé à légitimer davantage leurs actions respectives. Les ONG deviennent des acteurs privilégiés dans la promotion du développement local en s'appuyant généralement sur les compétences et ressources territoriales, dont les entreprises. Elles mettent en place des projets d'appui aux initiatives locales, d'aides aux producteurs locaux et la formation des ressources humaines dans les zones péri-urbaines. La ruée des ONG vers les campagnes sénégalaises est également symptomatique de la crise profonde qui secoue le monde rural. Le paysan sénégalais est devenu la principale victime de l'échec des politiques agricoles et des bouleversements de l'économie arachidière. Une détresse dans les territoires ruraux qui s'est accentuée en raison des aléas climatiques qui ont composé famines et disettes dans ces zones. Pour rappel, certaines zones étaient déjà en proie aux disparités territoriales en matière de services et d'infrastructures (Ly El Housseynou et al, 1999).¹²¹

¹²¹ Ly El Housseynou et al, « Diagnostic des politiques sociales au Sénégal », 1999, Etudes et travaux du réseau RPS/AOC n1

L'action des différentes ONG s'est longuement attachée à impulser un changement de paradigme en matière d'intervention publique au Sénégal. Elle plébiscite les principes relatifs aux droits humains. Leur Modus opérandi interpelle assez souvent l'État, mais plus encore, les multinationales dont les modalités de prise en charge de leurs impacts environnementaux et sociaux relatifs à leurs activités, restent très peu organisées. Généralement, le déploiement des politiques de prévention des risques dans certains pays du sud, ne bénéficie pas de supports juridiques tangibles. Ce sont des déficits institutionnels qui ont inopportunément composé des libertés aux entreprises quant à leur mode de production et leur manière d'établir leur politique de prévention et de redistribution. Le secteur minier est dans ce sens, l'un des plus cités à ce niveau au Sénégal. Des tensions se sont formées autour de l'extraction minière au Sénégal, entre questions foncières, insécurité alimentaire. Il s'agit aussi des problèmes de santé publique et de pauvreté en cours dans certains territoires miniers comme à Mboro, Darou, Taïba, et Diogo ou à Kédougou.

On peut s'apercevoir que dans le sillon des critiques de l'État central au Sénégal, il est aussi apparu une remise en cause des politiques d'attractivité menées depuis par le gouvernement. À ce titre, les politiques de responsabilité à défaut d'exister à cette époque, n'étaient alors assurées ni d'une littérature accrue encore moins de mesures promotionnelles de la part de l'État. Il s'agissait d'une double carence à laquelle vient s'ajouter, les inégalités territoriales et structurelles en défaveur des zones rurales et paysannes. Ces zones abritent un nombre considérable d'entreprises extractives dont la gestion des externalités, n'est pas tout le temps soumise à un cahier de charge. Un malaise paysan s'est formé depuis des décennies, ce qui a largement favorisé l'exode rural et accentué la pression démographique au niveau des centres urbains comme Dakar. C'est dans un tel contexte, que les ONG se sont principalement positionnées comme des structures de veilles dans la lutte en faveur du développement inclusif. Une ambition qui les a poussés, en tout cas pour certaines (Enda tiers-monde), à diligenter une assistance juridique et technique aux prés de certaines populations impactées par l'exploitation minière au Sénégal. Les ONG font l'apologie d'une reddition sociétale et affiche une volonté d'affranchir les populations d'une opacité qu'elles jugent structurante des modes de fonctionnement et de gestion de certaines entreprises. Le rôle des ONG et leurs manœuvres en faveur du développement participatif et du respect des droits humains, ont aidé à la promotion de la thématique RSE dans les nouveaux chantiers de la gouvernance de la pauvreté sénégalaise.

- D'un côté, les ONG ont participé à la production d'un cadre incitatif d'aide au développement social et communautaire dont les entreprises pourront s'inspirer
- De l'autre côté, les ONG se mobilisent pour mieux faciliter la construction de politiques prescriptives en matière d'environnement et du respect des principes du développement durable. Les publications et les campagnes de sensibilisation deviennent des dispositifs d'alerte pour les pouvoirs publics.
- Enfin, elles s'activent dans le renforcement des capacités en dotant aux populations des outils et des informations pour un meilleur exercice de leur droit.

8.1.1 Enda Pronat¹²² et le Sherpa¹²³ : pour le respect des principes RSE dans la commune de Darou

L'action d'Enda Pronat

À l'origine, l'ONG n'est pas spécialisée dans les questions relatives à la RSE. Sa mission principale est de promouvoir l'agriculture paysanne et domestique. Le principe de l'ONG Enda est fondé sur le renforcement de l'économie agricole qui à l'évidence, nécessiterait que les paysans aient un accès et un contrôle sur les terres et sur des ressources. Cependant, dans les communes de Darou-Diogo-Taiba-Mboro, l'extension progressive des périmètres miniers a créé dans ces zones, une problématique foncière importante. La filiale GCO du groupe français ERAMET qui exploite le Zircon et l'Ilménite à Diogo et les ICS (filiale Indien du groupe Indorama) qui exploite le phosphate dans les communes de Darou-Taiba, sont deux des entreprises fréquemment citées dans les litiges fonciers les opposants aux paysans locaux.

Pour cette ONG, certaines entreprises grappillent du terrain aux cultivateurs locaux par la force de leurs activités prospectives qui impacte considérablement sur les conditions de vie des populations locales et paysannes majoritairement. Dans ce sillage, L'ONG Enda pronat a été sollicité par le biais des activités qu'elle mène sur la préservation du foncier en milieu rural Sénégalais. En effet, les besoins fonciers et logistiques des entreprises se sont également relatifs aux transports des métaux et minéraux extraits vers différents points de traitement et de raffinement. Un besoin qui a considérablement accru la taille des concessions minières dans ces territoires du département de Tivaoune (Darou, Taiba, Diogo). Sous ce rapport, il s'y

¹²² **Enda pronat** : est une ONG, membre du réseau international Enda Tiers Monde. Elle milite pour l'environnement et la santé des populations

¹²³ **Le Sherpa** : est une association de juristes qui lutte pour prévenir contre la violation des droits humains. Elle est aussi très active dans la promotion de la RSE à l'échelle du monde.

est opéré une pression foncière très forte, dont certains paysans demeurent les principales victimes. Les nouveaux sentiers et trajets dessinés au fil de la densification des prospections, absorbent souvent les champs maraîchers des populations autochtones qui vivaient principalement de cette activité. Par exemple, la plateforme d'exploitations du zircon dans la commune de Diogo est principalement située en zone marine. Elle est flottante, mobile, et elle ne couvre pas moins de 200 km de côte de Kayar à Diogo. Cette mobilité exige donc de l'entreprise, une adaptation logistique terrestre permanente pour pouvoir acheminer les matériaux extraits et traités vers le port de Dakar.

Cette mobilité est une valeur importante pour les entreprises extractives, elle est un enjeu d'efficacité, mais aussi une réelle problématique pour les communautés locales, qui perdent le contrôle de leurs terres ainsi que les mécanismes sociaux et de solidarités qui se sont structurés autour d'elles. Les anciens producteurs locaux ainsi que l'administration locale sont souvent amenés à négocier avec les différentes entreprises en cause, dans le cadre des comités d'évaluation des impenses. Pour une des responsables de l'ONG, les dédommagements proposés et estimés à travers un système de calcul proposé par l'Etat, sont largement asymétriques par rapport aux préjudices subis. Selon elle :

« Chaque hectare pouvait faire gagner selon leur calcul, plus de sept (7) millions à un producteur local. L'espace en question est estimé à 45000 hectares pour 2000 km de côte, alors que les entreprises dédommagent par pieds de plante et non par hectare, et de surcroît chaque pied est estimé à juste 20.000 francs » (Responsable à Enda Pronot, août 2017)

C'est dans ce contexte que l'ONG s'est mobilisée en faveur de la RSE dans la commune de Darou (département de Tivaoune). Un combat qu'elle porte avec l'appui d'une organisation de la société civile dénommée le Cadre de Réflexion et d'Actions sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) créée en 2010. Enda-Pronat s'est illustrée dans des sujets pluriels comme l'accaparement des terres, le questionnement des études d'impact social et environnemental mais aussi dans la documentation des problématiques écologiques. En parallèle, l'ONG cherche à impulser une plus grande sensibilité des entreprises et de l'État, au nouveau sort des communautés riveraines et impactées. Sa stratégie d'action est multiple et variée, elle s'appuie sur une mobilisation des populations locales et plus particulièrement de l'élite intellectuelle sur place. L'ONG appuie des conférences, elle documente les problèmes, elle appuie également la recherche d'avocats et de juristes pour défendre la cause des communautés endogènes impactée. Elle s'active également dans la confection de supports de

communication et dans la mobilisation de preuves. Pour assurer la continuité de ses travaux, Enda a mis en place un axe d'intervention stratégique. Il s'agit d'un travail de formation pour assurer aux ressources humaines locales, les pleines capacités de diligenter ces différentes actions. L'idéal qui s'est construit autour du renforcement des capacités doit permettre aux acteurs territoriaux de mieux s'outiller pour négocier avec les entreprises. A cet effet, l'ONG a joué un rôle important dans les bouleversements des modes de régulation locales dont les « aînés » et les « anciens » en sont les principaux garent. Le corps intellectuel local, composé souvent de fonctionnaires affectés sur place, ou de jeunes du village en apprentissage, sont plus au fait des enjeux relatifs aux impacts sociaux et environnementaux des activités minières et à la RSE. On peut observer au niveau de ces territoires ruraux et abritant les opérations minières, un ordre social et traditionnel bousculé dans un contexte d'aménagement de nouveaux espaces délibératifs à l'initiative des ONG.

À ce titre, les leaders locaux sont formés dans ce sens, et l'objectif est de pouvoir leur doter de suffisamment de matériaux pour qu'ils soient à même de mener des pourparlers avec les industriels sur place. L'ONG n'a pas d'ailleurs lésiné sur les moyens, elle a fait appel à l'association internationale SHERPA afin de mieux asseoir sa stratégie promotionnelle de la responsabilité sociétale dans le département de Tivaoune. La formation dispensée ambitionne d'outiller juridiquement les communautés locales face aux défis de la mondialisation. Un arsenal juridique leur est proposé pour étoffer d'un côté, leur contenu argumentaire et de l'autre, pour élargir leurs moyens, voies et recours pour une prise en compte plus soutenue de leur intérêt. Enda-Pronot avec l'aide du SHERPA tente de dresser face aux entreprises, une ressource humaine locale plus avertie sur les questions de responsabilité sociétale.

8.1.2 Le SHERPA : pour un combat contre les nouvelles formes d'impunité liées à la mondialisation des échanges.

Le SHERPA est une association de juristes et para-juristes œuvrant contre la corruption et pour une meilleure vulgarisation des lois internationales promotrices de la RSE. Elle participe également à l'échafaudage de principes de droits internationaux promoteurs d'un encadrement plus rigoureux dans les modes de production, notamment ceux des filiales qui s'implantent dans des pays dit en développement. En effet, selon le SHERPA, même si les normes relatives à l'exercice de la RSE ne sont pas contraignantes, les entreprises doivent respecter les droits nationaux. Dans ce sens, la transmission d'un savoir juridique est l'une de leur motivation

majeure. Ainsi, la partition de l'association SHERPA est comprise autour de sa volonté de doter aux participants une méthodologie d'action plus structurée. Les ateliers de formation que l'association a menée à Darou, sont considérés comme une opportunité pour développer des synergies locales et nationales entre acteurs associatifs, leaders culturels et les acteurs de la société civile. L'objectif est de donner des moyens substantiels et tangibles aux différents acteurs, soucieux du respect des principes de RSE et de partage des ressources. Parmi ces acteurs, on peut retrouver l'Organisation Nationale des Droits de l'Homme (Radho)¹²⁴, le forum civil sénégalais, le forum social ou encore le M23¹²⁵ etc...

C'est dans ce sillage que trois leaders locaux à travers l'ONG Enda-Pronat en coopération avec le SHERPA, ont pu bénéficier d'une session de formation juridique approfondie sur la RSE en France. L'objectif était d'éclairer ces leaders locaux sur les normes de conduite, de production et d'exploitation formulées dans le cadre du droit international. De plus, à en croire une responsable de l'ONG, cela leur permettrait de mieux faire pression juridiquement sur les entreprises, ou du moins, leur faire revoir un certain nombre de leurs pratiques. Selon un des leaders ainsi formés, à la fin de la formation, certains ont opéré un changement radical dans leur manière de lire et de comprendre les principes de la RSE. Ils considèrent à l'issue de cette formation, qu'ils ont changé leur manière de penser la cohabitation avec les entreprises extractrices, en s'appuyant désormais sur un corpus juridique déterminant pour mieux assoir leurs doléances en tant que partie prenante.

Un leader local le témoigne en ces mots :

« On a été formé sur des bases juridiques de la RSE ; car à chaque fois qu'on discuté avec les entreprises, ils nous disaient que la RSE est du bénévolat et que c'était à la limite de leurs moyens. Ils nous disaient qu'il n'y avait rien de contraignant » (un des leaders locaux formé par Enda-Pronat et Sherpa en France, août, 2018)

On se rend compte, que les éléments de formation reçus, construisent un nouvel enjeu local autour de ces questions de responsabilités sociétales. Il émerge un nouveau plaidoyer sensiblement mieux étoffé, et mieux documenté. Les enseignements suivis par cette élite locale ambitionnent de donner aux communautés paysannes impactées, de meilleures

¹²⁴ **RADHO** : signifie Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'Homme. L'organisme milite pour le respect de l'indépendance et de la justice

¹²⁵ **M23** est le mouvement du 23 juin 2011. C'est une plateforme regroupant des partis politiques et d'organisations de la société civile luttant contre la candidature du président Abdoulaye Wade pour les élections présidentielles de 2012

garanties pour le développement de politique de redistribution. Pour l'ONG ENDA et l'association SHERPA, les gains générés par ces entreprises doivent par ailleurs, assurer un développement social territorial plus harmonieux. Les entreprises doivent participer à la construction d'une nouvelle dynamique solidaire en raison des mutations profondes qui ont secoué et ébranlé l'éthos social de ces territoires miniers. La RSE devient dans ce sens, un objet de lutte, un enjeu de taille pour les populations environnantes dont l'extension des périmètres miniers a secoué leurs logiques d'interdépendances familiales et communautaires.

Ralenti, le rythme des solidarités au sein de ces communautés n'arrivent pas déjà à conjurer les carences dont font objet traditionnellement ces territoires. Les déficits majeurs enregistrés dans le département de Tivaoune sont relatifs aux fortes disparités régionales enregistrées depuis les indépendances, entre territoires urbains et territoires ruraux. Ce sont des problématiques anciennes, un statu quo auquel viennent s'ajouter, les multiples désagréments et bouleversements liés à la présence et le développement des industries extractives. Ainsi, la problématique de la RSE, (pression foncière, accaparement des terres, déguerpissement de village) exacerbe le ressenti d'injustice sociale. La volonté de construire de nouvelles perspectives solidaires en contexte de crise, devient sous l'impulsion première des ONG, le point d'ancrage des nouvelles dynamiques locales à Mboro-Darou-Taiba-Diogo.

L'arsenal juridique mobilisé par ENDA PRONOT et le SHERPA

À l'international

L'aide juridique apportée par les deux ONG met à la disposition des populations une description des procédures pénales et des matériaux à mobiliser dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Le corpus juridique proposé est cumulatif de principes de droits internationaux et nationaux. D'un point de vue national, ces ONG mobilisent principalement les articles sur le code du travail, le code de l'environnement sénégalais ainsi que les principes de responsabilité suggérés dans le nouveau code minier de 2016. Les ONG font aussi appel à l'arsenal juridique international autour du développement durable et de la RSE. Sous l'impulsion des organismes, les normes internationales éditées dans ce sens, fournissent des moyens de réclamer et de poursuivre pénalement les entreprises transnationales. ENDA PRONOT a mobilisé la charte des droits de l'homme des Nations Unis, la déclaration universelle des Droits de l'Homme, les pactes de l'ONU de 1996, le pacte Mondial des Nations Unis et les normes ISO 26000. La mobilisation de cette jurisprudence internationale est une stratégie portée par l'ONG et elle atteste *in fine*, des dispositions prises par les leaders

locaux pour mieux encourager la tenue d'une politique RSE inclusive à l'échelle de leur territoire.

Au niveau sous régional

D'un point de régional, l'ONG s'est beaucoup appuyée sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.¹²⁶ En effet, c'est une charte particulière qui propose une adaptation fonctionnelle et substantielle de la déclaration universelle des droits de l'homme aux vertus des traditions historiques et des valeurs de civilisation africaine. Dans le préambule de la charte, il est consigné que ces singularités du continent doivent inspirer et caractériser la réflexion et la conception des droits de l'homme et des peuples. En outre de la charte Africaine, la documentation juridique mobilisée par Enda pronat, offre aux communautés impactées le pouvoir de faire des recours auprès des tribunaux de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEAMO). Ces deux organisations régionales ont aussi envisagé des mesures incitatives et de sanctions afin d'encourager une meilleure gouvernance minière et plus inclusive. Ces organisations d'intégration régionale jouent un rôle de plus en plus distingué dans la promotion des valeurs RSE dans la zone Ouest Africaine.

C'est aussi le cas du PNUD et d'Enda Lead qui elles aussi, ont considérablement contribué à la mise en œuvre d'une nouvelle forme de régulation à l'échelle de ses communautés paysannes fortement marquées par les activités d'extraction. C'est ce que nous verrons dans la section suivante en nous penchant sur les actions qu'elles ont mené au sein de la commune de Darou.

8.2 L'expérience du PNUD et d'Enda Lead¹²⁷ en faveur d'une gouvernance minières inclusive et responsable

L'ONG Enda-Lead s'est affirmée dans le département de Tivaoune comme un véritable pilier dans le traitement des questions RSE. Ce département est considéré, depuis des années, comme une zone de « HUB Energie ». Elle concentre un nombre important d'entreprises

¹²⁶ **La charte des droits de l'homme et des peuples** : est une convention internationale adoptée par les pays de africain dans le cadre de l'organisation de l'unité africaine (OUA)

¹²⁷ **Enda Lead** : travaille à mieux sensibiliser sur les ouvertures et les exigences autour du développement durable. **Lead Afrique Francophone** souhaite faire émerger un « leadership » plus sensible sur ses questions dans le continent.

issues du secteur des énergies et des mines. Les ICS est l'une des entreprises les plus importantes et les plus anciennes implantées dans ses territoires. Elle est aussi pilier dans l'exploitation du phosphate et de l'engrais chimique dans le pays. Toutefois, il s'est opéré en 2007 un changement au niveau de la direction centrale des ICS. L'entreprise a été majoritairement rachetée par des bailleurs indiens (Indorama) qui voulaient à cette époque, créer un climat social plus favorable et plus coopérant avec les communautés paysannes locales. Dans ce sens, le groupe s'est rapproché du Bureau International du Travail (BIT) et du PNUD afin d'établir un partenariat pour lutter contre la pauvreté dans ces territoires. Par ailleurs, la longue présence des projets/programmes et des ONG dans ces zones et œuvrant pour le compte du développement local, a considérablement influencé la démarche de certaines entreprises. Ainsi les ICS, après la fusion en 2007, a ambitionné de consolider les dynamiques partenariales déjà établies par les ONG avec les populations locales. Les ONG comme Enda Lead et quelques organismes internationaux ont été promoteurs d'une conjoncture favorable à la mise en œuvre de politiques RSE dans les territoires miniers.

8.2.1 Enda Lead : L'enjeu de l'information, le défi temporel et la critique du mécénat dans les territoires miniers

La dynamique des relations entre entreprises minières et communautés impactées dépend d'un ensemble de facteurs, de conjonctures et de variables. L'une des plus importantes, reste la qualité et *le niveau d'information à la disposition des communautés locales impactées*. En effet, les désagréments sociaux (pertes de leur champs, revenus agricoles menacés, pertes de pouvoir d'achat) ainsi que les vulnérabilités inédites dont elles font face, conditionnent la lecture que les populations locales se font de la RSE. Dans le cadre général, nous avons pu constater que les seules informations qu'elles ont à leur disposition est bien celles qui sont empiriquement liées à leurs conditions sociales d'existence. C'est sur la base de ses constats généraux et immédiats que ses populations s'appuient pour formuler souvent leur demande auprès des entreprises. Dans le cadre des audiences publiques organisées par les entreprises, la dynamique des rapports de force entre parties prenantes (entreprises, populations) est aussi corrélée à cette dimension informationnelle.

En ce qui concerne le *défi temporel*, les désagréments environnementaux sont souvent décriés, mais leur documentation reste essentiellement du ressort des ONG qui viennent en appuis. Le traitement et le suivi des travaux concernant les risques écologiques dépendent aussi de durée de la présence des ONG dans les territoires. Le suivi informationnel des impacts des

opérations extractives dépend aussi de la durée de la présence des ONG dans certaines zones. Autrement, l'absence des ONG, dont leur présence est souvent justifiée le temps d'un projet, constitue une réelle barrière. D'un autre côté, les populations ne sont pas bien informées sur les conséquences à long terme et inhérentes aux externalités des compagnies minières. Ainsi, la compréhension des changements environnementaux et des transformations de leur éthos social et solidaire ne sont pas spontanément appréhendées par les communautés locales hôtes.

La problématique du mécénat reste un des sujets les plus débattus au Sénégal aujourd'hui. Les activités mécènes sont considérées par certains acteurs de la société civile, comme une parade susceptible d'apaiser les tensions sociales et les frustrations des communautés villageoises hôtes des compagnies. C'est une démarche qui bénéficie même d'un encodage administratif, car dans la rhétorique institutionnelle du pays, on la qualifie comme étant un processus d'acquisition du « permis social minier ». Décrite par certains comme l'achat d'une paix sociale, l'idée d'une entreprise mécène et « opportuniste » supplante selon eux, à la mise en place de politiques de responsabilités concrètes et fondées. Dès lors, des acteurs comme Enda Lead, veulent participer à reconsidérer le rôle social des entreprises à l'échelle de ces territoires. L'ONG part du principe que les victimes n'ont pas une connaissance plus éclairée sur la complexité des conséquences socio-écologiques des exploitations minières. Selon elle, les populations locales impactées ne sont pas assez préparées à conduire un front en faveur de la RSE. Dans ce sens, le mécanisme d'intervention des ONG est davantage centré sur les logiques de capacitation.

8.2.2 Enda Lead : pour une capacitation des ressources humaines locales dans les territoires miniers

L'ONG Enda-Lead a joué un rôle primordial dans les communes de Mboro, de Darou et à Diogo. Elle s'est résolument attachée à renforcer les compétences des populations locales et à les former aux enjeux du développement durable. C'est une ONG qui construit des passerelles entre Enda Tiers-monde et LEAD International. Cette dernière a pour vocation principale, de créer un « leadership africain » très enclin aux idées de la transition écologique. Il s'agit d'une question mondiale à partir de laquelle Enda Lead, ambitionne d'inspirer la nouvelle élite dirigeante du continent africain. L'organisation milite pour une adhésion des acteurs africains et territoriaux aux enjeux actuels de la gouvernance écologique et des principes RSE. Ainsi, le bassin des Niayes, (Mboro, Darou, Diogo, Taiba) en étant une zone

de « HUB ENERGY » importante, devient aussi un laboratoire d'expertise pour Enda-Lead. Elle est très active dans la formation des jeunes cadres de ces territoires. Elle essaie également de sensibiliser les exploitants miniers à mieux intégrer les règles d'une économie plus durable et plus équitable dans leur agenda social et écologique.

En outre, des logiques d'apprentissages et de formations, l'ONG comme c'est aussi le cas d'Ossiwa¹²⁸ et d'Oxfam¹²⁹, dégagent aussi des enveloppes en direction des communautés impactées par les exploitations minières. Cependant, l'un des principaux problèmes relatifs à ce mode de financement c'est son aspect limité dans le temps. En effet, les aides financières apportées ne sont pas tout le temps renouvelées, elles s'inscrivent dans un rapport au temps partiel : les aides ne bénéficient pas d'un entretien longitudinal. Les projets portés par les ONG passent et se succèdent dans ces territoires. Cette situation pose le défi de l'évaluation des dispositifs et le suivi des projets.

Comme nous pouvons le constater, les ONG stimulent et animent le débat de la RSE au Sénégal par le biais de voies et moyens de plus en plus renforcés. Leur présence massive dans les différentes zones du pays, notamment à une échelle micro, leur permet d'être sans cesse au contact des populations. À cet effet, les combats menés ainsi que les problématiques documentées font des ONG, des faiseuses agenda pour reprendre Isabelle Astier (Boussagnet, 2009). Elles ont aussi une couverture géographique très importante et pour certaines, elles arrivent à installer des antennes et des relais dans les régions les plus reculées et les moins accessibles du pays. C'est le cas de Kédougou.

La région de Kédougou regorge de minerais d'or, ce qui fait d'elle une zone très prisée par les entreprises minières. Cependant, l'essentielle de sa population vit encore sous le seuil de pauvreté. En parallèle, les opérations minières en cours dans cette partie du pays, ont également participé à bouleverser les dynamiques socioéconomiques et solidaires de ces familles paysannes. Celle-ci, étant parfois contrainte à s'orienter vers de nouvelles activités génératrices de revenus. Cette région reste une zone assez marquée par de fortes disparités entre son potentiel minéral exploité et la faiblesse du niveau de vie des communautés locales.

¹²⁸ **Ossiwa** : l'initiative de la société ouverte pour l'Afrique occidentale : milite pour promouvoir la gouvernance démocratique et inclusive ainsi que la transparence

¹²⁹ **Oxfam** : est une ONG internationale qui lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

8.3 De l'or et de la pauvreté à Kédougou : un contraste moteur pour les ONG dans la zone.

Au Sénégal, les actions portées par des ONG ont contribué à une meilleure vulgarisation des logiques de RSE. Dans ce sens, elles ont participé à stimuler la mobilisation de différents acteurs stratégiques susceptibles de porter ce nouvel enjeu des solidaires. Il s'agit généralement des acteurs de la société civile, des leaders et responsables locaux, mais surtout des collectivités territoriales abritant elles-mêmes les opérations minières. Dans le cadre de leur plaidoyer, elles défendent l'idée selon laquelle, l'exercice des principes de responsabilité sociale peut être un facteur majeur de développement social dans les zones à forte activité minière. Dans le cadre de l'exploitation de l'or dans à Kédougou, le rôle des ONG a été plus que jamais décisif. Victime de son emplacement géographique, la région est l'une sinon le plus important bassin aurifère du pays. Ces terres regorgent d'importants gisements d'or, ce qui fait que le territoire est devenu au fil des années une zone très prisée par les filiales étrangères. En effet, La principale entreprise qui exploite le minerai dans la région est Sabadola Gold Opération (SGO), une filiale canadienne de la Téranga Gold Opération.

Par ailleurs, la région de Kédougou est l'une des plus pauvres du pays. Son inaccessibilité et son éloignement de la capitale en constituent des variables infortunes pour le bien-être social de ces populations. La zone a historiquement souffert des carences infrastructurelles d'autant que les couvertures sanitaires et sociales nécessaires n'ont à ce titre, jamais été optimales. À cet effet, c'est un territoire largement prisé par les ONG ainsi que par les projets/programmes dans un contexte de précarité et de risques sociaux. Ces derniers sont également peu pondérés par l'intervention de l'État. C'est dans un tel environnement social que l'on peut situer la portée et les enjeux de la RSE dans cette nouvelle zone industrielle et minière. Pour une région déjà en proie à une pauvreté structurelle, cette thématique portée par les ONG relève d'un enjeu fondamental. Celui d'une dynamique partenariale et coopérative entre acteurs locaux et sociétés minières.

L'influence des ONG dans la région de Kédougou est légitimée doublement. D'un côté, elle est renforcée par les carences relatives aux politiques structurelles de l'Etat sénégalais et de ses limites en matière de décentralisation. D'un autre côté, la représentativité des ONG dans ce territoire est aussi relative à leur rôle avant-gardiste et à leur capacité à anticiper certaines problématiques sociodémographiques et environnementales. C'est dans ce sillage que les efforts consentis pour la promotion de la RSE sont devenus le point nodal des nouvelles

dynamiques politiques et institutionnelles en cours dans la région. Elles sont par ailleurs structurantes des changements et des tensions en matière de gouvernance minière, de solidarité et de développement social.

8.3.1 L'ONG « La lumière » : protection de l'enfance et lutte contre le trafic humain autour des « Diouras »

L'ONG « La lumière » occupe une place primordiale dans le cadre de la protection des droits des enfants dans la zone de Kédougou. La portée de sa mission est symétrique à l'ampleur des problématiques relatives à l'échec scolaire et au travail des enfants dans les zones d'orpaillages traditionnels (Diouras).

Photo 15 : les locaux de l'ONG « la lumière » à Kédougou



Photo prise 09 août 2017 à Kédougou

Ainsi, il serait important de rappeler le contexte dans lequel l'orpaillage traditionnel, qui jadis est une activité exercée à la marge des grandes campagnes agricoles dans la région, est devenu progressivement la principale source de revenus pour les familles paysannes dans le département de Saraya. Le boom de l'orpaillage a constitué un tournant majeur dans l'observation des dynamiques démographiques, économiques, sociales et environnementales de la région de Kédougou. Cette nouvelle grande activité, en supplantant progressivement aux logiques agricoles, a aussi composé de nouveaux risques sociaux, de nouvelles vulnérabilités, multiples et complexes dont femmes et enfants semblent de plus en plus en être les principales victimes.

Le rôle des entreprises dans l'expansion de cette activité d'orpaillage est établi dans le cadre d'une analyse recoupant des éléments juridiques et des dispositions politiques en œuvre dans le pays depuis des décennies. C'est à la suite de l'établissement d'un tel rapport que l'on sera en mesure de comprendre le rôle prépondérant joué par l'ONG « la lumière » dans la gestion

de cette nouvelle crise sociale et humanitaire en cours dans la région de Kédougou. Pour ce faire, il est primordial de revenir et de présenter le cadre juridique sénégalais sur la gestion du foncier.

Une petite fenêtre sur le droit foncier Sénégalais

La loi sénégalaise 64-46 du 17 juin 1964 sur le domaine national stipule « *que toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, constituent de plein droit le domaine national* ». Loi N 64-46, du 17 juin 1964 relative au domaine national

Cette disposition juridique et cette politique foncière menée par l'ancien président du Sénégal Léopold Sédar Senghor avait vocation à délégitimer les modes d'appropriation coutumière et de transmission familiale des terres au Sénégal. Dans un registre traditionnel et rural, le foncier est avant tout un héritage familial, mais aussi une source de pouvoir. Le monopôle du foncier est alors gage d'un leadership assuré par certaines familles à l'échelle des communautés villageoises. Cette nouvelle logique dans la gestion publique du foncier tend alors à contraster et à s'opposer à la sécularité du pouvoir traditionnel et à ses fondements. Pour Daff Sidiki Abdoul, dans son article « *La loi sur le domaine national : Malentendu entre l'État et les paysans sur le statut et la gestion de la terre* » dit que :

« *Cette loi s'inspire en réalité du socialisme africain, une sorte de communautarisme rural développé par Senghor, premier président du Sénégal. Elle cherche à soustraire la terre d'une propriété coutumière qui fait la part belle à certaines grandes familles et à la socialiser.* » (Daff, 2002)

Ainsi, cette loi avait pour objectif de démocratiser l'accès à la terre et à mutualiser le foncier pour une réhabilitation sociale et économique des familles longtemps laissées à la marge. Elle militait pour l'accomplissement d'une solidarité collective et non pour l'entretien des prérogatives d'une élite foncière ou d'une aristocratie traditionnelle et rurale. Évidemment, la loi sur le domaine national a créé de vives tensions entre l'État et certains dirigeants locaux et coutumiers qui voyaient leur pouvoir menacé par ces nouvelles réformes. En outre, l'article 13 de la loi, exprime la prééminence de l'intérêt public en matière de foncier. À cet effet, l'Etat peut invoquer le recours au domaine national concernant des terres déjà immatriculées

qu'en raison de l'établissement d'un projet d'intérêt général, comme cela peut-être le cas des projets miniers.

« L'Etat ne peut requérir l'immatriculation des terres du domaine national constituant des terroirs, ou affectées par décret en vertu de l'article 11, que pour la réalisation d'opérations déclarées d'utilité publique. » Loi N 64-46, du 17 juin 1964 relative au domaine national

Dans le cadre de ces projets d'utilité publique, on compte les grands aménagements politiques et fonciers du gouvernement sénégalais en faveur du développement du secteur minier dans le pays. Ces dispositions comprises dans son article 11 et 14, deviennent des éléments fondamentaux dans l'installation et la validation de périmètres miniers pour certaines filiales en quêtes de minerais dans le pays.

À la suite de ce bref détour juridique et historique, on se demande quels serait maintenant les liens entre la question foncière dans la zone de Kédougou et les problématiques relatives au travail des enfants et aux droits de l'homme.

Une idée sur les mutations territoriales et sociales à Kédougou : De l'exploitation industrielle de l'or aux changements

Beaucoup de familles paysannes dans la zone sont historiquement des propriétaires terriens traditionnelles. Elles tirent la légitimité de leur statut à travers l'exercice d'activités agropastorales reproduites et transmises de génération en génération. Un lègue qui donnaient aux populations locales et aux responsables coutumiers un droit discrétionnaire sur ces terres. Toutefois, la multiplication des prospections minières dans la zone et l'arrivée par la suite de filiales d'exploitation de l'or, ont fini par contraindre une partie de la population paysanne à céder « leur terre ». Pour des raisons d'utilité » publique, les autorités évoquent le principe du domaine national et octroi des licences et des périmètres miniers aux entreprises étrangères principalement. Dans ce sillage, la perte de leur terre a occasionné chez les paysans, des vagues de contestations et de revendications multiples et parfois violentes. En outre des dédommagements observées, et qui sont à la solde des entreprises exploitantes, ces dernières ont mobilisé d'autres actions dans une perspective de calmer cette clameur grandissante. Certaines entreprises ont dans le cadre d'une « politique RSE », octroyé une partie de leur domaine d'exploitation aux populations locales dont le but serait de compenser le décroissement de leurs revenus agricoles. En effet, la perte de leurs champs a entraîné une

plus grande vulnérabilité des paysans et installe de surcroît la région dans une insécurité alimentaire croissante.

8.3.2: le réquisitoire de l'ONG contre l'exploitation des enfants et le trafic de personnes

La SGO qui est filiale canadienne, en disposant une partie de ses périmètres aux communautés locales, à participer à booster amplement l'orpaillage traditionnel. Cette activité qui s'exerçait assez timidement a depuis connu une tournure brutale et inédite. En effet, les anciens paysans en reconversion y emploient désormais l'ancienne main d'œuvre familiale qui servait de support durant les campagnes agricoles. En plus des femmes, les enfants sont désormais enrôlés et ils sont très sollicités au niveau des « Diouras ». De plus en plus prisé dans la zone, l'orpaillage traditionnel est devenu un important bassin d'emplois pour des enfants de moins de 12 ans dans le sud-est du pays.

En outre, des rumeurs circulent sur le potentiel aurifère que regorgeraient ces terres cédées par l'entreprise aux populations. Ainsi, il y a eu cette dernière décennie, une importante vague de migration sous-régionale à Kédougou. Cette région du Sénégal est aussi devenue un foyer pour des nationalités diverses. Une masse importante de personnes venue des pays voisins, s'est mise à la recherche du bon « filon ». Cette situation a créé une dynamique démographique inédite et croissante dans la région. Ce changement s'est par ailleurs accompagné d'un important mouvement de trafics d'êtres humains. La problématique du travail des enfants, de l'échec scolaire et de la question du trafic des femmes dans les sites d'orpaillage traditionnels, a composé une plus grande sensibilité des ONG comme « La lumière » sur la gestion d'une telle crise. L'ONG investit les sites d'orpaillages, documente la problématique et vulgarise les informations. Elle travaille de façon à inciter une prise de conscience des effets dévastateurs de l'orpaillage traditionnel sur les conditions de vie des enfants et sur le cadre social et démographique de la région. En effet, beaucoup d'enfants sont soumis aux rythmes acharnés du travail des Diouras et aux dangers inhérents à l'utilisation incontrôlée de métaux lourds par les orpailleurs traditionnels. La problématique de l'exposition et du travail des enfants ne serait pas sans rapport avec les pratiques dites de RSE dont ce serait basée la SGO et l'Etat. L'idée d'aménager des espaces d'exploitation traditionnelles de l'or (Diouras) s'inscrit dans une logique de créer une désescalade et d'atténuer finalement les tensions foncières existant entre les entreprises extractives et les populations locales.

La disposition d'une poignée de terre aux anciens paysans de Khossanto par exemple, a très largement favorisé la ruée des parents et des chefs de familles dans les sites d'orpaillages. Dans ce sens, les enfants sont aussi embarqués dans cette nouvelle aventure que certaines familles considèrent comme étant plus prometteuse et plus rapide pour gagner de l'argent. Cette pratique a par ailleurs, conséquemment modifié le tissu économique, social et solidaire de ces territoires. Ainsi, l'un des objectifs majeurs de l'ONG, selon le responsable de l'antenne, serait de retirer les enfants des sites d'orpaillage et de les mettre dans les ateliers de formation. (Responsable ONG la lumière, 2017). L'ONG travail par conséquent avec l'Inspection d'Académie de Kédougou (IA) pour de meilleures dispositions préventives et de réinsertion des enfants. L'ONG collabore aussi avec l'Organisation des Nation Unies contre la drogue et le crime. Dans la zone de Kédougou, le développement de l'orpaillage traditionnel a aussi favorisé la question de la traite des personnes. D'après l'ONG, les filles « nigérianes » sont les plus exposées et sont souvent victimes de sévices corporels et de viols. À cet effet, la documentation faite sur ce problème ainsi que les alertes lancées dans ce sens, font parfois objet de tensions et de profonds désaccords. Peindre une telle situation n'est pas au goût de tous les acteurs et particulièrement pour certaines collectivités territoriales et entreprises dans la zone. En dira d'ailleurs l'un des membres de l'ONG. D'après lui :

« Certains acteurs sont contre ce que nous faisons dans le cadre de la transparence dans les Industries extractives. Il y a des choses que les gens ne montrent pas, surtout avec la question des mines, de l'orpaillage, les failles de l'Etat. Cela déplaît à certaines personnes, mais il faut croire qu'on est là depuis 2004... » (Responsable de l'antenne ONG la « lumière » de Kédougou, août, 2017)

Cette ONG met en exergue les difficultés relatives à la gestion publique des cas de pauvreté et des multiples conséquences liées à l'exploitation industrielle et artisanal de l'or dans la région de Kédougou. Elle met aussi en lumière la désintégration des économies domestiques, sociales et solidaires de ces communautés abritant les opérations minières. Le travail effectué par l'ONG « La Lumière » est aussi indicatif des carences observées en matière de RSE dans la zone. Pour paliers au déficit de formation et lutter contre l'exploitation des enfants dans les sites orpaillages, le prédécesseur de la SGO à savoir le Minéral Dispositif Limited¹³⁰(MDL) avait ambitionné de construire une école de formation à FALLUMBO. C'est un projet qui

¹³⁰ **Minéral Deposits Limited** : est un groupe australien spécialisé dans l'extraction de minerais et installé au Sénégal depuis quelque année.

selon un des responsables de l'ONG est tombé aux oubliettes. Dans la suite de ces confessions, il associe cet échec à la faiblesse et à une insuffisance liée à l'exercice de politiques RSE dans une région abritant des opérations minières d'une telle envergure. Pour lui, la SGO a fait des choses sans aucun doute, mais les efforts consentis en termes de RSE ne sont pas proportionnels à l'ampleur des dangers et risques causés par l'extraction de l'or dans l'étendu de la région.

Conclusion partielle

En conclusion, nous constatons que l'entretien du débat sur la RSE dans l'espace public sénégalais, est concomitant à une dynamique de changements structurels en cours dans le pays depuis le début des années 2000. Jusqu'en 2010, le sujet était encore dans une phase expérimentale, c'est-à-dire une période d'« incubation » par les politiques, mais également par une partie des organisations de la société civile qui en maîtrisaient pas encore l'étendu des contours. Cependant, en dépit de ces avancées, il existait sur le terrain des rapports déjà existant entre les entreprises et les communautés locales hôtes. En effet, la dynamique des exploitations minières s'est intensifiée à l'échelle du pays et elle est à l'œuvre de bouleversements et de changements sociaux profonds, notamment chez les communautés abritant les opérations minières.

Nous avons, en effet, abordé deux chapitres importants qui ont traité des mutations sociales, démographiques, politiques, économiques et des solidarités des communautés hôtes. L'impact des différentes entreprises est perceptible dans les différentes échelles de la vie sociale de ces populations. Celles-ci, sont jadis paysannes, mais elles se retrouvent projetées aujourd'hui, dans de nouvelles formes de rationalités en raison des transformations qui ont secoué l'architecture de leur modèle de solidarité axé sur la famille. Ces mêmes communautés bénéficient par conséquent de politiques d'assistance et de redistribution dites de « RSE » organisées par les différentes entreprises à l'image des ICS, de la GCO et de la SGO. Ce sont généralement des projets développés, des financements octroyés, des politiques de ciblage et d'embauche orchestrées afin de concourir à la fluidité des rapports de voisinage entre elles et les populations locales.

Dans ce dernier chapitre, nous allons particulièrement axer notre réflexion sur la manière dont ses politiques de responsabilité sociale contribuent à transformer les solidarités proximité et familiales de ses communautés bénéficiaires. En effet, ces politiques d'investissement menées par les compagnies, sont par ailleurs, sources de véritables tensions entre membres d'une

même communauté ou d'une même famille. Les entreprises créent des scissions importantes à l'échelle de ses territoires en produisant une dualité interne entre ses partisans et ses détracteurs. Les conflits se multiplient d'autant que les dons, les politiques de recrutement, les financements et le choix des catégories bénéficiaires des projets, divisent les populations. Ces différentes dispositions, développées par ces entreprises, sont à l'œuvre de vives tensions, notamment entre l'élite locale traditionnelle (chefs de village) et ses sujets, dont les jeunes en particulier. Ces actions sociales à l'initiative des compagnies, remettent aussi en question le statut des femmes dans ce contexte de métamorphose de leur cadre domestique. Elles s'ouvrent vers de nouvelles résolutions grâce à ses politiques. Nous allons particulièrement traité du cas Sabadola (Kédougou) dans la section suivante.

Chapitre 9 : les métamorphoses des cadres domestiques, familiaux et sociaux des communautés bénéficiaires des politiques de responsabilité sociale des entreprises

Il existe aujourd'hui une dynamique favorable en matière de prospective et de construction de politiques RSE au Sénégal. En-dehors des dispositions réglementaires imposées dans le nouveau code minier et qui stipulent un partage des ressources avec les communes impactées. Les entreprises sont dans l'ouvrage de projets de plus en plus structurés. L'une des raisons principales serait l'existence d'un cadre de plus en plus contraignant autour des dynamiques marchandes, et elles sont marquées par des logiques normatives en matière de production et de comportement d'entreprise. Certaines entreprises étant dans ce sens, souvent contraints aux respects d'engagements et d'initiatives. C'est aussi la remarque faite par un ingénieur des mines dans l'une des entreprises minières à Kédougou :

« Ce sont les investisseurs qui fixent eux même ces exigences que les sociétés minières aident et assistent les populations riveraines. Ça devient un peu du marketing » (professionnel minier dans une entreprise minière à Kédougou, aout 2018)

Il existe à cet effet, des initiatives portées par le secteur privé minier sénégalais. L'objectif étant de promouvoir une meilleure gouvernance minière et inclusive avec des parties prenantes, dont principalement l'Etat et les communautés impactées. Les entreprises sont davantage investies dans des projets communautaires à visée plus durable et dans la promotion d'un développement local plus pertinent dans les territoires impactés. Beaucoup d'actions sont promues dans ce registre, elles sont plurielles et participent par ailleurs à

bouleverser et à transformer les cadres domestiques, familiaux, solidaires et communautaires des communautés hôtes bénéficiaires.

Afin d'impulser cette gouvernance minière inclusive et de participer à la promotion d'une solidarité intégratrice, certaines entreprises minières au Sénégal se sont constituées en association autour de la chambre des mines du Sénégal (CMS). Cette structure a également vocation à créer les conditions de gestion et de prévention contre les désagréments socio-environnementales des exploitations minières.

La création de l'association de la Chambre des mines Sénégal (CMS)

La mise sur pied d'une telle structure est en effet, caractéristique de l'ampleur et du poids du secteur minier dans le pays. En pleine expansion, le niveau de la production minière au Sénégal a encouragé les acteurs de ce secteur à anticiper les enjeux relatifs aux questions sociales et environnementales. Concrètement, la référence à la RSE n'est pas inscrite dans l'exposé des motifs (CMS), cependant, l'une de ses missions principales est la « création des conditions favorables d'une expansion **durable** du secteur minier et de l'économie nationale »¹³¹. Créée le 05 juin en 2013, la CMS entame ces premiers pas vers la prise en charge des questions de responsabilité en mettant en œuvre à cet effet, une commission environnement et développement durable. Sous ce rapport des entreprises minières prennent un élan pour le moins sérieux et innovant et cherche à participer à la réalisation d'ouvrage collectifs, de projets sociaux et de solidarité dans leurs territoires hôtes.

À titre d'exemple, la CMS a offert 2 millions de Francs CFA à la commune de Saraya pour la réalisation d'un château d'eau. C'est un territoire qui abrite des opérations minières dont l'exploitation de l'or et qui est victime à la fois, de l'altération de sa nappe phréatique. Ce projet, financé par la CMS, est capable de solutionner durablement la pénurie d'eau dont fait souvent objet ces ménages dans la zone. Les différents projets portés par les sociétés minières participent à mettre en exercice des logiques de responsabilités sociales dans des territoires fortement marqués par un ensemble de vulnérabilités, qu'elles soient sociales, écologiques, financières et infrastructurelles. Il s'opère dans ce sens, une évolution progressive de la posture des entreprises allant des petites actions d'assistance vers des manœuvres plus stratégiques en matière de solidarité et de redistribution en direction des communautés

¹³¹ **La chambre des mines du Sénégal (CMS)** est une association à but non lucratif regroupant plusieurs sociétés minières agissant dans les domaines de l'exploitation et de l'exploration

impactées. Ces réalisations concernent les infrastructures et des services, ce sont aussi des projets-programmes en matière d'entrepreneuriat en direction des femmes et des catégories vulnérables. Les réalisations continuent également à prendre la forme d'actions sociales événementielles et périodiques. Elles répondent également à une temporalité particulière et à des enjeux familiaux, territoriaux à l'échelle des communes abritant les opérations minières. Ces actions solidaires sont aussi porteuses de changements au sein de ses territoires ruraux comme c'est le cas dans le département de Saraya à Kédougou, ou encore dans les communes de Diogo, Taiba, Darou et Mboro dans le département de Tivaoune. Les projets-programmes développés transforment la position sociale et la posture de certaines catégories de manière importante. Cette politique de RSE reconfigure les interdépendances locales ainsi que les mécanismes qui structurent les rapports sociaux entre sexes et entre générations.

Ainsi, pour analyser les métamorphoses des cadres domestiques et familiaux des bénéficiaires des politiques de RSE, il nous faut d'abord répertorier les actions de soutien, les politiques d'emplois et les actions sociales développées par les entreprises pour ensuite en décliner la manière dont elles impactent les formes de solidarité de proximité jadis. Nous prendrons pour commencer, l'exemple de la GCO, la filiale française du groupe Eramet qui exploite le zircon dans la commune de Diogo (département de Tivaoune).

9.1 La société Grande Côte Opération (GCO) : Une politique de responsabilité transformatrice des solidarités familiales à Diogo

Propriété du groupe Français Eramet, un géant de l'industrie minière et métallurgique, la GCO est la compagnie qui exploite le sable minéral à Diogo et une partie de la grande côte sénégalaise. En place depuis 2014, elle est spécialisée dans la valorisation du zircon, de l'ilménite, rutile et leucoxène. Par ailleurs, l'entreprise est devenue un acteur émergent et dynamique dans la mise en œuvre d'actions à vocation responsable et solidaire dans les différents territoires du département. La GCO, comme c'est aussi le cas de la Sabadola Gold Opérations (SGO)¹³² ou du Pétowal Mining Company (PMC)¹³³, s'est doté d'un bureau de l'environnement des affaires communautaires susceptible de mettre en œuvre une politique de

¹³² La SGO est la filiale canadienne du groupe Teranga gold qui exploite l'or à Sabadola (Kédougou)

¹³³ La société Petowal Mining Company : est la filiale du groupe Toro Gold, détenteur d'un permis d'exploitation à Maccaw (Kédougou)

développement inclusif et de prise en charge des populations touchées par les activités minières de l'entreprise. Bien que sa politique de recrutement demeure sous le feu des critiques, la compagnie s'active énormément auprès des communautés hôtes. Il existerait une réelle volonté de construire un partenariat durable avec les collectivités locales ; une ambition en majorité relayée et certifiée par certains acteurs locaux, administratifs et des acteurs de la société civile. Le président du réseau national des personnes affectées par les opérations minières et en même le point focal de la coalition nationale *Publiez ce que vous payez*¹³⁴ au niveau de la commune de Darou Khoudouss témoigne de cette dynamique favorable de la GCO sur les questions de responsabilité. Il dit à ce propos :

« *La GCO fait des pas de géants à travers ses investissements dans le social, dans l'éducation et dans le développement.* » (Président du réseau national des personnes affectées par les opérations minières, aout 2018)

La compagnie a mis sur pieds des programmes de réinstallation des ménages touchés par l'expansion des prospections minières ou ceux déguerpies pour des raisons logistiques (la construction d'un chemin de fer pour acheminer les minerais de Diogo à Dakar). Beaucoup de villages rattachés à Diogo étaient impactés ; on part sur une estimation de 300 personnes réparties en 35 ménages selon la chambre des mines (CMS, magazine n°2, 2017, p 26). L'entreprise, conformément aux exigences en vigueur dans les commissions départementales de recensement et d'évaluation des impenses, indemnise les anciens occupants et en conformité aux dispositions de la loi n° 64-46 du 17 janvier 1964 relatives au domaine national et son décret d'application n° 64-573 du 30 juillet 1964. Cependant en outre de ces dispositions réglementaires la GCO a consenti à intégrer dans son cahier de charge des engagements supplémentaires socio-économique. En effet, dans le cadre des Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) et des Plans d'Actions et de Réinstallation (PAR), il y est prescrit que le respect des principes de l'analyse des variables.

Du point de vue de l'habitat : vers un modèle architectural dite « plus modernes »

Le principe de l'analyse des variables a vocation à comparer les variantes sans projet, ce qui signifierait la description de l'état du site (des communes Diogo et environ) pré-projet (état des lieux) avec le variant projet qui doit nécessairement amener les compagnies à comprendre

¹³⁴ **La coalition publiez ce que vous payez** : est un réseau mondial d'organisation de la société civile luttant pour la transparence et la redevabilité dans les industries pétrolières, gazières et minières.

les changements et modifications inhérentes à leurs activités. Dans ce cas, une analyse comparative au niveau de certaines variables comme principalement l'habitat, font état de la réalisation de logements « modernes ». En effet, les populations impactées qui vivaient majoritairement dans de grandes concessions familiales composées de cases ont été réhabilités dans des maisons en dur. Chacune comportant au minimum 3 chambres, d'une cuisine et des blocs de toilettes. Le Témoignage du chef de village de Diogo vient à ce propos, appuyer cette thèse en étayant également le passage d'un modèle infrastructurel traditionnel et familial vers des maisons aux surfaces plus réduites et plus enclines à accueillir des familles moins nombreuses. Il dit :

« Je n'ai pas encore vu une entreprise comme celle-ci (GCO). Les familles déplacées dans le village de Diogomaye sont bien contentes et ça leur est bénéfique. Si tu étais dans une case, composée d'une chambre et qu'après tu te retrouves dans un bâtiment en ciment, ils te font deux chambres en ciment, clôturées, ils te ramènent l'eau avec de l'électricité pour te remettre des clefs à la fin, plus un champ et des subventions. » (Chef de village de Diogo, août, 2018)

Dans ce contexte de transition, de logements modestes en case à des maisons en dur, il s'est également opéré un éclatement de la structure familiale traditionnelle dans ces territoires. On peut constater, comme c'est aussi le cas dans le village de Ndoyéne¹³⁵, un émiettement de la taille de la famille matérialisé à travers les politiques d'indemnisation et de responsabilité sociale menées par la GCO ou par les Industries Chimique du Sénégal (ICS). En effet, les logements construits et équipés par l'entreprise, leur taille et leur architecture, définissent également une nouvelle manière d'habiter et d'occupation de l'espace. Ces nouveaux domiciles ne répondent pas souvent aux caractéristiques de la grande concession familiale et rurale. D'un point de numérique, de nouvelles aspirations familiales deviennent émergentes et les tendances à l'autonomisation et à l'émancipation s'accroissent à cet effet. C'est aussi le constat posé par une personne âgée qui réside dans le village de Ndoyéne. Elle nous explique la manière dont les familles et la communauté de manière générale se sont disloquées au moment des projets de relocalisation des sinistrés par les ICS. C'est en effet, l'entame d'un processus d'individuation qui prend forme dans un contexte rural et paysan. Les déclarations de ce senior font état des raisonnements pris par certains chefs de famille de faire le choix de se diriger vers une nouvelle destination et ce, selon des critères personnels. C'est l'exemple de

¹³⁵ **Ndoyéne** : fait partie des premiers villages délocalisés par les ICS

quelque membre de sa communauté qui d'après lui ont décidé de rejoindre le village voisin « Darou ». Il le témoigne d'ailleurs en ces termes :

« *Quand ils ont décidé de nous délocaliser, certaines de nos parents ont décidé de rallier la commune de Darou et qu'ici ne leur convenait pas.* » (Retraité, ancien paysan, village Ndoiyène, aout 2018)

Ainsi, la réhabilitation de certaines familles issues de la commune du village de Diogo vers de nouvelles concessions, participe également à restreindre numériquement le nombre d'occupants et donc, de morceler la taille des familles. Par ailleurs, c'est une situation qui accélère les tentatives d'individuation et qui ont fini par créer des scissions entre les membres des familles. À cet effet, les solidarités se retrouvent sévèrement éprouvées, car deux facteurs essentiels de la reproduction des interdépendances traditionnelles sont mis à l'épreuve.

- Il s'agit en premier de l'accès à la terre. En effet, c'est-à-dire qu'on observe aux prés de ces villageois la perte de leur principale activité génératrice de revenus. En outre, ces champs matérialisent aussi un lieu d'exercice et de transmission d'un savoir-faire et d'un savoir être entre les générations. L'activité agricole concentre en outre du gain économique, une dimension sociale et solidaire des plus conséquentes dans la tradition paysanne (Bourdieu, 1977).
- Le second facteur qui nous semble insuffler une dynamique de changement à l'intérieur des communautés hôtes est davantage axé sur les métamorphoses des structures d'habitation des paysans. Métamorphoses relatives aux politiques de réhabilitation et de soutien aux impactées qui ont produit des logements plus ouverts aux standards de « modernité ». Sous ce rapport, les solidarités de proximité et familiales ne sont pas épargnées par la rigueur des bouleversements économiques, sociaux et culturels en œuvre dans les villages. Cette dualité entre solidarité communautaire et individualisme a aussi été analysée sous l'angle d'une tension entre les tutelles traditionnelles et les aspirations individuelles. C'est l'observation qu'en produit Alain Marie, dans son ouvrage collectif intitulé « *L'Afrique des Individus* » publié en 1997. L'auteur y décrit ce rapport comme résultant d'une problématique relative à la production du sujet individuel dans un environnement marqué par des logiques communautaires.

« *Quand les individus, au nom d'expérience existentielles, d'aspiration et de raisons assumées à la première personne, en viennent à remettre en question le noyau structural de la*

solidarité communautaire (le principe de la dette infinie en tant que ressort de la solidarité positive et de l'idéologie de la sorcellerie en tant qu'instance du refoulement, de la prohibition et de la sanction de l'individualisme), sans pour autant rompre avec l'éthos de la solidarité, dorénavant assumé comme une éthique relative à la quelle il s'agit de composer dans les limites du possible, du raisonnement et de la priorité accordée à la construction de sa propre histoire. (Marie, 1977, p 53-54) -

On retrouve dans les nouvelles trajectoires des familles déplacées, ou relogées ces nouvelles aspirations relatives à la construction de soi ; et elles dont de plus en plus revendiquées. La GCO, à partir de sa politique de responsabilité sociale, contribue à la désintégration d'un certain nombre de prescriptions et d'ordonnances caractéristiques des solidarités communautaires. Par ailleurs, d'autres réalisations ont également été effectuées à l'endroit des communautés impactées. Ces ouvrages et ses projets sociaux d'aide sont réalisés en appont des dispositifs légaux d'indemnisation ; ce qui signifie qu'ils répondent à un principe solidaire et de partage des ressources organisé par la GCO. Ainsi, des infrastructures communautaires ont été construites afin d'accompagner les familles impactées à mieux s'installer dans leur nouvel environnement. C'est une école, une case de santé, un forage, une mosquée et des sites de pâturage aménagés pour leurs bétails. Cependant, ces projets et ces réalisations, même s'ils répondent à une obligation des plus « évidentes » pour certaines personnes (acteurs politiques, ONG, société civile), pour d'autres, leur lecture est tout autre. En effet, d'aucuns perçoivent ces politiques de RSE comme une aubaine, une opportunité d'accéder à une vie nouvelle et à une modernité transformatrice.

À cet effet, une contradiction s'installe et des oppositions surgissent autour de la RSE entre villages du territoire. Nous avons constaté que cette situation a exacerbée les querelles entre les différents villages et communes tout en instaurant une logique comparative entre les différentes entreprises extractives, notamment entre les ICS et la GCO. C'est ce que nous essayerons de voir dans la section suivante en essayant de clarifier ce paradoxe de la RSE dans le contexte rural sénégalais entre pauvreté et « modernité » et leur impact dans les solidarités intercommunautaires.

9.1.1 Les solidarités intercommunautaires à l'épreuve de la RSE

Dans le département de Tivaoune, et principalement dans les communes de Diogo, Mboro-Taiba, Taiba et Méoanne, une grande majorité des populations vit de l'agriculture et du maraichage. Comme susmentionné, on y retrouve dans cette partie du pays, de fortes

communautés paysannes qui partagent le même territoire ainsi qu'un ensemble de valeurs socio-traditionnelles et culturelle communes. Leur statut de paysan conforte un sentiment d'uniformité et de proximité autour de principe solidaires et d'échanges. Cette grande quiétude connaît cependant une certaine tension due principalement à l'existence de la variable entreprise (ICS, GCO) qui vient chambouler cette dynamique collective et territoriale.

L'enjeu de la modernité transformatrice

Entre les différents villages et communes abritant les opérations minières, surgit des dissonances profondes et des discordes suivant la manière dont leurs sinistres sont différemment traités par les ICS ou par la GCO. Les indignations se sont intensifiées et les sentiments de frustration ont multiplié les accusations des uns vis-à-vis des autres. Le sentiment d'une harmonie territoriale se détériore progressivement pour laisser place à des logiques concurrentielles et individuelles entre les villages. C'est le cas à Ndoyéne, un des trois frères interrogé, accuse les autres villages environnants de les détester. Il les accuse de relayer des rumeurs sur une prétendue dilapidation de leurs indemnités reçues des ICS et d'autres avantages. L'un des frères reproche aux villages voisins de véhiculer de fausses informations sur leur manière d'avoir dépensé leur argent. On les calomnie selon lui, sur le fait qu'ils aurait seulement construit de belles maisons, épousé de seconde femme au lieu d'investir une partie des sommes acquises. C'est dans ce cadre qu'un vocabulaire belliqueux et concurrentiel est utilisé pour qualifier les autres villages ainsi que les rapports qu'ils entretiennent désormais avec eux. Il témoigne que :

« Au cours de notre déménagement chacun d'entre nous en était déjà à la moitié de son dû. Ceux qui disent que nous avons fait la fête avec cet argent sont nos ennemis. Ces bâtiments ne se sont pas construits seuls. Allez-y dans le village de Mbare¹³⁶ (commune de pire), vous allez être étonnez. C'est eux qu'on n'a vraiment indemnisé avec des sommes pouvant atteindre les 100000 millions de franc CFA. Vous voyez Dakar avec ses belles maisons, c'est la même chose dans le village de Mbar sinon mieux, et pourtant nous étions tous dans la même zone avant. » (Retraité, ancien paysan, village de Ndoyéne, aout 2018)

Suivant cette assertion, nous sommes amenés à comprendre que les liens de solidarité jadis entre communautés se sont aujourd'hui largement dégradés en raison des modalités de

¹³⁶ Mbare : est un village délocalisé par les ICS

traitement différentielles des impacts sociodémographiques et économiques des opérations minières dans la zone. Dans ce sillage, les entreprises dans leur globalité, les ICS comme la GCO, sont devenues objet d'enjeu pour les différentes communautés qui voient en la RSE et en les projets-programmes qui s'y affairant, le moyen d'embrasser une modernité transformatrice de leur condition sociale.

Les hostilités deviennent palpant et elles altèrent les interdépendances entre communautés qui pourtant subissent de manière parfois identique, les conséquences des opérations minières. Les propos du chef de village de Darou laissent entrevoir la qualité de leurs liens actuels avec leurs voisins de Ndoyéne. Ces derniers qui nous laissent entendre plus haut que le village de Mbar était contrairement à eux, mieux considérés en termes de RSE et d'indemnisation par les ICS, sont à leur tour accusés par le chef de village de Darou d'avoir reçu autant, sans réellement pouvoir l'utiliser raisonnablement. À la question quelle lecture faites-vous de la situation actuelle à Ndoyéne, le chef de village de Darou répond :

« Nous aurions chanté et dansé si nous avions la même chose que les habitants de Ndoyéne. On leur a donné des indemnités conséquentes, ils ont construit des belles maisons et gaspiller le reste. L'argent reçu sert à être réinvesti sinon il disparaît. Ils ont reçu beaucoup d'argent, regarde leur maison et tu comprendras. » (Chef de village de Darou, aout 2018)

À travers ses différents témoignages, nous pouvons souligner que les actions portées par les entreprises extractives de la zone en matière d'indemnité, mais également en matière de politique de partage, constituent un enjeu de lutte très important.. Le désir d'accessibilité à cette modernité transformatrice impulse un réel dévouement de la part de chaque village, de chaque commune ou de chaque communauté du territoire à vouloir accéder à des infrastructures de base, à des services de santé et scolaire. En effet, l'enjeu de cette dite « modernité » construite autour de la RSE est aussi le fruit d'une longue crise infrastructurelle enregistrée dans une bonne partie de ces communes.

À cet égard, la construction de centres de santé, d'écoles, de maisons des jeunes ou la mise en œuvre d'une politique de recrutement mobilise un intérêt de la part des communautés. Les liens traditionnels de voisinage laissent alors place à une dynamique concurrentielle pour attirer le plus de projets sociaux possibles. Dans la deuxième édition de la publication de la CMS, il y est noté que la GCO, a dans sa politique de recasement de Diogo et Foth¹³⁷, dégagé

¹³⁷ **Foth** est un village de recasement aménagé par la GCO pour les populations ayant été déplacées par la mine

une enveloppe de presque 300 millions pour investir dans le social auprès de ses populations déplacées. (CMS, magazine n° 2, 2017, p 26). Ainsi, un tel investissement devient objet de convoitise à l'échelle du territoire caractérisé comme susmentionné, par des précarités des plus sévères. L'entreprise a mis à la disposition de ces 35 ménages déplacés, 35 périmètres maraichers. Chaque parcelle étant estimée à hauteur de 1,5 hectare. (ibid). La GCO s'est aussi mobilisée à l'achat d'équipements et de matériaux susceptibles d'augmenter la production comme des motopompes immergées et des groupes électrogènes. La compagnie s'est inscrite dans un processus de renforcement des capacités de ses familles et s'emploie à les accompagner dans la subvention d'intrants et de semences. Le développement de ces périmètres maraichers booste par ailleurs, l'engagement des femmes dans ce secteur notamment autour des activités transformatrices.

Il est également important de souligner que les actions de la GCO prennent une « aura » pareille, car elles sont aussi ce qui se fait de mieux comparées à d'autres entreprises selon plusieurs témoignages. Les comparaisons entre la GCO et les ICS qui exploitent respectivement le zircon et le phosphate vont bon train. Les ICS, en délocalisant les villages de Ndoyéne, ou ceux de Mbar Diop et Mbar Ndiaye n'ont pas fait montre d'un engagement comparable à celui de la GCO. Ce sont généralement les positions tenues par des membres de la société civile et par une bonne partie de la population locale. La politique de responsabilité sociale des ICS est souvent appréciée à la hauteur des moyens consentis ailleurs et par d'autres compagnies sur des problématiques similaires. Suivant ces témoignages, nous apercevons cette mise en concurrence de ces deux géants de l'extraction établis dans le département de Tivaoune.

« Les déplacés de la GCO ont tous étaient indemnisés. Les ICS ne construisent pas des maisons, ils ne font que déplacer et payer. La CGO quant à eux, elle te paye et te construisent ta maison, elle te donne des machines d'agriculture et des champs » **chef de village de Diogo, aout 2018**

« GCO participe beaucoup au développement de la commune de Méoanne, ce qui n'est pas le cas des ICS. Je ne sais pas si c'est au niveau de l'État, mais ils ne participent pas au développement de la localité. C'est l'entreprise qui pourtant nous impacte le plus. L'entreprise dégage un gaz qui tue les arbres surtout les mangues. Ce n'est pas bon pour la santé. C'est le cas à Ngade Ngoméne. » **« Secrétaire municipale de la commune de Méoanne, août 2018**

D'un point de vue départemental, la GCO s'est aussi accordée à la réalisation de services et d'infrastructures communautaires pour des dépenses estimées à hauteur de 3.000.000 franc cfa (CMS, 2017). Il s'agit en l'occurrence d'une percée non-négligeable vers l'aménagement d'une politique RSE qui se voudrait de plus en plus structurante. On est en mesure de constater une logique transitionnelle qui s'instaure. Celle-ci, va à cet effet, de simples actions d'assistance circonstancielle à la réalisation de projet d'investissement communautaire. Ces projets sociaux, sanitaires et scolaires sont définis en amont dans les plans locaux de développement (PLD) et sont estimés dans les plans Investissements Communaux (PIC). À titre d'exemple, on pourrait citer la construction du marché de Mboro, la construction de la gare routière de Fass boye, la Gare de Diogo ou encore le marché de Méoanne. D'un point de vue scolaire, des écoles sont également rénovées et des salles de classe construites. L'ensemble de ces actions sont en train de définir des trajectoires novatrices autour des enjeux de la RSE. Les enveloppes dégagées participent à reconsidérer les schémas classiques du mécénat et à promouvoir certes le développement de projets structurants et durables, mais ceux-ci souscrivent par ailleurs les potentiels bénéficiaires (les villages) dans des luttes de positionnement intenses.

Au final, nous pouvons établir une certaine corrélation entre l'effritement des liens de solidarité inter-villageois aujourd'hui avec le développement des politiques, des projets programmes d'action sociale et solidaires portés par les entreprises extractives. La RSE devient un véritable objet de lutte au niveau de ces territoires miniers, ils voient en elle, le moyen de sortir de cette pauvreté dans ce contexte de changement.

Par ailleurs, les principes du programme social minier se chargent de conduire et d'encadrer ces missions d'utilité générale menées par les compagnies en direction des communautés abritant les opérations minières. À travers ces actions, il s'est instauré une institutionnalisation des cadres de concertation entre les entreprises, les acteurs locaux et les populations locales. Les parties prenantes se réunissent pour définir ensemble, valider et conduire, en tout cas dans l'idéal, les politiques de responsabilité sociale. Ce sont des commissions qui se forment dans ce sens et qui par ailleurs, titillent certains fondamentaux relatifs aux ordres sociaux, familiaux traditionnels.

9.2 L'existence des « commissions (impenses et emplois) à l'origine des scissions entre villageois.

Les fondements sociaux et juridiques des commissions (impenses) et (emplois).

La raison sociale : Comme nous l'avons démontré plus haut, le développement des prospections minières est souvent à l'origine de déséquilibres importants au niveau des territoires. Les questions d'expropriation et la pression foncière sont généralement associées aux aménagements progressifs de périmètres miniers. Une situation qui au demeurant, a nécessité l'activation de comités qui à l'échelle des territoires, doit porter les processus d'indemnisation en direction des sinistrés en même temps ouvrir un nouvel champ d'application pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et solidaire. Situé dans un contexte de précarité, les territoires vécus de l'exploitation minière sont aussi des foyers de tension. En effet, la montée des incertitudes à l'échelle du rural et le développement de l'individualisme ont progressivement ébranlé les solidarités de proximités. C'est dans ce sillage que l'on peut constater que le caractère désormais hypothétique des interdépendances de proximité a exacerbé les vulnérabilités au niveau des communes abritant les opérations minières. L'essoufflement des modèles de redistribution classiques et familiaux associées aux frustrations des communautés sur le fait d'être séparées de leur ancrage historique (délocalisation), fonctionne comme le catalyseur d'une nécessaire redéfinition de la gestion de la précarité dans ses territoires. Les collectivités territoriales, les entreprises ainsi que les communautés sont prises dans le jeu d'une rationalité d'intervention sociale plus hybridée et moins cloisonnée. Ainsi, la création des commissions à vocation en outre de l'aspect juridique, à mettre en place un système coopératif plus renforcé entre acteurs locaux et territoriaux. Les entreprises sont comptées aujourd'hui, parmi ces intervenants territoriaux dont la posture serait de mieux négocier, de mieux diligenter leur rapport avec leurs voisins hôtes. Les questions de responsabilité sociale deviennent structurantes des manœuvres de désescalade des tensions sociales orchestrées à l'échelle des territoires.

Les fondements juridiques des commissions d'évaluation des impenses : l'existence de ces entités et leurs statuts sont régis dans le cadre général et réglementaire des commissions d'évaluation des impenses de par la loi 76-67 du 02 juillet 1976. Cette loi est souvent corrélée à celle relative au domaine national au Sénégal et stipulant la prééminence de l'Etat sur le foncier pour des projets d'utilité publique. Ces commissions peuvent être également perçues comme un cadre hybridé et composé à cet effet, de deux types d'autorités principalement : les

autorités administratives d'un côté et de l'autre, les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses qui représentent les différentes communes ou villages impactées. Ainsi, les imams, les dignitaires religieux, culturels et les chefs de villages peuvent y côtoyer les préfets, les maires et les responsables des commissions domaniales.

9.2.1 La crise du « leadership » traditionnel local : les chefs de village aux bancs des accusés dans la gestion des commissions d'emplois.

Au-delà de son ancrage juridique, on s'est rendu compte qu'au niveau de nos territoires de recherche, ces commissions se présentent dans selon une configuration moins rigide. Même si elles gardent une étiquette encore institutionnelle, car sous la responsabilité des préfets et des sous-préfets, les modalités de composition de ses membres reste adaptées et adaptable à la conjoncture sociale en vigueur dans certaines collectivités. C'est aussi le cas des commissions d'emplois, un dispositif qui était mis en œuvre par la GCO afin de permettre de faciliter le recrutement de la main d'œuvre locale pour des missions intérimaires, saisonnières ou fixes. À partir de ses différentes commissions, s'organisent l'essentiel des rapports entre les entreprises et les populations locales notamment autour des questions de projets et d'investissement sociaux. Autour de ses commissions, s'est aussi polarisé un certain nombre de problématiques comme les conflits d'intérêts, aussi celle de la représentativité et la remise en cause du leadership traditionnel (chef de village). Ces derniers sont souvent accusés d'être de connivence avec les entreprises.

« J'ai rien reçu, et je plantais des bananes là-bas depuis plus de 20 ans, mais c'est le chef de village qui s'est ligué contre moi » (Paysan au village de Diogo, aout 2018).

C'est le témoignage d'un paysan résident de Diogo qui dénonce la complicité du chef de village sur le fait qu'il ne soit pas indemnisé correctement par la GCO. Les soupçons de corruption sur le chef installent un climat social extrêmement tendu dans ce contexte rural jadis maqué par des interdépendances très fortes surtout entre paysans. De manière générale, les scissions connaissent un retentissement plus fort dans ce village en raison que les résidents sont souvent liés par le sang. La détérioration des harmonies familiales devient aussi un corollaire des politiques de RSE dans ces territoires. L'exemple suivant est assez illustrateur, car il met en exergue la manière dont la politique d'embauche et de recrutement initiée par la GCO à contribué à ternir la qualité des liens sociaux et solidaires entre membres d'une même famille. C'est le témoignage d'un ancien ouvrier à la GCO, aujourd'hui en incapacité

médicale de travailler selon lui. Il mentionne les noms de deux responsables de l'entreprise puis nous explique :

« (...), qui sont respectivement des membres du comité des relations avec les villages et membre de la direction des ressources humaine, m'ont appelé pour me notifier qu'ils allaient prendre 10 personnes et que je devais y être. Ils m'ont demandé d'aller en parler avec le chef de village. Cependant, ce dernier n'a pas fait preuve de transparence dans le choix des candidats. Le népotisme était au rendez-vous, car le chef de village a fait entrer toute sa famille et proches, ses enfants. Lui et moi on est parents de par nos pères respectifs. »

(Ancien ouvrier de la GCO, août 2018).

Il se développe au niveau du village de Diogo, un climat suspicieux qui a tendance à alourdir les rapports sociaux entre les villageois. Les liens entretenus par le chef de village avec une partie de la jeunesse se sont par exemple largement dégradés ; ce qui fragilise les ententes et amenuise les interactions entre eux. En sachant qu'il existe tout autant des partisans qui se sont ralliés à la position du chef de village. Ce dernier nous affirme à son tour que :

« La population, comme elle n'a pas fait d'étude, il ne faut qu'elle prétende à des responsabilités à la place de ceux qui ont fait des études. Les jeunes qui ont été à l'école et qui ont réussi le baccalauréat sont aujourd'hui tous là-bas. » (chef de village Diogo, août 2018)

Il s'est instauré à cet effet, une véritable segmentation, une fracture entre les pro-entreprises et les contres. Une défiance vis-à-vis de l'autorité traditionnelle s'est alors enclenchée autour d'une initiative portée par les jeunes. Ces derniers sont convaincus d'être victimes d'une réelle injustice de la part de l'entreprise avec le soutien du chef de village. Les jeunes voudraient d'ailleurs l'éjecter de son siège de garant de l'autorité locale. L'un d'entre eux, témoigne à cet effet :

« Depuis quelque temps, on essaie de se réunir, nous les jeunes. Le chef de village a fait entrer toute sa famille, c'est pourquoi son discours est élogieux vis-à-vis de la l'entreprise. Si on pouvait changer de chef de village. C'est de père en fils, mais un jour cela s'estompera. Si c'était un vote, on l'aurait destitué. » (un jeune de Diogo, aout 2018)

La lecture que nous pouvons faire de ses différentes assertions nous renvoie à une analyse des modes de représentation plurielles et opposées sur le rôle sociale des entreprises dans les territoires miniers. En effet, les perceptions sur le niveau de participation de la GCO dans

l'amélioration des conditions de vie restent très différenciées selon les postures et selon le positionnement social de la personne. Il y a alors les critères d'âge, de sexe et de statut qui influent sur la production des discours et sur le sens de la RSE. Il existe deux types de variables, approbatrices et réprobatrices. Elles divisent souvent les communautés hôtes au sujet des entreprises extractives et de leur politique de responsabilité sociale. C'est ce que nous essayerons de mieux comprendre dans la section suivante.

9.2.2 Variables approbatrices vs variables réprobatrices : quand la RSE divise.

Il existe généralement deux types de variables qui marquent les disparités au sein des communautés hôtes des opérations minières à Kédougou et dans le département de Tivaoune. Les principes d'adhésion ou de non-adhésion se soldent dans la majeure partie de ses territoires miniers, par des querelles internes entre villageois. Ces tensions exacerbent la crise des solidarités de proximité, doublement mises-en mal par des effets structurelles (pauvreté) mais aussi par des réalités territoriales (crise du monde paysan, perte de champs et crise des économies domestiques). Sous ce rapport, Il existe d'un côté des *variables reprobatrices*, très relatives à des effets d'indignation et de désapprobation par les populations, des entreprises et leur politique de responsabilité. Les détenteurs d'un tel discours ont des profils différents selon les territoires, selon les statuts et selon la nature de leurs rapports avec les entreprises,, (ICS, la GCO, SGO).

Comme nous l'avions vu plus haut, ces différentes compagnies sont devenues elles-mêmes des enjeux de lutte. D'un point de vue externe, c'est-à-dire entre les communes, mais aussi d'un point interne, c'est-à-dire entre familles. L'existence de ces variables réprobatrices est liée aux pertes vécues par les populations locales (champs), à la faiblesse des indemnisations ou au fait qu'on juge faible la politique de redistribution des entreprises. La production de ce discours hostile vis-à-vis des entreprises est souvent adossée à des éléments factuels comme les pertes, les précarités, la délocalisation. Ce discours est aussi relatif au ressentie éprouvée par des impactées n'ayant pas le sentiment d'être suffisamment considérés par les compagnies minières. Ce sentiment d'insensibilité est à la fois vécu par des jeunes à Diogo, mais aussi par des moins jeunes comme c'est l'exemple du chef de village de Sabadola (Kédougou) dont nous allons relayer la position. Les propos qui suivent font état d'un malaise des plus profonds entre une partie de la population (jeunes) et les entreprises.

« La moitié de nos terres et nos champs ont été prises par l'entreprise et parfois on se retrouve sans emplois ni travail. Les dédommagements sont mauvais et la plupart des jeunes

de Diogo ne sont pas employés par la CGO. Le village « Seyenne » on a pris leurs champs, ce sont les plus impactés. GCO ne dit jamais la vérité, les jeunes sont sans emploi, le pire si vous voyez l'eau que nous buvons, vous allez être étonnés» (jeune à Diogo et un ancien candidat à la migration, aout 2018)

« Je ne veux même pas entendre le nom de la société (SGO), cela fait 12 ans que nous vivons difficilement. Nous n'avons pas d'eau ni d'électricité, il y a des panneaux solaires que nous payons nous-même. Est-ce que tu as bu de l'eau depuis que tu es arrivé ? À 6h du matin, les femmes se réveillent pour aller chercher l'eau, et c'est la vie l'eau. » (Chef de village de Sabadola, aout 2018)

Les variables réprobatrices sont particulièrement encadrées dans des logiques d'indignation et d'oppositions très fortes. Dans les territoires miniers, les uns semblent plus satisfaits et s'accordent souvent à acclamer les réalisations et les projets portés par les entreprises dans le cadre de la RSE. Pour d'autres, cette lecture est davantage mitigée et le discours plus belliqueux à l'endroit des compagnies ; accusés et pointés du doigt.

Pour les plus favorables à la cause des entreprises et du bien-fondé de leur présence, leurs commentaires sont sensiblement plus élogieux. Ce sont les tenants *des variables approbatrices* qui caractérisent des discours moins censeurs et plus versés vers les avantages associés à la présence des entreprises minières dans les différentes communes à Sabadola, Khossanto pour l'exploitation de l'or, mais aussi dans les communes de Diogo, de Mboro, de Darou et de Taïba pour le zircon et le phosphate. Les tenants d'un tel discours, à la différence des autres, perçoivent les entreprises comme une aubaine malgré les désagréments environnementaux ou sociaux enregistrés. Les politiques de RSE constituent le moyen d'accéder à cette modernité transformatrice dans l'habitat, le travail et dans la structure même des ménages.

On peut citer l'exemple du chef de village de Darou, qui en parlant des ICS dit :

« On est très contents de notre partenariat avec les ICS. Avec l'entreprise, on forme une seule unité, car nous ne pouvons aller sans eux et eux aussi ne peuvent aller sans nous » (Chef de village Darou, août 2018)

Ce discours « d'union » et de fraternité s'est aussi établi en raison des liens privilégiés qu'a le chef avec l'entreprise. Il le dit d'ailleurs *« qu'il n'a pas de frontière avec l'entreprise »* contrairement à la majorité des populations de la commune de Darou. En effet, certaines

autorités traditionnelles comme les chefs, constituent les premiers points d'accès dans les villages pour tous étrangers, comme c'est le cas pour nous. Conduire un nouveau venu chez le chef est une rituelle des plus évidentes, en même temps qu'elle matérialise un des mécanismes principaux de la hiérarchie locale. Par ailleurs, ces autorités sont pour beaucoup très favorables aux politiques menées par les entreprises

Pour finir avec cet axe, il nous convient de conclure que les entreprises et leur politique de partage des ressources à l'échelle des territoires miniers sont devenus un important objet de discorde entre les membres d'une même communauté ou d'une même famille. Les modes d'appréciation sur le niveau d'ancrage des entreprises dans les territoires et sur leur participation à l'amélioration des conditions de vie, polarisent des divergences. Celles-ci sont particulièrement ressenties entre les différentes catégories (Jeunes vs séniors) mais aussi entre l'élite locale (chef) et leurs « sujets communautaires ». Cette situation affaiblit les liens d'interdépendances traditionnelles et affaiblit plus que jamais les solidarités de proximité entre familles dont certaines se regardent aujourd'hui en chien de Faïence.

Par ailleurs, l'impact de la RSE dans les solidarités de voisinage au sein des communautés abritant les opérations minières s'observe également dans le cadre d'une transformation de la condition féminine dans ses territoires à forte consonance rurale et traditionnelle. Dans la section suivante, nous allons ainsi voir les changements opérés par les politiques de responsabilité dans les rapports sociaux de sexe au niveau de ses communes.

9.3 Le développement de l'entrepreneuriat féminin et du salariat dans les territoires miniers à Kédougou

9.3.1 Les périmètres maraîchers pour une ouverture vers l'entrepreneuriat féminin

Le développement de projets-programmes dans ses zones minières a accéléré le principe de la mutualité, mais cette fois-ci dans un registre beaucoup plus contractuel. En effet, les solidarités exprimées par les entreprises à l'endroit des communautés impactées, ont aménagé de nouveaux espaces de concertation et d'échanges et particulièrement pour les femmes qui sont devenues des cibles privilégiées des entreprises, mais aussi des principaux ONG en activité dans ces zones.

Pourquoi le choix des femmes comme cibles prioritaires des projets-programmes

Le choix porté sur les femmes notamment au niveau de la région de Kédougou, où on exploite l'or est relatif à un ensemble de facteurs d'ordre domestique, financier et stratégique. En effet, l'aspect domestique est ici caractérisé par le fait que les porteurs de projets sociaux comme les entreprises, considèrent souvent les femmes comme particulièrement plus investies pour le maintien des équilibres familiaux. À la différence des hommes, elles sont au plus près des problématiques de santé, d'éducation vécues par leurs enfants et leur entourage. C'est aussi le constat posé par le médecin chef adjoint de l'hôpital de Kédougou. Il dit :

« Dans cette région, ce que j'ai remarqué, c'est que ce sont toujours les mamans qui sont au-devant de la scène. Les papas on ne les voit jamais. Le père, c'est à peine qu'il vienne s'acquitter de l'ordonnance ou des analyses. Parfois on ne les voit pas. Tu peux hospitaliser un enfant pendant des jours, mais son père ne vient pratiquement jamais. Et quand ça leur arrive de venir, c'est pour arracher leur enfant et le faire sortir, même si ce dernier est encore mal au point. Il faut qu'on rentre, disent-ils, parce qu'il y a personne à la maison. À cet effet, ils signent une décharge et s'en vont. L'enfant décède à domicile, ils l'enterrent et c'est fini. » (Médecin chef adjoint hôpital Kédougou, juillet 2017)

Suivant ce témoignage, le choix porté sur les femmes dépend de leur position au sein du cadre domestique où elles assurent dans des conditions pour le moins difficiles, des responsabilités diverses.

En ce qui concerne l'aspect financier et stratégique, cibler les femmes et les regrouper autour de projets structurants est une manière pour les entreprises, mais également pour les ONG, un moyen de pérenniser l'initiative. C'est une approche qui veut rendre plus viable la gestion des dividendes et des remboursements. L'idée serait que les femmes soient plus à même de respecter les engagements inhérents aux contrats.

Ainsi, après avoir expliqué les critères qui fondent souvent le choix des femmes dans les projets développés par les entreprises, nous allons voir au niveau de Kédougou comment les femmes se sont constituées en un nouveau groupe émergent en contexte de RSE et dans des territoires jadis enclins à une domination masculine (Bourdieu, 1998).

Les femmes entrepreneurs : l'apparition d'un nouveau groupe émergent à Kédougou

Dans leur démarche de responsabilité sociale et de soutien aux communautés voisines, certaines compagnies minières, comme c'est le cas de la SGO à Sabadola ou de PMC à Maccaw, mettent en place des projets maraîchers en direction des femmes. Elles s'activent intensément dans la production de légumes et se positionnent comme des piliers dans la formation de groupe d'intérêt économique et communautaire (GIE). Le maraîchage occupe une place importante dans la vie de ces femmes qui deviennent porteuses d'une dynamique économique et sociale émergente. Ce développement des périmètres maraîchers à l'initiative des sociétés minières, insuffle un air de nouveauté dans le positionnement des femmes dans l'échelle des engagements et des responsabilités dans l'espace domestique et communautaire. Ces domaines maraîchers militent pour la mise en œuvre d'une économie de substitution dans ces zones qui ont progressivement délaissé les métiers de la terre en raison de l'orpaillage. Le but de ces manœuvres consiste à réinstaurer le principe de « Baaye Doundé¹³⁸ » comme fondement d'un développement local et communautaire. L'objectif principal de la SGO est donc de recentrer, de réorienter et de réconcilier davantage ces populations paysannes avec la production agricole et à l'exploitation fermière.

Comme nous l'avons développé dans le premier chapitre de cette troisième partie, la ruée vers les exploitations artisanales d'or ont précipité l'abandon progressif par ces communautés, de l'économie paysanne et agricole. Ce sont les hommes qui sont principalement concernés par cette mobilité ; ils s'investissent en masse dans les Sites d'orpaillage traditionnels (Diouras) au niveau de la commune de Khossanto, à Sabadola, mais aussi à Tenkoto et à Mankoto. Les hommes de ces contrées ont alors massivement répondu à l'appel de l'or et ont succombé à l'idée d'une fausse rentabilité que semble prôner celui-ci.

C'est dans un tel climat de changement et de mutations profondes que les entreprises tentent d'endiguer ce nouveau phénomène. Leur présence dans la zone ayant par ailleurs contribué à accélérer celui-ci. La multiplication de ces foyers d'orpailleurs dans ces villages, mêlant nationaux et étrangers, a ainsi précipité la problématique de l'insécurité alimentaire dans toute la frange sud-est du pays. La faim se propage dans ses territoires qui ne produisent plus ce qu'ils mangent, ou du moins, ils produisent assez peu comparé à leurs besoins nutritionnels.

¹³⁸ « Baay Doundé » : signifie : produire ce que l'on mange. C'est un principe qui fait référence à l'agriculture domestique

Ainsi, la SGO a mis en œuvre via sa politique de RSE, le projet de « Diouras Vert » qui prend le contre-pied des Diouras d'or.

Photo 16 : résultats des récoltes maraîchers des femmes en image dans les locaux de la SGO



Photos, prise le 11 aout 2017

À la différence des hommes qui sont à la recherche de l'or, les femmes sont-elles, conviées à mutualiser leurs efforts autour de périmètre maraîchers, à produire, à vendre et à entretenir une entreprise communautaire et féminine. Près de 7 hectares au total sont mobilisés par la SGO depuis 2013 pour assurer aux femmes des villages, une activité capable de promouvoir leur « leadership » local en matière de culture légumière, d'investissement et de commercialisation. Elles deviennent de plus en plus entreprenantes dans des territoires où l'autorité masculine est très ancrée dans les rapports sociaux de sexe.

Par le biais de la RSE, les groupements de femmes deviennent plus influents au niveau de ces territoires miniers, ils investissent le secteur de la micro-finance et tentent de mobiliser des fonds nécessaires pour asseoir leur position dans le nouveau registre de l'entrepreneuriat et de l'épargne. C'est ce que dit aussi le responsable local de l'ONG « La lumière » au niveau de la région de Kédougou. Celui-ci nous dit à ce propos sur l'avancée de la condition féminine en milieu rural :

« Le slogan de l'ONG la Lumière, C'est ce que l'on est en train de le faire avec les femmes en milieu rural. En 2010 ou 2011, on avait enregistré 10444 femmes qui avaient rassemblé un

fond à peu près de deux millions autour de la micro-finance sur les moyens existants. C'est un système inauguré par Oxfam America » (Chef d'antenne locale, ONG « la lumière », juillet 2017)

Les solidarités au sein de l'espace domestique et communautaires ont alors connu de grandes évolutions. Les femmes occupent désormais une place privilégiée grâce aux politiques de RSE menées par la SGO, mais également grâce à sa stratégie de ciblage. Les femmes deviennent un nouveau groupe émergent dans le domaine des PME et de la micro-finance. Cette situation s'inscrit dans un registre plus large d'une nouvelle gestion de la pauvreté dans les territoires ruraux et miniers. C'est dans ce sens que la SGO a dans ce projet des « Diouras Vert »¹³⁹, fait appel à d'autres acteurs en activité dans le territoire. C'est le cas du réseau des femmes pour le développement de Kédougou et l'USAID-Yajeende¹⁴⁰ qui œuvrent particulièrement dans le renforcement des capacités. Les solidarités de proximité en crise, la SGO en tant qu'entreprise est alors porteuse d'innovations. Elle veut objectiver l'idée de solidarités nouvelles, négociées et mieux matérialisées dans le cadre d'une dynamique partenariale à l'échelle de la région. Le partenariat devient l'expression d'un cadre novateur pour des interdépendances en bouleversements.

Encadré 14 : Coopération canadienne (SGO) et développement régionale à Kédougou

Téranga a cherché pro-activement à lier des partenaires avec le gouvernement, des organisations non-gouvernementales (ONGs) et autres institutions qui partagent un intérêt commun pour le développement socio-économique à long terme de la région de Kédougou, pour l'atteinte des engagements pris dans le cadre de la stratégie de développement de Téranga. Notre partenariat le plus fructueux se fait par la table ronde de la coopération canadienne, comptant 20 projets – comme le partenariat fondation Paul Gérin-Lajoie/ Téranga pour la formation professionnelle – maintenant à différentes étapes de mise en œuvre.

Notre partenariat avec Affaires Globales Canada (anciennement département des affaires étrangères, marchés et développement) a soutenu la création de trois plans de développement départementaux pour la région de Kédougou qui devraient être finalisés en 2016, faisant de la région de Kédougou une pionnière dans les nouvelles réformes de décentralisation

Rapport de RSE de 2015, Téranga Gold corporation

¹³⁹ **Les Diouras Vert** ce sont les « périmètres maraichers »

¹⁴⁰ **USAID Yajeende** est un programme de nutrition pour une durée de 05 ans, conçu pour lutter et réduire contre la malnutrition dans les régions de Kédougou, Matam et dans le département de Bakel (Sénégal)

Pour conclure notre réflexion sur cette nouvelle condition féminine et la transformation des solidarités domestiques et familiales, nous pouvons avancer l'idée selon laquelle, la RSE a participé aux bouleversements des schémas classiques d'interdépendances locales et communautaires. Les changements dans les territoires miniers sont multiples et ils s'observent aussi dans le cadre du travail. Les politiques d'embauches locales mobilisées dans le cadre de la RSE ont favorisé le développement du salariat en milieu rural et paysan.

9.3.2 L'introduction du salariat dans les communautés paysannes

La question du salariat est devenue une réalité de plus en plus tangible chez ces communautés paysannes et agricole. Avec le principe d'indivision dont parle Pierre Bourdieu dans son livre « *Algérie 60* » (Bourdieu, 1977), l'aventure individualiste s'offrait difficilement à voir à l'intérieur de ces communautés. Cependant à Kédougou et à Mboro-Darou-Diogo-Taiba, la question du salariat est devenue une réalité concomitante à l'existence des compagnies minières. Les entreprises recrutent dans et en dehors de ces territoires. De manière générale, la plupart des travailleurs comme ceux des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) sont souvent originaires d'autres villes du pays.

En effet, les difficultés relatives à l'accès à l'école dans certaines zones, comme dans celles qui abritent les opérations minière aujourd'hui, sont des creusets d'inégalités à l'apprentissage et à la scolarisation. À cet effet, ces zones fortement peuplées de travailleurs agricoles, ont accueilli en plus des entreprises extractives, une population migrante et instruite venue généralement des autres comptées du pays. Cette première vague de migration s'est soldée par la suite, par une sédentarisation massive de cette population salariale. C'est le cas de la commune de Mboro qui témoigne des premiers bouleversements enregistrés au sein de ces territoires jadis paysans.

Par ailleurs, les impacts sociaux et environnementaux subis, ont largement remis en question le maintien de la main d'œuvre familiale et agricole des familles. À cet égard, cette nouvelle conjoncture économique marquée par la présence des entreprises extractives, à favoriser chez les populations locales une volonté de vouloir y travailler. Cette ancienne main d'œuvre agricole souhaite de plus en plus intégrer le circuit du salariat dans ce contexte de métamorphose de leur cadre socio-économique. Les entreprises recrutent, jeunes, hommes femmes et personnes âgées, trouvent dans le salariat, l'expression d'une nouvelle trajectoire

sociale. Le salariat touche alors toutes les catégories de la population. Un père de famille qui travaillait à la GCO depuis plusieurs décennies maintenant, nous dit :

« Il y en a qui sont embauchés directement et moi, je suis toujours là en situation de précarité. J'ai travaillé là-bas jusqu'à que j'en suis devenu actuellement malade. J'ai délégué mon enfant pour qu'il travaille à ma place. » (père de famille, personne âgée, vivant à Diogo, et ancien ouvrier de la GCO, août 2018)

« Nous on connaissait que l'agriculture de plus l'entreprise ne recrute pas nos enfants pour qu'ils puissent nous suppléer dans l'entretien de la famille » (Retraité, ancien paysan, village de Ndoiyène, juillet 2018)

À travers ces deux témoignages, on peut comprendre que le salariat est devenu aujourd'hui, un véritable enjeu au niveau de ses territoires ruraux. À cet effet, les parents souhaitent que leurs enfants fassent carrière dans les entreprises, malgré la précarité des contrats de travail. Par ailleurs, le salariat est aussi une l'expression d'une vision individualiste et favorise les projections personnelles. Les salaires remplacent alors les revenus collectifs tirés des campagnes agricoles. Les travailleurs recrutés et issus des villages hôtes sont souvent des journaliers, des saisonniers ou encore des intérimaires. Les salaires sont aussi très faibles, ce qui ne permet pas de couvrir les besoins des familles, encore moins aider les autres en situation d'urgence. Les salaires rendent difficile l'entretien des mécanismes familiaux d'assistance et de proximité et ce, surtout dans une conjoncture sociale marqué par une inflation depuis quelques années. La différence des salaires avec les modes de production agricoles, c'est que ces dernier servent à la fois de support à la consommation domestique et à la commercialisation. Ils offraient également un cadre plus probant à la pérennisation des interdépendances communautaires et traditionnelles. Les politiques d'embauche à l'échelle des territoires miniers modifient assurément les conditions de reproduction des interdépendances familiales et ouvrent une voie nouvelle pour des solidarités en transformation dans les territoires abritant les opérations minières.

Conclusion Générale

L'objectif premier de notre thèse, qui a structuré toute notre démarche, visait à étudier, en contexte d'essor de la Responsabilité Sociale des Entreprises au Sénégal, les bouleversements et les métamorphoses des situations d'interdépendances et les solidarités dans ce pays. Plusieurs questionnements ont été formulés à cet effet, nos interrogations se situant dans une perspective de collecter des données et mobiliser les matériaux sociologiques nécessaires afin d'apporter des éléments de réponse et d'éclairage aux différentes hypothèses que nous avons formulées à savoir : la pertinence d'étudier la RSE comme enjeu majeur, et révélateur des transformations politiques, économiques et sociales dans ce pays ; et aussi, celle de considérer, à l'échelle des territoires, non seulement, l'action des pouvoirs publics mais celle d'autres acteurs comme les organisations non gouvernementales et les entreprises ; enfin, la profondeur des mutations en cours dans les communautés traditionnelles (avec des effets négatifs, comme la montée des vulnérabilités environnementales et sociales mais aussi des effets a priori plus positifs, comme le changement de statut des femmes). Ce travail de recherche a nécessité un investissement important avec un recueil de données statistiques, une immersion ethnographique et de nombreux entretiens sur le terrain auprès d'acteurs divers pour produire et analyser des données qualitatives et quantitatives, susceptibles d'éclairer les mutations et les changements intervenus dans la gouvernance politique et dans les structures sociales et solidaires au Sénégal depuis le début des années 1980.

Dans le cadre de cette thèse, notre raisonnement s'est fondé plus particulièrement sur deux éléments essentiels. Ce raisonnement s'est structuré en approfondissant d'abord l'enjeu de la RSE comme un élément important d'analyse pour des solidarités en transformation au Sénégal, et ce, particulièrement dans les territoires abritant les opérations minières. La RSE, est, comme nous l'avons montré dans la première partie, s'impose aujourd'hui comme un discours, une disposition, mais plus encore, un impératif moral dont le but est d'enjoindre aux entreprises, une discipline et une éthique afin de mieux redistribuer des ressources. Ainsi, c'est en mettant en évidence ses enjeux sociaux et solidaires que nous avons retracé les conditions qui ont précipité l'avènement et le développement du sujet au Sénégal. Il s'agit d'un pays marqué doublement par des pauvretés, et aussi par des solidarités de proximité et traditionnelles. Le postulat que nous avons fait d'un lien entre la RSE et les solidarités mais

aussi, dans un sens plus large, entre les entreprises (extractives) et la société sénégalaise dans sa globalité, s'est avéré pertinent. La démarche a ainsi nourri différentes réflexions autour de la nouvelle gouvernance de la pauvreté au courant des années 2000 au Sénégal, dans un contexte international par ailleurs favorable à son essor.

Par ailleurs, notre première lecture des bouleversements en cours et des interdépendances dans le pays s'appuie aussi sur l'observation du regain de l'Etat social sénégalais à partir de l'alternance 2000. L'analyse que nous faisons des conséquences décisives de son intervention, vient confirmer notre première hypothèse, selon laquelle la RSE est un enjeu politique et social et qui participe à transformer les solidarités au Sénégal. Nous avons aussi abordé cette réflexion à partir d'une analyse diachronique afin de comprendre les métamorphoses des solidarités sénégalaises en les restituant dans une chronologie contextuelle que nous avons principalement établie autour des programmes d'ajustements structurels (1980, fin des années 90) en ciblant aussi, le tournant politique au Sénégal du début des années 2000, avec l'alternance politique qui continue encore aujourd'hui.

Entre crise des solidarités publiques et privées et revitalisation de l'Etat social depuis les années 2000 au Sénégal, il s'est aussi opéré une refonte des structures politiques du pays. Les exigences d'une gestion publique plus transparente sont devenues un axe majeur dans les modes d'intervention publique au Sénégal. C'est pourquoi, nous avons montré les liens qui existent entre l'avènement d'un nouveau discours politique sur les pauvretés et les solidarités et les nouvelles attentes relatives au rôle à des entreprises extractives dans la réponse à apporter à ces questions d'utilité générale. En effet, le choix fait dans cette thèse de nous intéresser en priorité aux territoires avec des industries minières a répondu à un objectif ; il s'agissait pour nous d'approfondir les dynamiques politiques et économiques en matière de législation et les dispositions incitatives prises pour faire contribuer davantage les entreprises de ce secteur minier en ébullition, à la gouvernance des précarités au Sénégal. Le développement de la production minière à l'échelle du pays est présenté par les gouvernements du Sénégal comme le moyen d'expérimenter de nouveaux mécanismes de répartition et de politiques redistributives en direction des plus précaires (à la fois, les populations paysannes les plus pauvres et les territoires les plus vulnérables d'un point de vue environnemental). Ce système est présenté comme un moyen de reconsidérer, et d'augmenter le montant des dépenses de protection sociale à l'échelle des territoires et aussi du pays, et dans la foulée, de réduire le poids des contributions demandées aux Sénégalais dans leurs frais de soin par exemple.

Nous avons montré cela en analysant de manière plus précise les différentes transitions et les changements opérés dans quelques piliers de l'architecture juridique et institutionnelle du pays. Nous avons ainsi rappelé et souligné l'impact des codes miniers de 2003 et de 2016, l'orientation du fond social minier vers un fond d'appui au développement local en 2016, la création de la couverture maladie universelle (CMU) en 2013, l'établissement d'un nouveau Général des Imports en 2013, ou encore la mise en place en 2017, de la stratégie nationale de financement de la santé (SNFS) et de la loi sur le contenu local en 2019. La mise en perspective historique montre l'accumulation, durant les deux décennies précédentes, pendant les gouvernances d'Abdoulaye Wade et de Macky Sall, d'un réajustement dans le financement de l'action sociale et solidaire visant à s'appuyer sur l'essor du secteur des mines et des hydrocarbures au Sénégal. D'un point de vue « macro », la RSE s'est ainsi progressivement glissée à la fois, dans les agendas de l'Etat et des entreprises en définissant une trajectoire novatrice pour des solidarités présentées comme plus inclusives, et ce, notamment à l'échelle des territoires miniers. Au Sénégal, c'est autour des richesses minières que s'est ainsi articulée à la fois l'expérience d'une politique publique davantage portée sur la redistribution et le partage, mais aussi l'entretien d'une logique axée sur le principe d'une entreprise coopérant avec les pouvoirs publics et avec les communautés, plus morale et participative.

Comme nous le montrons dans notre thèse, la RSE ne s'inscrit pas seulement dans une logique participative, mais elle revêt un caractère plus global et s'affiche comme un principe structurant de la gouvernance de la pauvreté au tournant des années 2000. La RSE a séduit les politiques au Sénégal, mais pas seulement, elle a aussi trouvé un écho auprès de populations et d'associations qui attendaient des formes de partage des richesses extraites du sol sénégalais et également, une attention favorable auprès de certaines entreprises qui ont en effet, procédé à des ajustements stratégiques pour asseoir leur légitimité. Nous avons ainsi montré que l'outil du « permis social d'exploitation » comporte une dimension doublement institutionnelle, car il est inclus dans les conventions minières, cependant il dépend aussi, et en grande partie d'ailleurs, de dynamiques locales et de l'état des rapports entre les entreprises et les communautés hôtes de celles-ci. La gestion des problématiques sociales territoriales confirme l'application du principe de partenariat public privé qui fait partie du modèle global mis en œuvre, avec la RSE pour inscrire les entreprises dans leur tissu économique et social, et influencer leur impact sur les communautés et leur environnement de manière innovante..

Le partenariat entre l'Etat du Sénégal, les communautés paysannes hôtes et les entreprises extractives se construit en effet désormais autour de projets sociaux structurants, visant à substituer aux principes de verticalité, ceux de la flexibilité et de la démocratisation. Les populations dont l'ampleur des prospections minières, a substantiellement impacté leur cadre de vie, attendent, elles aussi, en retour des entreprises, non seulement des compensations obligatoires prévues par la législation mais aussi, des dépenses sociales supplémentaires volontaires, des aides et des projets sociaux. Le constat de ces attentes convergentes permet de comprendre comment les territoires sont devenus des laboratoires ou se structurent autour de la RSE, de nouveaux mécanismes d'interdépendances en dehors du cercle communautaires et familial. La RSE confronte quelque part les territoires miniers, qui sont aussi au Sénégal, des territoires ruraux et paysans, au défi d'essayer une nouvelle manière d'aborder les solidarités, entre compromis, contractualité et négociations. Ces nouveaux registres d'interdépendances se différencient cependant des interdépendances familiales qui sont souvent encore associées à des logiques collectives normatives et injonctives, basées sur le don/contre-don et la réciprocité.

Nous avons donc abordé l'échelon local dans cette thèse à l'aune des transformations des solidarités en cours dans certains territoires abritant les opérations minières. Des communes et des villages jadis paysans, sont pris dans un tournant majeur de modernisation et aussi, de montée de nouvelles formes de vulnérabilités. De nouveaux cadre d'échanges y naissent à l'initiative des entreprises comme les ICS, la GCO ou encore la SGO. L'or à Kédougou, le zircon à Diogo et le phosphate à Darou, Taiba et Mboro, contribue à faire émerger à l'échelle de ces territoires, une gouvernance participative de ressources minières. Cette nouvelle gouvernance permet en partie de conjurer les carences structurelles de la protection sociale, de l'accès à des biens collectifs comme l'eau ou l'électricité et permet de traiter certaines problématiques conjoncturelles relatives aux conséquences des opérations d'extraction, en termes de déplacements des villageois, et de pertes d'activité pour les paysans. Les transformations des solidarités sont ainsi conjointement liées aux tensions sociales et aux vulnérabilités qui s'observent dans certaines communautés abritant les entreprises extractives. Dans ce contexte, les cadres de concertation se multiplient à travers la mise en place de commissions, l'établissement de rencontres et la multiplication des audiences publiques. L'Etat encourage cette mise en œuvre de mécanismes d'interactions structurantes entre des paysans en situation de fragilités et des entreprises économiquement « performantes ».

Cependant, notre thèse fait aussi apparaître qu'il existe un véritable décalage entre la nature et l'ampleur des vulnérabilités que nous avons observées dans les territoires et les effets concrets des politiques de RSE élaborées à l'intention des communautés hôtes des entreprises minières. En effet, nous avons décrit, présenté et analysé, en particulier dans le chapitre 7, de nombreux dérèglements, d'importants impacts et des bouleversements profonds des cadres sociaux et solidaires des communautés, alors que les terres agricoles sont devenues progressivement le théâtre d'opérations extractives à grande échelle et que les formes de redistribution et de solidarité produites par les entreprises en conformité avec les principes de la RSE semblent parfois contribuer à approfondir certains déséquilibres, plutôt qu'à les résorber.

L'installation des entreprises extractives s'est en effet accompagnée dans les territoires concernés d'une série de perturbations et d'instabilités pesant à la fois sur les structures économiques et environnementales de ces populations, ce qui contribue à fragiliser les solidarités de proximité dont le point d'ancrage se situe principalement dans les modes de production agricole et familiale. Il s'agit d'une analyse qui rejoint certains résultats de l'étude de Pierre Bourdieu à propos de l'Algérie des années 1960 et qui s'applique par ailleurs au Sénégal contemporain dans un contexte renouvelé, puisque la dégradation de la biodiversité locale et de l'écosystème contribue à réduire les capacités des populations à mobiliser des ressources afin d'entretenir les interdépendances sociales et communautaires. En ce sens, notre thèse apporte une nuance et même, une distance vis-à-vis de l'innovation importante qu'apporte la RSE en matière de gouvernance de la pauvreté. En effet, les entreprises apportent certes, des possibilités de redistribution et les supports de nouvelles interdépendances mais, selon notre analyse, elles sont par elles-mêmes aussi, des éléments structurants d'une nouvelle pauvreté dans les territoires miniers.

Il s'agit d'une relation dialectique que mets ainsi en évidence notre analyse des transformations des solidarités au Sénégal en contexte de RSE. Ces transformations, apparaissent à la fois comme des résultantes de processus de construction et de déconstruction d'interdépendances, de composition, de décomposition ou de recompositions permettant d'aménager à la fois de nouveaux espaces d'échanges, mais produisant aussi des ruptures d'équilibre très importantes au sein des communautés abritant les opérations minières.

Les ruptures d'équilibres sociaux et environnementaux au sein des communautés paysannes hôtes correspondent à des phases de déstructuration majeures, elles prennent la forme d'une montée de la pollution dans ses territoires, du tarissement de la nappe phréatique, de la crise

de l'eau et de l'absorption voire, parfois, la destruction par les mines, des terres cultivables. Cette situation se traduit pour les communautés villageoises par une altération substantielle de leur espace sans toujours leur laisser en contrepartie la capacité de produire des réponses idoines contre ces nouvelles précarités. Ainsi, les techniques d'exploration et d'exploitation des minerais d'or à Sabadola, ou encore du phosphate à Mboro, Taiba, Darou et du zircon à Diogo, mobilisent des procédés divers et marqués par une empreinte écologique assez forte et négative. Etudiant les effets produits de la logistique aux activités de forage, nous avons montré qu'en produisant des engrais chimiques, en utilisant des métaux lourds ou en installant une centrale à charbon, les entreprises comme la GCO, la SGO ou encore les ICS ont participé à la détérioration des équilibres environnementaux dans les territoires miniers du pays.

Les conséquences sur le plan social et sur les solidarités à l'échelle de ses communes sont selon les résultats de notre enquête de terrain, vécues comme particulièrement profondes. On a ainsi mis en évidence le développement d'un indigénat chez d'anciens paysans et producteurs locaux, la désintégration des économies domestique rurales, les bouleversements des interdépendances entre générations. La ville est devenue le réceptacle de jeunes paysans en détresse, mal formés et qui sont en quête d'une nouvelle trajectoire de vie. L'ampleur des bouleversements enregistrés dans ces territoires fait apparaître un certain décalage entre le niveau des investissements sociaux effectivement réalisés par les entreprises et le niveau d'impact de leurs activités sur la crise de l'environnement dans les territoires d'accueil des entreprises ainsi que sur l'affaiblissement du lien social et solidaire des bénéficiaires. En ce sens, les évaluations faites de l'impact positif de la RSE dans les localités, des projets sociaux développés, des aides délivrées, des infrastructures construites et de leur pertinence devrait se faire en ajoutant une analyse complémentaire des variables et notamment, de la montée des vulnérabilités avant et après l'installation de l'« entreprise » minière.

Qu'il s'agisse de la mobilité qui succède à la sédentarité des communautés, des départs des campagnes vers la ville, des transferts de main d'œuvre de la paysannerie vers le salariat, les entreprises sont en elles même facteurs de changements en amont et en aval de la RSE. C'est en prenant aussi en compte ce registre que nous nous sommes particulièrement penchés sur le cas de Kédougou, région caractérisée par l'exploitation à la fois industrielle (SGO) et artisanale de l'or (orpaillage). Au-delà du fait que ces deux modes d'exploitation semblent opposés à bien des égards, nous avons établi qu'ils entretiennent en réalité, des liens étroits. L'orpaillage s'est développé, souvent, dans l'ombre des dispositions légales, mais tolérées

autant par l'Etat que par les entreprises afin de maintenir la paix sociale à l'échelle de ses territoires. L'orpaillage est en effet pensé comme un moyen de raviver les économies domestiques locales initialement impactées par l'extension des périmètres miniers. L'octroi de couloirs d'orpaillage est consenti comme une disposition sociale et politique afin d'adoucir les tensions entre les entreprises et les populations locales.

Toutefois, notre enquête montre que l'orpaillage est devenu en soi, un véritable sujet problématique au niveau de la région de Kédougou.

La prolifération des Diouras, comme ils sont communément nommés, c'est-à-dire des sites d'orpaillage traditionnels est en effet à l'origine de véritables problèmes de santé publique et de sécurité dans une zone traditionnellement marquée par des carences infrastructurelles sévères. L'exploitation de l'or étant devenue une activité prisée, est de plus investie par d'anciens paysans de la région, aujourd'hui convaincus de leur chance de pouvoir changer de vie avec l'or. Ainsi, nous avons montré que l'une des premières transformations observées au sein de certaines familles et communautés du département de Saraya, est le rapport qu'elles entretiennent avec l'argent. L'orpaillage a contribué à projeter dans ces communautés, l'appât du gain, la logique de l'intérêt, du financement et de l'investissement. Il a dans son sillage, ouvert la voie à l'installation de nouveaux procédés d'affiliation, d'engagement et d'association, davantage axés sur une rationalité économique. C'est ce que nous avons appelé le morcellement du cadre communautaire dans les territoires miniers. On observe en effet l'émergence de micro-entités, de sous-groupes qui à la différence des communautés traditionnelles ou des familles, portent de nouveaux enjeux et de nouveaux mécanismes de fonctionnement. Les modes d'adhésion à ces nouveaux collectifs ne sont pas adossés aux seules garanties des liens du sang, mais reposent sur des liens et des pratiques autres, différenciées, et fondées sur le calcul marchand ou sur la convergence des intérêts. L'émiettement du cadre communautaire va de pair avec la montée des incertitudes, et l'éloignement de l'idéal paysan. La richesse est convoitée pour elle-même à l'échelle de ces nouveaux sous-groupes ou même à l'échelle individuelle, et dans les communes comme Khossanto, elle a cessé d'être un simple rêve inatteignable, elle semble à portée de main désormais. Étrangers, jeunes hommes, femmes et enfants, investissent donc les sites d'orpaillage en quête d'un futur meilleur qu'ils n'auraient pour certains, jamais imaginés en étant encore des paysans.

L'or bouscule aussi les ordres sociaux traditionnels et villageois dans le département de Saraya (Kédougou). Les cadres de sociabilité classiques, qui continuent d'exister cohabitent avec d'autres objectifs fondés sur la quête de pouvoir et d'autonomie. Des mécanismes d'interdépendances innovants se développent, et une telle conjoncture prend la forme positive d'une démocratisation des logiques de solidarité dans les territoires d'orpaillages. La multiplication des réseaux de sociabilité se développe à l'image des associations d'orpailleurs ou des groupements de femmes, suivant le principe de l'adhésion ou de la non adhésion et du choix personnel comme critère principal de l'engagement. Nous avons montré cependant qu'un tel critère remet en question « l'inflexibilité » des règles qui caractérise le cadre traditionnel des solidarités communautaires et familiales. Il reste que, le développement d'un individualisme dans ces territoires miniers est plus en plus assumé, et qu'il rompt avec cette tradition normative jadis en vigueur.

En plus de ces transformations, nos analyses mettent en évidence que les sites d'orpaillage traditionnels sont devenus des foyers de problèmes sanitaires, environnementaux et sécuritaires inquiétants. Nous avons passé en revue les irrégularités et déviances qui se multiplient à l'échelle de ces sites, prenant la forme d'un ensemble d'activités connexes et clandestines comme la vente et l'utilisation de métaux lourds, au détriment de la qualité de l'environnement dans le cadre d'une économie souterraine organisée autour de l'or et également, du développement de la prostitution. Étudiant ces différentes activités et leurs effets, nous avons montré qu'elles ont successivement contaminé les sols et les cours d'eau, détérioré les barrières sécuritaires locales, et augmenté le taux de prévalence Sida dans les Diouras. Les sites d'orpaillage favorisent aussi le travail des enfants, ce qui constitue un problème majeur régulièrement dénoncé par les institutions scolaires dans la région de Kédougou.

Ces nouvelles formes de vulnérabilités contribuent à fragiliser certaines catégories « à risques », comme les femmes en particulier. De moins en moins protégées par les anciennes solidarités paysannes, elles sont particulièrement exposées à la problématique d'accès aux soins et à celle de l'insécurité alimentaire qui s'est installée dans la région. Les incertitudes se multiplient, les solidarités familiales se dégradent sans que les politiques de RSE ne puissent en apparence corriger ou freiner cette vague de mutations que les entreprises comme la SGO, ont également participé à créer. La crise paysanne dans la région de Kédougou s'est opérée, à l'image de Mboro, Darou, Diogo, Taiba, dans un contexte de grande pauvreté. La région est l'une des plus pauvres du pays et elle ne bénéficie, depuis les indépendances, que de très peu

de services publics. C'est dans ce contexte déjà ancien de manque et de lacunes des solidarités publiques que s'est invitée la conjoncture actuelle menaçant les équilibres familiaux et le socle de production agricole et d'autoconsommation sur lequel reposaient les solidarités privées au sein des populations paysannes - surtout celles qui n'ont plus accès à la terre.

On a également montré qu'il y a une vraie ressemblance entre la situation de Kédougou, terre remplie d'or et celle qui s'observe dans le département de Tivaoune avec l'exploitation du phosphate et du zircon. L'état de la condition paysanne dans ces deux zones est soumis aux mêmes facteurs miniers. La montée des vulnérabilités a fini par conditionner l'intervention des ONG qui sont devenues des acteurs fondamentaux dans la prise en charge de ses situations. De ce point de vue, la place que les ONG occupent dans le paysage des débats publics au Sénégal, mais aussi, leur présence renforcée dans le rural peuvent s'expliquer par le fait qu'elles occupent particulièrement les zones laissées en friche par l'Etat. Les ONG sont souvent porteuses de projets de développement agricole, ce qui tend à contraster avec l'incapacité de certains paysans comme ceux des territoires miniers, à accéder à la terre.

Finalement, que ce soit à Diogo, Mboro, Darou, Taiba (où sont installées des ONG locales telles Enda-Pronat, Enda lead, Sherpa) ou encore à Kédougou (La lumière, Pink), nos résultats confirment que les ONG sont effectivement devenues, comme énoncé dans l'une de nos hypothèses, de véritables pionnières dans l'animation du débat RSE au Sénégal. Les différentes actions qu'elles mènent à l'échelle des territoires en matière de formation de leaders et d'apprentissage visent à créer dans les communautés impactées, une ressource humaine plus compétente, capable de négocier avec les entreprises. De fait, ces territoires mobilisent de nouveaux moyens de lutte, mais surtout, ils bénéficient d'une nouvelle « élite » contestataire plus jeune, mieux instruite et plus au fait des dynamiques actuelles sur les enjeux de la RSE (Enda lead). Nous confirmons ainsi notre hypothèse selon laquelle les ONG ont un rôle prépondérant dans l'organisation du débat RSE dans les territoires miniers au Sénégal.

Les ONG ouvrent de nouvelles voies et installent de nouveaux moyens, politiques, stratégiques et institutionnels de revendications. Elles tentent aussi, de rompre avec les logiques de compromissions souvent caractéristiques des schémas classiques mobilisés par une certaine élite traditionnelle au Sénégal pour négocier avec les entreprises. Cette situation qui participe à soutenir les populations locales dans leur relation dissymétrique avec les entreprises a toutefois des conséquences ambivalentes voire, négatives sur l'architecture des ordres sociaux communautaires, en contribuant par exemple à remettre en cause la place des

ainés qui est particulièrement influente et importante dans la tradition communautaire. Les modes de cohabitation avec les entreprises, l'appréciation de leur rôle et de leur impact ne font pas l'unanimité au sein des territoires observés. Les clivages se multiplient et les avis sur les entreprises (GCO, la SGO et les ICS) reflètent des divergences et même provoquent des heurts entre les membres d'une même communauté. Les logiques d'éclatement, de scissions que nous avons relevées, participent des bouleversements et des malentendus qui mettent souvent en péril les liens familiaux et de voisinage, mais aussi les relations entre les seniors (chef de village) et les plus jeunes, et également, entre les hommes et les femmes. L'un des exemples que nous avons présenté dans la thèse pour illustrer est relatif aux commissions d'emplois qui procèdent aux recrutements locaux ; comme une politique d'embauche initiée par la GCO (entreprise minière) afin de faire travailler la main d'œuvre locale. Cependant, cette initiative a fini par attiser les tensions internes, notamment entre les chefs de villages et leurs « sujets ». Nous avons ainsi rendu compte de discours accusateurs, contrastés de part et d'autre, car les entreprises par leurs activités et aussi leurs politiques d'action sociale, sont devenues de véritables enjeux locaux, à la fois à l'intérieur des territoires mais aussi entre les territoires.

La modernité transformatrice à la fois impulsée et mise en forme par les politiques de RSE, suscite de plus une dynamique de concurrence entre habitants et entre communes. Puisque les entreprises construisent des écoles, un collège, un marché, le choix de l'emplacement, le choix des bénéficiaires de ces projets sociaux, les distributions de dons, l'aide au développement local, sont autant de sujets de discorde qui contribuent à miner progressivement les interdépendances traditionnelles et villageoises.

Pour finir, nous revenons ici sur une hypothèse que nous avons faite sur les bouleversements des rapports sociaux de sexe en contexte de RSE dans les territoires miniers. À la suite de l'argumentaire présenté, cette hypothèse est également vérifiée dans le cadre de cette recherche. En effet, nous avons décrit la manière dont les femmes des communes de Sabadola (Kédougou) et des villages environnants ont été mobilisées par l'entreprise SGO autour de la production maraîchère. L'entreprise en finançant plusieurs périmètres maraîchers a souhaité faire de ses femmes, des leviers de promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural. La compagnie a donc misé sur l'engagement féminin pour revitaliser la culture de la terre dans une région par ailleurs de plus en plus tournée aujourd'hui vers l'orpaillage intensif. Ces femmes sont devenues influentes à ce niveau, en s'inscrivant dans des rapports contractuels, de créance, d'épargne, leur condition a changé alors qu'elles devenaient plus opérantes dans

le monde de l'entrepreneuriat et de la micro-finance. L'ensemble de ces mutations n'était pas pour autant, une mise en cause directe de l'autorité des hommes dans la sphère familiale et communautaire. Pour autant, le changement de leur statut socio-économique n'est pas sans conséquence sur la remise en cause du statut quo dans la sphère privée. Les rapports domestiques entrent dans une nouvelle phase, dans laquelle les femmes sont particulièrement investies dans la prise en charge des dépenses familiales. Une autonomie financière leur est maintenant accessible grâce à leur implication dans le marché des affaires. Cette situation ouvre une voie nouvelle pour des solidarités en transformation au Sénégal.

Bibliographie

Acquier Aurélien, Gond Jean Pascal, 2005, « *Aux sources de la responsabilité sociales des entreprises : à la (re) découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen* », Correspondance de A. Acquier, GGS, Ecole Des Mines de Paris

Acquier Aurélien, Igalens Jacques, Gond Jean-Pascal, 2011 « *La religion dans les affaires : la RSE* », Fondation pour l'Innovation Politique

Adjamagbo Agnés, Antoine Phillippe, Béguy Donatien, Dial Fatou, 2006, « *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé* », Paris, Dial

Antoine Philippe, Fall salam abdou, Guissé Youssouf, Bocquier Philippe, 1995, « *Les familles dakaroises face à la crise* », Paris IFAN ; ORSTOM CEPED

Archie B. Carroll, 1979, « *A Three Dimensional Conceptual Model of Corpaoral Performance* », the Academy of Management Review, Vol N° 4, p 497 à 505

Arborio Anne-Marie, 2007, « *L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier* », Recherche en Soins Infirmiers, N° 90, p 26 à 34

Bah Thierno, Boussaguet Sonia, De Freyman Julien, Ndione Louis César, 2017, « *La transmission des entreprises familiales au Sénégal : quelles spécificités culturelles ?* », Revue Internationale PME, Vol 30, p 127 à 161

Bampoky Boniface, 2015 « *Enjeux et perspective du pilotage de la RSE pour les entreprises d'une économie en développement* », Revue Congolaise de Gestion, N° 20, p 94 à 129

Beaud Stéphane, 1996, « *L'usage de l'entretien en Sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien » ethnographique* », Revue des sciences sociales du politique, p 226 à 257

Beck Ulrich, 2001, « *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Ulrich Beck, traduction de Risikogesllschaft (1^{er} Ed, Suhrkamp Verlag, 1986)* », Paris, Aubier

Blanc Maurice, Foucart Jean, Stoessel-Ritz, 2016, « *Travail social, partenariats et transactions sociales* », Pensée Plurielle, N° 43, p 7 à 13

Bodet Catherine, Lamarche Thomas, 2016, « *La RSE entre institution du capitalisme et stratégie productive : une grille de lecture* », Economie et Institutions,

Boidin Bruno, Simmen Serge, 2016, « *Industries minières et programme de développement durable au Sénégal. Visions convergentes ou divergentes des acteurs locaux* », Revue Développement Durable et Territoires, OpenEdition Journals

Bouquin Henri, 2011, « *Les fondements du contrôle de gestion* », Presses Universitaires de Paris, Que sais-je

Bouquet Brigitte, 2012, « *Analyse critique du concept de contrôle social. Intérêts, limites et risques* », Vie Sociale, N°1, p 15 à 28

Bouquet Birgitte, 2014, « *La complexité de la légitimité* », Vie sociale, p 13 à 23

Bourdieu Pierre, 1980, « *Le capital social* », Actes de recherches en sciences sociales

Bourdieu Pierre, 1977, « *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles* », Les Editions de Minuit

Bourdieu Pierre, 1961, « *Sociologie de l'Algérie* », Presses Universitaires de France, Quadrige

Bourdieu Pierre, 1998, « *De la domination masculine* », préambule à la domination masculine, Paris, Seuil

Boussaguet Laurie, 2009, « *Les faiseuses d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe* », Revue Française de Science, Vol 59, p 221 à 246

Bresson Maryse, Colomb Fabrice, Gaspard Jean-François, 2015, « *Les territoires vécus de l'intervention sociale* », Presses Universitaires du Septentrion, Le regard sociologique

Brossier Marie, 2007, « *La crise de l'autorité dans la famille au Sénégal et en France aujourd'hui. Comment penser le décloisonnement des études sur l'Afrique ?* », Autrepart, N° 41, p 99 à 111

Bowen Howard, 1953, « *Social Responsibilities of the Businessman* », Harper and Brothers

Cadolle Sylvie, 2009, « *Les mutations de l'autorité familiale* », Les sciences de l'Education- Pour l'Ere Nouvelle, Vol 42, p 55 à 80

Capron Michel, Quairel-Lanoizelée, 2007, 2016 « *La responsabilité sociale des entreprises* », la découverte, Repères

Callens Stephane, 2015 « *Ulrich Beck et la société mondiale du risque* », Revue Développement Durable et Territoires, Vol 6, N° 1

Castel Odile, 2007, « *De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : Concepts et Pratiques* », HAL Id: halshs-00119530, <https://shs.hal.science/halshs-00119530>

Castel Robert, 1995, « *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat* », Fayard

Carbonnier Giles, 2013, « *La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes* », Revue Internationale et Stratégique, N° 91, p 38 à 48

Chapon, nathalie, 2017, « *De la fratrie au groupe fraternel d'accueil. Une lecture des relations fraternelles en famille d'accueil* », Spiral, N° 81, p 86 à 96

Chetboun David, 2015, « *Où en est l'économie sénégalaise trois ans après l'alternance* », Revue Macroéconomie et Développement, Agence Française de Développement (AFD)

Daff Sidiki Abdoul, 2002, « *La loi sur le Domaine National : malentendu entre l'Etat et les paysans sur le statut de gestion de la terre* », Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA)

Dahou Tarik, Foucher Vincent, 2004, « *Dossier Sénégal 2000-2004. L'alternance et ses contradictions* », Politique Africaine

D'Allones Myriam Revault, 2012, « *Le développement durable : quels enjeux philosophiques* », Vraiment Durable, N° 1, p 33 à 40

Daouda Youssoufou Hamadou, 2014, « *Responsabilité Sociétale des multinationales en Afrique Subsaharienne* », La revue électronique en sciences de l'environnement

David Patricia, 2011, « *La Responsabilité sociale de l'Entreprise serait-elle soluble dans la crise globalisée ? Une étude de cas : la République tchèque* », Management et Avenir, N° 41, p 107 à 123

De Sardan Jean Pierre Olivier, 1995, « *La politique de terrain. Sur la production des données en Anthropologie* », Revue Enquête, Open Edition journals

Dedieu Jean-Philippe, 2005, « *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal* », Critique Internationale, N° 28, p 191 à 193

Démortin David, 2019, « *Une société (de l'analyse) du risque ?* », Natures Sciences Société, vol 27, p 390 à 398

Demeocq Marie, 1998, « *Les stratégies de réduction de la pauvreté au Sénégal* », Centre de recherche sur le Développement International (CERDI)

Diawara Karounga, Lavallée Sophie, 2014 « *La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans l'espace OHADA : pour une ouverture aux considérations non économiques* », Revue international de droit, p 431 à 451

Diouf Makhtar, 1992, « *La crise de l'ajustement* », Politique Africaine, p 62 à 85

Dimé Mamadou, 2007, « *Remise en cause, reconfiguration ou recomposition ? Des solidarités familiales à l'épreuve de la précarité à Dakar* », Sociologie et société

Dimé Mamadou, 2019, « *Reflux des solidarités intergénérationnelles en contexte de précarité à Dakar* », Gérontologie et Société, N° 158, p 85 à 98

Diop Cheikh Mbacké, Bah Angélique Ngaha, 2018, « *peut-on parler de l'émergence d'un modèle RSE africain : la situation du Sénégal* », Revue Congolaise de Gestion, N° 25, p 67 à 96

Diop Momar Coumba, Diaw Aminata, Diouf Mamadou, 2000, « *Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal* », Politique Africaine, N° 78, p 157 à 179

Diop Momar Coumba, 2006, « *Le Sénégal à la croisée des chemins* », Editions Karthala, N° 104, p 103 à 126

Donzelot Jacques, Estèbe Philippe, 1994, « *L'Etat animateur : Essai sur la politique de la ville* » Edition Esprit

Dubar Claude, 2007, « *Les sociologues face au langage et à l'individu* », Langage et société, N° 121-122, p 29 à 43

Durkheim Emile, 1893, « *De la division du travail sociale* », Presses Universitaires de France, Quadrige

- Durand Jean Pierre, Weil Robert, 2006, « *Sociologie contemporaine* », Vigot, Paris
- François Jarrige, Le Roux Thomas, 2017, « *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel* », Paris, Ed du Seuil
- Frémeux Sandrine, Noel-Lemaître Christine, 2014 « *Une analyse philosophique du management de la RSE : de la difficile conciliation entre l'ordre économique, l'ordre juridique et l'ordre moral* », Management et Avenir, N° 73, p 107 à 122
- Friedman Andrew L, Miles Samantha, « *Développing Stakeholder Theory* », journal of Management Studies, p1à 21
- Friedman Milton, 1970, « *The social Responsibility of the Business Is to Increase Its Profits* », The New York Time, Section SM, P17
- Fijalkow Yankel, 2013, « *crise et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle* » », Revue des politiques sociales et familiales, p 33 à 38
- Gautier Arthur, 2015, « *Le mécénat d'entreprise en France. Histoire et perspectives* », Revue Française De Gestion, N° 249, p 13 à 32
- Gendron Corinne, Girard Bernard, 2013 « *Repenser la responsabilité sociale des entreprises* », Armand Colin, Recherches
- Gendron Corinne, Yates Stéphanie, Motulsky Bernard, 2016 « *L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif* », Revue électronique en sciences de l'environnement
- Golli Adel, Yahiaoui Dorra, 2009, « *Responsabilité sociale des entreprises : analyse du modèle de Carroll (1991) et application aux cas tunisien* », Management et Avenir, p 139 à 152
- Gond Jean Pascal, Igalens Jacques, 2020, « *La responsabilité sociale des entreprises* », Presses Universitaires de France, Que sais-je
- Gond Jean-pascal, Mercier Samuel, 2005, « *La Théorie des parties prenantes* », Working Papers CREGO, Centre de recherche en gestion des organisations
- Granié Anne-Marie, 2003, « *La sociabilité dans le monde rural. Entretien avec Anne-Marie Granié* », Revue projet, N ° 274, p 51 à 58

Hane Fatoumata, Diallo Mouhamdou Lamine., Ly Ibrahima., Coderre, Mylène., Bonnie Campbell, 2022, « *Les recettes du secteur minier comme source de financement de la couverture maladie universelle au Sénégal*. Note de Politique, projet de recherche Accès à la santé, ressources minières et le rôle des politiques publiques » Institut d'Etude Internationale de Montréal UQAM

Hawi Rima, 2018, « *Pierre Dockès, le capitalisme et ses rythmes, quatre siècle en perspective. Tome 1. Sous le regard des géants* », Revue des livres, OEconomia, p 413 à 418

Hely Matthieu, 2009, « *Les métamorphoses du monde associatif* », Presses Universitaires de Frances, Le lien social

Hely Matthieu, 2008, « *l'Economie sociale et solidaire n'existe pas* », La vie des Idées.fr

Hillenkamp Isabelle, 2009, « *L'approche latino-américaine de l'économie populaire, les inégalités et la pauvreté* », Revue de la régulation, Open Edition Journals

Hyden Goran, 2007, « *L'économie de l'affection et l'économie morale dans une perspective comparative : qu'avons-nous appris ?* », Revue du MAUSS, N° 30, p 161 à 184

Jacquemot Pierre, 2015, « *Les entreprises Françaises et le développement en Afrique* », Revue Tiers monde, N° 224, p 123 à 142

Jobert Bruno, 1994, « *Le tournant néo-libérale en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales* », Collection Logiques sociales

Jovelin Emmanuel, 2005, « *Bénévolat et action sociale. L'action des bénévoles auprès des personnes âgées* », Pensée Plurielle, N° 9, p 101 à 107

Kâ Ousseynou, Mbaye El Hadji, Léye Mamadou Makhtar Mbacké, Faye Antoumane, Tall Alioune Badara, Gaye Awa, Ndiaye Abdoul Aziz, Sow Papa Gallo, Touré Papa Moustapha Awa, Dia Anta Tal, 2016, « *Plan Sésame au Sénégal : limites d'un modèle de gratuité* », Santé Publique, p 91 à 101

Lafore Robert, 2010, « *le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale* », Informations sociales, N° 162, pages 64 à 71

Lafore Robert, 2009, « *Le travail social à l'épreuve d'un environnement institutionnel en recomposition* », Information Sociales, N° 152, p 14 à 22

Lécuyer Bernard Pierre, 1967, « *Régulation sociale, contrainte sociale et « social control »* », Revue Française de Sociologie, p 78 à 85

Lepineux François, Rosé Jean Jacques, Bonami Carole, Hudson Sarah, 2016, « *La responsabilité sociale des entreprises : Théories et Pratiques* », Dunod, Management Sup

Linhart Daniel, 2015, « *La comédie humaine du travail. De la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale* », Eres, Sociologie clinique

Louis Favreau, 2004, « *qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire ? Quelques paramètres de base* », Presses de l'université de Québec

Ly El Housseynou et al, 1999, « *Diagnostic des politiques sociales au Sénégal* », Etudes et Travaux du Réseau RPS/AOC, N° 1

Léye Mamadou Makhtar Mbacké, Dioungue Mayassine, Faye Adama, Coumé Mamadou, Abdoulaye Faye, Tall Alioune Badara, Niang Khadim, Wone Issa, Ibrahima Seck, Ndiaye Pape, Dia Anta Tal, 2013, « *Analyse du fonctionnement du plan de prise en charge gratuite des soins chez les personnes âgées « Plan Sésame » Sénégal* », Santé Publique, Vol 25, p 101 à 106

Magrin Géraud, 2015, « *L'Afrique entre « malédiction des ressources » et « émergence » : une bifurcation* », Revue Française de Socio-Economie, p 105 à 120

Magrin Géraud, 2013, « *Les rentes Extractives : Une malédiction des ressources naturelles ?* », Editions de la Sorbonne, Open Edition Books

Mauss Marcel, 1923-1924, « *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* », Edition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au CEGEP de Chicoutimi

Marchive Alain, 2012, « *Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique* », Les Sciences de l'Education-Pour l'Ère Nouvelle, Vol 45, p 7 à 14

Mathieu Pierre, 2008, « *La RSE : fondements théoriques et problématiques gestionnaires* », Entreprise Ethique, Association Française de comptabilité

Mazouz Bachir, 2009, « *Les aspects pratiques des partenariats public-privé. De la rhétorique néolibérale aux enjeux, défis et risques de gestion* », Revue Française d'Administration Publique, N° 130, p 215 à 232

Marie Alain, Vuarin Robert, Francois Leimdorfer, Werner Jean François, Gerard Etienne, Tiekoura Ouassa, 1997, « *L'Afrique des individus* », Karthala

Mbaye Elhadji Mamadou, Ridde Valéry, Kâ Ousseynou, 2013, « *Les bonnes intentions ne suffisent pas : analyse d'une politique de santé pour les personnes âgées au Sénégal* », Santé Publique, Vol 25, p 107 à 112

Meillassoux Claude, 1960, « *Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance* », Cahiers d'Etudes africaines, p 38 à 67

Mendras Henri, Obertit Marco, 2000, « *Le sociologue et son terrain-Trente recherches exemplaires* », Armand Colin

Mignon Doriane, Sarant Jules-Remy, 2016, « *La responsabilité sociale des entreprises* », Regards croisés sur l'économie, N° 19, p 173 à 177

Michel Johann, 2008, « *Peut-on parler d'un tournant néo-libéral en France* », Revue électronique internationale

Molénat Xavier, 2015, « *P.L. Berger et T. Luckman. Les fondements du constructivisme* », Les penseurs De la Société, p 66 à 68

Monguèrou Laure, 2009 « *La scolarisation des filles à Dakar au cours de la décennie 1990-2000* », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs

Muller Pierre, 2005, « *Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadre cognitifs* », Revue Française de Science, Vol 55, p 155 à 187

Ndiaye Sambou, 2007, « *Situation de l'économie populaire en contexte de précarité. L'expérience sénégalaise* », Cahier de l'ARUC- ÈS

Orléan André, Boyer Robert, 1991, « *La transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme* », Revue économique, N° 42, p 233 à 272

Organisation Internationale du travail, 2021, « *Financement de la protection sociale au Sénégal : analyse de l'espace budgétaire, des options de financement et des impacts des investissements en protection sociale* », EDT/BP- OIT-Dakar

Panoff Michel, 1977, « Claude Meillassoux et le mode de production domestique », *Revue Française de Sociologie*, p 133 à 143

Pasquero Jean, 2005, « *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise comme objet des sciences de gestion* », Presses de l'Université de Quebec

Pasquero Jean, 2006 « *La responsabilité sociale des entreprises comme nouvelle forme de régulation socioéconomique* », *Gestion*, Vol 31, p 51 à 54

Paugam Serge, 2000, « *Le salarié de la précarité* », Presses Universitaires de France

Paugam Serge, 2012, « *L'enquête sociologique* », Presses Universitaires de France, Quadrige

Paugam Serge, 2017, « Inégalement liés les uns aux autres », *Revue Projet*, N° 357, p 52 à 59

Peeters Anne, 2004, « *La responsabilité sociale des entreprises* », *Courrier Hebdomadaire di CRISP*, N° 1828, p 1 à 47

Pierre Rosanvallon, 1981, « *Crise de l'Etat providence* », Editions du Seuil

Pitseys John, 2010, « *Le concept de Gouvernance* », *Revue interdisciplinaire d'Etudes Juridiques*, Vol 65, p 207 à 228

Pinson Gilles, 2015, « *Gouvernance et sociologie de l'action organisée. Action publique, coordination et théorie de l'Etat* », *L'Année Sociologique*, Vol 65, p 483 à 516

Postel Nicolas, Rousseau Sandrine, 2008, « *RSE et éthique de l'entreprise : la nécessité des institutions* », *Mangement*, p 137 à 160

Sall Fatou Diop, Boidin Bruno, 2019, « *Quel sens donner à la RSE dans un contexte africain ? L'exemple des petites entreprises au Sénégal* », *Management et Avenir*, N° 109, p 87 à 106

Sidibé Amsatou Sow, 1997, « *Domaine National, la loi et le projet de réforme* », *La Revue du Conseil Economique et Sociale*.

Simen Serge, 2012, « *L'entreprise familiale au Sénégal : Entre solidarité, tensions et recompositions* », *Revue Juridique de l'Ouest*, p 33 à 63

Simen F Serge, Nkoa Diane Eben, 2019, « *La solidarité comme moyen de gestion des ressources humaines dans les Très Petites Entreprises (TPE) sénégalaises : vers un modèle local plus adapté* », Projectics/ proyectica/ Projectique, N° 22, p 65 à 87

Stroobants Marcelle, 2016, « *Les organisations du travail* », Sociologie du travail, p 23 à 61

Stroobants Marcelle, 2007, « *La fabrication des compétences, un processus piloté par l'aval* », Revue française des sciences sociales, Formation Emploi

Swaton Sophie, 2015, « *La responsabilité sociale des entreprises : Un sursaut éthique pour combler un vide juridique* », Revue de philosophie économique, vol 16, p 3 à 40

Touraine Alain, 1978, « *la voix et le regard : Sociologie des mouvements sociaux* », Edition Seuil

Valérie Ridde, J. E Girad, 2004, « Douze ans après l'Initiative de Bamako : constats et implications politiques pour l'équité d'accès aux services de santé des indigents africains », Santé Publique, Vol 16, p 37 à 51

Van Caillie Didier, Mbili Onana, 2012, « *L'influence de la gouvernance familiale sur la transmission de la PME familiale au Sénégal : une modélisation contingente* », Université de Liège

Viers Jacques, Brulois Vincent, 2009, « *L'évidente interpellation de la sociologie par la RSE* », Sociologies Pratiques, N° 18, p 1 à 6

Van Pevenage Isabelle, 2010, « *La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères* », Idées économiques et sociales, N° 162, p 6 à 15

Wong Alexandre, 2014, « *La dimension interculturelle de la RSE en Afrique, une RSE qui ne dit pas son nom* », Conférence Innovation entrepreneuriale et Développement durable en Afrique

Wong Alexandre, Yamégo Urbain Kiswend-Sida, 2011, « *Les Responsabilité Sociétales des entreprises en Afrique francophone* », Editions Charles Léopold Mayer

Werner Jean François, 1991, « *La prostitution en milieu urbain. Un exemple sénégalais* », Revue Anthropologie et sociétés, Col N° 15, p 255 à 262

Werner Jean Francois, 1993, « *Marges, sexe et drogues à Dakar. Ethnographie urbaine* », Paris, les Editions Karthala / Les Editions d'ORSTOM, Hommes et sociétés.

Yedder Ben, Zaddem Férid, 2009 « *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise, voie de conciliation ou terrain d'affrontements ?* », Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, vol N° 4

Yousfi Louisa, 2013, « *La formation de l'esprit scientifique, de Gaston Bachelard* », Histoire et philosophie des sciences, p 161 à 1162

Zimmermann Jean Benoît, 2005, « *Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial* », Revue de l'Ires, N° 47, p 21 à 36

Rapports, codes et documents consultés

Rapport de Situation Economique et Sociale de la région de Kédougou, Sénégal 2019

Rapport de Situation Economique et Sociale de la région de Thiès, Sénégal 2019

Rapport RSE Sabadola Gold Opérations, Sénégal, 2016

Rapport RSE Minéral Deposits Limited, Sénégal 2005

Rapport RSE SENERGY PV SA, Sénégal, 2015

Rapport ITIE, Sénégal, 2018, 2019, 2020, 2021

Rapport OIT, Financement de la protection sociale au Sénégal, 2021

Rapport Commission Européenne sur Responsabilité sociale des entreprises, EU, 2011

Rapport Définitif Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH, Sénégal, 2013

Recensement Général des entreprises (RGE), Sénégal, 2016

Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Sénégal, 2001

Document Stratégie Nationale de Financement de la Santé, Sénégal, 2017

Document de L'exploitation Agricole Familiale du Sénégal et la pauvreté CGER-Vallée, Sénégal, 2014

Code de l'environnement du Sénégal, Sénégal 2001

Nouveau code minier, Sénégal, 2016

Code Minier, Sénégal, 2003

Code Général des Impôts, Sénégal, 2012

Tom II annexe au projet de loi de finances, France 2023

Sites consultés

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (Sénégal)

Journal Jeune Afrique

Ministère de la santé et action sociale (Sénégal)

Chambre des mines du Sénégal (Sénégal)

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (France)

Ministères des mines et de la géologie, (Sénégal)

Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Québec)

La Banque Mondiale

Délégation Générale à la Protection sociale et à la solidarité Nationale (DGPSSN) (Sénégal)

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Ministère du Développement communautaire, de la solidarité nationale et de l'équité territoriale (Sénégal)

Liste des tableaux, figures et photos

Liste des tableaux

Tableau 1 : évolution conceptuelle de la RSE	p 51
Tableau 2 : synoptique de la gouvernance mondiale environnementale, socio-économique de 1968 à 1992	p 79
Tableau 3 : les caractéristiques des solidarités familiales (Isabelle Van Pevenage, 2010)	p 98
Tableau : évolution de la population régionale de Kédougou de 1976 à 2019	p 114
Tableau 5 : répartition de la population en âge de travailler selon le sexe	p 115
Tableau 6 : espérance de vie : tableau comparatif entre Kédougou et le reste du pays	p 115
Tableau 7 : répartition des industries extractives en années selon les départements	p 116
Tableau 8 : répartition des gisements selon la localisation et la quantité	p117
Tableau 9 : les productions minières en hausse	p120
Tableau 10 : revenus générés par le secteur extractif au Sénégal en 2018	p121
Tableau 11 : revenus générés par le secteur extractif au Sénégal en 2020	p121
Tableau 12 : récapitulatif des entretiens	p127
Tableau 13 : le contraste localisation potentiel minier selon les régions et leur niveau de développement	p151
Tableau 14 : présentation de l'économie populaire	p157
Tableau 15 : récapitulatif des prestations prises en charge depuis le Plan Sésame	p 184
Tableau 16 : les inégalités de couverture vieillesse et médical au Sénégal	p 185
Tableau 17 : part des différents régimes et du paiement directes des ménages dans les dépenses en santé	p188
Tableau 18 : Sénégal : dépenses fiscales 2008-2013 (en milliards de Francs CFA)	p 193
Tableau 19 : Projet de loi finances 2020 au Sénégal (en milliards de Francs CFA)	p 195

Tableau 20 : production d'Or en tonnes au Sénégal de 2015 à 2019	p 203
Tableau 21 : production de Zircon en tonnes au Sénégal de 2015 à 2019	p 204
Tableau 22 : production d'Ilménite en tonnes au Sénégal	p 204
Tableau 23 : évolution des exportations d'Or non monétaire de 2014 à 2018 au Sénégal	p 205
Tableau 24 : recettes tirées des mines et carrières (en milliards de Francs CFA)	p 205
Tableau 25 : la RSE au Sénégal vue par nos différents types d'enquêtés	p 214
Tableau 26 : exemples de définition des parties prenantes	p 220
Tableau 27 : Typologies des parties prenantes	p 221
Tableau 28 : revenus du secteur extractif par origine en 2018	p 243
Tableau 29 : Détails des dépenses sociales par entreprises (les paiements sociaux volontaires)	p 244
Tableau 30 : répartition du budget des investissements sociaux (volontaires) de la part des entreprises selon les domaines d'intervention	p 245
Tableau 31 : prévalence des populations en contexte de vulnérabilité	p 300

Liste des figures

Figure 1 : la pyramide de la RSE selon Carroll	p 47
Figure 2 : la pratique du mécénat dans les entreprises du CAC 40	p 66
Figure 3 : financement réalisé par secteurs par la Fondation de France	p 67
Figure 4: Portrait satellite du potentiel minier du département de Tivaoune	p 119
Figure 5 : répartition des unités économique selon la taille au Sénégal	p 149
Figure 6 : répartition des entreprises formellement inscrites à l'IPRES et à la CSS	p 160
Figure 7 : schéma de la redistribution des fonds de péréquation au Sénégal	p 207

Liste des photos

Photo 1 : Couverture du journal « Jeune Afrique » à propos du Plan Sésame au Sénégal	p 182
Photo 2 : exploitation du Phosphate à Thies	p 203
Photo 3 : lingot d'Or issu de la production sénégalaise	p 230
Photo 4 : arbre asséché par les rejets toxiques de la centrale à charbon dans le village de Ngade-Ngomène	p 254
Photo 5 : emplacement géographique du village de Ngade-ngoméne	p 255
Photo 6 : une maman et sa fille en route vers le marché pour vendre du citron	p 257
Photo 7 : les femmes au marché de Darou	p 258
Photo 8 : inauguration de la centrale à charbon des ICS	p 265
Photo 19 : Poste de santé de la commune de Darou	p 269
Photo 10 : Village de Mbar ou des bouteilles d'eau sont placées devant chaque maison	p 274
Photo 11 : la couleur d'une bouteille d'eau à Diogo prise par un habitant	p 276
Photo 12 : le processus de traitement des sables aurifères issus des « Diouras »	p 283
Photo 13 : projet de nutrition mené par l'ONG PINKK à Kédougou	p 296
Photo 14 : le décor dans les Niafas	p 298
Photo 15 : Les locaux de l'ONG « la lumière »	p 319
Photo 16 : résultats des récoltes maraîchères des femmes dans les locaux de la SGO	p 344

Liste des annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien adressé aux chefs de village

Annexe 2 : Répartition des paiements par entreprise

Annexe 3 : Cartes

Annexe 4 : Arrêté interministériel – Fonds de péréquation

Annexe 5 : Décret portant dotations aux collectivités locales à partir des fonds de ressources minières

Annexe 1- Guide d'entretien adressé aux chefs de village

Présentation générale du sujet et du mode de déroulement de l'échange

Présentation de l'enquêté, Situation familiale, enfants, épouse (es), statut et présentation de ses fonctions

Q 1 pourriez-vous vous présenter et nous dire le nombre de personnes vivant sous votre responsabilité dans cette maison ?

Q 2 pourriez-vous nous expliquer pourquoi il y a plusieurs familles dans une même maison : est-ce que cela présente des avantages ? Si oui lesquels ? Et quels sont les liens que vous avez tous ?

Q 3 comme pour certains villages, est-ce qu'ici le statut de chef de village est un héritage familial ou y a-t-il un mode d'élection particulier ?

Q 4 En quoi consiste le rôle du chef de village ? Mais également comment vous intervenez dans la gestion des problèmes sociaux de vos « *sujets* » ?

Q 5 Pensez-vous avoir un pouvoir décisionnel conséquent au sein de votre communauté ?

L'âge ou le rang social sont t'ils des facteurs influents ?

6 Dans quelle situation avez-vous dernièrement intervenu ou tranché en tant que chef ?

Activité agricole, contexte social, liens familiaux et communautaires

Q 7 Selon-vous est ce qu'il est facile de vivre dans ce village ? Que pensez de vos conditions de vie ?

Condition sanitaire

Condition alimentaire

Infrastructures (écoles, routes, hôpitaux, services publics)

mobilité- transport-enclavement (Kédougou)

Q 8 Comment pourriez-vous décrire les situations d'interdépendances au sein du village ? Et quelle est la place qu'occupe la famille dans la vie de tous les jours ?

- Est-ce que selon vous, la taille de la famille est un élément déterminant pour vivre dans le contexte paysan ?

Q 9 D'après votre expérience, est-ce vous pourriez décrire la nature de vos liens avec vos sujets ?

- Liens de parenté
- Voisinage de longue date
- Parenté par alliance
- Rapports de domination (Stratification sociale, caste)

Q 10 Vous qui êtes des paysans, que représente « la terre » à vos yeux ainsi que l'agriculture ? Ces terres sont-ils un héritage ?

Sont-ils ce facteur d'union

Une manière de vivre en respectant les traditions et les coutumes

Un moyen de consolider les liens familiaux

Q 11 Diriez-vous que cultiver est un mode de vie plus qu'une simple activité génératrice de revenu ?

Q 12 D'après vous, les jeunes jouent quel rôle dans la vie du village et surtout dans la reproduction des solidarités ?

Q 13 Est-ce que les jeunes ? Ont d'après votre expérience plus de mal ou plus de facilité à rester ou à partir ?

Q 14 Comment présenterez-vous la place des femmes dans cette architecture ? Leur rôle dans le foyer et dans la vie de la communauté ?

Entreprises, impacts opérations minières et cohabitation

Q 15 Que pourriez-vous nous dire de la présence de l'entreprise dans votre village ? Etiez-vous d'accord avec le projet ou contre ?

Q 16 Comment s'est passé leur installation dans la zone ? Avez-vous eu un rôle à jouer dans celle-ci ? si oui, comment ?

Q 17 A votre connaissance, y avait-elle des audiences publiques organisées par les entreprises (ICS, SGO, GCO) avant le début des travaux ?

Q 18 Comment se passe la cohabitation avec elles et quel genre de liens les villageois entretiennent avec l'entreprise.

Q 19 Pensez-vous que leur présence dans vos territoires ait changé la vie du village ? Si oui, comment ?

Plan économique

Solidarité

Sanitaire

Environnemental, social et culturel

Q 20 Il semblerait que les mines aient besoin de beaucoup d'espace ? Est-ce que c'est le cas chez vous ?

Q 21 Vous qui viviez de l'agriculture si vous disposez moins de terres, comment vous faites pour maintenir un certain équilibre dans vos famille ? Comment vivez-vous ce genre de conséquences ?

Q 22 Il y a-t-il des tensions ou des incidences dues aux situations d'expropriation ?

Q 23 Avez-vous trouvez des solutions ? Et sinon quel est le rôle joué par la mairie dans la prise en charge de cette situation

Q 24 Est-ce que vous en avez parlé avec l'entreprise ?

Cette partie est adaptée pour les chefs de village à Kédougou dans le cadre de l'orpaillage

Q 25 Quelle perception avez-vous de l'orpaillage traditionnel ? Qu'est-ce que l'or représente pour vous aujourd'hui ?

Q 26 Comment expliquez-vous l'importance qu'il a pris au cours de ces dernières années dans le territoire ?

Q 27 Il y a-t-il à votre connaissance un lien entre le développement de cette activité et la venue de la SGO

28 Quel sont à votre connaissance les conséquences du développement de l'orpillage dans votre village ?

29 Est-ce que vous ressentez les effets de ses conséquences au niveau du village ? et comment ?

RSE, partenariat, scission et transformation des solidarités.

Q 30 Comment décrivez-vous la nature de votre partenariat avec l'entreprise ?

Q 31 Alors, quelles sont les instances de régulations ou les cadres de concertation qui vous permettent de vous entretenir avec vos partenaires ?

Q 32 Etes-vous satisfaits de la manière dont sont conduits les échanges avec vous et avec le reste du village ?

Q 33 Quelle vision avez-vous de la RSE et sa place dans l'amélioration de vos conditions de vie?

Q 34 Mais quelles sont les ressenties des populations sur le rôle que joue les entreprises ?

Q 35 Du point de vue l'emploi, quelle est la nature des engagements tenus par l'entreprise ?

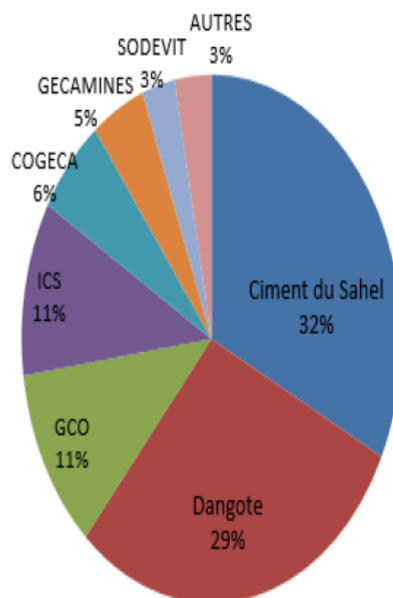
Q 36 A votre connaissance, est ce que les jeunes sont bien pris en compte par l'entreprise ? Et comprenez-vous les griefs et les affrontements qui ont existé entre les jeunes et les forces de l'ordre (Kédougou) ? Comment le comprenez-vous en tant que chef de village ?

Annexe 2 - Répartition des paiements par entreprise

Nous présentons dans les graphiques ci-dessous la répartition de la contribution des sociétés minières de la région en 2017, pour un total de 50 100 978 345 FCFA.

Entreprises minières	Paiements en milliards de FCFA
Ciment du Sahel	16,2
Dangote	14,6
GCO	5,6
ICS	5,3
COGECA	3,0
GECAMINES	2,3
SODEVIT	1,4
AUTRES	1,57

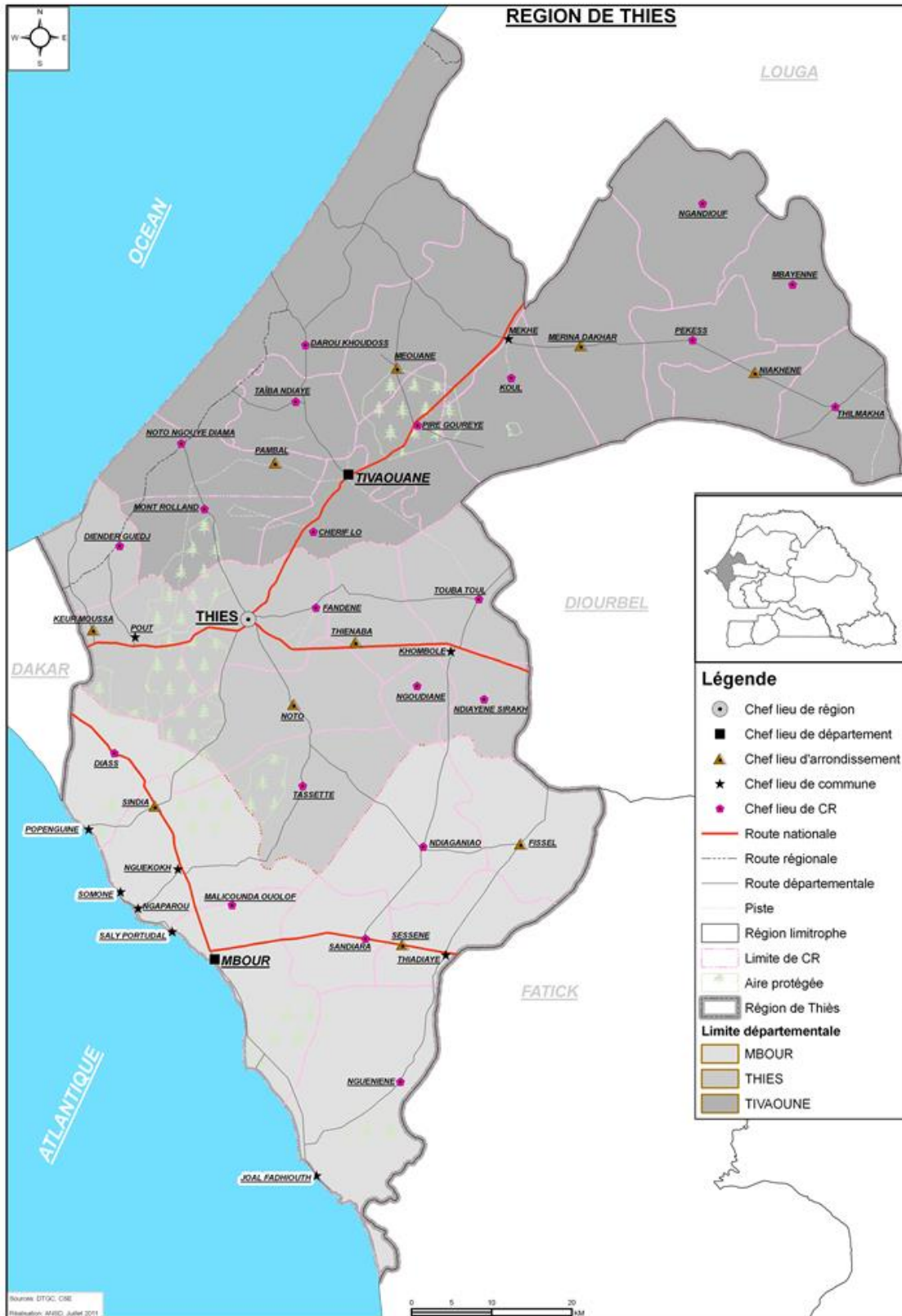
Répartition des paiements par entreprise



Source : ITIE, 2018

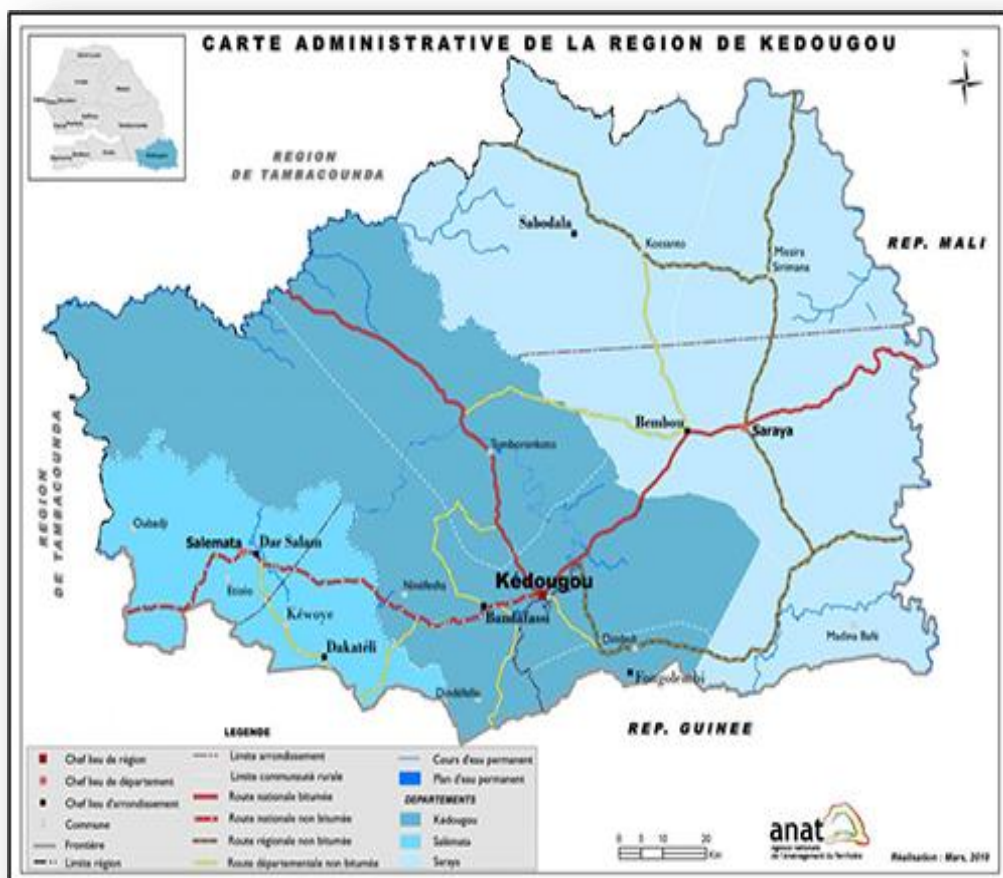
Annexe 3 : Cartes

Carte N° 1 : La région de Thies



Source : Agence national de la statistique et de la démographie (ANDS), 2023

Carte N° 2 : Région de Kédougou



Source : Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT), 2022

Annexe 4 : Arrêté interministériel – Fonds de péréquation



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dakar, le

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DES PME

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel portant répartition de la dotation d'appui du Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales tire à partir des ressources

Annuelles provenant des opérations minières au titre de l'année 2009

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DES PME,

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

VU la Constitution ;

VU la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales, mollifiée ;

VU la loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, Communes et communautés rurales, mollifiée;;

VU la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relatives aux lois de finance;

VU la loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier, notamment en son article 55;

Vu le décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des Collectivités locales ;

VU le décret n° 2004-647 du 17 mai 2004 fixant les modalités d'application de la loi portant Code minier ;

VU le décret n°2009-45 I du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2009-550 du 09 juin 2009 relatif aux attributions du Ministre des

Mines, de l'Industrie, de la Transformation alimentaire des Produits agricoles et des PME;

VU le décret n° 2009-1334 du 30 novembre 2009 portant création et fixant le taux et les modalités de répartition du Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités Locales;

VU le décret n° 2011-628 du 16 mai 2011 relatif à la composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret n°2011-818 du 16 juin 2011; SUR proposition du Directeur des Mines et de la Géologie.



AMPLIATIONS :

PR SGG MEF

MMIAPME MDCL DGF

DMG DCL

JORS



Annexe 5 – Décret portant dotations aux collectivités locales à partir des fonds de ressources minières

VU la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales, modifiée ;

VU la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, modifiée ;

VU la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier, notamment en son article 55 ; le décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des Collectivités locales;

VU le décret n° 2004-647 du 17 mai 2004 fixant les modalités d'application de la loi portant Code minier ;

VU le décret n° 2009-45) du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le décret n° 2009-459 du 07' mai 2009 portant répartition des services de l'État et contrôle des établissements publics, des sociétés nationales à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par les décrets 2009-628 du 13 Juillet 2009 et 2009-10.85 du 05 octobre 2009 ;

VU décret n° 2009-550 du 09 juin 2009 relatif aux attributions du Ministre des Mines, de l'Industrie, de la Transformation alimentaire des Produits agricoles et des PME;

VU le décret n° 2009-1129 du 14 octobre 2009 mettant fin aux fonctions de Ministres, nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

SUR le rapport conjoint du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de la Transfomlation alimentaire des Produits agricoles et des PME

DECRETE

ARTICLE PREMIER : En application de l'Article 55 de la loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier, il est créé un Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales alimenté à partir des ressources annuelles provenant des opérations minières.

La quote-part des ressources annuelles provenant des opérations minières à verser au Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales est fixée à vingt pour cent (20%). Les ressources provenant des opérations minières ciblées sont notamment

Droits fixes ;

Les redevances.

Pour les autres droits, impôts et taxes provenant des opérations minières et qui font l'objet d'exonération dans le Code minier, le droit commun s'applique à l'expiration des périodes d'exonération.

Article 2 : Les ressources versées au titre du Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales sont strictement destinées à leur équipement.

Article 3 : Le Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales comprend:

une dotation d'appui à l'équipement des collectivités locales des régions circonscriptions administratives abritant les opérations minières, constituée de 60% du montant total du Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales, dont les modalités de répartition sont prévues à l'article 4 du présent décret;

Une dotation de péréquation aux collectivités locales, constituée de 40% du montant total du Fonds de Péréquation et d'Appui aux collectivités locales et visée au Fonds d'Equipeement des Collectivités locales. •

Article 4: La dotation d'appui à l'équipement des collectivités locales des régions circonscriptions administratives abritant les opérations minières est déterminée au prorata de la contribution de chaque région circonscription administrative aux ressources. La part versée à chaque), région circonscription administrative est répartie comme suit :

vingt pour cent (20%) aux collectivités locales abritant le(s) site(s) des opérations minières,

Proportionnellement à leur contribution et au prorata de la taille de la population ;

Quatre-vingt pour cent (80%) aux autres collectivités locales de la région circonscription administrative abritant .les opérations minières.

La part affectée aux autres collectivités locales de la région circonscription administratif est répartie ainsi qu'il suit :

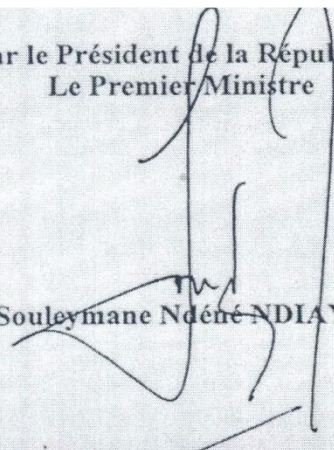
- quarante pour cent (40%) aux communautés rurales au prorata de la taille de leur population ;
- quarante pour cent (40%) aux communes au prorata de la taille de leur population;
- vingt pour cent (20 %) à la région collectivité locale.

Article 5 : La répartition de la dotation d'appui est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines, du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé des Collectivités locales.

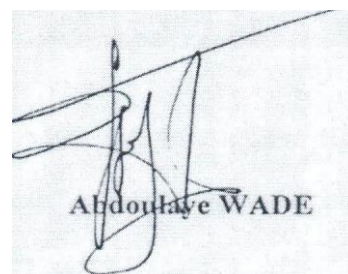
Article 6 : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de la Décentralisation, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de la Transformation alimentaire des Produits agricoles et des PME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le **30 novembre 2009**

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Souleymane Ndéné NDIAYE



Abdoulaye WADE

